



**HAL**  
open science

# L'histoire de l'enseignement technique et professionnel dans le Var de la première moitié du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale Directeur de thèse

Yolande Le Gallo, Jacques Girault

► **To cite this version:**

Yolande Le Gallo, Jacques Girault. L'histoire de l'enseignement technique et professionnel dans le Var de la première moitié du XIXe siècle à la Seconde Guerre mondiale Directeur de thèse. Sciences de l'Homme et Société. Université Paris XIII Paris Villetaneuse, 2005. Français. NNT : . tel-02627805

**HAL Id: tel-02627805**

**<https://theses.hal.science/tel-02627805v1>**

Submitted on 26 May 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Paris XIII

Année Universitaire 2004-2005

THÈSE  
pour obtenir le grade de  
Docteur de l'Université de Paris XIII  
Spécialité : Histoire

présentée et soutenue publiquement par  
Yolande Le Gallo le 16 juin 2005

L'histoire de l'enseignement technique et professionnel dans le  
Var de la première moitié du XIXe siècle  
à la Seconde Guerre mondiale

Directeur de thèse :  
Jacques Girault

Jury :

Brucy Guy, professeur Université de Picardie  
Guillon Jean-Marie, professeur Université de Provence I  
Girault Jacques, professeur Université de Paris XIII  
Lalouette Jacqueline, professeur Université de Paris XIII  
Pigenet Michel, professeur Université de Paris I

## Remerciements

J'exprime mes plus vifs remerciements à Jacques Girault pour ses encouragements, ses conseils et son aide efficace.

Ma sincère gratitude va à Mireille Bailet, Jean Sprecher pour le temps consacré à me relire.

Mes remerciements vont aux personnels des différents services d'archives et plus particulièrement à celui des archives départementales du Var et à celui du service historique de la Marine à Toulon.

Merci à Paul Abbona, Henri Bouvet, Gabriel Boyer, Simone Courtine, Louis Fontana, Jean-Pierre Giacobazzi, Roger Gueit, Adeline Luminet, Roland Paésani, Jean Passaglia, Josette Vincent pour les documents fournis.

Je remercie les nombreuses personnes qui m'ont donné de leur temps pour témoigner du passé et ceux qui m'ont éclairée par des entretiens informels et féconds.

Merci à mes amis pour leurs encouragements et leur compréhension.

Enfin ma profonde reconnaissance va à Gérard pour son aide et sa patience.

## Liste des sigles et abréviations

A et M : arts et métiers

AN : artillerie navale

ANACR : Association nationale des anciens combattants de la Résistance

Arch. mun. : archives municipales

Arch. dép. : archives départementales

Arch. nat.: archives nationales

AT : agent technique

BE : brevet élémentaire

BEC : brevet d'études commerciales

BEI. : brevet d'études industrielles

BO : bulletin officiel

BS : brevet supérieur

CA : conseil d'administration

CAMT : Centre des archives du monde du travail

CAN : constructions et armes navales

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CC : cours complémentaire

CDET : Comité départemental de l'enseignement technique

CDL : Comité de Libération.

CEP : certificat d'études primaires

CEPC : certificat d'études pratiques commerciales

CEPI : certificat d'études pratiques industrielles

CEPS : certificat d'études primaires supérieures

CFTC : Confédération française des travailleurs chrétiens

CFEC : certificat de fin d'études commerciales

CG : Conseil général

CGT : Confédération générale du travail.

CGTU : Confédération générale du travail unitaire

CIN : Centre d'instruction navale

CM : Conseil municipal

CNIM : Constructions navales, industrielles et maritimes

COSI : Comité ouvrier de secours immédiat

CTHS : Congrès des travaux historiques et scientifiques  
DCAN : Direction des constructions et armes navales  
DCN : Direction des constructions navales.  
délib : délibération.  
EAMF : Ecole des apprentis mécaniciens de la flotte  
EN : école normale  
ENAM : école nationale d'arts et métiers  
ENP : école nationale professionnelle  
ENSET : Ecole nationale supérieure de l'enseignement technique  
ENSIETA : Ecole nationale supérieure des industries et techniques de l'armement  
EP : enseignement primaire  
EPCI : école pratique de commerce et d'industrie  
EPS. : école primaire supérieure  
ET : enseignement technique  
ETE : école technique élémentaire  
ETO : école technique ordinaire  
ETS : école technique supérieure  
ETSM : Ecole technique supérieure de la Marine  
FCM : Forges et Chantiers de la Méditerranée  
FNDRIP : Fédération nationale des déportés, résistants internes, patriotes  
FSGT : Fédération sportive et gymnique du travail  
IA : inspecteur d'Académie  
IDET : inspecteur départemental de l'enseignement technique  
IDT : ingénieurs des directions des travaux  
IET : inspecteur de l'enseignement technique  
IG : inspecteur général  
IGM : ingénieur du Génie maritime  
INRP : Institut national de la recherche pédagogique  
IRET : inspecteur régional de l'enseignement technique  
MGEN : Mutuelle générale de l'éducation nationale  
MLN. : Mouvement de Libération nationale  
ODT : officier des directions des travaux  
OP1 : ouvrier professionnel 1<sup>ère</sup> catégorie  
PACA : Provence Alpes Côte d'azur  
PEGC : professeur d'enseignement général de collège  
PTA : professeur technique adjoint

S.H.M. : Service historique de la Marine

SFIO : Section française de l'Internationale ouvrière

USAM : Union sportive et artistique de la marine

## Introduction

### Former les jeunes varois à l'époque de la révolution industrielle : la spécificité du Var

Il y a deux décennies maintenant (1996), des candidats aux élections générales rappelaient dans leur profession de foi, la formation ouvrière reçue à l'école des apprentis des chantiers navals à La Seyne –sur-Mer ou à l'école des apprentis de l'arsenal maritime à Toulon. Ce rappel émouvant de l'histoire industrielle de notre région tentait de toucher des électeurs qui avaient suivi la même trajectoire. Ils rendaient hommage à une mémoire ouvrière aujourd'hui méconnue ou occultée.

Les temps avaient changé, les rêves que formulaient les chefs d'atelier et les syndicalistes pour leurs fils, n'étaient plus de devenir un bon ouvrier. Au rythme de la démocratisation de l'école, succédait cette menace : « Si tu ne travailles pas bien [à l'école], tu iras travailler aux Chantiers ! »<sup>1</sup> Le travail industriel était devenu un exutoire à l'échec de la scolarité classique. Etait-ce bien nouveau ?

Les activités industrielles traditionnelles, métallurgiques surtout, ont largement disparu, laissant derrière elles un vide qui se comble autrement petit à petit.

Des générations de jeunes gens issus de milieux populaires ont travaillé dans ces secteurs d'activité. Ils ont reçu (ou pas) la formation nécessaire, ont bénéficié de promotions, ont subi le déterminisme social pour des emplois locaux bien ciblés, et ont connu l'engagement syndical et politique.

Ma fonction de professeur dans l'enseignement général d'une part confronté à l'orientation de ceux « qui n'iront pas travailler aux chantiers ou à l'arsenal », et d'autre part, ma collaboration aux recherches effectuées pour la constitution d'un atlas-répertoire des établissements techniques<sup>2</sup> m'ont conduit à constater l'attrait inattendu chez les jeunes Varois de l'enseignement post-primaire et de l'enseignement technique. Cette spécificité varoise apparaît dans une enquête nationale menée par l'historien Jean-Pierre Briand. Il y montre que le département du Var fait partie des départements placés en tête de l'étude comparative des pourcentages de jeunes gens et de

---

<sup>1</sup> DOMENICHINO (J.), *Une ville en chantiers. La construction navale à Port-de-Bouc, 1900-1966*. Aix-en-Provence : Edisud, 1989. Préface de Madeleine REBERIOUX - p.8.

<sup>2</sup> BODE (G.), « Constitution d'un atlas-répertoire des établissements d'enseignement technique de 1789 à 1940 ». *Histoire de l'éducation*, mai 1995, n°66, p. 201-207. Le premier ouvrage traite de la Corrèze : G. Bodé et H. Vènes, *Les établissements d'enseignement technique en France 1789-1940* : INRP, 2004. La Corrèze. – 325 p.

jeunes filles qui entrent dans l'enseignement primaire supérieur et technique, aussi bien en 1890 qu'en 1934<sup>3</sup>. Ce constat interroge sur l'attrait de l'enseignement post-primaire et de l'enseignement technique et les raisons de ce succès. Le deuxième constat est la relation implicite ou officielle entre les formes de scolarisation de l'Instruction publique et les formations techniques du ministère de la Marine.

Dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la marine, devançant l'Instruction publique, dispose déjà d'écoles « professionnelles ». A Toulon, l'école d'hydrographie forme les cadres au pilotage et à la navigation. L'école de sculpture navale, née au XVII<sup>e</sup> siècle, apprend aux apprentis la peinture et la sculpture pour les navires en bois. Cette première période correspond à un début de mise en place des formations supérieures, plus scientifiques que « techniques »<sup>4</sup>, comme l'Ecole polytechnique ou l'Ecole des ingénieurs des vaisseaux (devenue Ecole du Génie maritime), qui forment les ingénieurs constructeurs dans la marine. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'enseignement technique supérieur dispose d'un panel complet d'établissements. L'originalité de ce XIX<sup>e</sup> siècle tient dans la volonté de former des ouvriers de la marine à un niveau moyen de qualification pour l'encadrement dans les ateliers. De la Restauration au début de la III<sup>e</sup> République, si l'Etat participe à cet essor général, la période demeure celle des « initiatives privées »<sup>5</sup>.

Qu'en est-il dans notre région ? Hors du département, en 1843 à Aix-en-Provence, une école des Arts et Métiers, la troisième en France après celles d'Angers et de Châlons-sur-Saône, ouvre ses portes et accueille, chaque année, quelques jeunes Varois pour les amener à un niveau moyen de formation, dans la spécialité des mécaniciens surtout<sup>6</sup>. Quelques années plus tard, la tentative malheureuse de l'Ecole professionnelle du midi à Toulon<sup>7</sup>, destinée à former des ouvriers qualifiés dans des professions diverses, augure mal du rôle de l'Etat, qui réussit mieux dans sa fonction de constructeur, d'utilisateur et de réparateur de bateaux de la marine. Néanmoins dès les premières années de la Restauration, l'Etat adopte l'attitude de l'industriel soucieux de former ses ouvriers et ses chefs d'ateliers : la marine alphabétise ses apprentis et devance ainsi la loi sur l'apprentissage de 1851, qui fait obligation au maître d'accorder à l'apprenti deux heures par jour pour apprendre à lire, à écrire et à compter.

---

<sup>3</sup> BRIAND (J.P.), « Le renversement des inégalités régionales de scolarisation et l'enseignement primaire supérieur en France, fin XIX<sup>e</sup>-milieu XX<sup>e</sup> siècle ». *Histoire de l'éducation*, n°66, mai 1995, p.160-197.

<sup>4</sup> Terme employé à partir de 1889.

<sup>5</sup> CHARMASSON (T.), *L'enseignement technique...*, op. cit., p.14.

<sup>6</sup> Annexe 1.

<sup>7</sup> cf chapitre II.

Quant à l'Ecole de maistrance, celle des futurs chefs d'atelier, elle s'identifie à une véritable école d'apprentis où, selon la classification d'Octave Gréard en 1872<sup>8</sup>, l'école est située dans l'atelier où l'apprenti travaille et apprend à lire et à écrire.

A la fin de cette première période seules les nombreuses classes d'adultes créées à la demande des communes et des instituteurs peuvent être considérées comme des « initiatives privées ».

De 1880 à 1920, l'enseignement définitivement technique passe sous le double contrôle du ministère de l'Instruction publique et de celui de l'Agriculture et du Commerce. La terminologie est arrêtée au congrès de l'enseignement technique en 1889 : devient technique tout enseignement industriel et commercial, qui « a pour objet l'étude des arts et des sciences en vue de leur application à une profession déterminée. [...] Il comprend deux parties distinctes, l'une théorique, l'autre pratique qui fait appel aux exercices manuels [...] Devient professionnel celui qui a pour objet « l'acquisition de connaissances en vue de professions déterminées »<sup>9</sup>. L'enseignement technique varois prend alors la forme de sections professionnelles intégrées aux écoles primaires supérieures dans les agglomérations les plus importantes du département, selon les termes de la loi de 1880, et restent sous la tutelle du ministre de l'Instruction publique<sup>10</sup>. Parallèlement, les deux grandes entreprises industrielles varoises, l'une privée, l'autre d'Etat, adoptent une politique différente de formation : la première, les Forges et Chantiers de la Méditerranée à La Seyne, s'appuie sur la section professionnelle de l'Ecole primaire supérieure de la ville, la deuxième, l'arsenal maritime, renforce ses propres formations. Pour ces deux grandes entreprises industrielles, les cadres supérieurs, les cadres moyens, les ouvriers qualifiés viennent aussi d'autres régions. La période de l'entre-deux-guerres, sous l'influence déterminante de la loi Astier votée en 1919<sup>11</sup>, du nom du rapporteur de la commission parlementaire du commerce et de l'industrie d'avant la guerre de 1914, voit s'épanouir l'enseignement technique. Les sections professionnelles des écoles primaires supérieures varoises deviennent les écoles pratiques du commerce et de l'industrie, deux écoles de garçons et une de filles.

---

<sup>8</sup> GREARD (O.), *Des écoles d'apprentis. Mémoire au préfet de la Seine*. Paris, 1872, p.66-69.

<sup>9</sup> CHARMASSON (T.), *L'enseignement technique de la Révolution...*, op. cit., note 2, p.23.

<sup>10</sup> idem p. 37- 42.

<sup>11</sup> ibid p.63 - 69.

La nouveauté vient surtout de l'organisation de cours professionnels communaux, en principe pendant la journée de travail, rendus obligatoires pour tous les jeunes apprentis employés sous contrat dans le commerce et l'industrie, et sanctionnés par un certificat d'aptitude professionnelle. Cours professionnels publics et privés, relativement bien suivis, se multiplient et rivalisent, à Toulon surtout

La marine avec l'organisation d'une école d'apprentissage dispose d'un éventail de formations très complet ; quant à la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée, elle organise en 1930 sa modeste école d'apprentissage.

Dans les années 1930, les grandes lignes de la naissance et du développement de l'enseignement technique industriel et commercial varois sont écrites. Elles vont durer jusqu'aux changements quantitatifs et qualitatifs de la fin des années 1940 et des années 1950, quand « le geste répétitif de l'apprentissage du métier n'a plus suffi »<sup>12</sup>. Alors l'enseignement technique s'oriente « explicitement et exclusivement vers la formation des techniciens et la préparation à certaines écoles d'ingénieurs »<sup>13</sup>.

Cette étude s'étale sur un peu plus d'un siècle, de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle à la Seconde Guerre mondiale, elle englobe les principales lois scolaires structurant la mise en place et le développement de l'enseignement technique varois de niveau élémentaire et moyen, tant dans l'Instruction publique que dans la Marine ou dans le secteur privé.

L'étude s'en tient à l'enseignement technique plus industriel que commercial. L'enseignement technique agricole varois<sup>14</sup> écarté, plus restreint, non urbain par nature répond à sa propre logique. Son attrait sur la population paysanne, limité quand il est scolarisé, prend de l'ampleur quand la formation se fait le soir au village ou à l'écoute du professeur départemental d'agriculture en tournée.

---

<sup>12</sup> Témoignage de Padoue Beretti, ancien proviseur du Lycée technique Langevin à La Seyne, à qui nous adressons nos remerciements.

<sup>13</sup> PELPEL (P.), TROGER (V.), *Histoire de l'enseignement technique*. Paris : Hachette Education : 1993. - p.92.

<sup>14</sup> RINAUDO (Y.), *Les paysans du Var, fin XIXe début XXe siècle*. Lille, thèse, 1982, 1384 p.

Les historiens de l'enseignement s'accordent pour dire l'importance des études locales pour une meilleure connaissance de l'histoire de la scolarisation technique comme de celle de la scolarisation primaire dont elle est le prolongement, démarche consacrée par l'expression d'Antoine Prost, une histoire à faire « par en bas »<sup>15</sup>. Jean-Michel Chapoulie quelques années auparavant, insistait sur la nécessité d'utiliser les sources locales et donc de procéder essentiellement pour cet enseignement « à des études locales [...] et de s'attacher à l'explication des différents aspects du contexte dans lequel se sont développées les entreprises de création d'un enseignement à finalité professionnelle»<sup>16</sup>.

Plusieurs monographies ont suivi<sup>17</sup>.

« L'enseignement technique est essentiellement l'affaire des villes » écrit Gérard Bodé<sup>18</sup>. Dans le Var, l'enseignement technique et primaire supérieur est aussi l'affaire des villes et notamment celle de Toulon et de son agglomération. Les conditions matérielles du développement de l'enseignement post-primaire dépendent largement des subsides municipaux, que ce soit pour les établissements importants comme les écoles pratiques ou pour l'apprentissage des cours professionnels issus de la loi Astier. La dimension départementale apparaît lorsque, chaque année, l'inspecteur d'Académie établit un rapport détaillé au Conseil général sur la situation de tous les ordres d'enseignement relevant de son champ d'intervention, dont les écoles d'enseignement primaire supérieur. A partir de 1921, le Comité départemental de l'enseignement technique, qui se compose d'élus locaux et départementaux, de responsables de l'Instruction publique et du monde économique, se réunit deux fois par an pour soutenir et promouvoir cet enseignement. Bien que n'ayant qu'un rôle consultatif, le comité donne son avis sur le développement de cet enseignement dans les différents établissements, propose les modifications à y apporter, et la création de cours professionnels.

---

<sup>15</sup> PROST (A.), « Pour une histoire « par en bas » de la scolarisation républicaine ». *Histoire de l'éducation*, janvier 1993, n°57. - p.59-74.

<sup>16</sup> CHAPOULIE (J.M.), « Deux expériences de création d'établissements techniques au XIXème siècle », *Formation-Emploi*, n°27-28, 1989. - p.15-37.

<sup>17</sup> Voir BODE (G.) et SAVOIE (P.) (dir.), « L'offre locale d'enseignement XIXe-XXe siècles », *Histoire de l'éducation*, n°66, mai 1995. - 246 p.

<sup>18</sup> BODE (G.), SAVOIE (P.), « L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessité et limites », *Histoire de l'éducation*, n°66. - p.5-13.

Conformément à la loi de 1925 sur la taxe d'apprentissage<sup>19</sup>, le comité départemental décide des exonérations à accorder aux industriels, artisans et commerçants. Il décide l'attribution de bourses d'apprentissage<sup>20</sup>. Dans la période qui suit, les textes tentent de développer l'enseignement technique pour pallier le déficit de main-d'œuvre qualifiée, en donnant une importance accrue à l'orientation professionnelle. Dans ces années, l'enseignement technique devient aussi un moyen de lutter contre le chômage<sup>21</sup>.

Pour les formations dans les établissements de la marine, la réglementation nationale du ministère encadre et domine l'ensemble. Mais la dimension locale toulonnaise joue son rôle et de façon différente de celle de Brest, l'autre grand port militaire.

Dans le Var, la politique générale de l'enseignement technique, c'est-à-dire la scolarisation post-primaire de jeunes gens déjà en situation d'apprentissage d'un métier ou orientés vers un métier ou un groupe de métiers, relève essentiellement du ministère de l'Instruction publique et du ministère de la Marine ; les formes privées de cette scolarisation existent en marge et surtout dans l'entre-deux-guerres.

La démarche a consisté à répertorier toutes les formes d'enseignement technique repérables sur la longue période industrielle, depuis les premiers établissements créés à l'époque révolutionnaire jusqu'à la coupure de la Seconde Guerre mondiale. Avec plus ou moins de réussite, plusieurs pistes de travail ont conduit au repérage des différents secteurs professionnels, industriel, agricole, commercial, ménager, féminins et masculins, puis à l'inventaire des établissements scolaires plus ou moins concernés, à celui des cours privés et publics, aux formations de l'arsenal et de la marine.

Des données quantitatives et qualitatives aident à dessiner les contours de la scolarisation post-primaire : organisation matérielle, administrative, financière, pédagogique, effectifs et assiduité des élèves ou des apprentis, résultats scolaires, nombre et qualité du personnel enseignant. Tout ce matériau, important et inégal, montrait la vitalité méconnue de ce nouvel enseignement..

---

<sup>19</sup> CHARMASSON (T.), *L'enseignement technique...*, op. cit., p.69-70.

<sup>20</sup> Arch. dép. du Var 4 T3/1, Comité départemental de l'enseignement technique.

<sup>21</sup> BODE (G.), *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours...*, op.cit., p.22-32.

L'historiographie locale, modeste sur le sujet, s'en tient à des ouvrages de souvenirs de deux anciens professeurs qui ont écrit l'histoire de deux établissements connus dans le département<sup>22</sup>. Néanmoins les travaux universitaires qui couvrent l'histoire du Var aux XIX<sup>e</sup> et au XX<sup>e</sup> siècle signalent, parfois, les problèmes d'éducation et de formation sans les développer<sup>23</sup>. Jean-André Berthiau, dans son ouvrage sur les maîtres entretenus devenus ingénieurs dans les services civils de la marine<sup>24</sup>, met à jour les principales formations organisées dans les arsenaux maritimes de 1819 à 1971. Sinon des sources archivistiques diverses et dispersées, sur la plan local et national, tant pour l'instruction publique que pour la marine, ont constitué le matériau nécessaire à la fabrication de cette histoire. Des témoignages recueillis d'anciens élèves et d'anciens enseignants ont confirmé le rôle joué par ces écoles dans les milieux populaires, les efforts réels demandés aux jeunes gens et le rôle majeur de certains professeurs et de certains instructeurs totalement engagés à leurs côtés.

Cette monographie varoise souhaite répondre à un certain nombre de questions.

Quelles sont les formes prises par l'enseignement technique varois dans des établissements scolaires bien identifiés, des écoles d'entreprises et d'autres formes plus résiduelles d'enseignement professionnel ? Ont-elles réussi, ont-elles échoué ?

Les deux pans principaux de l'enseignement technique industriel varois relèvent, pour le cadre législatif, de ministères nationaux confrontés à des besoins de formation qui dépassent le seul département. Comment les directives nationales sont appliquées ici ? Les décisions à l'échelon local, économique, politique, administratif, déterminent les orientations prises par ce type de scolarisation. Quels en sont les principes et en quoi elles attribuent-elles à sa réussite ou son échec. Les formations de l'arsenal maritime toulonnais restent fortement tributaires d'une distribution nationale entre les différents ports, décidée en haut lieu, et transcendent les besoins locaux. Existe-t-il une articulation voulue ou implicite entre ces deux logiques scolaires aux tutelles à priori divergentes ?

---

<sup>22</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini. L'enseignement à La Seyne, 1789-1980*. La Seyne, GRAICHS, 1982. - 507 p. ROMAN (E.), *Rouvière de 1882 à 1961. École en 82, Collège en 42, Lycée en 57. Création, vie, résultats, avenir. Notes et souvenirs, archives*. s.d. - 175 p. et annexes.

<sup>23</sup> Nous renvoyons à notre bibliographie

<sup>24</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus aux ingénieurs 1819-1971*. Paris SHM, 1999, 589 p.

La monographie se base sur la section professionnelle de l'école, sur l'école pratique, sur l'école d'apprentissage, sur les cours professionnels, installés dans un espace urbain bien ciblé. Là se côtoient élèves et professeurs qui font vivre l'établissement par leur espoir, leur travail, leur enthousiasme pour un enseignement censé promouvoir les métiers de l'époque industrielle et leurs détenteurs. L'ouvrier formé, promu, accédant à l'encadrement, devient aussi un militant syndical et politique qui a prise sur le monde qui l'entoure en tant que travailleur conscient, en tant que citoyen.

L'étude à la fois thématique et diachronique répond au problème de la diversité des lieux de formation et à leur interconnexion sur le long terme, à la prépondérance de la marine.

Aussi l'espace littoral varois concentre l'essentiel des nouvelles formations professionnelles et techniques que réclament les activités économiques « modernes ». Le département du Var, à partir de la Troisième République, dépend d'élus locaux « rouges », républicains, radicaux-socialistes, socialistes et communistes avec le Front Populaire favorable à l'école. Mais avant 1880, les responsables politiques déficients, s'en remettent aux décisions de la marine. Aussi la mise en place et le développement des formations techniques de l'Instruction publique aussi bien chez les garçons que chez les filles tardent.

Pour la période de la 3<sup>e</sup> République l'enseignement technique varois trouve son plus grand essor dans les trois grands établissements de l'agglomération toulonnaise, « Rouvière », « Martini », « Tessé ».

L'école Rouvière, établissement prestigieux pour la préparation aux Arts et Métiers, se tourne vers l'arsenal maritime ; l'école Martini dirige ses élèves vers les chantiers navals seynois ; l'école Tessé, établissement féminin toulonnais, trouve sa vocation dans le secteur tertiaire.

En parallèle, au cours de cette longue période, la marine affirme sa volonté de former ses cadres moyens, dans une école devenue technique et dans une école des mécaniciens. Cela se fait avec difficultés, hésitations et contradictions mais la marine connaît de belles réussites et elle suscite une dynamique dans la Var. Puis la formation des ouvrier-mécaniciens et des ouvriers de l'arsenal maritime complète l'ensemble de la formation professionnelle de la Marine, déjà bien avancée. L'attrait de l'école des apprentis mécaniciens, de l'école d'apprentissage de l'arsenal, puis plus modestement, celui de l'école des apprentis des chantiers navals seynois révèle certes un besoin de personnel ouvrier qualifié, mais aussi un besoin d'instruction dans les milieux populaires. Notre intention est de mettre à jour cette originalité varoise.

Annexe 1

**L'école nationale d'Arts et Métiers, Aix-en-Provence**



**EPS Lorgues, section des Arts et Métiers (1912)**

Source : carte postale collection Amicale des anciens élèves de Lorgues (83)

## Chapitre I : Les dynamiques de la région toulonnaise

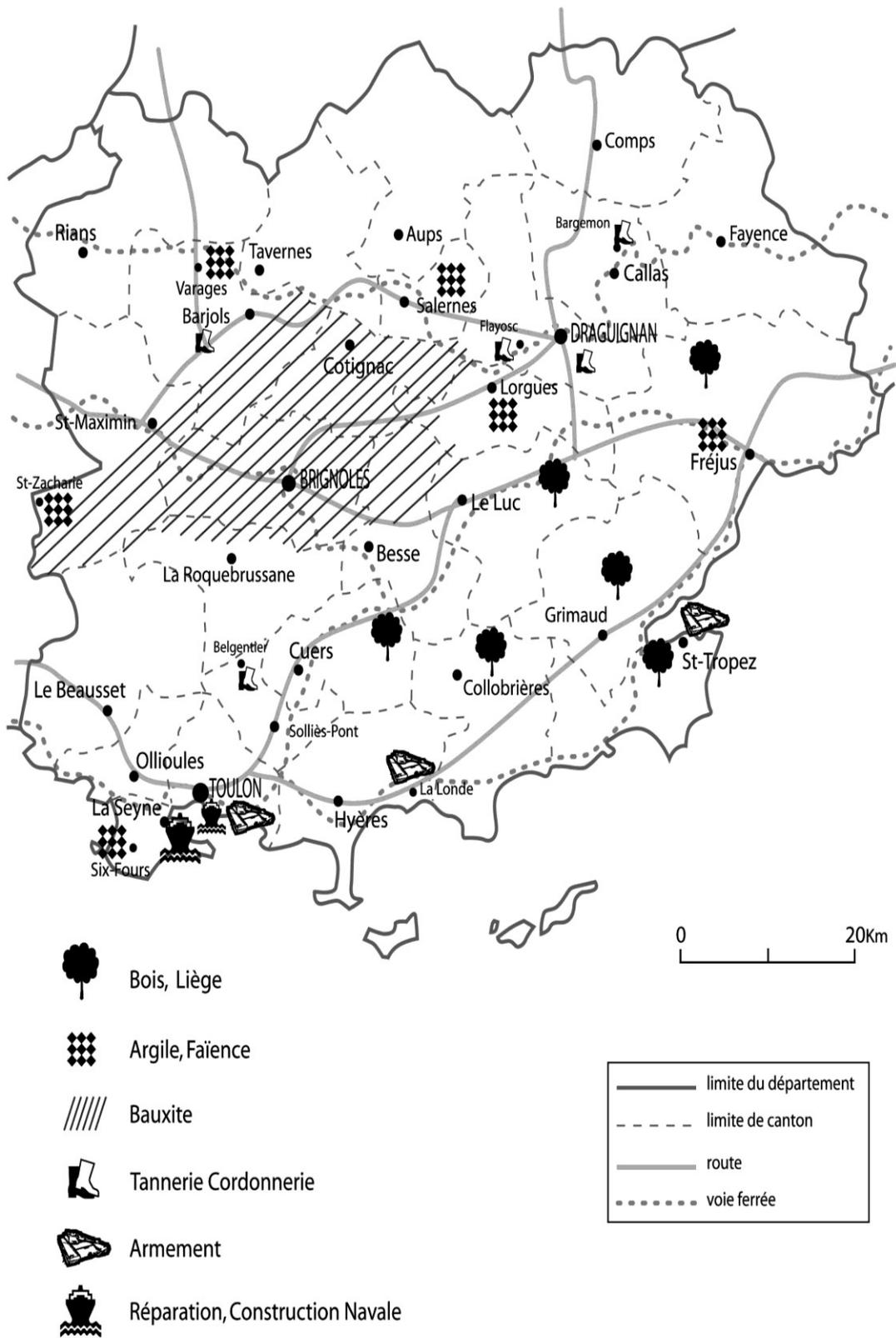
Au milieu du XIXe siècle, le département du Var entre dans une ère économique nouvelle où la modernité, le dynamisme s'opposent à l'immobilisme, la « routine » selon l'expression de l'époque. Déjà dans la première moitié du XIXe siècle, coexiste « un large secteur quasi immobile [...] avec un petit secteur touché par la fièvre du capitalisme naissant »<sup>25</sup>. Ce modernisme se concentre dans une bande littorale qui va de Bandol à Saint-Raphaël en passant par le pôle toulonnais et en y incluant la dépression des Maures. « Au-delà, les montagnes aux sols froids et pauvres s'arrêtent au seuil du progrès. Elles perdent contact avec le reste du département, se vident de leurs richesses »<sup>26</sup>. Dans les années 1930 le mouvement s'accroît, l'économie moderne se concentre au sud du département : « Le Var doit sa richesse en grande partie à l'apport de la zone en arc de cercle qui entoure les Maures : région toulonnaise et hyéroise, vallée du Gapeau, dépression jusqu'à la vallée de l'Argens et de la vallée de l'Argens jusqu'à la mer »<sup>27</sup>. Le nouvel enseignement accompagne les activités économiques modernes surtout industrielles, dont bénéficie la bande littorale au sud du Var. Les acteurs locaux départementaux et communaux accompagnent ces transformations, en soutenant ce nouvel enseignement fournisseur de main d'œuvre formée aux nouveaux métiers.

---

<sup>25</sup> AGULHON (M.), *La République au village*, Paris, Ed. Seuil, 1979. - p. 32.

<sup>26</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges de la République : une modernité provençale. Les paysans du Var à la fin du XIXe siècle*. Lyon, PUF, 1982. - p.84.

<sup>27</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge. Les Varois et le socialisme de la fin de la première guerre mondiale au milieu des années 30*. Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. - p.50. Annexe 2.



Annexe 2. Activités artisanales et industrielles dans le Var

## **A - Des activités économiques dominées par l'Etat**

L'Etat, par l'intermédiaire de la marine est un acteur économique prépondérant dans le sud attractif du département. Les deux villes industrielles Toulon La Seyne s'imposent. Dans cette bordure littorale on y retrouve aussi un secteur agricole dynamique, tourné vers l'exportation, avec les aléas des crises. En revanche, dans le moyen et le haut Var, les activités industrielles et artisanales traditionnelles régressent tandis que, dans le meilleur des cas, les activités agricoles se spécialisent dans la monoculture de la vigne.

### **1 – La prépondérance du port militaire de Toulon**

#### a) Une démographie en expansion

La ville de Toulon connaît un fort développement de sa population et prend une place de plus en plus importante dans le département. Ainsi en trente ans, entre 1821 et 1851, la population toulonnaise augmente de 144%, elle passe de 28 419 habitants à 69 404<sup>28</sup>. A la fin du siècle, la ville atteint 100 000 habitants et en 1931, 133 263 habitants<sup>29</sup>. La croissance constante mais inégale de la population reste forte dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Pour l'ensemble de la population varoise, Toulon regroupe 18,1% de ses habitants en 1851, un tiers environ à la fin du XIXe siècle, 35% dans les années trente et 40% si l'on prend en compte l'ensemble des cantons toulonnais.

La population varoise augmente aussi, mais moins vite : elle atteint 300 000 habitants à la fin du siècle et presque 400 000 habitants avant 1930. L'essentiel de la croissance démographique s'effectue au XIX<sup>e</sup> siècle, et se poursuit plus lentement dans les quarante premières années du XX<sup>e</sup> siècle : de l'indice 100 en 1906, elle passe à l'indice 122 en 1936. Pourtant l'évolution est plus faible que chez ses voisins : en 1936, les Bouches-du-Rhône atteignent l'indice 158 et les Alpes-Maritimes l'indice 153.

Pour les quarante premières années du siècle, « s'opposent nettement deux Var : le sud d'une ligne Bandol Draguignan Saint-Raphaël où la population se dilate, le reste où la population se rétracte [...] La désertification des cantons du haut Var se poursuit tout au long de cette période»<sup>30</sup>, comme le montre le tableau suivant : la plupart des cantons du moyen et haut Var sont déficitaires.

---

<sup>28</sup> CONSTANT (E.), "L'essor de la ville contemporaine", in *Histoire de Toulon*, direction AGULHON (M.). Toulouse, Privat, 1980. - p.240-242.

<sup>29</sup> GAIGNEBET (J.B.), "Incertitudes de la paix, cruautés de la guerre (1929-1944)", idem p.344.

<sup>30</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op. cit, p.19-20. Annexe 3.

**Annexe 3. Evolution de la population varoise dans les cantons de la bande littorale,  
du moyen et haut Var, dans la première moitié du XXe siècle**

D'après GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op.cit., tableau 2, p. 732.

	Cantons	Recensement de		Pourcentage de variations
		1911	1936	
bande littorale	Le Beausset	8 240	8493	+ 3%
	Collobrières	4 603	5 328	+ 16%
	Cuers	8 820	10 127	+ 15%
	Fréjus	16 788	26 593	+ 58%
	Grimaud	7 454	7 798	+ 5%
	Hyères	29 084	34 978	+ 20%
	Le Luc	7 035	7 209	+ 2%
	Ollioules	9 974	12 930	+ 29%
	Saint-Tropez	6 489	7 671	+ 18%
	La Seyne	25 466	31 688	+ 24%
	Solliès-Pont	5 815	6 004	+ 3%
	Toulon	113 176	160 790	+ 42%
	moyen et haut Var	Aups	3 315	2 226
Barjols		5 626	5 527	- 2%
Besse		7 040	6 455	- 8%
Brignoles		8 517	8 853	+ 4%
Callas		4 808	2 938	- 39%
Comps		1 966	1 217	- 38%
Cotignac		6 243	5 538	- 11%
Draguignan		14 249	15 509	+ 9%
Fayence		6 653	5 335	- 20%
Lorgues		7 166	6 706	- 6%
Rians		4 950	3 458	- 30%
La Roquebrussanne		3 822	3 273	- 14%
Saint-Maximin		7 427	6 793	- 8%
Salernes		3 571	3 331	- 7%
Tavernes		2 458	1 894	- 23%

## b) une main d'œuvre nombreuse et spécialisée

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'activité navale du port militaire demande une main d'œuvre abondante qui contribue à la croissance démographique de la ville. Le comte Portalis écrit au baron Pasquier le 17 septembre 1836 : « Le mouvement qui règne ici est inimaginable. On y construit à la fois trois vaisseaux de guerre de première grandeur. Plusieurs sont en radoub, d'autres en armement [...] Dans l'ancien arsenal on achève un nouveau bassin [...] On établit un nouvel arsenal où dix immenses cales couvertes protégeront dix vaisseaux de premier rang [...] On multiplie les machines à vapeur, on fonde d'immenses usines pour les réparer et les fabriquer. Les ouvriers manquent au travail »<sup>31</sup>. Aux activités navales s'ajoute le progrès technique dont bénéficie la marine. A partir de 1829, et pendant une vingtaine d'années encore, la propulsion à vapeur n'est utilisée que pour des bâtiments secondaires<sup>32</sup>. En 1856, officiellement tout navire de guerre devra être muni d'une machine à vapeur. En 1859, la Direction des constructions navales de la Marine introduit des ateliers susceptibles de réparer ces nouvelles machines à vapeur : l'arsenal s'étend et se modernise, au Mourillon à l'est, à Castignieu à l'ouest. L'aménagement de Castignieu est destiné aux bateaux à vapeur avec « fonderies, ateliers de chaudronnerie, d'ajustage, de tuyauterie, des forges munies de moutons et de marteaux pilons [...], un bâtiment des moteurs [...], le parc à houille, trois vastes bassins de radoub»<sup>33</sup>. Dans la décennie suivante, l'arsenal s'étend encore à l'ouest avec l'aménagement de la plaine de Missiessy<sup>34</sup>. L'extension considérable de l'arsenal et les innovations techniques augmentent le volume de la main d'œuvre et la modifient. Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les effectifs ouvriers de l'arsenal doublent, ils atteignent un peu plus de 5 000 hommes, et 6 000 en 1870.

---

<sup>31</sup> cité par AGULHON (M.), id. p.79.

<sup>32</sup> S H M Toulon, 3 A 2 9.

<sup>33</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var sous le Second Empire et au début de la Troisième République*. Thèse : histoire : Aix-en- Provence, 1977. - p. 294-295.

<sup>34</sup> CROS (B.), « Agrandissement de l'Arsenal au XIX<sup>e</sup> siècle », *Les débuts de la navigation à vapeur en Méditerranée française (1830-1860)*, Actes de la table ronde du 2 mai 2001, Académie du Var, p. 21-25.

Les trois quarts de ce personnel appartiennent à la direction des constructions navales, le dernier quart aux quatre autres directions (Artillerie, Travaux maritimes, Intendance, Mouvement général). Sa composition professionnelle évolue : les métiers traditionnels de la marine en bois et à voile, ceux des charpentiers, perceurs, calfats, voiliers régressent au profit des métiers du fer, ceux des forgerons, fondeurs, ajusteurs, mécaniciens. Cela s'accroît à la fin du siècle au moment où la Marine abandonne la construction en bois. En 1848, 36,2% des ouvriers de la direction des constructions navales appartiennent aux métiers du fer et de la mécanique<sup>35</sup>, ils étaient 5,8% en 1815. La disparition des ouvriers traditionnels au profit des métallurgistes se fait à la fin du siècle<sup>36</sup>. En 1902<sup>37</sup>, les 5980 ouvriers de l'arsenal appartiennent à 80% aux métiers du fer répartis pour 32,6% d'entre eux dans les ateliers des bâtiments en fer, 18,1% dans la petite chaudronnerie, 16,6% dans l'atelier des machines et de la fonderie, 7,5% dans celui de la grosse chaudronnerie. Puis 7,3% travaillent dans l'atelier des charpentes, 6,6% représentent le personnel des mouvements généraux, 3% celui de l'atelier des forges, 2,5% celui des torpilles, de la pavillonnerie, de la voilerie, de la menuiserie.

### c) Toulon et les bénéfices de la colonisation

L'évolution technique des activités de l'arsenal se renforce, au tournant des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle, du changement de vocation du port de Toulon et de son arsenal. Le transfert de l'escadre en Méditerranée, à Toulon, à partir de 1902 et les concentrations des bâtiments des colonies et d'outre-mer à partir de 1904, imposent à l'arsenal maritime un surcroît de travail centré sur l'entretien et la réparation des gros navires cuirassés au détriment des constructions neuves ; ainsi 70% de son activité se porte sur la réparation navale. Les arsenaux se spécialisent, Toulon a alors pour vocation « d'entretenir la flotte et de construire de petites unités ainsi que des sous-marins »<sup>38</sup>.

---

<sup>35</sup> Forgerons, serruriers, ferblantiers, taillandiers, chaudronniers, cloutiers, balanciers puis mécaniciens, fondeurs, tôliers, spécialistes des chaudières et de la scierie à vapeur.

<sup>36</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit. - p. 297.

<sup>37</sup> SHM Vincennes, 6 DD 1 493, rapport annuel du directeur des constructions navales, 1902.

<sup>38</sup> THIVOLLE (A.), *Contribution à l'étude de l'arsenal de 1870 à 1914, vision générale de la politique navale. Constructions et Réparations à l'arsenal de Toulon et recrutement du personnel ouvrier*. Maîtrise : Histoire : Nice, 1999. - p.59. LECLAVE (F.), *Liste de la flotte de guerre française. De la vapeur à nos jours*. Toulon, 1975. - 76 p.

Entre 1900 et 1914, l'arsenal construit un cuirassé, neuf torpilleurs et 31 sous-marins.

Depuis 1887 Toulon est le grand centre spécialisé de la construction sous-marine, d'abord sous-marins à vapeur, puis sous-marins électriques, enfin sous-marins à moteur diesel. L'arsenal maritime s'équipe d'infrastructures adaptées dans la darse de Missiessy. Il emploie alors 8 000 personnes<sup>39</sup>.



**Le port de Toulon au début du XXe siècle : la rade et l'escadre**

Dans l'entre-deux-guerres, la part de l'arsenal maritime reste écrasante dans les activités industrielles varoises. La ville de Toulon, avec 133 263 habitants en 1931, est plus que jamais celle de la marine nationale grâce à la renaissance navale voulue par le ministre Georges Leygues et concrétisée par un accroissement du tonnage des navires, pour atteindre les 35 000 tonnes des célèbres cuirassés *Jean Bart* et *Richelieu*. Mais aussi parce que la « Toulon coloniale »<sup>40</sup> se trouve au centre d'un réseau de bases coloniales à travers le monde, de Bizerte au Cap Saint-Jacques en passant par Dakar et Diégo Suarez.

---

<sup>39</sup> MASSE (J.), *Six essais sur la réalité sociale en Provence. Salariés et ouvriers dans le Var à l'époque contemporaine de 1871 à 1914*. Doc. dact., 1991. - p. 12.

<sup>40</sup> GAIGNEBET (J.B.), « Incertitudes de la paix... », op. cit., p. 350.

En 1933 le personnel ouvrier salarié de l'arsenal s'élève à 9191 ouvriers permanents et 480 ouvriers en régie<sup>41</sup>.

L'arsenal offre un peu plus de la moitié des emplois industriels toulonnais, emplois interdits aux étrangers. En cette période de crise économique, ces emplois moins payés qu'ailleurs sont toutefois recherchés pour leur stabilité.

## **2 - Les chantiers navals seynois tributaires des commandes de l'Etat**

Au sud-ouest de la rade de Toulon, les chantiers navals de La Seyne constituent l'autre pôle majeur de la main d'œuvre industrielle dans le Var. Ils prospèrent alors que l'arsenal maritime toulonnais peine à se convertir en une entreprise moderne et bénéficie de la dynamique capitaliste du moment.

### **a) Des chantiers navals innovants**

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, plusieurs petits chantiers navals – dont celui de l'ingénieur anglais Taylor - construisent déjà des navires en fer et à vapeur, avec un personnel de 300 à 400 personnes et un outillage métallurgique important de quatre fourneaux, quinze forges, une machine à vapeur et dix machines-outils<sup>42</sup>. Avec le savoir-faire d'ingénieurs acquis à la navigation à vapeur et des capitaux divers dont ceux de la Compagnie des Messageries Maritimes, l'entreprise change de dimension. L'ensemble des chantiers seynois, à la veille de la fondation des Forges et Chantiers de la Méditerranée (FCM) en 1856, emploie 1500 ouvriers<sup>43</sup>. La nouvelle société des FCM réalise d'importants travaux pour construire de grosses unités en fer. Elle emploie, en 1863, 2674 ouvriers dont 47% dans les métiers du fer, 21% dans les métiers du bois et 33% de manœuvres. L'évolution des effectifs montre la réduction des menuisiers, perceurs, manœuvres, calfats, au profit des métallurgistes. Les Chantiers de La Seyne, grâce à leur capacité d'innovation, jouissent d'une bonne réputation qu'ils conservent tout au long de leur existence.

---

<sup>41</sup> Ouvriers permanents : ouvriers professionnels immatriculés ayant tous les avantages de l'Etat ; ouvriers en régie : ouvriers embauchés temporairement directement par l'arsenal ou par une entreprise privée et GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op. cit. - p.35, note 50.

<sup>42</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit., p. 301.

<sup>43</sup> idem

Pour les constructions métalliques, ils se substituent à l'arsenal maritime qui tarde « à remplacer, ses navires en bois par des cuirassés [...] : les réticences face au progrès [...], le poids de la routine [...], la persistance d'ouvriers voués au bois [et puis] d'énormes stocks de bois qu'il faut bien rentabiliser »<sup>44</sup>, semblent expliquer ce retard.

Pendant ce siècle de l'âge industriel, la construction navale seynoise dépend largement des commandes directes ou indirectes de l'Etat français. Avant 1877, la marine passe commande à l'industrie privée et aux chantiers seynois de matériels divers, navires de faible tonnage, machines pour des bâtiments sortis des arsenaux, avant de passer aux grosses unités de la flotte délaissée par les constructions navales militaires, la première d'entre elles étant le cuirassé *Amiral Duperré*, lancé en 1879<sup>45</sup>.

L'époque prestigieuse de la construction navale entre 1881 et 1914, bénéficie du soutien de l'Etat. En 1881, une prime à la construction est prévue, une autre en fonction du tonnage, du matériau employé, du poids des machines motrices, prime reconduite alors pour dix ans. En 1902, la prime augmente pour les navires à vapeur et en 1906 l'Etat soutient les commandes françaises au détriment des commandes étrangères. De 1881 à 1903, sur les 395 navires de guerre sortis des sept chantiers navals français, La Seyne en construit 85, soit 21% et produit 41,7% du tonnage national<sup>46</sup>. Les chantiers navals de La Seyne produisent de grosses unités.

En 1884, ils ont placés en tête des différents sites, tant en espace qu'en aménagement des ateliers, outillage et personnel<sup>47</sup>. La réputation de La Seyne dépasse les frontières : entre 1881 et 1903, 44% des navires sont construits pour les marines étrangères et 80% du tonnage de déplacement proviennent des ateliers seynois. Les Forges et Chantiers de la Méditerranée construisent cargos et paquebots pour les armateurs privés et surtout pour les armateurs marseillais : Messageries Impériales, devenues Messageries Maritimes, Société Générale du transport maritime à vapeur, Compagnie Paquet, Compagnie Chargeurs Réunis<sup>48</sup>.

---

<sup>44</sup> MAUSHART (E.), *La place de la Marine...*, op. cit. - p. 48.

<sup>45</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit., p. 325, note 282. MARTINEZ (L.), *Aspects de relations entr la société des Forges et Chantiers de la Méditerranée et l'arsenal de Toulon (1856- 1900)*. Maîtrise : Histoire : Nice, 2003. - 148p et annexes.

<sup>46</sup> MARTINENQ (P.), *Place de la Lune. Aspects de l'histoire de La Seyne sur Mer (1830 – 1936)*. Maurecourt : La Barbannerie : 1983. - p.98.

<sup>47</sup> SHM Vincennes, 6 DD1 141, Rapport sur les principaux chantiers industriels, 1884.

<sup>48</sup> Association Sillages, *Les pionniers T1*, 1996. - p.152-155.

Les FCM ont construit pour les armateurs privés et pour la marine avec un tonnage légèrement supérieur pour les premiers<sup>49</sup>.

#### b) Une main d'œuvre nombreuse, adaptable

Le dynamisme des FCM réclame une main d'œuvre abondante, mobile et adaptable aux commandes. Dans la période de 1872 à 1914, les effectifs des chantiers navals triplent : ils passent de 1320 personnes en 1872 à 2400 en 1884<sup>50</sup>, 3200 en 1897, 3500 en 1904, 4000 en 1913. Main d'œuvre française et étrangère, italienne principalement, se partagent les emplois. Pendant la première guerre mondiale, le chantier seynois travaille pour la marine et l'armée de terre. Il construit cargos, docks flottants, avisos, chalands, bacs, bouées, canonnières, matériels d'artillerie. Quatre mille wagons de chemin de fer et chars d'assaut de 70 tonnes sortent de l'usine grâce aussi à une main d'œuvre étrangère chinoise et une main d'œuvre féminine qui se substituent aux hommes mobilisés. En 1919, le chantier a un effectif légèrement inférieur à 4000 personnes<sup>51</sup>. Après une courte période de reconstruction de la flotte jusqu'en 1922, la société des FCM réduit son personnel de 25%, il varie entre 2500 et 3000 travailleurs. Le chantier dépend pour 60% de son activité des programmes navals militaires. « C'est grâce à ces commandes, que les chantiers privés ont pu continuer à vivre et ont pu éviter des débauchages d'une main d'œuvre rare et difficile à former »<sup>52</sup>. A la fin des années 1930, l'armée française leur commande cinquante chars type FCM 36 de douze tonnes. Les commandes de paquebots des armateurs marseillais, Compagnie de Navigation Mixte, Compagnie de Navigation Paquet et Messageries Maritimes, complètent l'activité du chantier de construction navale frappé de plein fouet par la crise économique.

Dans ces années de récession, « les travailleurs des chantiers préfèrent chercher des débouchés vers l'arsenal de Toulon, même s'il faut gagner moins »<sup>53</sup>. La sécurité de l'emploi à l'usine d'Etat attire, mais beaucoup d'ouvriers seynois de l'arsenal ont d'abord travaillé aux FCM.

---

<sup>49</sup> MARTINENQ (P.), *Place de la Lune...*, op. cit. - p. 97-98.

<sup>50</sup> LATTAY (J.), *Traité d'économie maritime. La construction navale*, Paris, Imprimerie nationale, 1951, T1, p.349.

<sup>51</sup> Association Sillages, *Les Conquérants* T2, 1994, p. 31.

<sup>52</sup> LATTAY (J.), *Traité d'économie...*, op. cit. - p.357.

<sup>53</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op. cit. - p. 36.

Avant 1914, dans la période glorieuse des chantiers seynoïses, ce va-et-vient de la main d'œuvre entre les deux entreprises est constant. Ainsi « beaucoup de jeunes apprentis préfèrent entrer à La Seyne ou dans les petits chantiers civils de la ville où ils gagnent un peu plus qu'à l'arsenal »<sup>54</sup>. L'ouvrier de l'arsenal de la Belle Époque est instable : plus de la moitié d'entre eux abandonne leur activité, attirés par les offres plus alléchantes de l'industrie privée en pleine expansion, quitte à revenir ensuite à l'arsenal<sup>55</sup>.

Les deux grandes entreprises industrielles varoises, à la fois complémentaires et concurrentes, disposent d'un marché potentiel de main d'œuvre qui tourne autour de 10 000 personnes entre 1860 et la fin des années 1930. 7000 d'entre eux, chiffre moyen, travaillent à l'arsenal maritime et 2500 à 3000 aux FCM à La Seyne.

## **B – Le renouveau industriel, tertiaire, agricole au détriment des activités traditionnelles**

### **1 – Des activités traditionnelles en pays varois**

Autour du pôle Toulon-La Seyne et en dehors de la bande littorale, des activités industrielles et artisanales de moindre envergure se maintiennent avec plus ou moins de bonheur.

#### a) De la petite métallurgie à la confection d'uniforme

« L'industrie à Toulon, au milieu du XIXe siècle, offre peu d'activités [...] La marine de l'État absorbe l'activité de la ville. Les habitants en grande partie [...] recherchent pour leur famille un emploi dans les bureaux de la Marine ou dans les travaux de l'arsenal [...] L'activité industrielle à cette époque apparaît en retrait par rapport à ce qu'elle était autrefois »<sup>56</sup>. Le nombre d'emplois ouvriers atteint 1362 en 1852 et 2947 en 1855<sup>57</sup>. Il fluctue selon l'embauche et selon les entreprises temporaires créées, qui répondent aux besoins de la marine, L'importance du deuxième chiffre s'explique par les travaux d'expansion de la ville : 920 civils aménagent l'arsenal Castigneau destiné aux bateaux à vapeur et 900 ouvriers construisent la nouvelle enceinte fortifiée.

---

<sup>54</sup> SHM Vincennes, 6 DD1 225, Rapport d'inspection, 1891.

<sup>55</sup> Nous verrons plus loin la question de la mobilité de la main d'œuvre au XIXe siècle et au début du XXe siècle.

<sup>56</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit. - p. 289, note 178.

<sup>57</sup> id., p. 290, enquête de police 1853 et statistiques 1855, 1856.

Ce sont les entreprises métallurgiques qui dominent : elles emploient plus de 600 ouvriers en 1856 dont 500 pour les seuls établissements Peyruc à Toulon. Elles fabriquent des pièces détachées ou réparent les chaudières pour la marine, pour les chantiers de La Seyne et les fondeurs du port. Au quartier du Mourillon à Toulon, la fabrique de feutre et la menuiserie ont les mêmes clients .

Un demi-siècle plus tard, 1500 personnes environ travaillent dans cette même activité métallurgique à Toulon et à La Seyne : fabrication de chaudières, machines et outillages agricoles et démolition navale à La Seyne<sup>58</sup>. En dehors du pôle toulonnais, les communes de La Londe, Saint-Tropez, Gassin hébergent les entreprises Schneider et Whitehead à Saint-Tropez, et font travailler plus de 500 ouvriers.

En 1933, la concentration des activités industrielles modernes dans le pôle toulonnais s'accroît. Le nombre de travailleurs dans l'industrie induite par les deux grandes entreprises navales s'élève à 2251 : entreprises de démolition, industrie mécanique, petite métallurgie, forges<sup>59</sup>. D'autres entreprises à La Seyne, liées à l'activité navale, emploient une main d'œuvre majoritairement féminine soit 200 salariées dans trois corderies mais l'activité s'étiolle dans les années 1920.

Après 1918, des travailleuses à la tâche, veuves de guerre souvent, retirent le drap à l'arsenal et le cousent chez elles<sup>60</sup>. Elles confectionnent aussi des uniformes de la marine à Toulon ou des tenues de travail, dans de petits ateliers de tailleurs situés à proximité de l'arsenal ou dans l'entreprise Boka à La Seyne qui emploie plus de 100 femmes<sup>61</sup>. Mais la pyrotechnie de l'arsenal dans le quartier de Lagoubran, à la limite des deux communes demeure le débouché industriel naturel des femmes toulonnaises et seynoises qui emploie plusieurs centaines d'entre elles à la production de munitions.

---

<sup>58</sup> MASSE (J.), *Six essais...*, op. cit. , p.13.

<sup>59</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op. cit. - p. 35-36.

<sup>60</sup> Remerciements à Mesdames les anciennes élèves de l'école Tessé pour leur témoignage.

<sup>61</sup> MARTINENQ (P.), *Place de la lune...*, op. cit. - p. 275.

## b) De l'extraction de la bauxite à la tannerie

En dehors de la bande littorale, des activités semi-industrielles traditionnelles se maintiennent dans l'ensemble du département. elles se partagent entre industrie extractive, industrie du bois et ses dérivés, tannerie et cordonnerie.<sup>62</sup>

L'extraction de la bauxite commence à la fin du XIXe siècle autour de Brignoles dans le centre-ouest du département. La Société des Bauxites de France et huit autres compagnies emploient 800 personnes, dont beaucoup d'Italiens. Sa production double entre 1914 et les années 1930, la moitié d'entre elle est exportée. L'argile, matière première transformée en tuiles, briques, moellons et produits céramiques, devient la spécialité de certains villages comme Saint-Zacharie ou Salernes. Les fabricants, emploient une main d'œuvre surtout italienne et dépendent fortement des aléas de la demande extérieure au département.

Le Var, département boisé, tire profit de cette autre matière première, le bois, pour la menuiserie et l'industrie du liège, plus spécifique. Ces activités se localisent dans les villages des Maures au sud-est du département. Elles ont permis de fixer une main d'œuvre dans des lieux plus isolés. Une main d'œuvre féminine importante y est employée, mais aussi les paysans ouvriers varois qui associent les deux activités saisonnières agricole et semi-industrielle de la bouchonnerie. Certains ateliers et certaines usines emploient plusieurs dizaines voire plusieurs centaines de personnes comme à La Garde-Freinet, village spécialisé dans la transformation du liège.

La tannerie et la cordonnerie font partie des industries traditionnelles encore actives. Les tanneries de Barjols, dans le haut Var emploient plusieurs centaines de personnes avec celles de Belgentier, dans la vallée du Gapeau, celles de Draguignan et de Toulon, conservent un certain dynamisme. La cordonnerie, dont Bargemon est le principal centre avec Flayosc et Draguignan, trouve des débouchés naturels chez les militaires à Toulon. Une main d'œuvre locale nombreuse, française et italienne, travaille dans les ateliers traditionnels, parfois mécanisés. D'autres activités artisanales se répartissent dans les communes rurales varoises, plus ou moins dépendantes du secteur agricole, toujours fort dans le Var.

---

<sup>62</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op. cit. - p. 37-40.

En dehors de la bande littorale, le Var n'est donc pas dépourvu d'activités industrielles plus traditionnelles, mais l'attrait de l'activité métallurgique moderne du littoral est irrésistible.

Ainsi tandis que les Varois de l'intérieur migrent vers le littoral, la main d'œuvre étrangère, piémontaise et ligure, se substitue de plus en plus à eux.

## **2 - Un secteur tertiaire vigoureux et féminisé**

Le secteur tertiaire des services emploie une population active nombreuse du fait de la présence de la marine : 31% de la population active en 1911, 34% en 1926 et 41% en 1936<sup>63</sup>. L'armée représente la moitié des emplois et des services en 1911 et 40% pour les deux autres périodes. Pour la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, Jean Masse évalue à 10% la part du secteur tertiaire sans prendre en compte les fonctionnaires civils et militaires, difficilement chiffrables selon lui<sup>64</sup>. Il évalue à 18 ou 19 000 le nombre de salariés de ce secteur et omet, faute de sources, les non-salariés. Sachant que la marine double ses effectifs à la fin du siècle, on peut évaluer à environ 25% la part de la population active tertiaire en cette fin de siècle.

De 1881 à 1940, les femmes, nombreuses dans ce secteur, dominent surtout dans la domesticité et les soins personnels, les emplois de relation, le petit commerce, l'hôtellerie et la restauration. Elles prennent une place dominante dans l'activité salariée des employés de la fonction publique non industrielle, des banques et des professions libérales. Les jeunes filles, diplômées ou non, sorties des écoles primaires supérieures puis des écoles pratiques du commerce et de l'industrie, s'y orientent naturellement.

## **3 - Un monde rural en déclin**

L'évolution de l'important secteur agricole varois, accompagne, à sa façon, l'industrialisation de l'espace littoral varois. Quelques tendances émergent et complètent le tableau des activités économiques de ce département, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle à 1940.

---

<sup>63</sup> id. p. 742. Ces pourcentages comprennent les catégories suivantes : commerce et banque, professions libérales, domestiques, armée et les services publics administratifs.

<sup>64</sup> MASSE (J.), *Six essais...*, op. cit. - p. 15.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les activités agricoles dominant, vingt ans plus tard elles occupent encore 52% de la population active, 36% en 1911 et moins de 30 % après 1930.

Le déclin inexorable des actifs agricoles s'intensifie au moment de la crise phylloxérique de 1870 à 1890 et dans les années 1930.

#### a) Un déclin agricole à nuancer

Le Var traditionnel des cultures céréalières, oléicoles et viticoles laisse la place au Var viticole : le paysan varois est de plus en plus un viticulteur et cela malgré les difficultés de la viticulture au début du XX<sup>e</sup> siècle. Dans l'entre-deux-guerres, la superficie du vignoble continue de s'étendre au détriment de la qualité du produit, à tel point qu'en 1931 il faut réglementer la plantation des vignes.

Le moyen Var est sa zone de prédilection, avec des points forts autour de Saint-Maximin, Brignoles mais aussi dans la région toulonnaise. « Elle est la plus généreuse des grandes cultures [...], elle est pourvoyeuse de main d'œuvre et au prix d'un travail acharné, elle assure l'existence et parfois, lors des folles années, la richesse du plus grand nombre »<sup>65</sup>. La production varoise, destinée à la commercialisation, subit les aléas du système récent de libéralisation des échanges économiques. Elle est soumise à la concurrence des vins italiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, des vins algériens au milieu des années 1930. Mais le développement continu et désordonné du vignoble, producteur de vins de qualité médiocre, est à l'origine de la crise du début des années 1930.

Les cultures maraîchères, fruitières et florales occupent les terres alluviales d'Ollioules, du bas Gapeau, de Solliès-Pont et d'Hyères, favorisées par l'arrivée du chemin de fer qui rend possible l'exportation de ces productions. Primeurs, fruits et fleurs s'étendent tout au long de la bande littorale depuis Bandol jusqu'à Fréjus et, plus à l'intérieur, Fayence. Ces productions commerciales dépendent fortement de la conjoncture nationale et internationale, en même temps elles induisent des activités nouvelles de cueillette, de conditionnement et de transformation. Elles sollicitent une main d'œuvre d'ouvriers agricoles qui délaissent les activités agricoles traditionnelles de l'intérieur du département peu touché par les progrès de l'agriculture<sup>66</sup>.

---

<sup>65</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges de la République...*, op. cit. - p.112.

<sup>66</sup> idem, p. 83.

La moitié sud du Var bénéficie d'une agriculture tournée vers la commercialisation (vignobles, zones fruitières, florales et maraîchères) tandis que le nord devient une région pauvre qui se dépeuple. Le Var moderne bénéficie d'un dynamisme démographique tandis que les cantons du moyen Var et du haut Var régressent.

Entre 1911 et 1936, cantons industriels et ruraux du littoral progressent : la population des cantons de Toulon et de La Seyne augmentent de 42% et 24%, des celle du canton de Fréjus de 58%, d'Ollioules 30%, d'Hyères 20%, de Saint-Tropez 18,2%, de Cuers 14,8%.

La population du moyen et du haut Var augmente de 8,8% dans le chef lieu Draguignan, Brignoles est quasiment stable, Saint-Maximin et Lorgues régressent<sup>67</sup>. La société rurale varoise vieillit et se réduit dans les deux tiers nord du département, le déficit naturel et l'exode rural se combinent pour accentuer le mouvement. Pourtant un flux de nouveaux arrivants gavots des Alpes<sup>68</sup>, Italiens, freine cet affaiblissement rural en se substituant aux départs, sans les compenser toutefois, mais toujours plus attirés par le dynamisme agricole méridional.

#### b) L'enseignement agricole envisagé pour stopper le déclin des campagnes

Nestor Noble, en 1887, écrit dans sa feuille agricole locale *Le Petit paysan* : « Notre agriculture agonise notre horticulture ne vaut guère mieux. L'émigration fait la solitude dans nos campagnes et jette sur le pavé des grandes villes une population d'affamés, alors que la vigne est frappée de plein fouet par le phylloxéra<sup>69</sup>. Pour régénérer la campagne, pour lutter contre l'exode rural, il faut faire aimer la terre « lutter contre la routine en expliquant les nouvelles méthodes<sup>70</sup>. Le développement de l'enseignement agricole tente de répondre à la crise, « les jeunes de la campagne pourront devenir des agriculteurs capables de comprendre leurs travaux, de lutter contre la routine [...] assurant le succès, les éléments jeunes resteront à la campagne au lieu de désertir », écrit un instituteur, bien dans l'air du temps<sup>71</sup>.

L'enseignement agricole devient le remède à l'exode rural. Les élus du Conseil général relaient le ministère de l'agriculture, tardivement au regard d'autres départements, en répondant au besoin

---

<sup>67</sup> idem, p. 732. Annexe 3.

<sup>68</sup> Désigne les habitants « descendus » des Alpes, venus travailler dans les plaines littorales.

<sup>69</sup> Arch. dép. du Var, *Le Petit Paysan*, 23 juillet 1887. Ce journal agricole est soutenu par le Conseil général et diffusé dans toutes les communes.

<sup>70</sup> CHARMASSON (Th.), LE LORRAIN (A.M.), RIPA (Y.), *L'enseignement agricole et vétérinaire de la Révolution à la Libération*. Paris : INRP-Publications de la Sorbonne : 1992. - p CVII.

<sup>71</sup> Arch. de la Société d'agriculture et d'horticulture de Toulon, *Mémoires d'instituteur*. s.d.

de formation agricole. A la fin du Second Empire, Hyppolite Barles titulaire de la première chaire d'agriculture sillonne le département et rencontre un vif succès auprès des agriculteurs<sup>72</sup>.

Mal comprise, la chaire d'agriculture est supprimée en 1871 puis recréée au moment de la crise en 1880.

Le professeur, puis les professeurs départementaux itinérants, assurent des cours d'agriculture à l'Ecole normale de Draguignan, dans les écoles primaires supérieures, organisent des conférences agricoles dans les communes du département et conseillent les agriculteurs tant sur les pratiques culturales que sur les nécessaires organisations professionnelles, syndicats et coopératives<sup>73</sup>. Après la Première Guerre, une école ambulante d'hiver pour les hommes est mise en place. Pendant quatre à cinq mois, chaque semaine, l'école ouverte aux adultes et aux adolescents, s'installe dans une commune où le professeur d'agriculture donne quelques heures de cours théorique et pratique, suivies par une quinzaine de participants. En 1925, une formule à peu près identique est mise en place pour les jeunes filles : l'école ménagère ambulante est un succès. Après beaucoup d'atermoiements, en 1902, l'école d'agriculture et d'horticulture à Hyères s'installe et se pérennise<sup>74</sup>. Le nouvel établissement peut accueillir soixante élèves, l'effectif s'élève à quarante-cinq élèves. Il n'attire pas les fils d'agriculteurs soucieux de garder leurs enfants près d'eux. La main d'œuvre est rare et chère dans les campagnes varoises et l'intérêt pour une formation agricole n'est pas encore compris<sup>75</sup>. Seule la formation continue des agriculteurs donnée par les professeurs d'agriculture sous la forme de conférences à thème à proximité des lieux de production, réussit. La forme scolarisée de l'enseignement technique agricole n'a pas encore trouvé sa place.

---

<sup>72</sup> Arch. dép. du Var, 14 M 2/3, Enseignement agricole itinérant, 1859 -1897 et annexe 6.

<sup>73</sup> id, 14 M 1/1, Instructions du Ministère de l'agriculture, 1868-1901 et annexe 7.

<sup>74</sup> id, 14 M 2/4, 5, 6, Ecole d'horticulture de Hyères, 1890-1941 et annexe 8.

<sup>75</sup> id., 1 N 179, délib. CG, 1938.

**Annexe 6** : Les conférences agricoles d'Hypolites Barles dans les communes du Var (1859-1860), un vif succès

Nom des communes	Dates des conférences	Sujets des conférences, nombre d'auditeurs	Nombre de participants
Besse	3 août 1859	Engrais, vignes, semailles en lignes	350
Bras	14 mars 1860	Bétail, engrais, cultures locales	320
Cabasse	15 mars id.	Assolements, bétail, soin des fumiers	150
Carcès	8 octobre 1859	Engrais, prairies.	80
Correns	22 janv. 1860	Assolement, prairies.	150
Cotignac	20 et 21 janv. 1860.	Engrais, assolements, cultures sarclées	400
Flassans	5 oct. 1859	Assolements, écobuage, composts	250
Ginasservis	25 janv. 1860	Engrais, Instruments perfectionnés vignes.	100
Gonfaron	19 nov. 1859	Cultures perfectionnées, engrais.	200
Nans	11 mars 1960	Assolements, racines alimentaires, bétail	200
Pignans	18 nov. 1859	Assolements, cultures sarclées	150
Rians	10 août id.	Bétail, engrais, écobuage.	100
Roquebrussanne(La)	6 et 7 août id.	Engrais cultures spéciales, vignes	250
Tavernes	12 août id.	Bétail, engrais, écobuage.	300
Val (Le)	9 oct. id.	Assolements, cultures sarclées, soin des fumiers	200
Varages	24 janv. 1860	Engrais, écobuage.	150
Vinon	26 janv. id.	Assolements, jachère, prairies	220
Zacharie (St)	12 et 3 mars id.	Engrais, cultures spéciales	250

Dans ses différents rapports, Hypolite Barles insiste sur l'intérêt porté aux conférences agricoles, qu'il évalue au nombre des auditeurs et aux questions posées<sup>1</sup>. Les thèmes abordés concernent l'utilisation des engrais, le système d'assolement et la rotation des cultures, les cultures maraîchères et fruitières, la taille des arbres fruitiers et des oliviers. La lutte contre la maladie de la vigne reste la première préoccupation (A D du Var, 14M/23. Enseignement agricole itinérant, rapport d'Hypolite Barles, professeur d'agriculture de 1859 à 1870, pour l'année 1859-1860 – extrait, arrondissement de Brignoles

**Annexe 7** : Programme des conférences itinérantes de M. Farcy, professeur d'agriculture, année 1897-1898

Sujets de conférence	Localités	Dates prévues
Les maladies de la vigne. La vinification.	Montauroux et Seillans	12 et 15 janvier
La reconstitution du vignoble. Les engrais.	Bagnols et Saint-Paul	19 et 20 janvier
La culture des primeurs. La vigne.	Ollioules et Sanary	26 et 27 janvier
Les engrais. Le fumier de ferme.	La Seyne et La Valette	2 et 3 février
Le vignoble. La vinification.	Bormes et Gassin	9 et 10 février
La reconstitution dans les alluvions de l'Argens	Le Puget et Roquebrune	23 et 24 février
Les prairies naturelles et artificielles.	Carcès	2 mars
Les cultures arbustives.	Cotignac	3 mars
La reconstitution du vignoble.	Tavernes	9 mars
Les prairies et les engrais.	Aups	10 mars
Les engrais et la vigne.	La Motte	16 mars
La pomme de terre. Les engrais.	Montferrat	17 mars
La vinification. Les maladies de la vigne.	Cuers, Pierrefeu, Bandol	23, 24, 30 mars
	Saint-Cyr	31 mars
Les engrais et les mélanges de cultures.	Carnoules	6 avril
Les engrais et les maladies de la vigne.	La Garde	7 avril
La culture de l'olivier. Les engrais.	Figanières	13 avril
L'assolement. Pomme de terre et blé.	Ampus	15 avril
Les engrais. Les maladies de la vigne.	Le Castellet et Le Beausset	20 et 21 avril
Les engrais. Prairies et cultures maraîchères.	Tourves	27 avril
Les engrais et l'assolement.	La Roquebrussanne	28 avril
L'olivier, sa taille, ses maladies.	Bargemon	

A ce programme prévisionnel s'ajoutent douze cours d'adultes et treize autres conférences.

La culture de la vigne et la vinification, l'utilisation d'engrais et l'assolement des terres, les cultures maraîchères et fruitières sont les principaux thèmes abordés (AD Draguignan, 14M1/1, programme des conférences de M. Farcy pour l'année scolaire 1897-1898).

## Annexe 8 : L'enseignement agricole scolarisé

### La section agricole de l'EPS de Lorgues



Source : carte postale collection des anciens élèves de Lorgues

### L'école d'agriculture et d'horticulture du Var à Hyères



Vue générale des bâtiments et champ d'orangers



Entrée de l'école

Source : Archives départementales du Var, 14M2/5, prospectus de l'école, 1938

## C – Le rôle prépondérant des acteurs locaux du « Var rouge »

Le développement de l'école dépend étroitement de l'engagement des élus locaux qui contribuent « à créer les équipements et les moyens de toute nature qui sont la condition première des progrès de la scolarisation »<sup>76</sup>. Les élus « progressistes » du Var rouge créent les conditions du développement de la scolarité primaire et post-primaire des enfants du peuple.

### 1 - Le Var rouge

#### a) Un Var républicain

Tous les historiens s'accordent sur l'importance de la chose politique dans le département du Var, et dans le Sud-est de façon plus large. A partir du moment où l'individu devenu citoyen a la possibilité de donner son avis, il impose la République puis la République sociale. « Pour la paysannerie, toutes les élections et notamment législatives, offrent une possibilité quasi unique de se manifester massivement, régulièrement et légalement, dans l'ordre et la liberté »<sup>77</sup>. Pour les années 1920-1930, Jacques Girault pose la question de la place particulière de la politique et de son rapport à la société qui « devient depuis longtemps l'apanage de l'ensemble du peuple[...], mais l'identification entre pouvoir politique et possession économique ne se produit pas, l'autonomie du politique demeure »<sup>78</sup>. Dans ce « Midi rouge », le politique s'identifie à la démocratie républicaine locale, « la République chose locale, se confond avec la liberté de l'individu et celle de la commune »<sup>79</sup>.

Depuis la "démoc'soc" de 1848 jusqu'aux premiers élus communistes du Front populaire, le citoyen varois adopte une attitude originale : il s'oppose à Louis Napoléon Bonaparte et défend « la Belle » en 1851, devient radical quand la République s'impose définitivement, puis socialiste triomphant dans l'entre-deux-guerres. A l'occasion des premières élections générales en avril 1848, les électeurs varois s'emparent massivement du suffrage universel puisque 90% d'entre eux votent, participation la plus élevée de tout le Sud-est.

---

<sup>76</sup> BRIAND (J.P.), « Le renversement des inégalités régionales de scolarisation et l'enseignement primaire supérieur en France, fin XIXe – XXe siècle. », *Histoire de l'éducation*, n°66, mai 1995. - p.158-200.

<sup>77</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges...*, op.cit. - p.149.

<sup>78</sup> GIRAULT (J.), « Les Varois et le socialisme 1920-1935 », *Bulletin du CRHMSS*, n°13, 1990. - p.52-62.

<sup>79</sup> GUILLON (J.M.), « De Faissières à Defferre. Les élites politiques en Provence (PACA) », *Kreizlo, études sur la Bretagne et le Pays Celtiques*, 1999. - p.257-269.

Elle reste forte aux élections présidentielles mais Louis Napoléon Bonaparte n'obtient que 25% des voix au lieu des 75% au plan national, derrière le républicain modéré Cavaignac qui, lui, obtient 55% des voix et le démocrate Ledru-Rollin 17,8% des voix, surtout paysannes, républicaines, qui espèrent une autre politique<sup>80</sup>. En 1849, les élections législatives donnent des résultats plus mitigés puisque les Varois envoient quatre élus de droite et trois élus de gauche à l'assemblée, mais « le changement est considérable, une approche nouvelle s'est fait jour [...] autour d'une idée-force : la République comme moyen de progrès politique et social »<sup>81</sup>. Aussi lorsque, le 2 décembre 1851, Louis Napoléon Bonaparte renverse le pouvoir républicain, une résistance légaliste s'organise dans le Var, des colonnes d'insurgés républicains venues des villages font mouvement vers le nord du département où ils sont vaincus le 10 décembre à Aups et durement réprimés. « Le souvenir de l'insurrection et de la répression fidèlement entretenu dans la mémoire républicaine sera l'élément constitutif du Var rouge. »<sup>82</sup> Le Var doit cette conscience politique populaire surtout à la sociabilité des cercles et des chambrées<sup>83</sup>. Interdits ou mis en sommeil sous l'Empire autoritaire, cercles et chambrées reprennent de la vigueur sous l'Empire libéral et la Troisième République<sup>84</sup>. Ces sociétés de quelques dizaines d'adhérents réunis par des affinités d'âge, de classe sociale, de fortune, d'habitat, mais aussi des affinités religieuses et politiques connaissent leur apogée dans le dernier quart du XIXe siècle. La lecture collective de la presse, la propagation des idées dans un cadre privé contribuent à la politisation des chambrées. Des institutions stables imposées par l'administration impériale à ces sociétés éduquent ses membres pour l'organisation des futures sociétés musicales, théâtrales ou sportives et surtout des futures organisations syndicales et politiques. De véritables éducateurs civiques, les cercles blancs et les cercles rouges se transforment en « relais urbains ou ruraux des partis politiques sur le plan local »<sup>85</sup>, en organisant propagande et action électorale.

---

<sup>80</sup> HUARD (R.), « Suffrage universel et mobilisation en Provence et dans la région alpine de 1848 à 1851 », *Provence 1851. Une insurrection en Provence*. Actes des journées d'étude de 1997 à Château-Arnoux et de 1998 à Toulon. Association pour le 150<sup>e</sup> anniversaire de la résistance au coup d'Etat du 2 décembre 1851, cap 2000. - p.17-31.

<sup>81</sup> Idem.

<sup>82</sup> Arch. dép. du Var, Service éducatif, *L'apprentissage du suffrage universel dans le département du Var, 1830-1851*.

<sup>83</sup> Citons parmi plusieurs ouvrages de Maurice AGULHON, *La Sociabilité méridionale. Confréries et associations en Provence orientale à la fin du XIXe siècle*, Aix-en-Provence, La pensée universitaire, 1966. - 872 p.

<sup>84</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit. - p. 602.

<sup>85</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges...*, op. cit. - p.153.

En ces débuts incertains de la Troisième République, le Var se place résolument de son côté en envoyant quatorze élus républicains pour quatorze sièges aux élections générales de 1877. Un an plus tard le radical Henri Dutasta devient pour dix ans maire de Toulon, en 1881, 86 communes varoises sur 145 sont républicaines<sup>86</sup>.

#### b) La radicalisation du Var républicain

Dans les deux dernières décennies du XIX<sup>e</sup> siècle, les républicains varois se radicalisent. Le chef-lieu Draguignan est conquis à son tour par les radicaux, des radicaux divisés entre les clémencistes de la moitié nord du département et anti-clémencistes plus modérés au sud, et malgré la défaite de Clemenceau en 1893 au profit de républicains modérés, « le glissement à gauche s'amplifie »<sup>87</sup>. Le socialisme fait une timide apparition avant de s'emparer des villes et de s'insinuer dans les campagnes au début du XX<sup>e</sup> siècle. En 1893 Toulon se donne un maire socialiste Prosper Ferrero, en 1898 deux députés socialistes sont élus à Toulon et à Draguignan tandis qu'en 1900 naissent deux fédérations socialistes qui s'unissent au congrès de 1905. En 1913, le Var compte trois députés socialistes, onze conseillers généraux, trois conseillers d'arrondissement et quatorze maires socialistes ; en 1914 un inscrit sur trois (avec une forte abstention), un électeur sur deux préfèrent les socialistes. Par mandats législatifs, les radicaux cèdent la place aux socialistes d'abord dans les villes puis dans les campagnes qui deviennent plus rouges à la faveur de la crise viticole, du mouvement syndical et coopératif. Mais ce socialisme est moins une rupture qu'une inflexion du radicalisme, « les socialistes sont des transfuges ou des fils de radicaux »<sup>88</sup>, génération SFIO qui connaît son apogée dans l'entre-deux-guerres. Ils acquièrent alors « un statut hégémonique » dans le département par leur influence électorale, l'imprégnation des mentalités, par leur identification aux besoins des Varois, par leur « présence dans les forces vives du département, les petits possédants, les travailleurs, les fonctionnaires, les étrangers, les enseignants »<sup>89</sup>.

---

<sup>86</sup> GEORGE (J.), *Les maires dans le département du Var 1800-1940*, Thèse, Paris I, 1989, 592 p.

<sup>87</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges...*, op.cit. - p. 219-220.

<sup>88</sup> GUILLON (J.M.), « De Faissières à Defferre... », op. cit. - p. 263.

<sup>89</sup> GIRAULT (J.), « Les Varois et le socialisme, 1920-1935 », *Bulletin du CRHMSS*, n°13, 1990. - p. 56.

Les socialistes dominent alors le Conseil général. Pour la période de l'entre-deux-guerres, 40% des conseillers généraux sont socialistes

SFIO, 16% sont républicains socialistes, 5% divers gauches, 6,2% communistes, et 32% à droite<sup>90</sup>.

En 1938, avec deux représentants officiellement à droite seulement, le président socialiste SFIO du Conseil général, Sénés, affirme le soutien de l'assemblée départementale à la politique du Front populaire « qui est presque exclusivement Front populaire, dont la majorité est socialiste »<sup>91</sup>. Dans les communes, la même tendance s'affirme : les élus rouges, socialistes et communistes, occupent 49 mairies en 1919 et 90 en 1935, au détriment des radicaux, tandis que les mairies de droite passent de 29 à 24. Le système municipal et départemental des socialistes s'appuie sur un réseau d'associations rurales et urbaines, laïques, parmi lesquelles les cercles (moins fréquentés), la Ligue des droits de l'homme, la franc-maçonnerie, associations cependant distantes du monde ouvrier qui tend à se tourner vers les communistes. Ce « rougissement » politique du Var en un siècle a favorisé le développement et la réussite de l'Instruction publique en général et de l'enseignement technique en particulier.

## 2 - Le Var rouge et l'école

### a) Un Var laïque

La politique de laïcisation de l'école ne rencontre pas de résistance de la part d'un clergé discret qui ne s'oppose pas ouvertement à la République anticléricale voulue par les Varois, un anticléricisme centré sur l'école en ces débuts de Troisième République. Au moment des lois Ferry, le nombre d'écoles congréganistes de garçons a diminué mais celui des filles a légèrement augmenté<sup>92</sup>. En 1901, il ne reste que quatre écoles congréganistes publiques de garçons contre 136 au préalable, mais 62 écoles congréganistes de filles et zéro en 1909 ; les élus locaux appuyés par des sociétés laïques appliquent sans heurts la nouvelle législation scolaire.

---

<sup>90</sup> idem, *Le Var rouge*, op. cit. - p.778, tableau 41.

<sup>91</sup> idem, p. 449.

<sup>92</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges...*, op. cit. - p.171-172.

## b) Les élus varois ardents soutiens de l'instruction

Les municipalités toulonnaises Dutasta et Escartefigue montrent bien le rôle des agents politiques, « médiations essentielles qui construisent les relations entre l'état économique et social d'une région et l'intensité de la scolarisation de la population »<sup>93</sup>.

nri Dutasta, professeur de philosophie au lycée de la ville, et conseiller général radical de 1872 à 1878, connu pour son orientation très anticléricale, est élu maire par ses pairs entre 1878 et 1888. En 1871, dans un rapport municipal, il demande l'ouverture d'une école primaire supérieure à orientation professionnelle à la place des trois classes rattachées à l'école de garçons, « les classes ouvrières se plaignent avec raison de ce que le défaut d'instruction les oblige à remettre la défense de leurs intérêts entre les mains de la bourgeoisie »<sup>94</sup>. En 1881 sous son premier mandat, l'école primaire supérieure est créée avec deux professeurs de travaux manuels rémunérés par la mairie et surtout valorisée un an plus tard, par l'inauguration du bâtiment imposant et rapidement construit de l'école primaire supérieure Rouvière face au lycée, aidé cependant par le legs Rouvière<sup>95</sup>. Quand Marius Escartefigue, socialiste modéré au début de sa carrière, quitte la mairie en 1908, « la réalisation de la partie scolaire de l'œuvre l'emporte de beaucoup »<sup>96</sup>. Treize écoles sont inaugurées par son ami politique et sénateur Clemenceau. La municipalité soutient financièrement les cours d'adultes de la Bourse du travail installée dans de nouveaux locaux.

## c) La France du Sud, celle de l'école

L'exemple toulonnais confirme la démonstration selon laquelle la « France de l'école » est celle du Sud. Les progrès de l'Instruction publique dans le Var sont antérieurs à la Troisième République et s'accroissent ensuite. En 1905, l'illettrisme touche seulement 2,2 % des hommes et 5,4% des femmes tandis que 55% des conscrits possèdent « une instruction primaire développée »<sup>97</sup>. Cette forte alphabétisation voit son prolongement dans la poursuite des études post-primaires comme l'attestent les bons taux de scolarisation post-élémentaire, dans le primaire supérieur en 1890 auquel s'ajoute le secteur technique en 1934.

---

<sup>93</sup> BRIAND (J.P.), *Le renversement des inégalités...*, op.cit. - p.178. Annexe 9

<sup>94</sup> Arch. dép. du Var 3T1/5-1, rapport Dutasta 1871.

<sup>95</sup> voir infra chapitre III.

<sup>96</sup> GONNET (P.), « Toulon dans les premiers drames du XX<sup>e</sup> siècle, 1904-1929 », *Histoire de Toulon...*, op. cit. - p. 334.

<sup>97</sup> RINAUDO (Y.), *Les vendanges...*, op. cit. - p.229.

Parmi les six départements de l'actuelle région PACA, tant en 1890 qu'en 1934, le Var a le meilleur taux d'accès aux études secondaires, primaires supérieures puis techniques, aussi bien chez les garçons (17,9% en 1890 et 29,4% en 1934) que chez les filles (4% en 1890 et 27,9% en 1934), ce qui situe le Var au 3<sup>e</sup> rang national (derrière la Seine et le Territoire de Belfort) des départements les mieux scolarisés après l'école primaire. En 1890, pour les garçons le Var a le plus faible taux d'accès dans l'enseignement secondaire, mais le plus fort taux dans le primaire supérieur pour les garçons comme pour les filles.

En 1934, les filles font un bond considérable avec 27,9% de scolarisation prolongée (4,3% dans le secondaire, 16,1% dans le primaire supérieur et 7,5% dans le technique) et un 2<sup>e</sup> rang pour les Varoises, derrière la Seine<sup>98</sup>. Alphabétisé très tôt, le Var développe la scolarisation prolongée de sa population dans le premier tiers du XX<sup>e</sup> siècle. Plus que dans d'autres départements, l'enseignement post-élémentaire varois, primaire supérieur et technique, participe à cette extension.

## **Conclusion**

« La vision que l'on a du sud-est français, [...] celle d'un secteur d'où l'industrie est absente ou presque, [...] hormis la concentration industrielle liée aux activités à proximité de l'arsenal et de la construction navale à Toulon et à La Seyne », occulte les nombreuses petites activités industrielles ou semi-industrielles dispersées dans des communes rurales varoises<sup>99</sup>. Néanmoins, du Second Empire à l'entre-deux-guerres, la tendance est au regroupement des activités dites modernes, industrie métallurgique, transport ferroviaire, agriculture commerciale, sur le littoral et surtout autour du pôle Toulon-La Seyne. Cette tendance accompagne le mouvement d'exode rural de l'intérieur du département vers la bande littorale porteuse de modernité et l'afflux de travailleurs italiens dans l'ensemble du département.

---

<sup>99</sup> RUGGIERO (A.), « Ouvriers et industries dans l'extrême Sud-est français à l'époque contemporaine. (A propos d'un inventaire en cours) », *Provence Historique*, 2001. - p. 537-545.

C'est là, pour l'essentiel, dans la concentration urbaine de Toulon - La Seyne, « le terrain privilégié du développement des scolarisations prolongées [...] dont l'enseignement technique »<sup>100</sup> même si cela concerne aussi des communes plus modestes.

La politique scolaire des municipalités républicaines, radicales socialistes puis socialistes, pourvoyeuses de financements locaux et de moyens matériels, occupe une place prépondérante. Dans le Var, la marine nationale militaire, omniprésente, s'emploie, dès les premières décennies du XIXe siècle, à former son personnel.

---

<sup>100</sup> BODE (G.) et SAVOIE (P.), « L'approche locale de l'histoire des enseignements techniques et intermédiaires : nécessités et limites », *Histoire de l'éducation*, mai 1995. - p.5-13.

Annexe 9 :

**Taux d'accès des élèves varois dans l'enseignement post-élémentaire et dans l'enseignement technique**

Taux d'accès en 1890 %

**Chez les garçons**

Département	Secondaire	Primaire supérieur	Secondaire + primaire supérieur
Basses-Alpes	10,1	2,5	12,6
Hautes-Alpes	5,6	3,3	8,9
Alpes maritimes	6,5	2,6	9,1
Bouches-du-Rhône	8,5	5,4	13,9
Var	5,0	12,9	17,9
Vaucluse	8,2	4,2	12,4
France	3,9	4,9	8,8

Filles

Département	Primaire supérieur
Basses-Alpes	2,6
Hautes-Alpes	0
Alpes maritimes	0
Bouches-du-Rhône	2,2
Var	4,0
Vaucluse	0,9
France	1,8

Taux d'accès en 1934 %

Filles

Département	6°	Primaire supérieur	Technique	Ensemble
Basses Alpes	3,9	21,6	0,0	25,6
Hautes Alpes	3,1	21,4	0,0	24,6
Alpes maritimes	8,2	10,3	2,3	20,8
Bouches-du-Rhône	5,4	11,5	2,0	18,9
Var	4,3	16,1	7,5	27,9
Vaucluse	4,5	14,1	1,6	20,2
France	2,8	10,7	1,5	15,0

Garçons

Département	6°	Primaire supérieur	Technique	Ensemble
Basses-Alpes	12,6	11,2	0,0	23,9
Hautes-Alpes	10,1	12,1	2,0	24,2
Alpes maritimes	9,8	7,9	4,4	22,1
Bouches-du-Rhône	6,0	9,0	2,4	17,4
Var	8,5	13,0	7,8	29,4
Vaucluse	9,4	11,9	3,6	24,9
France	5,1	9,9	3,6	18,6

d'après Jean-Pierre Briand, « Le renversement des inégalités régionales de scolarisation et l'enseignement supérieur en France. Fin XIXe- milieu XXe siècle », *Histoire de l'éducation*, n°66, mai 1955, p.188-191

## Chapitre II

### **Les premières formations professionnelles varoises : volontarisme de la marine, balbutiements de l'instruction publique**

La Marine a une expérience ancienne de la formation professionnelle de son personnel, à Toulon celle des sculpteurs et des peintres sur bois ou celle des ingénieurs hydrographes. Avant le XIX<sup>e</sup> siècle, elle dispose d'écoles pour former ses cadres. Des « Ecoles des ports » deviennent, en 1741, Ecoles publiques des constructions navales où doivent passer tous les futurs charpentiers des arsenaux. L'Ecole nationale supérieure du Génie maritime forme les ingénieurs constructeurs de la marine<sup>101</sup>.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, la marine a besoin d'ouvriers et de chefs d'ateliers qualifiés, capables d'utiliser les techniques nouvelles de la construction navale en fer et de la propulsion à vapeur. Il lui faut former le personnel technique de niveau moyen que l'on désigne comme des ouvriers qualifiés, encore peu nombreux. L'instruction publique varoise, de son côté, relaie les décisions nationales en créant des classes primaires supérieures, selon la loi Guizot, une école professionnelle au milieu du siècle, un cours spécial d'enseignement secondaire, tout cela sans grand succès.

Quant aux entreprises privées, en petit nombre et d'importance inégale, elles se tiennent à l'écart et emploient du personnel en partie formé par la marine ou venu d'autres régions.

---

<sup>101</sup> LATTAY (J.), *Traité d'économie maritime*. Paris : Imprimerie nationale : 1951. - p.253-260, tome 1.

## **A – Un panel diversifié d'écoles de formation de la marine**

### **1 - L'école de sculpture navale de l'arsenal : de l'art à l'industrie**

#### a) Une école d'art à Toulon

« Toulon a brillé d'un vif éclat pendant près de deux siècles [...] et a tenu de longues années le sceptre des beaux-arts dans toute la contrée méridionale de la France », écrit Charles Ginoux ancien élève de l'école, quelques années après sa fermeture<sup>102</sup>. Le sculpteur Pierre Puget qui y enseigne une trentaine d'années dans la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle lui donne une envergure nationale.

Au XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle, les artistes qui se rendent à l'Ecole française de Rome s'arrêtent à Toulon et d'anciens apprentis et d'anciens ouvriers de l'atelier toulonnais tentent leur chance à Rome. D'autres peintres ou sculpteurs toulonnais obtiennent une bourse municipale pour compléter leur formation à Paris. La dynastie des Van Loo, installée à Aix-en-Provence, est passée par l'atelier de Toulon. Les peintres de la famille Volaire ont fait leur apprentissage dans l'atelier du port de Toulon au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Pierre Volaire a travaillé avec Joseph Vernet venu à Toulon en 1754 pour réaliser la vue du port militaire. Jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup>, l'atelier du port est à la fois atelier d'art et atelier de fabrication voué à la décoration des vaisseaux en bois, sculptés et peints, mais il est aussi tourné vers une peinture ou une sculpture classique et civile<sup>103</sup>. Les travaux réalisés par l'atelier se faisaient après adjudication. Charles Ginoux cite un devis de sculpture de vaisseaux du début du XVIII<sup>e</sup> qui nous donne une idée des travaux de sculpture et de peinture réalisés par l'atelier : « Il contient cent cinquante motifs de sculpture (chaque motif en huit dimensions différentes), depuis la figure humaine entière, l'ensemble du tableau d'arrière jusqu'aux ornements les plus simples, tels que balustre, palmette, moulure, rosace, console, acanthe [...] Tous les travaux sont exécutés dans les ateliers du port, sous la surveillance et d'après les dessins ou les modèles en relief des maîtres sculpteurs entretenus [...], l'entrepreneur [devant] toujours employer les ouvriers de l'atelier du port et avoir un apprenti pour cinq ouvriers »<sup>104</sup>.

---

<sup>102</sup> GINOUX (C.), "Les Arts du dessin et l'Ecole de Puget à Toulon, *Bulletin de l'Académie du Var*, 1881. - p.12. Annexe 10.

<sup>103</sup> Académie du Var, Exposition du bicentenaire de l'Académie du Var. *Hommage aux anciens membres, XIX<sup>e</sup> XX<sup>e</sup> siècle. Peintres, Graveurs, Sculpteurs*.

<sup>104</sup> GINOUX (C.), « Les Arts du dessin et l'école de Puget à Toulon », *Bulletin de l'Académie du Var*, 1881, op. cit. - p.334.

Annexe 10 : L'école de sculpture navale du port



« Le musée naval, salle des modèles »,  
Modèles utilisés par les apprentis de l'école de sculpture navale du port.  
*Carte postale*



*Neptune, figure de proue.*  
Musée de la Marine, Toulon.



*Mars fait triompher les lys de France sur les quatre parties du monde.*

Panneau latéral de décoration de poupe de

L'école de l'atelier de sculpture et de peinture navale, encadrée par des maîtres et sous-maîtres entretenus<sup>105</sup>, accueille des jeunes gens, apprentis de l'arsenal, mais aussi apprentis des autres ateliers de la ville, qui reçoivent une formation en dessin et en modelage selon les talents de leurs aînés sculpteurs ou peintres. Une sélection désigne les meilleurs d'entre eux comme garçon ou apprenti sculpteur ou peintre, avant de devenir ouvrier. Selon les règles de la marine, les services pour la retraite sont pris en compte dès l'âge de 14 à 15 ans. A la même époque, l'école atelier de « serrurerie artistique », située en ville, fabrique « des impostes, des balustrades de balcon, des rampes d'escalier, des consoles tables de salon, des portes, des grilles, des supports en fer forgé avec appliques, sur une ou deux faces, de rosaces, de têtes de mascarons en fer modelé par le repoussage au marteau»<sup>106</sup>. Ce décor nouveau en ferronnerie concerne aussi les bateaux, qui introduisent des galeries en fer au lieu du bois sculpté, ornées de feuillages en fer forgé et d'arabesques. Les ateliers d'art du port étendent leur influence chez les artisans toulonnais, d'autant que ceux-ci en sortent et continuent à travailler pour la marine. Dans le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, l'atelier du port jusqu'à la déferlante de la construction en fer et à vapeur a un regain d'activité. Apprentis et ouvriers sculpteurs reçoivent un enseignement de qualité des maîtres Félix Brun et Louis Hubac qui s'inspirent des plâtres d'antiques célèbres où avoisinent des originaux grecs, carthaginois, égyptiens. On travaille aussi sur modèle vivant, le plus souvent un galérien<sup>107</sup>. La sculpture toulonnaise néo-baroque s'inspire toujours du sculpteur Pierre Puget : les élèves et les ouvriers se forment au contact des « débris » de ses anciennes sculptures installés dans l'atelier.

Pierre Letuaire et Vincent Courdouan, tous deux anciens élèves de l'atelier de sculpture navale sont passés à la postérité<sup>108</sup>.

---

<sup>105</sup> Maître entretenu : terme employé dans la Marine pour désigner celui qui a une position stable.

<sup>106</sup> GINOUX (C.), "Les Arts du dessin...", op. cit. - p.335.

<sup>107</sup> GUGLIELMI (G.), *La sculpture publique à Toulon au XIX<sup>e</sup>me*. Maîtrise : Histoire de l'art : Provence I, sept 1988. - p.15.

<sup>108</sup> ALAUZEN, Dictionnaire des peintres et sculpteurs de PACA. Ed. Jeanne Lafitte : 1986. - 522 p.

Pierre Letuaire (1798-1885) a longtemps enseigné le dessin aux jeunes gens du collège de Toulon ou, le soir, aux ouvriers de l'arsenal, avant d'être le correspondant local de *L'Illustration* comme dessinateur reconnu de la vie toulonnaise de la Seconde République et du Second Empire<sup>109</sup>.

Vincent Courdouan (1810-1893), admis à l'école de l'arsenal sur l'avis de Letuaire son professeur, devient le peintre de la lumière provençale, le peintre du littoral méditerranéen<sup>110</sup>. D'autres moins célèbres comme Barthélémy Lauvergne (1805-1871) lui aussi élève de Pierre Letuaire accompagne, en tant que dessinateur, trois voyages de circumnavigation partis de Toulon à la découverte du Pacifique : celui de Dumont d'Urville sur *l'Astrolabe* (de 1826 à 1829), celui de Laplace à bord de *La Favorite* (de 1829 à 1832), enfin celui de Vaillant sur *La Bonite* (de 1836 à 1839)<sup>111</sup>.

Les derniers maîtres et contremaîtres de l'école en voie de fermeture perpétuent la tradition toulonnaise<sup>112</sup>. Ils suivent les traces d'un père, d'un grand-père comme Félix Brun ou Louis Hubac ou succèdent à un maître dont ils ont reçu l'enseignement tels que Pierre Bonnifay ou Jean Baptiste Dubès. Simon Marquisan préside le comité d'ouvriers de l'arsenal avant de diriger, pendant trente-sept ans jusqu'à l'âge de 80 ans l'atelier de peinture. Jeune apprenti, Bernard Sénéquier entre à l'atelier de sculpture, très vite reconnu pour ses aptitudes artistiques, il en devient le contremaître.

Après 1830, la dégradation de l'atelier d'art du port militaire n'entame pas son image réputée d'école de formation. L'atelier continue à accueillir quelques apprentis et élèves qui acquièrent un savoir transmis par « les passésistes [qui] ont une foi aveugle en un monde agonisant [et qui], lorsque la conscience de la fin de leur monde les touche, quittent l'atelier brisés»<sup>113</sup>. C'est le cas du Maître Jean Baptiste Dubès qui après quinze ans de maîtrise quitte l'atelier dépeuplé d'ouvriers, devenu plus artisanal qu'artistique.

---

<sup>109</sup> *Le Toulon de Pierre Letuaire*, Chroniques tirées de *L'Illustration*, 1844-1869. Toulon : Alamo : 1986. - 258 p.

<sup>110</sup> GOMEZ-ESTIENNE (J.), « Vincent Courdouan, Toulon, 7 mars 1810- Toulon 8 décembre 1893 », *Regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer* n° 3. Comptes-rendus du colloque du 16 novembre 2002. - p.30-32.

<sup>111</sup> SHM Toulon, *Voyages de L'Astrolabe*, de *La Favorite* et de *La Bonite*.

<sup>112</sup> Maîtres sculpteurs : HUBAC (L.) (1807-1830), DUBES (J.B.) (1831-1845), BONNIFAY (P.) (1845-1872). Maîtres peintres : MARQUISAN (S.) (1794-1831) ; BRUN (F.) (1831-1842), GARNIER (P) (1842-1844). Professeurs de dessin : SENEQUIER (B.) (1816-1848), CAUVIN (E.) (1848-1876) et annexe 11.

<sup>113</sup> GUGLIELMI (G.), *La sculpture publique...*, op.cit., p.38.

## b) De l'art à l'industrie

Malgré le lent déclin de l'atelier d'art, la tradition néo-baroque et la tradition néo-classique des sculpteurs toulonnais se transmettent. L'atelier répond à des commandes publiques, privées, civiles et religieuses, dynamisées par l'expansion urbaine de la ville. Il participe à la décoration des grands domaines architecturaux tels que le théâtre, le musée, l'école primaire supérieure Rouvière, mais aussi les fontaines, des oeuvres religieuses en bois et en pierre. D'anciens apprentis et d'anciens ouvriers de l'atelier école du port choisissent des voies diverses. Louis-Joseph Daumas (1801-1887), sculpteur célèbre de la statue du Génie de la navigation, aujourd'hui emblématique du port de Toulon, fait un long séjour à Paris où il fréquente l'atelier de David d'Angers. Charles Ginoux (1817-1900), peintre, entré à l'Ecole de sculpture du port à l'âge de 18 ans, séjourne à Paris où il étudie le dessin dans les ateliers de Paulin Guérin puis à l'Ecole des Beaux-Arts. Il passe trois années à Rome. Il enseigne à Toulon, pendant une grande partie de sa carrière, dans les écoles de dessin, les cours secondaires de jeunes filles et au lycée. En 1872, avec la fin de la construction navale en bois, bien tardive à Toulon, l'école de sculpture et de peinture navale ferme ses portes, préalablement relayée par les cours de dessin dans les écoles primaires et primaire supérieure, au lycée, dans les cours d'adultes et dans les écoles privées dans la ville. Pourtant Charles Ginoux déplore cette situation : « La ville n'a pour ainsi dire plus d'école spéciale d'art. Et pourtant le dessin est le maître de tous les arts manuels : le jeune garçon qui sait suffisamment dessiner a déjà fait la moitié de son apprentissage lorsqu'il entre dans un atelier »<sup>114</sup>. Le dessin, outil de formation des ouvriers et des artisans, se transforme au XIX<sup>e</sup> siècle : plus « industrialiste », il tend à déplacer la fonction du dessin d'un registre à dominante artistique vers celui des sciences et des techniques<sup>115</sup>.

Les derniers ouvriers deviennent artisans en ville, dessinateurs, peintres, sculpteurs et ferronniers d'art, fournisseurs de commanditaires publics et privés de Toulon et d'ailleurs. Malgré son déclin inéluctable, l'école forme encore les professeurs de dessin qui officieront dans les écoles privées et publiques toulonnaises.

---

<sup>114</sup> GINOUX (C.), « Les écoles d'Art à Toulon, 1640-1887 », *Bulletin de l'Académie du Var*, 1887, p12.

<sup>115</sup> D'ENFERT (R.), *De la figure humaine au dessin géométrique, enseignement du dessin et formation ouvrière en France, 1750-1850*. Thèse : Paris I : 2001. - p.5.

## 2 - L'école élémentaire des apprentis de l'arsenal ou une alphabétisation précoce

### a) L'alphabétisation des jeunes apprentis

En 1793, la marine crée une école élémentaire des apprentis dans chacun des ports, Brest, Toulon, Rochefort et Lorient, école d'alphabétisation pour ses très nombreux apprentis<sup>116</sup>. Quelle est la réalité de cette école à Toulon ? L'école réactivée en 1818 fonctionne jusqu'en 1895<sup>117</sup>. Au début du XIXe siècle, à l'arsenal maritime de Toulon comme dans les autres arsenaux de la marine et selon les directives nationales, 10% des embauches sont celles d'enfants. Les garçons à partir de 8 ans et les apprentis de 12 à 18 ans ne doivent dépasser un quart du personnel ouvrier. En 1839, la limite d'âge passe à 12 ans et les enfants et adolescents ne représentent plus alors que 10% du personnel ouvrier<sup>118</sup>.

Le rapport de l'intendant Lareinty met en évidence les objectifs de la nouvelle école dans l'intérêt bien compris de la marine : moraliser la « classe inférieure » et instruire de simples ouvriers destinés à la maistrance. Le premier argument de l'intendant de marine répond au souci de moraliser une population ouvrière très pauvre, « la rendre meilleure et la soustraire aux mauvaises influences et habitudes de vols de matériel », ouvriers « placés au milieu de richesses de tout genre, de métaux et autres objets précieux », tandis que, reconnaît l'intendant, les familles vivent dans le dénuement le plus complet<sup>119</sup>. Seule l'administration des arsenaux, où « la population maritime des grands ports naît et meurt », est en mesure de procurer à ces jeunes gens l'instruction défailante, l'instruction religieuse et morale préventive, avant la traditionnelle répression et expulsion de l'arsenal productrice de misère pour les familles. L'autre argument de l'intendant répond au besoin de main d'œuvre de la marine sous la Restauration. Cette main d'œuvre « répugne à embarquer parce que n'apercevant aucun dédommagement des fatigues et des privations de la navigation »<sup>120</sup>.

---

<sup>116</sup> SHM Toulon, BO Marine 25 janvier 1793.

<sup>117</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus* ... op. cit, p. 54 et note de l'intendant de la marine Baillardel de Lareinty 5 août 1818 cité par Berthiau op,cit. et SHD Vincennes, 6DD, 75, n° 2088

<sup>118</sup> idem p.56

<sup>119</sup> Nous renvoyons à l'ouvrage de AGULHON (M.), *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique. Toulon de 1815 à 1851*, p. 1-72. L'auteur montre la pauvreté du prolétariat toulonnais dans les années 1830-1840, dont le paupérisme « provient à coup sûr d'une crise d'adaptation », les nouveaux travailleurs du fer constituant une élite.

<sup>120</sup> BERTHIAU (J.A.) *Des maîtres entretenus*..., op. cit. - p 433.

Lareinty espère que l’alphabétisation de jeunes apprentis illettrés anticipe le recrutement d’une maistrance formée. Une meilleure instruction donnera aux ouvriers navigants l’ambition et la motivation de devenir maîtres ou contremaîtres .

L’intendant écrit ces lignes un an avant l’ouverture de la modeste école de maistrance en 1819. Il insiste pour que la marine, qui emploie prioritairement les enfants des ouvriers et des salariés de l’arsenal, les alphabétise au sein même du port, sans attendre que leurs parents les envoient à l’école primaire de la ville. Les enfants, embauchés très jeunes, «apportent quelques soulagements à leur famille [...], appelés aux travaux depuis le point du jour jusqu’à la nuit », ils n’ont ni le temps ni les moyens de recevoir une quelconque instruction, seule la marine en ses murs et dans son intérêt, est en mesure de l’assurer.

L’école élémentaire d’enseignement mutuel, à raison de quelques heures par semaine, apprend aux jeunes apprentis à lire, à écrire et à compter ; s’y ajoute le dessin linéaire, enseignement assuré par un instituteur et des moniteurs, à la grande satisfaction de l’inspecteur général Rolland en 1820 <sup>121</sup> . Pendant la plus grande partie de leur temps les apprentis travaillent à la production, dans les divers ateliers, où ils apprennent leur métier au service d’ouvriers qu’ils aident et qu’ils dépassent parfois par leur habileté. Chacun des ports dispose d’une certaine autonomie pour gérer l’école élémentaire d’apprentis, plus ou moins dynamique selon l’intérêt qu’on lui porte. A Toulon, elle disparaît au milieu des années 1820 au moment de la réaction religieuse du régime. Contrairement à son prédécesseur Lareinty en 1828, Bonard directeur des constructions navales à Toulon, s’oppose à la réouverture de l’école considérant que « l’éducation de l’enfance n’est pas au nombre des devoirs du département de la Marine » et parce que les sept dixième des 230 apprentis savent lire et un peu écrire. Mais un an plus tard, une décision ministérielle impose la réouverture de l’école élémentaire dans les mêmes conditions qu’auparavant.

En 1833, la loi Guizot organise l’enseignement primaire supérieur comprenant « les éléments de géométrie et ses applications usuelles, en particulier le dessin linéaire et l’arpentage »<sup>122</sup> . Avec la loi Falloux en 1850, ces préoccupations disparaissent. A ce moment en 1851<sup>123</sup>, la marine réorganise ses propres écoles élémentaires.

---

<sup>121</sup> Rapport annuel 1820 cité par BERTHIAU , idem. - p.83.

<sup>122</sup> CHARMASSON (T.) *L’enseignement technique...*, op. cit. - p. 22-23.

<sup>123</sup> BO Marine, 7 avril 1851, Règlement pour les écoles d’enseignement élémentaire établies dans les ports.

Alors que l'Instruction publique abandonne le modèle de l'enseignement mutuel, il est conservé ici : une division des moniteurs reçoit l'enseignement d'un professeur une heure par jour, tandis que les apprentis admis après examen suivent deux heures de cours par jour, matin ou après-midi. Ils apprennent à lire, à écrire, les quatre opérations, l'orthographe. Seuls les moniteurs suivent des cours de dessin linéaire ; le jeudi est réservé à l'instruction religieuse. Au cours du temps d'instruction qui dure au plus trois ans, chaque mois, les apprentis sont évalués, récompensés ou renvoyés dans les ateliers. Cet arrêté d'avril 1851, écho à la loi du 22 février 1851, fait obligation « au maître d'accorder à l'apprenti de moins de 16 ans, deux heures par jour au moins sur le temps de travail pour apprendre à lire et à compter ». L'école élémentaire est placée dans l'atelier par une administration soucieuse de former une main d'œuvre qualifiée. L'histoire de l'école élémentaire des apprentis fait partie de la question sans cesse soulevée des difficultés de recruter des ouvriers sans qualification et des ouvriers qualifiés<sup>124</sup>.

#### b / le besoin de main d'œuvre à satisfaire

Dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, le port de Toulon, très actif, a besoin d'une abondante main d'œuvre, en même temps Toulon devient le port de la vapeur. La marine tente de régler ce problème en pratiquant les levées contraintes traditionnelles des inscrits maritimes et en utilisant la main d'œuvre d'appoint des bagnards<sup>125</sup>. La construction et la conduite des nouveaux bateaux demandent une main d'œuvre formée aux métiers modernes du fer et de la mécanique qui vient souvent d'autres régions industrielles. Dans la première décennie du Second Empire, 2800 à 3000 forçats travaillent encore sur les travaux de « grosse fatigue ». Cette main d'œuvre s'amenuise jusqu'en 1873, date de la fermeture définitive du bagne toulonnais.

---

<sup>124</sup> Nous renvoyons aux travaux déjà cités de AGUHLON (M.), CONSTANT (E.), MASSE (J.) ; mais aussi AGULHON (M.), « Le recrutement du personnel ouvrier de l'arsenal de Toulon de 1800 à 1848 », *Provence Historique*, 1962. - p 81-99. ROCCHI (C.), *Les ouvriers de l'arsenal de Toulon au travers du recrutement, 1850-1853*. Maîtrise : Histoire : Nice, 1998. - 125 p. TRUCHI (S.), *Le personnel ouvrier de l'arsenal de Toulon en 1861*. Maîtrise : Histoire : Aix-Marseille, 2001. - 175 p.

<sup>125</sup> La Marine pratique la vieille survivance des levées d'inscrits maritimes en fonction des besoins, soit inscrits domiciliés permanents, soit ouvriers de levées. Ce système tend à s'estomper pour disparaître en 1864, date de sa suppression. Le recrutement ne se fait plus alors que par admission volontaire.

Phénomène nouveau, les ouvriers embauchés ne sont pas tous des locaux, seuls les apprentis et les journaliers recrutés viennent majoritairement de Toulon et des communes voisines. Les « ouvriers instruits, intelligents [...] capables d'être embarqués ou de tenir un atelier à fer dans le port », viennent d'ailleurs ou se forment au contact des autres ouvriers<sup>126</sup>. Les nombreux apprentis de 13 à 18 ans, qui représentent un quart de la population ouvrière entre 1850 et 1853 comblent ce besoin de main d'œuvre et les meilleurs d'entre eux accèdent à l'École de maistrance.

En même temps les industries de constructions navales et métallurgiques privées profitent de l'aubaine, en concurrençant un arsenal maritime qui continue à construire en bois<sup>127</sup> et qui cède une partie de ses constructions aux entreprises voisines : « La Seyne est considérée comme une succursale de l'arsenal de Toulon », commente le conseil d'administration des Forges et Chantiers de la Méditerranée en 1861 ; et plus encore, « les ateliers [des FCM] prennent de jour en jour un tel développement de personnel et d'outillage, qu'ils atteindront bientôt les proportions et l'importance d'un arsenal militaire»<sup>128</sup>. A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, les professions maritimes disparaissent au profit des professions dites modernes, par reconversion des ouvriers ou par recrutement d'un personnel venu de régions industrielles<sup>129</sup>. Pour cette deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les ouvriers de l'arsenal, surtout les plus jeunes, n'hésitent pas à quitter la sécurité de l'emploi que leur offre leur employeur militaire, pour un meilleur salaire assuré dans l'industrie privée, en ville ou à La Seyne voisine. Manque de main d'œuvre, manque de main d'œuvre qualifiée, « fuite » de la main d'œuvre formée, telles sont les difficultés rencontrées par l'arsenal à l'inverse d'autres arsenaux qui ne souffrent pas de la proximité d'entreprises concurrentes<sup>130</sup>.

### c) Organisation et résultats de l'école élémentaire

Selon le nouveau règlement de 1851 pour les écoles élémentaires, les apprentis subissent un examen d'entrée, afin d'être classés entre ceux qui suivront l'école élémentaire et ceux qui en

---

<sup>126</sup> ROCCHI (C.), *Les ouvriers de l'arsenal...*, op.cit. - p.125.

<sup>127</sup> Malgré les transformations de l'arsenal, la construction en bois continue : « La métamorphose de l'arsenal est cependant ralentie [...] par la persistance de la construction en bois [...] et aussi celle de la voile. » Ce manque d'ouvriers du fer et des réserves de bois en sont la cause. CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op cit. - p. 297.

<sup>128</sup> TRUCHI (S.) *Le personnel ouvrier...*, op. cit. - p. 90.

<sup>129</sup> Voir le témoignage de Marcel Durand dans le chapitre VII, dont le père avec plusieurs de ses camarades, ajusteur, est venu de la région stéphanoise pour travailler à l'arsenal de Toulon.

<sup>130</sup> SHM Vincennes, 6 DD1 225, rapport de l'inspection générale de la Marine 1890.

seront dispensés, soit parce qu'ils ont un niveau suffisant, soit parce que trop ignorants, ils sont alors renvoyés dans les ateliers<sup>131</sup>.

En 1855, on évalue à 450 le nombre d'apprentis dépendant de la Direction des constructions navales<sup>132</sup>, service qui concentre les trois quarts de la main d'œuvre ouvrière, soit 9,7% de l'effectif ouvrier - effectif inférieur à celui des années précédentes - et autant de journaliers. Cet effectif varie en fonction des années mais il progresse de 50% entre le début et la fin du Second Empire, avec des pointes au moment de la guerre de Crimée ou d'Italie. Chaque année, ils sont entre 150 et 250 à suivre l'école élémentaire. Ils y restent un, deux ou trois ans.

Annexe 13 : Les effectifs des écoles de la marine (1856- 1865)

Nombre total des apprentis entrés à l'école de 1856 à 1865

		A l'entrée	A la sortie
Lecture	Elèves ne sachant pas lire.....	242	93
	--- lisant assez bien.....	309	135
	--- lisant couramment.....	495	818
Ecriture	Elèves ne sachant pas écrire.....	458	129
	--- écrivant médiocrement.....	552	492
	--- écrivant assez bien.....	36	324
	--- écrivant bien .....	"	101
Calcul	Elèves ne sachant rien en calcul.....	839	
	--- en étant à l'addition et à la soustraction...	169	187
	--- en étant à la multiplication et à la division	38	384
	--- en étant aux règles diverses...		475
Orthographe	Elèves ne sachant pas l'orthographe...	157	45
	--- sachant assez bien l'orthographe.	160	101
	--- sachant bien l'orthographe.....	26	114
	--- sachant très bien l'orthographe		83

<sup>131</sup> SHM Toulon, BO Marine, organisation des écoles élémentaires 1851.

<sup>132</sup> CONSTANT (E.), *Le département du Var...*, op. cit, p 296.

Entre 1856 et 1865<sup>133</sup>, sur 1090 apprentis évalués à l'entrée et à la sortie de l'école élémentaire d'apprentis en lecture, écriture, calcul et orthographe, 77% savent lire à l'entrée, ils sont 94% à la sortie, par contre 96% ne savent pas écrire ou médiocrement, à la sortie de l'école élémentaire ils sont toujours 59%. La situation est meilleure en calcul puisque si à l'entrée 80% ne savent rien, 84% acquièrent les règles de la division, de la multiplication et les « règles diverses »<sup>134</sup>. La plupart des apprentis savent donc lire après leur passage à l'école élémentaire et ils acquièrent les éléments fondamentaux du calcul. L'école élémentaire joue son rôle : alphabétiser les jeunes gens embauchés à l'arsenal. L'aspect professionnel de l'école se traduit par l'étude du dessin linéaire suivi par les deux cents moniteurs, soit un cinquième des apprentis. Pour la dernière année de l'enquête en 1867, l'école compte 248 apprentis (et 227 à la sortie), un tiers d'entre eux seulement ne savent pas lire à l'entrée et seulement 6% ne le savent toujours pas à la sortie. En revanche, les progrès restent médiocres en écriture et en calcul : pour la maîtrise de l'écriture la progression est de 17 points, on passe de 44 à 61%, pour celle du calcul elle progresse de 18 points, on passe de 35 à 53% ; 11% ont suivi les cours de dessin linéaire. En 1868, l'inspecteur général Cros constate le nombre important des 226 apprentis toulonnais qui suivent les cours de l'école élémentaire<sup>135</sup>. Ce nombre inférieur à celui cité dans la *Revue maritime* varie selon le moment de l'année. Conformément au règlement un professeur, maître entretenu, assure les cours, secondé par un contremaître de la police pour la discipline. Pour le grand nombre d'élèves fréquentant l'école, l'inspecteur demande deux autres professeurs pour diviser la classe en deux, une se ferait le matin, l'autre l'après-midi. En même temps, il envisage la suppression de l'école dans la mesure où le décret de 1867 impose que tous les apprentis admis sachent lire et écrire ; elle doit être remplacée par une école préparatoire pour 50 à 60 jeunes apprentis et ouvriers destinés à alimenter l'école de maistrance. Il n'en sera rien : si le ministère réorganise les écoles de maistrance en 1867, il pérennise l'école élémentaire des apprentis qui n'est rénovée que vingt huit ans plus tard en 1879.

---

<sup>133</sup> Annexe 13

<sup>134</sup> « Les Ecoles de la Marine », *Revue Maritime*, année 1867. - p.757-829.

<sup>135</sup> SHM Vincennes, 6 DD1 85, rapport annuel de l'inspection générale de la Marine, 1868.

Les enseignements demeurent ceux d'une école primaire : on y apprend la lecture, l'écriture, la grammaire et l'arithmétique et on y ajoute la géométrie et le dessin linéaire. En 1879, un arrêté du ministre de la marine Jauréguiberry révisé la réglementation de ces écoles d'apprentis « reconnues nécessaires »<sup>136</sup>, pour mieux s'adapter aux écoles de maistrance, elles aussi réorganisées. L'enseignement mutuel est abandonné au profit de l'enseignement simultané. Après un examen d'entrée modeste et selon le niveau d'instruction, les apprentis sont répartis en deux groupes et quatre divisions de 35 élèves, les plus avancés suivent les cours de géométrie et de dessin linéaire. A titre d'exemple, en 1887 les 174 apprentis sont répartis en quatre groupes : deux groupes de 44 et deux groupes de 43 mais 143 apprentis seulement terminent l'année ; l'année suivante les groupes comptent entre 32 et 36 apprentis<sup>137</sup>. L'école a lieu trois fois par semaine à raison de deux heures pour chacun des groupes, menée par un professeur sinon deux selon les besoins. Pour les quinze dernières années de la vie de l'école des apprentis, Edmond Thaüst ancien écrivain de deuxième classe dans les bureaux de l'arsenal, assure la fonction de professeur adjoint puis de professeur titulaire. Un ancien artilleur de la marine devenu journalier à la Direction des Constructions navales<sup>138</sup>, chargé de la surveillance, fait également office de répétiteur. Les apprentis sont maintenus à l'école pendant trois ans jusqu'à ce qu'ils deviennent ouvriers, ceux reconnus suffisamment instruits peuvent écourter leur passage à l'école ; le temps de formation est sanctionné par un certificat d'études. Quatre ans plus tard en 1883, confronté au niveau scolaire médiocre des apprentis recrutés, le ministère réaffirme la nécessité de sélectionner les plus instruits d'entre eux ou les « moins ignorants » dont les pères ont servi comme ouvriers à l'arsenal, militaires ou marins et non parmi les apprentis déliés de toute attache avec ce personnel. A Toulon, l'école restructurée accueille 174 apprentis en 1887, 138 en 1888. Après cette date le nombre d'apprentis admis à l'Arsenal varie annuellement entre 70 et 90, le nombre le plus fréquent étant 70. La sélection devient rude : ainsi en 1892, 70 apprentis réussissent l'examen d'entrée sur les 166 candidats inscrits et 133 présents.

---

<sup>136</sup> SHM Toulon, BO Marine 29 novembre 1879, arrêté portant règlement des écoles élémentaires d'apprentis dans les ports.

<sup>137</sup> SHM Vincennes, 6 DD1 224, rapports annuels de l'inspection générale de la Marine, 1887, 1888.

<sup>138</sup> id, 6DD1 407, réouverture des écoles d'apprentis, lettre d'Edmond Thaüst du 5 juillet 1895.

Les autorités maritimes, qui s'appuient sur le développement de l'Instruction publique, souhaitent recruter un personnel déjà alphabétisé dont elles compléteraient la formation adaptée aux professions modernes de la métallurgie et de la mécanique. Elles imposent des critères plus stricts de niveau scolaire et de discipline. Pourtant comme au début de la construction en fer et à vapeur, dans le dernier quart du XIX<sup>e</sup> siècle, la marine toulonnaise se trouve toujours confrontée au besoin de main d'œuvre, formée.

#### d) Le recrutement d'une main d'œuvre formée

A partir de 1860 (quatre ans après la création des FCM), l'arsenal militaire peine à recruter une main d'œuvre toulonnaise, rivalisé par les chantiers seynoïses florissants et plus rémunérateurs. Les ouvriers viennent de communes plus lointaines et de l'intérieur du Var<sup>139</sup>. Mais d'autres départements sont de «bons pourvoyeurs de main d'œuvre » tels les Basse Alpes, les Bouches-du-Rhône, l'Ariège et la Loire inférieure qui fournissent des ouvriers métallurgistes.

A cela s'ajoute la difficulté de garder les meilleurs sujets qui préparent à l'école pratique Rouvière les écoles des Arts et Métiers ou préfèrent s'employer à Marseille<sup>140</sup>. En 1891, l'inspecteur général de la Marine tente de trouver des solutions face au tableau particulièrement noir qu'il dresse d'apprentis illettrés, au travail médiocre, indisciplinés sans aucun progrès réalisés. Pour les stimuler, il demande de les empêcher de devenir ouvrier s'ils n'acquièrent pas le niveau scolaire nécessaire. Depuis la fin des années 1880, l'école élémentaire est fortement remise en cause, rendue caduque par le développement de l'Instruction primaire publique, à un moment où les lois scolaires mises en place par la République portent leurs fruits. Le phénomène s'accroît puisqu'un certain nombre d'apprentis formés quittent la direction des Constructions navales : pour la période 1880-1889, sur les 1028 apprentis admis, un tiers seulement demeurent à l'arsenal, les autres quittent les constructions navales militaires<sup>141</sup>. Le recrutement d'apprentis libres, sans attache familiale avec le personnel de l'arsenal et de la marine est abandonné.

---

<sup>139</sup> CONSTANT (E.) *Le département du Var...*, op. cit. - p.298.

<sup>140</sup> SHM. Vincennes 6 DD1 225, rapport annuel de l'inspection générale, 1890.

<sup>141</sup> id 6DD1 224, idem, 1887-1888.

En 1892, les 70 apprentis admis sont tous fils d'agents du personnel ou orphelins ou fils de veuve. Les apprentis ainsi sélectionnés donnent davantage satisfaction pour la discipline, mais en contrepartie, moins nombreux, ils sont absents de certains ateliers.

Malgré les recommandations officielles de recrutement d'apprentis plus instruits, l'école élémentaire déçoit encore : les apprentis s'en vont, leur niveau de formation demeure faible et insuffisant pour la formation professionnelle. Comme dans les autres ports, l'école élémentaire des apprentis à Toulon est supprimée en 1895. Très vite des voix s'élèvent pour réclamer des cours professionnels pour les apprentis : en 1898, le directeur des constructions navales demande la création d'une école de dessin pour les apprentis, « premiers pas pour un cours préparatoire à l'école de maistrance », demande renouvelée dans le rapport annuel de 1902<sup>142</sup>. Cette même année, des professeurs de l'école Rouvière sollicitent le ministre de la marine « sur la question de l'établissement dans les ports d'écoles préparatoires à l'Ecole de maistrance [...], pour créer ou subventionner des cours appropriés aux besoins des jeunes ouvriers»<sup>143</sup>. Ils proposent leurs services pour les cours professionnels de perfectionnement destinés aux jeunes ouvriers. Le député socialiste Prosper Ferrero et Georges Clemenceau alors sénateur radical du Var, demandent des subventions au ministère de la Marine pour développer les cours d'adultes de l'Union des chambres syndicales ouvrières du Var, organisés le soir entre 20 heures et 22 heures, d'octobre à avril, à la Bourse du travail. Ces cours sont suivis par des ouvriers, des marins et autres soldats. D'autres cours existent : ceux gratuits de la ville et des cours privés donnés par des fonctionnaires de la marine<sup>144</sup>. Ces engagements de politiques locaux résultent du constat du ministère – après consultation des responsables des ports - de la nécessité de créer des cours préparatoires à l'école de maistrance. La conclusion de la Direction nationale des constructions navales de la marine s'oriente vers le soutien financier des cours existants et de leur développement, sur la base du programme d'admission à l'Ecole de maistrance, choix moins coûteux pour la marine que le rétablissement d'une véritable école d'apprentis, qui ne verra le jour qu'en 1919<sup>145</sup>.

---

<sup>142</sup> id, 6DD1 493, idem 1898.

<sup>143</sup> ib, 6DD1 407, réouverture des écoles d'apprentis, lettre des professeurs de l'école Rouvière.

<sup>144</sup> Idem, lettre de Clemenceau 3/07/1902 et lettre de Prosper Ferrero 26 juillet 1902.

<sup>145</sup> Ibid, rapport du Directeur des constructions navales sur les cours préparatoires à l'école de maistrance, 10/11/1902.

L'idée récurrente d'école professionnelle préparatoire à maistrance pour les apprentis les plus doués naît en 1867 et disparaît en 1886. Mais, en 1887, elle réapparaît sous la plume du sous-directeur de l'arsenal qui propose de « transformer les deux premiers groupes de l'école en une sorte d'école professionnelle où, les ouvriers habiles aimant à s'instruire viendraient y passer trois fois deux à trois heures par semaine»<sup>146</sup>.

A la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, la section professionnelle de l'école primaire supérieure Rouvière joue en partie ce rôle d'école préparatoire. Et seule l'école de maistrance de la marine assure la formation professionnelle ouvrière.

### **3 – La première école professionnelle de la marine : l'école de maistrance (1819-1912)**

L'école de maistrance de la marine a l'ambition de former une maîtrise de chefs d'équipe, de contremaîtres, de chefs d'ateliers, de chefs de travaux, entre l'ouvrier et l'ingénieur. Ecoles de maistrance de 1819 à 1912, écoles techniques ensuite, ces écoles dépendent de la législation nationale qui s'applique à l'ensemble des ports militaires. De 1819 à 1912, l'école de maistrance réformée à plusieurs reprises doit s'adapter aux transformations industrielles et humaines que traverse la marine.

#### **a) Les difficultés de recrutement et de formation des ouvriers destinés à la maistrance**

De 1819 à 1868, l'école de maistrance installée dans chaque port dépend en grande partie de la bonne volonté des responsables militaires locaux, et celle de Toulon dans ses débuts, sert de modèle.

En ce début de siècle, chaque année, à Toulon, la formation de l'école de maistrance concerne seulement douze ouvriers, auxquels il faut ajouter les quelques ouvriers pensionnaires envoyés à l'Ecole royale des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Le coût financier trop élevé de l'entretien des pensionnaires et une formation mal adaptée aux nouveaux métiers du fer conduisent à l'abandon de l'école de Châlons<sup>147</sup>. D'autres raisons s'y ajoutent : l'esprit trop libre des ouvriers formés, mal adapté à l'esprit militaire, et la valorisation matérielle et financière nécessaire de la fonction de ces ouvriers à leur retour dans les ateliers et sur les chantiers.

---

<sup>146</sup> SHM Vincennes 6DD1 201, rapport annuel de l'inspection générale, 1887.

<sup>147</sup> voir article de JACQUET (B.), « Les Gadzarts au service de la Marine », *Cols bleus*, 9 octobre 2004. - p.26-27.

Aussi l'autorité militaire concentre ses efforts sur l'école de maistrance, moins coûteuse, mieux ancrée dans le milieu de la marine, où les ouvriers « constamment surveillés par leurs chefs immédiats, conservent cet esprit de subordination qu'on chercherait vainement parmi les ouvriers qui reviennent de Châlons»<sup>148</sup>.

La bonne réputation de ces écoles de maistrance au moins dans les premières décennies de leur existence tient à l'efficacité de l'ingénieur Vincent directeur de celle de Toulon<sup>149</sup>. Riche de son expérience dans des entreprises civiles en France et en Angleterre, il est à l'origine de la nouvelle législation nationale de 1833, réajustée en 1851, qui tient compte des transformations techniques importantes de la construction et de la propulsion des navires.

Quelles sont les propositions faites par Vincent ?

Le directeur propose d'y accueillir des ouvriers expérimentés maîtrisant bien la pratique de leur métier, auxquels on donnerait une formation théorique et pratique. Jusque là, les jeunes gens formés ont peu d'expérience professionnelle, ils sont partagés entre une instruction essentiellement théorique reçue à l'école et la pratique du métier, en atelier. Travaillant la moitié du temps dans leur atelier d'origine, ils n'acquièrent pas la pratique nécessaire et l'élève ouvrier mal reçu est mis à l'écart par ses compagnons de travail. « Ces jeunes gens [...] accoutumés à faire une classe d'ouvriers à part [...], souvent inférieurs pour la pratique [...], sont au-dessus d'eux par un certain vernis d'éducation, ils réclament de l'avancement comme un droit acquis et incontestable»<sup>150</sup>. Ces ouvriers, malgré l'instruction acquise à l'école de maistrance, se retrouvent dans leurs ateliers sans compensation financière, sans plus de considération que les autres. C'est alors qu'intervient une première modification du fonctionnement de l'école de maistrance en 1833, puis une harmonisation entre les différents ports en 1851.

Elle est alors une bonne école d'apprentissage pour des élèves ouvriers, âgés en principe de vingt et un ans, après trois années d'expérience dans les ateliers ou sur les chantiers, maîtrisant la lecture, l'écriture et le calcul, selon les objectifs de l'école élémentaire des apprentis, et ayant une bonne pratique de leur métier ; ils entrent à l'école après être passés devant une commission d'examen.

---

<sup>148</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus...*, op. cit., Rapport sur les élèves entretenus à l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne, 1826. - p. 445-449.

<sup>149</sup> idem, rapport Vincent ....p.451-462.

<sup>150</sup> Ibid.

A Toulon, le recrutement d'élèves ouvriers alphabétisés ne rencontre pas de difficulté à cette époque, la plupart savent lire et écrire. Cela s'explique par la bonne santé des écoles de la ville, surtout « les écoles chrétiennes toulonnaises, défendues par des prêtres de valeur, actifs, parfois populaires »<sup>151</sup>. L'école élémentaire des apprentis de la marine joue son rôle d'alphabétisation des apprentis, elle complète celui des écoles de la ville.

Les élèves ouvriers suivent deux années de formation : au cours de la première année, l'instruction théorique a lieu chaque matin tandis que, l'après-midi, ils rejoignent les ateliers. L'enseignement porte sur l'arithmétique, la géométrie, la géométrie descriptive avec applications aux travaux des professions traditionnelles de la construction navale en bois et plus modestement des métiers du fer, auxquels on ajoute le dessin linéaire et la comptabilité des ateliers ; en 1851, on y ajoute l'algèbre et les premiers cours de mécanique. La deuxième année, les élèves ouvriers consacrent trois après-midi par semaine à l'application des cours théoriques aux diverses professions de la marine mais aussi aux nouveautés de la mécanique, de la comptabilité des ateliers et du dessin. Dès 1833, les élèves charpentiers suivent des cours spécifiques de dessin, en 1851 les mécaniciens et les tôleurs se substituent aux charpentiers. Pour la première année, la répartition horaire pour moitié est réservée aux mathématiques et pour moitié au dessin industriel - plans et aménagement des navires pour les uns, machines et chaudières pour les autres, pour les exercices les plus élaborés. Pourtant les trois cinquièmes des élèves recrutés demeurent des charpentiers destinés à la construction des coques des navires encore en bois. La deuxième année, le dessin industriel accapare la moitié des 208 heures, l'autre moitié se répartissant à part égale entre l'étude de la mécanique et de la comptabilité, auxquelles s'ajoutent autant d'heures pour les applications pratiques aux différents métiers du bois et du fer.

Dans les années 1840, la difficulté à Toulon de recruter annuellement quatorze élèves ouvriers conduit le directeur de l'école Vincent à admettre des gradés aides contremaîtres et contremaîtres afin de compléter les effectifs, ce qui améliore les résultats de l'école, mais déplaît aux responsables nationaux qui n'étendent pas l'expérience dans les écoles des autres ports.

A l'école, les ouvriers perdent une partie de leur solde parce qu'ils ne perçoivent plus de primes et rien ne vient compenser cette perte sinon, avec la nouvelle réglementation, des « prix décernés aux élèves composés de livres ou d'instruments relatifs à leur profession »<sup>152</sup>, mais sans espoir d'avancement plus rapide que les autres ouvriers.

---

<sup>151</sup> AGULHON (M.), *Histoire de Toulon...*, op. cit, p. 221-222.

<sup>152</sup> *Revue maritime*,... op.cit. - p.793.

Pendant les années 1857-1867, sur 130 élèves admis, un quart n'a pas terminé les deux années réglementaires<sup>153</sup> et 80% d'entre eux atteignent une fonction d'encadrement pour laquelle ils étaient destinés. La persévérance paye pour un petit nombre d'entre eux, mais on constate aussi une perte réelle d'élèves.

En 1865, une amélioration importante est apportée à la carrière des maîtres entretenus de la construction navale, celle de l'augmentation du nombre global de ce personnel, la possibilité d'avancement sur concours jusqu'au grade de sous-ingénieur et la création d'un nouveau grade hiérarchique de maître principal. Il résulte pour les responsables maritimes, dans le contexte de transformations techniques que connaît la marine, la nécessité d'élever le niveau de formation.

Pendant neuf ans, l'école de maistrance forme à deux niveaux : école préparatoire d'abord et école normale ensuite, la première devant remplacer l'école élémentaire des apprentis. Non seulement l'école recrute parmi les ouvriers des différents services civils de la marine mais aussi dans les équipages de la flotte.

Le nombre d'élèves ouvriers admis à l'école préparatoire établi par la Direction du port s'élève à 49 en 1868, 46 en 1869, 25 en 1871 après les effets de la guerre de 1870, 35 en 1874, 38 en 1876. Quant au deuxième niveau de maistrance, l'école normale, elle reçoit entre 9 élèves en 1871 et 15 élèves en 1874 pour le chiffre le plus élevé<sup>154</sup>, élèves encadrés par des personnels détachés de la marine.

Les deux niveaux de formation de l'école de maistrance s'assimilent à une longue « formation en alternance », pour employer une expression de notre époque : vingt mois pour le premier niveau, dix-neuf mois pour le second, passés à part égale entre l'école et l'atelier ou le chantier. La répartition des enseignements ressemble beaucoup à celle de la période précédente : la moitié du temps est consacrée au dessin linéaire élémentaire appliquée aux diverses professions, l'autre moitié aux cours théoriques de mathématiques et aux cours pratiques de mécanique, machines à vapeur, charpentage, comptabilité des ateliers et orthographe ; la deuxième année approfondit les mêmes disciplines techniques, cursus sanctionné par un brevet de capacité. Malgré la formation ambitieuse envisagée pour la maistrance se heurte au même problème que l'école des apprentis, c'est-à-dire la « fuite » des jeunes ouvriers formés vers l'industrie privée

---

<sup>153</sup> idem.

<sup>154</sup> SHM Toulon 3 A1 57 à 65, Conseil du port.

Pour l'ensemble des écoles des ports, l'inspecteur général Gervaize avance une proportion de six dixièmes des élèves abandonnant la marine avant ou à la fin du temps d'instruction passé à l'école de maistrance, « pour celui beaucoup plus rétribué de quelques ateliers industriels, pour occuper des emplois plus lucratifs et plus doux qu'ils obtiennent aisément dans diverses administrations »<sup>155</sup>.

Si l'on se réfère aux constats faits pour le recrutement des apprentis et des ouvriers toulonnais, plus sollicités que ceux de Brest ou de Rochefort par les ateliers de l'industrie privée à La Seyne ou à La Ciotat<sup>156</sup> ou par des ateliers industriels plus modestes, la perte d'ouvriers formés est plus forte à Toulon que dans les autres ports et selon la formule des inspecteurs généraux « Toulon prend toute sa part sinon une part plus grande encore »<sup>157</sup>. Ces cinq écoles préparatoires et deux écoles normales, une fois encore, coûtent cher à la marine dans la mesure où elle n'en tire pas tous les fruits espérés : la mobilité professionnelle, la mauvaise maîtrise des savoirs à répartir entre les deux niveaux de maistrance la conduisent à de nouvelles réformes.

#### b) Vers la valorisation de la formation des agents techniques

En 1877 puis en 1881, l'organisation des écoles de maistrance est remodelée en réduisant et en intensifiant le temps de formation d'une part et, d'autre part, les ouvriers formés obtiennent une reconnaissance à leur retour dans les ateliers.

Chacun des cinq ports dispose d'une école de maistrance qui remplace l'école préparatoire. L'école supérieure de maistrance s'installe à Brest, elle accueille les élèves de l'ensemble du territoire, répartition qui ne changera plus dans les décennies suivantes.

L'école du port de Toulon prépare ses propres ouvriers et ceux de l'arsenal de Guérigny dans la Nièvre. Le temps de formation se réduit à 13 mois mais les élèves ouvriers étudient à temps complet à l'école, ils ne dépendent plus d'un atelier. Ces hommes expérimentés, appartenant à la troisième classe des ouvriers (il en existe quatre), en principe bien alphabétisés, maîtrisent les premiers éléments de dessin linéaire. Cette dernière discipline domine largement les autres, dans des proportions semblables à celles de l'organisation antérieure de l'école préparatoire<sup>158</sup>.

---

<sup>155</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres...*, op. cit. Rapport Gervaize. - p.515-520.

<sup>156</sup> A partir de 1872, après les effets de la guerre de 1870, les chantiers navals privés de La Seyne sans connaître la prospérité des décennies suivantes, redémarrent et se modernisent.

<sup>157</sup> SHM Vincennes 6DD1 225, rapports annuels des inspecteurs généraux, 1890 à 1892.

<sup>158</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus...*, op. cit. Répartition des disciplines de l'école préparatoire entre 1868 et 1877, p.173 et p.197.

La différence vient d'un programme « moins ambitieux, [mieux adapté] au faible niveau exigé des candidats à l'admission dans ces écoles, tout en développant une solide base de connaissances nécessaires pour l'exercice des professions des constructions navales»<sup>159</sup>.

L'obtention du certificat de fin d'études, le classement à l'examen de fin d'année permettra aux meilleurs d'entre eux d'accéder aux quatorze mois de formation de l'Ecole supérieure de Brest. Le passage à l'école de maistrance assure aux élèves ouvriers un avancement deux fois plus rapide, de plus ouvriers et chefs ouvriers « maistranciers » bénéficient de primes journalières. En 1885<sup>160</sup>, outre le réajustement des programmes par l'introduction de cours d'électricité par exemple, l'exigence d'une meilleure maîtrise du français (notions d'orthographe, de grammaire, pratique de la lecture expliquée) et l'insistance d'un enseignement toujours mieux adapté à des exemples pratiques accompagnent un relèvement de la moyenne minimale à obtenir en fin des 13 mois de formation, qui passe de 12 à 13.

Ces modifications de l'organisation de l'école toulonnaise de maistrance ont lieu à un moment où le système scolaire se développe, et où la construction navale militaire et civile entre dans une ère de prospérité. Malgré les nouveaux décrets de réorganisation des écoles de maistrance, l'école de Toulon, dans les deux décennies de fin de siècle qui suivent, peine encore à recruter des candidats de niveau satisfaisant.

Quatorze ou quinze candidats seulement sont admis en moyenne par an soit un peu plus de la moitié des candidats présentés<sup>161</sup>. En 1884, le rapport annuel de la direction explique ces résultats médiocres par la faiblesse du niveau des candidats peu instruits. Et puis préoccupation récurrente à Toulon, depuis dix ans sur les 119 élèves sortis de maistrance, un petit tiers a quitté le service des constructions navales pour d'autres services de la marine et, parmi eux, douze ont rejoint d'autres emplois de l'Etat ou des activités privées.

Les mêmes problèmes que dans les décennies précédentes demeurent, mais les raisons des départs évoluent : « les jeunes sortis des écoles [...répugnent] à se remettre au travail manuel. Beaucoup recherchent les emplois de dessinateurs ou quittent le service des constructions navales pour d'autres emplois dans la marine comme mécaniciens de la flotte, conducteurs de travaux hydrauliques ou en dehors de la Marine »<sup>162</sup>.

<sup>159</sup> idem p. 199.

<sup>160</sup> BO Marine, décret du 2 juillet 1881.

<sup>161</sup> SHM Toulon, conseil du port, 3A1 60 à 90, 1874 à 1898.

<sup>162</sup> SHM Vincennes, 6DD1 179, rapport de l'inspecteur Gervaise 1880.

Certes l'école des mécaniciens de la marine absorbe une partie des bons éléments venus de l'extérieur. La section dite des mécaniciens de

l'école Rouvière à partir de 1885, et d'autres écoles primaires supérieures varoises, préparent chaque année dix à vingt, parfois plus, futurs élèves mécaniciens de la marine<sup>163</sup>.

Apprentis et élèves toulonnais de maistrance, dans les années 1880-1890, sont plus attirés par la mécanique, spécialité moderne, que par la chaudronnerie ou la forge. Dans ce département déjà bien alphabétisé, les jeunes gens les plus doués scolairement évitent la construction navale militaire ou ne font qu'y passer pour des activités plus valorisantes, moins pénibles, mieux rémunérées.

Les origines des maistranciers dans le dernier quart du XIXe siècle.

A Toulon la moitié des 197 contremaîtres de la direction de la construction navale militaire est passée par l'école de maistrance, l'autre moitié y est parvenue par la promotion interne<sup>164</sup>. A Brest le pourcentage des contremaîtres maistranciers est un peu supérieur ; à Cherbourg, Lorient, Rochefort, Indret et Guérigny, établissements militaires plus modestes, la part des maistranciers tombe en moyenne à 36%. L'école de maistrance ne constitue donc pas un moyen essentiel de promotion des cadres moyens au sein des entreprises navales. Ce constat se trouve renforcé par les chiffres suivants tirés du même rapport : à Toulon, sur 129 ouvriers ou chefs ouvriers sortis de l'école de maistrance, cent ont un certificat de fin d'études, gage d'un bon niveau de formation, et 29 n'en ont pas, mais ces « certifiés » n'ont pas été promus pour autant. A Brest la situation semble un peu moins mauvaise pour les 94 ouvriers maistranciers dont 55 titulaires d'un certificat de fin d'études. Le manque de promotion pour ces anciens élèves de maistrance peut expliquer les difficultés de recrutement qui durent : « peu d'admis », « niveau faible », « instruction première insuffisante », « suivent difficilement les cours », peut-on lire dans les rapports annuels successifs. Ces mêmes rapports constatent une embellie pour les années 1887 et 1888, grâce au dévouement des directeurs et des professeurs toulonnais, « un progrès constant dans le niveau de l'instruction [...] mais les jeunes Toulonnais n'ont pas beaucoup de goût pour les écoles »<sup>165</sup>.

---

<sup>163</sup> Annexes 24, 25.

<sup>164</sup> BERTHIAU (J. A.), *Des maîtres entretenus...*, op. cit., p 227-228.

<sup>165</sup> SHM Vincennes, 6DD1 224, rapport annuel du directeur des constructions navales, 1887 et 1888.

La fermeture de l'école des apprentis en 1895 n'améliore pas la situation. Certaines voix, nous l'avons vu, réclament la réouverture d'une structure scolaire préparatoire à l'école de maistrance. Le directeur des constructions navales en 1898 le souhaite également pour relever le niveau du concours d'entrée à l'école de maistrance.

Dans la première décennie du siècle suivant, la situation de ce personnel d'encadrement change : la construction navale militaire florissante a besoin d'eux pour encadrer le personnel ouvrier plus nombreux. En 1900, ce personnel, en augmentation, chargé de la conduite et de la surveillance des travaux dans les chantiers et les ateliers, n'appartient plus à la catégorie des ouvriers. Il devient agent technique des Directions des travaux<sup>166</sup>, et rejoint le niveau des cadres moyens des ponts et chaussées, des mines et des équipages de la flotte. Il s'en suit un recrutement plus important : entre 1902 et 1907, pour les chiffres disponibles, la moyenne annuelle des candidats admis à l'école de maistrance à Toulon atteint 37 élèves sur 57 candidats présentés en moyenne, dont un petit nombre vient des équipages de la flotte, choix spécifiquement toulonnais critiqué d'ailleurs par les responsables nationaux. En même temps un plus grand nombre de Toulonnais accède à l'école supérieure de maistrance à Brest : les cinq ou six élèves de la période antérieure deviennent onze ou douze en début du XX<sup>e</sup><sup>167</sup>.

L'importante transformation du statut du personnel de la maîtrise, à laquelle il faut ajouter celle des personnels ouvriers, conduit à une nouvelle réorientation des écoles de maistrance, devenues en 1912 écoles techniques.

Nous seulement l'école de maistrance de la marine à Toulon a du mal à recruter des candidats de bon niveau mais les ouvriers formés ne restent dans les ateliers auxquels ils sont destinés, attirés par des secteurs plus attrayants dont celui des mécaniciens de la marine.<sup>168</sup> La réalité est toutefois est plus complexe comme le montre la carrière remarquable de deux anciens élèves de l'école des mécaniciens.

---

<sup>166</sup> BERTHIAU (J.A.) *Des maîtres entretenus...*, op. cit. Rapport au Président de la République française suivi d'un décret portant organisation du personnel des adjoints techniques et de la direction des travaux. - p.533 à 535.

<sup>167</sup> SHM Toulon, 3A1 57 à 98 et 1G5 1 à 4.

<sup>168</sup> CORLOBE (M.), *L'Ecole des apprentis mécaniciens. Lorient, 1900-1940*. Lorient : Liv'Editions : 388 p.

c) Le va-et-vient du personnel entre les secteurs civils et militaires de la marine

A dix-neuf ans, Louis Baudouin<sup>169</sup> né en 1871 à Toulon, devient élève mécanicien, deux années plus tard il obtient le grade de second-maître. Après un engagement de cinq ans dans la marine, nous le retrouvons en 1895 comme ouvrier à la direction des constructions navales, puis élève à l'école supérieure de maistrance à Brest, avant de devenir contremaître.

Montant tous les échelons de la hiérarchie ouvrière, il termine sa carrière en 1931 comme ingénieur en chef des directions de travaux.

Annexe 14

Nom, année et lieu de naissance	Début de carrière	Déroulement et fin de carrière
Adrien Marius, 1868, La Seyne.	1886 él. mécanicien, 1888 second-maître.	1893 ouvrier CN, 1914 AT 1915 ODT, 1926 IDT principal
Amiel Marius, 1869, Toulon.	1885 apprenti CN, 1890 él. mécanicien, 1894 second-maître.	1897 ouvrier CN, 1910 AT, 1914 ODT 1921.
Baudouin Louis, 1871, Toulon.	1890 él. mécanicien, 1893 second-maître.	1895 ouvrier CN, 1914 ODT, 1930 ODT en chef
Bernardi Antonin, 1871, Corse.	1893 soldat.	1898 ouvrier CN, 1910 AT, 1918 ATP
Candille Emilie, 1872, Toulon.	1891 ouvrier CN, 1893 soldat.	1895 ouvrier CN, 1910 AT, 1914 ODT, 1927 IDT pr.
Charvet Jean-Antoine, 1875, Isère.	1892 apprenti marin, 1893 éc. mécanicien, 1897 second-maître.	1900 ouvrier CN, 1910 AT, 1919 ODT, 1929 IDT principal
Chaude Antonin, 1868, Toulon.	1887 soldat.	1893 ouvrier CN, 1910 AT, 1914 ODT.
Gueit Louis, 1873, Toulon.	1892 ouvrier CN, 1894 soldat infanterie.	1898 ouvrier CN, 1910 AT, 1923 IDT
Guibal Albert, 1861, Russie.	1881 soldat infanterie, 1891 ouvrier CN.	1909 AT, 1914 : ODT
Guillaume Joseph, 1853, La Seyne.	1870 ouvrier CN, 1874 apprenti marin, 1877 quartier maître.	1882 ouvrier CN 1902 surveillant technique.
Hochédé Désiré, 1872, Toulon.	1889 apprenti marin, 1896 quartier-maître.	1896 ouvrier CN 1910 AT, 1915 ODT.
Honoraty Joseph, 1872 Basses- Alpes.	1890 ouvrier CN, 1893 AN canonnier.	1895 ouvrier CN, 1910 AT, 1920 ODT, 1926 IDT.
Marseille Honoré, 1876, Toulon.	1892 apprenti AN, 1893 ouvrier, 1896 quartier maître armurier.	1898 ouvrier CN, 1910 AT, 1927 I DT principal.
Monier Joseph, 1850, La Seyne.	1871 soldat infanterie, apprenti marin, 1872 matelot école mécaniciens.	1876 ouvrier CN, 1900 surveillant technique, mort en 1901.
Ruillier Philippe, 1856, La Désirade.	1873 novice, 1875 matelot école mécaniciens, 1886 journalier.	1895 ouvrier CN, 1910 AT, 1914 ATP, retraité en 1914.

<sup>169</sup> SHM Toulon, 1M3 108. Les matricules et les dossiers des ouvriers ou des élèves mécaniciens donnent rarement leurs origines scolaires ou professionnelles.

Accéder à la fonction d'ingénieur est possible, néanmoins les carrières professionnelles s'arrêtent le plus souvent au grade d'agent technique ou d'agent technique principal, appellation donnée après 1900.

Le déroulement de carrière de Jean-Antoine Charvet<sup>170</sup> ressemble à celle de Baudouin. Né en 1875 à Saint-Priest dans l'Isère, il s'engage à dix-sept ans dans la marine comme apprenti marin. Après une formation à l'école des mécaniciens, embarqué, il devient second-maître. A vingt-cinq ans, en tant qu'ouvrier à la direction des constructions navales, il suit les cours de l'école de maistrance à Toulon, puis ceux de l'école supérieure à Brest. Il monte dans l'échelle sociale pour terminer sa carrière, en 1935, comme ingénieur principal des Directions des travaux. Ces deux profils de carrière exceptionnels, choisis parmi d'autres pour les informations disponibles, caractérisent l'ouverture qu'offre la marine à ses ouvriers.

Sur les vingt cinq agents techniques ou ingénieurs, nés entre 1860 et 1880, onze se sont engagés dans la marine pour cinq ans au moins<sup>171</sup>. Ils suivent la même voie professionnelle : passage par l'école des mécaniciens, puis retour à l'activité ouvrière civile, formation dans les écoles de maistrance à Toulon puis à Brest. Marius Amiel représente un cas moins fréquent : né en 1869 à Toulon, il commence son apprentissage à 16 ans à l'arsenal et devient ouvrier. A 21 ans, il entre à l'école des mécaniciens de Toulon, s'engage pour sept ans dans la marine puis redevient ouvrier à la direction des constructions navales ; un an après il acquiert le grade de contremaître pour terminer sa carrière comme officier des Directions des travaux (plus tard appelé ingénieur des Directions des travaux). Les sources ne précisent pas toujours si l'ouvrier a suivi les cours de maistrance à Toulon puis à Brest. Mais l'accès au sommet de l'échelle sociale de l'entreprise navale impose nécessairement ce passage. De la même façon, il est difficile de savoir d'où ils viennent, avant de faire carrière dans le secteur civil et militaire de la Marine. Mais qu'ils y entrent comme apprenti ou comme élève mécanicien, toulonnais ou varois, ils ont suivi une scolarité post-primaire et pour les Toulonnais, ont été élèves à l'école primaire supérieure toulonnaise Rouvière. Parmi les cas étudiés dans les registres matricules des agents techniques, la carrière de certains, avant d'entrer à l'arsenal maritime, commence par le service militaire dans l'armée de terre ou connaît l'intermède du service militaire.

---

<sup>170</sup> SHM Toulon 1M3 109.

<sup>171</sup> Annexe 14.

Antonin Bernardi, né à Monza en Corse<sup>172</sup> en 1871, devient agent technique principal, après avoir été soldat en 1893-1894, puis ouvrier des constructions navales et élève de l'école supérieure de maistrance de Brest en 1904.

Ainsi la marine donne à ses ouvriers civils et militaires les plus compétents, l'espoir d'une promotion sociale enviable. En début de carrière un va-et-vient s'instaure entre l'activité civile et militaire. La nécessité pour les jeunes ouvriers de faire leur service militaire les conduit à s'engager dans la Marine, par le canal de l'école des mécaniciens à Toulon, plus attractive selon les propos des inspecteurs généraux, formatrice dans une spécialité nouvelle et en plein essor dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

#### **4 – Le difficile recrutement des mécaniciens de la marine, 1840-1906**

##### **a) Des « gadzarts » aux premiers mécaniciens de la marine**

Toulon devenu port de la navigation à vapeur dispose de la première compagnie de d'ouvriers mécaniciens et d'ouvriers chauffeurs (entre 400 et 500 dans les années 1840), répartis sur trente bâtiments à vapeur.

La marine fait d'abord appel à des ouvriers forgerons, chaudronniers, ajusteurs militaires, à des ouvriers civils qui s'engagent dans la marine en tant qu'ouvriers chauffeurs, dont on contrôle l'aptitude par une épreuve de travail manuel. Elle fait aussi appel aux « ouvriers à métaux » des écoles d'Arts et Métiers et d'autres écoles professionnelles. Les premiers deviennent élèves mécaniciens tandis que les ouvriers civils doivent passer un examen théorique et pratique.

Dans les années 1880, les écoles des Arts et Métiers forment la grande la plupart des ingénieurs mécaniciens en France<sup>173</sup>. Celle d'Aix-en-Provence, elle aussi, fournit un fort contingent de mécaniciens à la marine<sup>174</sup>. Et jusqu'en 1881, les écoles des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence et d'Angers reçoivent, après concours, tous les mousses de la marine et les forment à la mécanique<sup>175</sup>.

---

<sup>172</sup> Ibid. A la toute fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'arsenal de Toulon accueille un fort contingent de Corses.

NICOLAS (F.), « La migration de masse des Corses à Toulon à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle », *Nouveaux regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer*, comptes rendus du colloque du 4 novembre 2000, p.71-79 et idem, *La migration de masse des Corses à Toulon, fin XIX<sup>e</sup> siècle début du XX<sup>e</sup> siècle*. DEA : Aix-en-Provence, 1993. - 127 p.

<sup>173</sup> DAY (C.R.), *Les écoles d'Arts et Métiers. L'enseignement technique en France XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Belin, 1991. op. cit. - p.150.

<sup>174</sup> DAY (C.R.), *Les écoles d'Arts et Métiers...*, op. cit.

<sup>175</sup> SHM Toulon, Fonds Davin, 5S 15, liasse 2.

Pour les promotions d'avant 1907, les deux tiers des anciens élèves des Arts et Métiers habitant Toulon et les communes environnantes ont mené une carrière de mécanicien de la Marine, à un grade élevé<sup>176</sup>.

Néanmoins le ministère de la marine tente d'organiser ses propres formations de mécaniciens dans les écoles des mécaniciens et chauffeurs de la flotte, établies à Brest et à Toulon (sur des bâtiments désarmés)<sup>177</sup>.

Deux fois par an de « jeunes ouvriers intelligents et laborieux » suivent des cours pendant quatre mois et demi, où ils acquièrent « l'éducation théorique des mécaniciens », complémentaire de la pratique acquise pendant leur séjour en mer. Jusque-là, la formation s'effectue à bord des bateaux où le mécanicien responsable de la machine est tenu de faire un cours théorique et pratique à ses subordonnés. Le personnel enseignant tant pour les cours théoriques que pratiques se recrute parmi les mécaniciens de la marine de grade différent.

Un premier niveau, celui des ouvriers chauffeurs, débouche sur le grade de quartier-maître ou élève mécanicien, le deuxième niveau conduit au grade de second maître. La formation se répartit entre cours théoriques d'arithmétique, de géométrie, de mécanique, de physique, cours pratiques sur la conduite, l'entretien et la réparation des machines à vapeur et visites hebdomadaires des machines des bâtiments en réserve ou armés ou dans les ateliers de l'arsenal. Ces sessions de formation, courtes et intensives, sont sanctionnées par des examens, suivies d'une période d'embarquement pour les élèves engagés stagiaires.

Entre 1860 et 1864, la formation de nombreux mécaniciens à des niveaux et à des grades différents répond à des besoins vite saturés, si bien que le nombre d'élèves est considérablement réduit.

**Annexe 13 (2) : Cours de l'école des mécaniciens de Toulon depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1864**

Désignation des différents grades	Nombre d'élèves qui ont fréquenté l'école pendant le trimestre						Nombre d'élèves présentés par l'école aux examens						Nombre d'élèves reconnus admissibles					
	Concours de						Concours de						Concours de					
	Mai 64	Nov 64	Mai 65	Nov 65	Mai 66	Nov 66	Mai 64	Nov 64	Mai 65	Nov 65	Mai 66	Nov 66	Mai 64	Nov 64	Mai 65	Nov 65	Mai 66	Nov 66
Pour 1 <sup>er</sup> maître.....	38	34	35	23	19	13	29	24	26	10	14	13	15	16	12	8	8	10
--- 2 <sup>o</sup> maître (théorique).....	49	41	44	31	13	22	31	37	31	22	11	22	18	22	16	9	7	19
--- 2 <sup>o</sup> maître (pratique).....	25	19	12	4	3	3	23	15	7	4	3	3	16	10	7	4	3	3
--- élève-mécanicien.....	6	5	23	3	"	1	4	5	14	2	"	1	1	2	2	2	"	1
Quartier-maître (théorique).....	129	124	67	36	32	19	115	108	35	34	"	12	99	97	27	26	"	11
Quartier-maître (pratique).....	4	2	"	"	"	"	3	2	"	"	"	"	2	2	"	"	"	"
Totaux....	251	225	181	97	67	58	205	191	113	72	28	51	151	149	64	49	18	44
Nota : Depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1865, les cadres étant encombrés, et les listes d'admissibilité très nombreuses, le nombre des élèves a dû être réduit. Il pourra s'accroître de nouveau si les nécessités du service la demandent.																		

Le système se modifie peu jusqu'à la fin du siècle. Pourtant à Brest en 1888 et à Toulon en 1891, s'ouvrent deux cours pour les apprentis mécaniciens<sup>178</sup>.

#### b) Vers la simplification des recrutements multiples

De 1891 à 1908, l'école des apprentis mécaniciens à Toulon, ou école préparatoire à l'emploi d'élève mécanicien, d'abord installée sur un vieux bâtiment en bois, puis dans des locaux désaffectés du Port Marchand, accueille pendant deux ans de jeunes apprentis sélectionnés par concours.

Les élèves des différentes écoles primaires supérieures varoises (EPS), et surtout celle de Toulon, se présentent à ce concours. Ses exigences supposent que les candidats aient reçu une instruction préalable acquise dans ces EPS.

La plupart des apprentis mécaniciens entrent à l'école à plus de 18 ans, après avoir reçu une formation dans les métiers de l'ajustage, de la forge, de la chaudronnerie et parfois après une première expérience professionnelle. Les candidats admis s'engagent pour cinq ans au moins dans la marine. L'examen de fin de première année sélectionne les meilleurs d'entre eux ; une deuxième année les conduit au statut d'élève mécanicien. Les autres s'en tiennent au cours des apprentis quartiers-maîtres mécaniciens ou ouvriers mécaniciens ou encore, de niveau insuffisant, ils sont renvoyés dans le service actif comme apprentis marins.

A l'aube du XX<sup>e</sup> siècle, trois écoles, trop nombreuses et trop onéreuses, selon les autorités, forment des apprentis mécaniciens à Toulon, à Brest, à Lorient<sup>179</sup>. La trop grande diversité du recrutement et la complexité excessive de l'organisation du corps des mécaniciens de la marine sont pointées du doigt. Cela annonce les transformations à venir. La complexité du recrutement est aussi relevée par les autorités civiles<sup>180</sup> : les jeunes Varois présentent le concours d'élèves mécaniciens de la flotte, le concours d'entrée aux écoles d'élèves mécaniciens de Toulon et de Brest, l'examen d'ouvriers mécaniciens de la marine, l'examen d'entrée à l'école des apprentis mécaniciens électriciens<sup>181</sup>.

---

<sup>178</sup> SHM Toulon, BO Marine, 27 janvier 1891.

<sup>179</sup> SHM BO Marine 1906, Rapport du ministre Gaston Thomson au Président de la République, p 53-61

<sup>180</sup> Arch. dép. du Var, délib. C G 1N 121, 1905. et annexes 23 et 24.p.

<sup>181</sup> Cf annexes 10 et 11.

En 1906, les nouvelles règles de recrutement des mécaniciens - soit les futurs mécaniciens entrent dans le service actif, soit ils ambitionnent d'accéder à des grades supérieurs - entraînent la simplification de leur formation. La nouvelle donne toulonnaise s'en trouve alors changée.

## 5 – Une école spécifique de formation pour l'artillerie (1840 - 1895)

Ecole plus traditionnelle que celle des mécaniciens, créée en 1840, l'école de la pyrotechnie dépend de la direction autonome de l'artillerie navale. Elle complète le panel des écoles techniques de la marine.

### a) Une autre école militaire de maistrance

L'école centrale de la pyrotechnie, au XIX<sup>e</sup> siècle, accueille des élèves venus des équipages de la flotte pour l'ensemble des ports et ceux des régiments d'artillerie de marine. Elle forme des artificiers et maîtres artificiers<sup>182</sup>, des canonniers brevetés de la flotte, du matelot au maître et instruit des officiers de divers corps de la marine.

Elle a l'objectif de « poursuivre toutes les recherches utiles au perfectionnement de l'art pyrotechnique »<sup>183</sup>. Ecole de maistrance de la pyrotechnie, qui n'en porte pas le nom, elle accueille une majorité de marins, encadrés par des officiers et des sous-officiers qui dirigent l'école. Ces officiers assurent des cours de pyrotechnie théorique et pratique, des cours d'instruction générale et militaire. Casernés à bord d'un bâtiment désarmé la frégate *Pénélope*, puis installés dans l'ancien couvent des Capucins au centre ville, les cinquante ou soixante élèves de statut militaire, vêtus d'un habit et d'une coiffe militaires, suivent l'école régimentaire<sup>184</sup>. Ils sont répartis en trois divisions.

---

<sup>182</sup> SHM BO Marine, 26 mars 1859 et 27 juillet 1878.

<sup>183</sup> idem, p.108.

<sup>184</sup> Gérard MOUSSIN, directeur de l'école jusqu'en 1995, féru d'histoire, a préservé de la destruction quelques archives de cette école, au moment de son transfert de la caserne des fusiliers marins dans de nouveaux locaux. En dehors de gros ouvrages techniques concernant la fabrication des poudres et munitions, Gérard Moussin a conservé le tout premier registre des ordres du directeur de l'école, couvrant les quinze premières années de son existence de 1840 à 1855. Trois fascicules officiels datant de 1919, 1920, 1921 portent sur l'organisation d'«un cours spécial d'artificiers », sur l'organisation de l'apprentissage et de cours professionnels. De 1923 à 1942, plusieurs registres d'élèves artificiers et apprentis, permettent de connaître leur scolarité, les spécialités, les notes et diplômes obtenus, les appréciations sur les élèves et les affectations à la sortie. Enfin un journal de l'école a été conservé pour les années 1938 à 1956. Il décrit les divers événements ponctuant la vie quotidienne de l'école.

Le samedi les élèves suivent un cours de batterie et de pièces de mer, un cours de fortification, un cours de natation et de clairon. Le dimanche, réservé au cours du soldat peloton et aux revues militaires en ville, est aussi le jour de l'éducation à l'hygiène des élèves, de leurs vêtements et de la caserne<sup>185</sup>.

#### b Enseignement théorique et formation technique sur le tas

A côté des cours théoriques (qui portent sur l'arithmétique et l'algèbre, la physique et la chimie, l'orthographe et le dessin linéaire), les élèves reçoivent tous les jours une heure et demie de cours de pyrotechnie. La pratique a lieu chaque jour en atelier « pour former des artificiers exercés à toutes les manipulations de cartouches, de gargousses, de fusées de guerre, de mitrailles »<sup>186</sup>.

Ecole et ateliers sont étroitement liés : au milieu du siècle, artilleurs et marins de l'école reçoivent « une indemnité de travail [...] lorsqu'ils travaillent pendant la journée entière, soit pour leur instruction, soit pour les confections nécessaires à la direction d'artillerie »<sup>187</sup>.

Le cursus scolaire est d'abord limité à six mois, et « ils ne participent aux travaux d'ateliers que dans la mesure utile à leur instruction pratique ». Les élèves les plus compétents peuvent approfondir leur formation six mois encore, parfois plus et obtenir une promotion. Et l'établissement continue à approvisionner « pour la plus grande part, en artifices et munitions de toute nature, la flotte et les batteries de côte ». En outre, études et vérifications de munitions lui sont confiées<sup>188</sup>. Les élèves artificiers sont employés, plus qu'il ne faut et pendant les cours, à des corvées de magasin, à des manutentions. A la fin du siècle, l'école en même temps que les ateliers de la pyrotechnie maritime sont réorganisés<sup>189</sup>.

Les ateliers de la pyrotechnie maritime sont chargés de confectionner les munitions et les artifices pour la direction de l'artillerie du port, de poursuivre les recherches sur l'art de la pyrotechnie, de former des sous-chefs et des chefs artificiers pour le service des directions et des troupes de l'artillerie marine, de former des artificiers de la compagnie d'artificiers de la marine. Le conseil d'instruction composé des officiers rattachés à l'école centrale de pyrotechnie évalue les élèves à leur entrée et tout au long de leur séjour, et leur attribue à la sortie, un brevet de capacité ou un certificat d'aptitude qui détermine le grade de l'élève artificier. Il établit le programme d'instruction des élèves artificiers, les études et travaux de pyrotechnie. Jusqu'en 1922, l'école accueille des artificiers et des artilleurs engagés dans la marine, puis elle s'ouvre à des ouvriers artificiers civils.

<sup>185</sup> Arch. de l'école de la pyrotechnie, ordres du directeur, années 1841-1846.

<sup>186</sup> id. 22 juil. 1841.

<sup>187</sup> BO Marine 1859.

<sup>188</sup> BO Marine 1895, rapport au Président de la République, p. 298.

<sup>189</sup> idem.

Précocement la marine pose les premiers jalons de la formation professionnelle en direction des cadres moyens et des ouvriers aussi bien militaires que civils. Logiquement la formation commence par l'alphabétisation nécessaire des plus jeunes et des plus modestes, indispensable pour accéder à l'école de maistrance. Le temps passé à l'atelier prend le pas sur l'instruction théorique. Puis, après diverses expériences, la marine décide de former à plein temps les futurs chefs d'équipe, chefs d'ateliers puis agents techniques. Autre évolution des autorités, celle de « garder » les agents formés, en leur donnant une promotion plus rapide, face au risque de départ, pour des emplois mieux rémunérés. Au sein même du secteur marin l'école des mécaniciens et des mécaniciens chauffeurs, spécialité industrielle d'avant-garde, attire les jeunes gens qui n'hésitent pas à s'engager dans la marine, quitte ensuite à réintégrer le secteur civil de l'arsenal. Ils feront alors défaut à la construction navale.

Pendant ce temps, l'Instruction publique départementale, sur les bases de directives nationales tente, avec difficulté, de trouver sa place à côté de la Marine déjà expérimentée en matière de formation.

## **B – Les tentatives sans lendemain de scolarisation intermédiaire dans l'Instruction publique**

L'Instruction publique varoise peine à se persuader de l'intérêt d'instruire les enfants des « classes populaires » alors que l'arsenal maritime s'y emploie. Entre Guizot et le Second Empire des structures non concluantes voient le jour.

### **1 – Le difficile développement des écoles primaires supérieures (1833-1850)**

#### a) Les difficultés d'Emmanuel Curel directeur de l'école communale supérieure toulonnaise

Selon la loi Guizot, la commune de Toulon crée une école communale supérieure, invitant les familles « à faire participer leurs enfants aux bienfaits de l'instruction primaire supérieure, instruction positive, applicable à tous les arts et désormais indispensable à quelque profession qu'on se livre, à quelque condition qu'on appartienne.»<sup>190</sup> Un an plus tôt, la célèbre société des sciences, belles lettres et arts de l'Académie du Var déplorait « l'insuffisance d'instruction pour les

---

<sup>190</sup> Arch. mun. Toulon, 1R1 3, délib. CM Toulon 20août 1833.

classes inférieures » pour la tenue des livres, le dessin linéaire et la géométrie pratique<sup>191</sup>. Elle encourageait la création d'une école intermédiaire qui introduit des éléments d'enseignements pratiques dans une scolarité post-primaire. L'école n'ouvre ses portes en octobre 1835 et un an après la nomination de son directeur Emmanuel Curel<sup>192</sup>, et de son adjoint Allègre.

Les débuts lents et difficiles de l'école primaire supérieure de Toulon ressemblent beaucoup à ceux des établissements de même type dans d'autres villes, à Nantes ou à Reims<sup>193</sup> par exemple. L'école ne réussit pas sa greffe dans le tissu scolaire et social toulonnais, mal soutenue par les responsables de la commune, concurrencée par les écoles chrétiennes et par les écoles de l'Arsenal. Un an après l'ouverture de l'école, Emmanuel Curel se plaint du peu de sollicitude de la commune pour cette école<sup>194</sup> : le local affecté provisoirement, mal approprié, reste à ses frais, les crédits votés pour l'achat de matériel en physique et chimie n'ont pas eu d'application, la nomination du professeur de calligraphie et de tenue des livres est rejetée par la mairie, le comité de surveillance mis en place n'a jamais visité l'école. La dimension « professionnelle » de l'école communale supérieure est quasi inexistante, l'école supérieure n'est en fait qu'une bonne école élémentaire<sup>195</sup>. Au faible engagement communal s'ajoute l'inconvénient majeur du recrutement modeste des élèves : 26 élèves en 1838, 49 inscrits en 1841, mais 30 présents, et 48 élèves en 1847, chiffres à mettre en parallèle avec les cent ou cent cinquante élèves de l'école de Nantes par exemple<sup>196</sup>. En 1847, le conseiller municipal Audemar<sup>197</sup> explique cette désaffection par la « désorganisation et le découragement des écoles laïques [face] au zèle et au prosélytisme des écoles chrétiennes » qui retiennent les élèves ou à cause de la concurrence plus limitée de l'école primaire supérieure privée d'Auguste Jaume<sup>198</sup>. Paradoxalement la rivalité entre la municipalité et l'Eglise contribue à améliorer l'équipement scolaire de la ville, et surtout permet une forte alphabétisation des classes populaires et des ouvriers de l'arsenal en particulier<sup>199</sup>.

---

<sup>191</sup> idem 1R 1 5, lettre pour une école gratuite intermédiaire Société des Arts, Sciences et Belles Lettres, 15 mai 1832.

<sup>192</sup> idem, délib du CM 24 novembre 1934.

<sup>193</sup> CHAPOULIE (J.M.), « Deux exemples de création d'établissements techniques au XIXème siècle », *Formation Emploi*, n°27-28. - p.15-41.

<sup>194</sup> Arch. mun. Toulon 1 R1 5, lettre du directeur au maire 5 octobre 1836.

<sup>195</sup> Idem, 1R1 2, rapport inspecteur primaire, 19 août 1844.

<sup>196</sup> CHAPOULIE (J.M.) « Deux exemples... », op.cit.

<sup>197</sup> BOURRILLY (L.), *L'Instruction Publique dans la région de Toulon*, Toulon, Imprimerie du Petit Var, 1895, p.38-40, rapport du conseiller municipal Audemar, 10 nov. 1847.

<sup>198</sup> Auguste JAUME futur directeur de l'école professionnelle du midi, voir infra.

<sup>199</sup> AGHULON (M.), *Une ville ouvrière...*, op.cit. - p.95.

Pour le directeur Emmanuel Curel, cet « enseignement si utile [destiné] à fournir des sujets au petit commerce et à l'industrie » n'attire pas cette population des « classes moyennes » des commerçants, des artisans et des marins qui fournit les premiers élèves de la nouvelle école supérieure. Ils seraient plus attirés par les classes secondaires de lycée et non préparés à ces nouveaux enseignements<sup>200</sup>.

Emmanuel Curel avance plusieurs propositions pour valoriser son école gratuite : créer une classe préparatoire où l'instituteur serait payé par les élèves, faire de l'école supérieure une école payante afin d'attirer les familles aisées, tout en y accueillant quelques élèves gratuits<sup>201</sup>.

En 1838, l'école compte 26 élèves, de douze à seize ans, répartis en trois classes qui reçoivent un enseignement conforme à la loi mais où n'apparaissent pas les « applications usuelles » des autres disciplines. Le directeur introduit des cours particuliers de grec et de latin, non prévus par la loi, espérant « retenir dans l'établissement des élèves qui en sortiraient pour se livrer à des études de pure spéculation ». D'ailleurs le recteur l'accuse d'usurper les attributions de l'enseignement secondaire<sup>202</sup>. En 1841 l'école a 49 élèves inscrits mais vingt présents seulement, qui « ne font que passer, [et dont] le fréquent renouvellement paralyse les cours»<sup>203</sup>. Trois ans plus tard, ils sont cependant 70, sans distinction d'âge ni d'instruction. Les élèves sont admis sans examen, l'école ne joue pas son rôle d'école communale supérieure<sup>204</sup>. Comme dans bien d'autres villes, la municipalité tente sans succès de l'annexer au collège, l'école végète jusqu'à ce que la loi de 1850 la supprime.

#### b) L'école supérieure seynoise plus en difficulté encore

A La Seyne, une deuxième école supérieure «donne d'excellents résultats, écrit l'inspecteur primaire. Les anciens en parlent encore avec enthousiasme, les jeunes gens élevés par messieurs Martini, Adrien et Berny sont devenus des hommes utiles ; plusieurs d'entre eux sont arrivés à des situations très avantageuses dans la marine militaire, la marine marchande et l'industrie. »<sup>205</sup>

---

<sup>200</sup> Arch. mun. Toulon 1R1 5, lettre du directeur au maire, 5 oct.1836.

<sup>201</sup> idem, rapport du directeur Curel au maire, 13 nov.1837.

<sup>202</sup> idem, lettre du recteur au maire, 31 déc.1839.

<sup>203</sup> ibid

<sup>204</sup> Arch. mun. Toulon 1R1 2, rapport inspecteur primaire, 19 août 1844.

<sup>205</sup> idem. - p.41.

Mais cette description très favorable de l'école communale supérieure seynoise ne correspond plus à la réalité dix ans après sa création : elle est fermée plusieurs mois par manque de maître pour l'« enseignement assez avancé », elle est redevenue une école élémentaire ordinaire. Augmentation de la rétribution scolaire, réduction du nombre d'indigents admis nombreux dans la cité ouvrière, absence de crédit municipal pour l'achat d'instruments de physique, ce sont les enfants des familles les plus aisées qui fréquentent l'école primaire supérieure et en font les premiers succès. Mais là les congréganistes n'ont pas les faveurs de la municipalité qui rejette à plusieurs reprises la prise en charge financière de religieux destinés à l'enseignement.

La modeste école supérieure communale seynoise ne survit pas à la loi Falloux.

Echec de la scolarisation post-primaire mais, pour Toulon au moins, des classes spéciales se maintiennent.

## **2 - Les premiers cours d'adultes, prometteurs ?**

Avant la loi Guizot de 1833, le ministre intègre les cours d'adultes à l'instruction primaire et les place sous la surveillance du corps d'inspecteurs récemment créé<sup>206</sup>. A Toulon, ces premiers cours d'adultes sont rattachés à l'école supérieure d'Emmanuel Curel.

En 1825, un « cours public et gratuit de géométrie et de mécanique appliquées aux arts et métiers est établi [...], destiné aux artistes de toutes les professions[...], deux fois par semaine aux heures de repos »<sup>207</sup>, la ville fournit le local ' dans les locaux de l'Hôtel de ville - et l'éclairage. La marine accepte de pourvoir au matériel et au personnel. Ce cours dure quelques années mais il est difficile d'en connaître la réalité. En 1837, une circulaire tente de répandre l'instruction primaire « aux jeunes gens [...] et aux hommes d'un âge plus avancé [...] afin de leur permettre d'acquérir des connaissances spéciales pour l'exercice de leurs professions ». En 1845, un crédit municipal de 1000 francs est attribué à l'école gratuite pour adultes, rattachée à l'école d'Emmanuel Curel. Quatre cent cinquante trois personnes s'inscrivent au cours du soir en juin de cette même année. Le directeur de l'école, optimiste, demande à « l'autorité municipale de fournir un local convenable capable de contenir sept à huit cent personnes »<sup>208</sup>.

---

<sup>206</sup> LELIEVRE (C.), « L'offre et la demande d'éducation populaire : les cours d'adultes dans la Somme, 1860-1940 », *Histoire de l'éducation*, INRP, Paris, n°37, janv.1988. - p.17-46.

<sup>207</sup> BOURRILLY (L.), *L'instruction publique...*, op. cit. - p.102.

<sup>208</sup> Arch. mun. Toulon 1 R1 5, Lettre du directeur Curel

Le recteur lui suggère de limiter les admissions aux jeunes hommes peu fortunés, de douze à dix-sept ans, sachant lire et écrire, afin de renforcer leur instruction primaire et acquérir des notions de dessin linéaire et de mécanique<sup>209</sup>. Les cours du soir et du dimanche débutent avec un effectif de cent quarante huit élèves, cinquante ayant été refusés pour défaut d'instruction. Au cours des premiers mois les cours fonctionnent bien, « l'élite ouvrière suit les leçons avec autant d'assiduité que de succès »<sup>210</sup> ce qui réjouit le directeur très actif, toujours à la recherche d'un local plus grand. Bien que l'école supérieure qu'il dirige, destinée à recevoir des enfants pauvres, fonctionne avec difficulté, il espère qu'elle fournira à la sortie de l'école primaire, les recrues nécessaires au cours d'adultes.

Mais il est contré par les Frères de l'école chrétienne qui demandent l'autorisation d'occuper « des salles de l'école supérieure à l'effet de faire donner aux ouvriers trois heures par semaine de leçons de calcul et de géométrie élémentaire »<sup>211</sup>. Les Frères obtiennent l'autorisation d'ouvrir une autre école d'adultes qui, à la veille de février 1848, a supplanté sa rivale laïque fragilisée par le manque de soutien financier et où les maîtres enseignent gratuitement. Le conseiller municipal Audemar défend « la liberté et l'égalité pour tous [...] pour rendre possible et honorable la concurrence des écoles laïques [placées] dans des conditions d'infériorité évidentes », pour obtenir du conseil municipal qu'il vote une rétribution pour les professeurs de l'école d'adultes. Cet épisode scolaire toulonnais des classes d'adultes, ne doit pas occulter la modestie des classes d'adultes varoises, en nombre et aux résultats médiocres<sup>212</sup>, dépendantes des crédits votés par les municipalités et pourtant bien suivis par les ouvriers de l'arsenal, d'autant que les cours y sont gratuits. A La Seyne, deux cours d'adultes subventionnés par le Conseil municipal sont mis en place en 1845, un autre à Hyères en 1849 seulement. Dans le Var (comme ailleurs) la scolarisation tardive des adultes n'est pas « un franc succès »<sup>213</sup>, malgré une demande qui se fait pressante à Toulon surtout, les réalisations scolaires des deux décennies suivantes le montrent bien.

---

<sup>209</sup> Arch. mun. Toulon 1R11 2A, lettre du sous-préfet au maire 23 sept. 1845.

<sup>210</sup> idem, lettre au maire, 25 octobre 1845.

<sup>211</sup> ibid, lettre du directeur au maire, 11 avril. 1845.

<sup>212</sup> Arch. dép. du Var, *Statistiques du Var*, 1846.

<sup>213</sup> LELIEVRE (C.), *L'offre et la demande...*, op.cit. - p. 21.

### 3 – Les nouvelles initiatives d’enseignement post-primaire du Second Empire

#### a) Une première réponse aux besoins de formation : les classes supérieures et spéciales

La disparition des modestes écoles primaires supérieures varoises laisse la place à, une classe supérieure pour une dizaine d’élèves, préparatoire à l’école des Arts et Métiers ouverte en 1843 à Aix-en-Provence : les élèves y apprennent la tenue des livres, des notions d’agriculture, de physique, d’arithmétique, de géométrie et de dessin. Deux ans plus tard, elle devient "classe de commerce" fréquentée par 50 élèves qui acquièrent des connaissances en commerce, navigation et industrie, ils en étudient aussi la calligraphie la tenue des livres, l’arithmétique appliquée, la géométrie pratique, les notions de physique, le tracé des machines et les cartes géographiques. Une classe spécifique de dessin accueille cinquante autres élèves qui apprennent le dessin artistique et le dessin linéaire.

Douze ans plus tard en 1865 classes spéciales et cours du soir de l’école municipale toulonnaise ont un bilan plutôt positif<sup>214</sup>. Ainsi cent quatre vingt six élèves sont en principe inscrits dans ces classes, dont 18 militaires, 9 marins, 16 employés, 34 ouvriers « civils » et 109 ouvriers du port. Ils se répartissent en classe préparatoire à la classe de commerce d’une part et à la classe supérieure d’autre part, la première compte 72 élèves et la seconde 54 élèves. Une classe spéciale prépare 26 élèves à l’école des Arts et Métiers, un cours hebdomadaire de dessin linéaire et de machines accueille 87 élèves, dont vingt apprentis. Ces classes supérieures se substituent à l’ancienne école primaire supérieure et aux cours d’adultes qui lui étaient rattachés. Cette organisation perdure jusqu’en 1882, date de la fondation de la nouvelle école primaire supérieure.

#### b) L’enseignement secondaire spécial de lycée et les classes du soir pour adultes.

Depuis 1865, le lycée impérial de Toulon offre, selon le prospectus du lycée, un « enseignement secondaire spécial, en faveur des jeunes gens qui veulent entrer de bonne heure dans le commerce, l’industrie, l’agriculture [...] pour lesquels on n’exige pas le diplôme de bachelier [...] Ils visitent les manufactures, usines et principaux ateliers de constructions du pays »<sup>215</sup>.

---

<sup>214</sup> Arch. mun. Toulon 1RI 2, rapport de l’inspecteur primaire 1864-1865.

<sup>215</sup> Arch. mun. Toulon 1RV 2, Prospectus du lycée de Toulon 1871.

L'enseignement secondaire spécial, enseignement complémentaire de l'enseignement classique, ambitionne de former les cadres de la nouvelle activité industrielle. Très ambitieux dans ses intentions, l'enseignement moderne s'étend sur cinq années de scolarité, sanctionnées à mi-chemin par un certificat d'études secondaires et par le baccalauréat d'enseignement secondaire spécial en fin de parcours. Enseignement scientifique du lycée, il est totalement intégré à l'enseignement du lycée et primé comme lui en fin d'année<sup>216</sup>. Les responsables locaux de l'Instruction publique tentent d'intégrer ces lycéens au tissu industriel local, en demandant à la marine de les admettre comme apprentis libres. La marine refuse parce que l'apprentissage est réservé à des enfants plus démunis mais aussi pour des raisons de moralité, parce qu'« il n'est pas souhaitable d'abandonner de jeunes collégiens dans ce milieu exempt de morale »<sup>217</sup>.

A côté de cela fleurit une multitude de cours du soir<sup>218</sup> où, selon leur niveau d'instruction, les adultes suivent les « matières obligatoires », qui reprennent ou renforcent l'enseignement élémentaire et les « matières facultatives » de dessin, tenue des livres, géométrie, science physique, histoire et géographie, musique. Pour la décennie 1871-1882, une moyenne annuelle de 810 femmes et 2600 hommes suivent des cours d'adultes, payants ou gratuits, répartis dans 86 communes pour les hommes et 38 communes pour les femmes<sup>219</sup>. Ces bons chiffres<sup>220</sup> illustrent le besoin d'instruction de la population laborieuse<sup>221</sup>.

A la fin du Second Empire, enseignement spécial et cours d'adultes se placent à la marge de l'enseignement appelé encore professionnel, malgré les intentions de leur initiateur. Un premier établissement d'enseignement professionnel tente de répondre à ce besoin l'école professionnelle du midi.

---

<sup>216</sup> *Le petit Var*, 31 juillet 1882.

<sup>217</sup> SHM Vincennes, 6DD1 85.

<sup>218</sup> En 1867 les instituteurs qui ouvrent un cours d'adultes reçoivent une indemnité, ce qui permet un développement rapide de ces cours.

<sup>219</sup> Arch. dép. du Var, 3T6/1. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux du département de la Somme étudié par Claude Lelièvre, où le cours dure en moyenne de deux mois vingt jours à quatre mois, tandis que dans le Var, pour la période considérée, ils durent entre trois mois vingt jours et quatre mois vingt-huit jours. LELIEVRE (C.), « L'offre et la demande d'éducation populaire : les cours d'adultes dans la Somme, 1860-1940 », *Histoire de l'éducation*, janv. 1988. - p 23-25.

<sup>220</sup> Ces chiffres sont légèrement inférieurs à ceux du département de la Somme étudié par Claude Lelièvre, où le cours dure en moyenne de deux mois vingt jours à quatre mois, tandis que dans le Var pour la période considérée, entre trois mois vingt jours et quatre mois vingt-huit jours. LELIEVRE (C.), « L'offre et la demande d'éducation populaire : les cours d'adultes dans la Somme, 1860-1940 », *Histoire de l'éducation*, janv. 1988, p 23-25.

<sup>221</sup> BOURRILLY (L.), *L'instruction publique...*, op. cit., p.112.

c) L'école professionnelle du midi à Toulon à l'épreuve de l'engagement total de son directeur saint-simonien Auguste Jaume

La création de l'école professionnelle du midi à Toulon en 1853 appartient au mouvement de mise en place d'un enseignement technique moyen, au milieu du XIXe siècle, à l'initiative de communes et de départements. A Lyon l'école de La Martinière en 1833 précède celles de Toulon et d'Ivry en 1853, celle de Mulhouse en 1854 et d'autres encore à Lille ou à Toulouse.

#### *Des conditions nationales pour sa création*

Tandis que la ville de Toulon se développe et que la marine « s'industrialise », le ministre de l'Instruction publique décide de l'organisation de cet établissement « pour la classe intermédiaire [...] vouée au commerce, à l'industrie [qui ne reçoit pas] l'éducation spéciale dont elle a besoin »<sup>222</sup>. Il s'appuie sur l'expérience de César Fichet fondateur d'une école professionnelle à Paris en 1838, transférée à Ménars dans le Loir et Cher en 1843. Fichet défend l'introduction du travail manuel dans l'enseignement professionnel et s'oppose en cela à Pierre Pompée, qui dans son école à Ivry, ne donne aucune formation pratique, « qui constitue, selon lui, l'apprentissage, mais dispense les connaissances qui doivent assurer le succès [des jeunes] à ces différentes carrières »<sup>223</sup>, débat récurrent sur la place des « disciplines » de l'enseignement professionnel.

César Fichet, directeur des écoles professionnelles, se rend dans le Var en 1852 où il expose au préfet la réussite de l'école de Ménars, selon les préceptes exposés dans son *Mémoire sur l'enseignement professionnel suivi d'un plan d'instruction industrielle*. Fichet répartit ce nouvel enseignement entre la « théorie », la « théorie appliquée » et la « pratique d'atelier », dans une école libre subventionnée par la commune et par l'état, mais où « la subvention de la commune serait réduite chaque année dans la proportion inverse des bénéfices produits par la recette sur la dépense, et s'éteindrait entièrement lorsque l'école pourrait se soutenir par elle-même »<sup>224</sup>.

#### L'organisation de l'école toulonnaise s'inspire largement de ces thèses

Pour créer et diriger cette école, le choix se porte sur le saint-simonien Auguste Jaume, directeur de l'école primaire supérieure privée à Toulon. Avec une soixantaine d'élèves, son école libre se porte bien, loué par Paul Emmanuel Curel tombé en disgrâce à l'époque impériale.

<sup>222</sup> Arch. dép. du Var, 4T1, lettre au recteur août 1851.

<sup>223</sup> CHARMASSON (T.), *L'enseignement technique...*, op. cit., p.21.

<sup>224</sup> Arch. dép. du Var 4T1, FICHET (C.), *Mémoire sur l'enseignement professionnel suivi d'un plan d'instruction industrielle*, 1852.

César-Auguste Jaume, dont le père ancien officier de l'Empire a fondé cette école libre à Toulon, est né dans les Basses-Alpes en 1802. A 21 ans, il prend la suite de son père décédé, puis au début du Second Empire devient secrétaire du Comité supérieur de l'Instruction publique local. Jaume ferme son école primaire supérieure privée et entraîne quelques maîtres avec lui. Il rencontre César Fichet dans les locaux du ministère à Paris qu'il apprécie : « un homme de mérite, dit-il, qui a pratiqué l'enseignement professionnel dans une école aux excellents résultats ».

Quels sont les principes de Jaume pour sa nouvelle école ?

Son projet est ambitieux. Il propose aux jeunes élèves : « Tout à la fois l'éducation, l'instruction et une profession ». L'éducation ? « Le jeune homme répandra autour de lui des idées de justice et de convenance, de respect pour les personnes et les choses, il aura enfin le sentiment complet de ses devoirs, d'autant que toutes ces études sont dominées par celle de la morale et de la religion ». L'instruction ? Aux « études relatives aux sciences dans leur rapport avec l'industrie, les constructions diverses, les beaux-arts, on ajoute encore l'étude des langues, de l'histoire, de la géographie, de la musique et celle de la comptabilité ». Une profession ? « Il aura un jour à diriger la culture de ses terres, à soigner ses propriétés, à les administrer, ou à se livrer, s'il le faut, à la carrière des beaux-arts ou de l'industrie. »

Ainsi le jeune homme qui aura suivi les cours de l'école professionnelle « pourra de bonne heure se rendre utile à lui - même, à sa famille, à son pays »<sup>225</sup>. Ce jeune homme, éduqué, instruit, formé dans sa profession reçoit une éducation idéale qui le soustrait aux mauvaises influences de l'atelier, idée récurrente pendant longtemps sur la fonction morale de l'enseignement technique.

Auguste Jaume prend donc la direction d'un « établissement libre subventionné provisoirement par la commune et par l'Etat ». En s'appuyant sur l'exemple de Ménars, le ministère évalue la subvention de départ à 12 900 francs répartis entre l'Etat et la commune, le premier paie le personnel, la deuxième prend en charge le loyer du local et la fourniture du matériel. Les familles paient un prix de pension. Mais il est bien entendu que l'école doit devenir autonome et ne plus recevoir de fonds publics<sup>226</sup>. La commune joue le jeu et attribue la subvention imposée de 6300 francs à la nouvelle école professionnelle.

---

<sup>225</sup> *Le Toulonnais*, 22/05/1855.

<sup>226</sup> Arch. mun. de Toulon 1 R1 5, lettre du ministre au recteur, 24/08/1853.

L'école s'installe dans les bâtiments d'une usine à gaz désaffectée, à l'ouest de Toulon, sur la route de Toulon à Marseille à l'extrémité du faubourg du Pont-du-Las, à vingt minutes de la ville<sup>227</sup>. Un premier bail de neuf ans est signé entre la commune et le directeur de la Compagnie anonyme d'éclairage des villes de Marseille, Toulon et Nîmes jusqu'en 1862, bail susceptible d'être prorogé pour neuf ans encore. Après quelques rapides aménagements, l'école occupe deux salles disponibles et utilise le matériel de l'ancienne école du directeur Jaume.

Il réhabilite les bâtiments de l'usine à gaz pour l'installation d'un dortoir et d'une salle d'études. Il loue, à sa charge, deux omnibus et un cabriolet qui amènent les élèves externes le matin à sept heures, de la ville à l'école professionnelle, et les ramènent le soir à six heures. Dépassé le directeur Jaume doit hypothéquer ses biens.

Comme l'atteste le prospectus de l'école, il a de grandes ambitions pour l'école professionnelle. Elle « a pour but de former non de simples ouvriers, mais des chefs d'industrie, des commerçants, des sous-architectes ou sous-ingénieurs civils, des géomètres, des vérificateurs de bâtiments et des conducteurs de travaux, des mécaniciens, et en général des hommes aptes aux professions qui ont pour bases le dessin et les mathématiques.

Elle prépare aussi des candidats pour l'école centrale des arts et manufactures, l'école des beaux-arts, l'école vétérinaire, les écoles d'agriculture [...]. Les élèves y sont initiés encore à la connaissance de la nature des terres, aux divers procédés employés pour les améliorer, les fertiliser et les exploiter avec avantage.

On leur enseigne la comptabilité commerciale, industrielle et agricole»<sup>228</sup>. Mais le recteur de l'académie d'Aix-en-Provence n'y croit pas et en 1856 il écrit : ce prospectus « emphatique a un programme très étendu et inutile, qui n'a jamais existé»<sup>229</sup>.

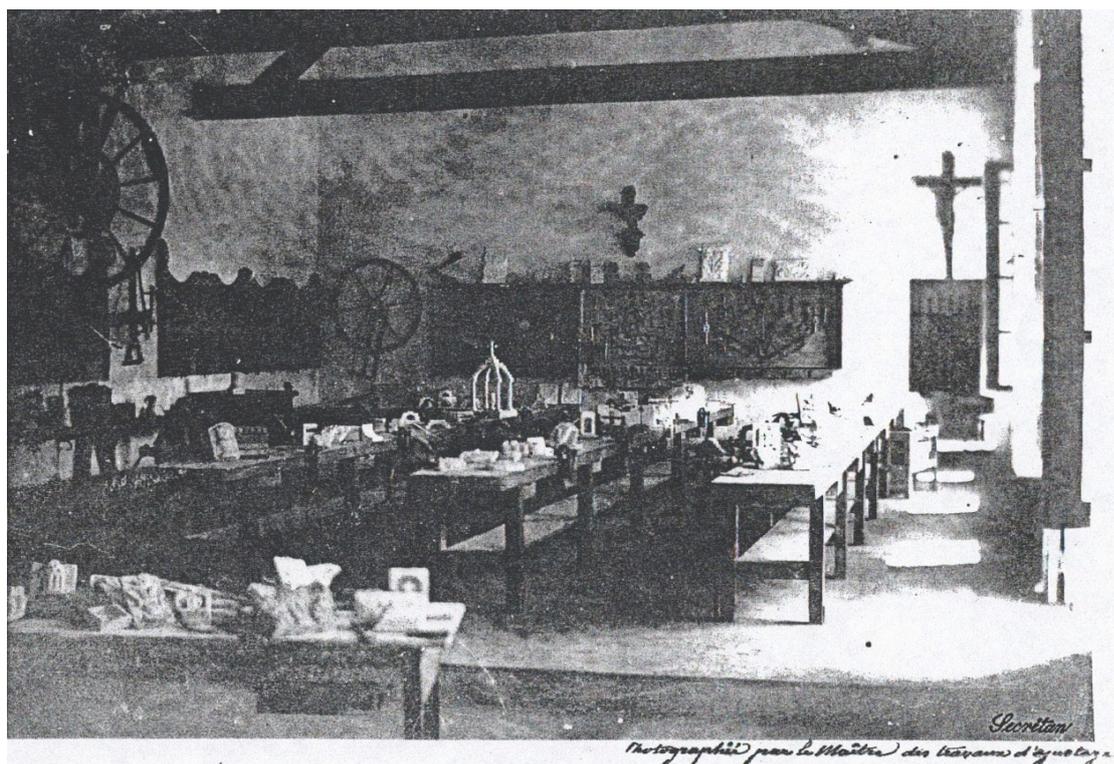
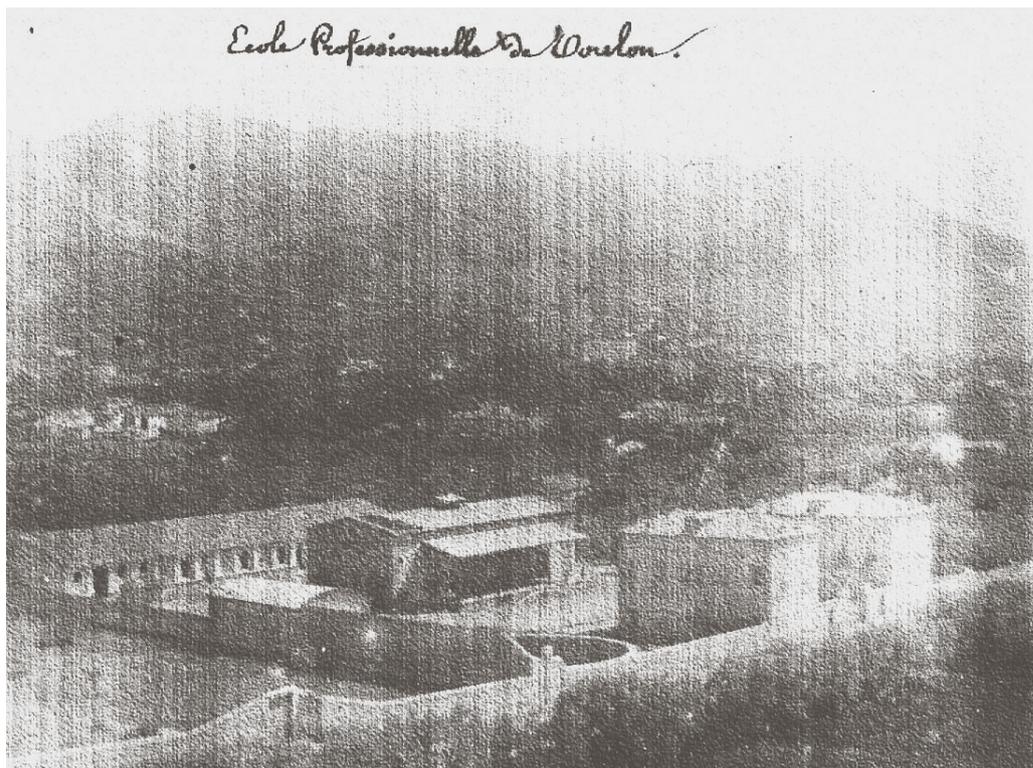
---

<sup>227</sup> Annexe 15.

<sup>228</sup> Arch. dép. du Var, 4T1, prospectus de l'école professionnelle, 1854.

<sup>229</sup> idem, rapport du recteur 21 mars 1856.

Annexe 15 : L'école professionnelle du midi Toulon



L'école professionnelle du midi dans les locaux d'une ancienne usine à gaz, quartier du Pont du Las  
L'atelier d'ajustage (photo du bas)

l Source : arch. Départ. Du Var 4T1, Ecole professionnelle du midi 1853 -1857

L'école professionnelle toulonnaise pêche par manque de matériel technique et manque de personnel qualifié pour former aux diverses spécialités annoncées.

Le maître d'ajustage donne une heure et demie de leçon par jour à 34 élèves et un chef de travaux de forge donne trois leçons par semaine aux mêmes élèves, tandis qu'aucun cours n'est donné pour le travail sur bois. Le directeur en convient à plusieurs reprises dans ses rapports trimestriels : « L'établissement d'une telle maison exige avant tout, un matériel semblable à celui des autres maisons d'enseignement, plus celui des ateliers [...] au moins pour les outils à main ou les outils-machines que l'on peut faire fonctionner à la main. Sans cette condition, les travaux d'atelier sont sans valeur, sans résultat utile [...]. Pour la pratique, là où gît précisément ce qui distingue l'enseignement professionnel de tout autre, il faut avec des maîtres habiles et dévoués, un matériel d'atelier convenable»<sup>230</sup>. Situation qui fait dire à l'inspecteur d'Académie que Jaume risque de transformer l'école professionnelle en « école d'arts et métiers au petit pied ». Il compare les moyens l'école de Toulon à ceux de l'école de Mulhouse : dans la première deux professeurs assurent les cours de mathématiques et de dessin, ils ont huit dans la seconde<sup>231</sup>.

### *L'organisation des études*

Les études sont prévues pour durer cinq ans. D'après le prospectus de l'école, « les élèves sont répartis en deux grandes divisions, l'une préparatoire et l'autre spéciale [...] Dans la division préparatoire, qui comprend deux classes, les élèves complètent, autant que possible, leur instruction primaire, et ébauchent celle de l'atelier. Ils peuvent avoir terminé ces études vers l'âge de 12 ou 13 ans ». La classe préparatoire offre une gamme très large de matières enseignées :

« Instruction morale et religieuse - Calligraphie - Grammaire française - Histoire sainte - Géographie - Calcul et arithmétique pratique - Géométrie pratique - Géométrie graphique - Dessin d'architecture - Dessin des organes mécaniques - Tracé des corps géométriques, leurs sections, leurs pénétrations et leurs développements - Notions de géométrie élémentaire - Notions d'arithmétique raisonnée - Musique vocale - Notions d'arpentage dans la plaine ».

La division spéciale comprend trois années d'études où est suivi l'enseignement professionnel proprement dit. Les programmes de ces trois années se divisent en trois rubriques, « Théorie », « Théorie appliquée » et « Pratique d'atelier »<sup>232</sup>.

En 1855, un peu moins de trois ans après son ouverture, l'école a deux sections en division préparatoire et trois sections en division spéciale dont les élèves se répartissent selon les spécialités de l'ajustage, la construction civile, le travail du bois, le commerce, le long cours, l'école vétérinaire, mais les trois quarts des élèves apprennent l'ajustage : le travail du fer domine, en ce milieu du XIXe siècle, à Toulon ville de l'arsenal maritime.

<sup>230</sup> *ibid*, rapport du directeur 1855.

<sup>231</sup> *ibid*.

<sup>232</sup> *Ibid*, prospectus de l'école..., *op.cit*.

Les élèves suivent une cinquantaine d'heures de cours par semaine. Les emplois du temps très chargés, sont critiqués : « les maîtres et les élèves sont fatigués par la durée des cours sans interruption de 7 h 30 à 6 heures du soir, c'est un enseignement indigeste. Il conviendrait de le couper par quelques intervalles d'études pour les élèves qui rendraient compte de leurs leçons». <sup>233</sup>

Le niveau des élèves restent faibles tandis que peu d'heures sont consacrées à la pratique en atelier. Et pourtant l'école attire. Les effectifs, variables selon la période de l'année, atteignent une centaine d'élèves de neuf à dix-sept ans, effectifs. Deux mois après l'ouverture en décembre 1853, l'école compte 43 élèves, 96 élèves en décembre 1854, dont 22 et 21 dans les deux classes de la division préparatoire, 25, 18 et 10 dans les trois classes de la division spéciale, 96 en août 1855, 86 en décembre 1855 ( après une période de choléra), 100 en avril 1856. Ces chiffres en hausse s'apparentent à ceux d'autres établissements : celui de Ménars déjà cité ou celui de Nantes <sup>234</sup>, ce dernier bien soutenu par la municipalité. En 1857, les effectifs de l'école de Toulon baissent, Jaume le déplore « alors que le trimestre d'octobre dernier faisait pressentir de belles espérances pour l'avenir et celui des recettes [...] Il y a dans le trimestre courant de nombreuses sorties d'élèves auxquelles je ne m'attendais pas et peu de rentrées lorsque j'en attendais. » L'incertitude dans laquelle se trouve l'école et les bruits de fermeture modifient l'attitude des familles plutôt bienveillantes.

#### *Premiers succès pour une école professionnelle inutile ?*

L'école toulonnaise recrute surtout dans le département : en 1855, la moitié des élèves viennent de Toulon, une petite moitié des autres villes varoises et deux des départements alpins, Basses-Alpes et Hautes-Alpes. L'établissement dispose d'un internat pour environ un tiers des élèves. Pour les externes, le directeur soucieux de la réputation de sa maison ne se contente pas d'assurer le transport scolaire, il prend les élèves en charge en ville. Il loue un local afin de les accueillir et de les surveiller, en attendant l'omnibus à la grande satisfaction des parents bien sûr. Les familles paient une rétribution scolaire tandis que la ville impose quelques boursiers. Les parents de ces élèves appartiennent à la «classe moyenne » : maître ouvrier, entrepreneur de travaux, maître mécanicien, maître d'équipage, officier marinier, officier de marine, propriétaire rentier, commerçant, fabricant, marchand ou propriétaire de terre, parents disposant d'une réserve financière.«Il faut que les familles soient en état de subvenir à l'entretien de leurs enfants un

---

<sup>233</sup> Arch. dép. du Var 4T1, rapport de l'I.A. au Préfet, fév.1856.

<sup>234</sup> CHAPOULIE (J.M.), « Deux expériences de création... », op. cit., *Formation Emploi* n°27-28. - p. 21-29.

temps suffisant, au-delà du minimum de l'époque et que les industries considérées offrent quelques avantages [...] pour mériter de tels sacrifices »<sup>235</sup>.

Le trousseau inscrit dans le prospectus de l'école n'est pas à la portée de toutes les bourses, l'élève doit apporter « 1 matelas, 1 paillasse, 1 traversin, 1 couverture de laine et 1 de coton, 2 paires de drap, 10 chemises, 12 serviettes, dont 6 pour la toilette, 12 mouchoirs, 10 paires de bas, 2 cols noirs, 6 serre-tête ou bonnets de nuit, 3 paires de souliers, 2 blouses, 1 tablier en toile grise pour l'atelier, 1 costume complet de grande tenue, 1 couvert et une timbale d'argent, 1 costume et un rond de serviette, 3 brosses dont une à habit, 1 brosse à dent ».

Bien des élèves quittent l'école professionnelle avant d'avoir terminé le cursus complet. Quelques éléments de formation leur suffisent pour travailler ou se former ailleurs, d'autant que le coût de la rétribution scolaire, pour des élèves déjà âgés, est élevé et demande des sacrifices aux parents.

Après deux années de fonctionnement, 82 élèves sont sortis de l'école, une bonne moitié intègre la marine et l'arsenal : cinq se sont engagés dans la marine, quatre élèves, employés comme dessinateurs, attendent leur engagement dans la Marine, vingt-huit sont apprentis dans la marine ou dans des ateliers particuliers, seize deviennent écrivains dans l'administration de la marine ou dans l'administration publique, douze entrent dans le commerce, seize élèves réintègrent le collège, l'un d'entre eux est admis à l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, un autre au collège Chaptal à Paris.

La plupart des élèves se sont tournés, sans surprise, vers « le service de l'Etat », ce qui n'est pas du goût des élus municipaux qui pensent que la vocation de la commune n'est pas de subventionner la formation des futurs employés de l'Etat. C'est l'argument qui détermine le retrait de l'engagement de la commune. Le recteur Bonafous, opposé aux ambitions de l'école professionnelle, en tire également argument pour la condamner : « depuis sa fondation, il n'y a pas un élève qui en soit sorti avec une position même très secondaire ou qui soit devenu ouvrier ; les uns ont changé de carrière, les autres sont allés étudier ailleurs »<sup>236</sup>.

Cette interruption prématurée du cursus scolaire des élèves de la nouvelle école professionnelle s'explique aussi par l'absence d'un diplôme de fin d'études réclamé à plusieurs reprises par Jaume, seul moyen, selon lui, de rendre cet enseignement attrayant et d'être suivi jusqu'au bout.

---

<sup>235</sup> idem

<sup>236</sup> ib, rapport du recteur au ministre 1856, [annexe 16\(ib\)](#)

Le recteur Bonafous en convient : « Oui, sans doute, c'est le moyen de satisfaire les familles, d'exciter l'émulation entre les élèves, d'attirer des élèves à l'école»<sup>237</sup>. Mais le diplôme ne voit pas le jour. Jaume délivre alors des certificats d'études professionnelles internes.

#### *Un personnel enseignant peu nombreux et inadapté*

A l'ouverture de l'école, le directeur s'entoure d'un personnel enseignant modeste, pris en charge partiellement par l'Etat. En 1854, il se compose de huit personnes, dont six rétribuées par l'Etat (directeur, aumônier professeur de mathématiques, de dessin, chef des travaux d'ajustage, maître de musique) et deux pris en charge par le directeur (celui de la division préparatoire et le chef de travaux des forges). Un an et demi plus tard le personnel s'étoffe un peu, il compte onze personnes : un instituteur en français histoire géographie et deux surveillants supplémentaires à la charge du directeur.

De l'avis de tous, ce personnel notoirement insuffisant est inadapté à l'enseignement professionnel. Le directeur déplore pour l'enseignement pratique « un personnel peu convenable », l'inspecteur d'Académie réclame « un personnel suffisant et capable ».

Quant au recteur, mal disposé, il compare l'école à celle de Mulhouse : « pour remplir la tâche immense qu'il s'est imposé [...] Monsieur Jaume a un professeur de mathématique et un professeur de dessin [...] L'école de Mulhouse, pour un enseignement à peu près pareil, a sept ou huit professeurs [...] Et pour l'enseignement pratique [...] il n'y a à Toulon qu'un maître d'ajustage [...] et un chef des travaux de forge [...] et pas de maître pour la menuiserie et le tour à bois [...] Ce qui me fait dire que l'école de M. Jaume n'est qu'une apparence»<sup>238</sup>. Le personnel de l'école professionnelle se compose d'instituteurs brevetés, de maîtres ou d'ouvriers choisis par le directeur ou qui lui sont imposés, rémunérés par la subvention d'Etat ou pris en charge sur la somme allouée au directeur. Une qualification mal adaptée des enseignants, un nombre insuffisant, un salaire modeste rendent la situation du personnel difficile. Sa dépendance totale à la bonne marche de l'établissement le déstabilise.

Auguste Jaume avertit ses supérieurs : « [Les maîtres] ne cachent pas leur mécontentement, ni leur projet de quitter une maison qui ne leur offre pas un poste convenable ». Il souhaite que des enseignants qualifiés soient nommés par les autorités compétentes. Mais à cette époque il n'existe pas de filière de formation institutionnalisée permettant le renouvellement du personnel.

---

<sup>237</sup> idem

<sup>238</sup> Arch. dép. du Var 4T1, rapport du recteur au ministre, 1856.

Les reproches faits au directeur semblent insolubles quand on lui oppose l'exemple mulhousien qui dispose de 24 professeurs, dont les traitements annuels supérieurs à 4 000 francs dépassent largement celui du directeur Jaume<sup>239</sup>.

Malgré les difficultés rencontrées, les réserves émises, l'école professionnelle connaît un certain succès, attesté par des effectifs honorables. Elle suscite l'intérêt et la curiosité des autorités locales : elle est visitée par le préfet, le sous-préfet, l'évêque, des ingénieurs, des mécaniciens de la marine, des architectes et même de simples ouvriers. En août 1856, la distribution solennelle des prix, présidée par le sous-préfet, en présence du vice-président du comice agricole et de l'inspecteur de l'enseignement primaire, prend l'allure d'une réunion brillante et nombreuse. « Malgré la distance qui sépare l'école de la ville, [...] la foule se portait avec empressement dans le musée où sont placés les travaux des élèves, écrit le journaliste du *Toulonnais*. Là étaient exposées les principales copies de leurs compositions générales et les œuvres les plus remarquables qu'ils avaient exécutées dans les ateliers. On examinait avec intérêt un modèle de machine à vapeur, des trains, divers outils, divers modèles de construction»<sup>240</sup>

L'intérêt porté à l'école ne résiste pas à l'absence d'engagement des responsables communaux qui provoque les difficultés financières du directeur, et aux réserves de l'inflexible recteur Bonafous. En mars 1857, Auguste Jaume écrit à l'inspecteur général de l'Instruction publique en mission à Toulon, quelques jours avant la fermeture définitive de l'école : « J'y ai mis tous mes sous, j'y ai eu des inquiétudes incessantes, j'y ai dissipé des capitaux, j'ai été contraint, entre autres engagements qui ont été remplis, de prendre celui de payer le loyer, et, pour faire honneur à [l'Etat], je viens de vendre une propriété, le seul lien à peu près qui me retenait à Toulon après mon devoir »<sup>241</sup>. Cet engagement personnel du directeur résulte d'abord du désengagement de la commune. Dans la première subvention municipale de 6 300 francs, 1 800 francs sont réservés au loyer du local.

---

<sup>239</sup> Annexe 16.

<sup>240</sup> *Le Toulonnais*, 28 août 1856.

<sup>241</sup> Arch. dép. du Var, 4 T 1/1 et [annexe 17](#)

Une commission municipale visitant l'école en septembre 1854, constate l'insuffisance des locaux pour l'effectif des élèves en forte augmentation et souligne l'intérêt de cet établissement : « Nous avons remarqué beaucoup d'activité et une bonne tenue [...], nous pouvons espérer que ce genre d'institution peut être profitable, non seulement aux jeunes gens qui se destinent aux arts mécaniques, [...] mais encore à ceux qui veulent se livrer au commerce [...] Nous verrions avec bonheur que cette institution répandît parmi les enfants de notre cité le goût de l'industrie et du commerce et les éloigne de cette tendance presque générale à entrer dans la carrière des services publics et des professions libérales qui les exposent très souvent à des déceptions et à des mécomptes»<sup>242</sup>. Pourtant le conseil municipal du 21 novembre 1854 réétudie son engagement : un bail de location est signé entre la commune et le directeur de l'usine à gaz jusqu'en 1862, à raison de 3 000 francs par an. La taxe mobilière reste à la charge du directeur à qui le conseil municipal impose huit élèves qu'il a choisis : un interne, deux demi-pensionnaires, cinq externes, soit une charge de 2 000 francs. Mais un an plus tard, il en va autrement. Le conseil municipal propose une nouvelle convention entre la municipalité et le directeur qui stipule que ce dernier se porte garant dans le cas où le conseil municipal serait dans l'impossibilité de payer le loyer.

Jaume refuse bien sûr, soutenu par ses supérieurs hiérarchiques départementaux. Devant ce refus, le nouveau conseil municipal et son maire Bourgarel ne votent aucune subvention en décembre 1855, refus justifié par les difficultés financières. Il est vrai que la ville est alors en pleine rénovation<sup>243</sup>. Mais la municipalité va plus loin et considère l'école comme inutile en présence des ateliers et des écoles de l'arsenal, inutile au voisinage de l'école des Arts et Métiers à Aix-en-Provence. La ville n'a pas à prendre en charge une école où les élèves sont « tous ou presque fils des employés de l'Etat et se destinant au service de l'Etat »<sup>244</sup>.

---

<sup>242</sup> idem

<sup>243</sup> CONSTANT (E.), in *Histoire de Toulon...*, op. cit., p.268.

<sup>244</sup> Arch. mun. Toulon, délib. du CM, 16 août 1855.

### *L'école professionnelle, en faire une école publique ou une école privée ?*

Une autre affaire financière porte ombrage au directeur Jaume, le dépassement des dépenses d'appropriation des locaux. L'Etat et le département se sont engagés à hauteur de 10 000 francs mais les dépenses atteignent 15 000 francs. En novembre 1855, l'entrepreneur de maçonnerie toulonnais Joseph Rébufat réclame la somme engagée au maître d'ouvrage Auguste Jaume qui paie de ses propres deniers. Jaume reçoit le soutien du préfet : « Il s'agit d'une dépense qui, pour avoir été faite en dehors des prévisions du devis et sans autorisation préalable, n'en a pas moins pour objet des travaux reconnus utiles et nécessaires [...] Je ne vois d'autre moyen de compléter le paiement des travaux effectués que l'allocation d'un nouveau subside sur les fonds de l'Etat »<sup>245</sup>. Sur ce point, Jaume trouve grâce aux yeux du recteur qui propose au ministre de payer ces 5 000 francs : « ce n'est pas la faute de Monsieur Jaume [qui doit être exonéré] d'une dette qui l'accablait »<sup>246</sup>. Mais nous sommes à la veille de la fermeture de l'école. Au bout du compte, l'école fonctionne grâce à l'engagement financier de son directeur, qui ne voit la solution que dans un nouveau statut de l'école indépendant du bon vouloir local.

L'école est définie à son origine comme un établissement libre subventionné provisoirement par la commune et par l'Etat. Les propos du ministre Fortoul caractérise l'indécision des responsables publics dans cette affaire et le non-engagement du ministère de l'Instruction publique : « Si le but de ces écoles est partout le même, les moyens de l'atteindre diffèrent selon les circonstances et les localités. J'ai donc cru préférable [...] de ne point préciser [...] le caractère qui serait attribué à ces établissements [...], une large part étant faite à l'initiative privée»<sup>247</sup>.

Le parti pris ministériel consiste à donner l'impulsion à la création de l'établissement, puis de voir comment réagissent les parties prenantes et d'évaluer le bon fonctionnement de l'établissement, après quoi, « il devient indispensable de les constituer régulièrement».

Face aux carences locales, le valeureux Jaume, à travers rapports et autres correspondances, ne cesse de réclamer « l'organisation définitive » de son établissement, sa prise en charge par l'Etat.

---

<sup>245</sup> Annexe 16 (fin de chapitre)

<sup>246</sup> idem.

<sup>247</sup> Arch.dép. du Var 4T1, op. cit., lettre du ministre au recteur 18 juillet 1855.

Après un an de fonctionnement , Jaume demande que son école professionnelle devienne une école publique pour que les maîtres ne dépendent plus de lui mais de l'autorité publique, ce qui rassurerait les enseignants. Le désengagement communal évidemment conforte cette position : « Il convient de laisser à l'école le caractère d'établissement de l'Etat, la nomination des professeurs appartenant dans ce cas au ministre [...], au gouvernement la direction entière de l'éducation»<sup>248</sup>. En revanche, le recteur Bonafous rejette l'idée de mettre l'école à la charge de l'Etat, elle doit faire ses preuves avant. Devant les difficultés rencontrées, il propose de diviser la charge en trois si l'utilité de l'école est reconnue : une partie à la municipalité, une deuxième au département, la troisième à l'Etat, cette proposition reste sans lendemain.

Le préfet et le sous-préfet suivent Jaume en écrivant : « L'école professionnelle du midi doit dépendre de l'Etat et non des vicissitudes du régime municipal [...], avis le plus conforme aux véritables intérêts de l'établissement »<sup>249</sup>. Jaume ne baisse pas les bras et reprend la proposition « tripartite » du recteur. Pour maintenir l'école qui repose lourdement sur ses épaules, il souhaite la mise en place d'un comité de surveillance aux larges pouvoirs qui contrôlerait élèves, maîtres, directeur, envisagerait réformes et dépenses de l'école : « il y aurait, pour les familles [un] surcroît de confiance ; pour les élèves, un noble encouragement ; pour les maîtres un motif puissant qui soutiendrait leur zèle, pour l'école un gage de prospérité ». L'inspecteur d'Académie reprend l'idée d'en faire une école publique régionale, en y intégrant les cinq départements de l'académie y compris l'Algérie. Le recteur n'y croit pas : « il ne faut pas se faire d'illusion et croire qu'il sera facile [...] d'obtenir des subventions : Bouches-du-Rhône, Vaucluse et Basses-Alpes disposent de l'école des Arts et Métiers d'Aix et, sans industrie, la Corse et les Basses-Alpes n'en ont pas l'utilité »<sup>250</sup>.

Dans ce concert de propositions et d'indécision, *Le Toulonnais*, organe de presse légitimiste, aperçoit le bout du tunnel « dans l'organisation définitive et complète [...] très prochaine [...] de l'établissement par la nomination d'une haute commission chargée de ce soin»<sup>251</sup>. Il n'en est rien.

---

<sup>248</sup> Arch. mun. Toulon, délib. CM, 16 août 1855.

<sup>249</sup> Arch. dép. du Var, 4T1, lettres du sous-préfet et du préfet sept. 1855.

<sup>250</sup> *Annexe 16*, id

<sup>251</sup> *Le Toulonnais*, 2 oct.1856.

Le recteur, qui ne souhaite pas la transformation de l'école en établissement d'Etat, prévient le préfet : « dans la situation actuelle du budget du ministère de l'Instruction publique [...], il faudrait [...] des résultats évidents et multipliés [pour] provoquer une aussi grande faveur»<sup>252</sup>. Mais à ce moment-là et selon les principes initiaux, son statut d'école publique n'aurait plus lieu d'être.

#### *La nature de l'enseignement professionnel de niveau moyen en question*

Jaume se heurte aussi au refus d'une nomination officielle de directeur de l'Ecole professionnelle au même titre que ses collègues de Lille et de Mulhouse, lui qui n'a pas sollicité cette fonction et a pris des risques en abandonnant une situation confortable, souhaite une reconnaissance officielle : « Je n'ai point sollicité la direction de cette école. Son excellence le ministre de l'Instruction publique, se conformant à l'expression d'une auguste volonté, a daigné me la confier pour répondre à cet appel si honorable pour moi après plus de trente ans de service passés à Toulon dans l'Instruction publique »<sup>253</sup>. Certes on lui reconnaît « zèle » et « activité » mais on lui reproche la situation précaire de l'école, son niveau peu élevé, guère au-dessus d'une école primaire supérieure, ce qui n'était pas si mal dans une ville qui n'en possédait plus. Maître d'école pendant 25 ans, Jaume n'est en fait pas assez diplômé, selon l'inspecteur d'Académie « on le verrait avec étonnement à la tête d'une école professionnelle organisée sur le même pied que Lille et Mulhouse ». Le recteur va dans le même sens et refuse de donner un titre ministériel à Jaume : « son œuvre est informe et très incomplète [...] son enseignement scientifique et son enseignement pratique[...] nuls ». Le recteur lui a pourtant demandé de se contenter de mettre les « matières premières en état d'être employées dans les constructions » et de ne pas construire de machines. Tandis que le conseil municipal de Toulon reproche aux élèves de Jaume de « se contenter de dégrossir les matières premières».

Ces contradictions, caractéristiques du débat sur la nature de l'enseignement professionnel moyen, font dire à l'inspecteur d'Académie : « On pourrait prier Monsieur le Ministre de l'Instruction publique de vouloir bien s'entendre avec son collègue des travaux publics, pour qu'une ligne de démarcation fût fixée entre les travaux manuels des écoles professionnelles et les travaux d'atelier des écoles des Arts et Métiers ».

---

<sup>252</sup> Annexe 16 (ib)

<sup>253</sup> Arch. mun. Toulon, 1R1 lettre du directeur au ministre, 1857.

Et il ajoute dans un courrier au préfet : « le moment ne semble pas arrivé de confier à Monsieur Jaume un titre officiel qui pourrait nous lier d'avance quant aux mesures que nous avons à prendre ». En effet, un autre projet, celui d'une école préparatoire à l'enseignement supérieur des lettres et sciences appliquées disqualifie l'ancien directeur d'école primaire supérieure. Conformément aux lois de juin et août 1854 qui envisagent de tels établissements dans les agglomérations importantes, et à Toulon, « le centre le plus important du bassin de la Méditerranée, après Marseille », le ministre Fortoul veut « une importante école » et non une simple école primaire supérieure, destinée à des « hommes faits », déjà formés. Des cours du soir, assurés par les professeurs du collège de Toulon dans les locaux du collège, locaux de sciences physiques et quelques locaux communaux aménagés, seraient donnés à cent ou deux cents auditeurs, et sanctionnés après deux ans d'études par un certificat de capacité. Les auditeurs plus motivés paieraient personnel et matériel en versant une rétribution scolaire et des droits d'examen. Dans ce cas de figure, les futurs professeurs de faculté de cette nouvelle école ne peuvent être « subordonnés à un homme qui n'a d'autre grade qu'un brevet de capacité d'instituteur primaire»<sup>254</sup>.

La rentrée d'octobre 1856 se fait avec des effectifs satisfaisants qui en janvier 1857 s'étiolent. Aucune des mesures souhaitées par le directeur pour améliorer le sort de son école n'a été prise. L'école est fermée le 31 mars 1857, sur proposition de son directeur, découragé, avec l'accord du préfet, fermeture qu'il annonce dans une lettre adressée aux 86 familles des élèves toujours présents. « En l'état actuel, cette maison fondée en vue de l'intérêt public ne repose que sur moi, qui puis en être éloigné par la fatigue, la maladie. Elle est donc dans une position incertaine qui en arrête les développements et ne permet pas d'obtenir les résultats que je voudrais, en faveur de mes élèves[...] C'est avec un bien vif regret que je me sépare de mes élèves, mes enfants bien aimés. »<sup>255</sup>

Un an plus tard, Auguste Jaume est nommé directeur de l'école normale d'Avignon, établissement qui "ne tarda pas à devenir une école normale modèle" précise l'almanach de Provence en 1865. Auguste Jaume meurt à Toulon en janvier 1864, à l'âge de 62 ans.

---

<sup>254</sup> Arch. dép. du Var 4T1, lettre de l'inspecteur d'Académie 1856.

<sup>255</sup> Idem.

Ce caractère peu durable de l'École professionnelle du Midi, comme d'autres autres écoles créées à l'initiative du ministère de l'Instruction publique, tient d'abord à son financement, qui la rend dépendante de la bonne volonté politique locale qui n'en voit pas vraiment l'intérêt. En dépit des hésitations des responsables académiques et nationaux, elle continue à fonctionner grâce à son directeur. Mais le besoin d'une école professionnelle à Toulon existe-t-il au début du Second Empire ? L'intérêt des familles qui y envoient leurs enfants le laisse penser, mais à cette époque l'industrie locale dominante de l'arsenal et de la marine commence à former ses apprentis et son encadrement et ainsi concurrence toute initiative.

L'école de Toulon est également confrontée à la dimension socio - politique du débat concernant l'enseignement professionnel appelé plus tard enseignement technique : Quelle instruction doit être offerte aux différentes catégories sociales ? Le recteur Bonafous pose la question : que faut-il donc enseigner aux ouvriers ? Il craint le danger social que constitue une réelle qualification confortant l'éveil des ouvriers et accroissant le désir de s'élever. Ce n'est surtout pas aux pouvoirs publics à encourager le mouvement, « l'inégalité des conditions [étant] une condition nécessaire à toute société »<sup>256</sup>. Aussi la formation des ouvriers doit-elle s'en tenir aux travaux manuels et à l'instruction primaire accompagnée de quelques éléments pratiques. Le directeur toulonnais saint-simonien, quant à lui, veut offrir à ses élèves une éducation large, qui forme de jeunes hommes instruits dans les divers métiers plus que de simples ouvriers. Ce sont deux conceptions difficilement conciliables.

L'histoire de l'école professionnelle du midi à Toulon témoigne des difficultés, des interrogations, des débats accompagnant la mise en place d'un enseignement technique moyen au XIXe siècle. Le personnel politique municipal, à qui le pouvoir central a imposé le soutien financier d'une école professionnelle, n'en voit pas l'intérêt dans une ville entièrement tournée vers l'arsenal et la marine. Le directeur de bonne volonté, mais d'envergure sociale insuffisante, se heurte à un recteur redoutable. L'échec de l'école de Toulon s'oppose à la réussite de celle de Mulhouse ou à celle de Nantes par exemple, due à la fois au soutien municipal, à celui du milieu industriel et au dynamisme de son directeur Arsène Leloup<sup>257</sup>.

---

<sup>256</sup> *ibid.*

<sup>257</sup> CHAPOULIE (J.M.), « Deux expériences... », *op.cit.*, p. 28.

## **Conclusion**

Le Var, comme bien d'autres départements au XIX<sup>e</sup> siècle, a connu les mêmes tâtonnements dans la mise en place de formations techniques, aussi bien dans le cadre de la politique scolaire globale, qu'à l'initiative de l'entreprise d'Etat dominante. Contrairement à ce que certains Varois pensent, l'enseignement technique n'a pas commencé avec l'école Rouvière ou l'école Martini dont nous parlerons plus loin, établissements issus directement de mesures ministérielles des années 1880.

Les responsables de la Marine, les premiers confrontés aux métiers nouveaux de la construction navale et de la mécanique, optent pour une formation entre l'école et l'atelier ou le chantier. Mais, ne prenant pas en compte la réaction des autres ouvriers de l'atelier, ils ne prévoient pas une amélioration de la situation de ceux qui passent par l'école de formation. Ils se trouvent confrontés à ceux qui n'hésitent pas à utiliser ailleurs, ces quelques éléments de formation, même très élémentaires. Les ouvriers recherchent des emplois mieux rémunérés et parfois mieux considérés, à l'intérieur ou en dehors du secteur Marine, mais le plus souvent en rapport avec les activités de la Marine d'Etat, si bien qu'elle n'est pas complètement perdante. A Toulon, deux écoles d'abord se partagent les apprentis et les ouvriers à former, puis une troisième, celle des mécaniciens, accueille une élite ouvrière devenue militaire. Les deux premières écoles, école des apprentis et école de maistrance, sans coordination apparente bien que la première ait pour objectif de préparer à la seconde, évoluent en trois phases parallèles : la première phase est celle leur création en 1818-1819, la deuxième, en 1851, celle l'harmonisation de leur fonctionnement, la troisième, en 1877-1879, répond à la modernisation de leur organisation. Elles aboutissent à l'Ecole supérieure de maistrance. Ces réajustements s'effectuent au sein d'une administration verticale des écoles, du ministère au port de Toulon, et d'une administration horizontale entre les ports militaires et les cinq régions maritimes.

Avant que la spécialité de la mécanique n'absorbe les meilleurs ouvriers, la plainte récurrente du faible niveau des élèves apprentis ou maistranciers est-elle fondée, ou est-ce « la propension des milieux savants à diffuser parmi les ouvriers des outils théoriques et techniques destinés à éclairer et améliorer les pratiques professionnelles»<sup>258</sup>, propension à diffuser des savoirs de niveau trop élevé ? La question se pose dans un département qui, avant les lois scolaires républicaines, est déjà bien alphabétisé, phénomène reconnu d'ailleurs par les autorités maritimes.

Pourtant la bonne alphabétisation des Varois n'engendre pas de politique scolaire post-primaire locale. Jusqu'aux années 1880, les deux municipalités principales appliquent les dispositions nationales sans dynamique, que ce soit pour les premières écoles primaires supérieures de la loi Guizot concurrencées par les écoles congréganistes ou privées, que pour l'école professionnelle du midi sans soutien municipal. Nécessité faisant loi, les édiles locaux ne voient pas l'intérêt d'engager de telles dépenses alors que le voisin maritime, grand pourvoyeur de main d'œuvre a ses propres écoles. Certes les classes d'adultes rencontrent un certain succès, un besoin existe, mais la place de la Marine empêche pour l'instant, toute initiative ou tout effort envers la population laborieuse. La situation changera, comme ailleurs, dans le cadre de la politique scolaire globale.

---

<sup>258</sup> SAVOIE (P.) : « Offre et engagement de l'Etat. Les enseignements technique et primaire supérieur à Nancy et les conditions d'évolution sous la Troisième République », *Histoire de l'éducation*, mai 1995. - p.47- 83.

### **Rapport adressé au ministre de l'Instruction publique par le recteur Bonafous de l'Académie d'Aix, sur l'Ecole professionnelle de Toulon, 21 Mars 1856. Extraits<sup>259</sup>**

« Je me suis occupé de l'Ecole professionnelle de Toulon, suivant les ordres que vous m'aviez donnés. Ne pouvant aller moi-même à Toulon, j'y ai envoyé M. l'Inspecteur d'Académie Cahuzac et j'ai l'honneur de vous soumettre son rapport.

Voici, en outre, mon opinion personnelle sur toutes les questions concernant cette école :

Je le dis à regret, mais avec une conviction bien réfléchie : l'établissement de M. Jaume, tel qu'il est n'a aucune chance de prospérité ni de durée. Il faut qu'il soit réorganisé sur un plan tout nouveau, si l'on veut le sauver.

Qu'a voulu faire M. Jaume en fondant son école et en réalité qu'a-t-il fait ? Vous trouverez ci-joint son emphatique prospectus[...]

Voyons la réalité : pour remplir la tâche immense qu'il s'est imposée, qui comprend l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie élémentaire et descriptive, la trigonométrie, le métrage des bâtiments, l'arpentage, le nivellement et la levée des plans, le dessin linéaire, le dessin d'ornement et de machines, les épures, le dessin d'architecture, etc, etc, M. Jaume a un professeur de mathématiques et un professeur de dessin ; c'est vraiment dérisoire.

L'école de Mulhouse pour un enseignement à peu près pareil a sept à huit professeurs et pour l'enseignement pratique, c'est-à-dire celui de l'atelier, du travail des mains il n'y a à Toulon qu'un maître d'ajustage qui donne par jour une heure  $\frac{1}{2}$  de leçon et qui a à diriger 34 élèves, et un chef des travaux de forge qui ne donne que trois leçons par semaine aux mêmes élèves et pas de maître pour la menuiserie et le tour pour le bois.

Aussi voyons les résultats : l'école qui avait 100 élèves, il y a un an, n'en a plus que 86. Ce pourrait être, j'en conviens, l'effet du hasard ou de causes étrangères ; mais des 82 élèves qui en sont sortis depuis sa fondation, il n'y en a pas un qui en soit sorti avec une position même très secondaire, ou qui soit devenu ouvrier ; les uns ont changé de carrière, les autres sont allés étudier ailleurs.

L'école de M. Jaume n'est qu'une apparence, il faut en faire une réalité.

#### Réorganisation de l'Ecole

Quel plan, quel programme Votre Excellence adoptera-t-elle pour une réorganisation ? Là est la question.

La pente actuelle des esprits, le vent qui souffle, pour ainsi dire, porte à faire à Toulon ce que l'on a fait à Mulhouse, ce qu'on s'efforce de faire à Rouen et ailleurs. C'est le programme de M. Jaume modifié, complété, agrandi même.

Je vous avoue que j'en suis effrayé ; je crois que sur ce plan là nous échouerons à Toulon. Je ne blâme personne ; mais ce qui convient à Mulhouse et à Rouen, pays d'industrie, ne convient pas à Toulon et dépasserait les besoins de la population.

Il faut d'ailleurs ne pas oublier, en arrêtant un programme, la question financière.

L'école de Mulhouse a au moins 24 professeurs ou fonctionnaires, et leurs traitements dépassent 40 000F.

---

<sup>259</sup> Arch dép. du Var 4T1, Ecole professionnelle du midi à Toulon.

Ajoutez à cela les dépenses de l'enseignement pratique en outillage, matières premières et combustible et nous arrivons à de bien fortes dépenses.

Qui les supportera ? Ou du moins qui s'obligera à y suffire si l'école ne fait pas ses frais ? Je discuterai plus bas la question et nous verrons que personne ne veut s'en charger.

Il ne faut pas dissimuler après tout que les écoles professionnelles, comme celle de Mulhouse, ne sont autre chose que des écoles des arts et métiers. Il est à regretter que les écoles des arts et métiers ne soient pas placées sous l'autorité du Ministre de l'Instruction publique ; mais sous l'un ou l'autre Ministre, il ne faut en créer de nouvelles que si elles sont nécessaires ou au moins utiles. Or tous les élèves des arts et métiers ont la prétention d'être chefs d'industrie ou au moins d'ateliers, et, si je suis bien informé, les écoles actuelles produisent plus de sujets que ne peuvent en employer l'Etat et l'industrie privée. Ils ont d'ailleurs pour concurrents, ordinairement préférés, les ouvriers qui ont vieilli dans le métier, qui ont passé leur vie l'outil à la main. Ceux-là sont moins instruits, il est vrai, mais ils ont plus d'expérience ; ils ont l'habitude des travaux pénibles et de moindres prétentions d'autorité et de salaires. Je crains bien qu'en accroissant, sous un nom quelconque, le nombre des écoles qui forment des chefs d'industrie ou d'ateliers, on n'accroisse le nombre des gens sans état, qui sont toujours plus ou moins dangereux [...]

Voici à présent mes idées personnelles sur l'enseignement professionnel. Je les propose avec quelque hésitation parce qu'elles sont en opposition radicale avec tout ce qui se fait partout.

Je suis d'avis qu'une école professionnelle devrait être organisée à Toulon du moins, dans le but unique de former des ouvriers travaillant de leurs mains, c'est-à-dire, des forgerons, des menuisiers, etc...Ces ouvriers se forment aujourd'hui par l'apprentissage isolé, ce serait l'apprentissage en commun, sous une bonne discipline, avec plus d'instruction et une bonne éducation morale et religieuse. Je n'amoindris pas l'œuvre qu'a tentée M. Jaume ; je lui donne un autre but et, je crois, un but plus utile.

Mais, me dira-t-on, M. Jaume veut aussi former de bons ouvriers ; c'est le premier mot de son prospectus. Le prospectus ne peut pas changer la nature des choses, et par cela seul qu'il veut en même temps former des chefs d'industrie ou d'atelier, il ne formera pas des ouvriers.

En fait, parmi les 82 élèves sortis de son école, il n'y a pas eu un ouvrier ; les écoles des arts et métiers, type de l'école de M. Jaume, n'ont jamais fait un seul ouvrier.

La vanité humaine ne permet pas d'espérer que, dans la même école des enfants se destinent au rôle modeste et pénible d'ouvriers, tandis que leurs camarades se destineront au rôle de chefs et de maîtres.

Et puis l'instruction qui convient aux uns ne convient pas aux autres. Est-il possible de croire qu'un jeune homme qui parlera le français, l'anglais et l'italien, saura les mathématiques, la physique, le dessin, etc, etc ; se résigne à pousser la lime ou le rabot ?

Ce n'est pas dans l'école d'application de l'état-major que se forment les simples soldats.

Il serait sans doute désirable que l'ouvrier fût plus instruit ; les produits de sa fabrication seraient plus parfaits ; le consommateur et le commerce en général y gagneraient ; mais l'ouvrier n'est guère touché de l'intérêt social ; il ne se préoccupe que de son intérêt personnel, bien ou mal entendu ; le travail des mains lui paraît, et est en effet plus pénible et le moins rétribué. Dès qu'il a acquis une instruction qui lui permet d'aspirer à un état plus lucratif, moins pénible et qu'il croit plus considéré, il ne devient pas ouvrier ou il cesse de l'être.

Il ne serait peut-être pas raisonnable d'envisager la question au point de vue de l'intérêt social. Notre société n'est sans doute pas divisée par castes et chacun a le droit d'aspirer à une profession supérieure à la sienne. Quand des individus isolés parviennent par leur intelligence, leur savoir, leurs travaux ou poussés par des circonstances favorables, j'y applaudis. Les classes supérieures disparaîtraient si elles ne se recrutaient ; mais

l'inégalité des conditions n'en est pas moins une condition nécessaire de toute société et peut-être n'est-il pas prudent de provoquer, d'accélérer ce mouvement ascendant par des institutions publiques, par l'enseignement par exemple, donné spécialement à une certaine classe. Une instruction trop étendue réveille chez les ouvriers, avec une irrésistible énergie, cette ardeur de s'élever et de s'enrichir qui tourmente les classes inférieures, et ce n'est pas sans danger. Si du moins, il en résultait pour eux individuellement une position meilleure ! Mais pour un qui réussit, dix échouent. Il leur manque la position sociale, l'éducation première, une instruction suffisante, des moyens pécuniaires ; et, après avoir quitté l'état où ils sont nés et où ils ont prospéré, ils finissent par végéter dans la paresse, accusant la société qui méconnaît leur mérite.

Je vous demande pardon de cette digression, mais il est de mon devoir de vous dire ce que je crois la vérité.

Que faut-il donc enseigner aux ouvriers ? Leur métier.

Le programme n'est pas si facile à remplir qu'il le paraît au premier aperçu : je n'en dissimulerai pas les difficultés.

Au métier proprement dit, c'est-à-dire aux travaux manuels, tout ce qu'il est raisonnable d'ajouter, c'est l'instruction primaire la plus simple, un peu de géométrie élémentaire sous une forme plus pratique que scientifique, le dessin linéaire et le dessin d'ornement.

Je sais bien pourquoi à ce programme qui a dû se présenter le premier et tout naturellement à l'esprit de tous, on a substitué un enseignement scientifique, en réduisant à peu près à rien l'enseignement pratique, le métier manuel ; indépendamment de la satisfaction de vanité qu'on trouve à fonder ou à diriger une petite école polytechnique civile, c'est que l'enseignement pratique est plus difficile à bien organiser et infiniment plus coûteux. Il est aisé d'avoir un, deux, dix maîtres de mathématiques, on n'a plus qu'à choisir ; mais il est très difficile de trouver d'habiles ouvriers capables d'enseigner, surtout si l'on ne peut leur offrir que de modiques traitements.

Il n'y a pas de difficulté pour le choix des métiers à enseigner. Lorsqu'il y a dans un pays une industrie dominante qui fait, pour ainsi dire, la richesse du pays, on n'a qu'à enseigner cette industrie avec tous ses perfectionnements, et l'école ne peut que prospérer. Ainsi à Dieppe, je crois ou à Valenciennes existe un établissement communal où l'on enseigne la fabrication des dentelles ; à Nîmes, un établissement pareil pour le tissage de la soie et les dessins des étoffes de soie. L'école de la Martinière à Lyon donne, si je ne me trompe, le même enseignement. Voilà des établissements modestes et de la plus réelle utilité ; là où il n'y a pas d'industrie dominante, il faut nécessairement enseigner les métiers communs à tous les pays, et qui ont pour matières premières le fer, le bois ou la fonte.

Le fer est la matière première de plusieurs fabrications : on ne peut pas songer à enseigner tous les métiers en détail ; il suffit d'apprendre aux élèves à pratiquer deux opérations indispensables dans tous les métiers, c'est-à-dire la forge et l'ajustage.

Pour le bois, il faut un atelier de menuiserie qui, pour les élèves les plus avancés, pourra comprendre l'ébénisterie et le tour.

Il est impossible d'établir un enseignement pratique pour la charpente pas plus que pour la construction des navires, par l'impossibilité évidente d'édifier incessamment dans une école des charpentiers et des navires.

Quant à la fonte, il n'est guère plus possible d'établir une fonderie dans une école qui débute, vu la dépense excessive d'un enseignement pratique de cette nature ; il faut se borner, pour le moment du moins, à un atelier de modelage. Il y a une fonderie dans toutes les écoles des arts et métiers ; mais ces écoles sont au compte de l'Etat.

Plus tard, on verra, suivant les résultats et les besoins, s'il faut étendre cet enseignement pratique. Dans le début voici ce qui me paraît indispensable :

- 1° Deux maîtres pour l'instruction primaire qui doit occuper exclusivement les élèves pendant les deux premières années ;
- 2° Une forge, ce qui exige au moins un maître et un ouvrier ;
- 3° Un atelier d'ajustage : un maître, un ouvrier et un homme de peine ;
- 4° Un atelier de menuiserie : un maître dans le principe et, plus tard, un autre maître pour l'ébénisterie et le tour ;
- 5° Un atelier de modelage : un maître ;
- 6° Un maître de dessin linéaire et d'ornements ;
- 7° Un maître pour la géométrie élémentaire, qui pourrait aussi enseigner le calcul dans l'école primaire.

L'enseignement pratique doit occuper à peu près toute la journée, et les leçons de géométrie et de dessin ne doivent prendre qu'une heure le matin et une heure le soir.

Je vois dans le rapport de M. Cahuzac, qu'en général les élèves préfèrent l'atelier d'ajustage à celui de la forge ; il ne faut pas leur laisser la liberté de choisir. Tous les élèves qui se destinent à travailler le fer, doivent être astreints à suivre les deux, parce qu'ils sont tous deux indispensables : on doit faire des élèves deux divisions qui fassent chacune une séance par jour dans chaque atelier.

La grande difficulté de cet enseignement pratique, c'est, comme je l'ai dit, qu'il est très coûteux, à raison de l'outillage qu'il faut renouveler sans cesse, du combustible et surtout de la matière première. Si l'école la fournit en nature, la dépense devient considérable ; il n'y a moyen d'y suffire qu'en vendant des produits, ce qui est impossible, quand il s'agit de travaux d'élèves qui commencent, et toujours très difficile, à moins qu'on obtienne des commandes, autre difficulté !

Les deux moyens qu'emploie M. Jaume, pour atténuer ces dépenses, c'est de fabriquer peu, c'est-à-dire d'annuler l'enseignement pratique, et de fabriquer sur une très petite échelle, de réduire, par exemple, à 25 centimètres et même à moins, les objets qui, dans le commerce, doivent avoir un mètre. C'est une autre manière d'annuler l'enseignement pratique. L'élève, par ce procédé, n'apprend pas par la pratique la dimension et les proportions des objets qu'il doit fabriquer ; il n'acquiert pas même l'expérience manuelle, si je puis m'exprimer ainsi. Pour avoir forgé une clé, on ne sait pas forger un essieu, et scier en long avec la scie à deux mains une planche de 25 centimètres n'apprend pas à scier régulièrement une planche de deux mètres.

Il y a d'abord une matière première que l'école doit nécessairement fournir, c'est celle qui est destinée aux travaux d'élèves qui commencent, parce qu'ils la gâteront, que d'ailleurs, avant de fabriquer un produit quelconque, il faut apprendre les détails de la fabrication.

Ces premiers débuts passés, c'est-à-dire quand l'élève est en état de fabriquer un objet quelconque, c'est une excellente méthode de faire fournir la matière première par les parents, à qui, à cette condition le produit fabriqué appartient. L'école y trouve une grande économie, les élèves, un grand sujet d'émulation, les parents une satisfaction d'amour-propre, en montrant à tous le travail de leur fils. Cela même popularise l'école, et doit y attirer des élèves ; il est fâcheux que ce ne soit pas toujours possible, pas souvent même, parce que les parents, en général manquent de moyens.

Lorsque les parents ne veulent pas fournir la matière première, et que l'école la fournit, il faut nécessairement qu'elle vende les produits, comme on le fait dans les écoles des arts et métiers, soit pour éviter l'encombrement des magasins, soit pour diminuer la dépense ; il faut même qu'elle provoque des commandes. Elle pourrait livrer à bon marché, puisque la main-d'œuvre ne lui coûtera rien.

Il restera toujours à la charge de l'école la dépense de l'outillage, le combustible et la matière première mal employée. Ce doit être très onéreux, mais c'est la condition inévitable de tout enseignement pratique, quelle que soit l'organisation de l'école ; il en sera à Mulhouse comme à Toulon. On dépensera plus là où l'enseignement pratique sera plus complet, c'est-à-dire, là où l'on atteindra mieux le but[...]

Ce n'est pas une contradiction de ma part de me réjouir des bonnes dispositions que j'entrevois pour la fondation de l'école préparatoire des sciences et de repousser le même enseignement pour l'école professionnelle. L'enseignement de l'école préparatoire étant public et libre ne réunira que ceux à qui il peut être utile, et, en général, des hommes faits ; je n'ai certes point d'aversion pour la science ; je ne nie pas son utilité ; ce qui me répugne, c'est de cloîtrer cent enfants de la classe pauvre, en leur promettant d'en faire de bons ouvriers, et de leur imposer une instruction qui les détournera nécessairement de l'état auquel leur position sociale et la volonté de leurs parents les avaient destinés.

### Nature de l'école

Quelle doit être la nature de l'école de Toulon ?

Un établissement communal, départemental, régional, de l'Etat ou privé, cela dépend de l'organisation qu'on lui donnera.

On pourra peut-être parvenir à en faire un établissement communal, si on le restreint à n'être qu'une école d'ouvriers. Je crois que le programme même de M. Jaume a effrayé par son étendue le Conseil municipal, qui a craint de s'engager dans une trop forte dépense ; mais un établissement plus modeste, d'un but bien déterminé, d'un avantage tout local, et qu'on espérerait voir devenir un établissement de l'Etat, pourrait obtenir un vote favorable. Ceci n'est de ma part qu'une conjecture ; j'entreprendrais cette négociation avec quelque confiance, surtout si l'Etat accordait une subvention.

Si l'on veut faire une école à l'instar de celle de Mulhouse, les raisons qui ont empêché le Conseil municipal de se charger de l'école de M. Jaume, seront plus puissantes encore, puisqu'il s'agira d'un établissement plus considérable.

On pourrait alors tenter d'en faire un établissement régional, c'est-à-dire au compte des cinq départements de l'Académie ou subventionné par eux ; mais il ne faut pas se faire illusion et croire que ce sera facile d'obtenir même des subventions. Le département des Bouches-du-Rhône objectera qu'il y a une école des arts et métiers à Aix ; Vaucluse qu'il est plus rapproché de cette école où il entretient des boursiers ; les Basses-Alpes, la même raison, et de plus qu'il n'y a point d'industrie dans ce département ; la Corse, pareillement l'absence de toute industrie[...]

Je crois que Votre Excellence ne songe pas à en faire une école de l'Etat, ne fût-ce que pour ne pas créer un précédent qui serait sans cesse invoqué. Toutes les villes qui ont ou veulent avoir une école professionnelle, vous demanderaient la même faveur, et puis votre collègue du commerce trouverait probablement que vous créez, sous un autre nom, des écoles des arts et métiers.

En considérant toutes ces difficultés, j'en suis arrivé à trouver désirable que l'école restât un établissement privé, que subventionnerait l'Etat, le département et la commune. Je parle des trois subventions, parce qu'il est bon d'intéresser la localité au succès de l'Ecole. Je désire d'ailleurs alléger la charge de l'Etat. M. Jaume a échoué, parce qu'il a entrepris une œuvre qui excédait de beaucoup ses ressources pécuniaires. Si l'on veut qu'il n'échoue

pas une seconde fois, il faut l'aider largement. On devra au reste exiger qu'il tienne une comptabilité régulière qui permette d'apprécier les revenus et les dépenses de l'Ecole, et de régler annuellement le chiffre des subventions selon les véritables besoins. Cette base étant adoptée, vous pourriez arrêter l'organisation que vous jugeriez convenable, et dire à M. Jaume : Voilà ce que doit être votre Ecole ; voilà l'enseignement scientifique et l'enseignement pratique que vous devez donner ; vous aurez tant de professeurs et de maîtres pour chaque partie ; vous donnerez tant d'heures à chaque enseignement. La subvention ne vous sera continuée qu'à ces conditions, et vous n'aurez une nomination Ministérielle de Directeur que lorsque je vous aurai vu à l'œuvre.

Si M. Jaume réussit, il aura résolu un problème des plus difficiles, et il sera juste de le récompenser.

Si M. Jaume ne voulait ou ne pouvait réaliser l'organisation nouvelle, vous le préviendriez qu'il n'ait plus à compter sur la subvention de l'Etat que pour l'année courante, et après la chute inévitable de M. Jaume, nous tâcherions d'organiser une école communale d'ouvriers.

Cette conduite est d'autant meilleure à tenir, que les locaux convenables sont rares à Toulon, que celui qu'occupe M. Jaume est approprié à sa destination, et qu'on ne peut pas mettre M. Jaume à la porte, puisqu'il est à la tête d'une école libre. Ce ne serait d'ailleurs pas juste ; car, bien que mal organisée, c'est lui qui a créé cette école, et il prétend y avoir perdu plutôt que gagné.

#### Questions diverses

1° Vous me demandez par votre dépêche du 7 mars courant, s'il y a lieu de donner un titre ministériel à M. Jaume.

Tout ce que je viens de vous dire indique mon avis sur la question : en l'état, ce serait une faveur non méritée, et qui nous créerait des embarras pour l'avenir. M. Jaume a pu faire preuve de zèle ; mais son œuvre est informe et très incomplète ; il annonce dans son prospectus qu'il veut faire de bons ouvriers et des chefs d'industrie et d'atelier ; or son enseignement scientifique et son enseignement pratique sont si nuls qu'il ne peut faire ni une chose ni l'autre. Tout ce qu'il est possible de faire pour M. Jaume, c'est de lui confier la réorganisation de l'école, en lui donnant un programme, et de le mettre ainsi en position de mériter un titre Ministériel.

2° Convient-il d'établir auprès de l'Ecole professionnelle un bureau d'administration comme pour les collèges et les lycées ?

Seconde question sur laquelle vous voulez bien me consulter dans la même dépêche.

En l'état, il n'y a pas lieu ; l'établissement de M. Jaume n'est pas viable ; il disparaîtra le jour que le gouvernement lui retirera sa subvention, comme vient de faire la commune, depuis l'inspection de M. Cahuzac, à ce que l'on m'a assuré. Je n'en sais rien officiellement ; mais on dit que la commune a demandé, en retour des sacrifices qu'elle a faits, un certain nombre de bourses ; que M. Jaume les a refusées, et que le Conseil municipal lui a déclaré ne plus vouloir payer le loyer du local.

Lorsque l'école sera réorganisée, soit qu'elle devienne régionale, départementale ou communale, soit qu'elle reste établissement privé, il y aura lieu de nommer un bureau d'administration ; on pourra l'imposer à M. Jaume, quoiqu'il s'agisse d'un établissement privé, parce qu'on lui donnera une subvention. Ce bureau d'administration devra veiller à l'organisation leurs subventions, les uns à raison de l'existence de l'école des arts et métiers d'Aix, les autres, en outre, parce qu'il n'y existe pas d'industrie.

Par les mêmes raisons, on ne pourrait guère espérer pour l'école créée sur le plan de M. Cahuzac que l'appui du département du Var.

Ce qui me paraît plus facile et plus juste, c'est que M. le Ministre règle le programme de l'enseignement scientifique et de l'enseignement pratique ; qu'il l'impose à M. Jaume, et que l'école reste libre et subventionnée. Si M. Jaume refuse ou échoue, nous tenterons d'en faire une école communale d'ouvriers.

Il ne peut avoir lieu, en l'état, de donner à M. Jaume un titre ministériel, ni d'établir un conseil d'administration auprès de l'école : ce sera à faire après la réorganisation.

Ce bureau d'administration devra veiller à l'organisation leurs subventions, les uns à raison de l'existence de l'école des arts et métiers d'Aix, les autres, en outre, parce qu'il n'y existe pas d'industrie.

Par les mêmes raisons, on ne pourrait guère espérer pour l'école créée sur le plan de M. Cahuzac que l'appui du département du Var.

Ce qui me paraît plus facile et plus juste, c'est que M. le Ministre règle le programme de l'enseignement scientifique et de l'enseignement pratique ; qu'il l'impose à M. Jaume, et que l'école reste libre et subventionnée. Si M. Jaume refuse ou échoue, nous tenterons d'en faire une école communale d'ouvriers.

Il ne peut avoir lieu, en l'état, de donner à M. Jaume un titre ministériel, ni d'établir un conseil d'administration auprès de l'école : ce sera à faire après la réorganisation.

Il sera bon d'étendre à quatre ans la durée de l'enseignement pratique et d'établir des brevets d'études professionnelles après examens et épreuves.

Il me paraît juste de payer les 5000 francs dus à raison des constructions, quoique le devis ait été dépassé ; mais il faut les donner en imposant à M. Jaume de laisser à l'Ecole, lorsqu'il cessera ses fonctions, 5000 francs de mobilier. Cela terminera deux questions sans trop de dommage ni pour l'Etat, ni pour M. Jaume peut d'autant moins s'y refuser, qu'outre les 5000 francs qu'on payera pour lui aujourd'hui, la ville lui a fourni le loyer, plus 3500frs, dont 500 frs pour matières premières et 3000frs pour 25 lits et le matériel des ateliers.

Il est sans doute fâcheux d'avoir à payer ces 5000 frs pour des constructions qui ont été faites sur le sol d'autrui ; mais ce n'est pas la faute de M. Jaume ; c'est la faute de ceux qui l'y ont autorisé, ou, plutôt c'est la faute de personne. On y a été amené par l'impossibilité de trouver dans Toulon un local convenable. Cette dépense se réduit en résultat à une augmentation de loyer payée d'avance ; on a dépense 1500frs on a 15 ans de loyer, c'est mille francs de loyer de plus par an.

Il faut que toutes les questions aient un terme, et autant que possible, il faut les résoudre avec équité et de manière à ne ruiner personne. Ce que je propose a le double avantage de finir deux questions, celle des 5000frs et celle de la propriété du mobilier d'une valeur égale à ce qu'il débourse. M. Jaume est exonéré d'une dette qui l'accablait, et il ne sacrifie que dans l'avenir, et lorsqu'il ne pourra plus s'en servir, un mobilier qu'il n'a pas même acheté en entier de ses deniers. Si un jour la ville de Toulon réclamait les 3000 frs qu'elle a fournis pour ce mobilier, on les lui paierait en lui cédant une partie de ces mêmes meubles [...]

## Annexe 17

**Extraits de la lettre d'Auguste Jaume à l'inspecteur général de l'Instruction publique en mission à Toulon, le 13 mars 1857<sup>1</sup>.**

« [...] Vous savez, Monsieur l'Inspecteur général, que je n'ai point sollicité la direction de cette école. Son Excellence le ministre de l'Instruction publique se conformant à l'expression d'une auguste volonté a daigné me la confier pour répondre à cet appel si honorable pour moi. Après plus de 30 ans de service, passés à Toulon dans l'Instruction publique j'ai quitté une position lucrative, exempte d'inquiétude que j'occupais pour me donner à cette œuvre nouvelle et importante. Malgré une foule d'embarras intérieurs et extérieurs provenant de la position indécise qui forcément m'a été faite, d'abord, j'ai élevé, maintenu cette maison et lui ai donné une certaine consistance [...]

Les familles qui nous confient leurs enfants ont compris qu'il manque à cette maison, une organisation, un personnel suffisant, une discipline que l'autorité supérieure peut seule établir et non un simple particulier qui semble faire une spéculation et qui est exploité par ceux dont il a besoin.

Le public a attendu avec patience cette organisation qui en dernier lieu semblait devoir être si prochaine. Rien n'a pu être fait sous ce rapport, alors que les écoles de Lille, de Rouen, de Mulhouse, de Montivilliers, cadettes de celle-ci ont reçu une organisation complète.

Le découragement s'est fait autour de moi et l'école a fléchi en janvier, précisément à l'époque où d'ordinaire, il y a toujours un accroissement du nombre d'élèves [...]

La municipalité de Toulon s'y refuse ; soit parce que ses ressources ne le lui permettent pas, soit qu'elle considère l'école comme inutile en présence des ateliers et des écoles de l'arsenal, soit à cause du voisinage de celle des Arts et Métiers à Aix, soit enfin parce que Toulon n'a pas d'industrie locale comme les villes citées ci-dessus [...]

Dans quelles conditions [le département] pourrait-il se charger de l'école ?

Ce serait momentanément en se joignant à l'Etat, à un département voisin pour les subventionner pendant deux ou trois ans et l'abandonner ensuite aux risques et périls du directeur qui tomberait dans une position pire que l'actuelle où l'on attend encore l'organisation tandis qu'alors il n'y aurait plus lieu d'espérer [...]

[...] J'y ai mis tous mes soins ; j'y ai eu des inquiétudes incessantes, j'y ai dissipé des capitaux : j'ai été contraint, entre autres engagements qui ont été remplis, de prendre celui de payer le loyer, et, pour faire honneur à celui-ci, je viens de vendre ma propriété, le seul bien à peu près qui me retenait à Toulon, après mon devoir. Cependant ce n'est pas sans un serrement de cœur que j'ai recours à de telles extrémités [...] »

### **Chapitre III - Le rôle des écoles primaires supérieures dans le développement de la formation technique de 1880 à 1940**

L'enseignement technique varois naît dans les écoles primaires supérieures et dans les cours complémentaires. Il est destiné aux enfants de milieu populaire et de la petite bourgeoisie, qui prolongent leur instruction primaire. Ce nouvel enseignement, établi selon la réglementation nationale prépare les garçons, dans le meilleur des cas, à d'autres écoles techniques spécialisées ou débouche sur une activité professionnelle locale. L'enseignement primaire supérieur féminin s'identifie à celui des garçons, l'enseignement professionnel qui l'accompagne relève de la même réglementation. Mais leur mise en pratique les différencie, dans la mesure où les législateurs n'ont pour ambition que de donner une instruction prolongée aux jeunes filles de la petite bourgeoisie, pour en faire de bonnes maîtresses de maison et des aides précieuses dans les activités professionnelles de leurs maris. Aussi la priorité n'est-elle pas la même.

Le développement des établissements primaires supérieurs adopte une logique géographique varoise spécifique qui s'ancre dans le tissu socio-économique et politique local favorable, et s'y adapte.

## **A - Les conditions varoises de la mise en place de l'enseignement technique dans le Var**

Le Var opte pour le rattachement d'un enseignement spécifique aux EPS, prolongement de l'enseignement primaire dépendant du ministère de l'Instruction publique.

### **1- L'installation des divers établissements varois à partir des années 1880**

A La Seyne, en 1880, l'école communale de garçons devient école manuelle d'apprentissage puis école primaire supérieure en 1882. En 1881 à Toulon, une école primaire supérieure de garçons est ouverte, à la suite de cours supérieurs déjà anciens. Dans cette même ville, depuis 1867, une école primaire supérieure de filles se rattache à une école primaire communale laïque. En 1881, des classes complémentaires se créent à Bandol pour les garçons, à Hyères pour les filles et les garçons. En 1882, à Lorgues dans le moyen Var, une école primaire supérieure s'ouvre pour les garçons. Plus tardivement deux autres écoles primaires supérieures sont créées pour les filles, l'une à Draguignan en 1900, l'autre à Brignoles en 1902, ainsi qu'un cours complémentaire pour les filles à La Seyne en 1905. Dans le Var, les débuts de l'enseignement technique se placent invariablement sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique. Il n'existe pas d'école nationale professionnelle destinée à combler le « vide existant entre la sortie de l'école primaire et l'entrée en apprentissage »<sup>260</sup>. Les cours et sections professionnelles des écoles primaires supérieures ne sont pas transformés en « écoles pratiques du commerce et de l'industrie », selon les termes de la loi de 1892<sup>261</sup>, premier degré de l'enseignement technique. Les écoles primaires supérieures reçoivent des élèves titulaires du certificat d'études primaires élémentaires.

A partir de 1893, une année préparatoire précède les deux ou trois années d'études « au caractère pratique et utilitaire »<sup>262</sup>, sanctionnées par le certificat d'études primaires supérieures. Le personnel enseignant est en principe composé d'un personnel titulaire du professorat des écoles normales et des écoles primaires supérieures, d'instituteurs, de maîtres auxiliaires et de maîtres ouvriers. Installés dans de petites communes et confiés à des instituteurs, les cours

---

<sup>260</sup> CHARMASSON (T.), *L'enseignement technique...*, op. cit., p 37 ; voir les conditions de la création de la première école nationale professionnelle dans PIGENET (M.), « L'ENP de Vierzon et le problème de la formation professionnelle dans une ville ouvrière (années 1880-1914) », *Revue historique*, 1989. - p.367-389.

<sup>261</sup> CHARMASSON (T.)..., op. cit., p.45-46.

<sup>262</sup> id., p.46.

complémentaires offrent le même genre d'études primaires supérieures, mais d'une ou deux années seulement<sup>263</sup>.

## **2- La répartition géographique déséquilibrée des premiers établissements varois**

L'enseignement primaire supérieur varois se répartit en deux espaces géographiques bien définies : la bande littorale varoise en avance sur la législation officielle et le moyen Var.

### **a) Les prémices de l'enseignement professionnel dans les écoles des communes littorales**

Sur le littoral varois, des établissements scolaires à Toulon, La Seyne, Bandol, anticipent la loi de 1880. A Toulon, l'école primaire communale de la rue des Prêcheurs dispose de plusieurs classes post-primaires et professionnelles, dont celle tenue par le directeur Joseph Gasquet, classe préparatoire à l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. L'école communale de La Seyne, depuis 1876, offre un cours professionnel municipal gratuit à des jeunes gens de treize à seize ans, « pour acquérir, selon les élus municipaux, les connaissances nécessaires afin d'aborder avec succès les différentes carrières industrielles et maritimes ». La municipalité attribue un crédit de 4500 francs pour les frais d'installation et pour le traitement de l'instituteur. L'école communale supérieure de Bandol, héritière de l'école privée laïque créée en 1852, donne un enseignement primaire supérieur à de jeunes Bandolais, mais aussi à des jeunes gens des villages voisins et à ceux, logés à l'internat, venus de contrées plus éloignées. Le pensionnat devient officiellement une école primaire supérieure en 1908.

Les filles ne sont pas complètement privées d'enseignement professionnel. A Toulon, depuis 1867, l'école publique de filles du cours Lafayette prolonge les études primaires par un cours supérieur d'une centaine d'élèves. Un cours de confection accrédite le caractère professionnel de l'école<sup>264</sup>. A La Seyne, la directrice de l'école primaire de filles de la rue Clément Daniel donne un cours d'économie domestique. Le conseil municipal de la ville soutient cette initiative et vote un crédit pour qu'une institutrice se forme (à Paris) à la technique du tracé des patrons.

---

<sup>263</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), « La III<sup>e</sup> République crée un réseau d'écoles : les débuts de l'enseignement supérieur », *Revue historique*, 1990. - p.80-81.

<sup>264</sup> Biographie de Marie-Rose Toucas directrice. *Dictionnaire biographique du Var*, 1900. - p. 254.

Ces débuts d'enseignement professionnel ressemblent plus, et pour quelques années encore, à des cours de travaux manuels. L'ensemble de ces séances de travaux manuels se renforce entre 1880 et 1883, lorsque ces sections, classes ou cours professionnels, se transforment en écoles primaires supérieures ou cours complémentaires. Entre 1878 et 1881, les crédits prévus par l'Etat pour le traitement du personnel, la construction ou l'entretien des locaux et l'achat de matériel scolaire d'une part, pour l'organisation pédagogique des EPS et la gratuité des études d'autre part, encouragent les fondations d'écoles par les villes.

b) Un équilibre relatif établi entre les villes du littoral et celles du moyen Var

Dans l'intérieur du département, Lorgues, à la croisée des routes départementales et nationales, ouvre, en 1882, une école primaire supérieure de garçons, à quelques kilomètres de la préfecture, Draguignan, qui dispose déjà d'un collège de garçons. La répartition relative de l'offre scolaire, s'équilibre entre le nord et le sud du département lorsque, en 1900, Draguignan dispose d'une école primaire supérieure féminine et en 1902 à Brignoles, plus à l'ouest du département. Le réseau des EPS du moyen Var est en place.

Au regard de ce qui se passe au tout début du XXe siècle chez son grand voisin des Bouches-du-Rhône et chez le plus modeste Vaucluse, le Var semble en avance « en matière de scolarisation professionnelle publique »<sup>265</sup>.

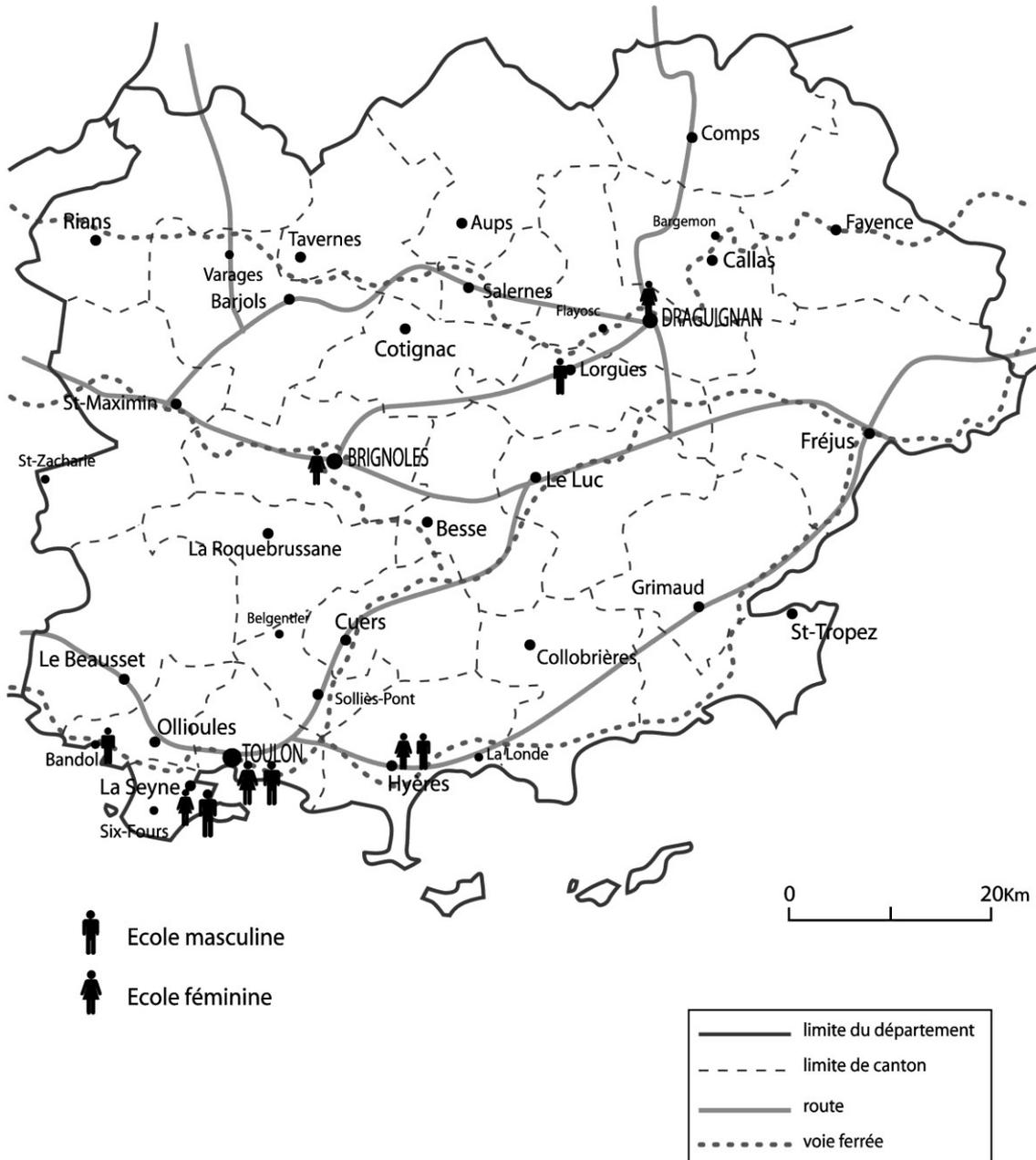
Annexe 18 : Avant 1914, un réseau d'établissements primaires supérieurs et secondaires couvre le Var (carte). Dans le moyen Var, l'ensemble Brignoles (EPS filles), Lorgues (EPS garçons), Le Luc (collège filles), Draguignan (EPS filles, collège garçons, cours secondaires filles), équilibre l'ensemble littoral d'écoles, plus récentes, celles de Bandol (EPS garçons), de La Seyne (EPS garçons et CC filles), de Toulon (EPS filles et garçons, lycée garçons et cours secondaires filles), de Hyères (CC filles et garçons). La répartition des établissements scolaires post-primaires, d'enseignement primaire supérieur ou d'enseignement secondaire s'examine à l'échelle du département, sauf pour les grandes villes suffisamment importantes pour conduire une politique autonome<sup>266</sup>. Toulon, ville principale, et Draguignan, la préfecture, juxtaposent enseignement primaire supérieur et enseignement secondaire public.

La réussite du nouvel enseignement résulte du réseau d'EPS qui couvre le département confirmée par l'accroissement des effectifs tandis que la nature des examens passés illustre la dimension professionnelle de ces établissements.

<sup>265</sup> BARROERO (D.), *L'enseignement technique à Marseille de 1815 aux années 1960*. Thèse : Aix-en-Provence : 1995. - p. 95.

<sup>266</sup> Briand (J.P.), Chapoulie (J.M.), « La III<sup>e</sup> République crée... », op. cit. - p.87-89.

## Ecoles primaires supérieures et cours complémentaires dans le Var avant 1914



### 3 – La réussite de l'enseignement post-élémentaire à l'aune de ses effectifs et de ses résultats

Avant 1914, les écoles primaires supérieures et les cours complémentaires assurent les bons pourcentages varois de scolarisation post-primaire, relevés par Jean Pierre Briand<sup>267</sup>, déjà cité. Rappelons-les : en 1890, 12,9% des jeunes Varois accèdent à l'enseignement primaire supérieur, ce qui les place au troisième rang national ; le pourcentage de 4% de filles les place au cinquième rang national.

#### a) Des effectifs en expansion<sup>268</sup>.

L'évolution positive constante des effectifs de l'enseignement primaire supérieur et des cours complémentaires de 1880 à 1918 est l'assurance, pour les responsables départementaux, de l'intérêt porté à ce niveau d'enseignement. L'inspecteur d'académie veille au développement des écoles primaires supérieures, qui ne doivent pas menacer les collèges et lycées, concurrencés eux-mêmes par des institutions privées. Les chiffres obtenus résultent soit de données énoncées précisément par l'auteur du rapport annuel, soit du regroupement de données éparses relevées dans ces rapports. L'exactitude contestable des chiffres départementaux, pour des raisons diverses<sup>269</sup>, ne remet pas en cause leur ordre de grandeur et la tendance générale de l'évolution de la répartition des élèves selon les établissements et selon les sexes.

Dans les rapports de 1880 à 1921, les inspecteurs d'Académie successifs mettent l'accent sur l'importance de l'enseignement primaire supérieur dans le Var, commentaire à prendre avec les réserves d'usage.

---

<sup>267</sup> Annexe 19

<sup>268</sup> Annexe 20, Effectifs EPS et CC.

<sup>269</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), HUGUET (F), LUC (J.N.), PROST (A.), « L'enseignement primaire et ses extensions. Annuaire statistique, XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècles. Ecoles maternelles, primaires, primaires supérieures et professionnelles », *Revue historique*, Paris, 1987. - p.178-179.

**Annexe 18** : Les chiffres montrent, jusqu'au tout début du XX<sup>e</sup> siècle, une forte croissance de cette population scolaire qui se stabilise ensuite. En 1883, les 431 élèves de l'enseignement primaire supérieur recensés se répartissent entre les cinq écoles primaires supérieures et un cours complémentaire. L'école la plus importante a un effectif de 180 élèves, le cours complémentaire de 14 élèves. De 1883 à 1900, les effectifs triplent : en 1890, le Var compte 750 élèves dans les écoles primaires supérieures pour sept établissements, et dix ans plus tard, en 1900, 1296 élèves dans huit établissements, les nouveaux établissements accueillant surtout des filles. En 1904, avec une neuvième école pour les filles, le chiffre le plus élevé atteint 1752 élèves ; puis les effectifs diminuent malgré la création d'un dixième établissement. A partir de 1905, cette baisse s'explique par la mise à l'écart, dans le comptage des élèves, de la première année d'EPS devenue cours préparatoire<sup>270</sup>. Au cours des années suivantes les effectifs varient entre 1100 et 1300 élèves. La forte poussée des années 1900 à 1905 accompagne la politique plus exigeante de recrutement de l' Arsenal de Toulon : la Marine améliore le statut du personnel ouvrier et technicien, embauche moins et à un niveau plus élevé. Aussi les élèves garçons sur l'avis d'un haut fonctionnaire qui a intérêt à valoriser ce qui se passe dans son département. restent-ils davantage à l'école. Un autre élément entre en jeu, celui de la réorganisation de la formation des mécaniciens de la Marine, nous le verrons plus loin. Des variations importantes d'effectifs entre 1908 et 1910 résultent de la diminution du nombre d'élèves dans les deux gros établissements toulonnais pour les mêmes raisons citées plus haut<sup>271</sup>.

## b) La répartition filles - garçons

Les écoles primaires supérieures et cours complémentaires accueillent davantage de garçons que de filles. Pourtant les pourcentages suivants montrent que les filles tirent davantage profit de ce type d'enseignement<sup>272</sup> : en 1883, 20,8% des élèves des écoles primaires supérieures sont des filles, en 1899 22%, en 1906 57%, en 1908 40%, en 1911 51%, en 1913 46%. Il est vrai que les filles ne disposent pas d'établissement secondaire aussi important que le lycée de garçons à Toulon ou le collège de garçons à Draguignan. Depuis la loi Duruy en 1867, les jeunes filles toulonnaises de milieu aisé fréquentent des cours secondaires. Ils se pérennisent avec la loi Camille Sée de 1880, qui institue un véritable enseignement secondaire pour les filles<sup>273</sup>. A partir de 1905, à leur tour, de jeunes Dracénoises disposent d'un cours secondaire public, niveau d'enseignement qui, jusqu'ici, était tenu par des institutions privées. Pendant plusieurs décennies l'enseignement primaire supérieur féminin, plus attractif, a devancé les cours secondaires par le nombre d'élèves accueillies et par les résultats obtenus<sup>274</sup>. Par sa gratuité, cet enseignement attire les catégories sociales plus ou moins fortunées, mais les meilleures élèves du primaire supérieur accèdent au second cycle du secondaire comme boursières, et au brevet supérieur.

<sup>270</sup> Arch. dép. du Var. 1N139, délib. CG 1906 et BRIAND (J.P.)...op.cit. - p.179.

<sup>271</sup> Pour l'année 1908, les chiffres diffèrent dans deux rapports de deux inspecteurs d'Académie qui se succèdent.

<sup>272</sup> Les pourcentages sont établis d'après les chiffres donnés par les inspecteurs d'Académie de 1885 à 1914, les années choisies offrant des séries complètes.

<sup>273</sup> Circulaire du 30 octobre 1867 sur les cours secondaires pour jeunes filles et loi Camille Sée pour la mise en place de l'enseignement secondaire des jeunes filles, 20 décembre 1880.

<sup>274</sup> CONSTANT (E.), « Les débuts de l'enseignement secondaire (et primaire supérieur des filles) des jeunes filles dans le Var, 1825-1925 », extrait de *The Making of French-Men : Current Directions in the History of Education in France, 1679-1979*, Historical Reflexions Press, University of Waterloo, 1981. - p.169-216.

## Annexe 19

### Effectifs des écoles primaires supérieures de garçons(G) et de filles (F) et des cours complémentaires, de 1883 à 1918<sup>275</sup>

<b>EPS/ CC</b>	<b>1883</b>	<b>1887</b>	<b>1887/88</b>	<b>1888/89</b>	<b>1889/90</b>	<b>1890/91</b>	<b>1891/92</b>	<b>1892/93</b>	<b>1896</b>	<b>1897</b>
Toulon G	170	290	350	342	390					500
Toulon F	90								100	
Brignoles F										
Draguignan F										
La Seyne G	65									
La Seyne F										
Bandol G	49		100							
Lorgues G	33					28	35			55
Hyères G	14									40
Hyères F										
<b>Effectif total</b>	<b>431</b>	<b>560</b>	<b>620</b>	<b>655</b>	<b>700</b>	<b>750</b>	<b>761</b>	<b>635</b>	<b>761</b>	<b>770</b>

<b>EPS/CC</b>	<b>1898/99</b>	<b>1900</b>	<b>1900/01</b>	<b>1901/02</b>	<b>1902/03</b>	<b>1903/04</b>	<b>1904/05</b>	<b>1905/06</b>	<b>1907/08</b>	<b>1909/10</b>
Toulon G				600	600				460	386
Toulon F	203	350*							294	205
Brignoles F					66		70	70	85	88
Draguignan G								145		
Draguignan F							145		88	92
La Seyne G								58	69	67
La Seyne F							58		45	44
Bandol G	190								68	48
Lorgues G	50	56							166	160
Hyères G	35	40							40	38
Hyères F									32	34
<b>Effectif total</b>	<b>1078</b>	<b>1296</b>	<b>1350</b>	<b>1500</b>	<b>1600</b>	<b>1449</b>	<b>1752</b>	<b>1124</b>	<b>1347</b>	<b>1046</b>

\*TOULON + DRAGUIGNAN

<b>EPS/CC</b>	<b>1910/11</b>	<b>1911/1912</b>	<b>1912/13</b>	<b>1913/14</b>	<b>1914/15</b>	<b>1915/16</b>	<b>1917/18</b>
Toulon G	419	435	427	415	415	401	416
Toulon F	322	253	368	310	290	267	311
Brignoles F	90	93	98	100	106	142	139
Draguignan G						31	
Draguignan F	90	117	125	100	105	103	116
La Seyne G	69	59	62	65	65	68	82
La Seyne F	50			63		56	
Bandol G	39	41	40	46	16	10	38
Lorgues G	135	145	143	152	102	116	80
Hyères G	29			24		43	
Hyères F	50			28		26	
<b>Effectif total</b>	<b>1164</b>	<b>1258</b>		<b>1303</b>		<b>1032</b>	<b>1188</b>

<sup>275</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N 80 à 1N 156, 1883 à 1919 et idem, 4T1, 4T2, 4T3.

## b) La vocation professionnelle des EPS

Les résultats aux examens des élèves des EPS nous éclairent sur la part de l'enseignement technique dans ces nouveaux établissements.

Pour les filles, invariablement les examens présentés font appel à la culture acquise dans les disciplines générales : il s'agit du certificat d'études primaires supérieures, du brevet élémentaire, du brevet supérieur, de l'admission à l'école normale et du concours des bourses d'enseignement primaire supérieur. Les enseignements pratiques et professionnels ne sont pas encore valorisés par des examens ou des concours, même modestes, comme ils le sont pour les garçons<sup>276</sup>.

Les différents résultats aux examens passés par les garçons se répartissent entre ceux relevant de disciplines d'enseignement général<sup>277</sup> et ceux faisant appel à des disciplines techniques (y compris la préparation aux Arts et Métiers et à différentes écoles de caractère technique, l'admission à l'arsenal et à l'école des mécaniciens de la marine. Les années choisies 1885, 1894, 1900, 1902, 1908, 1910, 1914 ont l'avantage d'offrir des données complètes et comparables sur le pourcentage de reçus<sup>278</sup>.

Tableau 1 : Pourcentage des candidats reçus aux examens d'enseignement général et d'enseignement technique

Nature de l'examen	1885	1894	1900	1902	1908	1910	1914
Enseig. général	76%	39%	48%	48%	59%	70%	50%
Enseig. techn.	24%	61%	53%	52%	41%	30%	50%

Pour ces huit années d'avant 1914, 44,4 % des examens passés concernent les débouchés techniques. Après un démarrage lent (en 1885, 24 % des candidats réussissent un examen d'enseignement technique), la fin du siècle correspond à une période d'orientation forte vers ce type de débouchés. En 1894, il représente 61 % des reçus, en 1900 et 1902, respectivement 52 et 53 % ; dans les années précédant la Première guerre, ce choix tombe en dessous des 50%, variant entre 30 et 50 %.

<sup>276</sup> Dans les EPS, les Varois et les Varoises se présentent au certificat d'études primaires supérieures et à d'autres examens d'enseignement général ; en revanche les garçons préparent différents examens techniques. Le certificat des écoles pratiques industrielles et commerciales, créé en 1894, précède le certificat d'aptitude professionnelle créé en 1919 apparaissent dans l'entre-deux-guerres. Voir BRUCY (G.), *Histoire des diplômes...*, op. cit. - p.35-38.

<sup>277</sup> Examens relevant l'enseignement général : CEPS, BE, BS, concours d'entrée à l'EN, concours bourses EPS.

<sup>278</sup> Arch. dép. du Var, 1N 86 à 1N 149, délib. CG, rapports IA résultats aux examens, années 1885 à 1914 et annexe 23, résultats examens.

Ainsi la vocation professionnelle des EPS varoises s'affirme. Ce que confirmera l'analyse des résultats par établissement et par là l'ampleur de la formation technique dans ces établissements scolaires.

## **B- Les écoles primaires supérieures à Toulon et l'enseignement technique**

En 1885, les principales écoles primaires supérieures varoises masculines et féminines toulonnaises sont en place. Les garçons accaparent la plus grande partie des moyens attribués à ce niveau de scolarisation - quatre établissements pour les garçons et un pour les filles - mais les Toulonnaises les devancent dès 1867. Toulon, avec deux établissements principaux de garçons et de filles, domine dans le département.

### **1- L'école primaire supérieure et industrielle de garçons, dite école Rouvière**

#### a) La création enthousiaste de l'école Rouvière

Henri Dutasta, maire radical de Toulon entre 1878 et 1888, conseiller municipal dès 1871, anticlérical, met en application le programme du mouvement radical de diffusion de l'instruction et de la culture. En 1871, il demande l'ouverture d'une école supérieure à orientation professionnelle car « les classes laborieuses se plaignent avec raison, dit-il, de ce que le défaut d'instruction les oblige à remettre la défense de leurs intérêts entre les mains de la bourgeoisie »<sup>279</sup>. En 1878, le legs de Paul Guillaume Rouvière à la ville de Toulon tombe au bon moment. Ce riche propriétaire toulonnais demande que son héritage soit utilisé pour la construction d'une école primaire supérieure laïque de garçons. La municipalité l'honore en organisant des obsèques solennelles et grandioses, pour « ce bienfaiteur de la ville [...] à cet esprit élevé qui fonde l'espoir de l'émancipation sociale sur l'émancipation des intelligences, et demande la régénération du peuple, par la diffusion de l'instruction de la vérité, de la lumière »<sup>280</sup>. En 1880, la création d'une école primaire supérieure est acquise, rattachée à l'école communale laïque de la rue des Prêcheurs, qui disposait déjà d'un cours supérieur.

---

<sup>279</sup> AGULHON (M.), *Histoire de Toulon...*, op.cit. - p.310.

<sup>280</sup> ROMAN (E.), *Rouvière de 1882 à 1961. Notes et souvenirs*. Archives, s.d. - p. 10.

La ville utilise un îlot du legs Rouvière pour la construction de la nouvelle école primaire supérieure, en face du lycée de garçons.

Le conseil municipal choisit le projet de l'architecte Allar qui s'élève à 280 000 francs. Le montage financier couvre l'ensemble des dépenses : 112 738 francs après liquidation des biens du donateur ; deux subventions du ministère de 60 000 francs et de 30 000 francs complétés par un emprunt municipal. Annexe 20

Le bâtiment prévu pour 600 élèves, rapidement construit, est inauguré en mai 1882. Un bas-relief surmonte la porte principale : il représente Diderot remettant le premier tome de l'Encyclopédie à Voltaire tandis que le buste de Paul Guillaume Rouvière surplombe l'entrée ; l'écusson républicain attribué à la ville, appelée Port-la-Montagne après 1793 et la libération de l'occupation anglaise, orne le pan coupé du bâtiment. L'aspect monumental du bâtiment lui donne le caractère des palais scolaires que sont les écoles de la Troisième République. Critiqué par ses opposants, le maire dans son discours d'inauguration leur répond en justifiant la somptuosité du bâtiment : « Oui, Messieurs, voilà notre luxe, voilà le luxe de la République »<sup>281</sup>. Mais le luxe a ses limites : éclairées au gaz de ville, les salles ne sont pas chauffées malgré les calorifères prévus mais non installés. En 1912, la protestation publique des élèves réclamant du chauffage, et sa diffusion dans *Le journal du Var*, dont les bureaux sont proches de l'école, provoque des remous dans la ville. La municipalité s'en inquiète, les élèves obtiennent satisfaction et le chauffage central est installé quelques mois plus tard. Le nouvel établissement scolaire ne connaît plus de transformation majeure avant 1922, date à laquelle deux corps du bâtiment sont surélevés.

#### b) des effectifs en constante progression

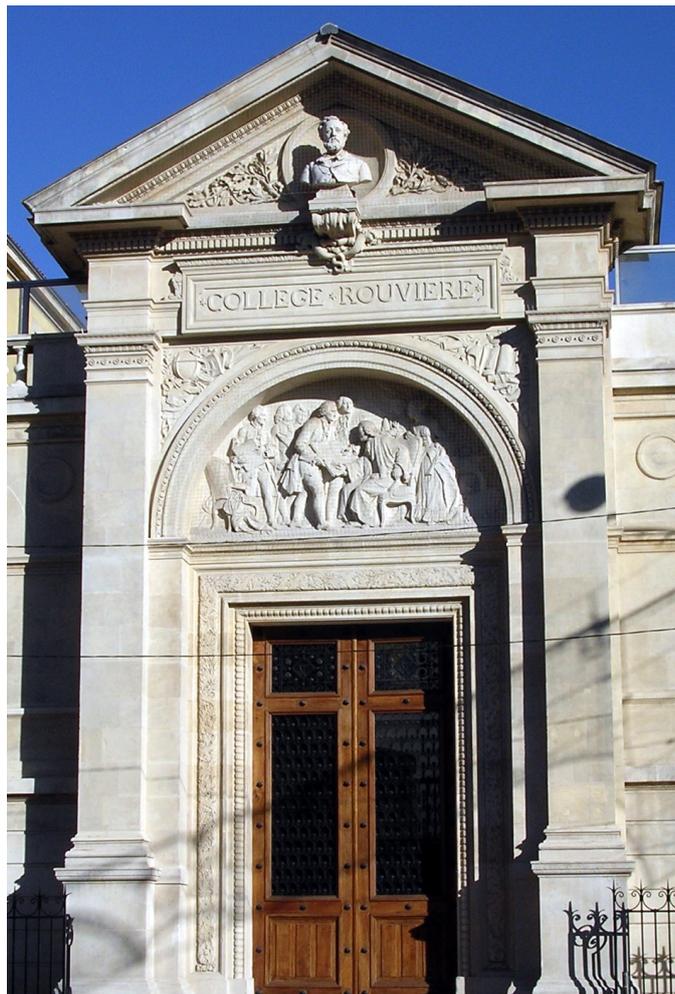
Le succès d'un établissement scolaire s'évalue à la croissance de ses effectifs, « même si tous les moyens pour y parvenir et les motifs pour la justifier ne sont pas jugés légitimes »<sup>282</sup>. L'école Rouvière, dont les bâtiments accueillent école primaire élémentaire et école primaire supérieure, n'échappe pas à la règle.

---

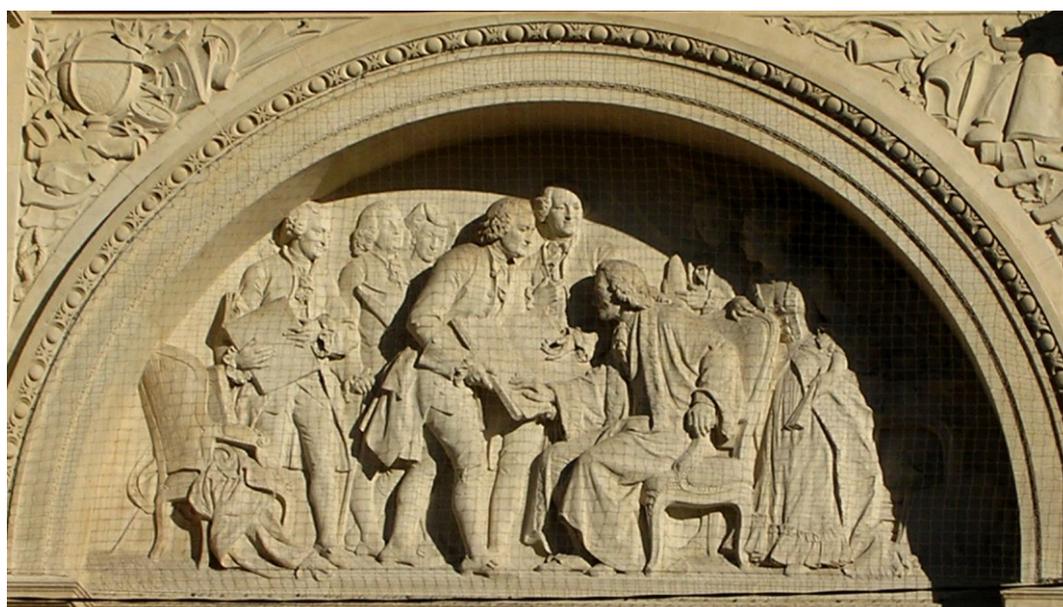
<sup>281</sup> ROMAN (E.),...op.cit., p.16.

<sup>282</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), *Les collèges du peuple...*, op. cit. - p.95.

L'école Rouvière (entrée monumentale), école Jules Murair, 2004



Blason Port-la Montagne



Tympan surplombant la porte d'entrée

Des années 1880 à celles de la Première Guerre, les effectifs des élèves de la nouvelle EPS le confirment<sup>283</sup>.

En 1883, un an après l'inauguration des nouveaux locaux, l'école compte 170 élèves ; en 1887, elle a 290 élèves, puis 400 élèves en 1890, 500 en 1897, 600 en 1902, finalement entre 1905 et 1915, l'effectif varie entre 494 et 386 élèves soit une moyenne de 432 élèves, cette décroissance étant due au nouveau comptage des élèves.

L'accroissement rapide du nombre d'élèves satisfait bien sûr les autorités académiques. En 1888, l'inspecteur primaire Bourrilly qualifie le nouvel établissement qui acquiert un caractère régional de « petit collège Chaptal du Var »<sup>284</sup>. En 1899, l'inspecteur d'Académie met en évidence la faible charge que constitue l'école Rouvière pour l'Etat, comparée aux écoles professionnelles de Vierzon, d'Armentières et de Voiron<sup>285</sup>. Les commentaires de l'Inspection générale ne sont pas moins élogieux. En 1901, en période de double tutelle ministérielle sur enseignement technique, l'inspecteur général loue l'école Rouvière « l'une des premières écoles supérieures de France » et prouve ce que peut faire le ministère de l'Instruction publique pour l'éducation professionnelle des jeunes gens<sup>286</sup>. Ici émerge la rivalité entre les deux ministères, perceptible une dizaine d'années plus tôt, au lendemain de la loi de janvier 1892, au moment où l'enseignement technique passe sous le contrôle du ministère du commerce. Dans son rapport pour l'année 1892-1893, l'inspecteur d'Académie insiste sur le succès de l'EPS de Toulon qui associe des travaux d'ateliers sans négliger les études classiques. Il ajoute : « Je tiens à bien établir ce fait, afin qu'on n'ait pas la tentation de confondre nos écoles avec les établissements professionnels, où l'enseignement proprement dit ne forme plus que l'accessoire et surtout afin qu'un ministère autre que celui de l'Instruction publique, qui les a créées et fait prospérer, ne pousse pas plus ses tentatives pour s'en emparer »<sup>287</sup>. La chose est dite, l'école Rouvière doit rester sous la dépendance du ministère de l'Instruction publique, malgré le fort développement de son secteur professionnel.

<sup>283</sup> Arch. dép. du Var, 1N80 à 1N 149, délib. CG 1883 à 1914 et annexe 19.

<sup>284</sup> Arch. nat. F17 22006, dossier personnel Marie-Joséphine Givaudan .

<sup>285</sup> Arch. dép. du Var, 1N 118, rapport I A, 1899.

<sup>286</sup> Arch. nat. F17 22006, idem.

<sup>287</sup> Arch. dép. du Var 1N 108, rapport I.A., 1893.

L'école primaire supérieure toulonnaise tire profit de l'absence d'école concurrente dans cette ville de 100 000 habitants, comme ça peut être le cas ailleurs<sup>288</sup>. Deux établissements principaux de garçons donnent un enseignement secondaire, le lycée de Toulon dont les effectifs s'élèvent à 650 élèves environ au tournant du siècle et une institution religieuse, l'externat Saint-Joseph, établissement de 200 à 300 élèves, qui scolarise une majorité de fils d'officiers de marine et de la bourgeoisie seynoïse<sup>289</sup>. Ces deux établissements n'accueillent pas la même population scolaire et n'ont pas les mêmes objectifs pédagogiques que l'école Rouvière. Seul l'enseignement secondaire spécial de lycée, devenu enseignement moderne, modeste, soustrait quelques élèves à l'école Rouvière. En revanche, le monopole de l'EPS toulonnaise peut être mis à mal par l'arsenal et la marine, qui embauchent directement un personnel peu qualifié. Ils offrent eux-mêmes un enseignement professionnel, encore limité, mais qui valorise l'entreprise maritime<sup>290</sup>. Dans les dix premières années de son existence, l'école Rouvière reçoit une organisation pédagogique qui évolue peu sinon en s'adaptant à l'accroissement des effectifs, en augmentant le nombre de ses classes. En 1884, la nouvelle école primaire supérieure, installée depuis deux ans dans des locaux neufs, a cinq classes d'enseignement primaire supérieur pour 241 élèves, pour lesquels deux professeurs de travaux manuels, rémunérés par la municipalité, prennent en charge les deux disciplines techniques du travail du bois et du fer, à raison de trois heures par semaine chacun. Le chef d'atelier de menuiserie bénéficie à la fois de son expérience professionnelle de menuisier, de modelleur et de mécanicien, et de son expérience de formateur dans le cours professionnel privé qu'il possède. Le chef d'atelier des forges est opticien mécanicien de profession, expérimenté dans les travaux de mécanique<sup>291</sup>. Un professeur de dessin donne dix heures de cours par semaine, à des élèves qui se préparent à l'examen de dessinateur de la marine. D'ailleurs, indirectement, la marine oriente rapidement la professionnalisation de la nouvelle école. En mai 1885, le conseil municipal de Toulon accorde la subvention demandée pour la création d'un cours de « machines marine », afin de préformer les élèves-mécaniciens admis ensuite dans l'école spécifique des mécaniciens de la Marine, installée à bord du bateau désarmé le *Léna*.

---

<sup>288</sup> Voir l'exemple de Nancy, SAVOIE (P.), « Offre locale et engagement de l'Etat. Les enseignements technique et primaire supérieur à Nancy et les conditions de leur évolution sous la Troisième République », *Histoire de l'éducation*, mai 1995, n°66. - p.47-83.

<sup>289</sup> Arch. dép. du Var, Per 14, *Almanach du Var*, 1892 à 1914 et annexe 22.

<sup>290</sup> Voir chapitre II.

<sup>291</sup> Arch. dép. du Var 4 T3 11, lettre de l'IA du 25 mai 1882.

Les travaux manuels sur fer et sur bois deviennent des cours de mécaniciens, les cours de dessin deviennent des cours de dessin des machines ; un atelier de chaudronnerie et de modelage est installé dans le sous-sol de l'école. En 1890, l'école primaire supérieure et professionnelle compte alors dix classes pour 400 élèves. Cette même année, l'enseignement professionnel continue à se diversifier.

Des cours de sculpture sur pierre tendre et de moulage sont créés. La Société d'agriculture et d'horticulture du Var réclame à la ville de Toulon l'ouverture d'une école d'agriculture et d'horticulture, annexée à l'école Rouvière<sup>292</sup>. Elle s'engage à fournir le jardin pour les cultures, tandis que le conseil municipal demande au ministère la nomination d'un professeur. Quatre bourses sont attribuées par les communes de Toulon, Pierrefeu, Ollioules et par la société d'agriculture. Victor Aubert, en poste à Manosque, est nommé professeur d'agriculture à la rentrée d'octobre 1890. Il donne des cours d'agriculture, d'horticulture, d'arboriculture fruitière et forestière aux élèves de l'école primaire supérieure et remplit les fonctions classiques des professeurs d'agriculture départementaux : cours d'adultes et enseignement pratique dans les jardins de la société d'agriculture, interventions dans les exploitations privées de la campagne voisine<sup>293</sup>. La société n'obtient pas l'école annexe agricole et horticole espérée à l'école Rouvière, mais une deuxième chaire d'agriculture à Toulon après celle de Draguignan et avant celle de Brignoles, est créée en 1891<sup>294</sup>. Ce cours d'enseignement agricole à l'EPS découle de la mise en application de la réglementation sur l'enseignement agricole dans les écoles primaires<sup>295</sup>. En 1892, « l'école Rouvière semble avoir atteint son entier développement », à la grande satisfaction de l'inspecteur d'académie, avec dix classes et un cours d'électricité industrielle<sup>296</sup>. On peut émettre des réserves sur la mise en pratique de ce nouvel enseignement, puisque l'école ne reçoit un groupe électrogène qu'en 1907<sup>297</sup>. Le succès de l'école est entier lorsque l'EPS obtient le grand prix à l'Exposition universelle de 1900<sup>298</sup>.

---

<sup>292</sup> idem, délib. CM Toulon, 15 janvier 1890. Sur la difficulté de la scolarisation agricole à plein temps, voir RINAUDO (Y.), « 1848 : les fermes-écoles, premier essai d'un enseignement populaire », *Annales d'histoire des enseignements agricoles*, oct. 1986. - p.33-41.

<sup>293</sup> Arch. dép. du Var, 3 T 13-11, arrêté ministère de l'agriculture, 15 octobre 1890.

<sup>294</sup> Annexe 7. L'enseignement itinérant des professeurs départementaux d'agriculture attire beaucoup d'auditeurs tant à l'époque d'Hypolite Barles que de l'un de ses successeurs Marius Farcy.

<sup>295</sup> CHARMASSON (T.), LE LORRAIN (A. M.), RIPA (Y.), *L'enseignement agricole et vétérinaire de la révolution à la libération*, Paris, INRP, Publications de la Sorbonne, 1992, p. CXIII.

<sup>296</sup> Arch. dép. du Var, 1N 99, délib. 1892.

<sup>297</sup> ROMAN (E.), *Rouvière...* - p.39.

<sup>298</sup> Arch. dép. du Var, 1N 126, rapport 1901.

c) Une école d'enseignement technique ou d'enseignement général ?

Les résultats des élèves aux examens d'enseignement technique ou d'enseignement général dans le tableau ci-dessous confirment le caractère professionnel de l'EPS Rouvière<sup>299</sup>.

Tableau 2 : Pourcentage des candidats de l'EPS Rouvière reçus aux examens

examen/année	1886	1887	1889	1890	1894	1896	1898	1899	1901
section générale	25%	12%	28%	27%	40%	24%	12%	10%	20%
section technique	75%	88%	72%	73%	60%	76%	88%	90%	80%
examen/année	1906	1907	1908	1909	1910	1911	1912	1914	
section générale	78%	43%	43%	39%	50%	56%	62%	61%	
section technique	22%	57%	57%	61%	50%	44%	38%	40%	

Entre 1886 et 1901, 60 à 88 % des élèves sont admis à un examen de nature technique et pour les dix-sept années représentées, 63,1% des élèves ont réussi un examen technique. Dans le détail des admissions, l'embauche à l'arsenal et dans les chantiers privés, ceux de La Seyne surtout, prennent de plus en plus de place. Ainsi en 1888, sur les 71 élèves admis appartenant au secteur technique, 36 spécialisés dans les métiers du fer intègrent l'arsenal après un examen modeste, 17 s'engagent dans la marine comme mécaniciens, 15 deviennent dessinateurs dans la marine ou dans le privé, 3 élèves intègrent l'école des Arts et Métiers. En 1896, sur les 106 admis du secteur technique, 59 rejoignent les ouvriers ajusteurs et forgerons de l'arsenal et des chantiers privés, 23 deviennent mécaniciens de la marine et 9 dessinateurs, 7 élèves intègrent les Arts et Métiers<sup>300</sup>. Le constat fait pour ces deux années témoins de cette série de chiffres, vaut pour les autres années de cette période : la formation à l'école Rouvière dans cette période de forte embauche, garantit l'entrée dans l'industrie navale d'Etat ou privée de la région, le rapport présenté - reçus proche des 100% le confirme. A cela s'ajoutent les emplois plus qualifiés de la marine et l'entrée à l'école d'Arts et Métiers.

<sup>299</sup> D'après les « Résultats aux examens », arch. dép. du Var, délib. CG 1N 86 à 1N 149, années 1885 à 1914.

<sup>300</sup> idem et annexes 23 et 24, années 1888, 1896, 1900 et 1908.

**Annexe 22 : Résultats aux examens dans les EPS garçons : enseignement technique et enseignement général, Arts et Métiers**

**Tableau I : EPS masculines varoises de 1885 à 1914**

Résultats aux examens : examens relevant de l'enseignement technique(ET) et des Arts et métiers (A M), et examens relevant de l'enseignement général (EG) pour les écoles varoises.

Années	1885		1894		1902		1908		1910		1914	
	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R	P	R
Exam. ET et AM	43	32	122	98	181	166		77		52		127
Examens EG	119	65	77	54		118		128		115		60

**Tableau II : élèves varois admis à l'école des Arts et Métiers entre 1880 et 1938**

1880	11	1894	8	1912	8	1928	0
1882	9	1896	8	1913	10	1929	2
1883	5	1897	7	1914	12	1930	3
1884	4	1899	4	1916	1	1931	9
1885	9	1900	9	1917	6	1933	11
1886	6	1901	7	1918	6	1934	12
1887	8	1902	9	1920	14	1935	11
1888	5	1906	11	1921	12	1936	8
1889	6	1907	15	1922	5	1937	7
1890	11	1908	17	1924	4	1938	9
1891	6	1909	8	1925	25		
1892	12	1910	6	1926	4		
1893	15	1911	8	1927	1		

Les données sont absentes pour les années manquantes.

En 1925, le nombre de 25 semble excessif (18 pour l'école de Lorgues, erreur de transcription ?

Séries établies d'après les rapports annuels des inspecteurs d'Académie au Conseil général, arch. dép. du Var, 1N 75 à 1N 180, 1880 à 1939.

**Annexe 23**

Tableau I Résultats aux examens en 1888, EPS et CC<sup>301</sup>

Examens et concours (Reçus)	Toulon G	Toulon F	La Seyne G	Bandol G	Lorgues G	Hyères F	Total
CEPS.....	10	7					17
Brevet élémentaire.....	2	10		3	2		17
Brevet supérieur.....							
Concours des Bourses(Etat, EPS)	15	6		3	1		25
Admission à l'EN....	5	5		2		1	13
Ecole d'Arts et Métiers.....							
Agents Ponts et Chaussées.....	3			2			5
Dessinateurs de la marine.....							
Dessinateurs dans l'industrie.....	9		1				10
Mécaniciens(élèves)	6		2				8
Forgerons et ajusteurs(arsenal)	17		2	1	1		21
Idem(chantiers)	36						36
Ecoles supérieures (agriculture, commerce)			32				32
					1		1
<b>Total</b>	<b>103</b>	<b>28</b>	<b>37</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>185</b>

Tableau II Résultats aux examens en 1896, EPS et CC<sup>302</sup>

Examens et concours (Reçus)	Toulon G	Toulon F	La Seyne G	Bandol G	Lorgues G	Hyères G	Hyères F	Total
CEPS.....		2	6	2			1	11
Brevet élémentaire.....	5	16	3	7	15	3	8	57
Bourses Etat .....	5			3	6	4		18
Admission à l'EN.....	2	2	1	2	5	2	1	15
Brevet supérieur.....		2						2
Ecole Arts et Métiers.....	7							7
Elèves ouvr. mécan. marine, apprentis mécaniciens.....	23			1				24
Dessinateurs de marine.....	5		2					2
Dessinateur industrie.....			3					5
Ouv.ajusteurs et forgerons arsenal.....	29		2					3
Ouv. ajusteurs et forgerons industrie privée.....	30		6					31
Charpentiers marine.....			3					36
Apprentis architectes.								3
Commis (banque, S/ préfecture)mairie,trésorerie, postes).....	3		5					8
	1							1
<b>Total</b>	<b>110</b>	<b>22</b>	<b>31</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>223</b>

<sup>301</sup> Arch. dép. du Var, 1 N 88, 1886.

<sup>302</sup> idem, 1 N 118, 1896.

Tableau III Résultats aux examens EPS et CC, en 1900

<b>Examens et concours</b> (Reçus)	Toulon G	Toulon F	La Seyne G	Bandol G	Lorgues G	Hyères G	Hyères F	Total
CEPS.....	17	13	1	1				<b>32</b>
Brevet élémentaire.....	7	24		2	12	2	4	<b>51</b>
Brevet supérieur.....		4						<b>23</b>
Matières facultatives CEPS ....						23	1	<b>25</b>
Bourses de l'Etat.....	3	3	2	1	11	4	1	<b>15</b>
Admission EN.....	1	5	1		7			<b>9</b>
Ecole Arts et Métiers.....	3			3	3			<b>5</b>
Elèves mécaniciens flotte.....	5							<b>4</b>
Ouvr mécaniciens marine.....	4							
Ouvriers ajusteurs et forgerons de l'arsenal.....	42		1					<b>43</b>
Ouvriers ajusteurs et forgerons dans l'industrie privée.....	13		9					<b>22</b>
Dessinateurs dans la Marine....	1							<b>1</b>
Ecole apprentis mécaniciens	27		3	2	1			<b>33</b>
Dessinateurs dans l'industrie...	2		8					<b>10</b>
Ecole des contremaîtres de Cluny.....					3			<b>5</b>
Ecole commerce de Marseille								
Postes et Télégraphes.....	5			1	4			<b>10</b>
Ecrivains de l'arsenal.....	5							<b>5</b>
Ecole d'agriculture de Montpellier.....	1			1				<b>2</b>
Trésorerie.....	2							<b>2</b>
Charpentiers sur bois et fer....			3					<b>3</b>
<b>Total</b>	<b>138</b>	<b>49</b>	<b>28</b>	<b>11</b>	<b>43</b>	<b>29</b>	<b>6</b>	<b>304</b>

Tableau IV Résultats aux examens EPS et CC, en 1908<sup>303</sup>

<b>Examens et concours</b> (Reçus)	Toulon G	Toulon F	La Seyne G	Bandol G	Lorgues G	Draguignan G	Brignoles G	Total
CEPS.....	14	11	2	5	6	7		<b>45</b>
Brevet élémentaire.....	5	28	5	5	19	15	12	<b>89</b>
Brevet supérieur.....		5				2	4	<b>11</b>
Bourses d'ens. primaire supérieur.....	7	6	1	1	6	4	6	<b>31</b>
Ecoles normales.....	2	3	1	1	18	6	9	<b>40</b>
Ecole d'Arts et Métiers....	11			1	5			<b>17</b>
Elèves-matelots mécaniciens.....	5							<b>5</b>
Ouvriers mécaniciens....	5							<b>5</b>
Apprentis de la Marine....	22		4					<b>26</b>
Dessinateurs Marine.....	2		1					<b>3</b>
Fourriers de la Marine....	1							<b>1</b>
Armuriers de l'Arsenal....	2		2					<b>4</b>
Ecole pratique du commerce et de l'industrie	1							<b>1</b>
Postes, Contributions indirectes.....	7			2	2			<b>11</b>
Demi-ouvriers FCM.....	3		3					<b>6</b>
Dessinateurs chantiers....			5					<b>5</b>
Chemins de fer, mairie....	2							<b>2</b>
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>53</b>	<b>24</b>	<b>15</b>	<b>56</b>	<b>34</b>	<b>31</b>	<b>302</b>

<sup>303</sup> idem. 1 N 149, 1902.

#### d) Un recrutement au-delà de Toulon et du Var

En 1902, la section industrielle prend le nom de « section industrielle dite des mécaniciens »<sup>304</sup>, ce qui ne change pas la nature des enseignements et des débouchés, mais peut séduire davantage la population scolaire, la mécanique devient l'activité de l'avenir. La bonne réputation de l'école Rouvière dépasse les limites de la commune de Toulon. L'école recrute hors de Toulon, au niveau régional, national et même dans les colonies. L'école primaire supérieure ne dispose pas d'internat ; en revanche la ville entretient un internat pour 150 élèves au lycée de garçons voisin, auquel les élèves de l'EPS peuvent accéder. Dans le discours de distribution des prix de la fin de l'année 1903, l'orateur, l'architecte Jules Rivière met en avant la diversité de l'origine géographique des élèves de l'EPS, gage de succès pour l'école<sup>305</sup>. Ainsi 146 d'entre eux ne sont pas toulonnais et une cinquantaine d'élèves vient de départements plus lointains et des colonies : vingt-quatre élèves viennent des Bouches-du-Rhône, un élève des Basses-Alpes, trois des Hautes-Alpes, six de Corse, un de Savoie, un de l'Ain, quatre de la Côte d'Or, deux élèves de Lyon, deux de Paris, deux de Seine-et-Oise, un élève de Meurthe-et-Moselle, un de Charente-Inférieure, quatre enfin d'Algérie.

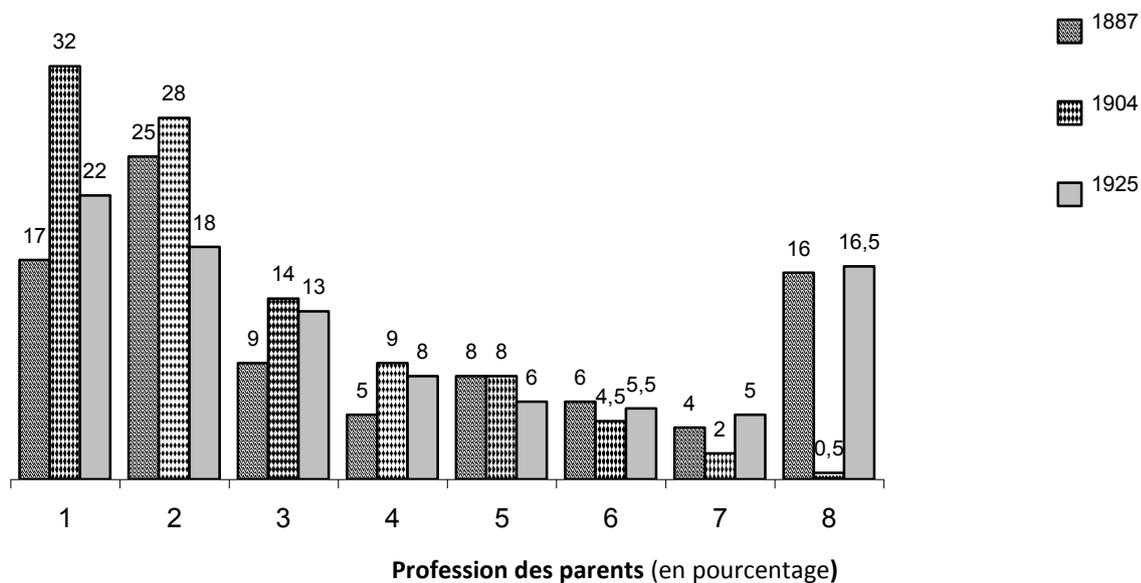
---

<sup>304</sup> idem, 4T2 rapport du directeur, école primaire supérieure Rouvière, 10 juillet 1906.

<sup>305</sup> Arch. mun. Toulon, 1RV 3, discours de Jules Rivière, 1<sup>er</sup> août 1903.

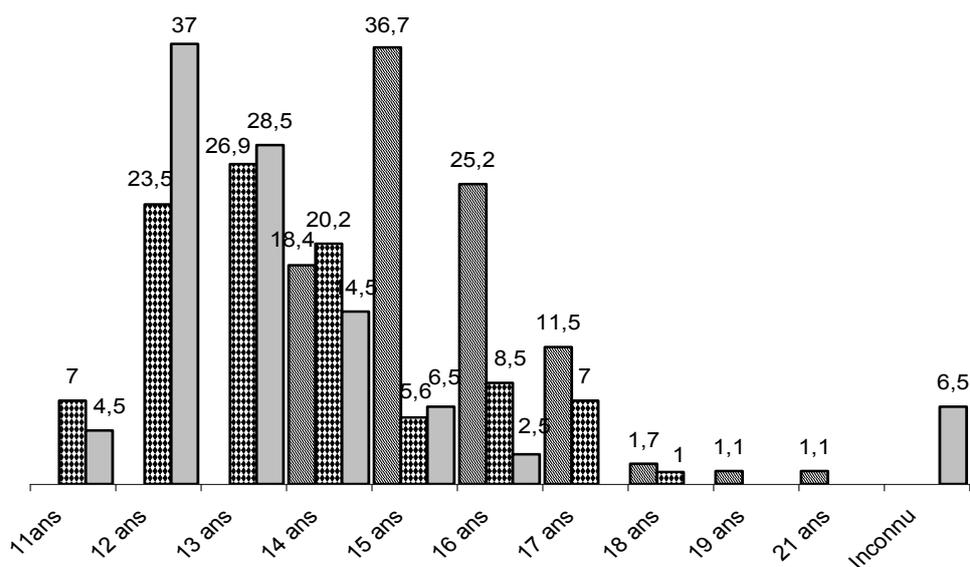
## Annexe 25

### Etude d'un corpus d'élèves de l'école Rouvière, années 1887, 1904, 1925<sup>306</sup>



1 : Artisans et commerçants, 2 : Ouvriers de l'arsenal,  
3 : Marins et militaires, 4 : Employés, 5 : Retraités,  
6 : Fonctionnaires, 7 : Sans profession, 8 : Profession non signalée.

### Age des élèves entrés à l'école Rouvière (en pourcentage)



<sup>306</sup> Arch. dép. du Var, 1 Tp 1 à 3, registres d'inscription des élèves de l'école Rouvière.

e) Des élèves plus jeunes, des parents aux professions plutôt manuelles

La population scolaire masculine de l'EPS, au moment de son inscription, est plus jeune en 1904 (et en 1925) qu'en 1887. En 1904, 78,5 % d'entre eux ont moins de 14 ans (en 1925, ils sont 84,5 %), tandis qu'en 1887, 84 % d'entre eux ont plus de 14 ans. Des élèves plus jeunes, qui étudient plus longtemps à l'école primaire supérieure, dans le secteur général ou dans le secteur technique (puis à l'école pratique), contribuent à accroître les effectifs de l'école et à enrichir l'éventail des sections proposées. La deuxième information statistique donne la profession des parents. Parmi les professions connues, les artisans et les commerçants, les ouvriers et les techniciens de l'arsenal, les marins et les militaires représentent la majeure partie des activités professionnelles des parents d'élèves de l'EPS Rouvière. En 1925 (comme en 1887 le pourcentage des professions inconnues est plus fort), la tendance s'infléchit pour les commerçants et les artisans et reste la même pour les ouvriers du port et les ouvriers et les employés de l'arsenal. La moitié des parents exerce une profession manuelle en tant qu'ouvrier, artisan, agriculteur mais une autre moitié travaille dans les services, le commerce, la fonction publique.

f) Une école adaptée aux besoins locaux, ceux de la marine surtout

Pendant la dizaine d'années qui précède 1914, plusieurs éléments font apparaître une inflexion de l'orientation de l'école Rouvière. En 1901, 52% choisissent une carrière industrielle, 11% une carrière commerciale et 37% des carrières qualifiées de «diverses », celles faisant appel à une formation générale. Dans les années suivantes, cette dernière catégorie représente en moyenne la moitié des activités choisies par les élèves sortis de l'école, le secteur industriel entre 33 et 38% d'entre elles, le secteur commercial de 15 à 17%. Cette tendance à la diminution de l'attrait du secteur industriel se perçoit dans les résultats aux examens. De 1907 à 1914, 50% des élèves passent un examen de nature technique ; ils sont moins de 44% à partir de 1911. Nous sommes loin des forts pourcentages des années de la fin du XIXe siècle.

Cette évolution se fait au profit des examens de la section générale, de l'obtention du brevet élémentaire, du certificat d'études primaires supérieures et du concours d'entrée à l'Ecole normale.

En même temps, le contingent important d'élèves métallurgistes intégrant l'industrie privée disparaît, le nombre d'élèves embauchés à l'arsenal, après un modeste examen, est fortement réduit. En 1906, la suppression de l'école des apprentis mécaniciens de la Marine à Toulon, remplacée par une école d'élèves matelots mécaniciens, impose à l'école Rouvière de préparer ses élèves à un niveau supérieur, celui qui était obtenu par les élèves à la sortie de l'ancienne école des apprentis mécaniciens. L'école Rouvière élève son niveau de formation. Elle se modernise et rénove ses installations. Avec des crédits ministériels, elle acquiert des machines outils actionnées grâce au nouveau groupe électrogène et du matériel de physique et de géodésie, tandis que la ville réaménage les ateliers et le laboratoire pour l'installation de ce nouveau matériel<sup>307</sup>. En 1908, l'école compte quatre années d'enseignement général et quatre années d'enseignement industriel, une section d'électriciens, deux divisions préparatoires aux Arts et Métiers et au grade d'élève mécanicien, et une division spéciale pour la préparation au concours des élèves matelots-mécaniciens ; enfin une section commerciale fonctionne à cette rentrée 1908. L'allongement et la diversification des études offertes par l'EPS Rouvière maintiennent des effectifs élevés, qui cependant s'infléchissent : dans les années qui précèdent la guerre, ils passent de 494 élèves en 1906 à 415 en 1914. L'afflux d'élèves qui se destinent à des emplois civils et militaires de niveau élémentaire se tarit. La section industrielle et plus modestement commerciale de l'école tend à former des élèves à un niveau plus élevé pour des emplois plus qualifiés<sup>308</sup>, tandis que la section générale bénéficie, elle aussi, de cette élévation du niveau des études.

#### g) L'engagement des personnels dans le succès de l'école

L'interaction de trois niveaux d'intervenants contribue à créer et à développer cet enseignement : l'administration de l'Instruction publique, le personnel politique local, les directeurs d'établissements scolaires et les enseignants<sup>309</sup>.

---

<sup>307</sup> idem, 1N 141 délib. CG 1908 et arch. nat. F 17 22 444B, rapport IG 1907 et [annexe 26](#)

<sup>308</sup> Voir la nouvelle politique de recrutement de l'arsenal. Chapitre I.

<sup>309</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), « La troisième République... », op.cit. - p.82-83.

Pour cette dernière catégorie d'acteurs locaux, deux directeurs se succèdent à la tête de l'école Rouvière de 1881 à 1914 : Joseph Gasquet et Emile Faivre. Sous la direction du premier, l'école prend toute sa place dans le paysage scolaire toulonnais et varois. L'inspecteur général en 1890 en attribue la prospérité de l'école à Joseph Gasquet<sup>310</sup>.

Joseph Gasquet, titulaire du brevet supérieur, a débuté sa carrière à 18 ans, comme instituteur dans la Drôme. Gavot des Hautes-Alpes, il dirige, à 25 ans, l'école primaire élémentaire de la rue des Prêcheurs à Toulon. Il prend en charge la classe supérieure, préparatoire à l'école d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence et aux examens d'entrée dans la marine. Tout naturellement, il devient directeur de la nouvelle école primaire supérieure dite école Rouvière. L'expansion rapide de l'école, bien soutenue par les élus locaux, sa bonne réputation, valent à Joseph Gasquet un concert de louanges. On lui reconnaît son instruction technique suffisante voire solide, son enseignement « méthodique et profitable » et « l'impulsion vive et heureuse » dans le sens professionnel, qu'il a donnée à son établissement, l'un des meilleurs de province<sup>311</sup>. Mais il ne remplit pas les conditions de la loi de 1886, selon laquelle les professeurs d'EPS devaient être titulaires du certificat d'aptitude aux écoles normales et aux écoles primaires supérieures. Sa fonction est alors remise en question par l'Inspection générale et malgré le handicap de ses 46 ans en 1890, il doit passer devant une commission d'examen. Le regard porté sur Gasquet change alors : « L'œuvre d'éducation intellectuelle et morale n'est pas à la hauteur de l'instruction pratique, écrit l'inspecteur général du moment dans son rapport en 1894. Gasquet n'ayant suivi que des études primaires, n'a pas eu le loisir d'étendre et d'affiner beaucoup son instruction, développée dans l'ordre des sciences appliquées. Le personnel n'est guère tenté d'élargir et d'élever cette tâche ». Deux ans plus tard, le même type de critique conduit à souhaiter « une direction qui fasse une part plus large à la culture intellectuelle et morale de ses élèves, qui s'efforce de jeter dans leurs âmes quelques germes de sentiments élevés et désintéressés »<sup>312</sup>. Gasquet est soutenu par l'inspecteur primaire et par l'inspecteur d'Académie, qui se réjouissent de la bonne marche de l'école et des très bons résultats aux examens. Ils demandent que Gasquet reste à la tête de sa « fondation » et soit « honoré comme un véritable instituteur »<sup>313</sup>.

---

<sup>310</sup> Arch. nat. F17 22006, dossier personnel Joseph Gasquet.

<sup>311</sup> Arch. nat. F17 22006, rapport du recteur 1888.

<sup>312</sup> Idem, rapport inspecteur général 1896.

<sup>313</sup> ibid, rapports inspecteur primaire et IA, 1897.

Ce décalage n'est pas sans conséquence sur les relations devenues tendues entre le directeur et certains membres du personnel qui lui reprochent son favoritisme. Un conflit éclate avec la municipalité socialiste de Prosper Ferrero. La suppression de la cantine par la mairie, dont le directeur tirait quelques subsides, alimente le différend. Gasquet mécontente alors parents et municipalité : on lui reproche de recevoir des pensionnaires chez lui, de vendre des fournitures aux élèves, de donner des cours à l'école et dans une institution de jeunes filles, activités dont il tire quelques profits. Ce comportement, pourtant, n'est pas rare : le directeur d'EPS gère un internat à ses risques et périls, vend des fournitures scolaires aux élèves, loue un champ d'exploitation, pour son propre compte ou pour l'achat du matériel scolaire de l'école, parfois pour payer du personnel technique<sup>314</sup>. La tension baisse avec l'intervention de l'inspecteur d'Académie et une bonne volonté réciproque. Quelques années plus tard, de 1909 à 1912, Joseph Gasquet devient maire radical très modéré de Toulon. On peut rapprocher le départ du maire socialiste Prosper Ferrero, en 1897, des louanges retrouvées des supérieurs hiérarchiques de Gasquet, ainsi que l'attribution au directeur, à la demande du recteur, de la Légion d'honneur. Cet « homme considérable », cet « administrateur hors ligne »<sup>315</sup>, de l'avis de l'inspecteur général, a contribué à la bonne réputation et à la réussite de son école dans une période d'expansion scolaire généralisée, dans un espace géographique, industriel et politique, demandeur de main-d'œuvre préformée.

Emile Faivre son successeur, de quatorze ans son cadet, a un autre profil de carrière. Originaire du Doubs, ancien normalien, il est titulaire du certificat d'aptitude aux écoles normales et aux écoles primaires supérieures dans l'ordre des sciences, auquel s'ajoute un certificat spécial de travail manuel. Professeur à l'école normale de l'Oise, il occupe ensuite la fonction de directeur de l'EPS d'Aubin dans l'Aveyron, puis travaille dans la Mayenne, avant de diriger l'école primaire supérieure de La Seyne de 1902 à 1907, soutenu par le Cercle des instituteurs du Var dont il est membre. Avant son installation à Toulon, ses supérieurs reconnaissent sa culture technique et scientifique de professeur de travaux manuels, de dessin, mais aussi de mathématiques et de morale.

---

<sup>314</sup> Quelques années plus tard, Emile Héraud à Lorgues et Valentine Revol à Toulon se trouvent dans cette situation. Voir aussi BRIAND (J.P.), *Les collèges du peuple...*, op. cit. - p. 96.

<sup>315</sup> Arch. nat. F17 22006 rapport IG 1901.

En tant que directeur d'EPS, il est apprécié pour son autorité et pour les relations établies avec les professeurs.

A La Seyne dans cette école qui était à l'abandon, l'inspecteur d'Académie note, deux ans après l'arrivée d'Emile Faivre : « la population l'estime beaucoup et le personnel de son école lui est fort attaché »<sup>316</sup>, suggérant qu'il mérite mieux que cette école seynoise. Devenu, en 1907, directeur de l'école Rouvière établissement de grand prestige déjà, il occupe ce poste jusqu'en 1917. Il arrive à la tête d'un établissement à bout de souffle (au moment où les propos élogieux sur son prédécesseur font place aux critiques), un établissement qui vit sur les réussites passées. Le nouveau directeur doit réorganiser les études, l'enseignement pratique et rénover les installations matérielles. Il y parvient tant en renforçant la section générale qu'en diversifiant les enseignements de la section technique. Il donne des cours de mathématiques et de travail manuel et l'on apprécie ce « directeur qui ne craint pas de mettre lui-même la main à l'outil ». Emile Faivre réunit les qualités appréciées par ses supérieurs : « homme d'autorité et de fermeté » qui impose le respect à l'élève, sage, solide, dévoué, toutefois sans « distinction réelle » (sic)<sup>317</sup>. Il termine sa carrière en 1917, affaibli par l'âge et la maladie, au moment où l'établissement primaire supérieur, désorganisé par la Première Guerre, est occupé par un hôpital militaire.

Joseph Gasquet, pendant une trentaine d'années, Emile Faivre pendant dix ans, ont fait de l'école Rouvière un établissement de référence, référence à la préparation à l'entrée dans les établissements de la marine, référence à la préparation à l'école des Arts et Métiers. Le premier accompagne le mouvement de scolarisation post-élémentaire de la fin du siècle, son successeur donne un second souffle à l'école primaire supérieure en renforçant les deux sections, générale et technique. De génération et de formation différentes, les deux hommes s'imposent par le dévouement, le travail, la morale et l'autorité à l'égard des élèves et des maîtres. Leur engagement a été indispensable pour faire de la nouvelle école primaire supérieure à section professionnelle, un établissement susceptible d'acquérir la notoriété, la réputation nécessaire, pour rivaliser avec l'enseignement secondaire du lycée voisin.

La situation toulonnaise se présente différemment pour les filles.

---

<sup>316</sup> Arch. nat. 17 22444B, rapport IA 1906.

<sup>317</sup> idem, rapports IA et IG, 1910, 1911, 1912.

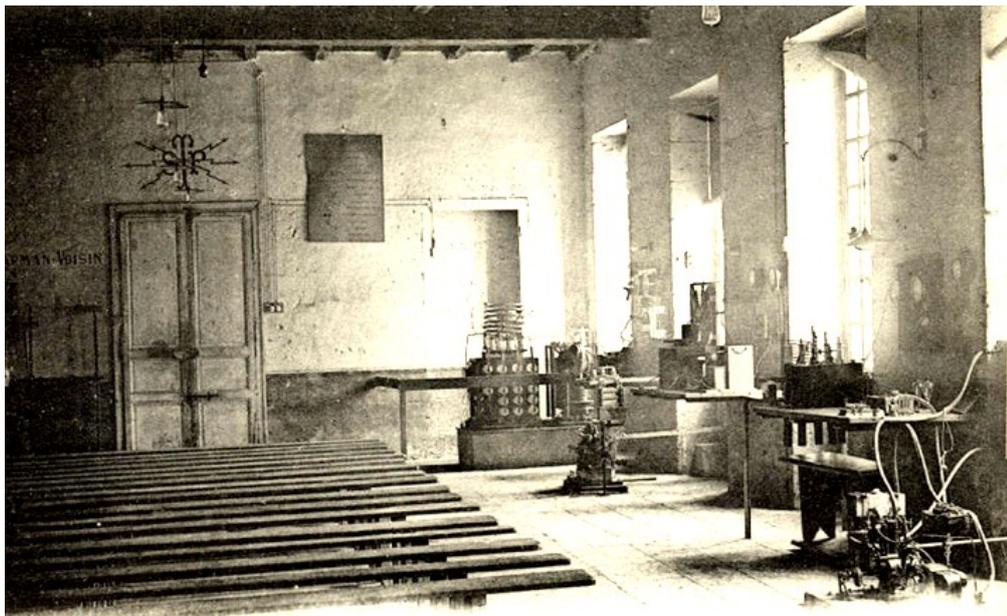
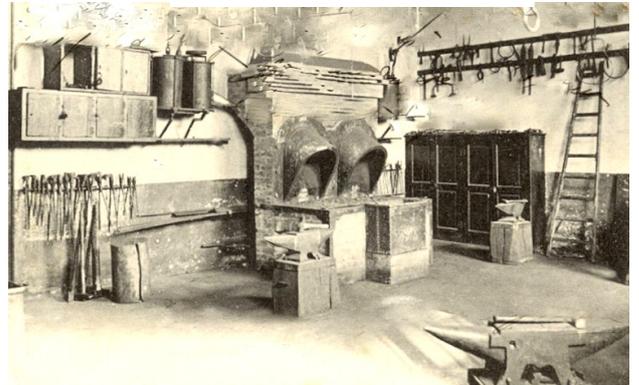
## Annexe 26

L'EPS Rouvière à Toulon avant 1914 :  
l'entrée d'honneur, l'atelier de la forge, l'atelier d'électricité



Entrée d'honneur avant 1914

Atelier de la forge



Atelier d'électricité

## 2 – L’attrait et la réussite de l’EPS féminine Tessé

La scolarisation prolongée des filles, jugée moins urgente que celle des garçons, reste en retrait. La disparité filles garçons, vérifiée pour l'enseignement secondaire<sup>318</sup>, doit être nuancée pour l'enseignement primaire supérieur dans la ville de Toulon, où se situe l'école primaire supérieure de filles la plus importante du département varois.

### a) Les décideurs locaux à l’origine de l’attrait de l’EPS féminine

Toulon appartient à l’ensemble des villes qui organise précocement cet enseignement féminin post-primaire. En 1867, la municipalité du saint-simonien Audemar, ardent défenseur du développement de l'école publique, crée un cours supérieur annexé à l'école communale laïque du cours Lafayette à Toulon. En 1868, conformément à la circulaire du ministre Victor Duruy, la ville organise des cours secondaires de jeunes filles, payants. Ils sont combattus par le clergé et rencontrent un succès limité. Soutenus par la femme du préfet maritime, les cours accueillent trente-trois jeunes filles de la bourgeoisie protestante du milieu des officiers de marine surtout<sup>319</sup>. Deux ans plus tôt, en 1865, le préfet fait le constat du manque d'instruction des institutrices, dans les écoles privées, les plus nombreuses, plus encore que dans les écoles publiques, et du faible niveau intellectuel des élèves dans les écoles primaires de filles. Aussi est-il intéressé par cette nouvelle institution et souhaite-t-il que ces cours soient suivis par de jeunes institutrices de milieu modeste auxquelles on attribuerait des bourses. Pourtant ces cours secondaires périclitent et l'enseignement secondaire classique ne renaît qu'en 1881, selon les termes de la loi Camille Sée, sous la municipalité du maire radical Dutasta. En revanche, l'école primaire supérieure de filles, avec une centaine d'élèves<sup>320</sup>, est une réussite. Elle se substitue en partie à l'enseignement secondaire défaillant. Avant toute réglementation nationale, son succès est d'abord dû à sa directrice, Marie-Rose Toucas fondatrice des cours supérieurs.

---

<sup>318</sup> Les filles, à Toulon, ne disposent que de cours secondaires publics et privés. CONSTANT (E.), « Les débuts de l'enseignement secondaire (et enseignement primaire supérieur) des jeunes filles dans le Var (1867-1925) », extrait de « The making of French-Men : Current Directions in the History of Education in France 1679-1979 », *Historical Reflexions Press*, University of Waterloo, 1981. - p.301-309.

<sup>319</sup> idem.

<sup>320</sup> Information tirée du *Dictionnaire biographique du Var* (repris par Emilien Constant mais ce chiffre est sans doute excessif, 10 ans plus tard on parle de 90 élèves.

En cette période d'extension des écoles laïques, on loue « les éminentes qualités pédagogiques de sa directrice [qui] a bientôt mis l'enseignement laïque hors de pair »<sup>321</sup>. La directrice prend l'initiative d'organiser des ateliers de confection et envisage de créer un atelier de broderie, prémices de « l'enseignement préparatoire à l'apprentissage des métiers artisanaux traditionnels », l'une des orientations de l'organisation des futures EPS. Le secteur le plus important de l'école, celui de l'enseignement général, prépare quelques jeunes filles au brevet de capacité de l'enseignement primaire. « Esprit très fin », « très cultivée », « qualités pédagogiques hors ligne », « bonté » et « délicatesse », telles sont les qualités attribuées à cette institutrice compétente et dynamique qui, en créant un premier enseignement professionnel, donne à son école publique un caractère moderne. La carrière de cette directrice s'interrompt prématurément. La ville, administrée alors par Henri Dutasta, l'honore, en organisant à cette femme de progrès d'imposantes funérailles.

Les locaux de l'école du cours Lafayette hébergent non seulement l'école primaire et l'école primaire supérieure mais aussi le très modeste cours secondaire, tous les trois dirigés, après le décès de Marie-Rose Toucas par Mademoiselle Moulard professeur à l'EPS. C'est alors que l'inspecteur d'Académie regrette que « la nouvelle école donne la préférence à la culture des qualités de l'esprit » et délaisse l'enseignement professionnel. Depuis la disparition de l'ancienne directrice, l'aspect professionnel a décliné ; l'EPS du cours Lafayette prépare ses élèves à l'école normale d'Aix, au brevet élémentaire, au brevet de capacité des instituteurs et au certificat d'aptitude aux salles d'asile ; elle obtient, entre 1878 et 1881, près de 80% de réussite à ces examens. A partir de 1881, les jeunes filles concourent brillamment chaque année, aux bourses d'enseignement primaire supérieur.

Néanmoins la municipalité radicale valorise l'enseignement professionnel de l'école, qui est fortement soutenue par Henri Dutasta dans son journal *Le Petit Var*. « Il n'est pas besoin d'insister sur les avantages immenses que les classes laborieuses doivent retirer de ces innovations, dit-il, pas plus que sur le caractère démocratique et populaire de l'organisation de l'enseignement professionnel dans les écoles de jeunes filles (beaucoup moins coûteux que celui de garçons), qui se résume dans l'étude théorique et pratique de la couture »<sup>322</sup>.

---

<sup>321</sup> Dictionnaire biographique du Var, 1900, p.254-255.

<sup>322</sup> *Le Petit Var*, 9 octobre 1880.

Le conseil municipal vote des crédits pour réorganiser les classes de couture et pour porter le traitement des maîtresses de cet apprentissage au niveau minimum de celui des autres adjointes, ce qui n'est pas du goût de ces dernières, qui le font savoir par voie de presse<sup>323</sup>.

A partir de 1883, le cours secondaire s'installe dans des locaux de la rue République et se développe conformément aux programmes officiels de juillet 1882. De son côté, l'école primaire supérieure trouve sa spécificité. Après trois années d'intérim à la tête de l'établissement, Marie-Joséphine Givaudan en devient la directrice officielle en 1886, et le reste pendant 23 ans. Elle présente un profil professionnel très semblable à celui de son collègue masculin Joseph Gasquet. Institutrice puis directrice d'école primaire dans deux écoles à Toulon, elle fait partie de la commission d'examen des brevets de capacité. Nommée institutrice puis directrice de l'EPS du cours Lafayette, se pose rapidement pour elle, comme pour son collègue masculin Joseph Gasquet, la question de l'exigence du professorat des EN et des EPS, et de son maintien à la tête de l'école primaire supérieure. L'école prospère, les résultats très satisfaisants aux examens d'enseignement général réjouissent ses supérieurs hiérarchiques, en même temps les cours professionnels de l'école prennent de l'ampleur. Ces éléments plaident en sa faveur et malgré son absence de diplôme, faute de mieux, elle est « conservée ». En 1894 et en 1895 l'inspecteur général prend la défense de cette femme totalement engagée dans son école : « elle vit entièrement pour son école, elle honore notre enseignement, et personne ne cherche à savoir si tel ou tel titre de capacité manque ». Jusqu'à la fin des années 1890, les louanges ne tarissent pas. En revanche, la tonalité change au cours des dernières années de direction de Marie-Joséphine Givaudan, affaiblie par la maladie, et mal menée par le nouvel inspecteur général. Elle devient alors « une bonne personne respectable et respectée, très ordinaire, médiocre au point de vue professionnel ou technique »<sup>324</sup>.

#### b) Un enseignement général attractif, des cours professionnels en progression

La réussite de l'école primaire supérieure de filles se lit dans la croissance de ses effectifs : elle compte 90 élèves en 1889, 120 élèves en 1895, dans le local exigu et incommode du cours Lafayette.

---

<sup>323</sup> idem

<sup>324</sup> ibid, rapport IG, 1898.

Dans le nouvel établissement du boulevard Tessé inauguré en 1898, un peu moins de 300 élèves en moyenne occupent les lieux auxquels s'ajoutent les 150 élèves de l'école élémentaire<sup>325</sup>. Cette forte progression inquiète l'inspecteur général qui souhaite ramener les effectifs à des « proportions plus raisonnables ». Les bons résultats des élèves de l'EPS aux examens confortent la réussite de l'école.

Annexe 27

Résultats aux examens généraux des filles de l'EPS Tessé à Toulon de 1880 à 1914

		1880	81	82	85	86	88	89	90	91	93	94	97	98	99	1900	01	02	06	07	08	09	10	11	12	13	14	
EN	P	8		2	2	2	5	6	6	5	7	7	4	4	5	12	11	16										
	R	5		1	2	2	5	5	6	4	3	3	2	2	0	5	5	6	3	2	3	6	4	4	7	7	7	
Brevet de Capacité	P	10	7	19	30																							
	R	5	6	15	24																							
CA s. d'as.	P	2	3																									
	R	2	3																									
Bourses EPS	P		18	28	6	6	10	8	7	7	6	7		10	9	4	9	15										
	R		10	16	2	2	4	5	1	3	4	3		9	9	3	6	11	8	4	6	8	4	4	4	9		
CEPS	P				5	2	7	8	7	7	7	7		10	9	20	24	13										
	R				4	2	7	8	7	3	7	3		9	9	13	24	12	19	12	11	18	11	21	20	23	20	
BE	P					25	13	10	12	16	8	15	17	15	23	25	28	37										
	R					16	10	7	10	14	7	13	16	13	22	24	26	34	27	25	28	18	40	35	48	28	43	
Bourse Ly. Col.	P										1																	
	R										1																	
BS	P												2	4	4	4	7	10										
	R												2	2	3	4	4	7	3	14	5	7	4	12	5	9	6	

Entre 1880 et 1914, chaque année un petit nombre de jeunes filles réussit le concours d'entrée à l'Ecole normale, quatre en moyenne annuelle pour les vingt-six années connues, un peu plus après 1902. A partir de 1896, le brevet supérieur devient l'un des examens accessibles à une élite de cinq à six élèves par an, un peu plus dans les dix années qui précèdent la guerre. Mais un plus grand nombre obtient le brevet élémentaire et le certificat d'études primaires supérieures. Les taux de réussite frôlent les 100% entre 1885 et 1902<sup>326</sup> (années où nous disposons du nombre des présentées et des reçues). Puis le nombre de reçues augmente avec des effectifs légèrement supérieurs : il s'élève à une moyenne de 32 à 33 élèves reçues chaque année, entre 1906 et 1914.

<sup>325</sup> Annexe 20 p.

<sup>326</sup> Annexe 27.

Au même moment, l'école primaire supérieure de garçons Rouvière ne prépare quasiment pas d'élèves au brevet supérieur et beaucoup moins d'élèves obtiennent le brevet élémentaire comme le montre le tableau suivant<sup>327</sup>

Les résultats des élèves de l'école de garçons Rouvière au brevet élémentaire sont deux à quatre fois inférieurs à ceux de l'école de filles Tessé. Si l'école Rouvière ne privilégie pas les examens de la section générale, elle fournit néanmoins les fonctionnaires dont l'administration a besoin et elle se tourne résolument vers les débouchés professionnels. En revanche, pour les filles, il en va tout autrement. L'école primaire supérieure Tessé à Toulon prépare les jeunes filles à devenir de futures institutrices.

Tableau 3 : Résultats à l'examen du brevet élémentaire à l'EPS Rouvière et à l'EPS Tessé (nombre d'admis)

	1886	1890	1902	1907	1910	1912	1914
Garçons/Rouvière	6	5	4	10	9	16	14
Filles/Tessé	10	16	26	25	40	48	43

A la fin du XIXe et au début du XXe siècle, la laïcisation rapide du personnel des écoles primaires et l'ouverture de nouvelles écoles primaires publiques de filles conduisent à des besoins accrus de recrutement d'institutrices que la seule école normale départementale, celle de Draguignan ouverte en 1889, ne peut fournir. Les inspecteurs, dans le Var comme ailleurs, ont recours à un personnel titulaire du brevet supérieur et le plus souvent du brevet élémentaire. Ainsi en 1889, 82% des instituteurs publics et 80% des institutrices publiques sont titulaires du brevet élémentaire, les autres ont le brevet supérieur. En 1895, le nombre de brevetés supérieurs augmente et celui des titulaires du brevet élémentaire diminue avec 72,5% des instituteurs et 69% des institutrices publiques<sup>328</sup>.

<sup>327</sup> Arch dép. du Var, 1N 91,149, délib CG 1886, 1914

<sup>328</sup> Arch dép. du Var, 1N 110, délib CG 1895.

Le phénomène s'amplifie dans les années précédant 1914. On assiste à une élévation du niveau d'instruction des maîtres et maîtresses d'école, plus importante chez les filles que chez les garçons. L'école primaire supérieure de filles à Toulon y contribue largement. L'inspecteur d'Académie critique cet « engouement pour la préparation des examens du brevet » et en recommande une éducation plus pratique dans l'organisation d'un enseignement professionnel<sup>329</sup>. Pourtant l'enseignement professionnel à l'EPS de filles à Toulon se met en place progressivement, dans les années 1880-1890 : travaux manuels d'abord, enseignement professionnel ensuite. Les travaux de confection se développent, confection pour hommes et pour femmes, cours de coupe, cours de broderie en or et sur linge, et atelier de repassage. Un cours de comptabilité commerciale ouvre en 1886. L'école de Toulon offre à ses élèves un véritable enseignement professionnel, plus ambitieux qu'un enseignement ménager, destiné à faire de ces jeunes filles de bonnes mères de famille<sup>330</sup>. L'orientation professionnelle donnée à l'école Tessé fait dire à l'inspecteur d'Académie, en 1892, que « l'école fournira des ouvrières qui n'auront pas besoin, avant d'entrer dans l'industrie privée, de passer par l'apprentissage »<sup>331</sup>. Les futures ouvrières en confection trouvent des débouchés dans les ateliers de la ville, dans l'atelier de confection de l'arsenal, travaillent à la tâche à domicile ou encore cousent pour la bourgeoisie locale, celle des officiers de marine surtout. La broderie en or particulièrement appréciée et utile en ville, pratiquée pour les parements des tenues militaires, constitue l'originalité du secteur industriel de l'école. Le cours de comptabilité commerciale, pris en charge par la directrice Marie Joséphine Givaudan, complété plus tard par un cours de dactylographie, ouvre la voie au secteur commercial. En 1896, un cours préparatoire à l'enseignement primaire supérieur, conformément à la loi de 1892, renforce le cursus scolaire.

La directrice de l'EPS s'implique personnellement dans la section professionnelle et contribue à sa réussite. « C'est une vraie directrice d'école professionnelle, rapporte l'inspecteur primaire, moins institutrice que maîtresse de travaux manuels, bien à sa place ».

---

<sup>329</sup> idem, 1N 91 à 93, idem CG 1886-1889.

<sup>330</sup> cité par BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), *Les collèges du peuple...*, op.cit.

<sup>331</sup> Arch. dép. du Var. 1N 103, rapport IA 1892.

Marie-Joséphine Givaudan, à l'apogée de sa fonction dans les années 1890, impose définitivement son établissement dans le paysage toulonnais : la municipalité du maire Prosper Ferrero soutient l'école supérieure, en décidant, en 1894, la construction de nouveaux locaux entre le boulevard Tessé et la rue Gimelli. Inaugurée en 1898, l'école perd, néanmoins, la cantine et le réfectoire, prévus initialement par les architectes, supprimés par le nouveau conseil municipal dans un souci d'économie. Les jeunes toulonnaises, avant d'autres<sup>332</sup>, disposent de locaux neufs où les ateliers s'installent dans de meilleures conditions matérielles, mais ces nouveaux locaux accueillent aussi une école primaire et une école maternelle. Des possibilités d'accueil plus importantes créent une offre scolaire supplémentaire rapidement pléthorique, si bien que les responsables académiques ne cessent de demander le détachement de l'école élémentaire, afin que le beau bâtiment de l'école Tessé soit exclusivement réservé à l'EPS des filles.

Dans les sept ou huit années qui précèdent la guerre de 1914, l'école fonctionne avec cinq professeurs ou institutrices, la directrice, et les maîtresses d'ateliers pour 290 élèves environ chaque année, effectif limité par des locaux devenus, très vite, trop étroits<sup>333</sup>. En 1912, l'école s'étend à l'immeuble voisin, où la location du rez-de-chaussée réaménagé donne accès à deux nouvelles salles. L'établissement d'enseignement primaire supérieur, augmenté d'une section professionnelle, joue aussi le rôle d'établissement secondaire, qui profite de sa réputation et de ses bons résultats aux examens généraux, brevet supérieur et brevet élémentaire, si bien que l'inspecteur d'Académie l'assimile au collège de filles de la ville.

Dissocier les enseignements généraux et les enseignements techniques est plus difficile chez les filles que chez les garçons. Chez les filles, la section technique n'aboutit pas à des examens spécifiques comme chez les garçons. En revanche, l'appréciation de l'inspecteur d'Académie relève « un bon équilibre entre les études et les travaux manuels » et se réjouit du développement de l'enseignement professionnel à côté d'un enseignement général fort. A la rentrée scolaire d'octobre 1910, l'école primaire supérieure Tessé propose quatre années d'études et six classes qui demandent 186 heures d'enseignement dont cinquante heures pour les travaux manuels et les « cours accessoires » de langues, musique, dessin<sup>334</sup>.

---

<sup>332</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), *Les collèges du peuple...*, op.cit. - p. 275. Après 1900, les EPS de filles récupèrent souvent les locaux d'institutions religieuses.

<sup>333</sup> Depuis 1900, les bâtiments neufs de l'EPS accueillent 30 élèves à l'internat. En 1911, lorsque la directrice refuse des élèves, l'internat est rendu responsable du manque de places, car cet internat, géré à l'entière discrétion de la directrice a été créé au détriment de l'école selon le maire Joseph Gasquet ancien directeur de l'école Rouvière et en délicatesse avec Valentine Revol.

<sup>334</sup> Arch. com. Toulon, délib. CM, 1D1 127, lettre de la directrice au maire 20 août 1910.

Un quart environ de l'horaire global est consacré à l'enseignement professionnel. Mais l'école demeure essentiellement celle des réussites au concours d'entrée à l'école normale de Draguignan, au brevet supérieur, au brevet élémentaire, au certificat d'études primaires supérieures. En même temps la section professionnelle s'enrichit : la section commerciale naît avec l'ouverture d'un cours de dactylographie en 1910... même si les machines à écrire se font attendre. En 1913, l'inspecteur d'Académie note que sections ménagère et commerciale fonctionnent parfaitement, mais insiste, pour la renommée de l'école, sur le fait « de ne pas oublier le but pratique poursuivi »<sup>335</sup>. L'afflux des élèves se fait plus pressant, l'exiguïté des locaux, encore récents, contraint la nouvelle directrice à refuser des élèves et institue un concours d'entrée en première année de l'EPS Tessé<sup>336</sup>. A la rentrée scolaire de 1910, sur les 200 élèves aspirantes inscrites, 70 seulement sont reçues. La tendance au développement de l'enseignement général s'affirme : en 1910, la directrice, appuyée par l'inspecteur d'Académie, demande au conseil municipal, la nomination d'un professeur de sciences, en 1912 celle d'un professeur d'anglais<sup>337</sup>, langue nécessaire au concours d'entrée à l'école normale de Draguignan. Dans le premier cas, c'est un refus, dans le deuxième, le conseil municipal accepte à condition que cela ne se fasse pas au détriment de l'italien, langue naturelle de la région. La directrice Valentine Revol mécontente, le fait savoir sans détour, les relations se tendent alors avec la municipalité<sup>338</sup>. Entre-temps en 1911, le budget de l'école, réduit de 1000 francs (comme celui de l'EPS Rouvière d'ailleurs), prévoit cependant une augmentation du salaire de la maîtresse de broderie en or et les finances nécessaires à la multiplication des cours de sténodactylographie<sup>339</sup>. Les cours d'enseignement professionnel semblent épargnés par les restrictions financières.

### c) Valentine Revol, une directrice charismatique

La personnalité de Valentine Revol, née Arnal, contribue à asseoir la notoriété de l'école Tessé. Son prédécesseur, Marie-Joséphine Givaudan, affaiblie pendant les dernières années de direction, aurait perdu autorité et dynamisme. En 1910, Valentine Revol, alors âgée de 40 ans, est

---

<sup>335</sup> Arch. nat. F17 24325, rapport IA 1913.

<sup>336</sup> Arch. dép. du Var 1N 147, rapport IA 1912.

<sup>337</sup> Professeur ou instituteur faisant fonction de professeur sont à la charge de l'Etat mais ils reçoivent une indemnité de résidence et de logement de la ville. Certains instituteurs faisant fonction de professeurs sont pris en charge par la ville.

<sup>338</sup> Arch. mun. Toulon, 1 D1 133, délib. CM, janvier 1912. En cette période de restriction budgétaire et de sélection à l'entrée de l'école, un conseiller municipal appuie la demande d'admission à l'EPS d'une jeune fille réunissant toutes les conditions requises d'admissibilité. La directrice refuse par manque de places, mais aussi parce que ce conseiller municipal a combattu les crédits nécessaires pour l'augmentation du nombre de professeurs de l'école. Elle ajoute : « il était mal venu de demander de nouvelles admissions ».

<sup>339</sup> Arch. mun. Toulon, 1 D1 127, délib. CM janvier février 1911.

nommée directrice de l'école Tessé. Institutrice adjointe puis professeur de lettres dans cette même école depuis 1892, elle fait l'unanimité de ses supérieurs pour sa distinction, sa culture, son intelligence, sa vivacité et son dévouement, « la maîtresse sur laquelle on peut le plus compter dans l'école » selon l'inspecteur d'Académie. En 1903 l'inspecteur général plus élogieux encore écrit : « depuis vingt ans que je fais de l'inspection, je ne me rappelle pas avoir trouvé dans nos EPS des professeurs supérieurs à Mademoiselle Arnal et il n'y en pas beaucoup qui la valent »<sup>340</sup>. Professeur de lettres, elle a en charge la préparation des élèves au brevet supérieur. Sa réussite à l'examen pour la direction des écoles normales et des EPS l'a conduite à diriger l'école normale de Perpignan en 1909, avant de prendre la direction de l'école Tessé. Valentine Revol comme son collègue Emile Faivre à Rouvière, allie expérience pédagogique et certification professionnelle, sa personnalité fait le reste.

Certains aspects de sa vie personnelle reflètent cette personnalité de femme énergique voire autoritaire. En 1908, elle épouse un officier de marine, commandant de la Gendarmerie maritime à Toulon ; en cela elle emprunte la voie de la tradition féminine toulonnaise. En 1909, elle a son premier enfant, devient directrice de l'EPS Tessé. Sans abandonner sa fonction, elle a, un an plus tard, son deuxième enfant. Pendant les années qui précèdent la guerre, elle impose aux maîtres comme aux élèves, son autorité appréciée par le recteur : « Dans cette école sans organisation, peu à peu l'ordre se fait sans bruit, sans heurt, avec une fermeté qui ne redoute pas les orages mais ne les crée pas »<sup>341</sup>. Il la désigne comme la meilleure directrice de l'académie. Sa personnalité s'impose aussi dans les relations devenues tendues avec la municipalité toulonnaise qui ne répond pas à toutes ses demandes.

Valentine Revol donne un nouvel élan à l'EPS de filles en affirmant la vocation de son école : atteindre le niveau d'un établissement d'enseignement secondaire. Son autorité naturelle et sa position sociale - elle est mariée à un cadre de la marine - l'y aident. Pendant la guerre de 1914, l'école primaire supérieure de filles continue à fonctionner normalement dans des locaux de fortune, du musée à la bibliothèque en passant par le hall de la chambre de commerce, « dans des conditions meurtrières[...] où les élèves ont beaucoup souffert du froid » dit-elle, tandis que les locaux de l'école Tessé sont réquisitionnés par le service de santé de l'armée. Dans les années 1920, Valentine Revol retrouve toute sa verve et sa splendeur.

---

<sup>340</sup> Arch. nat. F17 24 325, rapport IG 1903.

<sup>341</sup> idem, rapport IA 1911.

Les deux écoles primaires supérieures de garçons et de filles à Toulon concentrent 60% des effectifs varois de l'enseignement post-primaire en 1883, 70 à 80 % dans les années 1890 et de 50 à 60% dans les années précédant 1914. Hors de la ville principale, un réseau d'écoles primaires supérieures plus modestes se met en place. Il complète les deux établissements toulonnais principaux.

### **C- Hors de Toulon, le maillage des EPS et des cours complémentaires maillent dans le Var**

Deux réseaux d'établissements complètent la domination toulonnaise, celui du littoral varois le plus ancien et celui du moyen Var, installé plus tardivement.

#### **1- Les établissements dans un littoral varois très peuplé**

##### a) EPS et cours complémentaires dans une ville ouvrière à La Seyne

La Seyne, ville ouvrière des Forges et Chantiers de la Méditerranée de 20 000 habitants, dispose dès 1876, sous l'impulsion de la municipalité républicaine Cyrus Hugues, d'une nouvelle école primaire supérieure municipale pour les élèves de 13 à 16 ans. Elle est « destinée à faire acquérir les connaissances nécessaires, précise le conseil municipal, pour aborder avec succès les différentes carrières industrielles et maritimes ». En 1880, le même conseil municipal vote les crédits nécessaires à l'installation d'un hangar pour l'aménagement d'ateliers. Ces mesures contribuent au renforcement de l'école laïque locale au détriment de l'école communale des Frères maristes qu'un vote du conseil municipal, en 1873, exclut de la commune. L'école communale compte alors 170 élèves, l'école des Frères maristes 300<sup>342</sup> qui résistent toutefois. Le nouveau curé de la paroisse les aide en leur louant un beau bâtiment dans le quartier neuf du boulevard du 4 septembre. Mais en 1886, l'école libre ne compte plus que trois classes dont un cours supérieur, tandis que l'école communale laïque comporte dix classes<sup>343</sup>. Ce qui fait dire au nouveau frère directeur Florence en 1888 : « La lutte est impossible entre ces trois classes et les douze gratuites de l'école communale, d'ailleurs bien organisées »<sup>344</sup>.

---

<sup>342</sup> BAUDOIN (L.), *Histoire générale de La Seyne-sur-mer*. 1965. - p.645.

<sup>343</sup> id. p.647.

<sup>344</sup> Annales de l'ancienne école des frères maristes de La Seyne sur mer, dans BAUDOIN (L.), idem p.648.

En effet le soutien des diverses municipalités seynoises à la fin du XIXe siècle à l'école laïque contribue à son succès.

En 1881, l'école supérieure rattachée à l'école primaire de la rue Grune, future école Martini, devient une école manuelle d'apprentissage pour une soixantaine d'élèves, nombre qui variera peu jusqu'en 1914<sup>345</sup>. En 1885, le personnel se compose du directeur, de deux instituteurs, d'un maître de dessin, de deux maîtres de travaux manuels pour le bois et le fer, sans oublier ceux de musique, de gymnastique et d'italien, dont les salaires sont pris en charge pour moitié par l'Etat, pour moitié par la commune. Les chantiers navals tout proches, florissants en cette fin de siècle, utilisent les formations, même modestes, données par la nouvelle école, encouragée par l'inspecteur d'Académie : « Les élèves, tous fils d'ouvriers, resteront ouvriers, écrit-il, mais ils auront acquis en mathématiques, en dessin et en travaux manuels les connaissances qui suppriment l'apprentissage et ils deviendront sans peine des contremaîtres et des chefs d'ateliers »<sup>346</sup>. A partir de 1890, les FCM soutiennent l'école en lui fournissant des outils, les maîtres ouvriers et le professeur de dessin industriel, issus de leurs propres ateliers. En 1899, la municipalité dote l'école d'un atelier de chaudronnerie et de son outillage<sup>347</sup>, infrastructure nécessaire au cours de chaudronnerie récemment créé, adapté à la construction navale. L'inspecteur d'Académie qualifie alors l'école primaire supérieure d'annexe des grands chantiers seynois. Elle forme les ouvriers, les apprentis et les dessinateurs, tandis que les chantiers fournissent du matériel et des maîtres. Dans les premières années du XXe siècle, les chantiers navals n'embauchent plus et se désintéressent de l'école primaire supérieure qui perd son utilité, comme le souligne l'inspecteur général : « cette malheureuse école primaire supérieure de La Seyne périclité, depuis que les ateliers des Forges et Chantiers ne lui prêtent plus leur concours et ne recueillent plus ses élèves »<sup>348</sup>. De plus elle est concurrencée par l'école Rouvière voisine, capable d'accueillir certains élèves. Le directeur de l'école de La Seyne et futur directeur de l'école Rouvière, Emile Faivre, se voit conseiller de ne pas gaspiller ses talents pédagogiques ici et d'aller les exercer ailleurs. Malgré l'estime que lui portent la population de La Seyne et le personnel de l'école, il partira en 1907.

---

<sup>345</sup> Annexe 19.

<sup>346</sup> Arch. dép. du Var, 1N 91, délib. CG 1888 et annexe 28.

<sup>347</sup> id., 1N 99, 1892.

<sup>348</sup> Arch. nat. F17 22 444B, rapport IG 1905.

Entre 1885 et 1917, sur les 728 élèves répertoriés de l'EPS, 60% passent un examen tourné vers une activité industrielle. Les 40% restant passent un examen d'enseignement général ou sont recrutés dans un emploi non industriel. Et les deux tiers de ceux qui sont orientés vers le secteur technique sont employés dans les ateliers des Forges et Chantiers ou dans les autres ateliers privés, dans les spécialités du fer et le dessin industriel. Une vingtaine d'élèves a réussi le concours d'entrée aux Arts et Métiers. Environ quatre-vingts élèves intègrent l'arsenal de Toulon, la marine et l'école des mécaniciens.

Ces résultats aux examens et ces embauches montrent que le secteur technique vit au rythme de l'industrie voisine qui, entre 1882 et 1900, connaît un grand essor. Dans les premières années du XXe siècle il en va autrement. L'école subit les effets du ralentissement de l'activité de construction navale qui n'embauche plus et fait dire à l'inspecteur primaire : « Il est permis d'espérer que le même débouché ayant assuré sa prospérité autrefois, se retrouvera du côté des ateliers de constructions navales »<sup>349</sup>. Entre 1907 et 1914, les effectifs restent à peu près stables, entre 60 et 70 élèves. Très peu d'entre eux sont employés aux chantiers voisins. En revanche, ils sont plus nombreux à passer les examens du secteur général, certificat d'études supérieures, brevet élémentaire, école normale, concours des bourses.

Les filles ne sont pas oubliées puisqu'en 1883, le conseil municipal décide l'ouverture d'un cours supérieur complémentaire à l'école de filles, préparatoire aux écoles supérieures et à l'école normale, pour les élèves de plus de 14 ans titulaires du CEP<sup>350</sup>. Il subventionne des cours de broderie, de coupe et d'économie domestique, assurés par les institutrices, assimilés à l'école ménagère pour les filles. Le cours supérieur de filles d'une cinquantaine d'élèves devient, en 1906, un cours complémentaire à deux classes pour un effectif de 45 à 63 élèves selon les années Tableau 20. Certes elles reçoivent un enseignement manuel mais surtout l'enseignement général nécessaire à la préparation aux brevets élémentaire et supérieur et au concours d'entrée à l'école normale, auquel chaque année quelques élèves réussissent.

---

<sup>349</sup> id. 1N 140, 1907.

<sup>350</sup> Arch. mun. La Seyne, 1 D 1 17, délib. CM 4 novembre 1883

b) Une EPS dans une commune bien desservie par le chemin de fer, Bandol

Le village de Bandol de moins de deux mille habitants, possède dès 1881 une école primaire supérieure qui prend la place du pensionnat Vivien.

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, époque prospère pour le village, le chemin de fer arrive à Bandol qui vit de son commerce du vin et de la tonnellerie.

En 1852, Jacques Vivien crée un pensionnat privé laïque qui reçoit des pensionnaires venus des régions environnantes par voie ferrée. Dans les deux dernières décennies du XX<sup>e</sup> siècle, le village connaît une période de déclin. A la période faste de l'exportation du vin de Bandol, succède le drame de l'épidémie du phylloxera et la destruction du vignoble, remplacé par la culture de la fleur, l'immortelle. Les nombreux pêcheurs bandolais maintiennent une activité maritime et, à la Belle Epoque, Bandol devient une station balnéaire d'hiver puis une station touristique appréciée. Les parents du pensionnat Vivien, venus visiter leurs enfants pensionnaires, s'installent dans les hôtels de la nouvelle station climatique. L'existence du pensionnat privé Vivien favorise la création d'une école primaire supérieure, l'une des plus anciennes du département. En cela, l'exemple de Bandol rejoint celui « d'écoles privées qui céderont leurs locaux, leur clientèle voire leurs maîtres » aux communes<sup>351</sup>. Alfred Vivien, directeur du pensionnat Vivien, fils du précédent et maire socialiste de Bandol de 1881 à 1901 concourt à la bonne santé de l'établissement scolaire. Dans les années 1880-1900, le pensionnat, qui accueille une petite centaine d'élèves, dont les élèves de l'école primaire, valorise l'établissement. Sa renommée s'étend aux départements méridionaux. « On y vient de tout le Var, écrit un historien de la commune, des Basses-Alpes, du Vaucluse, de l'Indochine française même avec des pensionnaires de marque [des enfants du roi Norodom du Cambodge ...]. Beaucoup de familles ont des membres capitaines marins ou au long cours, officiers mécaniciens de la marine marchande, maîtres d'école, ingénieurs, cadres, fonctionnaires»<sup>352</sup>. Si l'école reçoit quelques boursiers d'Etat elle accueille surtout des jeunes gens de familles aisées, fils d'agriculteurs et de commerçants. L'EPS compte une cinquantaine d'élèves pour deux années d'études. En 1899 une troisième année s'ouvre pour une soixantaine d'élèves dont la moitié dans le secteur industriel.

---

<sup>351</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE(J.M.), « La III<sup>e</sup> République crée un réseau d'écoles .. », op. cit. p.83.

<sup>352</sup> GOUX (C.), *Bandol, commune en Provence*. Editions Nord-Sud, s.d., p. 90-91 et annexe 30.

Elle les prépare aux examens généraux de l'école normale, du brevet élémentaire, du certificat d'études primaires supérieures, à l'école des Arts et Métiers et plus modestement, à l'école des mécaniciens de la marine et aux écoles d'agriculture, du commerce et de l'industrie.

Néanmoins l'établissement perd de son intérêt avant 1914, l'effectif baisse avant que le nouveau bâtiment ne soit inauguré en 1908 par le sénateur Georges Clémenceau. De 33 élèves en 1906 (et 28 internes) l'effectif remonte à 61 puis 68 élèves avant de retomber à 45 à la veille de la guerre. L'établissement, réquisitionné pendant le conflit mondial, fonctionne avec une à deux dizaines d'élèves qui « s'exercent » chez les menuisiers et les serruriers de la ville<sup>353</sup>. Après la guerre, l'école retrouve ses locaux et des effectifs normaux, mais pour quelques années seulement.

c) Les cours complémentaires installés avec difficultés à Hyères<sup>354</sup>.

A l'est de Toulon, dans la ville de Hyères, deux cours complémentaires l'un pour les filles, l'autre pour les garçons, rattachés à l'école primaire comme le veut la réglementation, sont ouverts en 1881. Ils équilibrent la répartition de l'enseignement primaire supérieur sur le littoral varois. Concurrencées par la présence de trois institutions religieuses et la proximité de l'école primaire supérieure et du lycée de Toulon, ces sections ont du mal à trouver leur place. Cependant elles se maintiennent puis se développent au cours de cette période. A la fin des années 1880, les deux cours complémentaires regroupent une cinquantaine d'élèves, en 1900, il y a 56 élèves chez les garçons installés dans un bâtiment neuf depuis 1888, 40 élèves chez les filles, plus mal loties. Dans les années qui précèdent la guerre de 1914, les deux cours complémentaires regroupent 70 à 80 élèves répartis inégalement entre les filles, parfois plus nombreuses, et les garçons.

Dans la plaine hyéroise vouée aux cultures maraîchères et florales les autorités ne peuvent souhaiter qu'une orientation en direction de l'enseignement agricole et horticole. Mais les cours d'horticulture ne verront le jour qu'en 1907.

---

<sup>353</sup> id. 1N 151, délib CG 1896.

<sup>354</sup> Remerciements à Mesdames Abello et Verdier pour la documentation fournie.

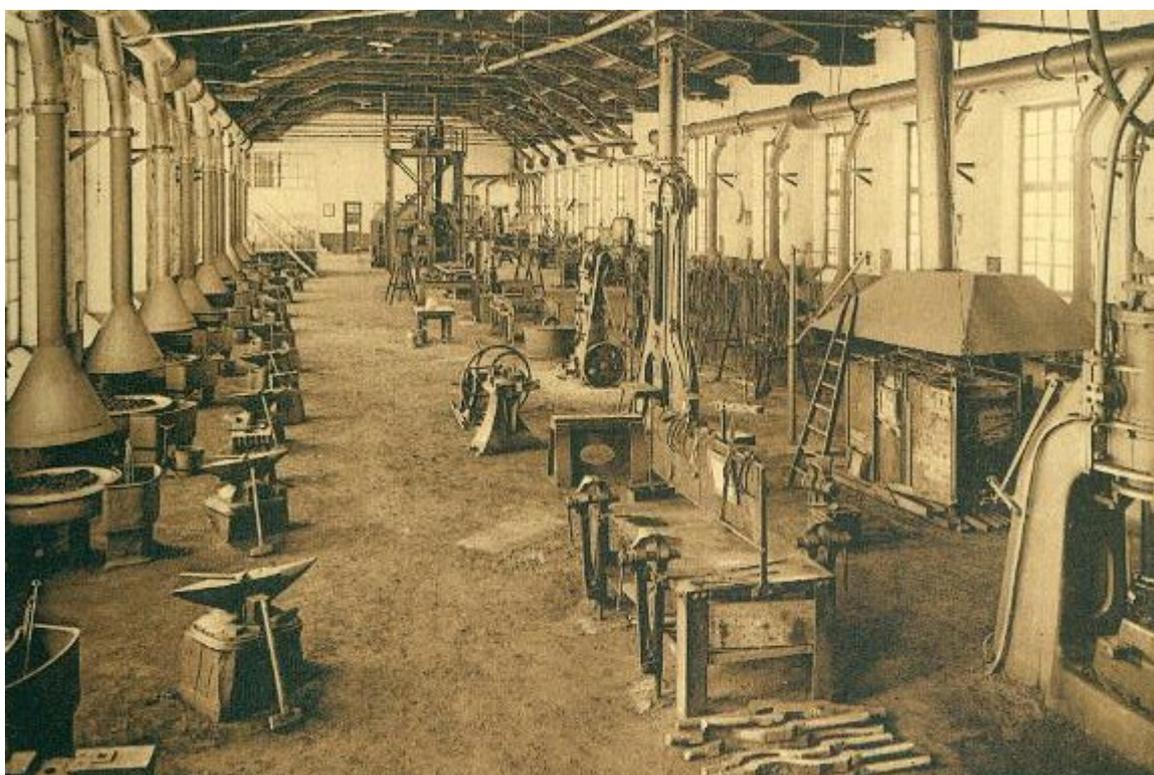
## Annexe 32

### L'école nationale d'Arts et Métiers à Aix-en-Provence, (début du XXe siècle)

Source : ENSAM Aix-en-Provence.



Atelier d'ajustage



Atelier des forges

Auparavant, en 1902, après beaucoup de difficultés, une école professionnelle agricole et horticole ouvre ses portes à Hyères mais ne remporte pas le succès espéré<sup>355</sup>. Les élèves du cours complémentaire, fils de commerçants, de jardiniers ou d'agriculteurs prolongent leur instruction deux ou trois ans après le certificat d'études, avant d'aller travailler dans les exploitations ou les ateliers familiaux.

Quelques-uns s'orientent vers l'école d'horticulture de la ville, d'autres préparent le brevet élémentaire ou le concours d'entrée à l'école normale.

Les filles appartiennent à des familles aisées. Les meilleures d'entre elles, après le CEP, préparent les examens du CEPS, du brevet élémentaire, du brevet supérieur, ainsi que le concours d'entrée à l'École normale, d'autres retournent ensuite dans leurs familles.

Les cours complémentaires hyérois utilisent les services de deux enseignants qui pour l'essentiel se limitent à un enseignement général, malgré la mise en place de cours d'agriculture pour les garçons, obtenus par l'inspecteur d'académie après beaucoup d'insistance.

## **2 - Le réseau d'établissements plus modestes du moyen Var**

A l'intérieur du département, Lorgues pour les garçons, Draguignan et Brignoles pour les filles, équilibrent les établissements du bord de mer.

### **a) La petite EPS rurale de Lorgues, une école renommée**

Au centre du département, Lorgues petite ville de 3500 habitants bien desservie par le réseau routier, crée en 1882 une école primaire supérieure de garçons de deux années d'études qui dispose d'un pensionnat. A une dizaine de kilomètres du chef lieu Draguignan, la nouvelle école installée suffisamment loin du collège de garçons dracénois, ne le concurrence pas. Il se trouve aussi à bonne distance de Brignoles plus à l'ouest, où le pensionnat du Petit Séminaire accueille 160 jeunes gens qui reçoivent un enseignement secondaire. A Lorgues, l'internat héberge des élèves venus des communes environnantes donnant à la nouvelle école une dimension régionale<sup>356</sup>.

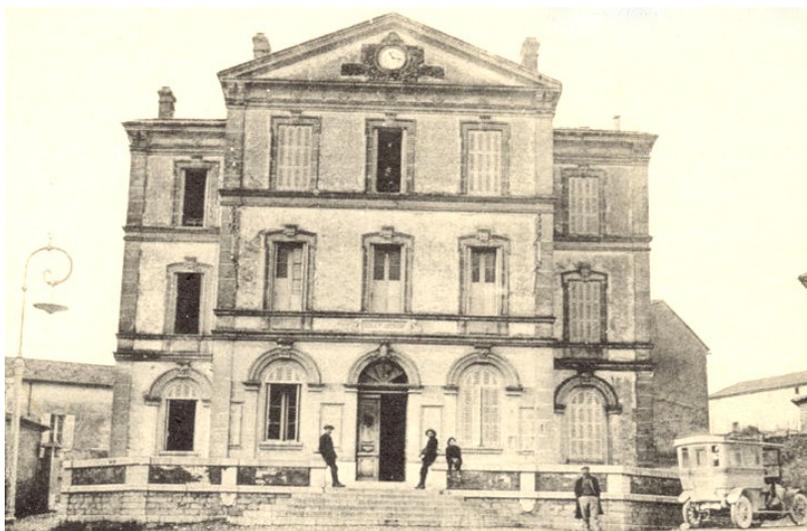
---

<sup>355</sup> Voir chap. I.

<sup>356</sup> Archives du Lycée technique de Lorgues et annexe 31. Remerciements à M. Gueit de l'Amicale des anciens élèves de Lorgues.

## Annexe 31 L'école primaire supérieure de Lorgues

Entrée principale de  
l'école primaire supérieure,  
place d'Entrechaux.



La cour sud de l'EPS.

L'EPS installée  
dans une commune rurale.



Cartes postales du début du XXe siècle, collection R. Paesani.

Dans les années 1880-1890, l'école compte entre trente et trente-cinq élèves dont une dizaine d'internes, boursiers d'état pour la plupart. Au bout des deux années d'études, les élèves préparent les examens généraux du CEPS, du brevet élémentaire, du concours d'entrée à l'école normale et à l'école d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, quelques-uns entrent à l'école des mécaniciens de la marine<sup>357</sup>.

Pendant cette période entre dix et douze élèves sont reçus à ces divers examens mais l'autorité de tutelle voit plutôt une vocation agricole à cet établissement situé dans une région rurale. Il s'agit de former de jeunes agriculteurs à des méthodes de culture plus nouvelles et plus rémunératrices. Il rejoint en cela les édiles départementaux soucieux de moderniser l'agriculture varoise afin de réduire l'attrait de la ville chez les jeunes ruraux.

En 1894, la nomination d'un nouveau directeur, Joseph Conil, contribue à l'essor de l'école primaire supérieure qui, par l'augmentation de ses effectifs et par ses bons résultats, devient l'une des plus prospères du département.

En octobre 1894, l'école compte 38 élèves, 55 deux ans plus tard puis 84 en 1897, 129 en 1901 et 160 en 1906, dont 143 internes<sup>358</sup> ; l'effectif se stabilise ensuite. En dix ans, de 1896 à 1906, la population scolaire de l'EPS a été multipliée par presque trois ; des établissements masculins varois, il est le seul à connaître une telle croissance.

En 1898, l'école obtient enfin une troisième année d'études et devient une école primaire supérieure de plein exercice ; puis une quatrième année en 1906 avec deux professeurs dont le directeur, et cinq maîtres-adjoints. La moitié des élèves viennent des villages environnants, hébergés dans un internat capable d'accueillir plus de 140 pensionnaires. L'établissement s'agrandit, grâce au départ de l'école primaire élémentaire, et aux aménagements successifs, dont celui d'un atelier pour le travail du fer et du bois, qui rendent possible cet afflux d'élèves, attirés par une école aux résultats enviés.

Lorgues sert de référence au même titre que l'école Rouvière à Toulon.

Entre 1895 et 1914, période de grande expansion des EPS, la comparaison des résultats aux examens de l'école de Lorgues et de celle de Toulon met en lumière l'orientation de l'école de Lorgues, ses bons résultats, et le rôle que cette école a joué dans le moyen Var<sup>359</sup>.

<sup>357</sup> Arch. dép. du Var, 1N 91 à 98, délib. CG 1888-1891.

<sup>358</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N 140 et archives du lycée technique de Lorgues, registre des délib. du comité de patronage, 1894-1903.

<sup>359</sup> Arch. dép. du Var, 1N110 à 1N 149, interruption 1903-1905. Nous avons écarté les nombreux jeunes Toulonnais qui se dirigent vers l'arsenal et l'industrie privée, ainsi que l'admission à l'école de mécaniciens de la Marine qui ne concerne qu'une petite dizaine d'élèves à Lorgues et annexe 32.

Tableau 4 : Nombre d'élèves reçus aux examens entre 1895 et 1914  
à l'EPS Rouvière à Toulon et à l'EPS de Lorgues

	Rouvière	Lorgues
Arts et Métiers	69	37
Écoles tech. et com.	30	13
Postes et télégraphes	22	18
CEPS	266	134
Bourses EPS	63	43
Ecole normale	59	147
Brevet élémentaire	96	232
Bourses d'État	50	36

La prise en compte des effectifs de l'école toulonnaise Rouvière au moins trois fois supérieurs à ceux de Lorgues fait apparaître que les résultats des Lorguais sont meilleurs que ceux des Toulonnais. La dimension technique de l'école de Lorgues relève surtout de la préparation aux Arts et Métiers et à diverses écoles techniques, y compris celles des mécaniciens de la marine. Proportionnellement aux effectifs, les réussites des élèves de Lorgues aux examens de nature technique sont supérieures de moitié. L'importance des réussites des jeunes Lorguais à l'école normale, au brevet élémentaire, à la poste et au concours des bourses, place Lorgues avant celle de l'école Rouvière pour l'école normale et pour le brevet élémentaire. Elle met d'abord en évidence l'orientation très marquée de Lorgues vers l'enseignement général de l'école, véritable collège de garçons qui reçoit des élèves de milieux ruraux du moyen et du haut Var, pour une formation courte débouchant sur les nouvelles activités administratives ou industrielles.

Dans les années qui précèdent la guerre, l'établissement, dirigé depuis 1910 par Clément Thaon, ancien professeur d'EPS à Toulon et à Riez, fonctionne avec une moyenne de 143 élèves et sept professeurs. Les élèves se répartissent en un cours supérieur préparatoire et une première année d'EPS, une section d'enseignement général et une section de l'école normale, une section industrielle et une section des Arts et Métiers, une section agricole et un groupe commercial et postal d'une douzaine d'élèves<sup>360</sup>.

<sup>360</sup> Archives du lycée de Lorgues, documents iconographiques 1912-1913 et archives de l'amicale des anciens élèves de l'école de Lorgues. Photo p.

Pendant la guerre de 1914, comme ailleurs, l'autorité militaire réquisitionne une partie du bâtiment scolaire, l'activité de l'école ralentit. Elle retrouve son dynamisme après le conflit mondial et sous la direction d'Emile Héraud.

#### b) Des EPS pour les filles à Draguignan et à Brignoles, tournées vers les formations générales

La création en 1900 de l'EPS de filles à Draguignan, chef-lieu du département, et celle en 1902 de l'EPS de filles à Brignoles, chef-lieu d'arrondissement, complètent le réseau des EPS.

Jusque là les filles ne disposent d'aucun enseignement post-primaire, sinon celui des cours secondaires d'institutions religieuses à Draguignan. Les nouvelles EPS disposent d'un internat, atout précieux pour le recrutement des élèves venues des villages du moyen Var et du haut Var. Rapidement les effectifs progressent : en 1906, l'école a 145 élèves dont 94 internes<sup>361</sup>, mais deux ans plus tard, concurrencée par de nouveaux cours secondaires publics ouverts en 1906 à Draguignan et par le nouveau collège du Luc, l'école voit ses effectifs se réduire à 95 élèves dont 59 internes, chiffre qui se maintient jusqu'en 1914. A Brignoles, les effectifs de la nouvelle EPS de 33 élèves à l'ouverture, en 1902, s'élèvent à 66 deux ans plus tard, dont 38 pensionnaires, 90 en 1910 et 100 en 1914. A Brignoles, l'EPS se tourne exclusivement vers l'enseignement général. A Draguignan, des cours d'économie domestique et un cours de dactylographie représentent la dimension professionnelle.

Les résultats aux examens des deux EPS de filles du moyen Var donnent à ces écoles un profil semblable à celui de Lorgues pour les garçons. Entre 1907 et 1914<sup>362</sup>, les effectifs des établissements de Brignoles et Draguignan réunis sont inférieurs au moins d'un tiers à ceux de Toulon. Si nous comparons leurs résultats aux examens à ceux de l'école Tessé à Toulon, nous constatons que les élèves reçues au concours d'entrée à l'école normale (101 élèves contre 46), au brevet supérieur (81 élèves contre 69) sont plus nombreuses dans le moyen Var qu'à l'école Tessé. Pour le brevet élémentaire la situation est inversée (292 élèves toulonnaises contre 244). La proximité de l'école normale départementale à Draguignan transforme ces écoles en écoles préparatoires à l'École normale ; les bons résultats au BS et au BE renforcent le rôle de collège secondaire que jouent ces écoles, surtout à Brignoles, en milieu rural. En même temps, les meilleurs résultats au CEPS (192 élèves contre 161 à Toulon) montrent le bon niveau de ces écoles. En revanche l'enseignement technique encore très modeste, présent à Draguignan seulement, où quelques élèves préparent l'examen des dactylographes, reste très en retrait de ce qui existe à Toulon.

<sup>361</sup> Arch. dép. du Var, 1N140, délib CG 1907 et archives Lycée de Lorgues, op. cit.

<sup>362</sup> Annexe 20 p. et annexe 33 p.

La situation des trois écoles primaires supérieures du moyen Var présente des similitudes : installées plus tardivement toutes les trois disposent d'un internat pour accueillir les jeunes gens et les jeunes filles venus des campagnes environnantes et de villages parfois éloignés. Ces EPS, appréciées des familles, constituent un vivier pour l'école normale et peuvent être assimilées à des collèges. En revanche, l'enseignement « technique », presque inexistant chez les filles, prend en charge la préparation aux écoles techniques de niveau plus élevé pour les garçons, surtout celle des Arts et Métiers. L'éloignement de ces écoles du pôle toulonnais, porteur d'activités industrielles et tertiaires, et leur situation dans un espace rural n'incitent pas les responsables locaux à développer une formation technique de niveau élémentaire pour les garçons. Quant aux filles, le développement de l'instruction les conduit à devenir de meilleures maîtresses de maison ou à acquérir les éléments nécessaires pour aider leurs familles. Les plus diplômées titulaires du BE ou du BS privilégient la fonction d'institutrice, par le passage à l'école normale ou non, et la fonction administrative.

## **Conclusion**

Entre 1880 et 1914, les écoles primaires supérieures (et les cours complémentaires), sous la tutelle du ministère de l'Instruction publique, donnent une formation technique aux futurs ouvriers et aux futurs employés des nouveaux secteurs industriel et tertiaire varois. Elles demeurent cependant majoritairement, des établissements d'enseignement général.

Seule l'école de garçons Rouvière à Toulon dispose d'une section industrielle organisée. La moitié des élèves se dirige vers les activités métallurgiques de l'arsenal de Toulon, vers des industries privées et vers l'école des Arts et Métiers ou d'autres écoles techniques. Dans les autres EPS masculines, la dimension technique apparaît sous la forme de quelques cours d'enseignement sur le travail du bois et du fer. En revanche toutes les EPS préparent leurs élèves au concours d'entrée à l'école d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence : chaque année huit jeunes varois en moyenne intègrent les Arts et Métiers (surtout celle d'Aix-en-Provence). Pour Lorgues et Bandol, l'intérêt porté à la préparation aux « Arts » est majeur, à Toulon et à La Seyne s'ajoute l'attractivité des activités industrielles du pôle toulonnais et des premières écoles de la marine.

Ces modestes formations techniques du travail du fer et du bois ne jouent-elles pas aussi le rôle d'apprentissage<sup>363</sup> ?

Au tournant du XXe siècle, malgré la prépondérance du secteur industriel, les responsables varois organisent des cours d'agriculture dans chacun des établissements primaires supérieurs, qui débouchent, à Lorgues sur une section agricole organisée. Le nouveau secteur tertiaire commercial et administratif encore timide dans les écoles masculines, émerge à Toulon et à Lorgues.

A cette époque, l'accroissement des effectifs qui bénéficie au nouvel enseignement technique résulte aussi de la diffusion générale de l'instruction. Cela s'accompagne d'une élévation du niveau scolaire tant dans les EPS que dans les écoles de la marine et aux Art et Métiers<sup>364</sup>.

Pour les filles, la filière d'étude la plus prisée est celle qui prépare au concours d'entrée à l'école normale, au brevet élémentaire et au brevet supérieur – examens qui conduisent aussi à la fonction d'institutrice sans passer par l'école normale, la laïcisation des écoles publiques congréganistes nécessitant un fort recrutement d'institutrices.

Ainsi l'enseignement général domine dans les écoles féminines et la part de l'enseignement technique reste faible. Il prend forme à La Seyne et surtout à l'école Tessé à Toulon, établissement où les jeunes filles suivent des cours professionnels industriels et tertiaires. Néanmoins la place réduite consacrée à cet enseignement technique féminin se traduit par de grandes différences budgétaires entre les écoles toulonnaises de filles et de garçons.

En 1898, avec un effectif deux fois et demi supérieur à celui des filles, l'école de garçons dispose d'un budget quatre fois et demi supérieur<sup>365</sup>. En 1913, avec seulement cent élèves en plus pour les garçons, le différentiel budgétaire reste le même<sup>366</sup>. Le grand écart de traitement entre les garçons et les filles ne s'atténue pas pendant l'entre-deux-guerres. Le coût de l'enseignement technique masculin en personnel et en matériel pèse de tout son poids.

---

<sup>363</sup> L'apprentissage n'est pas absent puisque des cours du soir, municipaux ou privés, des cours professionnels donnés à la Bourse du travail, à Toulon et à La Seyne, fonctionnent.

<sup>364</sup> En 1899, les écoles d'Arts et Métiers élèvent leur niveau d'instruction en sciences et en mathématiques et, désormais, les candidats doivent passer soit par une école nationale professionnelle, soit par une école pratique d'industrie, soit par une école primaire supérieure. A partir de 1907, le diplôme d'ingénieur revendiqué par l'association des anciens élèves est délivré à la fin de la scolarité des Arts et Métiers, tandis que la référence à la formation des ouvriers disparaît. DAY (C.), *Les écoles d'Arts et Métiers*, op. cit. - p.162 et p.167.

<sup>365</sup> Bibliothèque Amis du vieux Toulon, Bulletin administratif du Var. - p.1644.

<sup>366</sup> Arch. mun. Toulon, 1D1 138, délib CM janv. 1913.

Si dissemblables qu'elles soient dans les budgets qui leur sont attribués, les EPS de garçons et de filles ont en commun le rôle déterminant des maîtres qui les encadrent et les dirigent. Leur implication s'avère d'autant plus nécessaire chez les filles qu'elles reçoivent moins de soutien que les garçons. Marie-Joséphine Givaudan et Joseph Gasquet d'une part, Valentine Revol et Emile Faivre d'autre part représentent deux générations de maîtres. Les instituteurs de la première génération, devenus directeurs d'école primaire et d'école primaire supérieure sans y avoir été préparés, n'hésitent pas à prendre en charge les cours d'enseignement technique secondés par des maîtres d'atelier municipaux. La deuxième génération, plus diplômée, plus expérimentée dans ce nouvel ordre d'enseignement, donne un second souffle à leur école en l'adaptant à l'élévation du niveau général d'instruction, et en renforçant le secteur technique pour les garçons et le secteur général et technique pour les filles.

La guerre de 1914 perturbe le fonctionnement de ces établissements scolaires, sans toutefois l'interrompre, par la mobilisation du personnel et par l'occupation des locaux. Après la guerre, la loi Astier promulguée en 1919<sup>367</sup>, donne à l'enseignement technique un statut juridique général et une existence autonome. Dans l'entre-deux-guerres, cet enseignement varois dépendant de l'Instruction publique, prend alors toute son envergure.

---

<sup>367</sup> CHARMASSON (T) : *L'enseignement technique...*, op.cit., p.63-67

## **Chapitre IV**

### **Les écoles pratiques masculines insérées dans le tissu économique de l'agglomération toulonnaise**

En 1893, les écoles pratiques naissent de la transformation des sections professionnelles des écoles primaires supérieures en écoles pratiques du commerce et de l'industrie, rattachées au ministère du commerce plus tard au ministère de l'instruction publique avec un sous-secrétariat à l'enseignement technique<sup>368</sup>. La loi Astier (4 juillet 1919) définit l'enseignement technique qui se propose de préparer à l'exercice d'un métier en dispensant à la fois une formation générale et une formation pratique. C'est dans ce contexte que les sections professionnelles des écoles primaires supérieures de l'agglomération toulonnaise, à Toulon et à La Seyne, deviennent écoles pratiques du commerce et de l'industrie. Les nouvelles écoles pratiques sont tenues d'accueillir les cours professionnels et de perfectionnement pour les apprentis, pour les ouvriers et pour les employés du commerce et de l'industrie, financées à partir de 1925 par la taxe professionnelle. Le comité départemental de l'enseignement technique légitime les cours professionnels publics et privés – pour ces derniers fréquentés surtout par les filles et en assure le soutien financier<sup>369</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, les deux nouvelles écoles pratiques masculines varoises, de taille et de vocation différentes, doivent trouver leur place dans le paysage scolaire qu'elles modifient. L'école pratique de Toulon continue à lier étroitement l'avenir de ses élèves à celui du secteur civil et militaire de la marine. A La Seyne la petite école pratique, contrainte d'envisager d'autres orientations que les chantiers navals seynoïses, dirige ses élèves vers l'arsenal et la marine.

---

<sup>368</sup> idem p.45-48 et texte n°75.

<sup>369</sup> Le Comité départemental de l'enseignement technique est composé des représentants de l'Instruction publique, des élus locaux et des représentants des industriels, des commerçants et des ouvriers.

## A - La prestigieuse école pratique Rouvière à Toulon

La première école primaire supérieure toulonnaise bordant l'axe principal de la ville, le boulevard de Strasbourg, fait face au lycée de garçons plus ancien, aujourd'hui collège Peiresc. Ce voisinage a conduit à des attitudes caricaturales : ainsi les élèves des deux établissements scolaires ne se mélangent pas, les uns se promènent sur le trottoir de l'école Rouvière, les autres sur le trottoir du lycée de garçons. Le lycée accueille les fils de militaires gradés, de commerçants, de hauts fonctionnaires ; « c'était un autre monde »<sup>370</sup>, se rappelle un instituteur. Les professeurs de l'école Rouvière, d'anciens instituteurs pour la plupart d'entre eux, s'imposent une obligation de résultats : leurs élèves doivent être les meilleurs, si bien que le rythme de travail à l'école Rouvière dépasse celui du lycée de garçons, raconte André Portal admis au lycée voisin après la classe de troisième. Un ingénieur des « Arts », fils d'un dessinateur aux chantiers navals seynois, a réussi le concours d'entrée à l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, préparé dans la section spécialisée de l'école Rouvière. Elle donnait « une belle formation » à ses élèves, précise-t-il, mieux préparés par leurs professeurs que ceux des écoles nationales professionnelles de Voiron ou de Tarbes. En revanche, un fils de boulanger, qui a suivi les deux années du cours complémentaire rattaché à l'école primaire de Bandol, n'a fait qu'un court séjour à « Rouvière » : elle a paru trop impressionnante à l'adolescent bandolais, qui a ensuite réussi l'examen d'entrée à l'école d'apprentissage de l'arsenal. Ces trois anciens élèves témoignent de la place majeure de l'école Rouvière pour les milieux populaires à Toulon et dans le Var.

La réputation de l'école primaire supérieure et de l'école pratique s'évalue d'après leur capacité à amener des élèves à un niveau d'études au moins semblable à celui d'institutions scolaires plus prestigieuses - lycée et école nationale professionnelle. Mais l'école Rouvière demeure, avant tout, une importante école technique, formant des jeunes gens à un niveau moyen et élémentaire, en même temps qu'elle forme une élite.

---

<sup>370</sup> Témoignage d'André Portal, ancien élève.

## 1- L'école pratique Rouvière, une école en expansion

### a) Le nécessaire agrandissement des locaux

Dans les années qui précèdent la Première Guerre<sup>371</sup>, entre 1910 et 1914, l'EPS accueille une moyenne annuelle de 422 élèves. A partir de 1918, les effectifs annoncés de l'école Rouvière amorcent une progression constante<sup>372</sup> : 669 élèves en 1918, 854 élèves en 1920, 924 élèves en 1922<sup>373</sup>. En 1919, la suppression des huit classes primaires élémentaires annexées à l'EPS laisse la place à huit classes préparatoires à Rouvière au lieu de six préalablement. Elle accroît la taille de l'établissement scolaire et sa capacité d'accueil, soutenues par l'implication financière et matérielle de la municipalité. Cette substitution résout momentanément le problème du manque d'espace et réduit la sélection sévère des élèves établie à l'entrée de l'école. En 1922 l'EPS devient école pratique de commerce et d'industrie, un an avant son homologue féminin à Toulon et masculin à La Seyne - dans le cadre du mouvement général de naissances d'EPCI dans l'entre-deux-guerres<sup>374</sup>.

Dans les années 1920 et 1930, les deux filières de formation générale et technique de l'école Rouvière occupent les mêmes locaux et sont administrées par la même direction. Les élèves, après l'obtention du certificat d'études suivre une année de cours préparatoire, puis s'orientent soit vers l'EPS, soit vers l'école pratique. La scolarité dure ensuite trois ou quatre ans : la troisième année est sanctionnée par le certificat d'études supérieures industrielles ou commerciales, qui devient en 1934 brevet d'études industrielles ou commerciales. Les élèves des EPCI présentent également le certificat d'aptitude professionnelle prévu à l'origine pour les apprentis des cours professionnels. La quatrième année prépare au concours d'entrée aux Arts et Métiers<sup>375</sup>.

<sup>371</sup> Voir chapitre III, B.

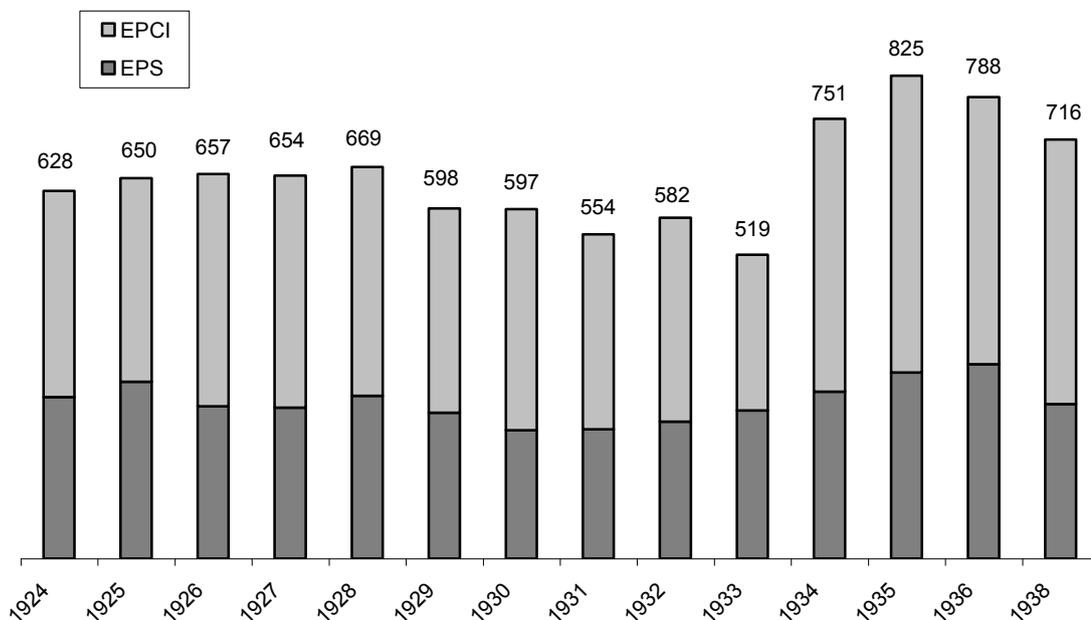
<sup>372</sup> Annexe 34, effectifs EPCI Rouvière.

<sup>373</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1 N 163, rapport IA 1923.

<sup>374</sup> PELPEL (P.), TROGER (V.), *Histoire de l'enseignement technique...*, op.cit., p. 69.

<sup>375</sup> Annexe 35, organisation des études à l'école Rouvière.

## Annexe 34

Effectifs de l'école Rouvière de 1924 à 1938<sup>376</sup>

Année	Effectifs		
	EPS	EPCI	Total
1924	276	352	628
1925	302	348	650
1926	260	397	657
1927	258	396	654
1928	278	391	669
1929	249	349	598
1930	219	378	597
1931	221	333	554
1932	234	348	582
1933	253	266	519
1934	285	466	751
1935	318	507	825
1936	332	456	788
1938	264	452	716

<sup>376</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG, 1 N164 à 180 ; arch. dép. du Var, 4T1, 4T2, 4T3 ; archives municipales. Toulon 1R V et ROMAN (E.)...op.cit.

Annexe 35 : Ecole Rouvière, organisation successive des études 1920, 1925 et 1942 (d'après « Notes et souvenirs » d'Edgard Roman, op.cit.)

EPS et section professionnelle 1920

CEPS – BE Ecole normale	CEPS – CEPI Arts et M.
3 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup> mécaniciens et Arts et Métiers
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>
1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
Cours préparatoires (concours après le C.E.)	

Ecole normale 4 <sup>ème</sup>	Concours A. & M. 4 <sup>ème</sup>
BE CEPS 3 <sup>ème</sup>	CEPS – CEPI 3 <sup>ème</sup>
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>
1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
Cours préparatoires (concours après le C.E.)	

Collège moderne et technique 1942

Concours 5 <sup>e</sup>		
4 <sup>e</sup> A&M	4 <sup>e</sup> Dess.	CAP
3 <sup>ème</sup> BEPS- BE, EN	3 <sup>ème</sup> B.E.J.	3 <sup>ème</sup>
2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>	2 <sup>ème</sup>
1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>	1 <sup>ère</sup>
Classes de 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup>		

EPS et EPI 1920

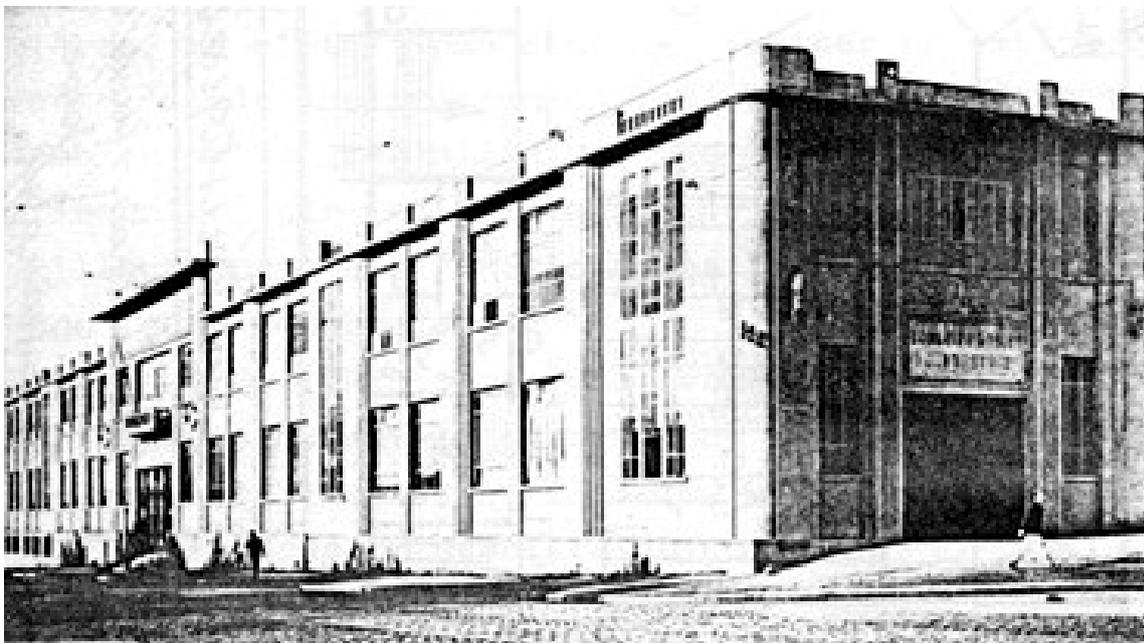
Le nouvel établissement d'enseignement technique bien identifiable par la formation proposée accueille de plus en plus d'élèves, ce qui nécessite des moyens matériels nouveaux.

De 1919 à 1929, la municipalité socialiste d'Emile Claude, professeur de mathématiques au lycée, tente de répondre aux besoins de locaux des ateliers de la nouvelle école pratique toulonnaise, tandis que des matériels sont attribués par le sous-secrétariat à l'enseignement technique tels que tours, perceuses, meules, mortaiseuses. Au cours de l'année scolaire 1922-1923, l'aile nord du bâtiment est surélevée, ce qui permet d'installer de nouvelles salles de dessin et d'agrandir les ateliers réaménagés : ateliers d'ajustage, de forge, de chaudronnerie et de menuiserie, laboratoire d'électricité, et d'améliorer les conditions d'hygiène de l'école. Les frais engendrés par l'ensemble des travaux sont pris en charge pour moitié par la commune, pour moitié par le ministère. Les élèves de la nouvelle école pratique assurent l'entretien et la réparation du matériel de l'école. Mais les locaux abritant l'école primaire supérieure et l'école pratique s'avèrent rapidement trop étroits. Philippe Bonnefoy directeur de l'école depuis 1925, demande la reconstruction de l'école Rouvière « sur un emplacement plus vaste et dans des conditions qui permettent d'installer convenablement tous les services ». Le conseil municipal ne rejette pas cette suggestion, mais opte plutôt pour « l'acquisition d'un second local, assez vaste pour que les ateliers puissent y être installés convenablement »<sup>377</sup>.

<sup>377</sup> Idem.

En avril 1927, le conseil municipal décide la construction de nouveaux ateliers proches de l'école pratique, au Champ de Mars, sur des terrains militaires dépendant du service du Génie maritime<sup>378</sup>.

L'annexe Rouvière ouverte à la rentrée 1930, inaugurée au printemps 1931 en présence du sous-secrétaire à l'enseignement technique Pomaret et du directeur général de l'enseignement technique Henri Labbé, couvre une superficie totale de 6600 m<sup>2</sup> avec un sous-sol, un rez-de-chaussée et un premier étage, sur un terrain loué au service du Génie maritime. En 1927, le budget prévisionnel pour la nouvelle annexe de l'école s'élève à 4400 000 francs. Il comprend les dépenses d'aménagement des anciens locaux et celles de l'achat de matériel et d'outillage pour les nouveaux locaux, financées pour moitié par l'Etat et pour moitié par l'emprunt engagé par la commune<sup>379</sup>. En 1931, la dépense totale atteint 6 200 000 francs : la construction se caractérisait par "la prédominance des lignes horizontales, des grandes baies vitrées, l'emploi de poteaux en béton, poutres et corniches en béton armé"<sup>380</sup>. Les bâtiments spacieux, l'équipement moderne des ateliers contribuent à faire de l'école Rouvière l'une des deux plus grandes écoles du Sud-est.



Annexe de l'école Rouvière (1931) : ateliers du Champ-de-Mars à Toulon. Source : site Lycée Rouvière

La Direction générale de l'enseignement technique envisage de promouvoir l'école pratique en école nationale professionnelle. La plupart des écoles nationales professionnelles créées après 1930 connaissent le même processus.

<sup>378</sup> Nous renvoyons à la description détaillée des conditions de la construction et de l'installation de nouveaux ateliers faite par E. ROMAN, *Notes et Souvenirs...*, op.cit. p 41-44 et annexe 36.

<sup>379</sup> Arch. mun. Toulon, 1D1 172, mai 1927.

<sup>380</sup> ROMAN (E.), *Rouvière, 1882 à 1961...*op.cit. - p.42.

Négligence ou volonté du directeur (??), la transformation de l'école pratique de Toulon n'aura pas lieu. Le nouvel outillage contribue à améliorer l'autofinancement de l'établissement et son propre équipement : l'atelier annexe de l'école achète des matériaux bruts et vend les outils et les machines fabriqués. Ainsi les élèves ont fabriqué de nombreuses pièces pour les ateliers de l'école : étaux limeurs à bielle, fraiseuses, pièces de fonderie et de chaudronnerie. Dans l'atelier de menuiserie, ils fabriquent des tables, portes, armoires, estrades, bibliothèques, etc, pour les besoins de l'école et pour les services de la ville. Ils entretiennent le matériel électrique de l'école. L'extension des locaux scolaires et le développement des moyens matériels soutiennent l'accroissement des effectifs.

b – une population scolaire croissante attirée par la section industrielle

Le succès de l'enseignement technique dans l'entre-deux-guerres, mis à jour par différentes études, s'évalue d'après l'accroissement général des effectifs.

Tableau 5 : Nombre d'élèves et d'écoles de l'enseignement technique dans l'entre-deux-guerres

ET (Girault)		EPCI (Briand)				ENP (Briand)		
	élèves		écoles	élèves	él/écoles	écoles	élèves	él/écoles
1926	25 642	1924	87	19780	227,3	5	2083	416,6
1931	27 314	1930	111	16 853	151,8	11	3 965	360,4
1936	58 474	1938	122	34 560	283,2	18	8 630	479,4

D'après le tableau ci-dessus, entre 1921 et 1936, les effectifs masculins de l'enseignement technique sont multipliés par 3,1, et par 2,2 entre 1926 et 1936<sup>381</sup> Entre 1924 et 1938, les effectifs des EPCI, d'après l'annuaire statistique du XIXe et du XXe siècle<sup>382</sup>, sont multipliés par 1,7, ceux des écoles nationales professionnelles par 4,1.

<sup>381</sup> GIRAULT (J.), *Instituteurs, professeurs, une culture syndicale dans la société française (fin XIXe-XXe siècle)*, Publications de la Sorbonne, Paris, 1996, p.283. Jacques Girault prend en compte toutes les écoles pratiques, les écoles nationales professionnelles et les écoles des métiers, y compris les scolarités courtes à finalité immédiatement professionnelles.

<sup>382</sup> BRIAND (J.P.), CHAPOULIE (J.M.), HUGUET (F.), LUC (J.N.), PROST (A.), *L'enseignement primaire et ses extensions...*, op.cit., p.203-266.

Entre le début et la fin de la période, le nombre d'EPCI est 1,4 fois plus important, celui des ENP 3,6 fois plus important. A la faveur de la transformation de nombreuses sections professionnelles des EPS en écoles pratiques, le nombre d'EPCI augmente, surtout au début des années 1920. Ensuite ce nombre s'accroît plus lentement. Le développement des ENP a lieu au tournant des années 1930 par substitution des EPCI.

Quelle est la situation de l'école pratique toulonnaise Rouvière dans cet ensemble ?

Graphique annexe 34 p. ,les effectifs de l'école Rouvière

La population scolaire de l'école pratique toulonnaise, entre 304 (en 1923) et 507 élèves (en 1935), est très supérieure à celle des autres écoles pratiques du territoire national, qui ont en moyenne 283 élèves par établissement. L'effectif de l'école Rouvière s'approche davantage de celui des écoles nationales professionnelles, situé entre 360 élèves en 1930 et 479 élèves en 1938.

A partir de 1923, date à laquelle l'école pratique Rouvière fonctionne pleinement, les effectifs s'accroissent régulièrement : entre 1924 et 1930, la moyenne annuelle des effectifs de l'école s'élève à 364,3, et entre 1931 et 1938, à 427 élèves. La croissance moyenne annuelle de 67 élèves environ entre les deux décennies des années 1920 et 1930, sur l'ensemble de la période, dépasse les chiffres moyens de croissance des effectifs nationaux par établissement : pour les EPCI 60 élèves, pour les ENP 63 élèves. L'école pratique en 1924 débute sa nouvelle organisation avec des effectifs plus élevés que la moyenne nationale et connaît une croissance de ses effectifs continue et plus rapide qu'ailleurs pendant tout l'entre-deux-guerres, mis à part un fléchissement au tournant des années 1930, qu'il faut mettre en relation avec la réorganisation matérielle de l'école.

La comparaison des effectifs des deux écoles jumelées, EPS et école pratique, est favorable à la seconde.

Dans l'entre-deux-guerres, à partir du moment où l'école pratique est complètement organisée, les élèves de l'EPCI sont toujours plus nombreux que ceux de l'EPS Rouvière. Après 1930, l'EPS retrouve un certain dynamisme en accroissant sa population scolaire, cependant toujours inférieure de 180 à 200 élèves à celle de l'école pratique.

La proximité du lycée de garçons, dont les effectifs s'élèvent à environ 1400 élèves, contribue à amoindrir l'influence de l'école primaire supérieure toulonnaise.

Les deux écoles jumelées sélectionnent leurs élèves à la sortie du cours préparatoire, auquel ils accèdent après un concours d'entrée. Les élèves y reçoivent un enseignement essentiellement général où ils approfondissent leur instruction primaire, ne suivant que deux heures hebdomadaires d'enseignement manuel. D'après les chiffres connus<sup>383</sup>, 370 élèves en 1934 et 196 élèves en 1938, pour les chiffres extrêmes, suivent le cours préparatoire après le certificat d'études primaires. A la fin de cette année préparatoire, le choix de la section générale ou de la section technique s'effectue en fonction des résultats scolaires et du souhait des élèves<sup>384</sup>. Dans la deuxième partie des années 1930, les très nombreuses demandes d'admission à l'école Rouvière conduisent l'établissement, aux classes trop chargées, à établir une sélection sévère aussi bien à l'entrée au cours préparatoire qu'à l'entrée en première année de la section industrielle (tableau ci-dessous).

Tableau 6 : Recrutement sélectif à l'école pratique Rouvière

	1930		1936		1937		1938	
	Prés	Admis	Prés	Admis	Prés	Admis	Prés	Admis
Crs préparatoire					308	161	380	210
Sect. Industrielle			310	124	224	122	296	160
Sect commerciale		24			45	30	27	25
Sect générale					140	82	105	90

Le nombre d'admis à la première année de la section industrielle correspond à peu près à la moitié des candidats présentés. La même règle s'impose à l'entrée du cours préparatoire et de la section générale de l'école. En revanche les conditions de l'admission à la modeste section commerciale de 20 à 30 élèves s'assouplissent.

<sup>383</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG, 1N 176 à 182, 1934-1938

<sup>384</sup> ROMAN (E.), *Notes et Souvenirs 1882-1961*.... op. cit. - p.56.

Les non admis à l'école Rouvière sont réorientés dans les nouvelles classes supérieures ouvertes dans deux écoles de la ville, dans le quartier du Pont-du-Las et dans la rue des Prêcheurs. La municipalité s'émeut de cette situation, alertée par des familles toulonnaises. Aussi, en 1937, envisage-t-elle un agrandissement des locaux du bâtiment annexe, projet qui n'aura pas de suite. La solution est de privilégier les élèves toulonnais et de les sélectionner par un concours d'admission en fonction des places disponibles<sup>385</sup>.

La disproportion entre les effectifs de la section commerciale et ceux de la section industrielle confirme que l'école pratique Rouvière demeure essentiellement une école industrielle. La section commerciale moins attrayante pour les garçons recrute difficilement, les chiffres disponibles le montrent : 24 élèves en 1930, 30 en 1937 et 25 en 1938.

La demande scolaire reste plus forte que les possibilités d'accueil de l'école pratique très sélective, victime de sa notoriété. Conformément à la législation nationale, l'école Rouvière accueille aussi les apprentis des ateliers et des commerces de la ville, assujettis aux cours professionnels prévus par la loi Astier.

#### c - les cours professionnels publics et l'atelier-école

La nouvelle législation sur l'apprentissage :

Les jeunes gens et les jeunes filles de moins de 18 ans employés dans les commerces et dans les ateliers industriels, par contrat écrit ou sans contrat, doivent obligatoirement suivre des cours professionnels, en principe pendant la journée légale de travail, à raison d'au moins quatre heures par semaine et cent heures par an. Le cursus de formation dure trois ans et est sanctionné par un certificat d'aptitude professionnelle. En 1925, la création de la taxe professionnelle, qui assure le financement des cours professionnels par les employeurs<sup>386</sup>, contribue à leur développement. En 1928, des bourses d'apprentissage attribuées sur proposition du comité départemental de l'enseignement technique complètent le dispositif.

---

<sup>385</sup> idem, 1D1201, 1939.

<sup>386</sup> idem, p.69-70.

Les apprentis boursiers sont tenus de préparer le certificat d'aptitude professionnelle. En 1937, la loi Walter-Paulin renforce l'organisation de l'apprentissage dans les entreprises artisanales<sup>387</sup>.

Tableau 7 : Effectif des inscrits aux cours professionnels rattachés à l'école Rouvière<sup>388</sup>

années	1925	1929	1930	1934 mai	1936	1937	1938	1939
apprentis	86	110	88	95	68	148	219	182

On a l'habitude de dire que ces cours professionnels sont un échec, jugés insuffisants quantitativement et qualitativement, est-ce le cas ici ?

Il est vrai que pour les jeunes gens non rétribués, soumis à une contrainte professionnelle, s'ajoute l'inexistence de lien entre la pratique en atelier et les cours théoriques. Ces cours jugés à la fois trop théoriques pour les débutants et trop sommaires pour former des ouvriers qualifiés ne touchent qu'un public restreint, soit environ 1/10<sup>e</sup> du public qui aurait dû les suivre<sup>389</sup>.

Le nombre d'apprentis inscrits est toujours très inférieur au nombre d'apprentis tenus de suivre les cours : ainsi pour l'année 1930-1931, 88 apprentis s'inscrivent aux cours professionnels organisés par la ville à l'EPCI Rouvière, sur les 155 apprentis recensés par les services municipaux qui devaient suivre ces cours<sup>390</sup>. L'absentéisme aux cours du soir, remarque récurrente des inspecteurs de l'enseignement technique, réduit d'autant leur efficacité. Cependant, pour l'année 1936-1937, la fréquentation quotidienne moyenne, évaluée à 73 % des inscrits, s'améliore. A partir de là, le nombre d'inscrits augmente et l'assiduité des auditeurs inscrits aux cours s'améliore. En 1936, un cours de perfectionnement, pour les apprentis de plus de 18 ans, annexé aux cours obligatoires, accueille 50 auditeurs (pour 91 inscrits).

<sup>387</sup> Loi Walter-Paulin, 10 mars 1937, BODE (G.) *L'enseignement technique...*, op. cit., p.29 et texte n°40. Elle définit le rôle des chambres de métiers dans l'organisation de l'apprentissage artisanal. Le décret d'application proclame que tout jeune âgé de 14 à 17 ans a l'obligation de suivre les cours professionnels et de se présenter au certificat d'aptitude professionnelle.

<sup>388</sup> Arch. dép. du Var, 4T2, 4T3, cours professionnels et arch. mun. Toulon 1R1 12. Ces chiffres ne prennent pas en compte le petit nombre d'apprentis qui suivent les cours professionnels privés moins nombreux chez les garçons.

<sup>389</sup> PELPEL (P.), TROGER (V.), *Histoire de l'enseignement technique...*, op.cit., p.72.

<sup>390</sup> Arch. dép. du Var, 4 T 3, rapport IDET, 1930-31.

L'assiduité aux cours s'améliore (présence évaluée à 80 ou 85% des inscrits), grâce à une répartition des cours professionnels suivis pour moitié sur le temps de travail, pour moitié hors du temps de travail.

L'intervention de la chambre des métiers (loi Walter-Paulin), contribue à accroître le nombre des auditeurs inscrits et à améliorer leur assiduité. Les cours professionnels publics tirent profit des nouvelles obligations de formation et de leur nouvelle organisation à savoir l'accroissement du temps imparti à la théorie et à la pratique, (les deux tiers du temps de formation en 1938).

Cela permet de mieux articuler formation professionnelle et activités dans l'atelier (et d'attirer davantage les apprentis).

Les cours professionnels, rattachés à l'école pratique Rouvière, concernent les métiers du fer (électriciens, mécaniciens, ajusteurs, tourneurs, chaudronniers, tôliers, serruriers), du bois (menuisiers, charpentiers), la typographie et certains métiers du commerce. Les métiers du fer dominant largement, ceux de la métallurgie et de la mécanique, puis ceux de l'électricité. Ils sont validés par le certificat d'aptitude professionnelle spécifique à chaque métier, qui se partage entre neuf CAP industriels et deux CAP commerciaux. Pourtant la réussite au CAP des apprentis des cours professionnels est modeste, comme l'attestent les résultats suivants.

Dans les années 1930 un petit nombre d'apprentis se présentent au CAP et peu d'entre eux réussissent : entre 1930 à 1940 sur 170 candidats au CAP, 79 sont admis, soit 46,4% de réussite. En revanche, pour les mêmes années, sur 656 candidats de l'EPCI Rouvière 447 obtiennent le CAP soit 68,1% des candidats. Le niveau supérieur des élèves de l'EPCI augmente le niveau du CAP qui devient difficilement accessible aux apprentis des cours professionnels. La tendance s'accroît à la fin des années 1930.

**Tableau 8** : Résultats au CAP à l'école Rouvière entre 1925 et 1940, pour les dix années connues, répartis entre les candidats de l'école pratique et ceux des cours professionnels <sup>391</sup>

	Ecole Pratique		Cours professionnels	
	Présentés	Reçus	Présentés	Reçus
1925	86	42	43	1
1929	118	93	25	24
1930	115	87	27	19
1931	57	43	28	23
1932	76	54	22	11
1933	64	11	47	8
1937	90	74	1	0
1938	82	54	14	6
1939	90	70	17	6
1940	82	54	14	6

Les cours professionnels de typographie ont une place à part.

Les 10 à 25 auditeurs selon les années, âgés de 14 à 18 ans ne représentent que la moitié des apprentis typographes de la ville, assujettis à la loi Astier. En revanche ils sont plus assidus et mieux suivis par le responsable des cours professionnels, secrétaire du syndicat typographique de Toulon. Créés en 1923 à la demande du syndicat des travailleurs du livre, ils reçoivent l'agrément annuel du comité départemental de l'enseignement technique qui détermine l'attribution des subventions nécessaires à leur fonctionnement. Les subventions sont prises en charge, selon la règle administrative, pour moitié par l'Etat pour moitié par la commune de Toulon. Les quatre heures et demie hebdomadaires de cours ont lieu le soir entre 18 h et 19 h 30 réparties en deux heures de français, une heure de typographie élémentaire et une heure et demie de travaux pratiques pour la spécialité typographe et pour celle des conducteurs minervistes.

<sup>391</sup> Arch. dép. du Var, 4T4, commissions d'examen.

Les maîtres d'enseignement général sont ceux de l'école Rouvière et des spécialistes typographes prennent en charge l'enseignement technique. « Dévoués, outre leurs heures réglementaires de cours, les maîtres consacrent bénévolement à leurs élèves tous les instants dont ils peuvent disposer », constate l'inspecteur départemental. Chaque année le syndicat s'investit en procédant à la distribution des prix aux meilleurs élèves, en diffusant une brochure des travaux exécutés.

L'équipement technique satisfaisant, le suivi des apprentis plus assidus ici qu'ailleurs, l'encouragement par les aînés, la publicité auprès des milieux intéressés, donnent une bonne tenue à ces cours professionnels. En revanche, sur l'ensemble de la période, peu de candidats présentent et obtiennent le certificat d'aptitude professionnelle.

A la rentrée 1938, l'ouverture d'un atelier-école public annexé à l'école pratique complète la formation professionnelle proposée à l'école Rouvière, selon la réglementation nationale en vigueur<sup>392</sup>. A l'initiative de la municipalité conservatrice toulonnaise sollicitée par des organisations patronales, le nouveau centre d'apprentissage destiné à des enfants de plus de treize ans reçoit entre 120 et 130 élèves qui suivent officiellement trois années d'études. La première année oriente les élèves vers les professions de leur choix, au cours de la deuxième année ils reçoivent une initiation professionnelle et pendant la troisième année ils sont placés dans les ateliers privés. Trois sections répondent à la demande des organisations professionnelles, celle des industries de la métallurgie du Var pour les spécialités de l'ajustage, de la chaudronnerie, de l'électricité, de la forge, de la mécanique auto, celle de la chambre syndicale des maîtres tailleurs pour la spécialité des vêtements et celle de la fédération du bâtiment pour la maçonnerie. Le certificat d'aptitude professionnelle sanctionne ces études qui se partagent entre enseignement général et enseignement professionnel, pour lequel le conseil municipal vote un crédit de 25 000 francs nécessaire à l'emploi de deux ouvriers instructeurs et à l'achat de matériel. L'atelier-école complète l'enseignement technique de l'école pratique.

---

<sup>392</sup> Décret du 19 juin 1937

Par sa taille, l'école Rouvière se rapproche davantage d'une école nationale professionnelle. Les deux municipalités toulonnaises les plus durables de l'entre-deux-guerres soutiennent l'école en participant financièrement à l'extension des locaux et à l'achat de matériels nouveaux. Bien que sans internat, l'école draine des élèves du littoral varois, de Hyères à Bandol, qu'achemine la voie ferrée, et qui sont attirés par la notoriété de l'école pratique. Dès l'entre-deux-guerres, l'EPCI Rouvière s'impose comme l'établissement technique varois de référence.

## **2 – L'évolution de l'offre scolaire à l'EPCI Rouvière et la demande sociale dans l'entre-deux-guerres**

L'offre scolaire évolue en deux phases : la première phase résulte de la naissance de l'EPCI qui dynamise l'enseignement technique toulonnais ; après 1930, l'extension des locaux à l'annexe construite au Champ de Mars lui donne un second souffle et stimule la demande sociale.

### a) l'évolution de l'offre scolaire avec l'autonomie de l'EPCI dans les années 1920

En 1925, les deux écoles jumelées, EPS et EPCI, reçoivent les élèves sélectionnés après une année de cours préparatoire. Ils effectuent alors trois années d'études, sanctionnées par le certificat d'études primaires supérieures (et brevet élémentaire) pour les élèves de l'EPS et par le certificat d'études primaires industrielles ou commerciales pour les élèves de l'EPCI. Une quatrième année accueille les meilleurs d'entre eux, soit pour la préparation au concours d'entrée à l'Ecole normale, soit pour le concours d'entrée à l'Ecole nationale des Arts et Métiers. L'école pratique répartit ses élèves entre une section technique industrielle pléthorique et une section commerciale déficiente.

Malgré son expansion notable, l'EPCI rencontre des difficultés de nature quantitative et qualitative. Le recrutement laborieux de la section commerciale conduit à mêler les élèves de la deuxième et de la troisième année de cette section avec ceux des classes générales de l'EPS.

Réservée aux « mauvais élèves surtout » déclare-t-on<sup>393</sup>, la section commerciale offre un enseignement professionnel spécifique réduit.

<sup>393</sup> Arch. mun. Toulon 1R1, conseil de perfectionnement de l'école Rouvière, 21 juillet 1924.

Le problème inverse se pose au secteur industriel qui manque d'espace. Les premiers travaux d'agrandissement du bâtiment réalisés à l'école pratique ne répondent pas à l'afflux des nombreux élèves, notamment ceux de la section industrielle très demandée.

La direction réduit l'horaire imparti aux nouveaux programmes en technologie et maintient l'horaire de la pratique en atelier : réduction de 4 heures et demie sur 20 heures en première année, de 3 heures et demie sur 23 heures et demie en deuxième année, et de 3 heures sur 28 heures et demie en troisième année. En ces années 1920, la nouveauté consiste à réserver une grande partie de l'horaire, de 18 à 22 heures hebdomadaires selon les années d'études, aux travaux en atelier afin de s'adapter aux fabrications de l'industrie<sup>394</sup>.

Le professeur technique chef de travaux oriente la pratique des maîtres d'atelier vers la spécialité à laquelle les élèves se destinent. La tâche s'avère difficile : d'une part les moniteurs, bien que venant du monde de l'industrie, s'en sont éloignés et ne connaissent pas assez les nouvelles techniques ; d'autre part l'outillage et les machines mis à la disposition des élèves et de leurs maîtres font défaut ou sont dépassés par ceux des entreprises industrielles. L'acquisition de machines pour les nouveaux ateliers à la fin des années 1920, qui a accompagné l'extension des locaux scolaires, répond mal à la nouvelle technique du moment, la mécanique de précision. « L'ajustement des pièces d'une locomotive pouvait encore se faire au 20<sup>e</sup> de mm, il n'en est plus de même pour les travaux sur les moteurs à explosion ou les moteurs diesel, où les pièces en mouvements rapides exigent le 1/50<sup>e</sup> ou le 1/100<sup>e</sup> de mm »<sup>395</sup>. Habileté, dextérité, rapidité d'exécution sont demandées aux élèves qui disposent d'un matériel rénové, d'étaux-limeurs, de perceuses, de tours et de fraiseuses, mais en nombre insuffisant. Cela limite le temps d'apprentissage de chacun, accroît les exigences et la sélection des élèves, alors réorientés vers une autre spécialité.

La spécialité des ajusteurs mécaniciens prend la place de la section « dite des mécaniciens » créée à l'école Rouvière en 1885. Elle attire une grande partie des élèves et le plus grand nombre de candidats au CAP (tableau 10).

<sup>394</sup> ROMAN (E.), *Notes et Souvenirs...*, op. cit, p.30 et arch. dép. du Var, 1N175, rapport IA 1935.

<sup>395</sup> idem p. 31

Pour l'ensemble des années 1920-1930, le CAP d'ajusteur mécanicien devenu CAP d'ajusteur représente 41,6 % des admis de tous les CAP présentés. Il devance largement tous les autres CAP industriels (forgeron, chaudronnier, tourneur, fraiseur, charron, menuisier, fondeur, dessinateur industriel, électricien) et commerciaux (commis comptable). En même temps le pourcentage des candidats ajusteurs admis par rapport aux candidats présentés est toujours inférieur à celui des admis de tous les CAP. La spécialité d'ajusteur mécanicien, à la fois recherchée et sélective, répond aux besoins des services techniques de la Marine et de l'arsenal qui emploient la majeure partie des élèves sortis de l'école Rouvière<sup>396</sup>. Elle prépare les futurs candidats à l'école des mécaniciens de la Marine, en expansion, et ceux destinés à la construction navale militaire<sup>397</sup>.

Tableau 9 : Candidats aux CAP à l'école Rouvière (tout CAP et CAP mécanicien), 1925-1939<sup>398</sup>

		Inscrits	Présentés	Admis	% Admis/ présentés	% Admis mécanicien/ tout CAP
1925	Tt CAP	69	65	42		
	CAP mécan.			22		52,4%
1929	Tt CAP	92	89	61		
	CAP mécan.			25		40,9%
1930	Tt CAP	81	79	62	78,4%	
	CAP mécan.		42	29	69%	46,7%
1931	Tt CAP	98	97	65	67%	
	CAP mécan.		43	22	51,1%	33,8%
1933	Tt CAP	75	73	56	76,7%	
	CAP mécan.		42	31	73%	55,3%
1934	Tt CAP	76	74	51	61%	
	CAP mécan.		26	16	61,5%	31,3%
1935	Tt CAP	82	72	64	88,8%	
	CAP mécan.		34	21	61,7%	32,8%
1937	Tt CAP	99	99	71	71,7%	
	CAP mécan.		43	30	69,7%	42,2%
1939	Tt CAP	101	96	60	62,5%	
	CAP mécan.		46	24	52,2%	40%

<sup>396</sup> idem, délib. CG, 1N178, rapport du directeur 1937.

<sup>397</sup> Annexe 37.

<sup>398</sup> Arch dép. du Var, 4T4, commission d'examen.

### Une situation locale favorable

L'installation des nouveaux ateliers dans l'annexe du Champ de Mars contribue à la diversification des formations. En 1930, l'école ouvre une section des dessinateurs qui accueille une vingtaine de jeunes gens titulaires du brevet d'études industrielles, obtenu après les trois années d'école pratique. A la fin de cette quatrième année de formation, les élèves reçoivent le diplôme de « brevet de dessinateur de l'école Rouvière », qui favorise leur entrée dans les entreprises privées locales et surtout à la DCAN de la marine. L'école Rouvière actualise son enseignement technique en assurant des cours sur le moteur à explosion pour les élèves de troisième année, confiés à Edgard Roman professeur puis sous-directeur. Roman décrit dans ses souvenirs l'intérêt porté à ce nouvel enseignement : « Le grand amphithéâtre de 104 places était complet et la centaine d'élèves, avides d'apprendre, écoutaient avec intérêt leur professeur, car l'industrie de l'automobile était en plein développement et la théorie du moteur à explosion, comme celle des mécanismes d'automobile, passionnait les élèves »<sup>399</sup>.

Tandis que l'aéronavale naissante dans le Var utilise les nouveaux aérodromes d'Hyères, de Cuers et de Saint-Raphaël, des cours de mécaniciens d'aviation fonctionnent à partir de 1931 dans l'école toulonnaise. Le ministère de l'Air subventionne ces cours de préparation au brevet de mécanicien d'avion, installés à l'annexe du Champ-de-Mars<sup>400</sup>. Deux des professeurs donnent des cours d'étude de la voilure et d'étude de moteurs. Chaque semaine, les cours pratiques ont lieu sur l'aérodrome de Cuers où une trentaine d'élèves suivent une séance pratique de vol et d'instruction sur moteurs. Selon Edgard Roman, en 1936, une moyenne de quatre-vingt-dix élèves de troisième année suivent ces cours techniques. En 1935, treize élèves obtiennent le brevet de mécanicien d'avion, dix-sept en 1938<sup>401</sup>. Des élèves non brevetés reçoivent un certificat de préparation militaire technique d'aviation. Certains d'entre eux intègrent l'école des mécaniciens de la Marine avant de poursuivre leur formation de mécanicien d'avion à Rochefort.

<sup>399</sup> ROMAN (E.), *Notes et souvenirs...*, op.cit. - p.48.

<sup>400</sup> Arch. dép. du Var. 1N178, rapport directeur 1937.

<sup>401</sup> idem 1N180, rapport 1939.

L'école Rouvière s'ouvre aussi au secteur civil : une section scolaire de la Ligue aéronautique de France, organisée par un professeur instructeur d'aviation, s'installe dans l'établissement. La « section toulonnaise d'aviation populaire », future « aviation civile », accueille des jeunes gens formés à l'école pratique. Le directeur pense trouver là un débouché pour les élèves<sup>402</sup>. Ainsi, en s'ouvrant aux nouvelles activités mécaniques de l'automobile et de l'aviation, l'école pratique Rouvière diversifie son enseignement technique.

A l'opposé de cet aspect moderniste de l'école, une autre minorité d'élèves espère une admission rapide comme apprenti à l'arsenal maritime. Les effets de la crise des années 1930 se font sentir par une réduction de l'embauche dans les entreprises privées. En revanche le port militaire de Toulon tire profit de la politique de réorganisation de la flotte de guerre menée par le ministre de la Marine Georges Leygues et reprise par ses successeurs. A cet avantage s'ajoute la situation de Toulon, tête de pont des ports coloniaux. En dépit de la baisse des salaires qui touche les ouvriers de l'arsenal, comme ceux des fonctionnaires, le recrutement des apprentis ne faiblit pas : 120 à 130 apprentis sont recrutés annuellement entre 1924 et 1930, 230 en 1938<sup>403</sup>. Dans ce contexte, certains élèves de première année de l'école pratique espèrent réussir le modeste concours d'entrée à l'arsenal maritime imposé aux apprentis à partir de 14 ans. De fait, cette première année de la section industrielle devient l'année préparatoire à l'entrée à l'arsenal comme apprenti. Le travail scolaire soutenu que réclame le directeur pour les élèves de son école s'en trouve réduit<sup>404</sup>. Ainsi 20% des élèves inscrits à l'école pratique interrompent leur cursus scolaire, pressés de rejoindre un emploi rémunéré à l'arsenal<sup>405</sup>. Cependant arsenal et marine favorisent les plus diplômés, ce qui incite la majeure partie d'entre eux à mener à bien leurs études pratiques.

#### b) Les diplômés de l'école pratique valorisés

Après trois années d'études, l'école pratique conduit ses élèves au niveau du certificat d'études primaires industrielles ou commerciales, devenu brevet d'études industrielles ou commerciales en

<sup>402</sup> Arch. dép. du Var, 1N179, rapport 1938.

<sup>403</sup> SHM Toulon, 1G5 36 à 66, ordres du directeur 1925-1939.

<sup>404</sup> Arch. dép. du Var, 1 N 178, rapport directeur 1937.

<sup>405</sup> Arch. dép. du Var, 4T3 rapport de l'IDET.

1934<sup>406</sup>. Trente à quarante élèves suivent une quatrième année préparatoire au concours d'entrée aux écoles nationales des Arts et Métiers.

La réglementation de la marine s'adapte au développement de l'enseignement technique en général et, à Toulon, elle privilégie les jeunes gens diplômés de l'école pratique Rouvière. Déjà en 1912, à la suite de la réforme du statut des ouvriers auxiliaires embauchés à l'arsenal, un arrêté ministériel admet dans les arsenaux, en qualité d'aides-ouvriers, les élèves diplômés de diverses écoles professionnelles et écoles primaires supérieures à section professionnelle, dont l'école Rouvière à Toulon. Agés de dix-huit ans au moins, titulaires du CEPI, ils ne subissent que l'épreuve pratique de l'essai professionnel.

En 1919, la création de l'école des apprentis de l'arsenal s'accompagne de conditions réactualisées du recrutement des apprentis et des ouvriers auxiliaires. Dispensés de l'examen d'entrée écrit et oral, les apprentis diplômés des écoles pratiques, admis à l'école entre 14 ans et 18 ans, ne présentent que l'essai professionnel. En fonction de leur capacité, ils intègrent le cours élémentaire ou le cours normal (1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> année). Lorsqu'ils sont admis à l'école d'apprentissage, un nouvel examen sélectionne les meilleurs d'entre eux pour suivre le cours spécial (3<sup>e</sup> année de l'école d'apprentissage). Les bons et très bons élèves sortis de l'école Rouvière peuvent suivre une seule année d'apprentissage avant de devenir ouvriers. En 1932 un nouvel arrêté ministériel, plus explicite, spécifie que « les élèves diplômés des écoles professionnelles qui ont obtenu au moins la note 10 à l'essai professionnel sont mis en tête de la liste d'admissibilité ». L'arrêté précise que ces candidats, dont l'âge supérieur d'admission se limite à 17 ans, ne peuvent dépasser les deux tiers du nombre des admis. Les apprentis admis à l'arsenal, rémunérés selon l'année de formation et selon l'âge, ont intérêt à être titulaires du CEPI puis du BEI obtenus à la fin des trois années d'école pratique. Une admission assurée, un apprentissage plus court et mieux rémunéré, une promotion d'ouvrier plus rapide qui débouche, après un examen écrit et oral, sur l'école technique élémentaire de l'arsenal, constituent un cheminement de carrière idéal, seulement interrompu par les années de service militaire.

---

<sup>406</sup> BRUCY (G.), *Histoire des diplômes de l'enseignement technique et professionnel 1880-1964* : Belin : 1998. - p.116-117.

De son côté, l'école des mécaniciens de la marine à Toulon, école de maistrance, recrute, sur le plan national, des jeunes gens de 17 à 19 ans soumis à une épreuve manuelle probatoire suivi d'un examen écrit et oral. Les élèves diplômés des écoles nationales professionnelles, dispensés d'examen écrit, ne subissent que l'épreuve manuelle. Pour les élèves de l'école pratique toulonnaise, sous réserve de l'engagement dans la marine, l'admission s'avère plus difficile. Cependant à partir de 1928, ils peuvent intégrer la nouvelle école des apprentis mécaniciens créée à Toulon, qui admet des jeunes gens titulaires du CEPE et d'un certificat d'aptitude professionnelle<sup>407</sup>.

Les examens du CAP, du CEPI puis du BEI sont pris en compte par l'administration de la marine qui embauche une main-d'œuvre préformée et apte à améliorer sa formation au sein de l'entreprise Marine. Quel que soit le niveau d'instruction des élèves de l'école pratique toulonnaise, 70 à 80% d'entre eux entrent à l'arsenal et dans la marine<sup>408</sup>.

### c) Les réussites gratifiantes pour l'EPI au concours d'entrée aux ENAM

Pour la période qui précède les années 1920, un grand nombre d'ingénieurs mécaniciens, appréciés des responsables de la marine, sortent des écoles nationales d'Arts et Métiers<sup>409</sup>. Le phénomène se poursuit dans les années 1930 : la marine continue à y recruter ses ingénieurs. Mieux encore, dans l'entre-deux-guerres, quatre amiraux sont d'anciens gadzarts. « Depuis un siècle [...] la marine apprécie [les gadzarts] à leur juste valeur et ce n'est peut-être pas un hasard si la marine était considérée alors comme le secteur le plus avancé techniquement de l'armée française »<sup>410</sup>.

A partir de 1933, avec le nouveau développement de l'armement naval, le personnel technique manque. Non seulement la marine recrute directement les ingénieurs des Arts et Métiers mais elle attire ceux, sortis des Arts, déjà employés dans des entreprises privées. Ils rejoignent la DCAN en tant qu'ouvriers pour une promotion rapide d'agent technique puis d'ingénieur, en passant par les écoles techniques élémentaire et supérieure de la Marine<sup>411</sup>.

<sup>407</sup> BO Marine, 5 avril 1933.

<sup>408</sup> Arch dép. du Var 4T3, rapport IDET 5 novembre 1930.

<sup>409</sup> voir chapitre II.

<sup>410</sup> DAY (C.R.), *Les écoles d'Arts et Métiers...* op.cit. - p. 187.

<sup>411</sup> SHM Toulon, 2G2 dossiers de personnel ouvrier et annexe 51.

Les meilleurs élèves de l'école Rouvière titulaires du CAP et du BEI préparent activement, en quatrième année, le concours d'entrée à l'école nationale des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Des professeurs dévoués n'hésitent pas à consacrer une partie de leur temps libre, au moment du repas de midi, à faire travailler les élèves et à les entraîner aux épreuves du concours<sup>412</sup>. La préparation intense conduit 79 candidats pour les onze années connues, à passer la barre de l'admission, comme le montrent les résultats suivants, soit une moyenne d'un peu plus de sept candidats par an, c'est-à-dire un cinquième environ du nombre de candidats présentés.

Tableau 10 : Elèves admis à l'ENAM d'Aix-en-Provence de 1920 à 1938<sup>413</sup>

	1920	1922	1924	1925	1926	1927	1929	1930	1932	1934	1935	1936	1937	1938
Toulon	10	5	3	6	4				9	10	10	7	7	8
Lorgues			1	1		1	2	3		1		4	1	1
Brignoles				1										

Dans la première partie des années 1920, en moyenne cinq élèves de l'école Rouvière intègrent les Arts et Métiers ; dans les années 1930, les admissions atteignent huit à neuf candidats par an. Nos chiffres diffèrent de ceux de Michèle Vérité-Petit<sup>414</sup> dont l'étude prend en compte l'ensemble du département du Var et se base sur le recrutement des élèves présents (quelques élèves ont sans doute été reçus dans d'autres ENAM). Les seules admissions de l'école Rouvière dépassent celles évaluées par Michèle Vérité-Petit (pour le Var, il faut aussi prendre en compte les quelques élèves admis à l'EPS de Lorgues). Pour l'ensemble de la période, le Var dépasse largement les 5% d'élèves en moyenne envoyés par les départements du grand Sud-est, présents à Aix-en-Provence. Des années 1920 aux années 1930, l'évolution du recrutement relevée par l'auteur se confirme : dans les années 1930, le pourcentage des admis à l'école d'Aix-en-Provence venus de l'école Rouvière est deux fois plus important que dans les années 1920 (6% de Varois pour la période 1920-1925 et 13% pour la période 1930-1938). Cette préparation de haut niveau à l'école pratique toulonnaise tire profit de la relance de la construction de l'armement naval dans la deuxième moitié des années 1930.

<sup>412</sup> Témoignage de Jean Pierre Guiol, ancien élève de l'ENAM à Aix-en-Provence.

<sup>413</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1 N 160 à 1N 180, rapports de l'inspecteur d'Académie et du directeur, 1920-1939.

<sup>414</sup> VERITE-PETIT (M.), *L'école d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Un siècle d'évolution*. Maîtrise : Sciences de l'éducation : Aix-en-Provence 1, 1991. - p.39.

La marine recrute parmi les ingénieurs des Arts et Métiers, « [ils] avaient de réels atouts par rapport à ceux qui sortaient de Polytechnique. Ils étaient des gens pratiques et connaissaient bien les problèmes concrets de l'industrie»<sup>415</sup>. L'échec au concours d'entrée à l'ENAM, parfois après un redoublement possible de l'année préparatoire, cinquième année de l'école pratique, débouche dans la plupart des cas sur l'admission à l'arsenal. Cette « providence »<sup>416</sup> permet aux malchanceux de suivre un chemin différent : écoles techniques de la marine, école supérieure des Travaux maritimes les conduisent à la fonction d'ingénieur de la Marine. Chaque année, des élèves se présentent au concours d'entrée à l'école technique des Mines d'Alès et à l'école des conducteurs électriciens de Grenoble, quelques-uns réussissent : six élèves à Alès en 1935, douze élèves en 1936, cinq élèves en 1937, un élève en 1938<sup>417</sup>. Cette dernière année de l'école pratique, préparatoire à l'ENAM et aux écoles techniques supérieures, rend l'école pratique toulonnaise plus prestigieuse pour les jeunes Toulonnais et les jeunes gens des communes environnantes. Ils y trouvent à la fois une formation préparatoire, non officielle, à l'entrée à l'école d'apprentissage de l'arsenal, et, pour les plus ambitieux, la préparation aux écoles techniques supérieures, dont les écoles nationales des Arts et Métiers. La quasi-absence d'archives de l'école Rouvière nous conduit à utiliser l'étude statistique menée par Michèle Vérité-Petit, pour la période de l'entre-deux-guerres. Elle montre que, très majoritairement, les enfants des classes moyennes (artisans, commerçants, chefs d'entreprise, professions intermédiaires et employés) occupent ces formations techniques de haut niveau à l'école nationale d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence.

Des carrières exemplaires pour certains succèdent à la réussite au concours d'entrée aux Arts et Métiers<sup>418</sup>. Après les trois années d'école pratique entre 1937 et 1940, et l'obtention du CAP et du BEI, André Don, Jean-Pierre Guiol et Henri Fenech préparent les Arts et Métiers. André Don, bien que « premier de la classe », ne réussit pas le concours mais entre à l'école technique élémentaire de l'arsenal puis à l'école technique supérieure de la DCAN, avant de suivre l'école technique supérieure des Travaux maritimes à Paris.

---

<sup>415</sup> Idem, p.179.

<sup>416</sup> Expression employée par Jean-Pierre Guiol.

<sup>417</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N175, 176, 178, 179, 180.

<sup>418</sup> *Var Matin*, 2 novembre 2000 et témoignage de Jean Pierre Guiol.

Sa carrière sera celle d'un ingénieur des Travaux maritimes de la marine. Jean-Pierre Guiol et Henri Fénech intègrent l'école des Arts et Métiers d'Aix-en-Provence. Le premier poursuit une carrière d'ingénieur dans l'industrie électrométallurgique, puis celle de directeur de société en génie thermique. Le second est devenu « professeur émérite de l'Université de Californie au sein du département d'ingénierie chimique et nucléaire, [...] Considéré sur la côte ouest des Etats-Unis comme une véritable sommité, [...] il a même enseigné pendant dix ans à Cambridge au prestigieux Massachusetts Institute of Technology »<sup>419</sup>.

L'école pratique Rouvière devient une école d'élite pour la classe moyenne et la classe ouvrière supérieure toulonnaise et varoise. Pourtant le témoignage des anciens élèves montre la nécessité de s'imposer par leurs compétences scolaires à leurs camarades des « Arts » venus d'horizons scolaires plus prestigieux, que ce soient les élèves issus des établissements d'enseignement général des EPS et de lycée (50 % de élèves de l'ENAM d'Aix) ou surtout ceux issus des écoles nationales professionnelles (12 à 13% d'élèves de l'école d'Aix-en-Provence).

L'EPI Rouvière devient le fleuron de l'enseignement technique varois d'avant la Deuxième Guerre. Elle s'affirme comme l'école préparatoire à l'entrée à l'arsenal et dans la marine, à des niveaux de formation différents, dynamisée par la valorisation des diplômes du CEPI, du BEI et même du CAP. Elle tente d'adapter sa formation technique aux besoins de l'industrie. L'extension de l'annexe du Champ de Mars l'aide à s'orienter vers les nouvelles spécialités de la mécanique automobile et de la mécanique d'aviation. Enfin la préparation aux écoles techniques supérieures, dont l'école nationale d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, élève le niveau de l'école tandis que la « mère arsenal »<sup>420</sup> est là pour recueillir les élèves refusés. Sa petite voisine seynoïse essaie de suivre quelques-unes de ses traces.

## **B – L'école pratique Martini à La Seyne, une école en voie d'émancipation**

Depuis le début des années 1900, la section professionnelle de l'EPS de La Seyne vivote. Elle dépend, financièrement, matériellement, de l'Etat, de la commune et de la Société des Forges et Chantiers de la Méditerranée.

---

<sup>419</sup> idem

<sup>420</sup> Expression utilisée par la femme d'un technicien de l'arsenal de Toulon, originaire de Brest .

La prospérité des chantiers navals seynois stimule l'école Martini : si les chantiers navals embauchent, la section professionnelle se porte mieux. De plus sa grande voisine toulonnaise lui fait de l'ombre : quelques élèves, quand ils le peuvent, n'hésitent pas à rejoindre les bancs de l'école Rouvière et certains professeurs s'y assurent une promotion. Cette situation se perpétue après la Première Guerre mais un changement s'opère dans les années 1930.

## 1 – L'école pratique Martini, une école de ville ouvrière

### a) La « ville en chantiers »

La Seyne vit au rythme de ses chantiers et de ses ouvriers. La population s'élève à 31 688 habitants en 1936<sup>421</sup>, elle a augmenté moins vite que sa voisine toulonnaise. Cette population se caractérise par sa jeunesse (59% des électeurs nés à La Seyne ont moins de 40 ans), par sa dominante ouvrière (plus de la moitié des électeurs occupent un emploi industriel) et par ses origines étrangères (60 % des ouvriers ont des origines italiennes). Les chantiers navals restent le principal employeur seynois, mais à partir de la fin des années 1920, l'arsenal maritime embauche de plus en plus de travailleurs seynois, attirés par un emploi plus sûr. **Photo** Dans l'entre-deux-guerres les chantiers navals réduisent leurs effectifs : déjà en septembre et octobre 1925 l'entreprise licencie 1000 ouvriers, tout en rebauchant en 1927<sup>422</sup>; à la fin de 1935, le « lent mouvement de licenciements » atteint le tiers des effectifs<sup>423</sup>. Non seulement l'usine de constructions navales souffre du manque de commandes<sup>424</sup> mais elle réorganise son personnel pour l'adapter et l'amener à se plier à une nouvelle discipline d'usine. En 1930, les chantiers navals seynois créent leur propre et modeste école d'apprentissage<sup>425</sup> et l'école pratique d'industrie Martini à La Seyne envisage une nouvelle orientation pour ses élèves.

<sup>421</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...* op.cit. - p.732.

<sup>422</sup> MARTINENQ (P.), *Place de la lune...*, op.cit., p.285.

<sup>423</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op.cit., p.619.

<sup>424</sup> De 1930 à 1933, les chantiers navals français réduisent leurs effectifs de 25%.

<sup>425</sup> Voir chap. VII.

## b) Des locaux étroits pour trois écoles

Marius Autran, ancien élève et ancien professeur à l'EPS de La Seyne, décrit l'ambiance fébrile qui règne à l'école Martini dans les années 1930 : « L'école Martini devint une véritable ruche. [...] Les grandes classes se dirigeaient en colonne par deux vers le stade [...] pendant que les instituteurs donnaient leur leçon de gymnastique suédoise dans la cour. Avec les appels, les coups de sifflet mêlés au bruit des marteaux sur les enclumes, le miaulement des scies métalliques, le retentissement des voix juvéniles, émanant des classes primaires et qui hurlaient, scandant à tue-tête des règles de grammaire ou des tables de multiplication, on imagine l'ensemble discordant, assourdissant, qui caractérisait l'école Martini»<sup>426</sup>.

En 1924, la section professionnelle de l'EPS se transforme en école pratique industrielle à la demande de la municipalité. Les locaux de l'école Martini accueillent alors l'école élémentaire, l'école primaire supérieure et l'école pratique. Devenus insuffisants pour loger la nouvelle école pratique, en 1926 les locaux s'agrandissent d'ateliers « larges, spacieux, bien aérés et bien éclairés » construits sur un terrain municipal, équipés à la rentrée d'octobre 1927 des machines-outils nécessaires. Pourtant cela reste insuffisant : la section menuiserie rénovée ne compte que seize établis pour trente élèves apprentis<sup>427</sup>. Ecole primaire élémentaire, école primaire supérieure et école pratique occupent des locaux construits « alors que La Seyne n'était qu'une bourgade et dans lesquels sont entassés plus de 800 élèves de tout âge»<sup>428</sup>. Quelques améliorations sont apportées : cour goudronnée, hygiène améliorée et construction de deux classes nouvelles en 1935<sup>429</sup>. Seul l'équipement des ateliers donne satisfaction aux utilisateurs : « Les ateliers sont bien installés ; ils possèdent maintenant toutes les machines nécessaires pour un enseignement complet ; tours, perceuses, fraiseuses, scies, etc. Le crédit inscrit au budget de la ville pour l'outillage de l'école et les matières premières nécessaires nous permet de fonctionner dans des conditions excellentes ».

<sup>426</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op.cit., p.160-161.

<sup>427</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini*, op.cit. - p.160.

<sup>428</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1 N 175, juillet 1935.

<sup>429</sup> idem, 1 N 176, rapport du directeur juillet 1936.

Mais un an plus tard, l'expansion de l'école pratique met à jour l'insuffisance de la surface des ateliers « bien inférieure à ce qu'elle devrait être pour recevoir tous les candidats à cette école »<sup>430</sup>. Certes, la ville assure l'entretien courant de l'école, mais le manque de place disponible pour son extension conduit la municipalité à envisager la reconstruction de l'école. De l'avis de l'inspecteur général « les conditions matérielles sont au-dessous du médiocre, les moyens réduits au minimum en ce qui concerne les disciplines techniques ». Le directeur Emile Malsert désespère : « L'agrandissement de l'école et la réfection des parties vétustes sont en projet depuis longtemps. Quand seront-ils réalisés »<sup>431</sup> ? Faute des subventions nécessaires, le projet ne verra le jour que vingt ans plus tard.

Pourtant dans les années 1920-1930, la ville, sous l'égide de municipalités socialistes, intervient largement dans le domaine scolaire : entretien des locaux scolaires, achat de matériel et des matériaux pour les ateliers, paiement des indemnités aux instituteurs et des salaires des maîtres auxiliaires indispensables dans l'enseignement technique, crédits destinés aux différents cours professionnels. « Les écoles s'embellissent. [...] La gratuité des fournitures scolaires s'étend à tous les établissements d'enseignement public ». L'acquisition d'une caserne dans le quartier de la Gatonne destinée à l'école primaire et au cours complémentaire des filles, donne une perspective nouvelle aux jeunes filles seynoises<sup>432</sup>.

Dans cette ville ouvrière, les jeunes gens qui suivent l'enseignement technique de l'école pratique seynoise ne disposent pas de conditions matérielles aussi favorables que ceux de l'école pratique masculine à Toulon. Pourtant malgré le contexte économique défavorable des années 1930, l'école seynoise accroît ses effectifs et améliore l'image de sa section technique.

#### b) La croissance des effectifs de l'école pratique Martini

A La Seyne, la demande sociale est conforme au mouvement national de scolarisation : les effectifs de l'enseignement post-primaire s'accroissent.

<sup>430</sup> *ibid*, 1 N 178, rapport du directeur juillet 1937.

<sup>431</sup> *idem* 1 N 180 juillet 1939.

<sup>432</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op.cit. - p. 621

Dans les années 1930, ceux de l'enseignement technique progressent davantage que ceux de l'enseignement général. En moyenne, les écoles supérieure et pratique jumelées comptent 143,8 élèves dans les années 1920, 191,6 élèves dans les années 1930. L'effectif de l'école pratique se rapproche de celui de l'EPS : en moyenne annuelle, entre 1931 et 1938, l'EPS compte 97,3 élèves et l'école pratique 88. En 1932, s'ajoutent deux cours préparatoires qui orientent les élèves, après examen, vers la section générale et vers la section pratique.

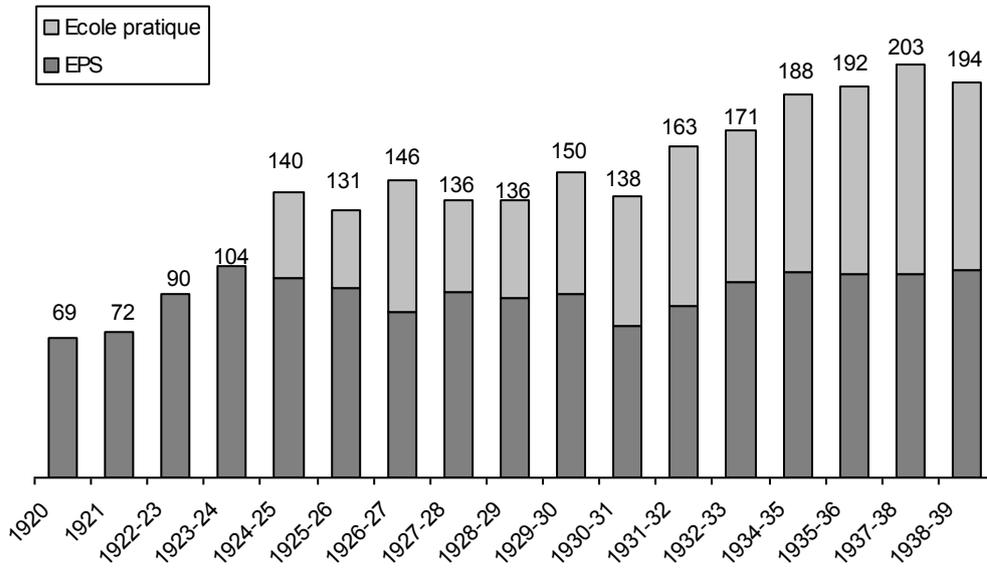
Jusque là l'école pratique accueille des élèves d'un niveau intellectuel faible qui dans l'attente d'une embauche, se résignent à aller à l'école pratique et ne terminent pas le cycle complet de leurs études.

En 1933 et en 1934, l'attitude des familles change, le directeur constate que les meilleurs élèves des cours préparatoires demandent leur inscription à l'école pratique qui leur offre des débouchés plus sûrs que l'EPS. En 1937 l'effectif de l'école pratique (103 élèves) dépasse celui de l'EPS (100 élèves) au recrutement devenu médiocre. Le directeur limite l'admission en première année à quarante élèves, (à l'école primaire, en 1932, trois classes ont plus de quarante élèves, deux classes ont plus de cinquante élèves, onze classes ont entre quarante et cinquante élèves). Lorsque Marius Autran débute sa carrière d'instituteur en 1938, le directeur lui propose de prendre en main un cours préparatoire. Il accepte, d'autant que l'effectif n'atteint que trente six élèves<sup>433</sup>. L'école pratique attire une clientèle traditionnellement ouvrière qui, en s'écartant de la section générale, renonce à l'accès devenu difficile des emplois de la fonction publique<sup>434</sup>. A la stabilité des effectifs, limités cependant par la surface des locaux, s'ajoute l'assiduité des élèves qui terminent leur année scolaire et de plus en plus leur cursus scolaire. Ce comportement nouveau obéit à la demande sociale et à l'offre scolaire.

---

<sup>433</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op. cit. p.202.

<sup>434</sup> Arch. dép. Var, 1 N 178, rapport du directeur 1937.



	EPS	Ecole Pratique	Total
1920			69
1921			72
1922-23			90
1923-24			104
1924-25	98	42	140
1925-26	93	38	131
1926-27	81	65	146
1927-28	91	45	136
1928-29	88	48	136
1929-30	90	60	150
1930-31	75	63	138
1931-32	84	79	163
1932-33	96	75	171
1934-35	101	87	188
1935-36	100	92	192
1937-38	100	103	203
1938-39	102	92	194

## 2 – Offre scolaire et demande sociale à l'école pratique Martini

L'école pratique Martini à La Seyne prépare les futurs ouvriers aux métiers de la construction navale voisine dans les spécialités de la métallurgie. Elle reçoit les élèves pendant les trois années requises, précédées d'un cours préparatoire ; elle accueille les apprentis des cours professionnels de la loi Astier et ceux des Forges et Chantiers de la Méditerranée voisins.

### a) L'école Martini tributaire de l'embauche locale

Dans les années 1920, l'école pratique attire peu les enfants des familles ouvrières, soucieuses de les envoyer travailler le plus tôt possible, dans le meilleur des cas, après le certificat d'études primaires ; ou bien l'inscription à l'école pratique permet d'attendre une embauche. Aussi peut-on mettre en relation le sommet de 65 élèves atteint en 1926-1927, avec la période de licenciements aux chantiers navals seynois. Peut-on associer accroissement des effectifs de l'école pratique et chômage (ou absence d'embauche) ? Entre 1929 et 1938, les effectifs progressent de 60% en moyenne, croissance plus forte que pour sa voisine toulonnaise, croissance à réévaluer dans la mesure où, en 1934, deux cours supérieurs (ou cours préparatoires) sont créés « tout en conservant 35 élèves en 1<sup>e</sup> année et en gardant à l'école pratique le même effectif que l'année précédente »<sup>435</sup>. Plusieurs raisons expliquent l'engouement, dans les années 1930, des jeunes Seynois pour l'école pratique peu prisée jusque-là. D'une part, la difficulté de trouver du travail dans l'industrie privée locale et le faible recrutement dans la fonction publique incitent les jeunes gens, parmi les meilleurs, à passer le certificat d'aptitude professionnelle et le brevet d'études industrielles. D'autre part, l'arsenal maritime continue à recruter, mais modestement, et le CAP favorise l'admission sans examen<sup>436</sup>. Enfin l'action de l'équipe directeur – chef de travaux donne une nouvelle notoriété à l'école pratique seynoise. En 1937, le directeur Emile Malsert écrit : « Nous avons obtenu plus de satisfaction à l'école pratique, tant pour le travail des élèves que pour leur tenue générale. [...] Elle jouit d'une grande considération dans la localité, [...] elle rend de grands services à la population ouvrière de La Seyne. »<sup>437</sup>

<sup>435</sup> Arch. dép. du Var, 4T3, rapport IRET, 1934-1935.

<sup>436</sup> idem

<sup>437</sup> Arch. dép. du Var. 1 N 178, délib. CG, rapport directeur 1937.

Annexe 40

**Travailleurs et cours professionnels à La Seyne**

Cadres, travailleurs et enfants d'un atelier (début XXe siècle)



Les cours professionnels à l'EPI de La Seyne (1926)

Tous les élèves ne sortent pas diplômés de l'école pratique, mais quasiment tous terminent les trois années de formation qui les préparent à un emploi aux FCM, à l'arsenal et pour quelques-uns dans la marine.

L'école pratique Martini accueille deux types d'apprentis qui suivent des cours professionnels : les apprentis des ateliers de la ville et les apprentis des Forges et Chantiers de la Méditerranée. Les premiers, assujettis à la loi Astier, assistent aux cours le soir après l'horaire de travail. En 1930, 105 apprentis inscrits<sup>438</sup> (mais combien de présents ?), souvent illettrés, fréquentent ces cours. Pour les années 1936, 1937, 1938 et 1939 respectivement 75, 69, 74 et 69 apprentis assistent à des cours d'enseignement général, des cours théoriques de dessin industriel et de technologie, participent aux travaux pratiques d'ajustage, de menuiserie et de chaudronnerie, assurés par des professeurs de l'école pratique<sup>439</sup>. L'absentéisme des apprentis, surtout l'hiver (comportement habituel), et leur faible niveau scolaire ne favorisent pas leur succès au certificat d'aptitude professionnelle censé sanctionner leurs trois années d'apprentissage. En réalité seuls les élèves de l'école pratique et les apprentis des FCM obtiennent le CAP. Pour ces derniers, depuis 1930, chaque année 100 à 120 apprentis suivent, à l'école Martini le matin entre 7 h 15 et 8 h 15, les cours d'enseignement général et les cours d'enseignement théorique répartis sur trois années. Les travaux pratiques ont lieu dans les ateliers des chantiers navals. Pris sur le temps de travail, ces cours d'apprentissage ne souffrent pas du manque d'assiduité des apprentis. Entre eux et les élèves de l'école pratique, une certaine rivalité apparaît dans les rapports de la commission d'examen du certificat d'aptitude professionnelle, présidée par un inspecteur départemental de l'enseignement technique et composée pour l'essentiel des professeurs de l'école.

Tableau 11 : Résultats au CAP des élèves de l'EPI de La Seyne et des apprentis des FCM<sup>440</sup>

	1931	1933	1934	1935	1937	1939	1940
Prés.	24	27	31	40	51	58	53
Reçus	18	20	28	29	43	54	45
EPI		15	15	14	19	20	19
FCM		12	16	26	32	38	34

<sup>438</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapport de l'IDET, 1930.

<sup>439</sup> Idem 4T2 et 4T3, rapports 1936 à 1939 et annexe 40 p.

<sup>440</sup> Idem, 4T4, commission d'examen CAP- EPI LA Seyne.

Les apprentis des FCM, les élèves de l'école pratique et les apprentis des cours professionnels passent les mêmes épreuves générales et pratiques du CAP. Le rapporteur de la commission d'examen mentionne le niveau supérieur des élèves de l'école pratique. Ces meilleurs résultats, logiques à l'épreuve théorique et à celle de dessin, étonnent pour l'épreuve d'atelier où les apprentis des FCM devraient se montrer supérieurs. « Cela démontre une fois de plus que l'intérêt des jeunes gens est de faire un apprentissage méthodique à l'école », précise le rapporteur<sup>441</sup>. Dans la deuxième partie des années 1930, entre 75 et 90 % des élèves et des apprentis réussissent au CAP (pourcentage supérieur aux résultats de Toulon, mais il est difficile de comparer des résultats évalués par des jurys locaux différents). Pour cette même période, le nombre de candidats apprentis aux chantiers navals dépasse celui des candidats élèves de l'école pratique qui réussissent mieux. A La Seyne, les CAP concernent essentiellement les métiers de la métallurgie : dans l'ordre d'importance décroissante, les ajusteurs, les traceurs tôliers, les chaudronniers, les tourneurs, les électriciens, serruriers, puis les menuisiers et les charpentiers. Le CAP reste très largement l'examen de fin d'études pratiques accessible à beaucoup d'élèves. Chaque année quelques-uns d'entre eux se présentent au brevet d'enseignement industriel : entre 1932 et 1937, vingt élèves réussissent au BEI<sup>442</sup>. Des élèves seynoïses parmi les meilleurs, quand leurs moyens le leur permettent, n'hésitent pas à traverser, chaque matin et chaque soir, la rade de Toulon pour rejoindre les bancs de l'école Rouvière<sup>443</sup>, ce qui explique aussi le petit nombre de réussites. Après le BEI, quelques élèves de l'école Martini préparent le concours d'entrée aux Arts et Métiers.

Dans les années 1930, l'école pratique industrielle seynoïse doit sa relative réussite, pour une bonne part, à l'équipe du directeur et du chef de travaux réunis.

#### b) Le rôle de l'équipe Emile Malsert et Jules Baude

Dans les années 1930, à La Seyne, Emile Malsert, directeur de l'école Martini depuis 1932 et Jules Baude, chef de travaux depuis 1930, accompagnent le mouvement de scolarisation des jeunes gens dans l'enseignement technique<sup>444</sup>.

<sup>441</sup> Arch. dép. du Var, 4T3, rapport IRET 1935.

<sup>442</sup> Annexe 41, remerciements à Jean Passaglia.

<sup>443</sup> Témoignage de Jean-Pierre Guiol, ancien élève.

<sup>444</sup> Annexe /illustration 42.

Marius Autran, témoin de cette époque, écrit : « Monsieur Baude impulse l'enseignement technique. [...] Une collaboration fructueuse et efficace s'établit entre lui et Monsieur Malsert, pour le plus grand bienfait de cet enseignement »<sup>445</sup>. Trois autres professeurs, longtemps en poste à La Seyne, et trois maîtres d'atelier complètent l'équipe pédagogique responsable de la nouvelle réputation de l'école pratique Martini. Lorsque Emile Malsert arrive à La Seyne, il a déjà exercé des fonctions de directeur d'EPS à Valréas dans le Vaucluse. Ses supérieurs hiérarchiques ne tarissent pas d'éloges : « directeur très estimable », « excellent directeur », « directeur de premier ordre », qui a réussi à remettre l'école pratique sur pied, à en faire un « établissement très florissant », réunissant les 800 élèves de l'école primaire, de l'école primaire supérieure et de l'école pratique dans des conditions matérielles difficiles pour les trois niveaux d'enseignement<sup>446</sup>. Jules Baude, né à Toulon, diplômé de l'Ecole technique supérieure de la marine, est nommé, en 1923, professeur délégué de l'enseignement technique à l'EPS de Beauvais. En 1930, devenu chef de travaux à l'école pratique de La Seyne, il a la charge de l'enseignement de la technologie. Responsable de la bonne marche des ateliers, « avec un outillage rudimentaire, un personnel réduit, il obtient des résultats dignes d'éloge », selon l'inspecteur d'académie en 1933. Les inspecteurs de l'enseignement technique successifs, plus mesurés, relèvent « une activité remarquée dans les ateliers », des progrès dans l'abondance et la précision des travaux. Le directeur le complimente et se réjouit des « excellentes relations avec toutes les personnes en rapport avec lui », de « l'habileté, du dévouement pour le personnel dont il obtient un maximum d'efforts ». Il ajoute que, malgré une installation modeste, l'activité de l'atelier peut soutenir la comparaison avec celui d'écoles plus richement dotées, grâce à l'action du chef de travaux<sup>447</sup>. Le directeur Malsert apprécie ce collaborateur qui, grâce à son investissement personnel pour la bonne marche des ateliers, grâce à sa culture technique, à sa rigueur morale, a donné un nouvel élan à l'école pratique Martini, choisie désormais par de bons élèves du cours préparatoire. Trois professeurs, dont deux anciens ingénieurs des Arts et Métiers, et trois maîtres d'atelier ont relevé le même défi scolaire.

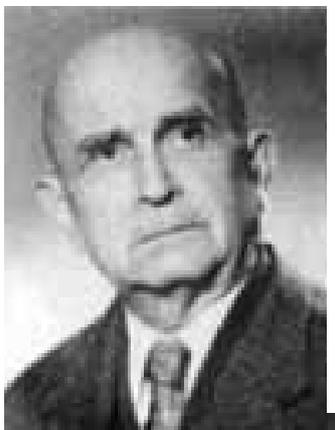
<sup>445</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini*, op. cit , p. 196.

<sup>446</sup> Arch. nat. F 17 25 443, dossier personnel, rapports de l'IA 1933, du recteur 1937, de l'I G 1938.

<sup>447</sup> Id. F17 27 799, rapport du directeur 1936, 1939.

Annexe 42

### L'école pratique Martini à La Seyne au milieu des années



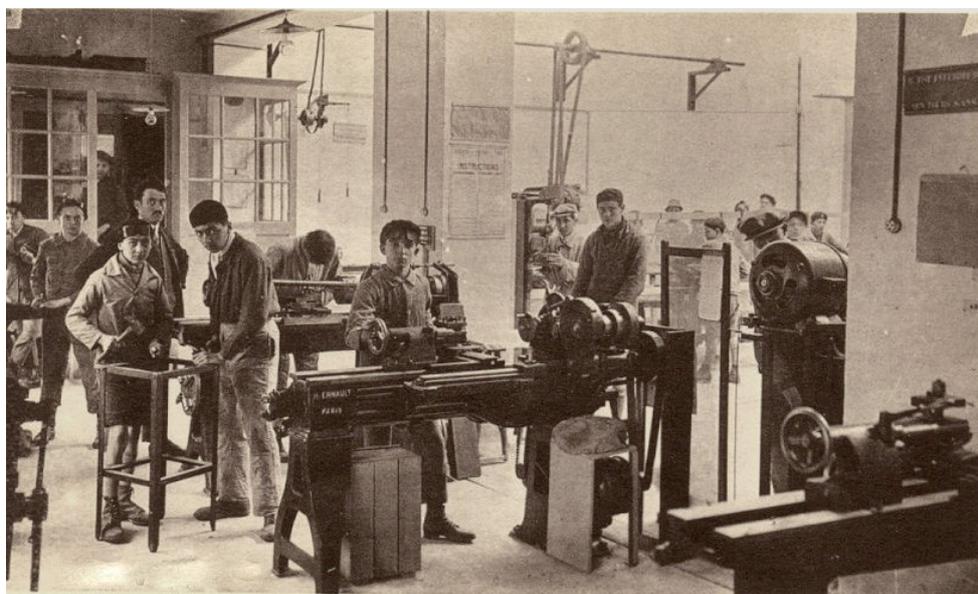
Emile Malsert, directeur de l'EPS et de l'EPI Martini de 1932 à 1953



Jules Baude, chef de travaux de 1930 à 1961



Atelier de Chaudronnerie, 1926



Atelier de serrurerie, 1926

La personnalité d'Emile Malsert complète celle de son adjoint, un « grand Monsieur » précise un ancien élève. Gros travailleur, présent à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement, soucieux des résultats scolaires des élèves et du travail pédagogique des enseignants, prompt à remplacer un maître absent. « Il a le souci constant, durant les vingt années pendant lesquelles il dirige l'école Martini, de ne pas voir un seul élève quitter l'établissement sans la perspective d'une situation valable»<sup>448</sup>. L'orientation des élèves titulaires du CAP vers l'arsenal et plus modestement vers la marine contribue au nouveau dynamisme de l'école pratique.

Jules Baude, devenu ingénieur dans la marine avant de se tourner vers l'enseignement n'a-t-il pas influé sur cette orientation ? L'exemple du couple seynois directeur-chef de travaux montre l'influence de la personnalité des enseignants dans la réussite de ces établissements d'enseignement technique.

L'école pratique Martini partie d'un ensemble scolaire plus vaste, doit s'imposer dans une ville ouvrière où l'utilité de l'enseignement technique n'est pas encore reconnue. Dans la deuxième partie des années 1920, l'école pratique industrielle stagne, concurrencée par l'embauche rapide aux chantiers navals seynois et par la section générale de l'EPS. Dans la période difficile des années 1930 pour les chantiers navals seynois qui embauchent peu, l'école pratique change. Sous l'impulsion de ses professeurs, elle n'est plus seulement l'antichambre des futurs ouvriers des FCM. A partir de 1933<sup>449</sup>, elle prépare les élèves à l'entrée à l'arsenal et acquiert une nouvelle notoriété. Elle recrute une population scolaire plus ambitieuse et rejoint ainsi la logique qui fait la force de l'école pratique toulonnaise Rouvière.

## **C – Les enseignants de l'enseignement technique, une nouvelle catégorie professionnelle**

### **1 – De nouveaux enseignants en petit nombre**

A l'école Rouvière et à l'école Martini, le jumelage des deux écoles primaires supérieure et pratique, installées dans les mêmes locaux et administrées par la même direction, rend difficile la distinction entre les professeurs qui interviennent dans la section générale et ceux qui interviennent seulement dans la section pratique.

<sup>448</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op.cit, p.205.

<sup>449</sup> Arch. dép. du Var , 1N174 délib. CG, rapport IA 1934.

Les professeurs de l'EPS enseignent aussi à l'école pratique jumelée. Les enseignants des deux écoles pratiques interviennent aussi dans les cours professionnels municipaux. En 1930, l'école Rouvière à Toulon compte 55 enseignants<sup>450</sup> et 23 à l'école Martini à La Seyne en 1931<sup>451</sup>.

En 1934, l'école pratique industrielle seynoise compte quatre professeurs techniques, dont trois devenus professeurs techniques adjoints cette même année : le premier en dessin et en mathématiques, le second en français, le troisième en mathématiques et électricité ; le quatrième, chef de travaux, enseigne la technologie. Trois maîtres d'atelier en menuiserie, en chaudronnerie et en ajustage assurent l'enseignement pratique. En 1935, à l'école pratique Rouvière on dénombre un chef de travaux, un chef d'atelier, onze professeurs techniques et seize maîtres d'atelier aux statuts divers. Les deux principales écoles pratiques masculines toulonnaises emploient une quarantaine d'enseignants au milieu des années 1930, auxquels s'ajoutent les enseignantes de l'école pratique des filles.

## 2 – un profil de vie et de carrière professionnelle divers

Pour présenter les enseignants de cet enseignement technique, 34 dossiers ont été dépouillés<sup>452</sup> (dont ceux de 9 femmes<sup>453</sup>), complétés par des témoignages oraux. Nous avons consulté les dossiers d'enseignants au hasard de leur présence dans les archives<sup>454</sup>. Ainsi nous avons étudié un échantillonnage pour les établissements scolaires de Toulon, de La Seyne et de Lorgues. Les trois quarts des dossiers auxquels nous avons eu accès concernent la génération d'enseignants nés entre 1874 et 1904, et un quart d'entre eux sont nés avant 1874. Une bonne partie de leur carrière se déroule dans l'entre-deux-guerres. Un peu moins de la moitié d'entre eux sont nés dans le Var, les autres dans les départements du grand Sud-est, deux viennent des Vosges et de l'Allier. Les professeurs de l'enseignement technique, qu'ils soient professeurs techniques adjoints (PTA) ou maîtres et contremaîtres d'atelier, sont très majoritairement varois, toulonnais et seynois. En revanche, les professeurs d'enseignement général et les directeurs de ces écoles viennent le plus souvent d'ailleurs.

<sup>450</sup> ROMAN (E.), ..., op. cit, p. 60.

<sup>451</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op. cit. - p. 183.

<sup>452</sup> Arch. nat., série F 17 20001 à 28814, dossiers de carrière du personnel enseignant et administratif.

<sup>453</sup> L'enseignement féminin est traité dans le chapitre suivant, cependant nous nous appuyons sur quelques dossiers de professeurs femmes dont le cursus professionnel est proche de celui de leurs collègues masculins.

<sup>454</sup> Les archives de ces établissements ont été en grande partie détruites, seules les archives nationales détiennent des dossiers du personnel.

Ces dossiers donnent un éclairage sur la vie personnelle de ces hommes et de ces femmes, et un bref éclairage sur cette époque. Quatre femmes et un homme restent célibataires ; la grande majorité des enseignants, mariés, ont un ou deux enfants. La maladie souvent présente interrompt la carrière de l'enseignant, touche le conjoint, un enfant, un parent proche dont on élève les enfants. La fatigue de l'âge, pas encore très avancé, met fin à une carrière. La guerre de 1914 bien sûr interrompt une carrière ou y met fin.

Les directeurs des écoles techniques varoises et les professeurs d'enseignement général ont tous débuté leurs carrières comme instituteurs, après être passés par l'école normale. Les deux-tiers d'entre eux sont titulaires du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et dans les écoles primaires supérieures. Les deux plus anciens ont conservé leur statut d'instituteur. Une enseignante est passée par l'Ecole normale supérieure de Fontenay-aux-Roses, un professeur est titulaire du baccalauréat et d'une licence, un autre sort de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud. Le déroulement assez classique d'une carrière passe par les étapes suivantes : élève-maître, instituteur, instituteur délégué en EPS puis professeur d'EPS, avant d'accéder, pour certains, à la fonction de directeur intérimaire d'abord puis directeur titulaire d'EPS. Nous citerons deux exemples, celui d'Emile Héraud<sup>455</sup> à Lorgues et celui de Paul Emile Malsert<sup>456</sup> à La Seyne.

Né à Entrecasteaux à quelques kilomètres de Lorgues, Emile Héraud est un ancien élève de l'EPS de Lorgues et de l'école normale de Draguignan. Instituteur délégué puis professeur délégué à l'EPS, il est titulaire d'une licence en sciences, ce qui le conduit à enseigner les disciplines de la section industrielle : sciences, dessin, travail manuel, technologie, électricité. Directeur non titulaire de l'EPS en 1929, il doit sa titularisation en 1931 à son mérite personnel et à la bonne marche de l'établissement. Exemple de promotion interne, Emile Héraud s'est peu éloigné de Lorgues et a profité à la fois de son engagement pédagogique à Lorgues et du manque d'attractivité du poste de directeur qu'il occupe.

---

<sup>455</sup> Arch nat F 17 26 308, dossier personnel.

<sup>456</sup> Idem, F17 25 443, dossier personnel.

Paul Emile Malsert a un parcours plus classique. Elève de l'école normale départementale à Valence, instituteur, il devient professeur de mathématiques et de dessin après l'obtention du certificat d'aptitude au professorat dans les écoles normales et les écoles primaires supérieures. Directeur d'EPS pendant vingt cinq ans, il dirige pendant vingt ans celle de La Seyne. « Les professeurs n'exercent pas dans ces voies peu nobles et laissent la place à des instituteurs et parfois à des maîtres-auxiliaires ayant des spécialisations techniques auxquels s'ajoutent pour les divers apprentissages des maîtres-ouvriers»<sup>457</sup>. A côté des instituteurs sont employés des personnels d'abord rémunérés par la commune - ouvriers, contremaîtres, chefs d'atelier, chefs de travaux – devenus, pour la plupart d'entre eux, professeurs techniques adjoints au statut d'Etat. La majeure partie des professeurs d'atelier, les « moniteurs » selon l'appellation commune à l'école Rouvière d'origine varoise et toulonnaise, ont débuté leur carrière à la DCAN, dans la marine ou aux FCM, quelques-uns viennent des petits ateliers locaux. Ouvriers à l'arsenal ou aux FCM, dessinateurs et mécaniciens de la Marine, ils sont recrutés en tant que contremaîtres municipaux à l'école pratique dans les spécialités de chaudronnerie, menuiserie, ajustage, machines, puis sont « nationalisés », avant d'acquérir le statut de professeur technique adjoint.

Les professeurs de l'enseignement technique théorique, moins nombreux, plus diplômés, viennent souvent d'autres départements et ont des formations diverses.

Prenons l'exemple de la petite école pratique de La Seyne, mieux connue grâce au témoignage de Marius Autran<sup>458</sup>. A l'école Martini pendant les années 1930, quatre professeurs prennent l'enseignement technique en main : Boudon enseigne le dessin et la mécanique, Varangue le français, Ramognino les mathématiques et l'électricité, Baude, le chef de travaux, la technologie. Trois d'entre eux sont d'anciens ingénieurs, deux viennent des Arts et Métiers, le troisième de la marine. Ils acquièrent une expérience professionnelle plus ou moins longue dans l'industrie privée pour Ramognino ou Boudon, dans l'administration de la marine pour Baude.

Ferdinand Ramognino<sup>459</sup>, né à Toulon, obtient son diplôme d'ingénieur des Arts et Métiers à l'école d'Aix-en-Provence en 1920.

<sup>457</sup> GIRAULT (J.), *Instituteurs, professeurs une culture syndicale...* op.cit. - p.46.

<sup>458</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op.cit, p.196.

<sup>459</sup> Arch. nat F17 28 205 dossier personnel.

Il débute sa carrière à l'arsenal maritime en tant que dessinateur, travaille dans des entreprises de fabrication de turbines à Chartres et à Pont-de-Claix. En 1926, il devient professeur à l'école pratique de Metz puis à celle de La Seyne en 1930 qu'il quittera pour Toulon en 1948. Jules Baude<sup>460</sup>, après quatre années passées à l'école Rouvière entre à 16 ans comme ajusteur mécanicien à la Direction des constructions navales de la marine. Sa formation dans les écoles de la Marine puis l'accès au titre d'ingénieur lui assurent une belle promotion sociale.

### **3 - Rivalité enseignante au sein du « groupe scolaire » de l'école primaire supérieure et de l'école pratique jumelées**

Les relations entre les personnels de la section générale de l'EPS et de la section technique ne vont pas de soi. Les « cloisons étaient étanches » entre les enseignants, précise Marius Autran. Elles peuvent être l'objet de discussions vives et tendues, comme le montrent ces paroles du chef de travaux à son collègue de mathématiques de l'EPS, rapportées par un témoin : « Tout ce que vous savez je l'ai appris, mais tout ce que je sais vous ne le savez pas. » A cela s'ajoute la séparation physique des deux écoles dans des bâtiments spécifiques aussi bien à La Seyne qu'à Toulon. La plupart des professeurs d'EPS sont d'anciens instituteurs tandis qu'un certain nombre de professeurs techniques à La Seyne comme à Toulon ont une formation d'ingénieur. Mais il faut défendre sa place puisque les bons élèves se dirigent vers l'enseignement général des EPS, pour une admission souhaitée à l'école normale ou dans une administration, tandis que les autres, « les queues de classe, les faibles en orthographe », dans le meilleur des cas s'orientent vers l'école pratique. L'historien seynois cite les propos d'un professeur de l'enseignement technique : « *Pour faire des ouvriers, ils n'ont pas besoin d'en savoir autant* » (dans le texte)<sup>461</sup>. Ce même professeur technique, prêt à défendre sa fonction, déclare avec un certain mépris en parlant des élèves à qui il va enseigner : « on va labourer la mer ».

A Toulon, la classe préparatoire aux écoles d'Arts et Métiers donne une dimension prestigieuse à l'école pratique Rouvière.

<sup>460</sup> idem F17 27799 dossier personnel.

<sup>461</sup> AUTRAN (M.), *Histoire de l'école Martini...*, op.cit, p.202

A La Seyne, le rôle des professeurs techniques ingénieurs, l'orientation nouvelle des élèves vers l'arsenal changent partiellement la réputation de l'école pratique : elle reste celle des enfants d'ouvriers destinés à suivre les traces de leurs parents. Jean Passaglia, fils d'un immigré italien ouvrier aux FCM à La Seyne, ancien ouvrier charpentier des chantiers de La Spezia en Italie, obtient son CAP de chaudronnier et son BEI en 1941. Quelques mois plus tard, en mai 1942, il est embauché aux chantiers navals comme OP1<sup>462</sup>, cheminement ordinaire selon lui pour les élèves de l'école pratique Martini.

Malgré tout, ces écoles pratiques s'imposent dans le paysage scolaire des deux principales villes du Var au point de rendre leur enseignement plus attractif que l'enseignement général des EPS. Ce constat nuance l'opinion habituelle du désintérêt pour ce « parent pauvre » qu'est l'enseignement technique avant 1940<sup>463</sup>.

#### **4 - Les compétences professionnelles et les qualités humaines demandées au personnel des établissements techniques**

A partir de 1912, l'école d'Arts et Métiers de Châlons pour l'industrie et l'école de commerce de Lyon réunies forment les professeurs de l'enseignement technique pour les disciplines de l'enseignement général et pour les disciplines techniques théoriques. En 1932 naît l'Ecole normale de l'enseignement technique, puis l'Ecole supérieure de l'enseignement technique. Deux professeurs varois en sont sortis. En revanche la majorité des enseignants est constituée d'anciens ingénieurs, d'anciens instituteurs titulaires du CAP des EN et des EPS, ou sont titulaires d'une licence en sciences, en lettres ou sont d'anciens ouvriers. L'éclectisme des origines du personnel enseignant,<sup>464</sup> a-t-il une influence sur la démarche pédagogique et les résultats obtenus?

L'évaluation de l'enseignant diverge selon sa fonction dans l'établissement scolaire, simple enseignant, chef de travaux ou directeur des écoles jumelées. Quelques constantes reviennent dans les rapports d'inspection : le dévouement, l'autorité, la relation entre les enseignants, la

<sup>462</sup> Ouvrier professionnel 1, premier niveau de la hiérarchie ouvrière qui en comporte trois.

<sup>463</sup> PROST (A.), *L'Ecole et la Famille dans une société en mutation*. Tome IV, *Histoire générale de l'Enseignement et de l'Education*. Paris : Nouvelle Librairie de France : 1988. - p.30.

<sup>464</sup> GIRAULT (J.), *Instituteurs, Professeurs...* op.cit. p. 48.

qualité du travail réalisé par les élèves dans la classe et dans une moindre mesure, la culture de l'enseignant. Le contenu de l'enseignement apparaît peu, ni la réaction des élèves.

Le dévouement se remarque d'autant plus que l'établissement scolaire vit dans des conditions matérielles modestes, et sa bonne marche repose sur l'investissement de son personnel, surtout à Lorgues et à La Seyne. Le désintéressement de tel directeur compense l'absence des qualifications requises pour sa titularisation, le dévouement de tel contremaître pallie le manque d'instruction générale. Dévoué et efficace, tel chef de travaux accumule les heures supplémentaires. L'EPS de Lorgues acquiert une bonne réputation malgré les « conditions matérielles lamentables ». Elle dépend de la bonne tenue de l'internat dans lequel le directeur et sa femme investissent leur temps et leur argent, et tentent d'en tirer quelque profit.

Discipline, ordre, rigueur et autorité font partie des critères de réussite de l'école pratique d'autant que sa population scolaire spécifique est considérée comme moins encline à l'étude que d'autres. Les témoins rencontrés mettent en évidence la sévérité des maîtres, la discipline. Celui-là faisait peur ; « il ne fallait pas bouger » ; « l'atelier d'ajustage était nickel (tandis que celui de menuiserie) avait trop de laisser-aller ». La bonne tenue de l'atelier valorise la spécialité, de plus la manipulation des outils, la fabrication d'objets en bois et en fer exige la rigueur nécessaire qui évite les blessures. Ce besoin d'autorité apparaît lorsqu'un directeur ou une directrice quitte un poste occupé pendant de nombreuses années ou au contraire lorsque, en quelques années, plusieurs directeurs se sont succédés.

Tel directeur prend la direction d'école qui a été tenue par la même personne, estimée, pendant plus de 30 ans. Pourtant, l'inspecteur d'académie parle de laisser-aller, de la nécessité d'améliorer la discipline. Deux ans plus tard, c'est chose faite grâce à l'autorité du nouveau directeur<sup>465</sup>. A Lorgues, dans les années 1920, trois directeurs se succèdent. Emile Héraud, professeur à l'EPS, prend la direction de l'école en 1930 et établit « une autorité de bon aloi » sur les professeurs et sur les élèves. On apprécie la discipline moralisatrice de ces maîtres au sein de l'école mais aussi à l'extérieur de l'école. Jusqu'en 1931 Valentine Revol chez les filles à Toulon, Emile Malsert à La Seyne à partir de 1932, mettent en application les mêmes principes de surveillance étroite des élèves et des maîtres : « La conduite des élèves, il la surveillait même dans la rue tant il défendait le renom de son école », écrit Marius Autran.

---

<sup>465</sup> Arch nat. 22444 B, rapport IA 1908.

Une ancienne élève de l'école des filles Tessé à Toulon raconte que Madame Revol n'hésitait pas à surveiller les élèves jusqu'à la place de la Liberté à deux pas de l'école. « Chaque jour elle passe dans les classes de première année. Elle connaît toutes les têtes. [...] Elle exerce une surveillance constante sur le travail des maîtres. [...] Elle est au courant de toute l'organisation matérielle et pédagogique des classes d'enseignement général et des ateliers»<sup>466</sup>.

Il importe que les professeurs soient stimulés par un directeur respecté. Au début des années 1920, un excellent directeur de l'école Rouvière, Pierre-Marie Bernard, obtient obéissance et respect des maîtres. Il sait leur imposer avec tact son autorité et est habile à éviter les difficultés. Valentine Revol jouit de l'estime générale : femme d'initiative, elle est qualifiée par l'inspecteur d'Académie de guide qui ne connaît pas de défaillance et obtient le zèle du personnel. En revanche, la trop grande fermeté remarquée de la nouvelle directrice inquiète davantage. L'inspecteur d'Académie lui demande de tempérer cette ardeur par plus de douceur et de bienveillance à l'égard des élèves et des maîtresses de l'école.

La docilité que l'on réclame des maîtres, on l'exige de la directrice également, « très impatiente de l'autorité de ses chefs, elle ne recule devant aucun moyen de la mettre en échec ». A l'école pratique, la personnalité du chef de travaux, rendu responsable d'un fonctionnement défectueux, joue un rôle fondamental dans la bonne marche des ateliers et dans l'affirmation de l'enseignement technique. Dans la petite école pratique de La Seyne, cette personnalité contribue à la réussite de l'école. « Collaborateur précieux du directeur », son action a été nécessaire pour pallier les carences des contremaîtres, installés dans des ateliers à l'outillage rudimentaire. Malgré cela il obtient des résultats élogieux. L'impulsion « intelligente et énergique » donnée à la section technique, les « excellentes relations tissées avec toutes les personnes en rapport avec lui » font de lui un « chef de travaux exceptionnel ». Au dévouement, aux qualités relationnelles, s'ajoutent les compétences techniques théoriques et pratiques des maîtres, professeurs des disciplines générales et techniques théoriques, et professeurs d'enseignement pratique dans les ateliers. Les rapports d'inspection du directeur de l'école pratique d'une part, et de l'inspecteur de l'enseignement technique d'autre part, révèlent des préoccupations différentes.

---

<sup>466</sup> Arch. nat., F17 24325, rapports IG 1922, IA 1926.

Le premier s'attarde sur le rayonnement du contremaître, le second sur la bonne exécution des travaux réalisés dans l'atelier. Le contremaître de chaudronnerie à l'école Rouvière, instruit et ordonné, puis sérieux et laborieux pour le nouveau directeur en 1932, enseigne une spécialité moins prisée par les bons élèves. Son collègue de l'ajustage, doué et désireux d'appliquer les bonnes méthodes, instruit et rendant de grands services à l'école, en entretenant et en réparant le matériel, enseigne une spécialité particulièrement recherchée par les meilleurs élèves. Pourtant sa timidité, son manque de fermeté le desservent. En revanche le contremaître de menuiserie, en troisième rang dans la hiérarchie des spécialités, est actif et dévoué, mais « une bonne instruction lui fait défaut (il n'est titulaire que du certificat d'études primaires), il aura de la peine à donner l'enseignement de la technologie », ce qui met en cause son autorité. Toutefois les deux directeurs successifs l'apprécient comme un contremaître zélé et méthodique, un excellent praticien qui obtient de bons résultats. Les inspecteurs de l'enseignement technique, venus du monde du travail, interviennent sur le contenu. Que réclament-ils à ces maîtres ? Ils demandent la réalisation de nombreux travaux, auxquels les élèves doivent apporter beaucoup de soin et de précision. Le maître montre, explique et l'élève reproduit aussi fidèlement que possible. Les modes opératoires détaillés de la fabrication des objets sont inscrits dans un carnet d'atelier, rigoureusement contrôlé par l'IET. Par ailleurs, il apprécie le bon entretien des outils et l'habileté du maître capable de bien faire avec le matériel dont il dispose. Padoue Berretti<sup>467</sup>, ancien proviseur de lycée technique rappelle : « Jusque dans les années 1950, on a privilégié les gestes répétitifs, le geste manuel et le maniement des outils. La pratique professionnelle était très attachée à des exercices répétitifs de ce qui devait être connu pour le métier ».

Pour les professeurs de l'enseignement technique théorique, les rapports relèvent parfois la culture du professeur et ses compétences pédagogiques : tel maître a une culture littéraire et scientifique poussée, ses « leçons de technologie sont de véritables leçons de choses », se réjouit le directeur. Tel autre maître a des qualités solides plus que brillantes, capable d'exposer clairement son sujet et de rendre sa classe vivante. Ce professeur adjoint dans « l'ordre des Lettres », ancien élève de l'ENAM d'Aix-en-Provence, enseigne le dessin industriel et géométrie dans lequel il excelle, et la mécanique. Des remarques portent sur l'orientation de son enseignement pas assez pratique qui doit s'adapter à la spécialité de ses élèves.

---

<sup>467</sup> Remerciements à Padoue Beretti ancien proviseur du lycée Langevin à La Seyne.

Quant aux élèves, ils apparaissent peu : ils ont de l'estime pour leur maître, ils répondent dans le meilleur des cas à ses sollicitations. N'est-ce pas la règle à l'école pratique comme dans les autres ordres d'enseignement ? Antoine Prost écrit : « A la solitude du maître répond celle des élèves. [...] Le doigt du maître désigne l'élève à qui s'adresse la question redoutée, et les communications entre élèves sont, en principe, interdites»<sup>468</sup>.

Pour les années de l'entre-deux-guerres les quelques dizaines d'enseignants en poste dans les écoles pratiques masculines varoises se partagent pour l'essentiel entre des instituteurs et des ingénieurs pour l'enseignement général et pour l'enseignement technique théorique, et d'anciens ouvriers des entreprises locales pour les ateliers devenus, pour certains, professeurs techniques adjoints. Dans ce nouvel espace scolaire, avec leurs élèves, ils trouvent leur place au prix d'un fort investissement personnel selon des principes pédagogiques identiques à ceux des autres ordres d'enseignement.

## Conclusion

L'enseignement technique masculin varois demeure-t-il le « parent pauvre » de l'Instruction publique ?

En 1934 les deux établissements techniques varois accueillent 553 élèves auxquels il faut ajouter ceux de la section professionnelle de l'EPS de Lorgues. Le nombre de jeunes Varois suivant un enseignement technique scolarisé s'élève à un peu plus de 600 élèves au milieu des années 1930, auquel on peut ajouter les 150 apprentis des cours professionnels publics et ceux des cours privés. A la même époque, entre 600 et 700 élèves suivent l'enseignement général des écoles primaires supérieures masculines et des cours complémentaires rattachés aux écoles primaires. L'évolution de ce nouvel enseignement s'inscrit dans la répartition des élèves au sein du « groupe scolaire ». La section technique domine très largement à l'école Rouvière à Toulon, à La Seyne elle acquiert à partir de 1934 une notoriété supérieure à celle de la section générale.

Pendant tout l'entre-deux-guerres et pour la période de récession des années 1930, l'embauche du secteur civil et militaire de la Marine à Toulon, ses possibilités de promotion sociale pour des jeunes gens de milieux populaires, maintient le dynamisme des deux écoles littorales mais aussi de celle de Lorgues dans le moyen Var.

---

<sup>468</sup> PROST (A.), *L'Ecole et la Famille dans une société en mutation...*, op.cit. - p.51.

La réussite relative de l'enseignement technique résulte de son adaptabilité aux évolutions techniques industrielles et économiques du pôle toulonnais. Ainsi l'École Rouvière élargit ses spécialités aux techniques les plus contemporaines : électricité, mécanique automobile, mécanique avion et ajustage de précision, ou élève le niveau d'instruction des dessinateurs si prisés dans la construction navale. A La Seyne, la petite école Martini ne bénéficie plus du soutien implicite de la grosse entreprise métallurgique voisine et prépare elle aussi ses élèves à entrer à l'arsenal et dans la marine. A Lorgues, la section professionnelle de l'EPS renforce sa préparation aux Arts et Métiers et oriente aussi quelques élèves vers le secteur de la marine. Les élus toulonnais soutiennent financièrement les extensions successives et l'équipement de l'école Rouvière dont ils partagent la charge avec l'Etat. A La Seyne, le soutien financier ne va pas jusqu'à la reconstruction de l'école Martini dont les enjeux ne sont pas ceux de l'école de Toulon. Aussi à La Seyne comme à Lorgues, l'engagement professionnel de l'équipe enseignante s'avère-t-il décisif. A Lorgues la réussite de la section professionnelle de l'EPS dépend de son directeur Emile Héraud qui en est l'animateur. Elle dépend aussi de la bonne marche de l'internat dans lequel le directeur Héraud et sa femme se sont engagés financièrement. A La Seyne, l'équipe des professeurs de haut niveau technique, soutenue par le directeur Emile Malsert, en donnant une autre orientation à l'école pratique, en assure l'avenir et démontre ses compétences. La valeur du personnel enseignant de l'école Rouvière se mesure par la préparation et par la réussite des élèves à l'entrée à l'école des Arts et Métiers, qui attestent l'excellence de l'école pratique toulonnaise.

L'enseignement technique n'intéressait-il pas ?<sup>469</sup>

En 1935, le directeur de l'école Rouvière à Toulon écrit dans son rapport annuel à l'inspecteur d'Académie : « L'école continue sa marche ascendante. Elle obtient des succès comme par le passé. Nos élèves sont appréciés [...] Toutefois, la difficulté que nous éprouvons pour donner à chacun la place qui lui revient nous préoccupe beaucoup »<sup>470</sup>. En 1937, le directeur de l'école Martini à La Seyne écrit dans les mêmes conditions : « Cette école rend de grands services à la population ouvrière de La Seyne ; je crois pouvoir dire qu'elle jouit d'une grande considération dans la localité »<sup>471</sup>.

<sup>469</sup> PROST (A.), *L'école et la famille...*, op. cit. - p.30.

<sup>470</sup> Arch. dép. du Var, 1N 174, rapport du directeur 1935.

<sup>471</sup> id, 1N 178, rapport du directeur 1937

Dans les années 1930, la vision locale de l'enseignement technique des écoles pratiques et écoles primaires supérieures à section professionnelle paraît plutôt positive. Cet enseignement n'est délaissé ni par les élus locaux, ni par les familles. Pour l'école pratique de Toulon et l'EPS de Lorgues, le succès s'affirme dès les années 1920 ; l'attrait de l'école pratique de La Seyne concerne les années 1930. La faible embauche dans le secteur industriel privé n'aide pas les écoles à orienter leurs élèves, mais en même temps cette situation les encourage à suivre leur scolarité technique complète pour accéder à l'arsenal et dans la marine, dans des emplois plus qualifiés que réclame l'activité industrielle de l'armement. Pour les élèves des EPS, la réduction du recrutement dans la fonction publique les incite à se tourner vers l'enseignement technique. Chez les filles, les statistiques avancées par Jean Pierre Briand montrent que les Varoises ont le meilleur taux national d'accès à l'enseignement technique, pourtant le contexte local si favorable aux garçons est différent pour les filles<sup>472</sup>.

La crise économique et le défaut d'emplois dans le secteur industriel privé ne défavorisent pas l'enseignement technique masculin varois tourné vers le secteur industriel d'état. A cette époque l'enseignement technique joue le rôle d'amortisseur, voulu par les autorités, pour lutter contre le chômage<sup>473</sup> : la fréquentation plus assidue des cours professionnels et la création de l'atelier-école à Rouvière y contribuent. Le succès indéniable de l'enseignement technique masculin varois, bien soutenu par les différents acteurs locaux, va à l'encontre de l'idée récurrente du désintérêt porté à ce nouvel enseignement.

---

<sup>472</sup> voir chapitre VI.

<sup>473</sup> BODE (G.), *L'enseignement technique...*T1, op.cit., p. 25.

Annexe 41 : CAP et BEI à l'école pratique industrielle de La Seyne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
 DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Département de Tar

## CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Vu la loi du 20 juin 1920;  
 Vu la loi du 25 juillet 1919 instituant un certificat d'aptitude professionnelle et notamment l'article 47, § 5, ainsi conçu : « Les épreuves pratiques et théoriques sont déterminées par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, après avis de la Commission locale professionnelle et du Comité départemental »;  
 Vu l'arrêté déterminant les matières des épreuves théoriques et pratiques;  
 Vu la délibération du jury d'examen en date du 12 juin 1941 de laquelle il résulte que  
 Monsieur Passaglia Jean, né à La Seyne, le 21 octobre 1925  
 a satisfait à toutes les épreuves.

Il est délivré à Monsieur Passaglia Jean le présent  
 certificat d'aptitude professionnelle. (Profession Chaudronnier).

Délivré à La Seyne le 15 juin 1941

L'Inspecteur de l'Enseignement technique,  
 Président du jury, Signature du titulaire : Passaglia

Le Préfet, Président du Comité départemental  
 de l'Enseignement technique, Latille



SECRETARIAT D'ÉTAT A L'ÉDUCATION NATIONALE ET A LA JEUNESSE.

ÉCOLE PRATIQUE DE La Seyne

## BREVET D'ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL.

Vu les décrets des 22 février 1903 et 12 juillet 1921, portant règlement des Ecoles pratiques de commerce et d'industries;  
 Vu l'arrêté du 27 janvier 1936, modifié par l'arrêté du 15 avril 1937, réglant les conditions d'obtention du Brevet d'enseignement industriel et notamment l'article 6 déterminant comme suit les matières de l'examen.

- 1° Épreuves écrites : Composition française, Composition scientifique (mathématiques, mécanique appliquée ou électricité);
- 2° Épreuves orales : Interrogation sur les mathématiques, la mécanique appliquée ou l'électricité; Économie industrielle, Législation ouvrière, Organisation du travail, Technologie appliquée à la profession, Histoire et Géographie;
- 3° Épreuves pratiques : Travail manuel ou manipulations; Dessin;

Vu la délibération du jury d'examen de l'École en date du 1er juillet 1941 de laquelle il résulte que  
 Monsieur Passaglia Jean, né à La Seyne, le 21 octobre 1925  
 a satisfait à toutes les épreuves ci-dessus mentionnées qui ont porté, au point de vue professionnel, sur la chaudronnerie.

Il est délivré à Monsieur Passaglia Jean le présent  
 Brevet d'enseignement industriel.

Délivré à La Seyne le 5 juillet 1941

Le Président du jury, Le Directeur de l'école Mabey

Le Président du Conseil de perfectionnement, Galliard



## Chapitre V

### **L'enseignement technique et la formation professionnelle des filles (1919-1940)**

« En dépit des progrès réalisés dans la scolarisation des filles depuis la fin du XIXe siècle, la vision dominante leur réserve un rôle de mère au foyer et de soutien domestique »<sup>474</sup>, l'enseignement technique féminin émerge lentement. Pour les Varoises après 1920, la situation de l'enseignement technique se développe selon les règles de la loi Astier dont elles bénéficient au même titre que leurs homologues masculins. Cela se traduit par la création de l'école pratique de filles à Toulon, le développement des sections professionnelles, des cours complémentaires féminins à La Seyne et à Hyères et la multiplication des cours professionnels privés, surtout commerciaux, dont ceux de la Chambre de commerce de Toulon, pas seulement suivis par les filles. Pourtant la mise en place d'un enseignement technique féminin varois ne bénéficie pas à priori, comme pour les garçons, de l'embauche dynamisante des secteurs civils et militaires de la Marine.

Les jeunes Varoises sont attirées par l'enseignement technique : 7,5 % d'entre elles accèdent à cet enseignement nouveau ce qui leur donne, en 1934, un 2<sup>e</sup> rang national après le département de la Haute-Vienne. L'offre scolaire de la nouvelle école pratique féminine du boulevard Tessé à Toulon répond à l'attente des jeunes filles et de leurs familles. Bien que moins bien traitée par les autorités que son homologue masculin de l'école Rouvière, l'école féminine s'étend, soutenue par un personnel enseignant attentif.

---

<sup>474</sup> BODE (G.), *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours...*, op.cit., tome 2 vol. 1, p. 69.

## A – L'école pratique féminine Tessé, dominante à Toulon

### 1 – L'expansion de l'école Tessé

#### a) Des effectifs croissants malgré l'exigüité des locaux

La croissance des effectifs de l'école pratique Tessé s'assimile à la croissance générale des effectifs de l'enseignement technique dans l'entre-deux-guerres<sup>475</sup>, particulièrement forte dans les années 1930. Entre les années 1920 et les années 1930, la moyenne annuelle des effectifs passe de 253 élèves à 361 élèves<sup>476</sup>. Cette croissance dépasse largement la croissance moyenne nationale, inférieure à 50 élèves<sup>477</sup> entre les deux périodes. L'école pratique féminine toulonnaise devient, dans les années 1930, un gros établissement féminin d'enseignement technique. Sur l'ensemble de la période, les effectifs de l'EPCI se rapprochent, à quelques unités près, de ceux de l'EPS jumelée. Quatre ou cinq « cours préparatoires » fréquentés, selon les années, par 100 à 140 jeunes filles préparent les futures élèves à l'entrée à l'EPS et à l'école pratique.

Les effectifs du « groupe scolaire » féminin EPS-EPCI Tessé s'élèvent en moyenne à 600 élèves dans les années 1920, à plus de 900 élèves dans les années 1930. Dans ces années 1930, le collège secondaire de jeunes filles, installé dans l'ancienne caserne Gouvion Saint-Cyr sur le boulevard de Strasbourg, accueille 650 à 700 jeunes filles, y compris des classes primaires. Les effectifs de Tessé, plutôt inférieurs à ceux des garçons dans les années 1920, leur sont supérieurs dans les années 1930. Plus mal lotie, l'école Tessé souffre de façon chronique de locaux insuffisants et de conditions matérielles défectueuses. Un an après la transformation des sections professionnelles en école pratique de filles, Valentine Revol, la directrice, rapporte : « Nos enfants dans les sections industrielles dessinent mal éclairées, le torse courbé, sur les tables de classe, faute d'une salle de dessin ; notre salle de sciences est si mal éclairée qu'il nous faut l'éclairage artificiel au moins sept mois de l'année. [...Nous n'évoquerons pas] les réalisations qui nous apparaissent comme des rêves trop lointains, salle de gymnastique, salle de réunion et surtout cour assez spacieuse pour permettre les ébats et les jeux à nos jeunes filles dont si peu connaissent la vie heureuse et épanouie du plein air»<sup>478</sup>. Elle réclame l'ouverture d'un internat, nécessaire à Toulon.

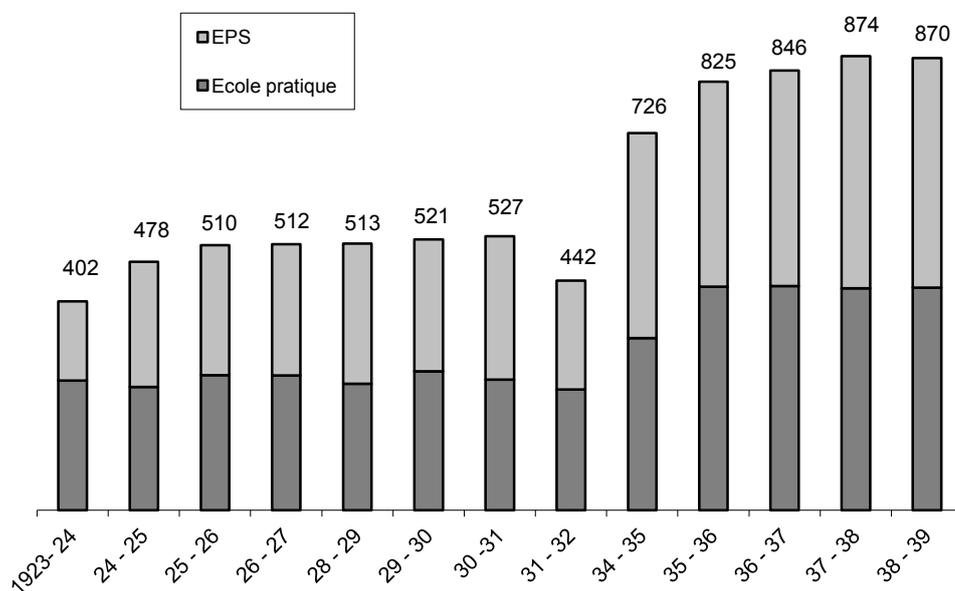
<sup>475</sup> Voir chapitre précédent.

<sup>476</sup> Annexe 43.

<sup>477</sup> BRIAND (J.P.), *L'enseignement primaire et ses extensions...*, op. cit. - p. 254. Dans les années 1920 les EPCI filles ont une moyenne de 249 élèves par établissement ; dans les années 1930 la moyenne est de 283 élèves.

<sup>478</sup> Arch. dép. Var 4T3, rapport annuel de la directrice 1923-1924.

## Annexe 43

Effectifs de l'école pratique Tessé de 1923 à 1939<sup>479</sup>

	EPS	EPCI	Total
1923-24	153	249	402
1924-25	241	237	478
1925-26	250	260	510
1926-27	253	259	512
1928-29	270	243	513
1929-30	254	267	521
1930-31	276	251	527
1931-32	210	232	442
1934-35	395	331	726
1935-36	395	430	825
1936-37	415	431	846
1937-38	447	427	874
1938-39	442	428	870

<sup>479</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N 163 à 1N 182 ; 4T 1, 4T 2, 4T 3, rapports directrices.

La population flottante de Toulon, de caractère militaire et maritime, soumise à des changements fréquents, et la population environnante, y trouveraient un lieu d'accueil pour les filles désireuses de suivre des études primaires supérieures et des études professionnelles ; par ailleurs, il n'existe aucun internat laïque à Toulon, ville de 100 000 habitants. Cette demande reste un vœu pieux puisque Valentine Revol, pas plus que son successeur, ne verra la création de cet internat. A la rentrée d'octobre 1927, l'école Tessé récupère les trois salles de l'école maternelle déplacée. Pourtant le local ne semble plus répondre plus aux besoins de l'école et l'école pratique en souffre car « rien n'avait été prévu dans le plan initial, ni salle de dessin, ni salle de sciences, ni ateliers »<sup>480</sup>. Les effectifs de l'école pratique restent à peu près stables, entre 250 et 270 élèves en cette fin des années 1920, toutefois les enseignements professionnels surtout pâtissent de ce manque de place : l'enseignement ménager, par exemple, ne peut être donné. En 1932, 50 élèves sont refusés à l'entrée de l'école. Tandis qu'à l'école Rouvière les garçons de la section menuiserie entretiennent le mobilier de l'école, chez les filles, il est « vieux et antihygiénique [...], si mal confectionné, les tables bancs ont dû être refaites »<sup>481</sup>. En 1932, le conseil municipal décide l'agrandissement de l'école pratique Tessé et vote la somme prévisionnelle de 1 700 000 francs présentée par la commission des travaux<sup>482</sup>.

Le sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique qui a approuvé les travaux d'agrandissement, s'engage à subventionner un quart du projet, le reste étant soumis à l'emprunt. Mais ce projet d'agrandissement contesté, insuffisant selon les parents d'élèves et le personnel enseignant, est abandonné<sup>483</sup>. En octobre 1934, les cinq cours préparatoires sont transférés pour un an dans l'école primaire toute neuve construite dans le quartier Claret au nord-ouest de la ville, devenue annexe de l'EPS de filles<sup>484</sup>. L'école pratique en profite pour amplifier sa section industrielle et créer un atelier d'enseignement ménager. Mais elle ne bénéficie pas d'un bâtiment moderne comme celui des garçons au Champ-de-Mars, « la maison n'a pas été blanchie depuis vingt ans, [...] il n'existe que six cabinets d'aisance, le chauffage est assuré par des poêles à bois incommodes », l'éclairage est défectueux, les dimensions de la cour exigües.

<sup>480</sup> Idem délib. CG, 1 N 168, rapport IA 1928.

<sup>481</sup> Idem 1N 169, 1929.

<sup>482</sup> Arch. mun. Toulon, délib. CM 1D1 185, 16 septembre 1932 et annexe 44, école Tessé.

<sup>483</sup> Arch. mun. Toulon, 1D1 191 délib. CM 6 mars 1935.

<sup>484</sup> Arch. dép. du Var, délib CG 1N 175, 1935.

En mars 1935, l'école occupe trois sites dans la ville : celui du boulevard Tessé accueille les classes de la section commerciale et les salles de la section industrielle, les cours préparatoires, déménagés d'abord rue Hoche au centre ville, s'installent ensuite dans des locaux neufs chemin de la Colette près du Champ-de-Mars, et les ateliers de couture et de modes boulevard de Trucy. Cette même année, le conseil municipal envisage la reconstruction du groupe scolaire dans le quartier populaire du Pont-du-Las, quartier ouest de Toulon, en prévoyant les crédits et un emprunt nécessaires à l'achat d'un terrain disponible et à la construction de bâtiments<sup>485</sup>. Le ministre approuve l'achat des terrains tandis qu'un beau projet sorti des cartons des architectes envisage la construction de trois bâtiments, « aux conceptions les plus modernes », pouvant accueillir 1300 élèves de l'EPS et de l'école pratique de filles, tout en étant « un projet limité aux nécessités du moment », précise le maire. Le projet ne verra pas le jour avant la guerre en 1939 et il n'est plus d'actualité après la guerre. En octobre 1939, le conseil municipal vote le paiement des frais d'architectes, tandis qu'une pétition des parents d'élèves circule pour le projet de reconstruction de l'EPS et de l'école pratique de jeunes filles<sup>486</sup>.

Si les locaux s'étendent, leur dispersion et le nombre croissant d'élèves rendent difficiles les conditions matérielles d'enseignement à l'école pratique féminine mais aussi à l'EPS. Comme pour les garçons, la municipalité envisage la sélection des élèves non toulonnaises par un concours d'entrée, dans la mesure des places laissées disponibles par les Toulonnaises<sup>487</sup>.

#### b) Les inégalités de traitement entre les filles et les garçons toulonnais

A l'échelle nationale, en 1939, 34 EPCI de jeunes filles s'opposent aux 122 écoles de garçons<sup>488</sup>. Pour les filles l'effectif moyen par école s'élève à 347,8 élèves et pour les garçons à 286,1 élèves. Ces chiffres montrent, s'il en est besoin, que les conditions nationales de l'enseignement technique offertes aux filles, à l'image de ce qui se passe à Toulon, sont bien inférieures à celles des garçons.

<sup>485</sup> Arch. mun. Toulon, 1 DI 191 délib. CM 6 mars 1935.

<sup>486</sup> idem 1 D1 203, délib. CM 21 octobre 1939.

<sup>487</sup> Arch. mun. Toulon, 1D1 201 délib. CM 7 janvier 1939.

<sup>488</sup> BODE (G.), *L'enseignement technique de la Révolution à nos jours...*, op.cit. - p.69.

## Annexe 44

## L'école Tessé à Toulon, (collège George Sand, 2004)



Façade nord, boulevard Tessé



Ancienne entrée des élèves



Prospectus de l'EPS et de l'EPCI de filles



L'EPS de filles Tessé (début du XXe siècle). Carte postale, collection Roland Paésani.

Dans la deuxième partie des années 1930, le nombre de filles accueillies à l'école pratique Tessé se rapproche sensiblement de celui des garçons à Rouvière. Pourtant le projet espéré de reconstruction de l'école jumelée EPS-EP par la directrice Virginie Clerté, nommée en 1933, ne se concrétise pas. La municipalité toulonnaise achète et entretient le matériel des ateliers en meilleur état que celui des salles de classe. « Le mobilier scolaire proprement dit est vieux et délabré ; celui des ateliers est neuf et bien adapté aux besoins des diverses professions enseignées »<sup>489</sup>, écrit la directrice en 1939. En même temps la mise en parallèle des budgets pour les deux écoles montre la grande inégalité de traitement entre les filles et les garçons (tableau 13).

Tableau 12 : Budget des écoles pratiques de filles et de garçons à Toulon<sup>490</sup>

	1925	1926	1930	1932	1934	1936	1937	1938	1939
Filles	37350	48150	113970	141550	130180	158541	198768	202654	212870
Garçons	157000	161210	242440	368680	404720	409470	635430	620870	714400
rapport G/F	4,2	3,3	2,1	2,6	3,1	2,5	3,1	3,06	3,3

Le budget municipal attribué à l'école pratique de garçons est toujours égal à 2 ou 3 fois celui de l'école pratique des filles. Certes l'effectif de l'école pratique de garçons dépasse celui de l'école de filles mais jamais dans ces proportions. Si l'on chiffre le rapport du budget au nombre d'élèves, on obtient les quelques résultats suivants (tableau 14).

Tableau 13 : Budget en francs par élèves des écoles pratiques, filles et garçons

	1925	1930	1934	1936	1938
Filles	143,6	454	393,2	367,8	473,4
Garçons	451,1	641,3	868,4	897,9	1224,5

<sup>489</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG, 1N 180, rapport 1939.

<sup>490</sup> Arch. mun. Toulon, délib. CM 1 D1 166 à 201, 1925, 1926, 1932, 1934, 1936, 1937, 1938 et 1939.

Le budget par élève met en évidence la forte disparité entre les filles et les garçons à Toulon. Compte tenu de l'inflation, le budget par élève entre les deux dates extrêmes, 1925 et 1938, augmente plus chez les filles que chez les garçons : il est multiplié par 3 chez les filles et par 2,7 chez les garçons. En 1925 le budget par élève garçon reste 3,1 fois supérieur à celui du budget par élève fille. Mis à part le rapprochement relatif de 1930 (le budget garçon n'est qu'une fois et demie supérieur à celui des filles), le budget par élève garçon dans les années 1930 est égal à 2,3 fois celui des filles. Les matériaux et les machines nécessaires au fonctionnement des ateliers de l'école pratique masculine, plus onéreux que ceux des filles, justifient en partie cette disparité. En 1939, vingt-deux maîtres d'atelier encadrent les garçons de Rouvière, dix chez les filles<sup>491</sup>, rémunérés par la commune, ce qui favorise l'enseignement technique masculin.

Les rapports successifs de la directrice, dans les années 1930, soulignent la prise en charge par la municipalité de divers matériels d'enseignement. En revanche, ils déplorent l'insuffisance du nombre de professeurs dont « les créations d'emploi nécessaires ont été demandées à plusieurs reprises »<sup>492</sup>. Elle limite les horaires officiels des disciplines enseignées et la création nécessaire de nouvelles spécialités de l'enseignement professionnel : la sténodactylographie, la comptabilité, l'enseignement ménager, l'atelier tailleur<sup>493</sup>. La pénurie matérielle touche tout autant l'enseignement primaire supérieur. La directrice, Virginie Clerté, insiste pour que « les sacrifices indispensables soient consentis par l'Etat et la Ville de Toulon [afin d'accueillir] toutes les jeunes filles de condition modeste qui viennent lui demander un complément d'instruction»<sup>494</sup>. Car l'urgence reste toujours la construction d'une école nouvelle prévue par la municipalité.

---

<sup>491</sup> Arch. dép. du Var, Indicateur du Var, 1928, 1938.

<sup>492</sup> Arch. délib. du Var, délib. CG 1N176, rapport 1935.

<sup>493</sup> idem délib. CG 1N175, rapport 1935.

<sup>494</sup> ibid.

## c) Les cours professionnels publics à l'école Tessé

En 1924, selon les mêmes règles que pour les garçons, les filles apprenties dans les ateliers de la ville de Toulon sont tenues de suivre les cours professionnels publics rattachés à l'école pratique Tessé et subventionnés à partir de 1925 par la taxe professionnelle<sup>495</sup>. Les chiffres présentés ci-dessous font ressortir la faiblesse de la participation des jeunes filles aux cours professionnels rattachés à l'école pratique Tessé.

Tableau 14 : Nombre d'apprenties suivant les cours professionnels à l'école Tessé<sup>496</sup>

	1929	1931	1932	1933	1934	1935	1936	1937	1938	1939
apprenties	49	41	28	33	34	27	38	57	34	16

En 1929, 80 apprenties sont inscrites mais 49 ont suivi effectivement les cours ; en 1933, 57 apprenties s'y inscrivent mais 33 seulement font preuve d'assiduité jusqu'à la fin de l'année ; en 1936, à la rentrée scolaire 38 élèves sont inscrites, elles ne sont plus que 25 au 1<sup>er</sup> mars. A la rentrée d'octobre 1939, au début de la guerre, 16 apprenties seulement s'inscrivent, elles sont 25 à la fin de l'année scolaire. La formation professionnelle des apprenties toulonnaises touche un petit nombre de filles dont l'assiduité fait défaut. Remarques récurrentes dans les différents rapports de la directrice, de l'IRET, du comité local de l'enseignement technique, les jeunes apprenties des commerces et des ateliers de la ville ne fréquentent pas régulièrement les cours du soir entre 17h30 et 18h30. Les employeurs les retiennent sur leur lieu de travail.

<sup>495</sup> Arch. dép. du Var 4T2, Comité départemental de l'enseignement technique 1921-1940. Le comité départemental de l'enseignement technique installé en 1921 à Draguignan, composé d'élus, de fonctionnaires de l'Instruction publique, de responsables d'entreprises grandes et petites, donne son avis sur tout ce qui concerne l'enseignement technique : création d'écoles d'enseignement technique publiques et privées, ouverture de cours professionnels publics et privés. Après 1925, il répartit les subventions aux établissements organisant des cours professionnels et les exonérations de taxe professionnelle aux entreprises.

<sup>496</sup> idem 4T3, rapport de l'inspecteur régional de l'enseignement technique 1939-1940.

Selon Valentine Revol, patrons et employées souhaitent se soustraire à cette obligation. Elle propose de prendre les mesures nécessaires pour les y contraindre<sup>497</sup>, mais aussi pour améliorer ces cours en prenant en compte le niveau des élèves afin de les rendre plus attractifs. Les années passant, l'assiduité reste toujours aussi médiocre : les jeunes filles veulent rentrer avant la nuit et évitent l'obscurité des rues le soir. Virginie Clerté, la directrice, espère qu'après l'hiver, avec l'allongement des jours, les jeunes filles suivront les cours. Elle propose aussi que les services de la mairie responsable des cours fassent la publicité de leur fonctionnement dans les journaux<sup>498</sup>.

Le désintérêt pour les cours professionnels publics, plus fort chez les filles que chez les garçons, se manifeste aussi par l'absence de progression des effectifs, à la fin des années 1930, comme c'est le cas pour les garçons. La création d'un atelier-école industriel de giletieres, culottieres envisagée par la municipalité, qui vote un crédit de 12 000 francs, ne se fait pas avant la guerre, faute de local<sup>499</sup>. Est-ce pour cela que les cours professionnels privés accueillent surtout les filles ?

Les cours professionnels publics concernent les jeunes filles âgées de 14 à 18 ans mais la majorité d'entre elles ont au moins 16 ans. Elles suivent soit des cours de commerce, soit des cours industriels. Les apprenties couturières à domicile ou dans un atelier et les apprenties employées de commerce se répartissent à peu près équitablement dans les cours. Dans les années 1930, les apprenties du secteur commercial deviennent plus nombreuses. Les cours ont lieu du 15 octobre au 31 mai pendant 26 semaines, à raison de quatre heures par semaine pour la section commerciale et six heures par semaine pour la section industrielle.

---

<sup>497</sup> Arch. dép. du Var, 4T2, rapport de la directrice à l'IDET, 15 mars 1930.

<sup>498</sup> idem, 4T3, rapport de la directrice, février 1940.

<sup>499</sup> Arch. mun. Toulon, délib. CM 1D1 199, mai 1938 et arch. dép. du Var, délib. CG, 1N180, rapport de la directrice 1939.

Tableau 15 : Horaire des cours professionnels à l'école Tessé, pour l'année 1935-1936<sup>500</sup>

Horaire	Cours communs	Cours industriels	Cours commerciaux	Professeur
Lundi 17H30-18H30	Arithmétique			Mme Rollet
Mardi 17H30-18H30		Français cours sup. Dessin	Comptabilité	Mme Qunio Melle Caminat Mme Armand
Mercredi 17H30-18H30	Français			Mme Besset
Jeudi 17H30-18H30		Dessin		Melle Caminat
Vendredi 17H30-18H30		Coupe	Commerce	Mme Valette Mme Armand

Ces cours du soir se répartissent entre l'enseignement général et l'enseignement pratique. Les professeurs sont ceux de l'école pratique féminine, cependant au cours des années précédant 1935, des intervenants extérieurs à l'établissement, un expert-comptable et le surveillant général de l'école Rouvière, assurent les cours de commerce et de comptabilité. Engager les professeurs femmes dans ces cours professionnels en dehors de leur temps de service déjà lourd se fait avec difficulté, aussi Valentine Revol n'hésite-t-elle pas à demander que les heures de cours soient prises en compte dans le service hebdomadaire de ses enseignantes<sup>501</sup>. Ce sont là des raisons spécifiques à la condition des femmes qui contribuent au manque de réussite des cours professionnels féminins.

Trois années contraignantes de cours certifiés par un CAP sont-elles valorisées dans les ateliers et les boutiques de la ville, voire dans les ateliers et les bureaux de l'Arsenal ?

Les sources disponibles incomplètes sur les résultats des jeunes filles au CAP distinguent mal les candidates apprenties issue des cours professionnels et les candidates élèves de l'école pratique<sup>502</sup>. Quand la distinction se fait entre les deux types de candidates (neuf années sur treize), jusqu'en 1933 des dix-huit candidates apprenties huit obtiennent le CAP.

<sup>500</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapport de la directrice 1935.

<sup>501</sup> idem 1931.

<sup>502</sup> Tableau 18

Pour la période 1934-1938, s'ajoutent les candidates d'autres cours professionnels qui passent l'examen du CAP à l'école Tessé. Il s'agit des jeunes filles qui suivent les cours donnés à la Bourse du travail, les élèves de la Chambre de commerce ou celles de l'école privée « La Ruche »<sup>503</sup>.

Les CAP commerciaux attirent davantage les apprenties que les CAP industriels. Les cours commerciaux ne sont pas mieux suivis que les cours industriels, mais le niveau scolaire des apprenties du commerce est meilleur. Cette tendance rejoint la faveur qu'a la section commerciale au détriment de la section industrielle, comme nous le verrons plus loin. Les CAP commerciaux concernent la spécialité d'aide-comptable et de sténodactylographe, les CAP industriels les spécialités de couturière, de brodeuse et de modiste.

## **2 – Offre scolaire et demande sociale à l'école Tessé**

« Tout pour le métier et par le métier », tel est l'état d'esprit voulu pour la formation donnée à l'école pratique de filles, inscrit dans son prospectus en 1937. « Vers la section générale doivent être dirigées les enfants bien douées pour le travail intellectuel ; vers la section industrielle, les enfants adroites, ayant du goût, et plus portées vers les occupations pratiques que vers les études abstraites ; vers la section commerciale les enfants capables d'attention, douées d'une mémoire et calculant bien »<sup>504</sup>. Après avoir suivi un cours préparatoire, les élèves passent un concours d'entrée à l'EPS et à l'école pratique, choix effectué selon leur goût, leur projet et leur niveau scolaire. Au sein du « groupe scolaire Tessé », les élèves se répartissent, presque équitablement, entre la section générale et la section professionnelle. Lorsqu'on y ajoute les cours professionnels, le nombre d'élèves de la section professionnelle dépasse souvent celui de la section générale.

---

<sup>503</sup> voir chap. V B.

<sup>504</sup> Arch. privée, Prospectus de l'école primaire supérieure et pratique Tessé, année 1936-1937.

## a) L'offre scolaire de l'école pratique de filles adaptée aux besoins de la ville

En 1923, les sections professionnelles commerciale et industrielle deviennent école pratique du commerce et de l'industrie jumelée à l'école primaire supérieure. A la rentrée scolaire d'octobre 1924, les deux sections comptent 249 élèves<sup>505</sup>. L'effectif reste stable jusqu'au début des années 1930 puis augmente de 70% pour atteindre 420 élèves dans la deuxième partie des années 1930. La répartition des élèves est toujours favorable à la section commerciale comme le montrent les données du tableau 17<sup>506</sup>.

Tableau 16 : Répartition des élèves (él.) et du nombre de classes (cl.)  
entre les sections commerciale et industrielle à l'école Tessé.

	1923/24	1924/25		1929/30	1930/31	1934/35		1935/36		1938/39
Sect. com.	134 él.	165 él.	3 cl.	154 él.	150 él.	182 él.	5 cl.	222 él.	6 cl.	7 cl.
Sect. indust.	63 él.	84 él.	4 cl.	113 él.	80 él.	149 él.	4 cl.	195 él.	5 cl.	6 cl.

Dans l'entre-deux-guerres, les effectifs des deux sections techniques progressent parallèlement. Dans les années 1920, la section commerciale tire profit de ce développement : en 1924, avec 165 élèves, elle compte deux fois plus d'élèves que la section industrielle. Dix ans plus tard, en 1934, l'effectif de la section industrielle se rapproche de celui de la section commerciale : 149 élèves pour la première, 182 élèves pour la seconde. Dans les années 1930, la section industrielle comble une partie de son retard en attirant davantage les jeunes filles.

La section commerciale offre une formation en sténodactylographie, en comptabilité et en anglais. En 1924, la directrice espère ouvrir un cours d'italien, une deuxième langue selon les prescriptions ministérielles, mais la demande reste sans suite – cet enseignement est réservé aux élèves de l'EPS.

<sup>505</sup> Annexe 43 p.

<sup>506</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapports de la directrice 1923 à 1925, de l'IET octobre 1930-1931, de l'IRET juillet 1934-1935 ; délib. CG 1 N 176 à 1 N 180, rapports des directeurs 1935-1939.

Après un an de fonctionnement du nouvel établissement technique, Valentine Revol, enthousiaste, projette d'envoyer des élèves séjourner en Angleterre, aidées financièrement par des bourses de séjour. A ces séjours onéreux et restreints à quelques élèves, elle substitue l'idée de faire venir d'Angleterre une personne susceptible de donner quelques heures de conversation anglaise. Les premiers enthousiasmes passés, la direction de l'école se trouve confrontée, pour accueillir des élèves de plus en plus nombreuses, au manque d'enseignants, aussi bien pour l'enseignement général que pour l'enseignement professionnel, dans des locaux trop étroits<sup>507</sup>. Mais l'enseignement commercial, moins exigeant en espace et en matériel, malgré des classes de 35 à 40 élèves en moyenne, résout mieux ces problèmes que la section industrielle.

La section industrielle tente de varier son offre : à la couture et à la broderie d'or déjà existantes, s'ajoute, au moment de la création de l'EPCI, la reliure, ouverte aussi aux élèves de l'EPS. « Cette profession à la fois jolie et modeste, a encore l'inappréciable avantage de retenir la femme au foyer », précise Valentine Revol<sup>508</sup>, propos surprenants de la part d'une femme « émancipée », mais conformes aux conceptions de l'époque où la femme doit « rester à sa place dans la société »<sup>509</sup>. Grâce au crédit municipal de 6000 F, l'atelier de reliure se dote du matériel nécessaire. Activité bien en phase avec les aptitudes supposées des jeunes filles, « l'art de la reliure, avec la fin travail de dessin décoratif et de dorure, [...] sans les éloigner du foyer familial », leur donne une profession et un moyen de gagner leur vie. Dans le même esprit, un atelier de céramique, créé en 1926, accueille un petit nombre d'élèves susceptibles de se faire embaucher dans les ateliers d'une activité traditionnelle de la région.

---

<sup>507</sup> idem.

<sup>508</sup> idem.

<sup>509</sup> GAUGUIN (J.C.), *Jeux, gymnastique et sports dans le Var (1860-1940)*, L'Harmattan, p. 362. Jean-Claude Gauguin cite Madame Revol, présidente de la société sportive de l'école Les Mouettes, à propos du féminisme et du sport féminin : « La femme émancipée, libérée des jougs ancestraux, n'est pas la femme à l'usine, au bureau, à la tête des grandes administrations, mais l'épouse penchée sur un berceau dans le rayonnement auguste de la maternité heureuse et triomphante. »

Ces spécialités nécessitent un enseignement du dessin qui est maltraité : faute de salle spécifique « les élèves se promènent de classe en classe avec tout le matériel de dessin, de couleurs, de modèles, heureuses lorsque le hasard ne leur donne pas une classe ou trop petite ou trop insuffisamment éclairée »<sup>510</sup>. Four de cuisson défectueux, atelier d'émaillage exigu et mal éclairé, les mauvaises conditions matérielles alliées à la difficulté d'être employées dans un atelier à la sortie de l'école, tarissent le recrutement. En 1934 l'atelier ferme faute d'élèves, il est remplacé par la section modes. Les élèves de la section industrielle choisissent entre l'atelier de couture pour dames, celui de modes, celui de broderie d'art, broderie blanche et broderie d'or. La directrice de l'école espère ouvrir un atelier de tailleur bien adapté à la présence des militaires pour lesquels travaillent les tailleurs militaires ou civils dans la ville, dans la mesure où les locaux le permettront.

De la même façon, l'enseignement ménager habituel dans l'enseignement professionnel féminin consiste en un atelier de repassage aménagé dans la salle de cantine, mais il est dépourvu des ateliers de blanchissage et de cuisine entre autres.<sup>511</sup> Ces difficultés relevées à de nombreuses reprises par les responsables de l'école n'empêchent pas les élèves les plus volontaires de passer les examens certifiant les trois ou quatre années d'études pratiques.

#### b) Les diplômes préparés par les élèves

Comme chez les garçons, l'école pratique féminine prépare ses élèves au CAPI et au CAPC devenus BEI et BEC. Mais toutes se présentent aux épreuves du CAP industriel de couture, de coupe ou d'assemblage ou aux épreuves du CAP commercial d'aide-comptable et sténodactylographe.

<sup>510</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N 172, rapport IA 1932.

<sup>511</sup> idem, 1N180, rapport directrice 1939.

A partir de 1935, l'école Tessé devient le centre d'examen du CAP commerce pour les communes environnantes de La Seyne et de Hyères, ce qui donne les chiffres importants de ces années-là dans le tableau 18<sup>512</sup>. Pour la série de données disponibles, de 1925 à 1933, avant la forte demande scolaire des années suivantes, 85 élèves obtiennent le CAPI et 170 élèves le CAPC, ce qui représente 75% de reçues pour chacun des CAP. De 1934 à 1940, 133 élèves obtiennent le CAPI et 230 le CAPC, soit 71 % de reçues pour le CAP industriel et 87 % pour le CAP commercial.

Au cours de la première période, avant 1933, la section industrielle moins attractive pour les élèves obtient d'aussi bons résultats au CAP que la section commerciale. En revanche, au cours de la deuxième période, après 1933, les élèves du secteur industriel plus nombreuses obtiennent de moins bons résultats au CAP. Les mêmes candidates préparent l'examen de fin d'études pratiques, d'un niveau plus élevé, le certificat d'études pratiques industrielles et commerciales devenu brevet d'études industrielles et commerciales, vocation première des EPCI.

Tableau 17 : Résultats au CAP industriel et au CAP commercial à l'EPCI Tessé

	1925		1927		1928		1929		1931		1932		1933		Total	
	EP	Cpr	EP	Cpr												
CAPI prés.	11	3	17		16	3	16	1	19		16		17	1		
reçu	12		7		8	3	11	1	17		16		14	1	85	
	EP	Cpr	EP	Cpr												
CAPC prés.	18		38		44	1	29		34	4	32	2	28	3		
reçu	18		18		38	1	21		20	1	30	1	25	0	170	

<sup>512</sup> Idem 4T4, commission d'examen CAP filles.

Tableau 18 (suite)

	1934		1935		1936		1937		1938		1940		Total	
	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr
CAPC prés.	20		24		25	3	48	2	40		44		201	
reçu	16		17		19	0	33	0	27		21		133	
	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr	EP	Cpr
CAPC prés.	29	9	27	24	53	17	62+17	12	61+8	10			232	
reçu	19	6	27	20	50	10	53+11	6	54+5	7	27		203	

\*EP : école pratique ; Cpr : cours professionnels

Tableau 18 : Résultats au CEPI et CEPC puis au BEI et BEC, de 1930 à 1938<sup>513</sup>

	1930	1931		1933	1934	1935	1936	1937	1938	Total*
CEPI	10	20	BEI	15	16	15	18	34	34	162
CEPC	22	22	BEC	30	19	23	46	47	45	254

\*total des CEPI, CEPC et BEI, BEC.

Pour les huit années connues, les 162 élèves de l'école pratique admises aux examens du BEI dépassent les 143 élèves du CAPI. Pour la même période, les 248 admises au BEC sont de même plus nombreuses que les 232 admises du CAPC.

### c) La fonction sociale de l'école Tessé à Toulon et dans sa région

L'école pratique toulonnaise forme surtout des élèves destinées aux emplois de bureau et du commerce. Le nombre d'élèves de la section commerciale est en constante progression, à partir de 1930, bien qu'il augmente moins vite que celui du secteur industriel qui recouvre des activités diverses de couture.

<sup>513</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1 N 169 à 179.

L'expansion de la section commerciale, pour les emplois de bureau, secrétariat et comptabilité, va dans le sens du développement de ces emplois, étudiés par Delphine Gardey<sup>514</sup>. « C'est le développement de l'instruction primaire supérieure pour les jeunes filles [...] et leur entrée progressive dans les nombreuses écoles professionnelles à vocation commerciale qui expliquent pour partie les progrès de la féminisation des emplois de bureau »<sup>515</sup> Dans l'entre-deux-guerres, la féminisation des emplois dans les différents services s'accroît : en 1931, les services publics emploient 44% de femmes (28% en 1906), le tertiaire privé 46% (26% en 1906)<sup>516</sup>. Dans notre région, le secteur tertiaire représente 41% des emplois en 1936<sup>517</sup>, emplois de l'administration militaire de l'arsenal et de la Marine, de l'administration publique, emplois de bureau dans le secteur privé des commerces, des banques, des professions libérales. La présence des femmes dans ces différentes catégories d'emplois est avérée par plusieurs témoignages. Quelques informations ponctuelles donnent un aperçu plus complexe du devenir des élèves.

En 1931, dans son rapport annuel, l'inspecteur départemental de l'enseignement technique rappelle ce que sont devenues les élèves sorties de l'école pratique en 1930<sup>518</sup>. Les quarante-cinq élèves issues de la section commerciale se répartissent ainsi : treize élèves sont retournées dans leur famille, quatorze sont devenues employées de bureau dans l'administration, les banques et les postes, quinze aides-comptables et employées aux écritures dans la Marine, trois ont quitté Toulon. Pour les trente élèves issues du secteur industriel, dix sont restées dans leur famille, quinze sont employées comme demi-ouvrières dans les ateliers de la ville, une a rejoint l'école normale de Bourges, deux élèves sont brodeuses d'or pour les tailleurs de la Marine et deux autres travaillent dans une fabrique de céramique comme décoratrices.

---

<sup>514</sup> GARDEY (D.), *Le dactylographe et l'expéditionnaire. Histoire des employés de bureau (1890-1930)*. Paris : Éditions : Belin. - 336 p.

<sup>515</sup> idem, p.76-77.

<sup>516</sup> idem p.64, selon les calculs de ZERNER (S.).

<sup>517</sup> voir chap. 1.

<sup>518</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapport IDET Arnal 1930-1931.

Ces indications appellent les remarques suivantes, corroborées par des témoignages. Un tiers ou un quart de ces jeunes filles restent dans leurs familles ou aident leurs parents dans leurs activités professionnelles. Certaines familles n'acceptent pas que les filles, plus utiles à la maison, travaillent à l'extérieur, sinon par nécessité. Seule la fonction d'institutrice vue comme une promotion sociale a les faveurs de la famille, d'autant que la préparation se fait en internat, lieu protégé pour les filles. Aussi l'apprentissage de la couture et de la broderie sert-il à confectionner son trousseau, pour se préparer au mariage. Pour le secteur commercial, les deux autres tiers des élèves se partagent entre les emplois de bureau en ville et les emplois à l'arsenal maritime. Comme pour les garçons, les filles dont le père travaille à l'arsenal ou est engagé dans la Marine, bénéficient d'un traitement de faveur par un système de bonifications pour entrer dans cette administration. Un concours, « l'examen aux écritures », les sélectionne (tableau).

En douze ans, 215 femmes et jeunes filles sont recrutées, inégalement selon les années, dans les bureaux de l'arsenal maritime. La plupart d'entre elles sont dactylographes, l'emploi d'ouvrier aux écritures restant l'apanage des hommes<sup>519</sup>. Dans l'administration de la Marine, comme ailleurs, la pratique de la dactylographie devient un métier de femmes<sup>520</sup>. Situation exceptionnelle, entre 1939 et 1943, 656 jeunes embauchées comme femmes dactylographes et ouvrières aux écritures remplacent les ouvriers mobilisés. Certaines sont congédiées dès la fin de l'année 1939 avec le retour des hommes mobilisés<sup>521</sup>.

Pour le secteur industriel, les futures ouvrières se tournent plutôt vers les ateliers de confection de la ville, nombreux à proximité de l'arsenal par exemple, d'autres travaillent à la tâche : les tailleurs de la Marine coupent les uniformes des militaires et des ouvriers que des femmes cousent et brodent chez elles.

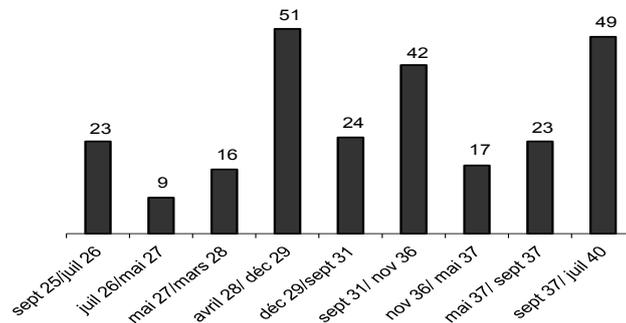
---

<sup>519</sup> idem 2G1 147. Quelques sondages effectués dans les registres des matricules des personnels ouvriers le montrent. Ainsi en 1936, 63 ouvriers aux écritures sont recensés, une ouvrière aux écritures et 22 dactylographes femmes. La même remarque vaut pour les années 1935, 1938.

<sup>520</sup> GARDEY (D.), *Le dactylographe et l'expéditionnaire...*, op.cit., p.84.

<sup>521</sup> SHM Toulon, 2G1 159, dactylos, ouvriers et ouvrières aux écritures, 1939-1943.

Tableau 20 : Nombre d'ouvrières et dactylographes embauchées à l'arsenal  
(sept. 1925- juil. 1940)<sup>522</sup>



Dans la période suivante, le secteur industriel progresse beaucoup plus rapidement que le secteur commercial : entre 1930 et 1935, le premier progresse de 167,5 %, le second de 48%. La forte demande d'école technique à cette époque bénéficie au secteur industriel. Les réussites aux examens du secteur industriel ne s'en ressentent pas pour autant. La section commerciale plus prestigieuse attire des élèves de meilleur niveau scolaire<sup>523</sup>, mais la période de récession réduit les possibilités d'embauche.

<sup>522</sup> SHM Toulon 2G1 201, répertoire alphabétique des dactylos et ouvrières aux écritures, 9/09/25 au 8/07/1940.

<sup>523</sup> Dans le rapport de 1937, Virginie Clergé se plaint des élèves de première année industrielle : « Un grand nombre d'élèves, peu doués intellectuellement, ne s'intéressent guère à ce qui leur est enseigné en classe ; leur capacité d'attention, très faible, ne permet pas de s'attacher au travail d'atelier [...]. Leur véritable place serait dans des établissements d'éducation spéciaux plutôt que dans une Ecole pratique. » Arch. dép. du Var 1N178 délib. 1937.

En revanche, apprendre la couture, la broderie, « vocation naturelle » des jeunes filles, leur assure une activité plus indépendante des aléas économiques du moment. Coudre et broder pour soi-même ou chez les bourgeois locaux de la Marine, par exemple, dépend peu de la conjoncture de récession de ces années 1930.

L'attrait et la bonne réputation du « groupe scolaire » Tessé ne résultent pas seulement de la demande de la population en instruction et en formation. L'école reçoit des enfants de milieu populaire, à priori moins enclins à prolonger leurs études que ceux des milieux socialement plus élevés. Aussi la bonne marche de l'établissement scolaire dépend-elle, comme chez les garçons, de l'engagement personnel des professeurs de l'école Tessé.

### **3 – Des enseignantes engagées à l'école pratique Tessé**

Entre dix et vingt enseignantes encadrent les élèves de l'école pratique féminine, chiffre à comparer aux 55 enseignants de l'école pratique de garçons<sup>524</sup>. A Tessé en 1927, une douzaine d'enseignantes ont la charge de 260 élèves. En 1934, elles sont seize pour 331 élèves (et quinze pour 395 élèves à l'EPS), en 1936 dix-neuf professeurs encadrent 431 élèves (et treize enseignantes pour 415 élèves à l'EPS), auxquels s'ajoutent la directrice et la sous-directrice dont le poste est créé en 1936<sup>525</sup>. Quelques personnalités émergent<sup>526</sup>.

a) Valentine Revol et Virginie Clerté, directrices à l'origine de la réussite de l'EPS et de l'école pratique féminine jumelées

Valentine Revol<sup>527</sup>, dont nous avons déjà évoqué la personnalité<sup>528</sup>, a dirigé l'école primaire supérieure de Toulon de 1910 à 1933. Les témoins rencontrés évoquent unanimement son autorité et la crainte qu'elle inspirait. Jeune institutrice à l'EPS de Toulon, née à Nîmes, vive et intelligente, elle devient un professeur de lettres cultivé

<sup>524</sup> voir chap. IV.

<sup>525</sup> Arch. dép. du Var, 1N 175, 1N178, délib. CG rapports directrice 1935, 1938.

<sup>526</sup> Notre choix dépend d'une sélection préalable représentative des catégories d'enseignants et des archives disponibles.

<sup>527</sup> Arch. nat. F17 24325, op.cit.

<sup>528</sup> cf chap IV.

et bonne pédagogue<sup>529</sup>, dévouée à la directrice Marie-Joséphine Givaudan qu'elle seconde et dont elle assure les cours de morale. Devenue directrice, elle redynamise l'école primaire supérieure en lui donnant la renommée d'établissement secondaire, alors que des cours secondaires fonctionnent à la caserne Gouvion Saint-Cyr à quelques pas de là. Cette orientation lui est reprochée par l'inspecteur d'Académie<sup>530</sup>, reproche vite occulté par les qualités de la directrice. Mais n'est-ce pas là la volonté de Valentine Revol d'attirer dans son établissement des jeunes filles de milieu social plus élevé, destinées à se cultiver, à devenir de bonnes maîtresses de maison dans l'attente d'un beau mariage ? Pendant la période difficile de la guerre de 1914, avec beaucoup d'énergie, elle fait fonctionner l'établissement dispersé en plusieurs lieux, tandis que Tessé devient hôpital militaire. En 1923, elle installe la nouvelle école pratique et soutient l'enseignement technique de son établissement. «La confiance qu'inspire aux familles la direction et la tutelle morale de l'école, c'est là la raison de la plus forte prospérité de nos ateliers. Les enfants y viennent parce que leurs parents croient en l'école. Ils redoutent l'atelier avec ses révélations prématurées, ses grossièretés, ses promiscuités dangereuses qui leur rend un enfant pollué, vieilli avant l'âge, mieux et plus tôt initié à toutes les réalités humaines qu'aux connaissances pratiques qu'il est allé y chercher [...]. A l'école, au contraire, c'est pour lui que l'enfant travaille. Bien plus, toutes les forces vivantes qui constituent cette organisation qu'est l'école travaillent pour l'enfant : intelligence, savoir des professeurs, adresse, habileté des maîtres d'atelier, tout lui est consacré, il est le but suprême, la raison d'être de cette collectivité qui vit pour lui »<sup>531</sup>. Lorsque Valentine Revol écrit ces lignes, les effectifs de la nouvelle école pratique ont plus que doublé en deux ans. Elle peut se réjouir de l'attrait de la nouvelle école dont elle a fait la bonne réputation.

<sup>529</sup> Arch. nat. F17 24 325, rapports IP et IG, 1895-1900.

<sup>530</sup> id, rapport de l'IA, 1913.

<sup>531</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapport directrice 1923-1924.

Le discours moralisateur de la directrice rappelle celui du saint-simonien Auguste Jaume, tenu soixante dix ans plus tôt, sur les dangers de l'atelier et du monde des adultes auxquels l'enfant n'est pas préparé, sur l'exploitation économique dont il fait l'objet<sup>532</sup>. Les propos de Valentine Revol rappellent les valeurs de l'école républicaine, la foi dans l'institution, dans le savoir du maître mais aussi « une conception nouvelle de l'enfance [...] qui subordonne l'École à l'élève »<sup>533</sup>. En 1933, après 37 années de service passées à l'EPS de Toulon, dont 27 en tant que directrice, Valentine Revol achève sa carrière.

Elle cède la place à Virginie Clerté<sup>534</sup>, sa cadette de quinze ans, qui dirige l'école Tessé, son dernier poste, pendant sept ans. Née dans la Creuse, elle occupe à dix neuf ans un premier poste d'institutrice à Poitiers dans la Vienne, puis à Tréguier dans le Finistère, et à Mamers dans la Sarthe où elle est chargée de l'enseignement des lettres. En 1908, elle obtient le certificat d'aptitude à l'enseignement des lettres dans les EPS et dans les EN. Pendant la guerre de 1914, son mari, professeur adjoint, est prisonnier de guerre. En 1916, elle obtient la direction de l'EPS de Montenq dans le Lot, puis trois ans plus tard celle de Château-du-Loir dans la Sarthe. En 1924, sur sa demande, elle est affectée à Nantes pour que son fils de quinze ans puisse suivre ses études en lycée. En 1933 elle rejoint le poste de Toulon où elle enseignera la morale, l'instruction civique et la psychologie, tandis que son mari est nommé à l'école pratique de garçons Rouvière en tant que professeur de lettres. Appréciée comme professeur de lettres pour son sens littéraire, son intelligence, sa finesse d'esprit, elle l'est moins pour sa froideur, sa distance, sa haute idée d'elle-même<sup>535</sup>. Ces réserves mises à part, un an avant son premier poste de directrice, jugée douée pour cette fonction, elle rassemble maturité d'esprit (elle a trente et un ans), sang froid et vivacité, esprit d'organisation<sup>536</sup>.

---

<sup>532</sup> Cf chap II.

<sup>533</sup> MAYEUR (F.), *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, de la Révolution à l'École républicaine (1789-1930)*, p.595-596.

<sup>534</sup> Arch. nat. F17 24862, dossier personnel.

<sup>535</sup> idem rapports IG 1913, recteur 1915.

<sup>536</sup> ibid, rapport recteur 1916.

Lorsqu'elle est à la tête de la petite EPS de Montenq, en déclin, on apprécie l'adaptation du travail scolaire aux besoins locaux. Pendant neuf ans à Nantes, « elle s'occupe à fond de son école bien tenue, [...] défend son œuvre avec une énergie méthodique, [...] ses collaboratrices, on ne peut mieux faire », écrit l'inspecteur général. Il relève la tenue irréprochable de l'important internat de 450 élèves où les enfants sont bien nourris, suivis de près pour leur état physique<sup>537</sup>.

En poste à l'école Tessé à la rentrée scolaire d'octobre de 1933, elle n'a qu'à suivre les traces de celle qui l'a précédée dans sa fermeté et dans sa rigueur. Elle contribue à créer une « puissante association de parents d'élèves, [mais...] se dépense un peu trop en intrigues auprès de tous ceux qui s'intéressent à l'école. Faut-il la blâmer ou la louer », écrit l'inspecteur d'Académie<sup>538</sup>. Un an avant l'arrivée de Virginie Clerté, la municipalité toulonnaise envisage l'agrandissement de l'école Tessé, « question qui passionne l'opinion », précise le Maire<sup>539</sup>. Deux ans plus tard la décision municipale est abandonnée sous la pression des parents d'élèves qui proposent la reconstruction de l'école sur un terrain disponible dans le quartier du Pont-du-Las<sup>540</sup>. L'association des parents d'élèves, très active, forte de ses 400 membres, et la direction de l'école collaborent. Dans ses rapports annuels de la deuxième partie des années 1930, Virginie Clerté signale les interventions de l'association des parents d'élèves en faveur de la reconstruction de l'école<sup>541</sup>. Aussi en se joignant à la mobilisation des parents d'élèves, la directrice indispose-t-elle les autorités supérieures « avec lesquelles elle traite les affaires de l'école. [...] Elle s'adresse directement au ministre, [...] manière peu heureuse de défendre ses intérêts »<sup>542</sup>.

Le recteur et l'inspecteur d'Académie traduisent l'engagement, qu'ils n'apprécient pas, de la directrice reconnue excellente, comme le mépris de toute hiérarchie et le désir de vouloir la mettre en échec par n'importe quel moyen.<sup>543</sup> L'espoir de Madame Clerté s'amenuise.

<sup>537</sup> *ibid*, rapport IG 1925, 1930.

<sup>538</sup> *idem*, rapport IA 1935.

<sup>539</sup> Arch. mun. Toulon 1D185, 16/09/1932.

<sup>540</sup> *id*, 1D1 191, 6mars 1935.

<sup>541</sup> Arch. dép. du Var, 1N175 rapport 1935, 1N176 rapport 1936, 1N178 rapport 1937.

<sup>542</sup> Arch. nat. F17 24862, rapport IG 1936.

<sup>543</sup> *id*, rapports IA et recteur 1936.

En 1938, à deux ans de la retraite, pour se rapprocher de ses enfants, elle demande une direction à Saint-Maur-des-Fossés et une direction à Paris qu'elle n'obtient pas. Elle prend sa retraite à l'âge de 56 ans avec quarante années de service effectif.

Femmes d'autorité et de morale, selon les règles de l'époque, Mesdames Revol et Clerté dirigent leur établissement avec fermeté et énergie. Tandis que la première enseigne dans le même établissement tout au long de sa carrière, la seconde a dirigé quatre écoles primaires supérieures, dont deux étaient de gros établissements par le grand nombre des effectifs.

D'anciennes élèves, sans avoir bien connu Valentine Revol, l'identifient à l'école Tessé. Quant à Virginie Clerté, en partie oubliée, venue d'ailleurs, engagée auprès des parents d'élèves, défendant l'amélioration matérielle de son établissement, elle représente le type nouveau de directrice du futur collège, plus indépendante, moins attachée à la quotidienneté de la vie de son établissement et de ses élèves.

#### b) Deux professeurs et une maîtresse d'atelier de l'école pratique Tessé

L'hétérogénéité des statuts caractérise le personnel enseignant des écoles pratiques<sup>544</sup>. Trois professeurs de l'école pratique toulonnaise représentent les trois catégories d'enseignants exerçant dans les écoles pratiques : Valentine Besset, professeur d'enseignement général<sup>545</sup>, Juliette Loriette, professeur d'enseignement technique et Antoinette Tavera, maîtresse d'atelier.

Valentine Besset est signalée comme professeur de l'école pratique, mais elle enseigne aussi à l'école primaire supérieure<sup>546</sup>. Née en 1894 à Valence dans la Drôme, élève-maîtresse à l'école normale d'institutrices elle obtient son certificat d'aptitude pédagogique en 1914. Jusqu'en 1917, elle prépare le professorat des EPS et des EN à l'école normale supérieure de Fontenay-aux-Roses. Elle enseigne à l'école normale d'Orléans puis à l'EPS de Sisteron et à celle de Chambéry.

<sup>544</sup> Voir chap IV et BODE (G.), *L'enseignement technique...*, op.cit. p.73. L'auteur y présente les trois catégories de personnel.

<sup>545</sup> Arch. nat. F17 28 385, dossier personnel et fiche biographique établie par Jacques Girault.

<sup>546</sup> Arch. dép. du Var, 4T2 rapports de la directrice 1935, 1937, 1939.

Arrivée à l'EPS de Toulon en 1920, elle enseigne les lettres et l'histoire. Elle prend en charge une partie de l'enseignement du français des cours professionnels rattachés à l'école pratique, ainsi que ceux organisés par la ville à la Bourse du travail. L'appréciation de sa valeur professionnelle diverge fortement entre, d'un côté, les directrices et l'inspecteur primaire qui tiennent des propos élogieux à son égard, et de l'autre les inspecteurs généraux qui mettent en cause sa pédagogie. Pendant la guerre de 1939, elle s'occupe activement de scoutisme et s'engage dans la Croix-Rouge. Après la guerre, elle est secrétaire du syndicat des collègues modernes et vice-présidente de la section départementale MGEN. Elle prend sa retraite en 1957.

Plus jeune, Juliette Loriette<sup>547</sup> née à Toulon en 1906, ne prend ses fonctions de professeur d'enseignement commercial à l'école pratique de Toulon qu'en 1938.

Son mari est professeur à l'école pratique Rouvière. D'abord institutrice dans le Var, après être passée par l'école normale de Draguignan, elle est élève - professeur à l'école normale de Saint-Cloud de 1928 à 1930. Professeur d'enseignement commercial à Saint-Claude dans le Jura d'abord, elle rejoint, en 1938, l'école pratique de Toulon où elle enseigne le commerce, la comptabilité, la législation commerciale, le droit, la correspondance commerciale. Les conseils donnés à ce professeur, modeste et timide, insistent sur la dimension pratique de cet enseignement technique commercial destiné à des filles dont la scolarité sera courte : étude appuyée des documents commerciaux, utilisation scolaire des visites organisées dans des maisons de commerce. Pour des filles, l'enseignement commercial doit davantage s'orienter sur l'étude du secrétariat que sur celle de la comptabilité. Madame Loriette poursuit et termine sa carrière à Toulon en tant que professeur de lycée technique.

---

<sup>547</sup> Arch. nat. F17 28334, dossier personnel.

De la même génération que Juliette Loriette, Antoinette Tavera<sup>548</sup> est née à Toulon et y fait toute sa carrière. Titulaire du CAP couture, brevetée de l'école nationale professionnelle de Bourges, elle travaille, à 19 ans, comme couturière à façon chez des commerçants de la ville. Puis elle est première d'atelier dans de grandes maisons de confection pour hommes et pour dames, Sigrand, Saint-Rémy, Botto et directrice du rayon de couture à la maison Boka. Soutenue par la directrice de l'école pratique et l'inspecteur de l'enseignement technique, elle se présente au concours municipal de maîtresse ouvrière de couture des écoles pratiques, qu'elle réussit en tête de liste. Elle s'adapte très vite à l'enseignement. Elle allie la compétence technique, la fermeté, la douceur et le dévouement professionnel. Chargée des cours de coupe et de couture en troisième et quatrième année industrielle, elle « exerce la meilleure influence sur les élèves pour les préparer à la vie et à leur apprentissage »<sup>549</sup>. Madame Tavera, veuve de guerre, réussit le concours de professeur technique adjoint en 1946.

D'origine et de formation différentes, les professeurs de statut national et les maîtresses d'atelier de statut municipal, futurs professeurs techniques adjoints, intègrent l'école pratique après une certification presque systématique des compétences acquises. Dans ces années 1930, elles ne commencent pas forcément leur carrière d'enseignante comme institutrice mais accèdent directement au statut de professeur. Les conseils pédagogiques demandent aux professeurs non seulement un bon niveau de connaissance pour l'enseignement général et pour l'enseignement technique théorique, mais aussi les qualités nécessaires à un enseignement pratique et concret adapté au niveau scolaire des élèves. Les enseignantes peinent à concilier ces exigences : pour les unes, les connaissances sont trop élevées pour leurs élèves et, pour les professeurs d'atelier, les connaissances théoriques insuffisantes. Elles restent tributaires d'un « enseignement français qui veut savoir par les principes.

---

<sup>548</sup> Arch. nat. F17 28385, dossier personnel.

<sup>549</sup> id, rapport IET 1942.

L'enseignement technique [en est un bel exemple, il] n'imagine pas qu'on puisse passer à la pratique avant un cours qui l'éclaire et la fonde »<sup>550</sup>.

Malgré des conditions matérielles de fonctionnement plus difficiles pour les filles que pour les garçons, l'enseignement technique public féminin à l'école pratique toulonnaise Tessé, redevable à des enseignantes dévouées et omniprésentes, connaît un essor semblable à celui des garçons. Le secteur commercial dominant, plus tributaire du contexte économique et politique des années de l'entre-deux-guerres, cède une partie de son influence au secteur traditionnel « industriel » de la couture. Cependant cette expansion de la branche industrielle est relativisée lorsqu'on prend en compte les cours professionnels non publics essentiellement commerciaux assurés par diverses institutions.

## **B – La nébuleuse de l'enseignement technique féminin dans le Var**

Dans l'entre-deux-guerres et surtout dans les années 1930, davantage chez les filles que chez les garçons, l'enseignement technique se disperse en de multiples cours professionnels dont il n'est pas aisé de cerner la réalité par manque de sources. Section professionnelle des cours complémentaires, cours professionnels de la Chambre de commerce à Toulon et des Bourses du travail, cours professionnels privés, composent cette nébuleuse non négligeable, à côté de l'imposante école Tessé à Toulon.

### **1 – Les sections professionnelles des cours complémentaires féminins à La Seyne et à Hyères**

Au début des années 1930 parmi les quatre cours complémentaires rattachés à des écoles de filles – ceux de La Seyne, Hyères, Fréjus et Saint-Raphaël – deux seulement, ceux de La Seyne et de Hyères, donnent un enseignement professionnel.

L'inspecteur d'académie, dans son rapport annuel de 1932, cite l'exemple du cours complémentaire de Saint-Raphaël, dépourvu d'enseignement professionnel : « Les

---

<sup>550</sup> PROST (A.), *Histoire de l'enseignement en France...*op.cit, p.339.

cours complémentaires sont des organismes modestes qui font sans bruit de l'utile besogne [...]. Après avoir parfait leur instruction primaire, [les élèves de Saint-Raphaël] s'en vont travailler, sans avoir affronté aucun examen, dans des hôtels, des garages, des maisons d'électricité ou même des banques»<sup>551</sup>.

Les chiffres des effectifs de ces deux CC inscrits dans le tableau 20 ne dissocient pas les élèves de la section générale de ceux de la section technique quand elle est identifiable. La situation des cours complémentaires ressemble à celle des EPS avant que leur section professionnelle ne soit transformée en EPCI.

Tableau 21 : Effectif des élèves inscrites dans les CC de l'école de filles à La Seyne et à Hyères<sup>552</sup>

	1925	1926	1928	1929	1930	1931	1932	1934	1935	1936	1937	1938
LaSeyne	50	58	77	85	85	77	95	138	173	183	176	175
Hyères	40	33	38	32	51	31	32	55	80	90	89	105

En 1925, 90 élèves sont inscrites aux deux cours complémentaires rattachés à l'école des filles de La Seyne et à celle de Hyères, 127 élèves en 1932 et 280 en 1938<sup>553</sup>. Dans les années 1930, les cours complémentaires connaissent la même demande scolaire que les EPS et les EPCI. Les filles de la section générale préparent le brevet élémentaire, le brevet d'études primaires supérieures et quelques-unes d'entre elles le concours d'entrée à l'école normale d'instituteurs, ce qui se conjugue parfois avec des cours de travaux manuels de couture et des cours de sténodactylographie. La dissociation entre section générale et section pratique ou commerciale a lieu quand les effectifs prennent de l'ampleur, en 1928 à La Seyne, en 1934 à Hyères.

<sup>551</sup> Arch. dép. du Var, 1N172, rapport IA 1932.

<sup>552</sup> idem 1N167 à 1N180, 1925 à 1939 et AUTRAN (M.)..., op. cit. p.160-161 et témoignage de Madame Abello PEGC honoraire.

<sup>553</sup> Les rapports donnent le nombre d'inscrites et de présentes mais précisent aussi la part d'abandon en cours d'année qui peut atteindre 10 % des inscrites.

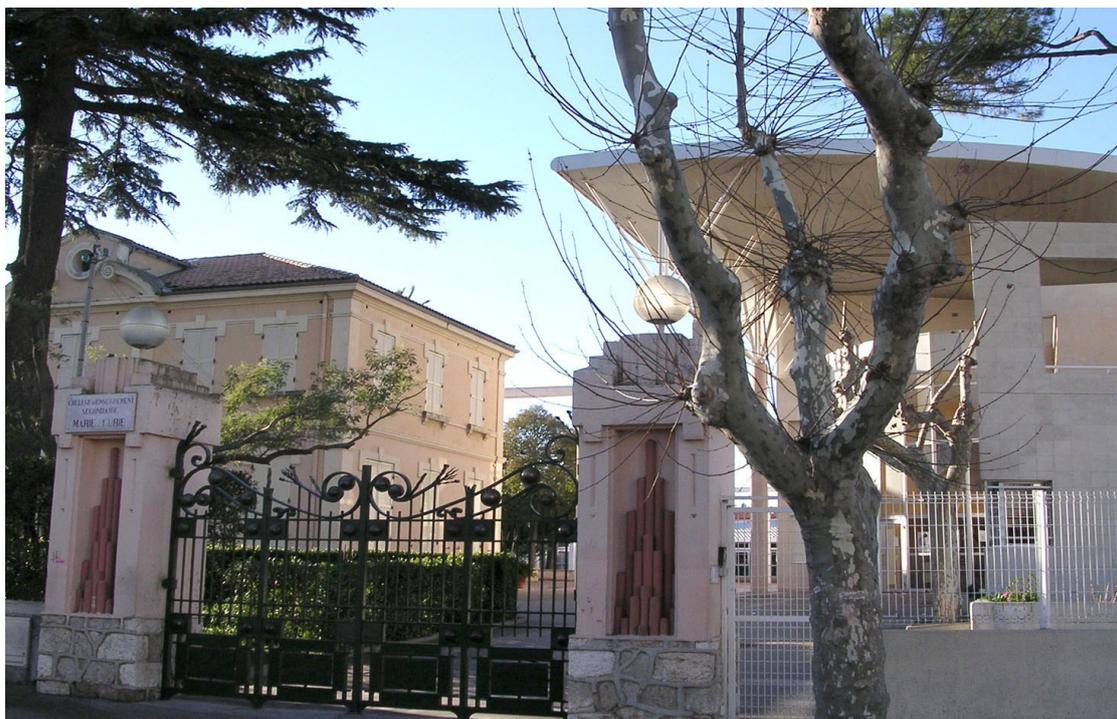
## Annexe 46

L'école primaire supérieure de filles à La Seyne



Caserne de La Gatonne (avant 1914) devenue EPS de filles à La Seyne en 1930.

carte postale, collection Roland Paésani.



Collège Marie Curie (2004), ancienne EPS, La Seyne.

Les cours professionnels de ces sections dépendent étroitement de la bonne volonté des élus communaux qui rémunèrent les maîtresses auxiliaires enseignant la couture, le repassage et la dactylographie

A La Seyne, le cours complémentaire annexé à l'école communale de filles, rue Clément Daniel, donne un enseignement limité à la couture et à la puériculture. Un cours de sténographie ouvert en 1923 complète la section pratique qui devient officielle en 1927. Le cours complémentaire seynoïse de filles comporte alors trois sections, une section générale, une section commerciale et une section industrielle.

En 1931, les locaux réaménagés de la caserne du quartier de la Gatonne accueillent l'école des filles et son cours complémentaire dont l'effectif de 138 élèves en 1934 se rapproche de celui d'une école primaire supérieure<sup>554</sup>. Une amicale des 150 anciennes élèves soutient l'école : chaque année, les bénéfices tirés de fêtes qu'elle organise pourvoient en ouvrages la bibliothèque scolaire. L'amicale finance aussi des sorties pour les élèves et les anciennes élèves (sorties à Giens, à Montrieux et plus lointaines à Monaco). La dynamique association des parents d'élèves forte de ses 350 membres (de l'école primaire et du cours complémentaire réunis) intervient auprès de la municipalité et parvient à obtenir quelques améliorations : goudronnage de la cour, aménagement d'un terrain de basket-ball<sup>555</sup>. Elle participe à l'achat d'un tourne-disque, d'un poste TSF et d'un second jeu de basket-ball, elle a même doté la cour de bancs<sup>556</sup>. En même temps le CC subit la concurrence des écoles de Toulon, école pratique et collège, vers lesquelles certaines familles n'hésitent pas à envoyer leurs enfants surtout quand elles sont les meilleures élèves<sup>557</sup>.

La part de l'enseignement pratique au cours complémentaire féminin seynoïse progresse dans les années 1930. En 1930, un tiers des élèves appartient à la section pratique, la moitié en 1934.

---

<sup>554</sup> Annexe 46

<sup>555</sup> Arch. dép. du Var, délib. CG 1N 178, rapport de la directrice 1937.

<sup>556</sup> idem 1N 180, id 1939.

<sup>557</sup> ibid 1N172, 1932.

Comme chez les garçons, la section pratique accueille un plus grand nombre d'élèves dans la période de forte demande scolaire, favorisée par les meilleures conditions d'accueil dans les nouveaux locaux du quartier de la Gatonne. La section pratique divisée en deux sections, industrielle et commerciale, suivies pendant deux ans par certaines élèves, aboutit à l'examen du certificat d'études complémentaires commercial ou industriel, examen presque formel puisque les quinze à vingt candidates présentées chaque année réussissent quasiment toutes dans les deux sections<sup>558</sup>. Les élèves présentent également le CAP commercial, l'examen de sténographie et l'examen de dactylographie de l'institut sténographique de France. La ville de Hyères dispose de deux cours complémentaires, pour les garçons et pour les filles. En 1924 le cours complémentaire des filles obtient de la municipalité la prise en charge de quelques heures de coupe et d'assemblage, de sténodactylographie, assurées par des maîtresses auxiliaires. Dans cette station touristique située dans une riche plaine agricole, les jeunes filles fréquentant le cours complémentaire viennent parfaire leur éducation, « filles de fonctionnaires et de familles aisées [...] très peu recherchent les diplômes. [...] La ville leur offre un assez grand nombre de situations agréables ou avantageuses »<sup>559</sup>. En 1934, à la faveur de l'inauguration de la nouvelle école Jules Ferry, la section commerciale prend forme pour une trentaine d'élèves : les cours de sténodactylographie, d'anglais, de dessin et de couture en constituent les enseignements professionnels. Les élèves présentent le CAP commercial et le certificat d'études primaires commerciales ainsi que des examens de sténographie et de dactylographie, comme à La Seyne, de l'Institut sténographique de France<sup>560</sup>. Mais, comme à La Seyne, quelques Hyéroises prennent le train chaque jour pour rejoindre les établissements toulonnais.

---

<sup>558</sup> Id, 1 N 178 à 1N 180, résultats aux examens 1936 à 1939.

<sup>559</sup> Arch. dép. du Var, 1N165, rapport IA 1925.

<sup>560</sup> Idem, 1N189, rapport directrice 1939.

L'enseignement commercial de la sténographie et de la dactylographie d'abord, puis de la comptabilité, constitue le fer de lance de l'enseignement professionnel des deux cours complémentaires féminins des deux agglomérations proches de Toulon. En nombre restreint, les jeunes Seynoises et les jeunes Hyéroises adoptent le même comportement que leurs voisines toulonnaises : ou elles renforcent leur éducation, ou les premiers éléments de formation professionnelle reçus ouvrent sur une activité professionnelle rémunérée.

## **2 – Les cours professionnels de la Chambre de commerce de Toulon**

La loi d'avril 1898 prévoit que les écoles des Chambres de commerce, écoles privées, sont reconnues par l'Etat. La Chambre de commerce de Toulon, créée en 1833, ne propose aucune formation professionnelle avant 1918<sup>561</sup>. Pourtant l'une des missions des Chambres est de former des jeunes gens et de les perfectionner. En 1913, des membres de la Chambre de commerce émettent le vœu d'organiser des cours commerciaux. Le principe acquis en 1917 aboutit à la proposition de création de cours commerciaux à la fin de l'année 1918.

### a) Une première décennie jugée difficile pour les cours professionnels

La Chambre de commerce toulonnaise crée tardivement ses propres cours professionnels. L'absence de conviction des membres de la Chambre sur l'intérêt de préparer des « collaborateurs initiés aux fonctions du commerce », s'accommode de la modeste subvention de cinquante francs versée à la Bourse du travail qui organise des cours professionnels de dactylographie, de sténographie, de comptabilité commerciale et de commerce suivis par 360 élèves (pour 410 inscrits)<sup>562</sup>.

---

<sup>561</sup> Une grande partie des archives les plus anciennes de la Chambre de commerce a été détruite. Edgard Roman, alors proviseur honoraire du lycée technique Rouvière à Toulon, dans la décennie 1960- 1970, a regroupé certaines d'entre elles pour aboutir à une synthèse globale dactylographiée sur l'histoire de la chambre de commerce et de ses actions de formation, classée du Livre I à IV. Il a utilisé, classé et conservé quelques rapports des directeurs des cours et des rapports des conseils d'administration de l'école. Ces documents dont nous avons tiré profit, regroupés dans deux cartons, ont été consultés dans les archives de la Chambre de commerce de Toulon.

<sup>562</sup> Chiffres recueillis dans les archives de la Chambre. A propos de ces cours professionnels, voir chapitre VII.

Installés dans une salle du bâtiment de la Chambre de commerce, les nouveaux cours professionnels commerciaux payants s'ouvrent le 2 décembre 1918 avec une centaine d'inscriptions. Les organisateurs, très ambitieux, prévoient deux années d'études suivies tous les soirs de la semaine entre 17 heures et 19 heures. Ils sont confrontés comme ailleurs aux défections des élèves, au manque d'assiduité lié à l'horaire tardif et au manque de conviction des employeurs et de leurs employés. Deux ans plus tard le nombre d'inscrits se réduit à 44. Dès la rentrée 1921, les cours sont limités à une année à raison de sept heures trente par semaine, plus un trimestre réservé à l'étude intensive des langues vivantes de l'anglais et de l'italien pendant quatre heures hebdomadaires. Les cours se terminent par le passage des épreuves du certificat de fin d'études commerciales (CFEC), examen ouvert dans les années 1930 à des élèves étrangers à la Chambre<sup>563</sup>. Dans la décennie des années 1920, annuellement entre trente et quarante élèves suivent les cours assidûment, les deux tiers présentent l'examen de fin d'année, 50 à 60 % d'entre eux réussissent au CFEC<sup>564</sup>. L'exemple de l'année 1926 illustre la fréquentation et les succès des cours. A la rentrée d'octobre, soixante-trois élèves sont inscrits, au premier décembre cinquante quatre suivent les cours, quarante élèves terminent l'année scolaire. Quarante-et-un élèves présentent l'examen, vingt cinq sont admis, soit 60% de réussite, et deux rejoignent la section commerciale de l'école pratique Rouvière.

Les cours mixtes attirent surtout les filles qui représentent 60% au moins des effectifs, de 1918 à 1929. La féminisation des cours ira en s'accroissant en même temps que celle des emplois de bureau et du commerce. Elle n'est pas du goût des responsables des cours car, selon eux, elle handicape le placement des élèves comptables.

---

<sup>563</sup> Arch. de la Chambre de commerce, CA des cours, octobre 1920.

<sup>564</sup> Idem, chiffres établis d'après le document dactylographié d'Edgard Roman.

En revanche, elle va dans le sens de l'embauche dans des postes de dactylographe totalement féminins et elle dévalorise les cours professionnels. Les garçons, toujours moins nombreux dans les emplois commerciaux, se tournent vers la section commerciale ou les cours commerciaux publics, peu étoffés, de la prestigieuse école pratique masculine Rouvière.

Un conseil d'administration, composé du président de la Chambre de commerce et de quatre autres membres dont le président du syndicat des commerçants et industriels et le président du tribunal de commerce, gère ces cours. Pour recruter le personnel enseignant, la Chambre fait appel à des professeurs du lycée ou à des professeurs de l'école Rouvière ainsi qu'à des professionnels, avocat pour le droit, comptable pour l'enseignement commercial, expert comptable pour la comptabilité et un artiste peintre pour la calligraphie. Trois directeurs rémunérés à cet effet, professeurs à l'école Rouvière, se succèdent : Marius Paret de 1918 à 1928, professeur de lettres, Joseph Coulomb, de 1928 à 1931, professeur de lettres et Joseph Brugerolle de 1931 à 1944, professeur de géométrie et expert comptable. Brugerolle dirige les cours à une période plus faste pour l'enseignement technique et professionnel.

#### b) Réussite et limites des cours de la Chambre dans la décennie des années 1930

Jusque-là les cours commerciaux fonctionnent à la satisfaction de ses responsables administratifs, qui se plaignent toutefois de la concurrence des cours professionnels publics gratuits de Rouvière et de Tessé. Pendant la décennie suivante, les cours de la Chambre, soutenus par une amicale des anciens élèves active, confortent leur niveau de formation.

Entre 1931 et 1934, les cours fonctionnent avec une moyenne de trente inscriptions par an (les quatre cinquièmes sont des filles), un nombre restreint que le directeur justifie par la baisse de la démographie.

La Chambre envisage diverses mesures pour rendre ses cours plus attractifs. Elle dépose une demande de reconnaissance officielle des cours par l'Inspection de l'enseignement technique, afin de récupérer une part de la taxe d'apprentissage<sup>565</sup>. Mais ne souhaitant pas se soumettre aux fortes contraintes imposées et perdre une partie de son autonomie, elle ne maintient pas sa demande. Elle se trouve alors confrontée à la concurrence des nombreux cours privés d'une part et à l'efficacité des cours publics qui débouchent sur le CAP de plus en plus demandé.

Pour améliorer la formation, le conseil d'administration crée une deuxième année dite de perfectionnement : la première année aboutit au CFEC, la deuxième renforce le cours de comptabilité et le cours de tenue de livres afin de permettre aux élèves d'occuper des emplois plus élevés<sup>566</sup>, emplois surtout masculins d'ailleurs. La deuxième année dite de perfectionnement valorise les cours, d'autant que la nouvelle amicale des anciens élèves la prend en charge à la rentrée 1934. Cette deuxième année prévoit 24 séances de comptabilité pratique et des cours hebdomadaires de deux heures de sténodactylographie, discipline inexistante jusque-là. En 1937, s'ajoute un cours d'orthographe pour les sténodactylographes. L'amicale des anciens élèves, en s'employant à placer les nouveaux diplômés de la Chambre aussi bien dans les établissements privés que publics, concourt à la notoriété de la formation. L'accès payant aux cours du soir sélectionne de fait les nouveaux inscrits. Ceux-ci sont âgés d'au moins quinze ans et demi et possèdent des connaissances générales acquises pendant les deux années après l'obtention du certificat d'études. En 1934 le directeur des cours constate que sur les trente élèves inscrits, neuf sont bacheliers, deux brevetés d'EPS et un est ingénieur. Sur 24 candidats présentés au CFEC 19 sont reçus<sup>567</sup>. En même temps, le directeur en accord avec le conseil d'administration permet aux élèves étrangers à la Chambre de commerce de passer les examens de fin d'année, ce qui provoque un afflux de candidats.

---

<sup>565</sup> Arch. de la Chambre de commerce, lettre du président du CA déc 1932.

<sup>566</sup> Idem, rapport directeur des cours 1932.

<sup>567</sup> idem, rapport annuel du directeur 1933-1934.

L'organisation des cours de la Chambre de commerce conduit à un recrutement sélectif des élèves. De 1935 à 1944, la réorganisation des cours contribue à l'accroissement des effectifs : les inscriptions se font par année et par cours (comptabilité première ou deuxième année, sténographie et dactylographie première ou deuxième année). A la rentrée d'octobre 1938, 135 élèves s'inscrivent et 131 élèves à celle de 1939 dont une large majorité de filles. Selon les cours, on enregistre trente à quarante pour cent d'abandons volontaires ou de renvois des « sujets trop incapables, [la Chambre] ne voulant pas continuer à percevoir des cotisations de gens venant perdre leur temps dans nos cours»<sup>568</sup>. Chaque cours compte alors une soixante d'élèves et les élèves absentéistes sont écartés. La nature spécifique des programmes, très ciblés sur la pratique professionnelle, les différencie des cours professionnels publics et destine les candidats à des activités commerciales précises. Les deux années d'étude dans les spécialités de la comptabilité, de la sténographie et de la dactylographie, complétées par l'étude de l'orthographe, sans enseignement général, exigent des élèves une instruction générale préalable suffisante. D'ailleurs les nouveaux élèves sont plus âgés, plus diplômés (certains pourvus du baccalauréat, du BE, du BEC et du BS). Les cours de la Chambre acquièrent un certain prestige, « une pépinière de bons employés possède non seulement un bon bagage technique mais souvent des connaissances générales assez étendues ». Pourtant, au grand regret du directeur des cours, ils subissent la concurrence des autres cours professionnels privés dans lesquels l'administration et les entreprises privées recrutent aussi leurs comptables et leurs sténodactylographes<sup>569</sup>.

### **3 – Des cours professionnels privés féminins à Toulon et ailleurs**

Les cours du soir privés essentiellement féminins, directement en prise avec la profession, ne remplissent pas les conditions pour être subventionnés par le Comité départemental de l'enseignement technique (CDET).

---

<sup>568</sup> id 1939-1940.

<sup>569</sup> ibid

Toutefois ils reçoivent aides et dons privés. Le CDET n'accorde une subvention qu'à quatre cours professionnels masculins : les trois cours publics des écoles pratiques et le cours professionnel du Syndicat typographique installé à l'école Rouvière. Ainsi plusieurs cours professionnels féminins privés, répertoriés dans le tableau 22, ne sollicitent aucune aide du CDET. Pourtant à l'échelle nationale, dans le cadre de la loi Astier, l'un des tout premiers combats des syndicats féminins chrétiens est de créer des cours professionnels ou de faire reconnaître ceux qui fonctionnent pour former des couturières et des secrétaires dactylographes, à la suite des appels à l'initiative privée du sous-secrétaire d'Etat à l'enseignement technique<sup>570</sup>.

Tableau 22 : Cours professionnels n'ayant pas sollicité le concours financier de l'Etat, 1937-1938<sup>571</sup>

Nom	Adresse	Spécialités
Cours professionnels de l'Union des syndicats professionnels féminins « La Ruche »	Rue Nicolas Laugier, Toulon	Coupe, couture, mode, dessin, langues et sténodactylographie
Ecole Imbert	Rue de la République, Toulon	sténodactylographie
Ecole Pigier	Rue Nicolas Laugier, Toulon	sténodactylographie
Société sténographique du Var	Rue de la République, Toulon	sténodactylographie, comptabilité
Institut Gaudio	Avenue Colbert, Toulon	sténodactylographie
Cours Vallet	Avenue Vauban, Toulon	sténodactylographie
Cours Barthélémy	Cours Jean Bart, Saint Raphaël	sténodactylographie
Union toulonnaise de jeunes filles	Rue Victor Micholet, Toulon	enseignement ménager

<sup>570</sup> LAUNAY (M.), *La CFTC, origines et développement, 1919-1940*, Publications de la Sorbonne, 1987. - p.238-239. Ce combat pour l'application de la loi Astier est l'un des caractères originaux du syndicalisme féminin.

<sup>571</sup> Arch. dép. du Var, 4T2 et Arch. dép. du Var, 3Z 184. En 1924, la Bourse du travail à Toulon organise des cours de dactylographie, sténographie, de comptabilité et de langues vivantes pour les filles.

L'école Pigier, créée en 1927, forte de ses 101 élèves en 1937, se pérennise à partir de 1930<sup>572</sup>. L'école Imbert ou l'institut Gaudio sont considérés au même moment «plutôt comme des maisons de commerce qui vendent des machines à écrire, dont les cours ont un but nettement commercial»<sup>573</sup>.

Les cours professionnels des syndicats professionnels féminins de l'Abbaye « La Ruche » qui deviennent l'Institution toulonnaise des cours commerciaux industriels et ménagers « La Ruche », installés avenue Colbert au centre de la ville, dépendent de l'Union centrale de l'Abbaye, fédération syndicale féminine de la CFTC<sup>574</sup>.

De statut privé, reconnus d'utilité publique, les cours gratuits ont plusieurs sources de financement : les cotisations de l'association caritative, une somme affectée par la Fédération syndicale et des dons et legs. La commune verse une subvention modeste<sup>575</sup>.

L'organisation des cours ressemble à celle des cours publics<sup>576</sup>. Ils ont lieu tous les soirs entre 18H30 et 19H30, toute l'année et couvrent trois types de formation, commerciale, industrielle et ménagère. Ils se répartissent entre l'enseignement général en français, en dessin et en arithmétique, l'enseignement théorique de sténographie, de dactylographie et de comptabilité et l'enseignement pratique ménager, de coupe et de modes. Tous les soirs Marthe Méru, la directrice des cours, prend en charge la classe d'apprentissage en couture. Dans les années 1930, entre soixante et quatre-vingt dix apprenties, encadrées par une douzaine d'enseignants, s'inscrivent aux cours, mais, là comme ailleurs, l'assiduité réduite limite leur portée. Les cours les plus suivis par une trentaine d'apprenties concernent la dactylographie, le français et les cours de coupe, spécialités féminines recherchées.

---

<sup>572</sup> Idem. 4T3 et 4T1.

<sup>573</sup> idem, lettre du Préfet 16 juillet 1930.

<sup>574</sup> « L'Abbaye » rassemble des syndicats ouvriers des professions de la couture et du textile.

<sup>575</sup> Arch. com. Toulon 1RI 12 et arch. dép. du Var 4T1.

<sup>576</sup> « L'Abbaye » dispose de cours professionnels mieux organisés grâce à la présidente du syndicat de la couture, vice-présidente de l'Abbaye [...] qui a monté de véritables ateliers pour former des couturières de la même manière qu'aurait pu le faire une école technique. LAUNAY (M.), *La CFTC...*, op.cit., p.238-239.

Plus âgées que celles des cours professionnels publics installés à l'école pratique Tessé, les deux tiers de ces jeunes femmes ont au moins dix-huit ans. Ces cours accueillent celles en situation personnelle difficile qui « reprennent une formation ». Pendant la période de la guerre, l'effectif diminue, les horaires sont avancés dans l'après-midi à partir de 16 heures, voire le matin, les cours industriels de la couture attirent alors davantage. A la fin de l'année, les élèves se présentent à trois types d'examen : le CAP de couturière ou de commerce aide-comptable, l'examen de dactylographie ou de sténographie de l'Institut sténographique de France et un examen interne, le certificat de fin d'études en français et calcul des cours commerciaux « La Ruche ».

Une autre institution, l'Union toulonnaise de jeunes filles, installée rue Victor Micholet à Toulon, école privée d'enseignement ménager, prépare des jeunes filles, étudiantes et ouvrières, au diplôme d'aptitude au professorat d'enseignement ménager<sup>577</sup>. Ces cours dépendent de la Fédération des syndicats féminins pour les employées installée rue de Sèze à Paris, qui crée « l'école normale sociale de la rue du Docteur Blanche, outil de formation d'une exceptionnelle qualité »<sup>578</sup>. Ecole à part entière, elle organise les cours dans la journée, matin et après-midi, pour une trentaine d'élèves et autant pour les cours du soir créés en 1935 qui ont lieu entre 17 heures et 19 heures, trois fois par semaine. L'encadrement enseignant compte six professeurs titulaires du CAP d'enseignement ménager, diplômés d'une école ménagère, titulaires du bac ou du brevet supérieur. Les cours d'enseignement ménager comportent : la couture, la coupe, le repassage, la cuisine, l'alimentation, le bricolage, l'hygiène et l'économie domestique. Les jeunes filles préparent le CAP d'enseignement ménager en deux années d'études. Quelques-unes parmi les meilleures continuent leurs études ménagères au Centre provençal ménager de Marseille.

---

<sup>577</sup> Arch. dép. du Var 4T1, cours professionnels.

<sup>578</sup> LAUNAY (M.), *La CFTC...*, op.cit.

Elles se présentent aussi au concours honorifique de la « meilleure ménagère de France ». Si l'œuvre est reconnue d'utilité publique en 1922, l'Union toulonnaise demande une reconnaissance officielle de ses formations pour l'emploi futur de ses élèves.

Les cours professionnels féminins privés, le plus souvent payants, donnent une formation le soir, à deux cents ou à trois cents jeunes filles, évaluées par des diplômes internes ou simple complément de formation directement en prise avec les activités commerciales et administratives, dont la profession de sténodactylographe en pleine expansion. Les cours de la Chambre de commerce, plus ambitieux, ne répondent pas forcément mieux à une demande ponctuelle de ces activités. Seul l'établissement catholique « La Ruche », aux formations plus complètes, est la contrepartie privée des cours professionnels publics des écoles de filles.

### **Conclusion**

Dans le Var, pour les filles comme pour les garçons, le besoin d'école, le besoin de qualification professionnelle du personnel féminin des bureaux, des boutiques et des ateliers ont pour effet l'accroissement du nombre des jeunes filles fréquentant les écoles pratiques et les cours professionnels. L'évaluation approximative du nombre des jeunes Varoises engagées dans l'enseignement technique et les cours professionnels, au milieu des années 1930, s'élève à, au moins, un millier<sup>579</sup>. La statistique montre que, dans cette période de l'entre-deux-guerres, l'enseignement technique féminin des écoles pratiques et cours complémentaires varois se porte plutôt mieux que dans d'autres départements. En même temps, les effectifs des écoles primaires supérieures féminines restent aussi forts que ceux de l'enseignement pratique. Les jeunes filles se répartissent en trois secteurs professionnels. Peu développé, l'enseignement ménager traditionnel en fait de bonnes maîtresses de maison.

---

<sup>579</sup> Nous prenons en compte les établissements publics et privés de l'agglomération toulonnaise, officiellement répertoriés, et nous y avons ajouté approximativement les cours professionnels de jeunes filles signalés dans les bourses du travail mal connus et à Draguignan la Préfecture.

Les diverses activités liées au travail du textile débouchent sur un travail rémunéré dans les boutiques, les ateliers et chez les particuliers, ou les prépare à un futur mariage. Le nouvel enseignement commercial, en expansion, répond à la tertiarisation de l'emploi varois. A l'opposé des garçons employés dans les grandes entreprises industrielles de l'agglomération toulonnaise, qui organisent leur propre formation ou dynamisent l'enseignement technique des écoles pratiques, les filles ne trouvent que des activités concernant des officines plus modestes, des boutiques, des ateliers, des bureaux administratifs publics et privés. Mais à cette époque, à moins qu'elle n'y soit contrainte, la jeune fille ou la jeune femme abandonne l'emploi occupé dès qu'elle se marie ou dès la naissance de son premier enfant. L'originalité de l'emploi féminin plus aléatoire se répercute-t-il sur l'état de l'enseignement technique féminin ?

La fréquentation tout à fait honorable des écoles pratiques et cours complémentaires pour les filles n'a rien à envier à celle des écoles et cours réservés aux garçons. Mais pour les filles plus que pour les garçons, la petite bourgeoisie envoie ses enfants acquérir un complément d'instruction jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans au moins. Les meilleures d'entre elles rentreront après concours dans les administrations, par exemple à l'arsenal. Les apprenties qui sont employées dans des ateliers, des commerces, des bureaux ont besoin d'une formation professionnelle devenue obligatoire à la fin des années 1930, proposée dans les cours professionnels publics et surtout privés. Maîtriser la sténographie et la dactylographie, branches professionnelles nouvelles, nécessite un apprentissage que ne demandent pas les activités traditionnelles de la couture, apprises en imitant une ouvrière plus ancienne ou par transmission familiale. La multitude de cours privés commerciaux répond surtout à la forte demande du travail de bureau : ces cours mettent en adéquation formation et utilisation immédiate au bureau, ou dans la boutique.

Les cours mixtes de la Chambre de commerce, assurés par des professeurs de l'enseignement public, se veulent d'un niveau supérieur. Ils sont concurrencés par des cours professionnels privés de niveau inférieur, moins ambitieux. De leur côté, les garçons, beaucoup moins attirés par les activités commerciales, se tournent plutôt vers les cours commerciaux masculins de l'école Rouvière.

Bien que la législation soit la même pour les filles et pour les garçons, l'engagement des élus locaux pour l'enseignement technique des filles n'a pas l'envergure de celui manifesté pour les garçons. On ne lésine pas sur les moyens à attribuer aux garçons : équipement en matériel pédagogique onéreux, rémunération de nombreux maîtres d'atelier par la commune, construction des grands ateliers du Champ de Mars. Le matériel nécessaire à l'enseignement technique des filles coûte moins cher à la municipalité toulonnaise. La demande de reconstruction de l'école pratique de filles, demeurée sans suite, se fait sous la pression des parents d'élèves encouragés par la directrice. Pourtant à la même époque, à La Seyne, la municipalité installe la nouvelle école des filles dans des locaux plus vastes. Phénomène nouveau, l'intervention des parents des élèves filles, pour protester contre les conditions matérielles d'enseignement de l'école pratique de filles à Toulon ou pour soutenir, avec l'amicale des anciens élèves, le cours complémentaire de filles à La Seyne, ne se rencontre pas chez les garçons, mieux lotis. L'enseignement technique des filles reste une charge secondaire. Cette insuffisance est relayée par des enseignantes qui assurent la bonne réputation et le bon fonctionnement des établissements féminins, malgré les conditions matérielles médiocres d'enseignement et malgré l'absence du moteur que constituent les établissements civils et militaires de la Marine pour les garçons.

## Chapitre VI : Les écoles techniques de l'arsenal et de la marine de 1906 à 1943, entre permanence et évolution

Au XIXe siècle, la Marine forme ses chefs d'atelier, futurs agents techniques de la construction et de l'artillerie navale, puis ses mécaniciens civils et militaires. La Marine poursuit sa politique interne de formation technique et la fait évoluer. Les dates clés de réorganisation des écoles de mécaniciens en 1906, des nouvelles écoles techniques en 1912 et de l'ensemble des écoles professionnelles en 1914, précèdent l'interruption due à la guerre de 1914, qui ne constitue pas une rupture pour l'évolution de l'instruction technique du personnel de la Marine. Dans l'entre-deux-guerres la Marine bénéficie de la politique de rénovation de sa flotte, définie par le ministre Georges Leygues, et de la politique de réarmement de la deuxième partie des années 1930. Ces politiques ont pour conséquence une embauche continue à l'inverse de ce qui se passe dans la construction navale civile. Toutefois elles ne vont pas sans crises sociales<sup>580</sup>.

---

<sup>580</sup> Après 1919, les travailleurs de l'arsenal, menacés par une réduction des effectifs et inquiets de la question de la réforme des statuts et du niveau des salaires qui en découlent, déclenchent la grève illimitée en mai 1920, durement réprimée. GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op.cit. - p. 142-148. Au milieu des années 1930, les mesures déflationnistes frappent les salariés de l'Etat. En août 1935, le mécontentement provoque de grandes manifestations qui tournent à l'émeute sanglante [GIRAULT, id p. 284]. Après l'espoir du Front Populaire, la remise en cause de la semaine des quarante heures déclenche une grève nationale de 24 heures, grève dite « des bras croisés », bien suivie à l'arsenal ainsi qu'aux FCM à La Seyne, mais où tous ceux qui « s'étaient croisés les bras » sont sanctionnés. GALFRE (C.), *L'histoire sociale de l'arsenal de Toulon (de l'Ancien régime à la IVe République)*. Ollioules : La Nerthe : 2003. – p. 257-378.

Dans ce contexte de développement quantitatif et qualitatif de la Marine, de crise économique et de revendications sociales, les écoles techniques de la Marine sont soumises à la demande sociale scolaire, comme dans l'Instruction publique.

Les premières transformations d'avant 1914 résultent, pour la nouvelle école technique de l'arsenal, de la refonte des statuts uniformisés des personnels ouvriers et des personnels d'encadrement des arsenaux, personnels valorisés financièrement, d'abord en 1900 puis en 1910<sup>581</sup>. Les nouvelles écoles techniques se substituent aux écoles de maistrance, elles élargissent les conditions de recrutement et rehaussent le niveau de formation. Pour ses nombreux mécaniciens, la Marine simplifie les voies complexes et multiples de recrutement, et réadapte leur formation aux besoins techniques nouveaux. En outre elle se dote d'un panel d'écoles professionnelles diverses pour les nombreuses spécialités dont elle a besoin. Par ailleurs deux écoles supérieures s'installent pour quelques années à Toulon : en 1927 le ministère crée à Toulon une école supérieure de l'Artillerie navale ; en 1941 la zone libre à Toulon accueille l'école technique supérieure brestoise. A partir de l'histoire des principales écoles techniques civiles et militaires maritimes dans l'entre-deux-guerres, nous évaluerons quelques principes directeurs de la création d'un enseignement technique de la Marine, à savoir la réorganisation administrative, les innovations techniques, le besoin et la demande d'instruction, le rôle social de la Marine.

---

<sup>581</sup> Décrets du 15 janvier 1900 et du 6 août 1910 : L'ensemble du personnel chargé de la conduite et de la surveillance des travaux dans les chantiers et les ateliers, sous les ordres des ingénieurs du Génie maritime et des ingénieurs des Travaux hydrauliques, est regroupé en un personnel unique des agents techniques des directions de travaux, selon les grades d'adjoints principaux, chefs surveillants techniques et surveillants techniques. Les candidats agents techniques sont inscrits sur une liste d'aptitude ; les élèves sortis de l'école supérieure maistrance disposent de points supplémentaires.

## **A - L'Ecole technique élémentaire de l'arsenal maritime (1912-1943)**

En 1912, l'Ecole technique élémentaire de l'arsenal à Toulon succède à l'école de maistrance<sup>582</sup>. Jusqu'à son transfert en 1943 à Aurillac, elle connaît une deuxième phase de son histoire qui reprendra à Toulon en 1945, pour s'achever au tout début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Plusieurs éléments guident cette deuxième phase de l'évolution : la modification du statut ouvrier, la valorisation de la carrière des jeunes gens sortis de l'école technique, le besoin de techniciens supérieurs, une meilleure coordination entre l'école technique élémentaire et l'école supérieure brestoise, la concurrence avec d'autres services de la Marine et avec le secteur civil, la prise en compte des formations données par l'enseignement technique public. Quelques dates clés ponctuent ces trente années de fonctionnement. En 1912 puis en 1931, les écoles techniques élémentaires et supérieures, complémentaires, prennent en compte certaines réformes dont, en 1927, la création de l'école supérieure d'Artillerie fait partie. La Marine, selon les propos de son représentant ministériel, joue le rôle de précurseur de l'enseignement technique<sup>583</sup>. Dès le XIX<sup>e</sup> siècle, la Marine forme son encadrement moyen et ses ouvriers. A partir de l'étude de l'Ecole technique élémentaire, nous aborderons des questions auxquelles elle est confrontée : la nature et le contenu des enseignements donnés, la valorisation des carrières des élèves passés par ces écoles.

### **1 - Ecole technique de la marine et formation professionnelle : les nécessaires réajustements**

a) Un enseignement technique à la recherche de plus de spécialisation

---

<sup>582</sup> Le terme de maistrance désigne alors des écoles militaires.

<sup>583</sup> BERTHIAU (J. A.), op cit, p. 302.

La nouvelle école technique réorganisée en 1912<sup>584</sup> prévoit treize mois d'études comme dans l'ancienne école de maistrance, les deux derniers mois constituant le temps nécessaire aux révisions préparatoires à l'examen de fin d'études. Les élèves choisissent l'une des trois spécialités : mécanique, charpentage et artillerie. Ils suivent des cours théoriques, des cours techniques communs et des cours spécifiques à leur spécialité, au total 325 heures réparties comme l'indique le tableau 24 établi d'après le bulletin officiel de la Marine<sup>585</sup>.

Tableau 24 : Répartition horaire des cours techniques à l'école technique de la Marine

Désignation des cours		Méca	Charp	Artill
Cours théoriques généraux.	Langue française et comptabilité	50	50	50
	Arithmétique et algèbre	45	45	45
	Géométrie et trigonométrie	70	70	70
	Géométrie descriptive	40	40	40
	Mécanique, hydrostatique et résistance des matériaux	50	50	50
	Electricité.....	15	15	15
Cours techniques communs	Technologie : propriétés des corps usuels, outillage général.....	15	15	15
Cours technique spécial	Charpentage.....	40	40	
	Machine à vapeur.....			
	Artillerie.....			40
Totaux		325	325	325

Quinze heures de dessin hebdomadaires complétaient les trois cent vingt-cinq leçons d'une heure et demie dont cinquante de révisions. L'horaire global des cours a augmenté : 300 heures à l'école de maistrance avant 1912, 325 heures à l'école technique élémentaire. La place des cours théoriques communs d'enseignement général diminue au profit des cours techniques communs et des cours de spécialités. L'enseignement général représentait 245 heures à l'école de maistrance, en 1912 l'horaire est réduit de 20%.

<sup>584</sup> BO Marine, 1912.

<sup>585</sup> BERTHIAU (J. A.), *Des maîtres entretenus...* op. cit. - p. 263 et BO Marine 25 janv 1912.

L'horaire des disciplines techniques - mécanique, électricité, technologie et cours de spécialité – double, passant de trente-cinq à soixante-dix heures. Les cours d'enseignement général et les cours théoriques représentent les trois-quarts de l'horaire imparti, avec une forte dominante mathématique. Mais un équilibre voulu s'établit entre l'école élémentaire et l'école supérieure - orientation prévue pour les meilleurs élèves - puisque les cours d'enseignement général de français et mathématiques à l'ETS ne représentent plus que 20% du nombre total des cours<sup>586</sup>. Cependant les séances de dessin, non inscrites dans l'emploi du temps, occupent les matinées qui ne sont pas consacrées aux cours. Lors des deux après-midi par semaine prévues pour des visites d'ateliers les élèves observent l'application de ce qui a été appris en cours et font des relevés et des croquis à main levée<sup>587</sup>.

Les instructions officielles insistent sur les objectifs professionnels et la mise en pratique de l'enseignement donné à l'école technique : « Il est expressément recommandé aux professeurs de se placer toujours, en traitant chaque question du programme, au point de vue de l'application que les élèves auront à en faire, soit dans la suite des cours, soit dans la pratique de leur profession »<sup>588</sup>. Malgré ces orientations, en 1922, le rapport de la commission d'examen de sortie de l'Ecole technique élémentaire toulonnaise demande une réforme de l'enseignement technique de l'école dans le sens d'une modernisation et d'une augmentation des cours, ceux de mécanique précisément, en supprimant des questions désuètes au profit de l'étude des moteurs à turbines, des moteurs diesel, des moteurs à explosion. La même remarque vaut pour le dessin industriel. Les rapporteurs proposent de doubler les leçons de technologie en supprimant des matières scientifiques plutôt du niveau de la formation de l'ingénieur. Ils proposent aussi d'harmoniser les cours entre les différents ports<sup>589</sup>.

---

<sup>586</sup> BO Marine, 25 janvier 1912

<sup>587</sup> idem p. 180

<sup>588</sup> ibid p. 122

<sup>589</sup> Arch. ENSIETA, Brest, rapport d'examens de sortie ETE Toulon, avril 1922.

## b) L'adaptation des enseignements techniques et pratiques et les finalités de l'école

En 1931, de nouveaux décrets organisent les quatre écoles techniques de la Marine qualifiées d'« ordinaires »<sup>590</sup>, dont celle de l'arsenal de Toulon<sup>591</sup>. L'école technique s'enrichit de deux formations nouvelles, pour les ouvriers de l'Intendance et pour les ouvriers de la Direction des Travaux maritimes. Ainsi les élèves appartiennent aux cinq spécialités des différentes Directions : charpentage et mécanique pour la Direction des constructions navales, artillerie, intendance et travaux maritimes pour les autres Directions ; spécialistes de l'une d'entre elles, ils peuvent en choisir une deuxième, ce qui leur donne des points supplémentaires à l'examen de sortie. L'horaire global des 325 cours d'une heure et demie reste le même (il est plus faible pour les nouvelles spécialités de l'Intendance et des Travaux maritimes, 315 cours pour la première et 314 cours pour la seconde). En revanche, l'ensemble des cours techniques théoriques et pratiques augmente : géométrie et trigonométrie perdent quinze cours récupérés par les cours communs de mécanique et de technologie et les cours techniques de spécialités. Le déplacement horaire même faible a pris en compte les observations faites par les examinateurs à l'examen de sortie quelques années auparavant. En 1931, les cours d'enseignement général occupent 58% du temps imparti, les cours techniques théoriques et pratiques 42 % de ce temps ; il faut ajouter les quinze heures hebdomadaires de dessin industriel, « consacrées à l'exécution de feuilles de dessin prescrites par le programme et à la mise au net des croquis relevés dans les visites d'atelier »<sup>592</sup>. Jean André Berthiau lui-même ancien élève de l'ETSM et ancien ingénieur de la Marine, observe que « le temps consacré aux cours techniques spéciaux est encore très peu important »<sup>593</sup> ; toutefois une progression se dessine vers une plus grande place laissée aux enseignements techniques.

<sup>590</sup> Le qualificatif d' « ordinaire » est préféré à celui trop péjoratif d'élémentaire.

<sup>591</sup> BO Marine, 19 février 1931.

<sup>592</sup> SHM, BO Marine, 19 février 1931, art.15 p. 579.

<sup>593</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus...*, op. cit. - p. 284.

Les responsables de la formation dans les écoles techniques de la Marine se trouvent confrontés à la difficulté de concilier des objectifs différents : d'une part former des élèves à leur future fonction d'agent technique et d'autre part préparer les meilleurs d'entre eux à l'entrée à l'école technique supérieure. Par ailleurs, il faut à la fois prévoir un enseignement pratique directement utilisable dans les ateliers, et exercer l'esprit critique et l'esprit d'initiative dont auront besoin les futurs agents techniques. En 1943, le rapporteur de la commission d'examen de l'école constate que les élèves de l'ETS rencontrent des difficultés à maîtriser la théorie du cours de machines par exemple et n'ont pas assez de connaissances générales. Le niveau de mathématiques demandé est trop élevé, les cours d'électricité ne sont pas assez centrés sur les connaissances pratiques<sup>594</sup>. La question se pose de trouver, pour les futurs agents techniques et pour les ingénieurs de l'Arsenal, un équilibre entre une formation générale et une formation technique. Non seulement cela se mesure à la quantité horaire attribuée aux diverses spécialités techniques, mais aussi à la manière de les aborder.

En 1927 la commission d'examen chargée des examens de sortie de toutes les écoles techniques élémentaires propose d'unifier et de modifier les méthodes, dans « une orientation plus résolument pratique et utilitaire »<sup>595</sup>, afin d'écartier la tendance à accumuler des connaissances encyclopédiques parfois désuètes, détachées de l'expérience pratique. La commission formule plusieurs propositions : pour améliorer le niveau des élèves admis dans les ETE, elle souhaite instituer des cours préparatoires pour les ouvriers qui ont abandonné leurs études depuis leur sortie de l'école des apprentis. Ces cours préparatoires ne seront créés qu'en 1942<sup>596</sup>. Pour unifier les cours entre toutes les écoles, la commission d'examen suggère de rédiger des programmes détaillés sous le contrôle de l'Inspection générale.

---

<sup>594</sup> Arch. ENSIETA, rapport d'examen 28 mai 1943, carton ETS 1939-1940.

<sup>595</sup> BO Marine, 9/05/27 et BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus...* op cit. - p.273.

<sup>596</sup> Arch. ENSIETA, direction des industries navales, note du 5 septembre 1942.

En 1931, l'Inspection générale en reprend l'idée et répartit la rédaction des programmes détaillés des cours techniques entre les ETO des quatre ports. Toulon a la charge du cours de technologie et du cours de mécanique, pris comme exemples. Le même principe d'unification des méthodes pour certains cours d'enseignement général est envisagé. Dans cet esprit et pour éviter les répétitions entre les ETO et les ETS, les deux niveaux de programme ne sont pas dissociés afin d'en assurer la continuité.

L'exemple du programme du dessin industriel paru dans le décret de 1931 montre les limites de l'évolution souhaitée. Le programme du dessin industriel enseigné à l'Ecole technique ordinaire et à l'Ecole technique supérieure publiés dans le bulletin officiel en 1931, reprend mot à mot celui de 1912<sup>597</sup>. Les mêmes règles d'exécution des dessins valent pour les deux niveaux de formation : croquis à main levée effectués au cours des visites d'atelier puis exécution des dessins cotés en un temps donné. Des feuilles communes à toutes les spécialités sont exécutées : connaissances de base du dessin pour les élèves de l'ETO, dessins d'après les croquis à main levée d'objets de la spécialité des élèves de l'ETS.

Ils exécutent des feuilles particulières à chaque spécialité : par exemple, pour celle du charpentage, l'exécution d'un plan de forme et les calculs de déplacement pour les premiers, se complètent pour les seconds par les calculs de stabilité et le relevé complet d'un plan d'appareils de mouillage ou de barre de gouvernail.

Les élèves de l'ETS élaborent un projet qui les met dans les conditions de travail de dessinateurs, à l'aide de données fournies par l'ingénieur professeur.

L'exemple du programme du dessin industriel paru dans le décret de 1931 montre les limites de l'évolution souhaitée. Le programme du dessin industriel enseigné à l'Ecole technique ordinaire et à l'Ecole technique supérieure publiés dans le bulletin officiel en 1931, reprend mot à mot celui de 1912<sup>598</sup>.

---

<sup>597</sup> Annexe 47.p.

<sup>598</sup> Annexe 47.p.

Les mêmes règles d'exécution des dessins valent pour les deux niveaux de formation : croquis à main levée effectués au cours des visites d'atelier puis exécution des dessins cotés en un temps donné. Des feuilles communes à toutes les spécialités sont exécutées : connaissances de base du dessin pour les élèves de l'ETO, dessins d'après les croquis à main levée d'objets de la spécialité des élèves de l'ETS. Ils exécutent des feuilles particulières à chaque spécialité : par exemple, pour celle du charpentage, l'exécution d'un plan de forme et les calculs de déplacement pour les premiers, se complètent pour les seconds par les calculs de stabilité et le relevé complet d'un plan d'appareils de mouillage ou de barre de gouvernail. Les élèves de l'ETS élaborent un projet qui les met dans les conditions de travail de dessinateurs, à l'aide de données fournies par l'ingénieur professeur. La continuité des programmes entre les deux niveaux de formation n'exclut cependant pas des répétitions décriées. Le projet de fin d'études de l'ETS, déjà présent en 1912, initie les élèves à leur future fonction de chef de travaux.

#### c) Les professeurs ingénieurs et agents techniques à l'école technique

Dans l'Instruction publique, les compétences et la personnalité des enseignants participent à la réussite et à la notoriété du nouvel enseignement technique des écoles pratiques. Qu'en est-il pour le personnel enseignant de l'école technique de l'Arsenal ? Les professeurs de l'école technique élémentaire et supérieure appartiennent au corps des officiers et des ingénieurs des personnels techniques et administratifs en activité dans les différentes Directions de travaux ou à celui des ingénieurs du Génie maritime. On attribue aux ingénieurs des Directions des travaux (IDT) et aux ingénieurs du Génie maritime (IGM) les cours techniques spéciaux. Toutefois, quand c'est nécessaire, on sollicite des professeurs civils de lycée et des écoles professionnelles pour les cours théoriques et d'enseignement général. Des agents techniques officient en tant que répétiteurs dans les visites d'atelier, les manipulations aux cours, ainsi que pour la discipline et la surveillance générale.

## Annexe 47

L'enseignement du dessin à l'ETO (Toulon) et à l'ETS (Brest) en 1931<sup>599</sup>

<p><b>Ecole technique ordinaire</b> Tous les dessins doivent être exécutés d'après relevés faits par les élèves à l'exclusion de tout dessin copié. Il est tenu compte, pour l'approbation des dessins, de la rapidité d'exécution en même temps que du résultat. Dans ce but, le professeur fixe, pour chaque dessin un temps d'exécution normal et indique sur le dessin de chaque élève, le temps employé en regard de ce temps normal. Les croquis à main levée effectués au cours des visites d'atelier sont notés par lui comme dessins. Les feuilles de dessin ci-après doivent être établies en cours d'année.</p> <p><b>Feuilles communes</b> 1° Tracé de courbes usuelles et géométriques (cercles, hyperbole, hélice, etc). 2° Tableau de teintes conventionnelles. 3° Ecrous et vis divers. 4° Représentation séparée de pièces d'après relevés sur place (cinq feuilles). 5° Mise au net à l'encre d'un ensemble d'après les relevés sur place (deux feuilles mais une seulement pour CN charpentage) .</p> <p><b>Feuilles spéciales</b> <i>Constructions navales, charpentage</i> : Plan de forme et calculs de déplacement. <i>Constructions navales, mécanique</i> : Courbe de régulation et dessin de pièces de machines. <i>Artillerie navale</i> : Dessin d'une culasse. <i>Travaux maritimes</i> : Plan, coupe et élévation d'un bâtiment. <i>Intendance maritime</i>. Plan d'un appareil simple choisi dans l'outillage de la spécialité de l'élève.</p>	<p><b>Ecole technique supérieure</b> Exécution de dessins se rapportant aux matières enseignées, d'après croquis relevé par les élèves. Tous les dessins doivent être exécutés d'après relevés faits par les élèves à l'exclusion de tout dessin copie. Il est tenu compte, pour l'appréciation des dessins, de la rapidité d'exécution en même temps que du résultat. Dans ce but, le professeur fixe, pour chaque dessin, un temps d'exécution normal et indique, sur le dessin de chaque élève, le temps employé en regard de ce temps normal. Les croquis à main levée effectués au cours des visites d'atelier sont notés par le professeur comme dessins. Les feuilles de dessin ci-après doivent être établies en cours d'année</p> <p><b>Feuilles communes</b> Dessins d'après croquis cotés et relevés sur place, à main levée d'objets ou d'appareils correspondants à la spécialité de l'élève. Une feuille sera mise au net au crayon. Une feuille sera mise au net à l'encre.</p> <p><b>Feuilles spéciales.</b> <i>Charpentage</i>. Plan de formes et calculs complets de déplacement et stabilité. Relevé complet d'un plan d'appareils de mouillage ou de barre de gouvernail. <i>Mécanique, ajustage</i>. Courbes de régulation et diagrammes d'une machine. Epure d'engrenage. Relevé complet du tuyautage d'une salle de machines. <i>Mécanique, électricité</i>. Relevé complet d'un tableau de distribution et du schéma de bobinage d'une dynamo.</p>
<p><b>Projet</b> : En fin d'études de l'Ecole technique supérieure, les séances de dessin des trois derniers mois sont consacrées par les élèves à l'établissement d'un projet qui leur est donné par le professeur du cours technique principal correspondant. Ce projet doit être simple et est exécuté dans les conditions de travail des dessinateurs, c'est-à-dire sous la direction de l'ingénieur professeur qui doit fournir à l'élève un croquis à main levée, des dispositions générales à adopter et indication du mode de calcul à suivre, l'élève s'aidant, pour le reste, de ses cours, des autres mémoires et des conseils du professeur de dessin. Par exemple, on pourra donner aux charpentiers à établir le projet d'une grue d'embarcation aux mécaniciens, celui d'un palan hydraulique aux électriciens, à établir un projet de tableau pour charge d'accumulateur pour un survolteur. Les données numériques doivent, autant que possible, être variées pour chaque élève. Les feuilles spéciales et les projets servent de base principale à la commission d'examen pour donner la note de dessin.</p>	

<sup>599</sup> BO Marine, arrêtés ministériels du 19 février 1931 portant organisation de l'école technique supérieure des CN et des écoles techniques ordinaires des arsenaux de la Marine.

A la lecture des nominations administratives, on constate une rotation des professeurs ingénieurs à l'école technique. En 1935, l'IDT Bourguignon est chargé de l'école technique, un an plus tard l'IDT Botta le remplace à la tête de l'école technique et de l'école d'apprentissage et s'occupe des questions concernant les apprentis. Au début de l'année 1937, l'IGM Aragon chargé du cours de machines remplace l'IGM Tusseau, mais en novembre c'est l'inverse. En juillet de l'année suivante, l'IGM Gensollen remplace Tusseau<sup>600</sup>. Ces ingénieurs professeurs alternent service actif dans les ateliers et à l'école technique ordinaire, ce qui doit améliorer le contenu de l'enseignement technique adapté aux dernières pratiques professionnelles dans les chantiers et dans les ateliers. Cette organisation concerne les cours techniques théoriques et les cours techniques spéciaux dont celui de machines à Toulon. Il sert de référence à l'ensemble des écoles techniques de la Marine<sup>601</sup>. Le grade d'ingénieur des Directions de travaux, obtenu au mérite, force l'admiration et le respect des subordonnés<sup>602</sup> ; il reste néanmoins un « ingénieur maison », ce qui est moins prestigieux que d'être sorti de l'école du Génie maritime<sup>603</sup>.

C'est le cas de l'IDT Louis Botta, directeur de l'école technique ordinaire en 1936<sup>604</sup>. Louis Botta né en 1898 à Toulon, ancien élève de l'école Rouvière<sup>605</sup> entre à 16 ans à l'arsenal, à la Direction des constructions navales comme apprenti. Il devient aide ouvrier en 1916.

---

<sup>600</sup> SHM Toulon, 1G5 68, répertoire des ordres du directeur de l'Arsenal.

<sup>601</sup> BO Marine, 1931.

<sup>602</sup> Cette remarque s'appuie sur des témoignages d'ouvriers de l'Arsenal, admiratifs pour ceux qui ont acquis ce grade.

<sup>603</sup> Les élèves de l'ETSM obtiennent le titre d'ingénieur en 1925, mais ils doivent attendre pendant plusieurs années leur nomination, certains même ne sont jamais nommés. « Cette situation particulièrement humiliante qui leur est faite à la sortie des écoles » conduit l'Amicale des anciens élèves à solliciter la « revalorisation de leur être moral ». Association amicale des anciens élèves des ETSM, *Historique de l'enseignement technique de la Marine (1819-1932)*, 1932. - 36 p. En 1934, le nouveau brevet d'ingénieur diplômé, en remplacement du brevet de capacité, leur confère le titre d'ingénieur dès leur sortie de l'école.

<sup>604</sup> SHM Toulon, 1 M3 118 /115, registre des matricules ouvriers.

<sup>605</sup> Les sources accessibles au SHM à Toulon (matricules) ne permettent pas de connaître les origines familiales et scolaires de l'apprenti. Cependant nous pouvons avancer que son entrée tardive à l'Arsenal, seize ans au lieu de quatorze ans, et son accès rapide à l'ETE puis à l'ETS peuvent s'expliquer par une formation préalable acquise à l'école pratique.

A 18 ans, le service militaire et l'enrôlement comme matelot armurier au service de la direction de l'Artillerie navale le mobilisent, de 1917 à 1920. Ouvrier immatriculé à la Direction des constructions navales, admis à l'Ecole technique élémentaire de Toulon en 1921, puis à l'Ecole technique supérieure en 1923, promu agent technique en 1925, il passe quelques années à l'arsenal de Bizerte en Tunisie. En 1931, il accède au grade d'agent technique principal et deux ans plus tard à celui d'ingénieur des Directions des travaux. En 1936, il a la responsabilité de l'école technique et de l'inspection de l'apprentissage qu'il quitte deux ans plus tard. Il termine sa carrière au sommet de la hiérarchie en tant qu'ingénieur principal en chef.

Précurseur en matière d'enseignement technique, grâce aux écoles techniques qu'elle organise, la Marine rend possible la réussite professionnelle des plus modestes, dans la mesure où elle permet à des fils d'ouvriers de devenir des cadres, agents techniques et ingénieurs<sup>606</sup>. Néanmoins nos conclusions seraient incomplètes si nous ne citons le cas de ceux qui se sont engagés dans le combat syndical et politique, barrés dans leur ascension professionnelle. Louis Vincent appartient à cette catégorie-là<sup>607</sup>. Né en 1885, agent technique de 3<sup>e</sup> classe à 27 ans, membre de la CGTU puis du Parti communiste, il n'accède pas au rang d'ingénieur des Directions des travaux. Quelques mois après le décès de Louis Vincent, son ancien directeur écrit à sa femme: « Les grands chefs l'avaient en estime, vous en avez eu la preuve avec le commandant Kahn qui sûrement en aurait fait un ingénieur mais hélas, en ce temps-là, on n'avait pas le droit d'avoir des idées avancées et le mérite ne passait qu'après la souplesse »<sup>608</sup>.

## **2 – Recrutement et devenir des élèves de l'école technique élémentaire**

a) D'un recrutement difficile à l'affluence des candidats

<sup>606</sup> BERTHIAU *Des maîtres entretenus...*, op. cit. p.302.

<sup>607</sup> Voir annexe 68.

<sup>608</sup> Arch. privées de Josette Vincent

Les mesures de valorisation prises en 1900 pour les jeunes gens sortis de l'école de maistrance, malgré quelques améliorations immédiates, ne suffisent pas à attirer un nombre satisfaisant de candidats au concours d'entrée à l'école de formation des ouvriers. Ainsi à Toulon, en 1910, à l'examen d'entrée à l'école de maistrance, 24 places sont proposées au concours d'entrée mais quinze candidats se présentent (auxquels s'ajoutent deux candidats des Equipages de la flotte) ; onze sont admis pour 37 postes de surveillant technique vacants. Le directeur du Génie maritime, à la suite du rapport de l'ingénieur délégué aux examens à Toulon, propose d'ouvrir le recrutement aux ouvriers auxiliaires ayant deux ans de service<sup>609</sup>.

Le décret de 1912 désigne les cinq écoles de maistrance dans les cinq ports de Cherbourg, Brest, Lorient, Rochefort et Toulon sous le nom d' « Ecoles techniques élémentaires », tandis que le terme de « maistrance » est conservé pour les écoles des Equipages de la flotte. Les élèves de l'Ecole technique élémentaire se recrutent parmi les ouvriers immatriculés et parmi les ouvriers auxiliaires, dégagés des obligations militaires. Les premiers doivent compter au moins une année de service comme ouvrier immatriculé, les seconds dix-huit mois de service en tant qu'ouvrier auxiliaire de spécialité, et un service suffisant pour entrer dans le personnel ouvrier immatriculé.

L'examen est ouvert aux militaires des Equipages de la flotte. Tous les candidats se soumettent préalablement à l'essai professionnel de la deuxième classe des ouvriers des diverses spécialités, sauf les chefs-ouvriers et les ouvriers de la spécialité des dessinateurs qui en sont dispensés. Les ouvriers se présentent alors aux épreuves écrites et orales de l'examen d'entrée. Le nouveau décret de réorganisation du 19 février 1931 rebaptise les quatre écoles techniques « écoles techniques ordinaires » (celle de Rochefort disparaît).

---

<sup>609</sup> Arch. ENSIETA, Brest, rapport de l'ingénieur en chef Castelnau, 19/02/ 1910.

Les mêmes conditions de recrutement s'appliquent aux seuls ouvriers des spécialités de la Marine, puisque depuis 1920 le statut du personnel ouvrier de la Marine est unifié<sup>610</sup>.

Depuis 1912, l'admission d'anciens diplômés des écoles professionnelles et des écoles pratiques d'industrie comme aides ouvriers (à Toulon, ceux issus de la section professionnelle de l'EPS Rouvière devenue EPCI en 1922), âgés de 18 ans au moins et de 19 ans au plus, devrait améliorer le recrutement des élèves à l'école technique élémentaire (puis ordinaire)<sup>611</sup>. Ces aides ouvriers ne sont plus soumis aux années d'apprentissage comme le sont les non diplômés. Au bout de six mois, après un essai professionnel, ils deviennent ouvriers. Cette mesure utilise et valorise la préformation acquise dans les nouvelles écoles techniques de l'Instruction publique d'une part et permet d'accéder plus rapidement à l'Ecole technique élémentaire d'autre part. Cela a peu d'effet immédiat à Toulon : en 1913, le rapporteur de la commission des examens d'admission déplore la diminution constante des candidats et l'abaissement marqué du niveau de l'instruction des meilleurs ouvriers. La promotion de 1913 ne compte aucune candidature des anciens élèves des EPI devenus aides ouvriers, et le rapporteur ajoute « qu'il faudra attendre encore longtemps avant qu'on puisse faire rentrer à l'école technique des élèves de cette provenance »<sup>612</sup>.

Tableau 25 : Nombre d'admis et d'admissions prévu à l'ETO/ETE

année	admis	admissions prévues
1913	17	24
1923	22	33
1933	32	32
1936	24	24
1938	32	32

<sup>610</sup> BO Marine, 1<sup>er</sup> avril 1920. L'article premier du titre premier du décret de 1920 unifie le statut du « personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine » : des chefs-ouvriers, ouvriers, ouvrières, aides ouvriers et apprentis immatriculés, des ouvriers, ouvrières et apprentis auxiliaires, des ouvriers et ouvrières en régie. Le personnel ouvrier comprend deux catégories : les apprentis et les ouvriers et ouvrières immatriculés ou temporaires.

<sup>611</sup> Idem, 24 août 1912

<sup>612</sup> Arch. ENSIETA, rapport commission examens d'admission, 1913-1914.

Quelques chiffres disponibles (tableau 25) vont dans le sens du propos précédent. Dans les années connues 1913 et 1923, les 17 et 22 admis sont bien inférieurs aux 24 et 33 admissions prévues. La situation change dans les années 1930 où le nombre d'admis égale celui des admissions prévues. Pour cette période, le nombre de candidats progresse sensiblement : en 1933, sur les 46 candidats, 33 sont admissibles et 32 sont admis (voir tableau 26) . En 1936, ils sont 37 candidats pour 24 admissions possibles. En 1938, 87 candidats s'inscrivent, 62 candidats composent dans toutes les épreuves et 46 obtiennent la moyenne requise de douze ; mais 32 seulement sont admis<sup>613</sup>. L'école technique ordinaire ne manque plus de candidats. Le ministère de la Marine, sur proposition du préfet maritime à Toulon, établit le nombre d'admissions qui représente les quatre cinquièmes des vacances de postes d'agents techniques des Directions des travaux. La promotion interne complète le dernier cinquième.

L'école technique élémentaire de Toulon accueille les ouvriers de l'Arsenal et, chaque année, un à trois marins en surplus. Elle reçoit aussi ceux de l'arsenal de Bizerte (Sidi Abdallah), puis ceux de Ruelle et les candidats de Paris à partir de 1931. Les élèves ouvriers viennent de toutes les Directions des travaux, Constructions navales, Artillerie navale, Travaux maritimes et Intendance.

De la série incomplète du nombre d'élèves qui suit les cours de l'école technique élémentaire (tableau 26), ressort un accroissement du nombre de candidats et d'admis. Dans les années 1910-13, la moyenne d'admis est de 9,6 élèves, entre 1918 et 1922 elle est de 23 élèves et entre 1933 et 1939 de 32 élèves, et surtout un grand nombre de candidats se présentent à l'examen. Les modalités de recrutement imposent aux candidats plusieurs années entre l'acquisition du statut d'ouvrier et celui où l'ouvrier entre à l'école technique.

---

<sup>613</sup> idem 1913 – 1940. Le nombre prévu d'admissions n'est pas connu, ces chiffres donnent une tendance.

Les années de service militaire (voire de guerre), parfois associées aux années d'engagement dans la Marine, ajoutées à une ou deux années (au moins) de pratique professionnelle retardent d'autant l'entrée à l'école technique. Rien n'est prévu pour préparer les ouvriers à cet examen d'entrée à l'ETE et l'ETO ; dans la période de l'entre-deux-guerres, certains d'entre eux suivent les cours de la Bourse du travail à Toulon et des cours privés<sup>614</sup>.

Tableau 26 : Admissions de Toulonnais à l'ETE et à l'ETO et à l'ETS de Brest<sup>615</sup>

Année scolaire	Entrées à l'ETE / ETO		ETS
	Prés.	admis	admis
1910 -11	16	7	
1911 - 12	14	9	9
1912 -13	21	16	1
1913 -14	21	13	8
1917 -18			19
1918 -19	21	20	12
1919 - 20	47	34	19
1920 - 21	23	15	9
1921 - 22	36	23	15
1922 - 23	31	22	10
1924 - 25			8
1928 - 29			5
1932 - 33			12
1933 - 34	46	32	6
1934 - 35	34	28	10
1936 - 37	37	24	10
1938 -39	87/62*	32	12
1939 - 40	81/50*	37	
1941- 42	69	25	23

\*le premier chiffre représente le nombre de candidats inscrits, le second celui de ceux qui ont composé.

<sup>614</sup> Voir chap. IV

<sup>615</sup> idem, 1913 – 1938.

Ces conditions de recrutement concernent des ouvriers d'âge avancé, déjà engagés dans une vie personnelle, à qui on demande un retour aux études. Rémunérés, ils reçoivent une prime pendant leur temps à l'école. En 1912, la moyenne d'âge pour les ouvriers admis est de 26 ans et demi et l'un d'eux a 35 ans. En 1920, elle est de 28 ans, comme en 1933. En 1936, la moyenne d'âge des admis s'infléchit à 26 ans, celle des candidats refusés à 27 ans. Tous ont derrière eux quelques années de service effectif : en 1912 les seize élèves ouvriers admis ont en moyenne quatre ans et demi d'ancienneté ; en 1920 les vingt élèves ouvriers ont une dizaine d'années de service ; en 1936, le temps de service des 24 candidats admis est en moyenne de cinq ans et demi. Mis à part la promotion de 1920 dont le long temps de service prend en compte les années de guerre, à vingt ans de distance les promotions d'ouvriers admis à l'ETE puis à l'ETO présentent le même profil de carrière.

L'examen d'entrée à l'école technique élémentaire comporte des épreuves écrites, éliminatoires en dessous d'une moyenne de dix, et des épreuves orales (tableau 27).

Tableau 27 : Epreuves de l'examen d'entrée à l'ETE/ETO

	1912	1931	
Epreuves écrites	Dictée.....	Rédaction et orthographe.....	3
	Arithmétique.....	Arithmétique et algèbre.....	6
	Dessin linéaire.....	Dessin linéaire.....	3
Epreuves orales	Grammaire.....(3)	Langue française.....	2
	Arithmétique..... (5)	Arithmétique, algèbre et trigonométrie.....	4
		Géométrie et géométrie descriptive.....	6
	Géométrie..... (6)	Physique.....	2
Ecriture	(d'après l'ensemble des épreuves écrites).....		1
Intelligence et aptitude générale.....			3
TOTAL			30

Pour les épreuves écrites, la répartition des coefficients et des disciplines ne change pas. Pour les épreuves orales, les disciplines dites scientifiques prennent une plus grande place, (coefficient douze en 1931 au lieu de onze).

L'évolution se voit surtout dans le contenu des disciplines qui sous-entend des connaissances propres à l'enseignement post-primaire, algèbre, trigonométrie, physique par exemple, et donc de plus grandes exigences intellectuelles.

Modification importante pour les candidats, en 1927 un décret ministériel réduit la moyenne d'admission à douze au lieu de treize<sup>616</sup>. Ce changement doit rendre l'entrée à l'ETE plus accessible et attirer un plus grand nombre de candidats, mais un grand nombre n'arrive pas au bout des épreuves. Les examens d'entrée ont lieu en janvier tandis que les quatorze mois de formation s'achèvent par des examens de sortie en avril qui débouchent sur de nouvelles perspectives de carrière.

#### b) Le devenir des élèves de l'ETE et de l'ETS

En 1932 les anciens élèves de l'ETS jugent « les conditions particulièrement sévères d'admission aux écoles techniques ordinaires : conditions d'habileté professionnelle (au-dessus de la moyenne), de temps de service dans les arsenaux, de bonne conduite, d'intelligence et d'aptitudes présumées, enfin d'instruction générale (de l'ordre du certificat d'études industrielles des écoles professionnelles), de nombre (dépendant des besoins du service dans chaque spécialité)»<sup>617</sup>. Malgré l'examen d'entrée reconnu difficile par les anciens élèves, dans les années 1920 et surtout dans les années 1930, l'ETE devenue ETO ignore la pénurie de candidats ; au contraire le grand nombre permet une forte sélection. Pourtant la sélection ne s'arrête pas là.

Selon les anciens élèves de l'école technique supérieure, des sélections successives s'opèrent au cours des études dès l'ETO<sup>618</sup> : examen d'aptitude à l'issue du premier semestre, examen de sortie des écoles techniques ordinaires qui sert de concours

---

<sup>616</sup> BO Marine 1927.

<sup>617</sup> Association amicale des anciens élèves des écoles techniques supérieures de la Marine, *L'enseignement technique...* op. cit. - p.35.

<sup>618</sup> En 1925 les anciens élèves de l'ETSM (école technique supérieure de la Marine) deviennent ingénieurs des directions des travaux (IDT) au lieu d'officier des directions des travaux (ODT). Toutefois, les élèves revendiquent le titre d'ingénieur à la sortie de l'école technique supérieure, alors que jusque-là ils sont inscrits sur une liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3<sup>e</sup> classe, « fonctions subalternes où les anciens élèves brevetés patinent». idem note 735. - p 27. Certains d'entre eux n'obtenaient jamais le titre. Soutenus par l'Union des syndicats d'ingénieurs français, en 1934 les anciens élèves obtiennent la transformation du brevet de capacité par le brevet d'ingénieur diplômé ETSM. La formation de haut niveau donnée à l'ETSM est alors reconnue. Berthiau, op. cit. - p.303.

d'entrée à l'Ecole technique supérieure de Brest, à l'Ecole technique supérieure de l'Artillerie navale à Toulon en 1928 et à celle des Travaux maritimes à Paris. Cet examen est aussi ouvert à des candidats extérieurs à l'école technique ordinaire.

Tableau 28 : Coefficients des épreuves de l'examen<sup>619</sup>

Conduite et assiduité	
Tenue des cahiers de visite, croquis et exercices .....	1
Epreuves écrites :	
Composition française.....	1
Arithmétique et algèbre.....	3
Géométrie descriptive.....	1
Mécanique.....	2
Cours technique spécial .....	3
Dessin .....	4
Epreuves orales :	
Langue française et comptabilité.....	2
Arithmétique et algèbre.....	3
Géométrie et trigonométrie.....	2
Géométrie descriptive .....	2
Mécanique .....	3
Cours technique spécial.....	4
Cours technique commun non électriciens :	
Technologie.....	2
Electricité.....	1
Cours technique commun électriciens seulement :	
Technologie.....	1
Electricité.....	2

Les épreuves orales et pratiques portant sur la mécanique et le dessin d'une part et sur les cours techniques communs et de spécialité d'autre part prennent plus d'importance que les épreuves écrites théoriques préalables, toutefois éliminatoires à une moyenne inférieure à dix. La part réservée aux enseignements scientifiques représente un tiers du total des coefficients. Les résultats des épreuves orales et de dessin prennent en compte les notes données en cours d'année par les professeurs de l'école technique.

<sup>619</sup> BO Marine, 19 février 1931.

Une commission nationale d'examens composée d'ingénieurs appartenant aux différentes directions parisiennes<sup>620</sup> centralise ces résultats. Les ingénieurs examinateurs, qui sont adjoints d'ingénieurs de la marine du port militaire, contrôlent la correction des épreuves écrites et interrogent les candidats aux épreuves orales. L'inspection générale des Constructions navales établit la liste des reçus par ordre de mérite. Les élèves susceptibles d'entrer dans les écoles techniques supérieures de la Marine doivent obtenir la moyenne de quinze. La troisième colonne du tableau 24 donne le nombre d'admis à l'école technique supérieure de Brest dans l'entre-deux-guerres, établi d'après le rapport annuel de la commission d'examen d'entrée. Entre 1919 et 1939, en moyenne une dizaine d'ouvriers toulonnais de l'école technique accède à l'Ecole technique supérieure<sup>621</sup>.

Quel avenir peuvent envisager les ouvriers après treize mois de formation à l'Ecole technique élémentaire ?

Les ouvriers qui ont obtenu une moyenne de douze reçoivent le « certificat d'études », annoté de la mention « honorable » quand la moyenne atteint seize. Quant aux autres, ils ne sont pas classés. Les premiers avantages concernent l'augmentation des salaires des ouvriers sortis des écoles techniques élémentaires et supérieures. En 1920, le nouveau statut du personnel ouvrier attribue une augmentation de 0,05 fr par heure pour ceux qui ont obtenu le certificat sans mention et de 0,10 fr par heure pour ceux qui l'ont obtenu avec mention.

A ce moment, les élèves sortis de l'ETS ne reçoivent pas d'avantages supplémentaires, sauf s'ils sont titulaires du brevet de capacité avec mention<sup>622</sup>. Trois ans après la sortie de l'école technique<sup>623</sup>, les chefs ouvriers et ouvriers

<sup>620</sup> Construction navale, Artillerie navale, Travaux maritimes.

<sup>621</sup> La même moyenne est obtenue, malgré quelques différences annuelles, à partir des listes de noms des élèves sortis de l'école technique supérieure de la Marine, présentes dans les archives non classées de l'ENSIETA à Brest. A partir de 1928, les élèves de la spécialité Artillerie qui rejoignent Toulon disparaissent.

<sup>622</sup> BO Marine 1<sup>er</sup> avril 1920 p. 537.

<sup>623</sup> Les agents techniques appartiennent au « personnel technique d'exécution des Directions de travaux de la marine ». Les agents techniques (3<sup>e</sup>, 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> classes), les agents techniques principaux (trois classes), personnel civil, accèdent au titre d'officiers des directions de travaux (ODT) avec une correspondance de grade (enseigne de vaisseau, lieutenant de vaisseau, capitaine de corvette).

En 1925, l'appellation ODT de la marine est remplacée par celle d' « ingénieur des Directions des travaux de la Marine », manière de reconnaître leur formation technique. En 1930, la création du grade d'ingénieur en chef assimilé à celui de capitaine de frégate va dans le sens de cette reconnaissance tant souhaitée par les anciens élèves. Voir BERTHIAU, op. cit. - p. 289-292

titulaires du certificat d'études des écoles techniques reçoivent des points de majoration pour déterminer leur rang d'inscription sur la liste d'admissibilité à l'emploi d'agent technique de 3<sup>e</sup> classe. Les autres ouvriers doivent attendre six ans de service pour espérer accéder à ce grade par le « tour extérieur ». Quant aux ouvriers brevetés de l'ETS, ils disposent d'une liste spécifique d'admissibilité sur laquelle ils s'inscrivent un an après leur retour de l'Ecole technique supérieure. Le titre d'ingénieur diplômé attribué aux élèves brevetés immédiatement à leur sortie de l'ETS, purement honorifique, ne change rien à leur situation matérielle. « Il s'agit d'une étape particulièrement importante dans la reconnaissance de la valeur de l'enseignement dispensé dans les écoles techniques supérieures de la Marine »<sup>624</sup>. Mais le problème de la reconnaissance de l'enseignement donné dans les écoles techniques élémentaires se pose pour ceux qui n'accèdent pas au niveau supérieur.

---

<sup>624</sup> BERTHIAU, op. cit., p 307. Victor Brémond député socialiste du Var et vice-président de la commission de la marine militaire s'est particulièrement intéressé à cette question.

## Annexe 48

## Promotions des ouvriers toulonnais sortis de l'ETS, années 1920 (I)

<b>Promotions 1920-1922</b>		
1..... né en 1893 à Toulon	1909 apprenti CN ; 1911 aide-ouvrier ; 1913 ouvrier militaire armurier ; 1919 : ouvrier CN puis écoles techniques.	1923 AT 1931 ATP
2..... né en 1889 dans la Drôme	1910 soldat (génie) ; ouvrier auxiliaire CN puis écoles techniques.	1923 AT ; 1929 ATP ; 1929-1938 IDT.
3.....né en 1896 à Toulon	1912 apprenti CN ;1914 aide-ouvrier ; 1915 soldat ; 1919 ouvrier.	1923 AT ; 1926 ATP ; 1929 : ingénieur ; 1937 IDT 1 <sup>ère</sup> classe.
4.....né en 1891 à Toulon	1906 apprenti CN Toulon ; 1908 aide-ouvrier ; 1911 matelot mécanicien ; 1914- 1918 canonnier artilleur.	1922 AT ; 1927 ATP ; 1932 I DT.
5.....né en 1896 à Toulon	1912 apprenti DCN ; 1914 aide-ouvrier ; 1915 soldat ; 1919 ouvrier CN puis ET.	1923 AT CN ; 1931 ATP ; 1932 IDT ; 1937 retraité.
6.....né en 1884 à Pradelles (Haute-Loire)	1904 soldat infanterie ; 1907 ouvrier auxiliaire CN ; 1914 soldat infirmier ; 1916 ouvrier auxiliaire CN.	1923 AT ; 1931 ATP ; réformé .
7.....né en 1890 à Ollioules (Var)	1906 apprenti CN Toulon ; 1908 aide-ouvrier ; 1911 matelot mécanicien ; 1913 ouvrier ; 1914 artilleur ; 1918 ouvrier puis ET.	1923 AT ; 1927 ATP ; 1932 I DT.

**Promotions 1923-1924**

8..... né en 1898 à Toulon	1914 Apprenti ; 1916 Aide ouvrier ; 1917 Matelot armurier ; 1920 ouvrier puis ET.	1925 AT ; 1931 ATP ; 1934 IDT.
9..... né en 1897 à Toulon	1916 soldat infanterie ; 1920 ouvrier auxiliaire CN puis ET.	1925 AT ; 1932 ATP ; 1936 IDT
10..... né en 1897 à Toulon	1913 apprenti ; 1917 soldat ; 1919 ouvrier immatriculé puis ET.	1925 AT ; 1935 ATP.
11..... né en 1895 en Corse	1911 Apprenti CN Toulon ; 1913 Aide ouvrier ; 1914 soldat aviation ; 1919 ouvrier puis ET.	1925 AT Saïgon ;1931 ATP ; 1938 IDT.
12 ..... né en 1892 à La Seyne	1908 apprenti CN Toulon ;1910 aide ouvrier ; 1910 matelot mécanicien Flotte ; 1913 ouvrier immatriculé ; 1914 soldat art. pied ; 1914 ouvrier CN Toulon puis ET.	1925 AT ; 1935 ATP puis IDT.
13..... né en 1894 à Toulon	1914 apprenti marin, matelot et quartier maître mécanicien ; 1919 ouvrier auxiliaire CN puis ET.	1925 AT ; 1930 ATP ; 1933 IDT.
14..... né en 1897 à Brest	1916 soldat ; 1919 ouvrier auxiliaire CN Toulon puis ET.	1925 AT ; 1931 ATP ; 1936 IDT
15..... né en 1872 (Finistère).	1914 canonnier ; 1919 ouvrier auxiliaire puis écoles.	1925 AT ; 1928 ATP ; 1938 IDT.
16.....né en 1895 au Revest (Var).	1913 apprenti ; 1917 soldat ; 1919 ouvrier puis ET.	1925 AT ; 1935 ATP.

## Annexe 49

Promotions d'ouvriers sortis de l'ETS, années 1920<sup>625</sup> (II)

<b>Promotion 1924-1925</b>	<b>Déroulement de carrière</b>	
17..... né en 1892 en Côte d'or	1913 apprenti ; 1913 matelot mécanicien Toulon ; 1919 quartier maître mécanicien Toulon ; 1920 ouvrier auxiliaire CN.	1926 AT ; 1931 ATP.
18..... né en 1897 à Toulon	1913 apprenti CN Toulon ; 1915 aide-ouvrier CN ; 1915 artillerie à pied ; 1919 ouvrier CN puis ET.	1926 AT ; 1931 ATP ; 1936 IDT.
19..... né en 1899 à Toulon	1915 apprenti ; 1917 aide ouvrier ; 1918 canonnier ; 1921 ouvrier CN puis écoles.	1926 AT ; 1935 ATP.
20..... né en 1899 à Brest	1918 soldat aviation ; ouvrier d'aviation ; 1921 ouvrier auxiliaire CN puis ET.	1926 AT ; 1935 ATP.
21..... né en 1897 à Toulon	1916 chasseur à pied 1920 ouvrier auxiliaire CN Toulon / écoles	1926 AT ; 1931 ATP ; 1936 ATP puis IDT.
23.....né en 1898 à Solliès Toucas	1917 soldat infanterie ; 1920 ouvrier auxiliaire CN puis ET.	1926 AT ; 1934 ATP ; 1937 IDT.
24..... né en 1899 à Toulon	1915 apprenti immatriculé CN ; 1917 aide-ouvrier CN ; 1917 matelot mécanicien ; 1920 ouvrier mécanicien CN.	1926 AT ; 1931 ATP ; 1935 ATP
<b>Promotion 1927</b>	<b>Déroulement de carrière</b>	
25..... né en 1900 à La Seyne	1918 soldat dans l'aviation ; 1928 ouvrier auxiliaire CN ; puis ET.	1931 AT ; 1937 ATP .
26..... né en 1890 à Toulon	1906 apprenti CN ; 1908 aide ouvrier ; 1910 service militaire Génie ; 1912 ouvrier immatriculé ; 1914 mobilisation ; ouvrier puis ET.	1926 AT ; 1934 ATP.
27..... né en 1902 à Lorient	1920 ouvrier auxiliaire ; 1922 apprenti marin ; matelot mécanicien ; 1924 ouvrier auxiliaire.	1928 AT ; 1937 ATP ; 1940 IDT 2 <sup>e</sup>
28..... né en 1898 à Six Fours	1914 apprenti marin, matelot, quartier-maître ; 1920 ouvrier temporaire ; 924 ouvrier auxiliaire puis ET.	1928 AT ; 1929 ATP.
29..... né en 1899 à Toulon	1915 apprenti ; 1917 aide ouvrier ; 1918 soldat aviation ; 1921 ouvrier puis ET.	1928 AT ; 1937 ATP ; 1940 IDT 2 <sup>e</sup> ; 1943 IDT 1 <sup>e</sup> cl.
30..... né en 1902 à Toulon	1920 ouvrier auxiliaire ; 1921 soldat ; 1923 ouvrier auxiliaire.	1928 AT ; 1937 ATP.
31..... né en 1902 à Six Fours	1921 apprenti marin ; 1922 aspirant de réserve ; enseigne de vaisseau ; 1924 ouvrier auxiliaire.	1928 AT ; 1937 ATP ; 1941 IDT 2 <sup>e</sup> ; 1944 IDT 1 <sup>e</sup>
32..... né en 1898 à Rochefort	1914 apprenti ; 1916 matelot quartier maître armurier ; 1919 ouvrier.	1928 AT ; 1934 ATP ; 1940 IDT
33..... né en 1902 à Hyères	1921 apprenti marin ; 1922 matelot, quartier maître électricien ; 1924 ouvrier auxiliaire puis ET .	1928 AT ; 1937 ATP ; 1940 /43 IDT 2 <sup>e</sup> /1 <sup>e</sup>

<sup>625</sup> SHM Toulon, 1M3 136, registre matricule des agents techniques ; Annuaire de la Marine de 1935 à 1945 ; Annuaire de l'association amicale des anciens élèves des écoles techniques supérieures de la Marine, 1934, 144 p.

## Annexe 50

**Promotions d'ouvriers sortis de l'ETS, année 1932<sup>1</sup>**

Identité	Déroulement de carrière	
34.... né en 1908 Le Luc	1926 ouvrier CN ; 1928 matelot-mécanicien ; 1930 ouvrier puis ET	1933 AT ; 1946 / 49 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
35.... né en 1907	1930 matelot, quartier maître mécanicien, aspirant ; 1931 ouvrier CN puis ET .	1933 AT
36.... né en 1906 à La Seyne	1925 ouvrier CN ; 1926 matelot ; 1927 ouvrier puis ET.	1932 AT ; 1944/46 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
37.... né en 1907 Finistère	1925 ouvrier CN ; 1927 matelot, quartier-maître mécanicien ; 1928 ouvrier.	1932 AT ; 1946 / 49 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
38..... né en 1906 à Toulon	1924 ouvrier CN	1930-1932 écoles ; 1932 AT
39..... né en 1908 à Saint Etienne	1929 soldat ; 1930 ouvrier CN puis ET.	1932 AT
40..... né en 1908 à Toulon	1926 ouvrier CN ; 1928 matelot mécanicien ; 1930 ouvrier puis ET	1933 AT ; 1946 / 51 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
41..... né en 1907 à Toulon	1926 ouvrier CN ; 1927 matelot mécanicien, quartier maître ; 1929 ouvrier CN puis ET.	1932 AT ; 1944/46 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
42..... né en 1906 à Toulon	1922 ouvrier CN ; 1924 soldat ; 1926 ouvrier CN puis ET	1932 AT ; 1946 / 49 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>

## Annexe 51

Promotions d'ouvriers sortis de l'ETS, années 1935-1938<sup>1</sup>

Identité	Déroulement de carrière	
43..... né en 1907 à Sète.	1928 soldat artillerie ; 1932 ouvrier CN dessinateur coque ; 1935 écoles.	1936 AT
44..... né en 1906 à Saint-Julien.	1928 Ingénieur des Arts et Métiers ; 1928-30 Service militaire ; dessinateur d'études (torpilles) ; 1937-38 ET.	1939 AT
45.....né en 1906.	1933 atelier bois ; 1936 ET.	1937 AT 1948 IDT 2 <sup>e</sup>
46..... né en 1910 à Brignoles.	Ingénieur électricien de l'Ecole d'électricité de Marseille ; 1933 admis électricien TSF ; 1935 ET.	1937 AT ; 1948 IDT 2 <sup>e</sup>
48..... né en 1911 à Toulon.	1932 ouvrier CN ; matelot mécanicien ; 1935 ET.	1936 AT ; 1946/52 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
49..... né en 1908 à Rennes.	Diplômé Arts et Métiers Angers ; 1930 service militaire ; Ingénieur aux FCM ; 1935 dessinateur d'études ; 1936 ET.	1937 AT ; 1945/47 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
50..... né en 1898 à Marseille.	1933 électricien TSF ; Service militaire marine TSF ; 1935 ET.	1937 AT
51..... né en 1911 à Nyons	Breveté Ec nat prof Voiron ; dessinateur aux Chantiers de Provence ; 1933 Dessinateur mécanicien ; 1936 ET.	1938 AT ; 1946/51 IDT 2 <sup>e</sup> / 1 <sup>e</sup>
52..... né en 1908 à Paris	Diplômé éc sup de com. et ind. de Paris ; Ingénieur en chef aux papeteries du Rhône à Arles ; 1931 dessinateur ; 1934 ET.	
53....., né en 1910 à Nîmes.	Diplômé Arts et Métiers ; 1931 dessinateur d'études mécaniques (atelier torpilles) ; 1933 service militaire.	1935 AT ; 1946/51 : IDT 2 <sup>e</sup> /1 <sup>e</sup>
54 ..... né en 1909	Quartier maître (emploi réservé) ; Ouvrier ajusteur ; 1935 écoles.	AT 1937 ; IDT 1948.
55..... né en 1911 à Toulon	1934 Ingénieur des Arts et Métiers ; 1935 Service militaire ; 1935 dessinateur d'études ; 1938 écoles.	1939 AT
56..... né en 1913 à Vinon	BEI section Arts et Métiers ; élève officier mécanicien marine marchande ; 1934-35 Service militaire. 1936 ouvrier dessinateur mécanicien ; 1937-39 ET	1939 AT ; 1946/49 IDT 2 <sup>e</sup> /1 <sup>e</sup>
57..... né en 1912	BEI section Arts et Métiers (Ecole Rouvière) ; 1931 dessinateur mécanicien ; 1933 service militaire marine ; 1935-37 ET	1937 AT ; 1946/52 IDT 2 <sup>e</sup> /1 <sup>e</sup>
58..... né en 1912	BEI section Arts et Métiers ; dessinateur mécanicien ; 1933 service militaire 1934 dessinateur mécanicien ; 1936 ET	1946 IDT 2 <sup>e</sup> /1 <sup>e</sup>

c) Etude d'un corpus d'ouvriers sortant de l'école technique supérieure de la Marine<sup>626</sup>

La quasi inexistence des archives de l'école technique élémentaire (puis ordinaire) toulonnaise nous a conduits à utiliser les listes, pas toujours exhaustives mais plus accessibles, des Toulonnais sortis de l'ETS brestoise affectés dans les ateliers de l'arsenal de Toulon<sup>627</sup>. Deux cents élèves ouvriers toulonnais environ entrent à l'école supérieure de Brest (auxquels il faut ajouter à Toulon les deux ou trois élèves artilleurs passés à l'école technique supérieure de l'Artillerie). Pour la période de 1920 à 1940, nous avons pu retracer la carrière de cinquante-sept anciens élèves – ce choix dépend de l'accessibilité aux sources - en utilisant les matricules ouvriers et quelques dossiers personnels. Ils appartiennent tous à une élite ouvrière, qui par l'intermédiaire de la formation professionnelle donnée dans les écoles techniques de la Marine, accède à la fonction d'agent technique principal puis à celle d'ingénieur, personnel d'exécution des Directions des travaux. Nous dissociérons les promotions d'élèves des années 1920 de celles des années 1930.

Les promotions les plus anciennes entrent dans l'âge adulte avec la guerre de 1914. Les deux tiers de ces élèves ouvriers sont nés à Toulon ou dans des communes proches, les autres sont nés en Bretagne et en Corse<sup>628</sup>. Leur entrée en service<sup>629</sup> débute à seize ans comme apprentis de l'arsenal. A dix-huit ans ils s'engagent dans la Marine où service militaire et mobilisation à la guerre coïncident parfois, mais l'ouvrier est aussi mobilisé à terre, à l'arsenal maritime.

Ainsi E. F. (n°11), débute sa carrière à l'Arsenal à seize ans comme apprenti à la Direction des constructions navales. Deux ans plus tard il devient aide ouvrier. De dix-huit ans à vingt-quatre ans, il passe les années de guerre en tant que soldat dans l'aviation. En 1919, il réintègre un emploi d'ouvrier immatriculé, avant de suivre les cours des deux écoles techniques à Toulon et à Brest, dont il sort en 1924. Un an plus tard, il commence une carrière d'agent technique puis d'agent technique principal avant d'être promu au grade d'ingénieur des Directions des travaux spécialité machines.

<sup>626</sup> Annexes 48, 49, 50 et 51 P.

<sup>627</sup> SHM Toulon, 1 G5 22 à 114, ordres provisoires et permanents du Directeur 1920 à 1940.

<sup>628</sup> Le recrutement breton concerne traditionnellement la Marine et l'école des Mécaniciens toulonnaise abordée plus loin. L'arsenal maritime en récupère les transfuges. Le recrutement corse à l'arsenal maritime a déjà été souligné.

<sup>629</sup> Date à partir de laquelle les années de service actif sont prises en compte.

En 1914, à seize ans, F. D. (n°28) s'engage comme apprenti marin pendant trois ans dans la Marine. Il en sort à vingt ans avec le grade de quartier maître fourrier, pour être recruté à l'Arsenal comme ouvrier temporaire puis auxiliaire. De 1926 à 1928, les deux années et demie passées à l'Ecole technique élémentaire et à l'Ecole technique supérieure le conduisent au grade d'agent technique principal en 1934.

Autre cas de figure, ceux qui entrent en service à dix neuf ou vingt ans. A. L. (n°13) a vingt ans lorsqu'il s'engage dans la Marine comme apprenti marin. Il poursuit une carrière militaire le temps de la guerre de 1914, où il acquiert une formation d'électricien. Engagé à l'arsenal en 1919 comme ouvrier auxiliaire, il est promu agent technique un an après sa sortie de l'ETS en 1925. A trente-neuf ans, il accède au titre d'ingénieur des directions des travaux<sup>630</sup>.

Nous ne connaissons pas les origines scolaires ou professionnelles de ces jeunes Varois avant la date de leur entrée en service en tant qu'apprentis à l'Arsenal à l'âge de seize ans. A dix-huit ans, la réussite à l'essai professionnel d'aide ouvrier leur permet d'accéder à la première classe de la catégorie des ouvriers. L'admission dans le cadre du personnel ouvrier est soumise au dégageant des obligations militaires. Les anciens aides ouvriers sont alors admis de droit dans la dernière classe des ouvriers<sup>631</sup>. Les promotions des élèves des années 1920, futurs AT et IDT, connaissent ce début de carrière interrompu par la guerre. Leur entrée tardive en tant qu'apprenti à l'arsenal - à partir de 1912, l'admission des apprentis se fait entre quatorze et dix-sept ans<sup>632</sup> - suppose une scolarisation à l'école pratique toulonnaise et une préformation technique, nécessaire à leur future promotion au sein du personnel technique civil de la Marine.

Les huit élèves ouvriers de l'ETS de la promotion 1932<sup>633</sup>, devenus agents techniques ou IDT, ont le même parcours professionnel. Devenus ouvriers à dix-huit ou dix-neuf ans, ayant effectué leur service militaire plutôt dans la Marine en tant que mécanicien, ils réintègrent leur fonction d'ouvrier qu'ils mettent à profit pour suivre les cours de l'ETO et de l'ETS.

<sup>630</sup> Ces carrières exemplaires de promotion sociale, mises en évidence par le choix préalablement fait, concernent bien sûr une minorité du personnel ouvrier de l'arsenal, nous le verrons plus loin.

<sup>631</sup> Cela rejoint les dispositions selon lesquelles les diplômés des écoles professionnelles et des écoles pratiques peuvent être admis comme aides ouvriers à dix-huit ans après réussite à l'essai professionnel ; voir p.

<sup>632</sup> BO Marine, 5 juillet 1912

<sup>633</sup> Les informations données dans les registres matricules des agents techniques, non exhaustives,

Inscrits sur la liste d'admissibilité des agents techniques de 3<sup>e</sup> classe, ils accèdent un an après leur sortie de l'école supérieure, s'ils sont brevetés, au grade d'agent technique, puis à celui d'IDT. Les dossiers personnels consultés concernant les élèves des promotions de la deuxième partie des années 1930 mettent en exergue d'une part le recrutement de jeunes gens diplômés des écoles professionnelles et pratiques et, d'autre part, le recrutement de jeunes ingénieurs comme dessinateurs d'études, une fois qu'ils ont acquis une expérience professionnelle.

Prenons l'exemple de P. R. (n°57), ancien élève de cinquième année de la section des Arts et Métiers à l'école pratique Rouvière à Toulon<sup>634</sup>. Après la réussite à l'essai professionnel, il devient en 1931 ouvrier dessinateur mécanicien. Le service militaire effectué en tant que mécanicien de la Marine le conduit au grade de quartier-maître. Un an plus tard, réadmis à l'Arsenal de Toulon, il suit les cours de l'ETO puis de l'ETS dont il sort en juin 1936 avec le diplôme d'ingénieur de la Marine. En janvier de l'année suivante, il accède, en tant qu'agent technique, au corps du personnel d'exécution des Directions des travaux. A trente quatre ans, il est promu ingénieur des directions des travaux.

Le deuxième exemple concerne R. C. (n°49) né à Rennes en 1908. Sorti diplômé de l'école d'Arts et Métiers d'Angers en 1930, il est employé après son service militaire, comme ingénieur mécanicien aux Forges et Chantiers de la Méditerranée à La Seyne. En 1935, à vingt-cinq ans, il est recruté à l'Arsenal comme dessinateur d'études sur références, encouragé par l'Amicale des anciens élèves des Arts et Métiers<sup>635</sup>. Un an plus tard, après un essai professionnel, il est admis à suivre les cours de l'Ecole technique supérieure de Brest. Il en sort diplômé, réaffecté à l'Arsenal de Toulon en tant qu'agent technique. A trente-sept ans, il intègre le corps des IDT.

Dans les années de l'entre-deux-guerres, la qualification obtenue favorise une promotion rapide pour accéder à la catégorie des agents techniques, premier niveau du personnel d'exécution des directions de travaux. Phénomène remarquable dans les années 1930, de jeunes ingénieurs diplômés, attirés par la sécurité de l'emploi en cette période de récession, répondent à l'embauche de dessinateurs d'études à l'Arsenal maritime.

Ces nouvelles recrues de la construction navale militaire, diplômées des Arts et Métiers, s'orientent plus traditionnellement dans la spécialité des mécaniciens de la Marine, dont la réorganisation du corps et l'évolution de la technicité conduisent à une refonte de la formation.

<sup>634</sup> SHM Toulon, 2G2, dossier personnel.

<sup>635</sup> idem, dossier personnel, lettre de l'Amicale des anciens élèves des Arts et métiers, septembre 1931.

## **B – L’attrayante école des mécaniciens de la Marine à Toulon (1906-1942)**

Au début du XXe siècle, la spécialité de mécanicien devient primordiale dans l’ensemble des professions de la Marine. Nombreux à bord des navires, le personnel subalterne manque de compétence professionnelle. L’effort de recrutement porte alors sur les gradés, pas assez nombreux et mal rompus à la vie militaire<sup>636</sup>. Les objectifs de la réforme de 1906 consistent à recruter un personnel de mécaniciens de grandes capacités professionnelles, en élargissant les sources de recrutement hors des ports, vers les grands centres industriels et métallurgiques. On formera les recrues à un niveau supérieur dans les nouvelles écoles de mécaniciens, écoles qui ont aussi la mission de donner au personnel l’instruction militaire nécessaire. Le corps des mécaniciens de la Marine s’organise en trois catégories : les conducteurs de machines, matelots et gradés, les ouvriers spécialisés capables d’effectuer toutes les réparations, et les élèves mécaniciens destinés à alimenter le recrutement des officiers mécaniciens. Tout mécanicien peut à plusieurs reprises passer par une école de mécaniciens, soit au moment de son entrée en service, soit pour accéder à des grades supérieurs ou pour améliorer ses connaissances techniques. Les écoles mises en place à Lorient, à Toulon et à Brest doivent répondre à cette logique de formation et de promotion. Le recrutement national de ces écoles militaires leur donne une place à part dans le réseau de l’enseignement technique local.

### **1 – Toulon, centre de formation des mécaniciens de la Marine**

La réforme de décembre 1906 supprime les anciennes structures scolaires et redistribue le nouvel organigramme de la formation des mécaniciens de la Marine.

Les trois niveaux de formation se répartissent entre les trois ports : l’apprentissage ouvrier, la maîtrise et le niveau supérieur des officiers (tableau 29).

---

<sup>636</sup> idem, BO Marine 5 déc. 1906, rapport du Ministre au Président de la République p. 52.

Tableau 29 : Les écoles de mécaniciens dans les ports de Toulon, Brest, et Lorient, de 1906 à 1940<sup>637</sup>

Création, réorganisation	Lorient	Toulon-St Mandrier	Brest
1906	Ecole des apprentis mécaniciens	Ecole des mécaniciens Brevet élémentaire Elève-officier	Ecole des mécaniciens Brevet élémentaire Brevet supérieur
1914		Ecole des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers. Ecole des électriciens BE, BE/TSF, BS électricien	
1919	Ecole des scaphandriers		
1925 (21 ?)			Ecole des ingénieurs mécaniciens.
1927		Ecole des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers réorganisée Ecole des apprentis mécaniciens	
1933		Ecole de maistrance, spécialités de mécanicien et de mécanicien aéronautique.	Ecole de maistrance spécialités du pont.
1936		Ecole des mécaniciens, transférée à St-Mandrier.	

Le port de Lorient conserve l'école des apprentis mécaniciens pour former des ouvriers mécaniciens dénommés « matelots mécaniciens ». En 1928 une deuxième école des apprentis mécaniciens est créée à Toulon pour alléger celle de Lorient surchargée<sup>638</sup>. En 1940, l'établissement de Lorient, contraint de fermer au début de l'occupation allemande, ne rouvre plus. Brest et Toulon se partagent la formation des mécaniciens brevetés élémentaires qui deviennent quartiers-maîtres. L'école de Toulon prépare les élèves officiers en vue d'obtenir le grade d'officiers mécaniciens, tandis que Brest prend en charge un cours supérieur pour les Seconds Maîtres en vue d'obtenir les grades de Maître et de Premier Maître.

En 1914, l'école toulonnaise des mécaniciens devient « Ecole des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers » réorganisée en 1927. Les chauffeurs et les scaphandriers appartiennent à la branche des mécaniciens ; ils préparent à Toulon les brevets élémentaires et les brevets supérieurs.

<sup>637</sup> BO Marine 5 décembre 1906, 27 février 1914, 8 octobre 1919, 28 novembre 1927, 5 avril 1933, 6 juillet 1934, 6 janvier 1936.

<sup>638</sup> Officiellement créée en 1933.

La nouvelle « école de maistrance », au sein de l'école des mécaniciens promeut les matelots au grade de quartier-maître mécanicien et mécanicien aéronautique. Les spécialités du pont, à partir de 1933, se regroupent à Brest. En 1936, l'école des mécaniciens est transférée à Saint-Mandrier, tandis qu'en 1921 le port de Brest reçoit la formation supérieure des officiers mécaniciens qui, en 1925, prennent le titre d'ingénieurs mécaniciens<sup>639</sup>. Toutefois, dans les années 1930, le port de Toulon concentre l'essentiel des formations de niveau élémentaire et moyen.

## 2 - L' école des apprentis mécaniciens de la marine à Toulon, 1919-1942

De 1907 à 1919, seul le port de Lorient forme les apprentis mécaniciens de la Marine. En 1919, l'école des mécaniciens à Toulon prépare des apprentis chauffeurs. A la fin des années 1920, le sureffectif des apprentis mécaniciens à Lorient, proche des 1200 élèves<sup>640</sup>, contraint l'école de Toulon à accueillir des apprentis mécaniciens. En 1933, la création officielle de l'école des apprentis mécaniciens au sein de l'école des mécaniciens de Toulon entérine les formations existantes<sup>641</sup>.

### a) Les apprentis mécaniciens à Toulon dans les années 1920

Au début des années 1920, l'école de chauffe à Toulon, une des écoles professionnelles de la Marine, forme cinq à six cents apprentis chauffeurs qui s'ajoutent aux sept à huit cents apprentis mécaniciens formés à l'école des apprentis de Lorient. Ces jeunes gens apprennent à entretenir et à conduire des machines et des chaudières. Ils se spécialisent dans un secteur qui récupère les apprentis mécaniciens trop faibles, renvoyés de l'école des apprentis mécaniciens de Lorient<sup>642</sup>. Malgré un effectif à priori important, le recrutement prévu de six cents apprentis chauffeurs n'est pas assuré.

<sup>639</sup> BO Marine, 17 juin 1925. Le nouveau titre d'ingénieur mécanicien se substitue à celui d'officier mécanicien tandis qu'est créé le corps des officiers mécaniciens des équipages.

<sup>640</sup> CORLOBE (M.), *L'école des apprentis mécaniciens. Lorient (1900-1940), documents et témoignage sur une école de la rigueur*. Le Faouët : Liv'éd : 1995. - 388 p. Michel Corlobé associe l'histoire des quarante années d'existence de l'école de Lorient et le témoignage d'anciens apprentis mécaniciens de cette école. Sur bien des points, l'analogie peut être faite entre ce qui se passe à Lorient et ce qui se passe à Toulon et Saint-Mandrier.

<sup>641</sup> BO Marine, 5 avril 1933.

<sup>642</sup> BO Marine, 8 octobre 1919, organisation et fonctionnement de l'Ecole des apprentis mécaniciens.

En 1920, les origines professionnelles des 587 apprentis recrutés se répartissent entre 111 chauffeurs et marins, 184 ouvriers métaux et bois, 178 cultivateurs, 111 divers et sans profession. Les ports de l'Ouest fournissent 403 des 587 apprentis : Brest (91), Cherbourg (96), Lorient (144), Rochefort (72) ; 107 apprentis viennent de Toulon et 77 étaient embarqués sur des bâtiments de la Flotte<sup>643</sup>. Avant de s'engager dans la Marine, ces jeunes gens, de condition modeste, avaient quelques années de travail à leur actif en tant qu'ouvrier, agriculteur ou inscrit maritime. La Bretagne, région pauvre et proche des ports de recrutement, fournit un gros contingent de futurs marins qui viennent aussi de l'ensemble du territoire français. Mais en raison des besoins en main-d'œuvre de la Marine, beaucoup de chauffeurs apprennent leur métier directement sur les bateaux et obtiennent leur promotion d'office sans passer par l'école qui n'accueille pas forcément les meilleurs d'entre eux. Le niveau d'instruction demandé aux jeunes gens âgés de quinze à seize ans se limite à savoir lire et un peu écrire mais, la moitié d'entre eux, quasiment illettrée, donne au groupe un niveau d'instruction très médiocre<sup>644</sup>. En revanche, les bonnes aptitudes physiques relevées par le directeur mécanicien inspecteur en 1920, résultent de la qualité de l'alimentation supérieure à celle de la vie quotidienne antérieure des apprentis<sup>645</sup> et de la place donnée aux activités sportives à l'école. La Marine se soucie de l'hygiène, de l'état de santé et de la robustesse des jeunes gens dont elle a la charge.

Les élèves, regroupés en compagnies d'une centaine d'apprentis, sont casernés dans les locaux de l'ancien bagne à terre de Toulon et sur des bâtiments désarmés amarrés à l'Angle Robert à l'ouest de la vieille darse<sup>646</sup>. Ils reçoivent une instruction élémentaire confiée aux capitaines de chacune des compagnies. Les conférences théoriques et les travaux d'atelier ont lieu dans les locaux à terre et à bord des deux bâtiments désarmés de l'escadre d'instruction, les cuirassés le *Saint Louis* et le *Jauréguiberry*, et les torpilleurs 310 et 336 pour l'école de chauffe, puis le *Cavalier* et la *Moselle* se substituent aux plus anciens.

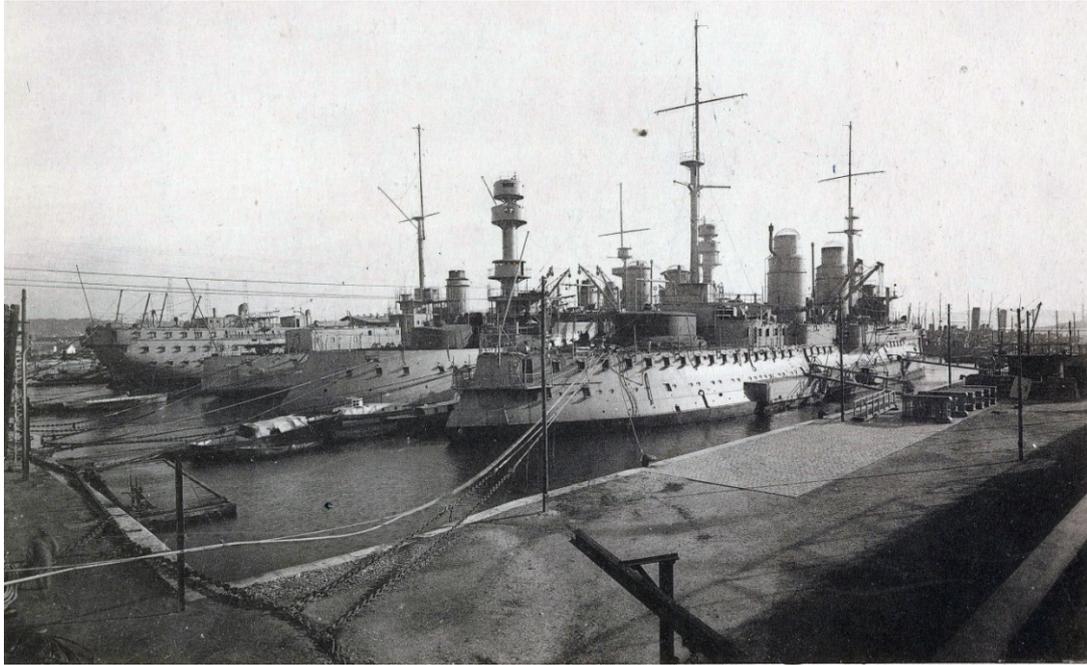
<sup>643</sup> SHM Vincennes, 1CC 524 Ecole des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers, rapport de fin d'instruction 1919-1920.

<sup>644</sup> idem

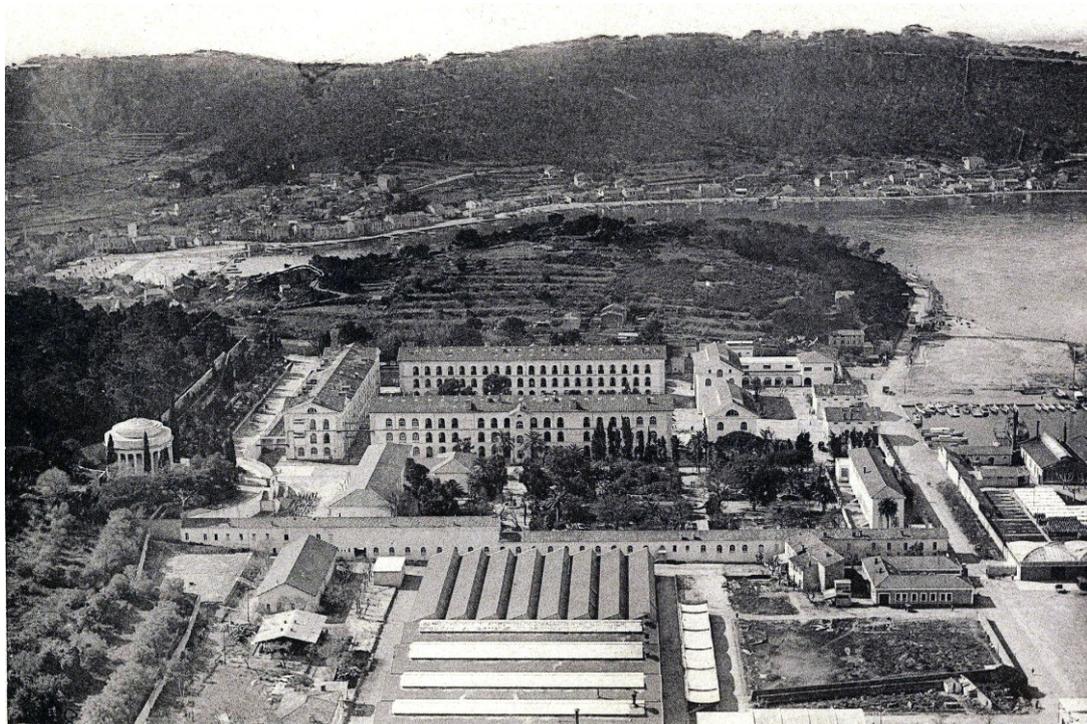
<sup>645</sup> Michel Corlobé constate, au début des années 1930, qu'entre seize et dix-huit ans les apprentis grossissaient de cinq à six kilos en moyenne. CORLOBE..., op.cit. - p.149.

<sup>646</sup> Annexe 52, l'EMCF.

Annexe 52  
L'école des mécaniciens et chauffeurs à Toulon, 1930, 1937



L'école des mécaniciens et chauffeurs installée sur des bâtiments désarmés à l'angle Robert (1930).



L'école des mécaniciens et chauffeurs à Toulon Saint-Mandrier (1937). Au premier plan, les ateliers.

Source : SHM Toulon 8°9930 et 8°9935. Photographies Tourte et Petitin.

L'extrait suivant du programme des travaux pratiques décrit ce que les apprentis étudient à bord de ces bâtiments : « Joints, tresses, presse étoupes, tubes, charge de fourneaux, ramonage à froid, chaudières, bouilleurs. Chaudière Belleville en pression à bord du Saint-Louis ; chaudières cylindriques sur le *Jauréguiberry*»<sup>647</sup>.

L'éducation militaire et maritime des apprentis complète leur éducation élémentaire et technique et elle contribue aussi à la santé physique de ces jeunes hommes<sup>648</sup>.

Malgré les insuffisances notoires d'instruction élémentaire de cette première promotion d'après guerre, l'instruction de spécialité donne quelque satisfaction. Sur les 438 apprentis qui se présentent aux examens de fin de session, les élèves de niveau très insuffisant tant par la conduite que par le niveau d'instruction sont préalablement écartés. Vingt-sept obtiennent le brevet provisoire, 23 sont éliminés, 388 figurent sur la liste d'admissibilité à la préparation au brevet élémentaire<sup>649</sup> et, parmi eux, 278 obtiennent le certificat d'aptitude à la chauffe au pétrole. Si ces résultats donnent satisfaction au directeur, au regard du contingent des 587 apprentis, les rendements jugés médiocres répondent mal aux besoins importants de la marine.

Après l'école de chauffe, d'autres spécialités annoncent la future école des apprentis mécaniciens toulonnaise. En 1918, cinquante apprentis sélectionnés étudient le moteur à combustion interne. En 1924, un contingent d'apprentis alimente la nouvelle école des mécaniciens aéronautiques à Rochefort. En 1926, des apprentis armuriers intègrent l'école des mécaniciens. En 1927, le brevet provisoire devient une étape dans l'instruction professionnelle, le brevet élémentaire se généralise en sanctionnant l'instruction de spécialité. Cette évolution se renforce dans la mesure où, à cette date, l'apprenti signe un engagement de cinq ans à la sortie de l'école<sup>650</sup>.

<sup>647</sup> SHM Vincennes, 1 CC 524, Ecole des mécaniciens..., op. cit.

<sup>648</sup> Annexe 53, éducation physique et militaire.

<sup>649</sup> Le brevet provisoire couronne la période d'instruction professionnelle des apprentis, le brevet élémentaire couronne l'instruction de spécialité des matelots 2<sup>e</sup> et 1<sup>e</sup> classe.

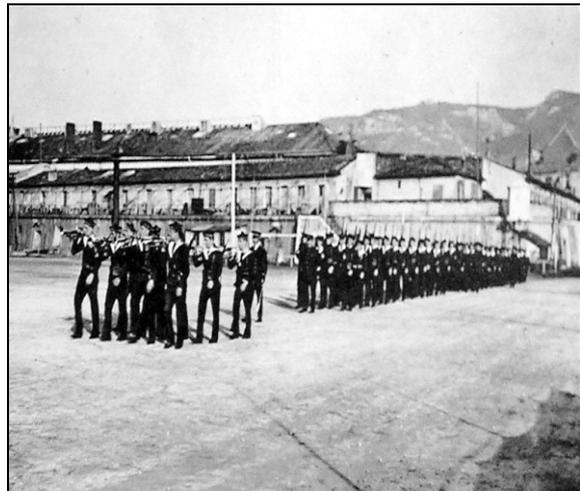
<sup>650</sup> Officier des Equipages GABIOT et Aspirant BERR, « L'Ecole des apprentis mécaniciens de la flotte », *Cols bleus*, n° 2033, 13 mai 1989. - p 4-10.

**Annexe 53 : Education sportive et militaire chez les apprentis**



Apprentis de l'arsenal de l'arsenal au stade Jauréguiberry (1940)

Document privé Louis Fontana



Entraînement sportif et éducation militaire chez les mécaniciens de la marine (1934).

Ces deux années d'apprentissage de mécanicien, suivies de cinq ans d'engagement dans la Marine, donnent aux apprentis une expérience professionnelle, améliorée par la préparation au brevet élémentaire, qui conduit la moitié d'entre eux à quitter la Marine au terme de leur engagement. En 1930, l'inspecteur départemental de l'enseignement technique, en visite à l'école, constate la bonne instruction technique de ces ouvriers, très recherchés dans l'industrie privée, qui n'hésitent pas à quitter la Marine pour de meilleurs salaires dans le secteur civil<sup>651</sup>.

c) L'école des apprentis mécaniciens de la flotte, de 1930 à 1942, une école dynamique

Le texte fondateur de l'école des apprentis mécaniciens à Toulon date d'avril 1933, mais sur bien des points il reprend celui de 1919 pour l'école de Lorient<sup>652</sup>. Les écoles de Lorient et de Brest forment alors, selon des instructions identiques, les matelots mécaniciens de la Marine répartis géographiquement entre les deux écoles. Au début des années 1930, l'école est installée sur le cuirassé *Jauréguiberry* puis sur *La Moselle*, loge ses apprentis sur le croiseur cuirassé *La Patrie*. En 1936, après plusieurs années de discussions entre le service de santé de la Marine, le chef d'escadre de la Méditerranée et les ingénieurs mécaniciens en chef directeurs de l'école, Belpaix (de 1929 à 1932), Courdurier (de 1932 à 1934), l'école, alors dirigée par l'ingénieur mécanicien en chef Mouly, occupe les locaux libérés de l'ancien hôpital militaire de Saint-Mandrier.

D'abord installée dans le port de Toulon sur des bateaux de guerre désarmés et dans des locaux à terre, l'école recrute chaque année, en avril et en octobre, deux contingents d'apprentis. Leur temps de formation dure deux ans, mais les meilleurs d'entre eux ne suivent que dix-huit mois d'apprentissage. Les apprentis mécaniciens aéronautiques rejoignent l'école de Rochefort au bout de neuf mois passés à Toulon.

<sup>651</sup> Arch. dép. du Var 4T3, rapport IEDT, déc 1930.

<sup>652</sup> BO Marine, 5 avril 1933, organisation et fonctionnement des Ecoles d'apprentis mécaniciens et id

Annexe 55**Les élèves de maistrance mécaniciens (1930)****Etat-major de l'école (1932), directeur IMC Courdurier**

Sources : SHM Toulon 8°9930 et 8°9932 et Photographies Tourte et Petitin

A partir de 1926, l'apprentissage des armuriers dure dix-huit mois, et en 1934, celui des torpilleurs se réduit à douze mois. La plupart des apprentis mécaniciens apprennent les métiers d'ajusteur, de tourneur, de forgeron, de chaudronnier en cuivre et en fer, de fondeur mouleur. Pour les uns comme pour les autres, le temps d'apprentissage diminue lorsque le niveau d'instruction acquis permet de réussir le brevet provisoire de leur spécialité.

Les conditions de recrutement exigent un bon état de santé, des critères de taille, de poids, de bonnes aptitudes physiques. En 1933, elles imposent le certificat d'études primaires élémentaires ou un niveau de fin d'études élémentaires, ainsi qu'un certificat d'aptitude professionnelle ou un niveau d'instruction professionnelle pour ceux qui ont déjà derrière eux un temps d'apprentissage. Les jeunes gens ont entre quinze ans et demi et dix-sept ans. Une liste de classement des candidats, établie par le jury d'admission<sup>653</sup>, place en tête les élèves diplômés. Le rôle social de la Marine apparaît quand, à valeur égale, elle donne la préférence aux orphelins des divers personnels de la Marine ou des militaires de l'armée décédés, ainsi qu'aux enfants des personnels en activité de service ou pensionnés. Les jeunes gens admis, non diplômés, subissent dans les huit jours qui suivent leur arrivée à l'école, un modeste examen de contrôle de leur instruction élémentaire (dictée et quatre opérations), qui écarte les plus déficients renvoyés de l'école. Le jury d'admission fait appel à de nouveaux élèves admis qui remplacent refusés et démissions, si bien que le temps d'incorporation et d'observation dure un mois. A seize ans, et trois mois après son entrée à l'école, l'apprenti signe un engagement de cinq ans dans la Marine. Devenu apprenti marin, il bénéficie d'une solde et d'une ration attachées à ce grade. Les apprentis ont les mêmes conditions de vie qu'à bord des bateaux. Cet ancien apprenti raconte : « Nous couchions dans des hamacs. Nous mangions par huit sur des tables en bois blanc démontables et tenues ainsi que les bancs par deux crochets (...). Tables, bancs, hamacs étaient lavés périodiquement sur le pont. Chacun lavait sa vaisselle personnelle (assiette et quart de métal) »<sup>654</sup>.

La structure militaire de l'école organise chaque contingent en compagnie, contingent incorporé deux fois par an en mai et en octobre.

<sup>653</sup> Le jury d'admission est composé du contre-amiral commandant la division d'instruction ; de l'ingénieur mécanicien en chef, directeur de l'école ; d'un capitaine de frégate, commandant la division d'instruction ; du médecin-major et du médecin en sous-ordre de l'école.

<sup>654</sup> Témoignage d'Edmond Gourbeau cité dans *Cols Bleus*, n° 2033, op.cit.

Chacune des quatre compagnies de mécaniciens comprend trois groupes de professions différentes : les ajusteurs et les tourneurs, les chaudronniers en cuivre et en fer, les forgerons et les fondeurs, groupes subdivisés à leur tour en sous-groupes. Une compagnie d'armuriers et une compagnie de torpilleurs s'ajoutent aux quatre compagnies de mécaniciens.

L'importance de cette école des apprentis mécaniciens, bien connue pour la période d'après 1945, apparaît, pour la période de l'entre-deux-guerres, dans une série de photographies de l'école des mécaniciens, de 1930 à 1938, des éditions Tourte et Petitin, « photographes des établissements d'instruction »<sup>655</sup>. Dans son ouvrage Michel Corlobé décrit le rituel annuel<sup>656</sup> : chaque année le photographe intervient à l'école des mécaniciens de Lorient, comme à celle de Toulon, et photographie les élèves apprentis et les élèves des différents cours de l'école des mécaniciens, l'état-major et l'encadrement, dans les postures classiques et figées des photos de groupe. Mais elles mettent aussi en scène les apprentis dans les divers ateliers, pendant leurs pratiques sportives et pendant les exercices militaires. Ces documents précieux nous ont permis d'évaluer les effectifs des apprentis mécaniciens présents à l'école au moment des prises de vue de 1930 à 1935 et 1940, inscrits dans le tableau 30.

Tableau 30 : Effectif de l'école des mécaniciens et chauffeurs entre 1930 et 1941<sup>657</sup>

	1930	1932	1933	1934	1935	1941
compagnie 1	29	38	76	82	64	207
compagnie 2	93	82	111	93	83	166
compagnie 3 et 3 bis	76	68	62	94	99	257 177
compagnie 4	130	87	113	126	112	215
armuriers	14	65	47	57	53	143
torpilleurs			53	72	74	56
total	342	340	462	524	485	1 221

Les effectifs en progression dans la première partie des années 1930 rejoignent le niveau de ceux annoncés au début des années 1920 : 342 en 1930, 340 en 1932, 462 en 1933, 524 en 1934, 485 en 1937, y compris les armuriers et les torpilleurs ; ces chiffres donnent une moyenne annuelle de 430 apprentis mécaniciens environ, présents à l'école.

<sup>655</sup> SHM Toulon, *Ecole des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers de Toulon*, ill, Levallois-Paris, 1930 à 1938, éd Tourte et Petitin, s p.

<sup>656</sup> CORLOBE (M.), *L'école des apprentis...*, op. cit. - p. 200 – 206

<sup>657</sup> SHM Toulon, 8° 9930 et suivantes, *Ecole des mécaniciens et chauffeurs...*op. cit.

La quatrième compagnie, la plus nombreuse, réunit la dernière promotion d'apprentis recrutés : de l'ordre de cent dix à cent vingt apprentis en moyenne. En 1940, au moment de l'occupation, l'école des mécaniciens de Lorient ferme, les élèves apprentis bretons rejoignent l'école varoise de Saint-Mandrier. Les effectifs explosent, on compte 1221 élèves apprentis pour l'année 1941. De novembre 1937, deuxième année de fonctionnement à Saint-Mandrier, à 1942, année de fermeture de l'école occupée par l'armée allemande, l'école des apprentis mécaniciens à Toulon forme 4 249 apprentis dont 3 004 mécaniciens, 477 armuriers, 663 torpilleurs et 105 chauffeurs<sup>658</sup>. Le capitaine de compagnie, (ingénieur mécanicien de 1<sup>e</sup> classe pour les apprentis mécaniciens, officier des équipages armuriers pour les armuriers et officier des équipages torpilleurs pour les torpilleurs), a la charge de l'instruction des apprentis dans ses différentes composantes : instruction élémentaire, instruction professionnelle et formation maritime. Il veille au bien-être moral et matériel des apprentis. Des instructeurs, officiers mariniers, quartiers-maîtres et matelots brevetés, le secondent et accompagnent les apprentis dans toutes les circonstances du service et de l'instruction, instruction divisée en quatre grandes parties décrites dans le tableau suivant<sup>659</sup>.

Tableau 31 : Les quatre parties de l'enseignement

- a ) Les règles de tenue et de discipline, les connaissances maritimes que doit posséder tout marin, les notions d'hygiène
- b ) L'éducation physique et militaire dirigée par l'officier fusilier de l'école. Le programme des exercices d'éducation physique, dont une large part est réservée aux jeux sportifs, doit être adapté à l'âge et aux aptitudes physiques des apprentis ;
- c ) L'instruction officielle, comprenant comme partie principale des travaux d'atelier et des notions de dessin industriel, est complétée par l'étude du matériel en service dans la Marine[...].
- d ) L'école élémentaire.

Le conseil d'instruction, composé du directeur de l'école, du sous-directeur, de l'ingénieur mécanicien chargé des ateliers et de l'ingénieur mécanicien archiviste, conduit l'organisation pédagogique de l'école. L'école des apprentis, considérée comme un établissement à terre, reçoit l'affectation d'un personnel de sous-officiers et de matelots pour l'encadrement pédagogique des apprentis et pour la gestion quotidienne de l'école.

<sup>658</sup> CIN Saint Mandrier, musée de l'école de mécaniciens de la flotte, document de présentation.

<sup>659</sup> BO Marine, 5 avril 1933, p 436 et annexe 54.

En 1930, soixante-dix instructeurs, du matelot au maître principal, encadrent les 350 apprentis mécaniciens, pour l'enseignement général, pour l'enseignement théorique et la pratique en ateliers<sup>660</sup>. Certains matelots instituteurs mettent leur compétence à profit le temps de leur service militaire ; l'école sollicite aussi des instituteurs civils.

Chaque semestre, le conseil d'instruction classe les apprentis selon les résultats aux épreuves d'examen portant sur l'ensemble des quatre parties de l'enseignement. Ces résultats déterminent le classement définitif de sortie. Le tableau des coefficients suivant, pour chacun des semestres, montre l'importance inégale donnée aux quatre parties de l'enseignement.

Tableau 32 : Coefficients aux examens semestriels à l'école des apprentis mécaniciens<sup>661</sup>

Autorités qui notent	Matières	Coefficients
1	Aptitudes professionnelles, travaux d'atelier, dessin industriel.....	25
2	Correction militaire extérieure (tenue, attitude habituelle, manière de se présenter et de saluer), entretien des sacs, devoirs généraux.....	5
	Infanterie.....	5
3	Éducation physique.....	5
4	École technique, théorique et pratique.....	30
5	École élémentaire.....	15
5	Conduite et discipline.....	5
	Appréciation générale.....	10
	Total	100

1 : Commission d'examen ; 2 : capitaine de compagnie ; 3 : officiers des équipages de la flotte ;  
4 : officier mécanicien chargé de cours ; 5 : directeur et sous-directeur

Avec 55% du total des coefficients, la formation technique des mécaniciens domine. L'enseignement général et la formation maritime et militaire se partagent à égalité 30% des coefficients. Les 15% restants dépendent de l'appréciation générale des directeurs et sous-directeurs. Au cours des deux ans de formation, l'évaluation semestrielle des apprentis est elle-même soumise à un coefficient croissant : coefficient un au premier semestre, deux au second semestre, trois au troisième semestre, quatre au quatrième semestre, bon moyen de maintenir la motivation des apprentis. Leur rang de sortie détermine leur affectation et la rapidité de leur promotion.

<sup>660</sup> SHM Ecole des mécaniciens...op cit, 1930.

<sup>661</sup> BO Marine, 5 avril 1933, p 439.

A la fin de leur apprentissage, les matelots mécaniciens de première ou deuxième classe, après un temps d'embarquement, peuvent continuer leur formation à l'école des mécaniciens pour une promotion de grade plus rapide.

### **3 – Du matelot à l'officier marinier, les formations de l'école de spécialités des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers, 1906 – 1942**

Cet ensemble de formations techniques d'ouvriers et de techniciens de la Marine, du matelot aux grades supérieurs de la maistrance, dans la spécialité de la mécanique et de ses annexes, assure aux jeunes gens après l'apprentissage une formation initiale et une formation continue adaptées aux nouvelles techniques de propulsion et de communication. Les réorganisations successives de l'école des mécaniciens confortent sa double vocation : celle d'une école de maistrance de la Flotte d'une part et celle d'un centre de formation et de perfectionnement des officiers mariniers d'autre part. En 1934, l'école des mécaniciens proprement dite regroupe les cours des spécialités des mécaniciens, des chauffeurs et des scaphandriers, les cours du brevet supérieur pour les engagés à long terme et les officiers mariniers, tandis que l'école des apprentis mécaniciens et l'école de maistrance deviennent des « écoles préparatoires »<sup>662</sup>.

#### a) Un niveau supérieur : l'école de maistrance des mécaniciens

L'école des mécaniciens de la Marine à Toulon, réorganisée en 1907 comme celle de Brest, prend en charge la formation des matelots mécaniciens de la Flotte. En 1914, elle dissocie et crée les spécialités des chauffeurs et des scaphandriers<sup>663</sup>.

Au sortir de la guerre de 1914, la Marine peine à recruter des officiers mariniers mécaniciens. En 1919, les ingénieurs des Arts et Métiers sont admis à l'école des sous-officiers sans concours, à la seule condition d'avoir intégré l'Armée de Terre ou la Marine pendant la guerre<sup>664</sup>. En 1923, l'école des mécaniciens à l'intérieur de l'enceinte de l'école unifie la formation de la Maistrance : à Toulon le cours de matelot élève mécanicien et celui d'élève officier mécanicien fusionnent. L'appellation d'école de maistrance apparaît en 1927 et s'impose en 1933<sup>665</sup>.

<sup>662</sup> CIN Saint-Mandrier, Etude de l'OCE GABIOT chargé des écoles préparatoires, EAMF et Maistrance, 20 juillet 1988, doc. dact.

<sup>663</sup> BO Marine 27 février 1914.

<sup>664</sup> CIN Saint Mandrier, document de présentation de l'école et DAY (C.R.), *Les écoles d'arts et métiers ...op. cit.*

<sup>665</sup> BO Marine, arrêtés ministériels 28/11/1927 et 3/04/1933 et annexe 55.

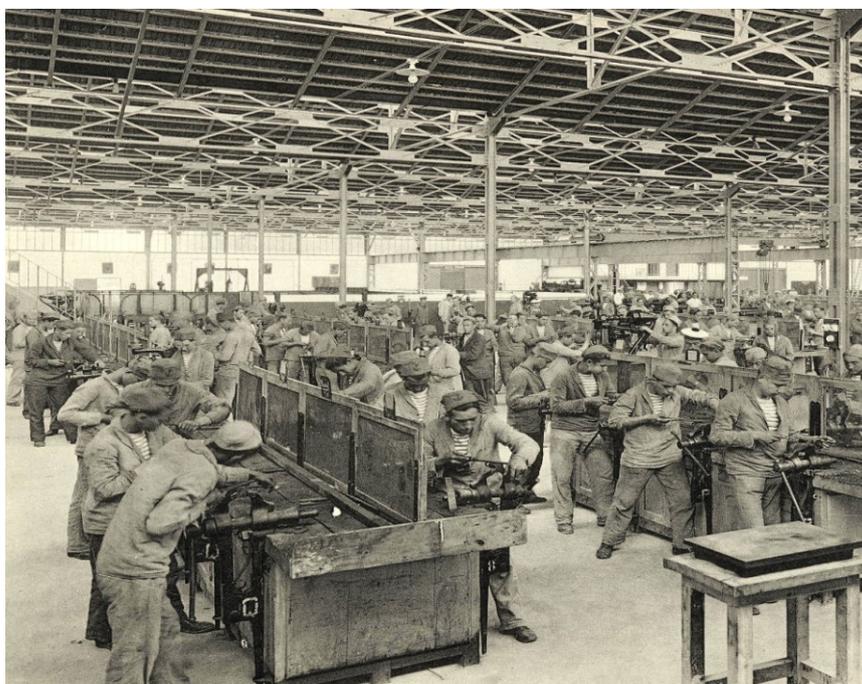
### Annexe 54

#### Les ateliers de l'école des mécaniciens à Saint-Mandrier



L'atelier d'ajustage : un atelier vaste et bien éclairé. Les machines y sont nombreuses, la mécanisation poussée, la transmission électrique. Chaque poste de travail comporte une tête mécanique. Les apprentis mécaniciens de la Marine bénéficient d'un fort encadrement.  
Commentaire de Padoue Beretti.

Les étaux : les apprentis travaillent pour avoir la dimension exacte de la pièce



Source : SHM Toulon, 8°9934 et témoignage de Padoue Beretti

La nouvelle structure scolaire s'ouvre à des jeunes gens ayant acquis préalablement une formation de mécanicien, âgés de 17 à 19 ans et de 21 ans pour les marins, admis sur concours. Le niveau requis pour accéder à ce concours découle de celui des élèves sortis de l'école des apprentis mécaniciens après deux années de formation, titulaires d'un brevet provisoire ou d'un certificat de mécanicien.

Le programme de l'examen d'admission à l'école de maistrance des mécaniciens s'inspire de celui de l'enseignement donné dans les écoles primaires supérieures et plus spécialement dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie. Les mécaniciens subissent une épreuve spécifique de dessin industriel et une épreuve d'atelier spécifique à leur spécialité<sup>666</sup>. Le recrutement des mécaniciens s'appuie sur la formation donnée dans les écoles pratiques qui sert de référence. A Toulon, d'après les quelques dizaines de matricules ouvriers relevés<sup>667</sup>, une relation s'établit entre l'école pratique Rouvière et l'école de maistrance des mécaniciens de la Marine : le jeune aide ouvrier ou ouvrier diplômé de l'école pratique industrielle associe service militaire en tant que matelot et formation à l'école des mécaniciens dont il sort quartier-maître. Il devient second maître pendant la courte période d'engagement dans la Marine et met à profit cette formation dans le secteur civil de la construction navale<sup>668</sup>.

A partir de 1928, des élèves brevetés des écoles nationales professionnelles et des écoles nationales d'horlogerie de Besançon et de Cluses entrent sans concours, après avoir subi un essai professionnel. En 1934, un tiers des places est réservé aux admissions sans concours pour les jeunes gens diplômés. Le concours national se déroule dans différentes villes à travers la France et dans les trois colonies du Maghreb<sup>669</sup>. Les candidats civils et militaires subissent d'abord une première série d'épreuves éliminatoires portant sur le dessin industriel, les différentes branches des mathématiques et les sciences physiques ; ils doivent ensuite passer le deuxième obstacle d'un essai professionnel d'une durée de seize heures.

<sup>666</sup> BO Marine 5 avril 1933, p 524. Le programme d'admission aux Ecoles de maistrance précise qu'il « est extrait de l'enseignement donné dans les écoles pratiques de commerce et d'industrie ».

<sup>667</sup> voir chap IV et annexes 48 à 51.

<sup>668</sup> L'absence d'informations dans les sources disponibles, comme c'est le cas avant 1914, ne nous permet pas de connaître la part des élèves des EPS et des deux écoles pratiques varoises admis directement à l'école de maistrance des mécaniciens.

<sup>669</sup> BO Marine, 5 avril 1933, p 502-503

Les candidats admis, dont le nombre est établi par l'administration en fonction des admissions sans concours, se répartissent entre les spécialités de mécanicien du service général et de mécanicien aéronautique, les seconds représentant le dixième des premiers. En 1931, plus de six cents candidats concourent nationalement pour 52 places à pourvoir<sup>670</sup>. L'attrait de l'école de maistrance des mécaniciens de la Marine implique une forte sélection.

Selon les données réunies dans le tableau 33, dans les années 1930, l'école de maistrance prépare, en moyenne, une quarantaine de mécaniciens au brevet élémentaire. Après trois mois de stage, les élèves de l'école de maistrance reçoivent une solde de matelot mécanicien et s'engagent à servir dans la Marine pendant cinq ans. L'instruction dure un an, et neuf mois seulement pour les mécaniciens aéronautiques qui, après examen, rejoignent l'école des mécaniciens aéronautiques de Rochefort.

Le programme d'instruction répond à la logique de l'enseignement technique qui se partage entre l'enseignement général et l'enseignement spécialisé, auxquels s'ajoute la formation militaire. L'instruction générale se répartit entre le français, l'histoire maritime et coloniale, la géographie, les mathématiques (algèbre, géométrie, trigonométrie), les sciences (mécanique, physique et électricité). L'instruction militaire comporte une formation morale (devoir et patriotisme), des exercices militaires et physiques, une instruction maritime sur la manœuvre des embarcations, le compartimentage et les installations générales des bâtiments, les notions de règlement du personnel et du matériel, l'hygiène maritime et professionnelle. L'instruction de spécialité porte sur la description et la conduite des machines, la régulation et le montage des machines, les croquis et les dessins d'organes de machines et sur l'école de scaphandre. Après leur première année d'instruction, la spécialité de scaphandrier se dissocie de celle des mécaniciens et des chauffeurs. L'année d'instruction s'achève par un examen de fin de session qui comprend trois épreuves écrites : une composition de conduite, entretien et avaries, réparations des appareils, une composition de mathématiques et une composition de mécanique et physique.

---

<sup>670</sup> CORLOBE (M.), *L'école des apprentis...*, op.cit. - p 42.

La réussite à cet examen conditionne la promotion des élèves au grade de quartier-maître et leur admissibilité à celui de second-maître.

Tableau 33 : Effectif des élèves de l'école de maistrance et de l'école des mécaniciens à Toulon, 1930-1941<sup>671</sup>

	1930	1931	1932	1933	1934	1935	1941
Matelots de maistrance	95	52	56	42	35	33	40
Quartiers-Maîtres mécaniciens	87+112		68+76	56+64	82+53	42+28	180
Quartiers-Maîtres chauffeurs	31		43	54	40		146
Quartiers-Maîtres scaphandriers	31		17	8	10		
Total maistrance et spécialité	356		260	224	220		366
Brevet supérieur mécanicien	38		49	32	14	19	
Chauffeur	12		9 ?	9		15	
Perfectionnement	9		18 ?	7	3	4	
Total	415		336	272	237		

#### b) L'école des mécaniciens, une école de spécialités de la Marine<sup>672</sup>

Après l'apprentissage et la maistrance, l'ouvrier mécanicien, ou quartier-maître mécanicien, titulaire du brevet élémentaire, accède rapidement aux grades supérieurs s'il continue à se former, plus lentement s'il attend une promotion à l'ancienneté.

Après l'année passée à l'école de maistrance, les nouveaux quartiers-maîtres suivent pendant six mois des cours de spécialités (ils sont 261 en 1930 et 185 en 1934) : cours des quartiers-maîtres mécaniciens, cours des quartiers-maîtres chauffeurs et cours des scaphandriers qui les mènent au grade de second maître. L'école attribue un certificat d'aptitude spécifique aux scaphandriers, de même qu'aux motoristes pour la conduite des moteurs à explosion et à combustion interne, ce dernier étant ouvert aux différentes armes. Les élèves scaphandriers, choisis parmi les mécaniciens et les chauffeurs, réalisent vingt heures de plongée effective<sup>673</sup>. Entraînés à utiliser le scaphandrier autonome, ils effectuent les travaux sous-marins de mécanique. En ce qui concerne les élèves chauffeurs, le certificat d'aptitude à la conduite des moteurs Diesel s'obtient en 1934 sans examen, après dix-huit mois d'embarquement sur un bâtiment à moteur Diesel.

<sup>671</sup> SHM Toulon, 8°9930 à 8°9938, *Ecole des mécaniciens...*, op.cit., illustrations.

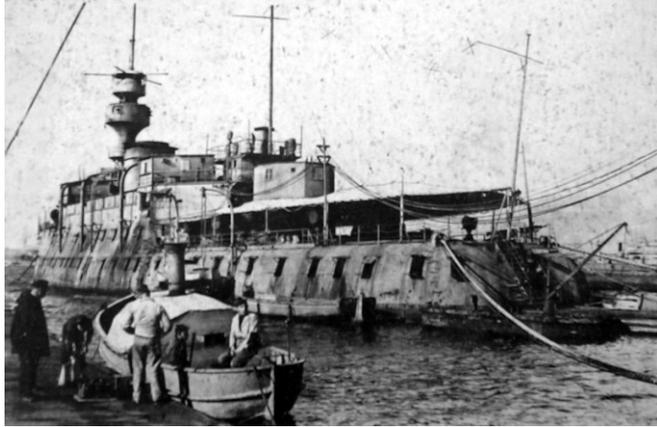
<sup>672</sup> BO Marine, 27 /02/1914 et 14/09/ 1925. Un texte général régleme l'organisation des Ecoles de spécialités des Equipages de la flotte.

<sup>673</sup> Annexe 58, école de scaphandre p.

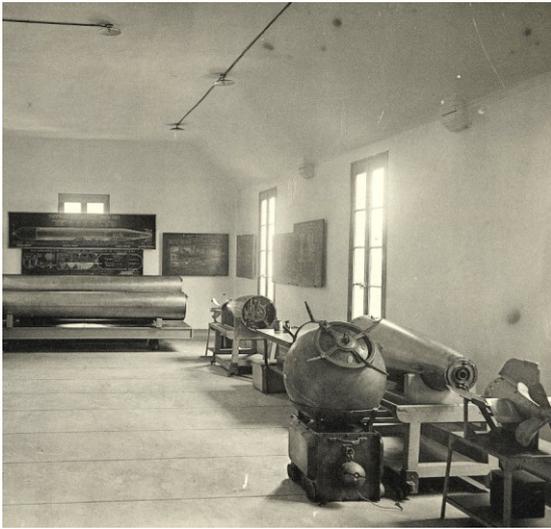
**Annexe 57 : Des écoles de spécialités de la marine à Toulon**



Le cours du brevet supérieur de TSF, 1919



L'Amiral Tréhouart, Toulon 1919, école de TSF et d'électricité



L'EM, salle des torpilleurs, 1938



Le cours du brevet supérieur de chauffeurs, 1930



L'EMF, section aviation, 1938



L'ingénieur mécanicien en chef Mouly,  
directeur de l'EMF, 1935

En 1939, l'Ecole de chauffe, nouvelle école de spécialité, devient autonome ; installée sur un bâtiment de l'escadre d'instruction, l'école prépare les brevetés élémentaires chauffeurs à « la connaissance de la pratique de la chauffe au charbon et au mazout »<sup>674</sup>.

Pendant les six mois d'instruction, quatre se passent en stages sur les cuirassés de l'escadre d'instruction pour la chauffe au charbon et sur les croiseurs, les torpilleurs et contre-torpilleurs pour la chauffe au mazout.

Le deuxième niveau de formation de la maîtrise des mécaniciens concerne la préparation au brevet supérieur : des seconds maîtres et des maîtres mécaniciens, après concours, préparent en six mois, à l'école des mécaniciens de la Marine, le brevet supérieur de mécanicien, de chauffeur et de scaphandrier. Ce niveau de qualification est exigé pour parvenir au plus haut grade du corps des officiers mariners, celui de maître principal. Il est indispensable à ceux qui ambitionnent de passer dans le cadre des officiers des équipages à quelques élus. Le matricule suivant est un bon exemple de carrière d'un officier des équipages. Ainsi l'école organise un cours de perfectionnement pour les premiers maîtres et maîtres principaux mécaniciens qui préparent le concours interne ouvrant les portes du corps des officiers des équipages à quelques élus. Le matricule suivant est un bon exemple de carrière d'un officier des équipages.

C... né en 1889 à Méounes (Var)<sup>675</sup>

1908 matelot mécanicien (école des mécaniciens) ; 1910 quartier-maître ; 1913 école mécanicien, 1914 second maître ; 1916 premier maître ; 1927 officier des équipages 2<sup>e</sup> classe ; 1938 officier principal des équipages.

D'autres carrières remarquables d'officiers des équipages, pour les années 1920<sup>676</sup>, évoquent la promotion sociale de jeunes hommes volontaires et ambitieux entrés tôt dans la Marine.

<sup>674</sup> Bo Marine, 14 Mars 1939

<sup>675</sup> SHM Toulon, 1 M3 45, officiers des équipages.

<sup>676</sup> Le choix des années 1920 résulte de la communicabilité des documents et annexe 56 p.

## Annexe 56

Des apprentis devenus officiers des équipages<sup>1</sup>

Identification et début de carrière	Déroulement de carrière
1... né en 1870 à Lorient 1886 Apprenti C.N. Lorient Apprenti marin Toulon	1889 école des mécaniciens Brest ; 1890 second maître mécanicien ; 1901 maître mécanicien à Toulon ; 1910 1 <sup>er</sup> maître torpilleur sous-marin ; 1917 officier équipages 2 <sup>ème</sup> classe sous-marin Toulon.
2... né en 1890, Pyrénées Orientales. 1908 Apprenti marin	1909 matelot 2 <sup>ème</sup> classe torpilleur ; 1911 quartier-maître torpilleur ; 1917 second-maître électricien ; 1918 maître électricien ; 1921-22 école TSF ; 1924 1 <sup>er</sup> maître électricien ; 1928 maître principal électricien ; 1929 officier équipages 2 <sup>e</sup> classe ; 1935 officier 1 <sup>ère</sup> classe.
3... né en 1888 à Toulon 1904 Apprenti ouvrier	1906 matelot armurier ; 1907 quartier-maître armurier ; 1913 second-maître ; artillerie navale à Toulon 1917-18 ; 1919 maître, 1925 1 <sup>er</sup> maître ; 1926 officier équipages 2 <sup>ème</sup> classe (armurier) ; 1931 officier 1 <sup>ère</sup> classe ; 1938 officier principal.
4... né en 1872 à Toulon 1888 Apprenti armurier Toulon	1890 Matelot ; 1900 Second maître ; 1908 Maître ; 1916 premier maître ; 1920 Officier des équipages ; 1926 retraite.
5... né en 1887 en Corse 1905 Apprenti marin	1906 matelot ; 1910 quartier maître ; 1918 quartier maître (torpilleur) ; 1924 maître ; 1927 premier maître ; 1932 maître principal ; 1933 Officier équipages .
6... né en 1889 dans le Morbihan 1904 Mousse 1905 Apprenti marin	1907 matelot fusilier ; 1913 quartier maître mousqueterie ; 1914 second maître mousqueterie ; 1917 maître mousqueterie ; premier maître mousqueterie 1919-22 Ecole Fusilier marin – 1922 Maître principal – 1924 Officier équipages 2 <sup>ème</sup> classe – 1930 Officier 1 <sup>ère</sup> classe.
7... né en 1886 en Seine et Oise ; 1904 Apprenti marin.	1905 matelot 2 <sup>ème</sup> classe (fusilier) – 1908 quartier maître mousqueterie ; 1912 second-maître de mousqueterie ; 1915 maître de mousqueterie 1917 premier maître mousqueterie ; 1922 officier équipages 2 <sup>e</sup> classe ; 1928 Ecole des officiers torpilleurs à Toulon ; 1929 officier 1 <sup>e</sup> classe ; 1933–34 Ecole des mécaniciens Toulon.
8... né en 1873 à Villeneuve-Loubet	1891 ouvrier mécanicien 3 <sup>e</sup> classe ; 1895 quartier maître 1 <sup>e</sup> classe ; 1895-96 : Ecole mécaniciens ; 1896 second maître ; 1908 Ecole mécaniciens Toulon ; 1910 maître mécanicien ; 1917 officier des équipages ; 1919 disparition avec <i>Le Lagoubran</i> ;
9... né en 1887 à Toulon  1902 Apprenti artilleur	1903 matelot 1 <sup>e</sup> classe ; 1905 ouvrier ; 1906 ouvrier artillerie ; 1912 second-maître armurerie ; 1919 maître ; 1927 1 <sup>er</sup> maître ; 1931 maître principal ; 1932 officier des équipages 2 <sup>e</sup> classe (armurerie).
10... né en 1891 à Vincennes	1909 Matelot 2 <sup>ème</sup> classe mécanicien ; Ecole mécaniciens Brest. 1911 matelot mécanicien torpilles ; 1912 matelot torpilles ; 1913 quartier maître torpilles ; 1918 second maître torpilleur ; 1920-24 école officier torpilles ; 1924 maître torpilleur ; 1927 1 <sup>er</sup> maître torpilleur ; 1927-29 Ecole navale ; 1930 Officier des équipages seconde classe.
11... né en 1880 à Brest	1892 ouvrier mécanicien ; 1899 quartier maître mécanicien ; 1902 école mécaniciens ; 1904 second maître mécanicien ; 1907 école mécaniciens ; 1913 1 <sup>er</sup> maître mécanicien ; 1917 officier des équipages 2 <sup>ème</sup> classe 1917 Ecole apprenti torpilleur Brest ; 1920 sous-marin Toulon ; 1932 officier des équipages.
12... né en 84 dans le Finistère. 1899 mousse. 1902 apprenti marin.	1904 matelot canonier ; 1911 quartier-maître ; 1912 second-maître ; 1914 maître ; 1916 1 <sup>er</sup> maître canonier ; 1920 officier des équipages ; 1926 officier équipage 1 <sup>ère</sup> classe ; 1937 Officier principal des équipages.

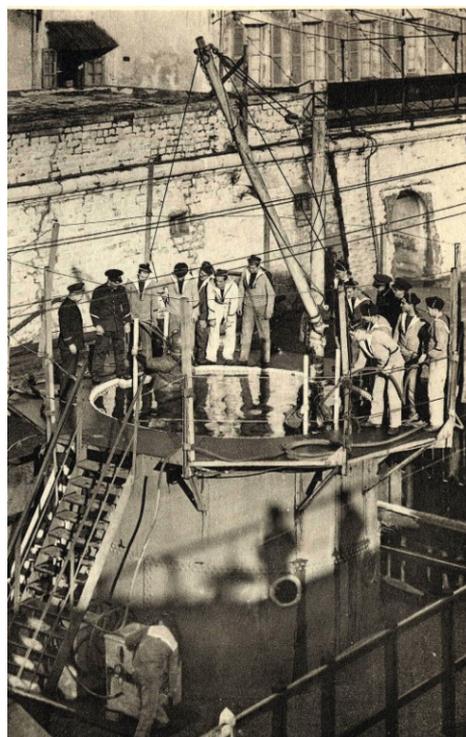
Annexe 58 : Le cours de scaphandre, 1930, 1934



Des scaphandriers  
et leurs  
instructeurs, 1930.



Pontons, scaphandriers prêts à plonger (1934)



Plongée à la cuve (1934)

La plupart d'entre eux s'y engagent à quinze ou seize ans en tant que mousse ou apprenti, quelques-uns commencent leur carrière dans le secteur civil de la construction navale et de l'artillerie navale. Ils montent ensuite tous les échelons de la hiérarchie militaire du matelot à l'officier des équipages, en passant par les grades des officiers mariniers, du second maître au maître principal. Il faut en moyenne de 25 à 30 ans de carrière pour accéder au grade d'officier.

Les jeunes gens formés par l'école des mécaniciens honorent au moins leurs cinq années d'engagement dans la Marine, ceux appartenant au cadre de maistrance prolongent de fait leur engagement. De l'école de maistrance à l'obtention du brevet supérieur, cinq ans de formation au moins s'écoulent pour ces mécaniciens reconnus pour la qualité de leur formation, leur haute technicité et leur expérience. Après quinze ans d'engagement, ces « techniciens supérieurs » formés à la vie militaire et à l'obéissance, pourvus d'une pension de retraite proportionnelle, retrouvent, sans mal, une activité professionnelle dans le secteur civil ou un emploi réservé dans le secteur public. Ils poursuivent une seconde carrière, moins attentifs aux conditions de travail et de salaire que leurs homologues civils<sup>677</sup>.

Un état-major d'une trentaine d'officiers, ingénieurs mécaniciens et officiers des équipages, secondé par une quarantaine d'officiers mariniers instructeurs, encadre l'ensemble des sept à huit cents mécaniciens de tous grades de l'école des mécaniciens, école des apprentis mécaniciens, école de maistrance et de spécialité, cours de promotion interne et de formation continue<sup>678</sup>. Etablissement d'enseignement technique de recrutement national, l'école des mécaniciens a une place à part dans le tissu éducatif local. A la fois, elle s'en détache totalement, et elle apparaît comme un élément moteur par la qualité et le niveau de son enseignement.

En 1940, les apprentis mécaniciens de Lorient quittent la zone occupée et rejoignent l'école de Toulon évacuée à son tour en 1942, occupée par l'armée allemande, après le sabordage de la Flotte à Toulon. Les plus jeunes des apprentis regagnent leur foyer ou sont inscrits dans des écoles civiles pour poursuivre leur instruction. En 1945, à la Libération, l'école des mécaniciens se réinstalle à Saint-Mandrier.

<sup>677</sup> Ce phénomène connu s'appuie sur le témoignage d'anciens du cadre de maistrance.

<sup>678</sup> La même logique s'applique à l'école des électriciens créée en 1914 qui devient école des marins radiotélégraphistes en 1926. Elle occupe d'abord d'anciens locaux à terre au Mourillon avant de migrer sur un bâtiment de l'escadre d'instruction *l'Amiral Tréhouart* (photo) remplacé par le Scarpo. Elle forme, pendant cinq mois, des radiotélégraphistes brevetés élémentaires et supérieurs, elle réactualise leur instruction. L'instruction générale, l'instruction de spécialité et les travaux d'atelier d'une part, et l'instruction militaire et sportive d'autre part rappellent les trois types d'enseignement reçus par les élèves de toutes les écoles de spécialités de la Marine. BO Marine, 7 mars 1932.

## **C – Des écoles de spécialités aux écoles techniques supérieures : des réponses aux besoins de la marine**

Plus modestes par le nombre d'élèves accueillis que les deux grandes écoles techniques civile et militaire de l'arsenal et de la Marine, de nombreuses écoles de spécialités complètent le réseau de formation technique et militaire de la Marine. Du timonier au fourrier en passant par le canonier ou le radiotélégraphiste, la plupart des corps de métiers disposent d'une école spécifique de formation.

Dans l'entre-deux-guerres et dans les trois premières années de la seconde guerre, deux écoles techniques supérieures s'installent à l'arsenal de Toulon.

### **1 – Des écoles de spécialités : la pyrotechnie, l'électricité et la radiotélégraphie**

#### a ) L'école des artificiers de la marine

Dès le XIXe siècle, la pyrotechnie maritime prépare son propre personnel au brevet de capacité<sup>679</sup>. Au début des années 1920, la Direction de l'artillerie navale - ou pyrotechnie maritime - réorganise son école de formation tant pour ses ouvriers que pour ses apprentis. La situation n'est nouvelle que pour les apprentis. L'originalité de la nouvelle école des artificiers vient de ce qu'elle reçoit des ouvriers civils et des marins engagés, si bien que l'école tient lieu d'école de spécialité pour les marins artificiers<sup>680</sup>. Dans la réorganisation de 1936, elle devient l'école technique de la Direction de l'artillerie navale<sup>681</sup>. Elle forme des ouvriers artificiers brevetés élémentaires et brevetés supérieurs, qui ont une expérience professionnelle d'ouvrier d'un an au moins.

Les conditions d'admission rejoignent celles de l'école technique de la Direction des constructions navales, et comme elle, elle y prépare ses chefs d'équipe et ses agents techniques. Pendant un an, elle accueille également des marins engagés et des officiers mariniers du cadre de maistrance le temps de la préparation au brevet d'artificier.

---

<sup>679</sup> voir chapitre III.

<sup>680</sup> BO Marine 17 mai 1919, 17 juillet 1922, et 24 août 1924, organisation de l'école des artificiers de la Marine.

<sup>681</sup> BO Marine 19 juin 1936, organisation de l'Ecole des Artificiers de la Marine

Le concours d'admission, ouvert aux ouvriers de tous les ports et de toutes les Directions, évalue des aptitudes diverses dont celles demandées à un futur chef d'atelier à la tête d'une équipe.

La conduite, la santé, le zèle, l'esprit d'initiative et de décision, l'aptitude au commandement représentent plus de 70% de la note attribuée aux candidats ; les connaissances générales évaluées dans des épreuves écrites pour l'orthographe, la grammaire, la rédaction et l'arithmétique, la capacité professionnelle de l'ouvrier évaluée dans son atelier, n'en représentent que 30%<sup>682</sup>. Il faut lier la part prise par les capacités à encadrer le personnel, très supérieure à celle de l'école technique de la Direction des constructions navales, à la dangerosité du travail des artificiers et donc à la forte discipline demandée.

Chaque année en moyenne une trentaine d'ouvriers sont recrutés<sup>683</sup>. Pendant une année entière, à partir d'octobre, ils préparent le brevet élémentaire et le brevet supérieur d'artificier. Du lundi au samedi la matinée est consacrée aux cours de munitions et d'artifices. Deux après-midi par semaine, dans les ateliers, les ouvriers confectionnent des munitions, les autres après-midi, ils suivent les cours de géométrie et d'algèbre, de physique et de chimie, de français et de comptabilité. Etudes surveillées, exercices pratiques et éducation physique se partagent le temps restant de la journée. Le samedi est réservé au dessin.

La spécificité de cet enseignement technique s'inscrit dans les cent vingt séances réservées aux matières enseignées pour les munitions et les artifices<sup>684</sup>.

Pour compléter les cours théoriques donnés par des ingénieurs d'artillerie navale et les travaux pratiques, encadrés par un agent technique et des moniteurs ouvriers d'artillerie, les élèves suivent des stages d'une à trois semaines dans les différents ateliers de la pyrotechnie maritime, artifices, projectiles, charges et visites. Ils assurent à tour de rôle la direction de l'équipe dans laquelle ils sont placés.

---

<sup>682</sup> idem

<sup>683</sup> Archives de l'ancienne école des pyrotechniciens, non classées.

<sup>684</sup> BO Marine, 19 juin 1936, annexe 59.

## Annexe 59

**Ecole de la pyrotechnie :  
matières enseignées pour les munitions et artifices<sup>1</sup>**

Le cours [...] se bornera aux munitions et artifices utilisés effectivement par la Marine française.

1 Organisation des ateliers : organisation d'ensemble ; détails particuliers ; protection et lutte contre l'incendie ; protection contre l'explosion

2 Poudres et explosifs : généralités sur les poudres et explosifs ; poudre noire, coton poudre, poudres à la nitroglycérine ; mélinite, tolite, fulminate de mercure, explosifs divers.

3 Matières et produits employés en Pyrotechnie : nomenclature et usage des principales matières utilisées en Pyrotechnie ; métalloïdes et métaux, alcools et dérivés d'oxydation ; huiles, colles, goudrons, enduits, vernis, papiers, cartons, fils, tissus ; généralités sur les tissus, armure, toile, serge, gaze ; produits éclairants, produits incendiaires, produits fumigènes, produits toxiques.

4 Protection contre les gaz : généralités ; différents appareils de protection individuelle ; épreuves de réception.

5 Constitution et confection des artifices : amorces, amorces fulminantes ; étoupilles, étoupilles à friction, étoupilles à percussion, étoupilles électriques.

6 Constitution et confection des charges : diverses catégories de munitions pour canon, charges d'emploi et formules d'emploi ; gargousses ; description.

7 Projectiles, fusées et amorçages.

8 Torpilles, mines, grenades et bombes.

9 Conservation et visite des munitions.

L'année d'instruction s'achève par l'examen du brevet élémentaire et du brevet supérieur, selon la moyenne obtenue, entre douze et quatorze pour le premier, supérieure à quatorze pour le second. L'examen de fin de sortie de l'école prend en compte, à parts égales, les notes de présentation du futur agent technique (capacité à conduire une équipe et instruction générale et pratique) et les notes attribuées aux différentes épreuves de la spécialité (physique, chimie, artifices, projectiles-torpilles-mines-grenades, charges, visites, lecture d'un tracé) auxquelles s'ajoute, pour un quart du total, la note attribuée par le président du jury, commandant la pyrotechnie. Les artificiers brevetés élémentaires et supérieurs sont affectés, sous réserve de service, dans les ateliers de leur choix. Ils reçoivent une augmentation du salaire horaire, en attendant la promotion de chef d'atelier agent technique comme leurs homologues sortis de l'école technique élémentaire. Comme leurs semblables de l'école technique de la DCN, certains d'entre eux deviennent des ingénieurs des Directions des travaux.

En 1914, la Marine établit une liste de spécialités professionnelles, modulables dans le temps, formant ainsi les marins ouvriers et les cadres dont elle a besoin. Les spécialités nouvelles des électriciens et des télégraphistes en font partie.

#### b ) L'école de TSF et d'électricité

Installée sur le cuirassé désarmé *Amiral Tréhouart*<sup>685</sup> l'école des électriciens créée en 1914 reprend l'organisation générale des écoles de spécialités des Equipages de la flotte<sup>686</sup>. Elle prépare des électriciens brevetés élémentaires, dont les électriciens aptes au service de la télégraphie sans fil (TSF), et des électriciens brevetés supérieurs. Elle accueille des apprentis électriciens et des marins brevetés.

L'instruction se répartit, selon les règles propres aux écoles de spécialités de la Marine, en quatre rubriques : l'enseignement général, l'enseignement théorique spécial à l'électricité, l'instruction ouvrière sur des notions de technologie, d'entretien du matériel et les travaux d'atelier, enfin l'instruction militaire associée à celle de la gymnastique et de la natation. Les meilleurs élèves sont sélectionnés pour suivre l'instruction spéciale sur le fonctionnement et l'utilisation des postes TSF. Après l'obtention du brevet d'électricien, ils reçoivent le certificat d'aptitude à la TSF.

<sup>685</sup> SHM Toulon, *Ecole de TSF et d'électricité, Toulon 1919*, éd Tourte et Petitin, Levallois Paris, ill. et annexe 57 p.

<sup>686</sup> BO Marine 27 février 1914, organisation de l'Ecole des électriciens.

En 1919, l'effectif des élèves de l'école de TSF et d'électricité s'élève à deux cents apprentis environ et à une centaine d'élèves électriciens et radiotélégraphistes, encadrés par une cinquantaine de professeurs et instructeurs, qui en font un établissement d'instruction important<sup>687</sup>.

Tableau 34 : Personnel et élèves de l'école de TSF et d'électricité en 1919

Etat-major	Instructeurs électriciens	Instructeurs TSF	Brevet Sup. électriciens	Brevet Sup. TSF	élèves chefs de poste
12 officiers	20	15	32	10	54
apprentis TSF*	apprentis TSF*	apprenti électr.*	apprenti électr.*	apprenti électr.*	apprenti électr.*
49	37	29	27	35	21

\* deux contingents d'apprentis TSF et quatre contingents d'apprentis électriciens.

L'école compte alors 198 apprentis électriciens et apprentis TSF. Les apprentis TSF répartis en deux contingents annuels représentent 40% de l'ensemble de l'effectif des élèves, les apprentis électriciens se répartissent en quatre contingents selon les dates de recrutement. A cette époque la situation d'apprenti électricien ou d'apprenti à la télégraphie sans fil ne se confond pas avec celle des apprentis mécaniciens : les jeunes gens, plus âgés, ont déjà une expérience maritime, ils ne passent que quelques mois à l'école.

En 1921, l'école des radiotélégraphistes se dissocie de celle des électriciens qui récupère les apprentis inaptes au son<sup>688</sup>. En 1929 la nouvelle école s'installe sur le bâtiment d'instruction *Le Thionville* puis en 1933 sur *Le Scarpo*<sup>689</sup>. La nouvelle école des marins radiotélégraphistes renforce son rôle d'école de spécialité pour les matelots brevetés provisoires, et prépare les quartiers-maîtres et les officiers marinières au brevet supérieur de radiotélégraphie, les seconds destinés à encadrer les premiers (voir tableau 35). Elle joue également le rôle de centre de formation continue pour les chefs de quart (anciens chefs de poste), les élèves officiers de réserve et les télégraphistes hughistes<sup>690</sup>.

<sup>687</sup> SHM Toulon 8°89930, *Ecole des électriciens et radiotélégraphistes...*, op.cit.

<sup>688</sup> BO Marine 24 juillet 1921.

<sup>689</sup> SHM Toulon, 2E 7 répertoire des rôles des soldes.

<sup>690</sup> Les élèves officiers (aspirants) de réserve viennent de la marine marchande ou sortent de certaines grandes écoles.

Tableau 35 : Le but de l'école des radiotélégraphistes

<p style="text-align: center;">Le but de l'école annonce les capacités requises et les objectifs de formation<sup>691</sup>.</p> <p>« 1 - Les brevetés élémentaires radiotélégraphistes (doivent être) capables :</p> <p>a) D'assurer effectivement le service de quart dans les stations fixes et mobiles de la Marine ;</p> <p>b) D'entretenir le matériel réglementaire, de rechercher les petites avaries et d'y remédier ;</p> <p>c) D'utiliser et d'entretenir le matériel U.S.</p> <p>2 - Les brevetés supérieurs radiotélégraphistes (doivent être) capables :</p> <p>a) de diriger les stations de bord importantes et les stations terrestres de moyenne importance ;</p> <p>b) d'exercer les fonctions de chef de poste central des transmissions radioélectriques ;</p> <p>c) de contrôler le fonctionnement du matériel réglementaire et d'effectuer toutes les réparations possibles par les moyens du bord.</p> <p>[L'école a pour but]</p> <p>3 - De contrôler et de moderniser par des stages périodiques de contrôle, l'instruction des brevetés élémentaires et des brevetés supérieurs.</p> <p>4 - De former des élèves officiers de réserve capables d'assurer à bord des bâtiments et dans les unités à terre les fonctions de chef du service des transmissions ou d'officier en sous-ordre du service Transmissions suivant l'importance du bâtiment ou de l'unité.</p> <p>5 - De former des télégraphistes hughistes<sup>692</sup> capables d'assurer le service de transmissions télégraphiques des régions maritimes».</p>
---

La nouvelle école des marins radiotélégraphistes renforce son rôle d'école de spécialité pour les matelots brevetés provisoires, et prépare les quartiers-maîtres et les officiers marinières au brevet supérieur de radiotélégraphie, les seconds destinés à encadrer les premiers. Elle joue également le rôle de centre de formation continue pour les chefs de quart (anciens chefs de poste), les élèves officiers de réserve et les télégraphistes hughistes<sup>693</sup>. Pendant trois mois, les nouvelles recrues reçoivent une instruction militaire et maritime préalable et se préparent à la lecture au son, moyen d'éliminer ceux qui se montrent inaptes à cette activité.

<sup>691</sup> BO Marine, 7 mars 1932.

<sup>692</sup> Les télégraphistes hughistes (utilisant l'appareil télégraphique imprimeur « Hughes »), plus tard appelés téléfilistes, se forment au service des transmissions télégraphiques des régions maritimes.

<sup>693</sup> Les élèves officiers (aspirants) de réserve viennent de la marine marchande ou sortent de certaines grandes écoles.

A partir de 1932 la période d'instruction conduisant au brevet élémentaire de radiotélégraphie dure de trois à six mois, elle était de trois mois et demi dans la période antérieure. Mais cette période s'adapte au niveau scolaire des apprentis sortis de l'école de maistrance ou brevetés provisoires. L'instruction des candidats officiers marinière au brevet supérieur dure cinq mois, celle des aspirants de réserve et élèves aspirants trois mois<sup>694</sup>. Cette école de la marine forme à une « technologie de pointe » recherchée dans la vie civile, si bien qu'un engagement militaire de sept ans débouche souvent sur une activité professionnelle en dehors de la Marine, dans les mêmes conditions que pour les mécaniciens.

L'école des artificiers de la Marine, destinée au personnel civil et à un petit nombre de militaires, et l'école des marins radiotélégraphistes représentent deux écoles parmi d'autres formant à des spécialités techniques de la Marine à Toulon<sup>695</sup>.

## **2 – Des écoles techniques supérieures éphémères établies à Toulon**

Exceptionnellement la Marine à Toulon a hébergé deux écoles techniques supérieures, l'Ecole supérieure de l'artillerie navale et l'Ecole technique supérieure de la Marine.

### **a) L'école supérieure de l'artillerie navale**

Jusqu'en 1928, les élèves sortis des écoles techniques élémentaires accèdent à l'école technique supérieure installée à Brest, l'artillerie constituant l'une des spécialités des élèves techniciens de la Marine. Le ministre de la Marine Georges Leygues crée l'Ecole supérieure de l'artillerie navale à Toulon en mars 1928. Selon le rapport ministériel préalable, l'ETS brestoise, plutôt tournée vers la construction navale, ne prend pas assez en compte les progrès faits depuis la guerre dans l'organisation du matériel d'artillerie. Le champ des connaissances, en constante évolution, s'est étendu ; à un degré supérieur, il nécessite la spécialisation. La place de cette école supérieure de l'artillerie à Toulon se justifie parce que la Direction de l'artillerie toulonnaise, la plus importante de l'ensemble des ports, dispose de matériels et de personnels nécessaires à l'enseignement pratique de l'école supérieure<sup>696</sup>.

<sup>694</sup> BO Marine, 7 mars 1932, organisation et fonctionnement de l'Ecole des marins télégraphistes.

<sup>695</sup> La Marine, en 1914, des écoles de spécialités pour diverses spécialités parmi lesquelles les canonnières, les gabiers, les électriciens, les mécaniciens etc, en 1921 elle ajoute celles des fusiliers et clairons, des torpilleurs, des fourriers, des infirmiers.

<sup>696</sup> BO Marine, 23 mars 1928, rapport du ministre Georges Leygues.

Cette tendance à la spécialisation se retrouve dans l'orientation des élèves du service des travaux maritimes envoyés, après l'école technique élémentaire, à l'Ecole spéciale des travaux publics à Paris. De la même façon, le recrutement par concours des agents techniques de l'intendance maritime relève aussi de la diversification des formations supérieures<sup>697</sup>. Selon Berthiau, les arguments techniques incontestables ne suffisent pas à expliquer la création de cette nouvelle école supérieure à Toulon. Elle résulte plutôt des rivalités d'une part entre les ports de Toulon et de Brest et d'autre part entre le corps des ingénieurs du Génie maritime et celui de l'Artillerie navale<sup>698</sup> : chacun possède sa propre école supérieure. Mais la Seconde Guerre mondiale interrompt sa courte existence toulonnaise. En 1941, elle est à nouveau regroupée avec l'Ecole technique supérieure des constructions navales, alors rapatriée à Toulon.

#### b) L'école technique supérieure de la Marine à Toulon, 1940-1943

En 1939 la mobilisation de la plupart des élèves conduit à la fermeture de l'ETS à Brest. Le port de Brest occupé, le gouvernement de Vichy décide de transférer l'Ecole technique ordinaire brestoise à Indret et l'Ecole technique supérieure à Toulon. Les deux écoles supérieures réunies géographiquement le sont aussi dans leur organisation, sous la tutelle de la nouvelle Direction des industries navales à Vichy, qui réunit celle des constructions navales et celle de l'artillerie navale. L'enseignement porte sur les quatre spécialités du charpentage, des machines, de l'électricité et de l'artillerie. La brève existence de cette école technique supérieure installée à Toulon d'octobre 1941 au printemps 1943, décrite par Berthiau<sup>699</sup>, se développe en prenant en compte la politique du gouvernement de Vichy à l'égard des jeunes et des futurs cadres. L'« éducation générale » renouvelée de ces jeunes devait être le remède à l'état dans lequel la France se trouvait, une France malsaine, physiquement lasse et épuisée, responsable de la défaite<sup>700</sup>. Cela se traduit par le développement de l'éducation physique, de l'éducation à l'hygiène, de l'éducation morale.

<sup>697</sup> id , rapport du ministre de la Marine Charles Dumont, 19 février 1933.

<sup>698</sup> BERTHIAU (J.A.), *Des maîtres entretenus...*, op. cit., p 275.

<sup>699</sup> id, op.cit., 313-317.

<sup>700</sup> HALLS (W.), *Les jeunes et la politique de Vichy*. Paris : Syros Alternatives : 1988. - p.206.

La Marine met ces directives en application en se donnant comme objectif la formation « de cadres jeunes, ardents, sains, robustes, tenaces, équilibrés physiquement, moralement, et possédant également le goût de l'effort et le désir de l'effort »<sup>701</sup>.

La formation morale se fait lors de trois stages, stages courts au début et à la fin de l'année scolaire et stage de trois semaines dans une période intermédiaire<sup>702</sup>. Un stage initial pour chacune des promotions, appelé « Journées de mise en confiance », débute l'année de cours à l'« école des cadres » du Coudon au nord-est de Toulon. Avant le retour des élèves de l'ETS dans leur établissement d'origine, un stage de fin de promotion les regroupe également à l'école du Coudon<sup>703</sup>. Pour les deux écoles techniques, ordinaire et supérieure, les stages intermédiaires de trois semaines ont lieu dans les écoles de cadres à Pontgibaud dans le Puy-de-Dôme, à Meyrargues dans les Bouches-du-Rhône, à Montpellier et à Uriage dans l'Isère, la plus connue d'entre elles<sup>704</sup>. L'emploi du temps très chargé comprend des travaux manuels et intellectuels et de l'exercice physique. Les activités se succèdent à un rythme accéléré de sept heures du matin à dix heures du soir : les tâches manuelles, les sports et les jeux d'équipe alternant avec les conférences, les discussions, les groupes d'étude et divers travaux artisanaux<sup>705</sup>. Le compte rendu de stage de vingt-et-un jours des élèves de l'école technique ordinaire à l'école des cadres de Pontgibaud, du 18 mars au 28 avril 1943, caractérise la vie quotidienne des stagiaires. Au lever le « décrassage nécessite plus un effort de volonté qu'un effort physique et permet d'aborder la journée dans d'excellentes conditions. [...] Le lavage corporel se fait, torse nu, dans la nature. La rivière La Sioule fournit l'eau froide qui endure le corps »<sup>706</sup>. Dans la journée l'activité physique domine. L'après-midi est consacré aux travaux agricoles : débroussaillage, abattage, ébranchage, sciage, mise en stères. De 17 à 19 heures, les stagiaires assistent à des conférences données par les cadres de l'école ou des personnalités civiles<sup>707</sup>. Les sujets traités y sont très variés, comme l'indique la liste ci-dessous : l'exaltation du corps et de l'exercice physique ; l'art de commander et le respect dû au chef ; le corporatisme et la révolution nationale ; l'exaltation de l'Empire colonial ; le rôle de l'armée.

<sup>701</sup> Cité par Berthiau op.cit., et circulaire du 16/09/1942.

<sup>702</sup> BERTHIAU, op. cit., p.318.

<sup>703</sup> Selon le témoignage de Charles Gourdon, instructeur à l'école des apprentis de l'arsenal de 1942 à 1960, les jeunes stagiaires étaient regroupés à l'école du Coudon à La Valette pour une formation « pédagogique ».

<sup>704</sup> HALLS (W.), *Les jeunes...*, op.cit., p.321-326

<sup>705</sup> id. p.322

<sup>706</sup> BERTHIAU...op. cit, p 559-560

<sup>707</sup> idem.

Tableau 36 : Conférences à l'école des cadres

« Les lois de la vie humaine. Comparaison entre l'homme et la machine. Nécessité de l'exercice. [...]
   
Le respect de soi-même. Respect du corps. Respect de son âme. [...]
   
Causes de la défaite de 1940. Faits historiques. La révolution nationale. [...]
   
Marxisme et national-socialisme. Comparaison entre l'Allemagne et la Russie. [...]
   
Doctrines économique et révolution nationale [...]
   
La charte du travail. Responsabilité patronale, esprit d'entreprise. [...]
   
L'Empire et la flotte. Historique. Nécessité pour la France de refaire la flotte. [...]
   
Lyautey. Sa vie. Son œuvre. Ses qualités de chef. [...]
   
Le Respect des autres. Respect de la fonction. Respect de la Personne. [...]
   
Les qualités de chef. Compétence. Maîtrise de soi. Qualité de commandement [...] »

Les cinquante-neuf élèves, présents à l'école supérieure en 1943, appartiennent à la promotion brestoise de 1939, suspendue par la mobilisation et la guerre, et à la promotion toulonnaise de 1941<sup>708</sup>. Selon les nouvelles règles d'organisation de l'Ecole technique supérieure, les élèves sont regroupés en six équipes, par spécialité, dirigées par un chef d'équipe et un sous-chef d'équipe. Cette distribution rappelle celle des écoles militaires des mécaniciens ou des électriciens répartis en compagnies selon la date d'entrée des élèves apprentis et selon leur spécialité (ou celle des chantiers de jeunesse<sup>709</sup>). L'équipe des charpentiers compte treize élèves dont sept agents techniques, celle des électriciens neuf élèves dont cinq agents techniques.

Les deux équipes des vingt-et-un mécaniciens comptent l'une dix élèves dont quatre agents techniques et l'autre onze élèves dont cinq agents techniques. Les artilleurs se répartissent en deux équipes de neuf élèves dont six agents techniques d'une part, et neuf élèves dont cinq agents techniques d'autre part. Les élèves de l'ETS, rapatriés avec leurs familles de la zone occupée à Toulon, sont logés aux Sablettes au sud de la rade, au Golf Hôtel réquisitionné à cette occasion. Ils habitent une seule chambre avec femme et enfants<sup>710</sup>.

<sup>708</sup> Arch. ENSIETA, renseignements sur les élèves de ETS et de l'ET du port de Toulon, 12 janvier 1943, doc. non coté.

<sup>709</sup> HALLS (W.), *Les jeunes...*, op.cit., p.295.

<sup>710</sup> id, rapport de l'ingénieur en chef Veyssièrre 28 mai 1943.

Les conditions matérielles d'études et d'hébergement, défectueuses, ne permettent pas un travail scolaire à la hauteur de ce qui est demandé.

Les élèves de l'ETS sont accueillis, à l'étroit, dans les locaux de l'école d'apprentissage aménagés avec un mobilier scolaire inadapté. Les professeurs changent souvent et n'ont plus les moyens de rédiger des cours polycopiés adaptés, support pédagogique habituel.

Le niveau intellectuel des élèves des promotions de ces années de guerre est dénoncé par la Direction des industries navales. « Au moins la moitié des deux promotions sont très en-dessous du médiocre [...]. Une vingtaine d'élèves au maximum sont capables de faire des ingénieurs des directions des travaux [...]. Et parmi eux la presque totalité des douze élèves provenant des Arts et Métiers.»<sup>711</sup>

La conclusion du rapport de la Direction nationale relève le manque de curiosité, la paresse d'esprit, l'inaptitude au raisonnement, l'absence de tout bon sens au point qu' « une épuration sérieuse s'impose ». Ce jugement sévère s'accompagne d'un comportement des élèves qui nous incite à nous interroger sur leur état physique et sur leur moral. Beaucoup d'élèves agents techniques, réprimandés, s'absentent de l'école sans autorisation (absence sans doute liée au problème de ravitaillement). Aux examens de fin de session, une majorité d'élèves fraude, et le reconnaît, « obéissant à un mot d'ordre collectif »<sup>712</sup>, l'un d'entre eux regrettant même de ne pas avoir copié toute l'année. Les sanctions prises excluent dix-sept élèves, dont seize mariés et quatorze avec enfants. Pour la Direction centrale des industries navales, ces événements reflètent « la baisse générale de la moralité publique » et elle se réjouit que l'éducation préalable donnée à l'école des cadres porte ses fruits car « sur les vingt sept élèves qui ont suivi l'école des cadres d'Uriage avant d'entrer à l'ETS, dix-sept sont non coupables de fraude».

En mai 1943, la tonalité du rapport d'examen de l'ingénieur en chef Veysière, cité plus haut, est tout autre. Il n'incrimine pas la faiblesse intellectuelle des élèves mais les conditions matérielles et pédagogiques inadaptées pour de futurs ingénieurs de la production : absence d'enseignement pratique et cours trop théoriques. Il écrit ces lignes quelques mois après le sabordage de la Flotte à Toulon alors que les cours ont été détruits.

<sup>711</sup> Arch ENSIETA, rapport relatif aux examens de fin de première session de l'ETS, Direction des industries navales, 16 novembre 1942.

<sup>712</sup> Avant l'exclusion de dix-sept élèves, trente-quatre reçoivent un blâme « pour manifestation collective » ( SHM Toulon, 1G5 78, OD, 6/01/1942) et vingt subissent une retenue de salaire de vingt jours à un mois.

Au cours de l'été suivant, les deux écoles techniques sont évacuées sur la ville d'Aurillac dans le Cantal, ville d'origine de l'un des ingénieurs de l'école, et qui dispose de locaux scolaires inoccupés, ceux dits du « Petit Lycée »<sup>713</sup>. En 1949, l'école technique supérieure quitte l'Auvergne pour regagner Brest<sup>714</sup>.

L'occupation allemande et les choix du gouvernement de Vichy mettent donc fin à la présence exceptionnelle de ces deux écoles techniques supérieures de la Marine à Toulon.

---

<sup>713</sup> *Annexe 60*, Petit lycée Aurillac.

<sup>714</sup> *La Montagne*, 11 janvier 1949.

**Annexe 60**  
**Le lycée Duclaux à Aurillac (annexe), ancien « Petit lycée »**



Lycée E. Duclaux (annexe) à Aurillac (Cantal), ancien Petit Lycée.



## **Conclusion**

De la mise en perspective des écoles techniques civiles et militaires de la Marine à Toulon, ressort sans conteste un avantage au profit des écoles militaires que sont l'école des mécaniciens<sup>715</sup>, surtout, et les écoles de spécialités comme celle des radiotélégraphistes à Toulon.

Les unes et les autres forment les futurs chefs d'ateliers et les futurs officiers mariniers, dont la Marine a besoin sur ses bateaux, dans ses ateliers et sur ses chantiers. L'école des mécaniciens, au recrutement national, offre un visage plus prestigieux que l'école technique civile au recrutement local. Le mécanicien formé à l'école de la Marine, après un engagement militaire plus ou moins long, est très recherché dans les entreprises civiles. Aussi n'est-il pas étonnant que, comme par le passé, l'école technique de l'arsenal peine à recruter de bons ouvriers jusqu'au moment où, le chômage sévissant, un emploi sûr à l'Arsenal militaire attire des jeunes gens de plus haut niveau scolaire, prêts à entrer dans une nouvelle formation professionnelle.

Situées entre l'école des apprentis en amont et, en aval, les écoles préparant au brevet technique supérieur pour les ingénieurs, les officiers mariniers et les officiers des équipages, l'école technique de l'arsenal et les écoles de maistrance et de spécialités de la Marine amènent l'ouvrier au statut de cadre. Elles jalonnent le parcours professionnel du marin ou de l'ouvrier que l'instruction technique maritime contribue à promouvoir. Elles ouvrent la porte à de belles carrières civiles et militaires qui aboutissent au grade d'officier des équipages ou à celui d'ingénieur des Directions de travaux. N'y rentre pas qui veut. Le concours d'entrée à l'école de maistrance des mécaniciens ou à l'école technique de l'arsenal est réussi plus aisément par les candidats ayant suivi les années préalables de l'école pratique industrielle ou celles d'une école nationale professionnelle.

Les techniciens de la Marine, civils et militaires, doivent s'adapter aux technologies nouvelles utilisées sur les bâtiments de guerre. Le niveau moyen de formation essaie de trouver un équilibre entre l'enseignement très pratique qui relève de la formation de l'ouvrier et un enseignement théorique proche de celui de l'ingénieur ou de l'officier. L'école technique élémentaire cherche cette voie moyenne où les disciplines techniques disposent d'un horaire suffisamment important pour une formation qui se veut pratique. Sa double vocation d'école de formation de futurs techniciens et d'école préparatoire à l'école technique supérieure de la Marine complique les

---

<sup>715</sup> L'appellation Ecole des mécaniciens regroupe ici l'année de l'école de maistrance suivie des quelques mois de l'école de spécialité et l'entrée dans le cadre des officiers mariniers.

moyens d'atteindre ces objectifs. Au début des années 1930, l'Inspection générale de la Marine tente d'établir la continuité entre les programmes scolaires des écoles techniques, élémentaires et supérieure, et centralise l'évaluation des élèves, afin de limiter les disparités entre les écoles techniques, et de réduire l'inconvénient d'en faire seulement des écoles préparatoires à l'Ecole technique supérieure de la Marine. Le haut niveau scolaire demandé aux élèves de l'Ecole technique ordinaire ne va pas dans le sens souhaité.

Les études techniques à l'école de maistrance et dans les écoles de spécialité des mécaniciens aboutissent au brevet élémentaire, étape du début de carrière de l'officier marinier qui, après un certain temps de service actif, peut s'engager dans une nouvelle période de formation de niveau supérieur. La préparation de trois à quatre cents mécaniciens au brevet élémentaire et au brevet supérieur en un même lieu, à Toulon Saint-Mandrier, sous la direction du même état-major, facilite l'élaboration et le réajustement des programmes et des différents niveaux de formation. Cette unité de lieu et de direction vaut aussi pour l'école des apprentis mécaniciens de la flotte, qui complète, en aval, le panel des formations des mécaniciens en accueillant trois à quatre cents apprentis par an.

Les officiers des équipages, les officiers mariniers à l'école des mécaniciens et dans les diverses écoles de spécialités dont l'école de radiotélégraphie, d'une part, les ingénieurs des Directions des travaux et les agents techniques à l'école technique, d'autre part, transmettent à leurs homologues, plus jeunes, un savoir technique, un savoir-faire, une mentalité, acquis dans la même école technique ou dans la même école spécialisée, puis dans l'entreprise navale civile et militaire. Leur statut professionnel résulte du système de formation initiale et continue dont ils ont su tirer profit. En revanche les officiers appartenant à l'Etat major de l'école militaire et les Ingénieurs du Génie maritime pour la construction navale viennent d'ailleurs.

L'unité de lieu et de direction, la noblesse des spécialités de la machine par rapport à celles du « pont »<sup>716</sup>, l'importance de l'encadrement professeurs-instructeurs et les conditions matérielles d'études inégalées, font de « la Grande Ecole des mécaniciens »<sup>717</sup> à Toulon Saint-Mandrier, un établissement technique de première importance, ce qui ne se démentira pas après 1945. L'Ecole des apprentis mécaniciens de la Flotte, de création plus récente à Toulon, participe de la notoriété de l'établissement technique militaire. Des jeunes gens de condition modeste acquièrent une instruction post-élémentaire et professionnelle, reçoivent une éducation militaire qui sont valorisées dans la Marine, et plus tard dans la vie civile, pour une promotion sociale possible.

<sup>716</sup> Les spécialités du « pont » sont celles de la partie supérieure du bateau.

<sup>717</sup> Expression admirative de Padoue Beretti ancien proviseur du lycée technique Langevin,

A l'arsenal, la direction de l'artillerie navale, avec l'école de la pyrotechnie, dispose depuis longtemps de son autonomie de formation, de l'apprenti à l'ouvrier et à l'agent technique. Pendant quelques années, l'éphémère Ecole technique supérieure de l'Artillerie complète le cursus scolaire des futurs ingénieurs. L'école technique ordinaire toulonnaise, l'une des quatre écoles techniques de la construction navale des quatre ports, n'a ni le nombre d'élèves, ni les moyens matériels, ni le prestige du statut militaire de l'école des mécaniciens. L'enseignement technique civil de la Marine à Toulon doit plutôt sa notoriété à l'école des apprentis de l'arsenal, passage obligé, à partir de 1919, pour l'apprenti embauché à l'arsenal.

Dorénavant, pour devenir ouvrier, l'apprenti de l'arsenal apprend son métier à l'école d'apprentissage, une école où se forge la mentalité de l'ouvrier d'Etat. L'ouvrier de la grande entreprise privée de construction navale seynoise lui aussi, à partir de 1930, apprend son métier à l'école des apprentis de l'entreprise. L'apprentissage scolarisé au sein de l'entreprise voit le jour.

## **Chapitre VII - De l'apprenti à l'ouvrier, l'école d'apprentissage creuset de la classe ouvrière varoise**

Dans l'entre-deux-guerres, les premières écoles d'apprentissage d'entreprise naissent, d'abord à l'arsenal maritime à Toulon, et plus modestement aux chantiers navals à La Seyne et à l'usine des torpilles à Saint-Tropez. Elles font partie du développement de la formation scolarisée des apprentis initiée par la loi Astier en 1919. L'école des apprentis de l'arsenal s'installe dans un contexte de fortes tensions syndicales liées à l'élaboration d'un nouveau statut d'ouvrier d'Etat et à la division syndicale.

Depuis 1895, date de la fermeture de l'école élémentaire des apprentis de l'Arsenal<sup>718</sup>, la Marine, en avance pour former ses cadres civils, moyens et supérieurs, abandonne l'éducation scolaire de ses apprentis. A partir de 1900, mécaniciens de la Marine et artificiers reçoivent une formation de niveau élémentaire à l'école des apprentis mécaniciens à Lorient pour les uns, et à l'école des pyrotechniciens<sup>719</sup> à Toulon pour les autres. En revanche l'apprenti ouvrier des Directions des constructions navales et de l'artillerie navale ne reçoit aucune formation sinon celle de l'ouvrier auquel il est rattaché, quand celui-ci veut bien lui transmettre son savoir-faire. Au même moment les Bourses du travail à Toulon et à La Seyne oeuvrent pour l'instruction ouvrière générale et professionnelle. Elles tentent de remédier au manque de formation ouvrière, alors que des voix diverses s'élèvent au début du XXe siècle, pour réclamer l'ouverture d'une école des apprentis des ouvriers de l'Arsenal, qui ne voit le jour qu'en 1919. Première école d'entreprise dans le Var, elle accueille, pendant deux ou trois ans, tous les apprentis admis à l'arsenal maritime, qui y reçoivent une instruction générale et professionnelle.

---

<sup>718</sup> voir chap II.

<sup>719</sup> Idem.

Mais tout en maintenant la tradition qui favorise les enfants des ouvriers de l'arsenal, les conditions d'admission de l'apprenti évoluent en faveur des jeunes gens qui ont déjà acquis une instruction préalable. La question du rôle de la nouvelle école des apprentis de l'Arsenal se pose, tant dans les carrières des ouvriers mieux formés que dans l'élaboration de ce monde à part des ouvriers d'Etat de l'Arsenal. Mais tous les ouvriers de l'arsenal ne sortent pas de l'école des apprentis. L'arsenal maritime engage des ouvriers déjà qualifiés ou expérimentés, les plus souvent anciens élèves des écoles pratiques et des écoles nationales professionnelles. A partir de 1920, ils sont embauchés avec le statut d'ouvriers temporaires après la réussite à l'essai professionnel ou avec celui d'ouvriers réglementés<sup>720</sup>.

De 1920 à 1940, le traitement d'un échantillonnage d'apprentis recrutés en 1924, en 1930 et en 1938 et le suivi de leur carrière<sup>721</sup>, contribuent à évaluer les réussites et les limites de l'école des apprentis de l'arsenal. Les jeunes Toulonnais (et les jeunes Varois) convoitent cette école, à laquelle ils sont naturellement destinés, pour des débouchés assurés à l'intérieur de l'usine navale. La carrière de l'ancien apprenti ne s'évalue pas seulement dans sa réussite professionnelle, mais aussi dans son engagement militant, syndical ou politique. Dans le premier pôle syndical ouvrier varois, affaibli par la division entre la CGT et la CGTU jusqu'en 1935, on peut se demander si l'école des apprentis de l'Arsenal ne devient pas un enjeu de la division syndicale. Ou alors la nouvelle instruction ouvrière reste en dehors du différend et renforce la conscience de classe du monde ouvrier toulonnais (et varois).

## **A – Les premières formations ouvrières à la Bourse du travail**

Depuis la suppression de l'école élémentaire des apprentis en 1895, les apprentis de l'Arsenal ne reçoivent aucune formation professionnelle scolarisée au sein de l'usine navale toulonnaise.

<sup>720</sup> BO Marine, 1<sup>er</sup> avril 1920, statut du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine. Les ouvriers « temporaires » sont embauchés pour une durée de six mois, avec possibilité de reconduction. Ce volume de main d'œuvre devait permettre de s'adapter à la nature des travaux à effectuer. La reconduction automatique engendre les « temporaires définitifs » qui passent, par promotion, dans la catégorie des réglementés. Ces derniers rassemblent aussi les ouvriers embauchés directement après essai professionnel et les jeunes ouvriers sortis de l'apprentissage. MASSE (J.), *Essai...* op. cit. - p303.

<sup>721</sup> SHM Toulon, 2G1 140, 2G1 145, 2G1 149, registres des matricules ouvriers auxiliaires. Ces trois dates ont été choisies la première à une époque de fort recrutement, la deuxième pour le début de crise et la troisième pour une autre période de fort recrutement.

L'administration de la Marine compte sur le développement de l'école obligatoire, qui donne les éléments d'instruction de base aux jeunes gens recrutés. Avant 1914, le mouvement syndical en expansion comble en partie cette lacune. Les diverses familles du mouvement ouvrier ne considèrent pas l'enseignement républicain favorable aux enfants d'ouvriers. Aussi la fédération des Bourses du travail s'intéresse-t-elle de plus en plus à l'instruction que reçoivent les ouvriers, afin de « sélectionner ce qui peut les aider à se libérer »<sup>722</sup>. Pour les ouvriers, l'enseignement professionnel devient l'une des préoccupations majeures des responsables de Bourses du travail.

## 1 – Les principes

A la fin du XIXe siècle, les animateurs des syndicats et des Bourses du travail expriment un intérêt grandissant pour les questions d'éducation<sup>723</sup> : « Il est indispensable que la classe ouvrière s'instruise, que ses facultés soient élargies par des connaissances multiples qui développeront sa conscience et lui permettront de discerner clairement, par elle-même, l'erreur de la vérité, d'analyser le mal dont elle souffre, de trouver le remède qui l'en guérira »<sup>724</sup>. Pour les syndicalistes, l'instruction s'impose aux ouvriers, mais celle que donnent les Républicains ne convient pas. Les ouvriers doivent pouvoir contrôler l'instruction qu'ils reçoivent. Pour le secrétaire général des Bourses, les universités populaires en relation avec les Bourses du travail sont des modèles à suivre, pour former des esprits libres et des caractères indépendants<sup>725</sup>. Cette instruction passe aussi par l'enseignement professionnel qui les concerne directement. Les syndicats se posent la question de leur rôle dans cette instruction, qui doit permettre aux ouvriers de mieux résister au patronat. Les cours professionnels mis en place par les Bourses du travail dans les dernières années du XIXe siècle dispensent une instruction pratique professionnelle et économique, et une instruction morale et intellectuelle assimilée à une histoire du travail et des travailleurs<sup>726</sup>.

<sup>722</sup> GIRAULT (J.), « 1895-1902, CGT/enseignants, enseignants/CGT », *Cahiers du Centre Fédéral FEN UNSA*, février 1996. - p.10-69.

<sup>723</sup> Idem.

<sup>724</sup> Cité par GIRAULT (J.), idem, IXe congrès national des Bourses du travail de France et des colonies, Nice, 17-21 septembre 1901.

<sup>725</sup> Idem.

<sup>726</sup> ibid, VI<sup>e</sup> congrès national des syndicats de France. Compte rendu des travaux du congrès de Nantes du 17 au 22 septembre 1894.

Mais les syndicalistes s'interrogent sur les résultats néfastes de cette instruction : la formation des élites, promues dans l'encadrement, participe à l'exploitation des travailleurs.

Par ailleurs, la faible fréquentation des premiers cours professionnels organisés par les Bourses du travail soulève la question des moyens financiers des syndicats, syndicats qui se substituent, pour l'instruction professionnelle, à la responsabilité patronale et à celle de l'enseignement public. Pourtant cet enseignement public, fortement contesté dans son contenu, n'a pas transformé l'enseignement du peuple. Son esprit déiste subsiste, il glorifie les rois et les exploits belliqueux, il prépare les jeunes esprits à l'enthousiasme national et à l'esprit de conquête, la patrie étant placée au-dessus de tout. En conséquence, selon le rapporteur du VII<sup>e</sup> congrès national des Bourses du travail, il faut lutter contre le chauvinisme, contre le retour aux guerres de religion. Pour autant, les syndicats doivent-ils créer un enseignement primaire privé qui ne ferait que conforter l'enseignement privé congréganiste qui doit être combattu ? Les premiers cours professionnels organisés par les syndicats donnent des formations de base en arithmétique et en orthographe qui relèvent de l'enseignement primaire. Ils sont confortés par la décision prise en congrès de « compléter l'enseignement technique par l'enseignement primaire »<sup>727</sup>. S'intéresser à l'enseignement des jeunes gens, c'est aussi s'intéresser à leur éducation syndicale après l'âge de l'école obligatoire et à leur place dans le syndicat.

## **2 – La mise en pratique de la formation à la bourse du travail à Toulon**

Depuis 1892, les syndicats installés dans les locaux de la Bourse du travail à Toulon organisent la formation « d'ouvriers intelligents, hardis, pleins d'initiative, comprenant ce qu'ils veulent exécuter [...], afin de maintenir sinon relever la prospérité de l'industrie toulonnaise »<sup>728</sup>. Pour l'année 1898-1899, sur les 400 élèves inscrits le 1<sup>er</sup> août au début des cours, 355 les ont suivis avec assiduité jusqu'au 31 mars, date de la fin des cours. Le rapport annuel mentionne des cours de français, d'arithmétique et d'algèbre : « Le français dans les deux cours supérieurs s'est composé d'une dictée d'orthographe sur un sujet scientifique [...] »

<sup>727</sup> ib, VII<sup>e</sup> Congrès national des Bourses du travail de France et des colonies..., Paris (5-8 septembre 1900).

<sup>728</sup> Arch. dép. du Var, 16 M 19 4, Rapport de fin d'année sur le fonctionnement des cours d'adultes et professionnels, 1898-1899. A La Seyne, des cours professionnels donnés à la Bourse du travail sont signalés par l'historien Marius AUTRAN, *Histoire de l'école Martini...*, op.cit., ou sont soutenus par les subventions municipales annoncées dans les délibérations du conseil municipal.

Les professeurs font faire tous les soirs deux ou trois problèmes portant sur les leçons expliquées ou démontrées. [...] Il est à remarquer que les élèves mettaient beaucoup plus de bonne volonté à faire les problèmes »<sup>729</sup>.

L'un des objectifs des responsables de la Bourse du travail est de préparer les ouvriers à l'entrée à l'École de maistrance du port de Toulon. Ainsi les résultats obtenus ne peuvent que les encourager puisque les admissions augmentent : de quinze en 1894, elles montent à quarante-cinq en 1899. Toutefois le fonctionnement des cours, qui demandent « de grands efforts, beaucoup de travail et d'esprit de suite », dépendent du soutien financier des différents partenaires, « du concours de tous [...] et de ceux qui se disent les amis des syndicats ouvriers »<sup>730</sup>. En 1902, le signataire du rapport annuel Marius Doria, secrétaire général de la Bourse du travail, écrit : « Nous n'avons pas été sans inquiétude en voyant le développement que prenaient ces cours et comment nous pourrions subvenir aux frais auxquels nous étions entraînés, après une partie de la suppression de la subvention de la municipalité nationaliste de Toulon<sup>731</sup>, si l'assemblée départementale et le gouvernement ne nous venaient en aide »<sup>732</sup>.

Les cours d'adultes et professionnels installés à la Bourse du travail, suivis par 363 élèves pour l'année 1901-1902, présentent alors une grande diversité<sup>733</sup> : cours de français, de mathématiques et de langues vivantes ; cours professionnels de typographie, de photographie, de dessin, de coiffure, de cordonnerie, de carrosserie ; cours commerciaux de comptabilité, de sténographie, cours de droit commercial ; enfin un ensemble de cours pour les infirmiers et les gardes-malades. La préparation à l'école de maistrance du port de Toulon n'est plus le seul argument qui justifie les efforts engagés. L'éducation professionnelle, à laquelle l'Union des chambres syndicales ouvrières du Var est attachée, doit donner aux jeunes apprentis ouvriers une bonne connaissance des métiers qu'ils vont exercer, métiers de plus en plus spécialisés et mécanisés<sup>734</sup>.

---

<sup>729</sup> Idem.

<sup>730</sup> *ibid*

<sup>731</sup> L'auteur désigne la municipalité des conservateurs nationalistes dirigée par Pierre-Henri Pastoureau de 1897 à 1900, auquel succède Victor Micholet de 1900 à 1904. Le Conseil général a versé 3 000 francs et le gouvernement 700 francs.

<sup>732</sup> Arch. dép. Drag., 16 M 19 4, rapport de l'Union des chambres syndicales ouvrières du Var, 1901-1902.

<sup>733</sup> Annexe 61, cours à la Bourse du travail.

<sup>734</sup> Arch. dép. du Var, 16M 19/4, *op.cit.*

En outre les cours pour infirmiers et gardes-malades, suivis par soixante élèves, caractérisent la diversité de la formation donnée à la Bourse du travail. Marius Doria qualifie cet ensemble de cours professionnels paramédicaux, assurés gratuitement par des médecins et des pharmaciens de la ville, de « troisième école d'infirmiers et de gardes-malades ». Répartie en deux années, cette formation s'adresse à des élèves de plus de dix-huit ans, bien alphabétisés. Leur diplôme en main, « ils pourront être envoyés dans les familles sur la demande des médecins ». Ces cours professionnels se perpétuent jusqu'à la Première Guerre, subventionnés par les élus municipaux et, pour les cours commerciaux, par la Chambre de commerce jusqu'à ce que cette dernière crée ses propres cours commerciaux<sup>735</sup>.

En 1919, la création des cours professionnels publics d'une part et celle de l'école des apprentis de l' Arsenal d'autre part modifient l'offre et la demande. Néanmoins la Bourse du travail continue son action de formation en direction des adultes.

### **B - Apprentissage et apprentis à l'arsenal de Toulon dans l'entre-deux-guerres**

Pour la période postérieure à la Deuxième Guerre, les témoignages recueillis auprès d'anciens élèves de l'école des apprentis de l' Arsenal expriment un certain fatalisme à l'égard de l'école de l'arsenal (l'arsenal est le débouché naturel pour le jeune Toulonnais et le jeune Varois de milieu populaire) et en même temps ils expriment aussi la fierté d'avoir appartenu à cette école de la rigueur, de la discipline, de l'étude et de la culture. Les apprentis font partie de la deuxième catégorie des ouvriers employée à l'arsenal<sup>736</sup>. Leur recrutement relève de règles déjà anciennes mais où la formation professionnelle prend alors toute sa place.

---

<sup>735</sup> voir chapitre V

<sup>736</sup> BO Marine, 1/04/1920, *Statut du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine*. La deuxième catégorie concerne les ouvriers et ouvrières. Dans le souci de simplifier ces catégories ouvrières, de réduire les conflits des ouvriers immatriculés et des ouvriers auxiliaires et les conséquences humaines de la guerre, les ouvriers embauchés sont « temporaires » ou « réglementés ». Le nouveau statut devait assimiler l' Arsenal à une entreprise privée et l'ouvrier n'avait plus la garantie de l'emploi ; les salaires devaient s'aligner sur ceux de l'entreprise privée (ici les FCM). Dans les faits, ils retrouvent une grande stabilité. MASSE (J.), *Essai sur les ouvriers de l'arsenal...* op.cit., p 303-304.

## Annexe 61

**Bourse du travail (Toulon)**  
**Statistique des cours d'adultes et professionnels 1901-1902<sup>737</sup>**

N° d'ordre	Cours professés	Noms des professeurs	Nombre de séances	Nombre d'élèves
1	Cours de coiffure pour dames	M.M. Codue – Katéguet	50	24
2	Cours de coiffure pour hommes	MM. Bonnevenant – Malger	50	16
3	Cours de coupe de cordonnerie	M. Artori Eugène	50	14
4	Cours de carrosserie	M. Plessentusch François	40	12
5	Cours professionnels de dessin	M. Hubert Louis	87	15
6	Cours de typographie	M. Cazenave	90	48
7	Cours de mathématiques-Français (Supérieur)	M. Legrand	87	42
8	Cours de mathématiques-Français (Moyen) Cours de sciences naturelles	M. Bouis	87	38
9	Cours de sténographie	M. Baylore	25	26
10	Cours de comptabilité pratique	M. Blanqui	23	10
11	Cours de langues vivantes	M. Guerrieri Adrien	20	12
12	Cours de droit commercial	M. Bianchéri	25	22
13	Cours sur les soins donnés aux femmes en couches et aux enfants nouveaux nés	M. Blanc Dominique	20	10
14	Cours de physiologie	M. Daspres, Docteur en médecine	54	60
15	Cours d'anatomie	M. Delaheye, Dr. en méd.	54	60
16	Cours de pansements et de chirurgie	M. Lamoureux, Dr. en méd.	54	60
17	Cours de petite pharmacie	M. Bertholet, Dr. en méd.	54	60
18	Cours d'hygiène	M. Heureux, Pharmacien	54	60
19	Cours de photographie	M. Hauric, Pharmacien	54	60
20		M. Doria Marius	17	14
			Total des élèves	363

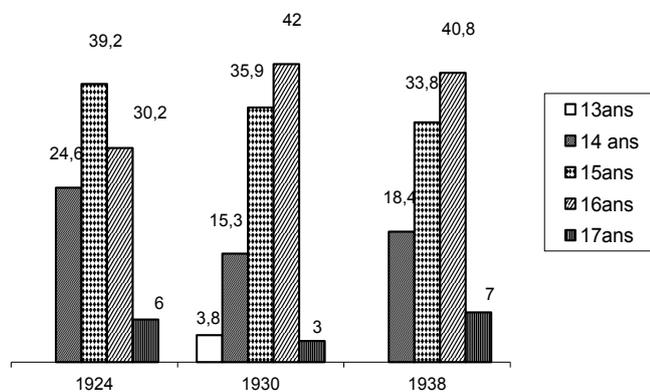
<sup>737</sup> Arch. dép. du Var, 16 M16 4, rapport sur le fonctionnement des cours d'adultes et professionnels, 1901- 1902.

## 1 - Le recrutement des apprentis : principes et réalité

### a) L'âge des apprentis recrutés

Les conditions d'âge, d'instruction et de situation de famille demandées aux futurs apprentis leur donnent un profil singulier qui participe à la spécificité de l'école des apprentis. Depuis 1907, les jeunes gens recrutés ont entre quatorze et dix-sept ans<sup>738</sup>. Au lendemain de la première guerre mondiale et jusqu'en 1932<sup>739</sup>, ils sont recrutés à treize ans, âge admis pour les jeunes gens orphelins de guerre et les pupilles de la Nation. La limite d'âge supérieure de recrutement, seize ans à partir de 1932 et dix-sept ans pour les élèves sortis des écoles pratiques, prend en compte une expérience professionnelle préalable ou le temps des études pratiques ou professionnelles après les années d'école primaire. L'apprenti accède, en principe, au statut d'ouvrier à dix-huit ans.

Tableau 37 : Age des apprentis recrutés en 1924, 1930 et 1938 (en pourcentage)



<sup>738</sup> BO Marine, 13 juin 1907, décret portant réorganisation du personnel ouvrier.

<sup>739</sup> idem, 1<sup>er</sup> avril 1920, décret relatif au statut du personnel ouvrier des arsenaux et établissements de la Marine et 25 juin 1932, instruction relative à l'admission des apprentis dans les ports et établissements de la Marine.

Pour les trois années témoins de l'entre-deux-guerres, 1924, 1930 et 1938<sup>740</sup>, 73,6% des 307 apprentis répertoriés, recrutés en septembre ou en octobre, ont quinze ou seize ans à leur entrée à l'arsenal. En 1924, 74,5 % ont entre quinze et dix-sept ans, ils sont 79,8% en 1930 et 86,6 % en 1938. Au lendemain de la Première Guerre, le plus grand nombre d'apprentis recrutés favorise l'intégration à l'arsenal d'apprentis plus jeunes. A l'inverse, dans les années 1930, l'arsenal sélectionne 70 ou 80 apprentis plus âgés, plus instruits, moins nombreux. De fait ces recrues ont acquis une instruction générale dans les classes des EPS, plus rarement dans celles du lycée, et surtout ils ont acquis une instruction technique à l'école pratique. Ils ont parfois déjà travaillé chez un artisan ou dans une entreprise plus importante.

L'examen d'entrée écrit et oral, que subissent les candidats à l'apprentissage, demande au minimum un niveau d'instruction primaire. En 1907, les apprentis doivent savoir écrire, lire et calculer. A partir de 1912, l'examen d'entrée écrit et oral évalue l'orthographe, l'écriture, la lecture à haute voix, l'arithmétique des candidats apprentis. Cependant les élèves diplômés de l'école pratique sont dispensés de cet examen préalable.

La dispense vaut aussi pour les candidats orphelins de guerre ou pupilles de la Nation qui bénéficient d'emplois réservés<sup>741</sup>. Un essai professionnel dans la spécialité choisie par le candidat complète l'examen d'entrée à l'école d'apprentissage à l'arsenal. De fait l'examen d'entrée évalue surtout le niveau scolaire acquis par l'apprenti, puis son agilité manuelle, mais le souvenir des anciens apprentis retient l'aspect formel que prenait cet examen<sup>742</sup>, d'autant qu'eux-mêmes avaient suivi deux années au cours complémentaire, à l'EPS après le certificat d'études et même au lycée de garçons.

La prise en compte de la situation familiale des candidats favorise les enfants des ouvriers de l'arsenal qui conservent une priorité d'embauche<sup>743</sup>. Des règles très précises, qui ne changent pas entre 1912 et 1932, attribuent des points de majoration aux candidats apprentis<sup>744</sup>.

<sup>740</sup> Nous n'avons pas pris en compte les apprentis « admis de droit », peu nombreux, qui ne modifient pas la statistique.

<sup>741</sup> BO Marine 30 janvier 1923 et 16 mai 1931, Les emplois réservés (ou « admis de droit », formule inscrite sur les registres matricules pour les apprentis) s'adressent aux invalides, veuves et orphelins de guerre ainsi qu'aux militaires.

<sup>742</sup> Témoignages de Monsieur A. (apprenti de 1934 à 1936) et de Louis Fontana (apprenti de 1940 à 1942).

<sup>743</sup> Le système n'est pas nouveau. Dès la fin du XIXe siècle la Marine avantage les fils d'ouvriers afin de stabiliser la main d'œuvre. (voir chap. II)

<sup>744</sup> Annexe 62, points de majoration.

Elles soutiennent les enfants orphelins d'un parent appartenant à la Marine, avantagent les enfants des personnels civils de la Marine, aident les jeunes gens soutiens de famille ou aînés d'une famille nombreuse. L'héritage familial et social, reconnu par la Marine, ancre les jeunes apprentis dans la tradition des ouvriers d'Etat de l'arsenal selon laquelle une « hérédité professionnelle »<sup>745</sup> s'établit entre père et fils employés à l'arsenal. Toutefois, dans le classement des candidats à l'admission, le niveau d'instruction précède la situation familiale. Ainsi les élèves diplômés des écoles industrielles (dans le Var, les écoles pratiques et les sections professionnelles des EPS) ayant obtenu la moyenne de 10 à l'essai professionnel de la spécialité choisie (noté de 0 à 20), arrivent en tête de la liste d'admissibilité. Parmi les majorations attribuées, celle octroyant quatre points aux candidats âgés de 16 à 17 ans prend en compte l'apprentissage d'une activité professionnelle préalable ou une préformation professionnelle. Installés en tête des apprentis admis, les élèves diplômés des écoles professionnelles occupent jusqu'aux deux tiers du nombre des admissions définitives. Viennent ensuite les autres candidats.

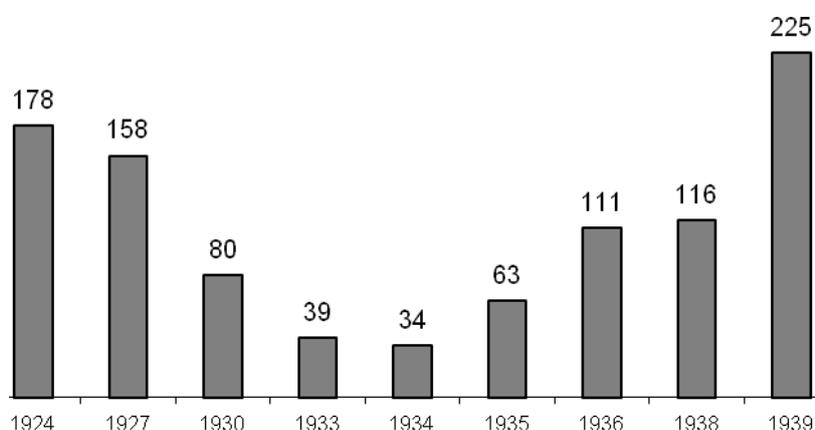
#### b) Le nombre d'apprentis recrutés en fonction des besoins

Pour l'entrée à l'arsenal, l'héritage familial reste déterminant ; une expérience professionnelle ou une instruction professionnelle préalable la favorise, d'autant que la sélection se renforce lorsque le nombre d'apprentis recrutés est faible. Le ministère de la Marine fixe le nombre des apprentis admis chaque année à partir des propositions faites par les Directions des constructions navales et de l'artillerie navale, en fonction des besoins en personnel évalués dans chacune des spécialités<sup>746</sup>.

<sup>745</sup> NOIRIEL (G.), *Les ouvriers dans la société française XIXe-XXe siècle*, Paris, Seuil Histoire, 1986, p.201. Cette hérédité professionnelle, attribuée aux générations ouvrières des années 1930 dans les grands bastions industriels du Nord et de l'Est du pays, a un ancrage plus ancien, remontant à la suppression du statut militaire des ouvriers et à l'attribution d'avantages sociaux. (cf chapitre I). L'arsenal maritime n'emploie que des ouvriers de nationalité française tandis que les étrangers, les Italiens, travaillent dans les établissements privés.

<sup>746</sup> Le nombre d'apprentis recrutés est établi selon des calculs prenant en compte l'effectif de diverses catégories du personnel ouvrier et le mouvement de ce personnel : personnel immatriculé de spécialité, personnel auxiliaire, apprentis admis l'année antérieure, nombre d'aides-ouvriers admis sortis des écoles professionnelles et en fonction du budget global de la Marine.

Tableau 38 : Nombre d'apprentis recrutés de 1924 à 1939



Les chiffres du tableau 38 nous donnent un état du recrutement dans l'entre-deux-guerres<sup>747</sup>. Dans les années 1920, le redémarrage de l'activité maritime bénéficie à un plus grand nombre d'apprentis recrutés. Mais la récession des années 1930 réduit fortement les contingents d'apprentis de ces années.

L'accroissement spectaculaire du recrutement des apprentis à la fin des années 1930 précède le mouvement ascendant de celui des effectifs des arsenaux. Ainsi le nombre d'apprentis recrutés double entre 1935 et 1938 tandis que les effectifs du personnel des arsenaux augmente de 22%<sup>748</sup>. L'arsenal de Toulon retrouve, à la fin des années 1930, le nombre global de 423 apprentis de 1914<sup>749</sup>, non scolarisés. A partir de 1919, tous les arsenaux forment leurs apprentis dans leur propre école d'apprentissage.

<sup>747</sup> SHM Toulon, 2G1 137 à 149, matricules des ouvriers auxiliaires réglementés. Ces chiffres résultent du décompte des apprentis entrés en service à l'arsenal en septembre et en octobre de l'année en cours. Le nombre peu élevé des apprentis « admis de droit » en dehors de cette période, ne modifie pas l'ordre de grandeur des recrutements. On admet une part d'erreurs peu significative pour l'ensemble.

<sup>748</sup> PERROT(J.), *Production et Prix de revient dans les arsenaux de la Marine Nationale*. Thèse : Sciences économiques : 1951. - p. 130-131.

<sup>749</sup> SHM Vincennes, 1CC 115, effectifs des ouvriers de la Direction des constructions navales à Toulon note de la direction, 12 juin 1922.

## 2 - L'école des apprentis de l'arsenal, école professionnelle des futurs ouvriers d'Etat

A partir de 1920, tous les futurs ouvriers des arsenaux de la Marine reçoivent une formation professionnelle à l'école des apprentis sauf si, âgés de plus de dix-huit ans, ils ont acquis des compétences évaluées au moment de l'examen de l'essai professionnel ouvrier. L'école des apprentis doit former en nombre suffisant un personnel de bon niveau technique, mais aussi être la base de la formation des cadres, en assurant le recrutement des écoles techniques. Dans cet esprit, elle a aussi pour ambition « d'éveiller et de cultiver l'intelligence des apprentis les plus doués »<sup>750</sup>. Elle est l'outil de base de l'ascension sociale des ouvriers que la Marine rend possible par la formation interne et par la promotion dans le système d'échelonnement de carrière.

Les trois années prévues d'apprentissage, cours normal, cours élémentaire et cours spécial, sont graduées selon le niveau scolaire des apprentis et selon leur âge. Tous les apprentis suivent les deux premiers cours ; le troisième cours, réservé aux meilleurs d'entre eux, les prépare à l'entrée à l'école technique normale<sup>751</sup>. Le déroulement de l'apprentissage dépend de l'âge de l'apprenti, qui coïncide souvent avec son niveau d'instruction. Les plus jeunes, admis avant quinze ans, effectuent un cycle de trois années d'apprentissage et complètent, la première année, leur instruction primaire : ils reçoivent une formation générale identique pendant trois mois avant d'être orientés dans l'un des groupes spécialisés de l'usinage des pièces mécaniques, du formage des matériaux métalliques ou du travail du bois. La deuxième année, les apprentis rejoignent la deuxième catégorie admis entre quinze et seize ans qui suivent un cycle de deux années d'apprentissage.

Tout en recevant un enseignement commun, ils se répartissent en trois groupes de spécialités des constructions navales et de l'artillerie : ajusteurs, fraiseurs, tourneurs, électriciens ; chaudronniers cuivre, fer, charpentiers tôle, forgerons ; menuisiers, charpentiers bois et modeleurs<sup>752</sup>.

<sup>750</sup> BO Marine, 20 septembre 1919, arrêté ministériel portant organisation des écoles d'apprentis dans les ports et établissements de la Marine.

<sup>751</sup> Annexe 63, Programme des trois cours de l'école d'apprentissage.

<sup>752</sup> Annexe 64, Apprentis dans les ateliers.

Admis à l'arsenal, les apprentis se répartissent entre la Direction de l'artillerie navale pour les meilleurs d'entre eux, et la Direction des constructions navales en plus grand nombre. Les nouveaux apprentis subissent un examen qui les classe selon leur niveau d'instruction générale et technique dans le cours élémentaire ou dans le cours normal.

Les apprentis les plus compétents peuvent intégrer rapidement le cours spécial. Mais ce classement entre les trois cours peut être révisé dans un sens ou dans l'autre, d'un cours inférieur à un cours supérieur, ou inversement, et même une insuffisance scolaire conduit au renvoi. Les apprentis recrutés en cours d'année, peu nombreux, comme c'est le cas des « admis de droit » (ou emplois réservés) se soumettent aux mêmes règles d'admission dans les différents cours, ou sont laissés sur les travaux en attendant l'année suivante. A dix-sept ans l'apprenti intègre les travaux courants en attendant l'admission au personnel ouvrier à dix-huit ans.

Tableau 39 : Tarif des rémunérations des apprentis<sup>753</sup>

Catégories	Désignation des catégories	Salaire	
		horaire minimum	journalier
4 <sup>e</sup>	de 13 à 14 ans	0,15 fr	1,20 fr
3 <sup>e</sup>	de 14 à 16 ans	0,25 fr	2,00 fr
2 <sup>e</sup>	de 16 à 17 ans	0,65 fr	5,20 fr
1 <sup>ère</sup>	de 17 à 18 ans	0,90 fr	7,20 fr

Pendant le temps de leur apprentissage, les apprentis répartis en quatre catégories perçoivent une rémunération horaire établie selon l'âge, et selon la catégorie à laquelle ils appartiennent. Cette rémunération dépend de leur ancienneté dans la catégorie et double à partir de la deuxième catégorie. L'apprenti, à seize ans, accède à cette catégorie à condition qu'il ait une année au moins d'ancienneté derrière lui et des résultats satisfaisants. Le système valorise l'apprenti déjà bien dégrossi dans son métier. Les apprentis du cours spécial reçoivent le salaire de la première catégorie, le premier degré n'étant accessible qu'aux meilleurs d'entre eux, âgés de plus de dix-sept ans et demi.

<sup>753</sup> BO Marine, 1/04/1920, décret relatif au statut du personnel ouvrier...op. cit.

Ce système d'avancement hiérarchisé se rapproche de celui du personnel ouvrier divisé en sept catégories. Selon les mêmes règles relevant du statut des ouvriers, les apprentis bénéficient de récompenses ou encourent des punitions pour leur mauvaise conduite ou leur absence de travail scolaire selon des barèmes précis. A la fin de chaque trimestre, ils reçoivent des gratifications financières établies d'après leur moyenne de classement, selon les données inscrites dans le tableau suivant.

Tableau 40 : Gratifications financières attribuées aux apprentis<sup>754</sup>

Note de moyenne générale	Gratification pour chacun des deux premiers trimestres	Gratification pour la dernière période
13	10 francs	14 francs
14	20 francs	28 francs
15	30 francs	40 francs
16	40 francs	54 francs
17	60 francs	80 francs
18	80 francs	110 francs
19	120 francs	160 francs

Le dernier « trimestre », particulièrement valorisé, contribue à motiver les apprentis jusqu'à la fin de l'année d'apprentissage. La discipline s'exerce dans tous les instants de la vie de l'apprenti et, en particulier, prend en compte son état physique, sa tenue et sa propreté corporelle. Dans cet esprit, l'admission à l'arsenal est soumise à une visite et à une contre-visite médicale, renouvelée après deux mois de présence à l'Arsenal. L'attention prêtée à l'aptitude physique des apprentis se traduit par la pratique d'activités sportives inscrites dans la formation. Tous les matins, les apprentis commencent leur journée par une demi-heure de sport, séance de décrassage, que rappelle un ancien apprenti : « Courir, sauter, porter, grimper. Après on avait droit à la tartine de confiture. Puis on attaquait l'atelier ou selon les jours on suivait les cours d'instruction générale.

<sup>754</sup> idem, décret du 1<sup>er</sup> avril 1920.

## Annexe 64

Les apprentis dans les ateliers de l'école d'apprentissage de l'arsenal maritime (1946)



Toutes les semaines, le vendredi après-midi, tous les apprentis de l’Arsenal, ceux des constructions navales, de l’Artillerie, étaient réunis au stade Jauréguiberry. Le stade était plein [...] Je rouspétais un peu mais après j’y ai pris goût »<sup>755</sup>.

Le temps imparti au sport se développe sous le gouvernement de Vichy, habitude conservée par la suite. De l’avis d’un ancien moniteur de sport, les conditions de la pratique sportive imposées aux jeunes apprentis, surveillés par les ingénieurs, étaient dures, quasiment militaires<sup>756</sup>.

Les deux ou trois années de formation professionnelle des apprentis se répartissent entre les travaux en atelier et l’instruction générale. Au cours des dix mois d’instruction (août et septembre sont les mois de vacances), les apprentis suivent des cours théoriques et d’enseignement général à l’école, pendant quatre heures trois fois par semaine. Ils passent une autre partie de leur temps en études mais la plus grande partie de leur formation se déroule dans les ateliers, dans lesquels les apprentis effectuent des travaux spécifiques. Au début de l’apprentissage, on leur confie des « travaux progressifs » non utilisables, puis en fin d’apprentissage des « travaux utiles », exécutés par des apprentis suffisamment éduqués<sup>757</sup>. Ces travaux d’atelier s’accompagnent de conférences de technologie appliquée et de visites d’ateliers. Tous les travaux, les devoirs, les dessins sont appréciés mensuellement et trimestriellement par les moniteurs<sup>758</sup>.

De la notation établie tout au long de l’année avec des coefficients différents selon les matières (tableau 41), résultent le classement, les récompenses, les gratifications trimestrielles et le passage en fin d’année dans le cours suivant.

Tableau 41 : Coefficients attribués aux différents groupes de matières à l’école d’apprentissage

Conduite, assiduité et exercice sportif.....	2
Français.....	3
Arithmétique, algèbre, trigonométrie.....	3
Géométrie.....	2
Physique, chimie, mécanique, électricité.....	3
Cours techniques.....	4
Dessin et géométrie descriptive.....	2
Hygiène et sécurité.....	1
Total.....	20

<sup>755</sup> Témoignage Louis Fontana. Les séances de sport se sont développées sous le gouvernement de Vichy.

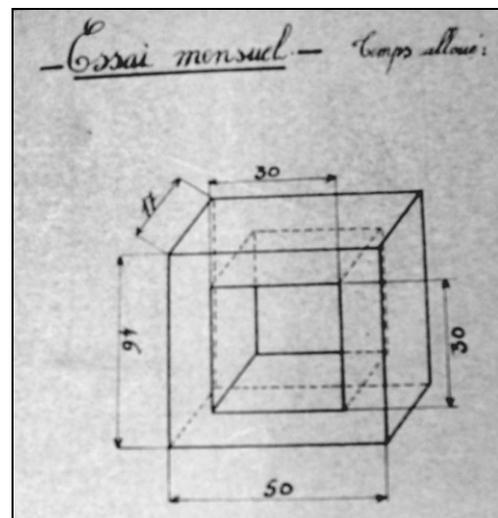
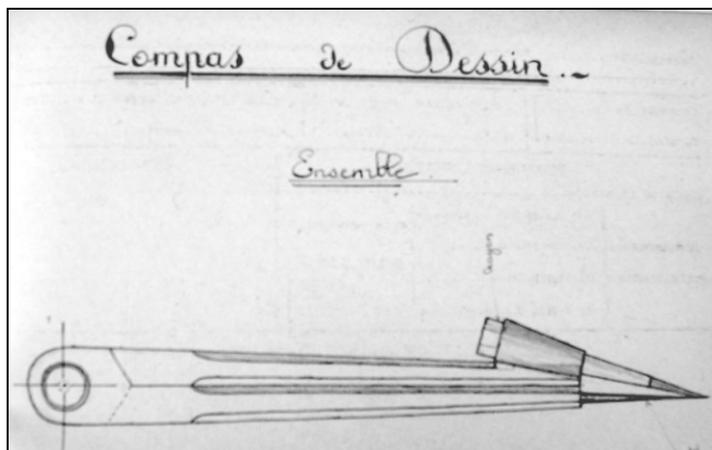
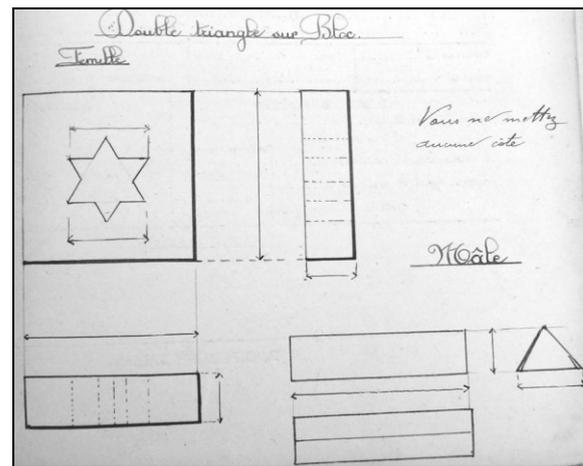
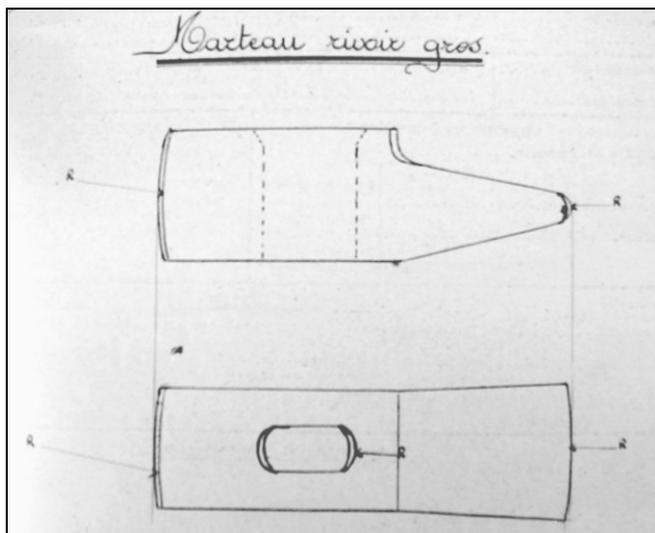
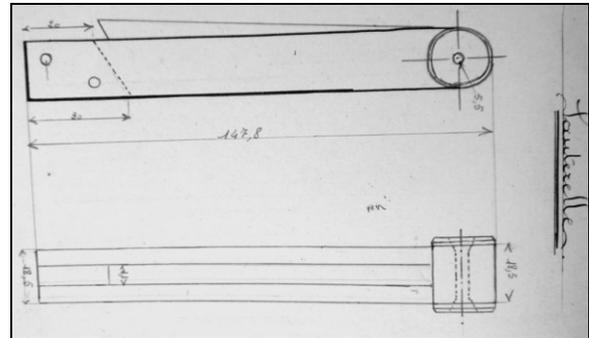
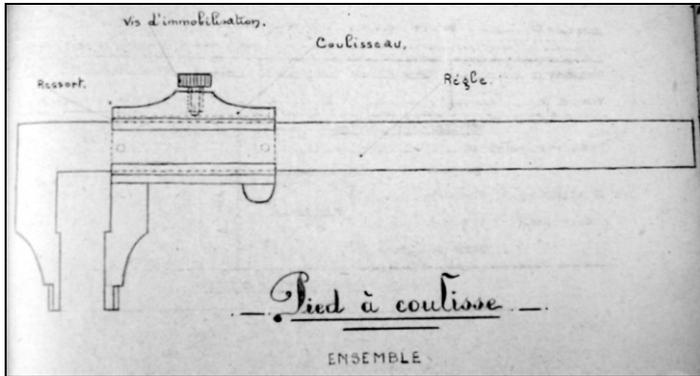
<sup>756</sup> Témoignage d’Emile Jaret, moniteur de sport après la Seconde Guerre et annexe 53 p. éducation physique et militaire chez les apprentis.

<sup>757</sup> BO Marine 1926, arrêté ministériel sur l’apprentissage, titre II. Formation professionnelle des apprentis.

<sup>758</sup> Annexe 65, carnet d’atelier.

**Annexe 65**  
**Carnet d'atelier de Louis Fontana, apprenti de 1940 à 1942**

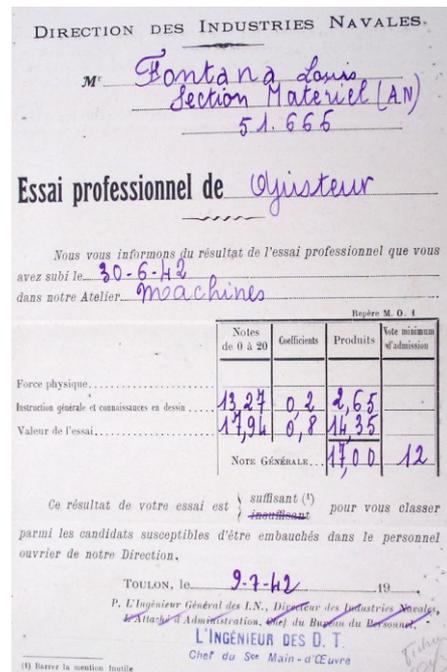
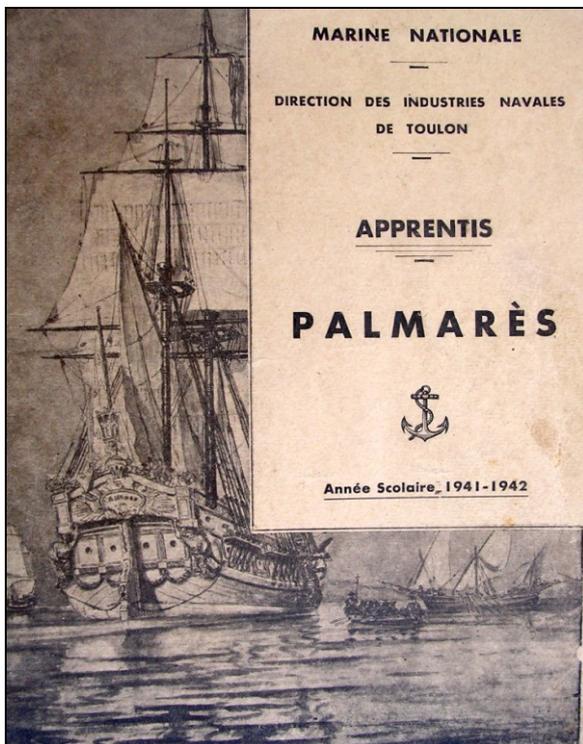
Dessins de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>e</sup> année : pied à coulisse, sauterelle, marteau rivoir gros, double triangle en bloc, compas de dessin et ajustage d'un cube (essai mensuel).



Annexe 66

Le palmarès des apprentis.

Certificat d'études et essai professionnel ouvrier de Louis Fontana



L'enseignement général (français, mathématiques, physique) représente onze points de coefficient et l'enseignement professionnel (cours techniques, dessin) six points. Les trois points restant prennent en compte la discipline, les performances sportives et l'hygiène corporelle. Les disciplines générales et théoriques, enseignées au cours de trois demi-journées hebdomadaires, prennent le pas sur la pratique en atelier qui occupe la plus grande partie du temps. L'adaptabilité aux techniques nouvelles nécessite une bonne culture générale, relevée par un ancien apprenti dont le souvenir immédiat concerne la culture littéraire acquise à l'école des apprentis<sup>759</sup>. Culture générale, culture technique et pratique, éducation physique et sportive, discipline rigoureuse imposée composent les éléments de formation du futur ouvrier, proches de ceux de leurs homologues militaires, sans l'éducation maritime<sup>760</sup>. La fin de l'apprentissage donne lieu à l'attribution d'un certificat d'études du cours normal ou du cours spécial, qui module le salaire horaire du futur ouvrier<sup>761</sup>. Mais la nomination à l'emploi d'ouvrier dépend de la réussite à l'essai professionnel d'ouvrier qui aboutit à l'attribution du certificat d'apprentissage<sup>762</sup>.

La formation acquise à l'école des apprentis constitue la première étape pour entrer dans la catégorie très spécifique de l'ouvrier du port à Toulon. Gabriel Boyer<sup>763</sup>, ancien apprenti et ancien ingénieur en chef de la Marine témoigne : « Etre apprenti est une référence qu'on ne peut remettre en cause. Si c'est un ancien apprenti, il est bien, il connaît son métier, il est honnête, bon camarade. [...] C'est l'esprit de corps et de responsabilité qui domine [...] Parce qu'on est ancien apprenti, on a appris à respecter son outil de travail, son poste de travail reste toujours propre [...] Dans les pires conflits, l'esprit de corps et de responsabilité prévaut ». Il ajoute que dans les relations avec les responsables syndicaux, la même origine professionnelle facilite la communication avec la hiérarchie, on passe du discours formel à la discussion. Pendant les deux ou trois années passées à l'école des apprentis de l'arsenal, le futur ouvrier apprend son métier mais se prépare aussi à son futur statut d'ouvrier d'Etat. Un statut qui n'est plus militaire mais qui, toutefois, en conserve des influences.

<sup>759</sup> Témoignage de Louis Fontana.

<sup>760</sup> voir chapitre VI B 2.

<sup>761</sup> Salaire horaire majoré de 0,05 fr pour les titulaires du certificat d'études du cours normal, (0,10 fr avec la mention honorable), et de 0,10 fr pour les titulaires du certificat d'études du cours spécial (0,15 fr avec la mention honorable).

<sup>762</sup> Annexe 66, palmarès des apprentis.

<sup>763</sup> Témoignage de Gabriel Boyer, ingénieur de la Marine, que nous remercions.

Le salut aux couleurs le matin, la discipline imposée, les punitions encourues, le port d'une tenue spéciale initient ces jeunes gens à entrer dans un « moule », dans ce « monde à part » de l'arsenal, physiquement fermé par de hauts murs, dans lequel on ne rentre pas comme on veut. Cette « formation séminariste »<sup>764</sup> conforte la spécificité de ce prolétariat qui établit peu de liens avec l'extérieur. Elle est renforcée par un personnel instructeur, composé d'agents techniques ou de chefs d'équipes des divers ateliers, sortis de ce même « moule ». La nécessité conduit à choisir comme instructeurs de jeunes ouvriers bien notés sortis de l'apprentissage, toutefois la jeunesse des moniteurs instructeurs, d'âge proche des apprentis, est conseillée. Ils effectuent, en principe, des stages pédagogiques préalables. Deux anciens moniteurs sportifs rapportent qu'ils pratiquaient le sport intensément avant d'être recrutés comme instructeurs<sup>765</sup>. L'enseignement général est confié à des instituteurs de l'enseignement primaire ou à des agents techniques titulaires du brevet de l'Ecole technique élémentaire. D'autres agents se chargent des cours techniques. Ces instructeurs évaluent les apprentis tout au long des deux ou trois années d'apprentissage.

L'école des apprentis de l'Arsenal n'est pas seulement l'école d'apprentissage d'un métier. Elle valorise l'instruction générale et théorique et espère ainsi hisser les meilleurs à la hauteur de l'école technique. De plus, elle façonne les apprentis à l'esprit d'ouvriers d'Etat. Certes elle accueille les enfants des ouvriers du port, mais l'instruction professionnelle acquise au préalable détermine le temps d'apprentissage et la carrière du futur ouvrier.

### **C - Des profils de carrières d'apprentis entrés à l'arsenal entre 1920 et 1939**

Les apprentis recrutés en septembre et en octobre, période du début de l'année d'apprentissage, sont inscrits annuellement sur les registres matricules ouvriers<sup>766</sup>. Pour les années 1924, 1930, 1938, nous avons relevé trois types de renseignements disponibles : la date et le lieu de naissance des apprentis, les spécialités au moment de leur entrée à l'école d'apprentissage et des données ponctuelles sur leur carrière.

<sup>764</sup> Expression employée par un témoin.

<sup>765</sup> Témoignages de Messieurs Jardet et Montallier, anciens moniteurs de sport.

<sup>766</sup> Tous les ouvriers entrés à l'Arsenal sont inscrits chronologiquement sur ces registres. Les matricules renseignent sur l'état-civil de l'apprenti, sa spécialité professionnelle, l'évolution de sa carrière, les promotions et les interruptions, les sanctions.

Cette étude non exhaustive, à partir d'un choix de documentation limitée, fait apparaître des tendances sur le recrutement des premières générations d'apprentis scolarisés, que nous mettrons en perspective avec les analyses de Jean Masse sur les ouvriers de l'Arsenal de la Direction des constructions navales pour la période de 1873 à 1924<sup>767</sup>.

### 1 - Le lieu de naissance des apprentis de l'arsenal pour les années témoins 1924, 1930, 1938

Y-a-t-il adéquation entre le lieu de naissance de l'apprenti admis à l'arsenal et son lieu de résidence ? Selon le constat de Jean Masse pour la période précédente, les ouvriers qui sont nés ailleurs qu'à Toulon, résident pour une bonne part dans le port militaire. Pour ces apprentis, jeunes gens recrutés de treize à seize ans, leur lieu de naissance se confond le plus souvent avec le lieu de résidence.

Tableau 42 : Lieu de naissance des apprentis recrutés en 1924, 1930 et 1938<sup>768</sup>

	1924	1930	1938
Apprentis recrutés	167 ap.	85 ap.	116 ap.
nés à Toulon	64%	55%	55%
nés dans le Var	17%	21%	28%
nés dans d'autres départements.	17%	17%	11%
nés en Algérie, Tunisie, Italie.	2%	7%	6%

Pour ces trois années témoins, le nombre d'apprentis toulonnais majoritaire diminue au profit de la catégorie des Varois et de ceux nés en Tunisie, en Algérie ou en Italie. Ces derniers, devenus français<sup>769</sup>, résident à Toulon ou dans une commune varoise. Cette évolution du lieu de naissance corrobore le constat de la forte hérédité professionnelle dans le personnel de l'arsenal de Toulon, où des enfants d'ouvriers toulonnais succèdent à des ouvriers toulonnais. Mais cette hérédité s'érode en partie au profit de jeunes apprentis plus instruits, admis après concours, venus d'autres communes varoises, dont celle de La Seyne<sup>770</sup>, la plus peuplée des communes limitrophes.

<sup>767</sup> MASSE (J.), *Essai sur les ouvriers de l'Arsenal...*, op.cit., p 236-301.

<sup>768</sup> SHM Toulon, 2 G1 140, 145, 149.

<sup>769</sup> Voir GIRAULT (J.), *Le Var rouge...* op.cit., p.25-26 et tableau 5 p. 735.

<sup>770</sup> En 1924, 42% viennent de La Seyne, ils sont 62 % en 1930 et 50 % en 1938. Cet attrait de l'Arsenal pour les jeunes Seynois renvoie à l'orientation prise par le directeur et le chef de travaux de l'école pratique Martini étudiée dans le chapitre V.

Ces apprentis recrutés sont les enfants des ouvriers étudiés par Jean Masse, qui constate « la municipalisation du recrutement »<sup>771</sup> dans l'agglomération toulonnaise (Toulon et les communes les plus proches) au détriment d'un recrutement plus largement provençal et national, mais les « coloniaux » n'étaient pas encore présents.

Dans l'entre-deux-guerres le recrutement des apprentis ouvriers se fait dans l'espace local toulonnais mais les habitants de la ville de Toulon cèdent du terrain aux habitants des communes limitrophes. La valorisation de l'instruction acquise par les apprentis avant leur entrée à l'école des apprentis, dans une période d'embauche difficile, desserre le recrutement strictement toulonnais.

## 2 - Les spécialités des apprentis recrutés

Tableau 43 : Spécialités des apprentis recrutés en 1924, 1930, 1938 (nombre et pourcentage)

spécialités	1924	1930	1938
ajusteur, tourneur	(75) 45%	(43) 56,6%	(43) 37 %
électricien	(30) 18 %	(14) 18,4%	(21) 18,2%
chaudronnier sur fer et sur cuivre, forgeron, tôlier, mouleur	(44) 26,3%	(16) 21%	(40) 34,5%
menuisier, charpentier, modeleur, voilier	(18) 10,7 %	(3) 4%	(12) 10,3%
Total des apprentis.	167	76	116

Le tableau ci-dessus répartissant les apprentis selon les spécialités embrassées pour les trois années témoins montre que 90 % d'entre eux choisissent une spécialité de la métallurgie et 10% seulement les métiers traditionnels de la construction en bois, ceux des menuisiers, des charpentiers, des voiliers.

Les apprentis « métallurgistes » occupent pour les deux-tiers, voire les trois-quarts d'entre eux les nouvelles spécialités de l'ajustage et de l'électricité, les autres sont chaudronniers, forgerons, tôliers. La formation scolarisée des apprentis du secteur civil de la Marine se fait donc dans les métiers de la « nouvelle Marine »<sup>772</sup>, et dans les spécialités récentes de la petite métallurgie. L'école des apprentis de l'arsenal forme les futurs ouvriers dans les techniques les plus

<sup>771</sup> MASSE (J.), *Essai sur les ouvriers...*, op. cit., p.262.

<sup>772</sup> Expression empruntée à Jean MASSE, *Essai...* op. cit. - p.279 : elle désigne la navigation des bateaux en fer et à vapeur par opposition à « l'ancienne Marine » qui utilise des charpentiers, des menuisiers, des calfats, des voiliers, des peintres, des cordiers, etc.

nouvelles<sup>773</sup>. L'écart est grand entre l'avant-guerre de 1914 et les années 1920-1930 : à la veille de la Grande Guerre, les ouvriers spécialisés recrutés dans les nouveaux métiers du fer et dans les métiers traditionnels du bois représentent, pour chacun d'entre eux, à peu près un quart des ouvriers recrutés<sup>774</sup>.

Tandis que dans l'entre-deux-guerres, 90% des futurs ouvriers qualifiés que sont les apprentis reçoivent une formation dans les métiers du fer. Les pourcentages de recrutement entre les trois années, tout en évoluant dans un même ordre de grandeur, varient en fonction des besoins de l'arsenal. La part des électriciens reste stable, autour de 18% ; les métallurgistes se partagent 70% des recrutés avec une prépondérance pour la petite métallurgie. Dans ces conditions le choix personnel des apprentis, aléatoire, dépend des besoins de l'Arsenal et des capacités manuelles et scolaires des apprentis. Les plus doués d'entre eux deviennent ajusteurs ou électriciens, les moins doués chaudronniers. De plus, à la sortie de leur apprentissage, ils sont dirigés soit dans les ateliers de la Direction des constructions navales, soit dans ceux de la Direction de l'artillerie navale.

### **3 - Des carrières courtes et des carrières longues**

Les registres matricules retracent les carrières courtes ou longues des personnels entrés en tant qu'apprentis. Les apprentis qui intègrent l'arsenal, formés systématiquement à l'école d'apprentissage, ont-ils un comportement différent de leurs aînés, comportement qui influencerait sur le déroulement de leur carrière ? L'instabilité caractérise la main-d'œuvre ouvrière engagée à l'arsenal. Contrairement aux idées reçues, l'ouvrier de l'arsenal ne reste pas forcément accroché à son emploi considéré comme protégé. Il se met en congé pendant quelques mois ou quelques années pour travailler ailleurs, puis réintègre les ateliers de l'arsenal. Ou bien il demande un congé définitif pour convenance personnelle. Tel est le constat fait pour les générations qui précèdent la Première Guerre<sup>775</sup>. Viennent ensuite les autres raisons de départ, dans l'ordre décroissant : le renvoi, la promotion, la mutation, le décès, et enfin la retraite interrompent la carrière de l'ouvrier.

---

<sup>773</sup> L'arsenal ne recrute pas seulement des apprentis qu'il forme, il embauche également des « ouvriers faits » dont les spécialités ou les non-spécialités restent à étudier.

<sup>774</sup> MASSE (J.), *Essai...op.cit.*, p.282.

<sup>775</sup> idem p.283-290.

L'immatriculé moyen dans les années 1910, engagé avant 1900, est absentéiste et instable, celui engagé après 1900, plus jeune, formé aux techniques de la Marine moderne, démissionne moins<sup>776</sup>. La stabilité de la population ouvrière varoise et toulonnaise s'installe au début du XXe siècle, trente ans avant celle des grands « bastions » de la grande industrie de la France du Nord<sup>777</sup>.

Pour les trois années témoins de 1924, 1930 et 1938, les matricules des ouvriers engagés comme apprentis donnent quelques pistes à partir des données suivantes.

Tableau 44 : Les motifs de départ des apprentis

Date d'entrée	Nombre apprentis	Démissions Interruptions (1)	Renvois pour faute ou inaptitude (2)	Promotions AT (3)
1924	167	(57) 34,1%	22	8
1930	85	(46) 54%	8	1
1938	118	(38) 33%	7	5

(1) La démission correspond au congé définitif demandé ; les interruptions ne donnent aucune raison du départ.

(2) l'inaptitude physique ou intellectuelle d'une part et le renvoi pour faute d'autre part, sont les raisons du renvoi ou du congé définitif.

(3) Les promotions d'agents techniques (A.T.) sont signalées après passage par l'école technique ou par promotion interne.

La génération des apprentis de l'année 1924 se différencie peu des générations précédentes. Le taux de 34% d'interruptions de carrière est sensiblement le même que dans les années qui précèdent la Première Guerre<sup>778</sup>. Pour le fort pourcentage des interruptions de carrière de la génération des apprentis entrés en 1930, 54%, deux périodes se distinguent : de 1930 à 1933, période où seize apprentis abandonnent l'école d'apprentissage ou partent dans l'année qui suit, et de 1940 à 1946 le départ d'une quarantaine d'ouvriers consécutif aux années de guerre. Pour la génération entrée en 1938 le pourcentage des départs, 33%, proche de celui de 1924, se trouve majoré par vingt-deux interruptions pendant la période de la Seconde Guerre et de l'immédiat après-guerre entre 1940-1946.

<sup>776</sup> *ibid* p.301.

<sup>777</sup> NOIRIEL (G.), *Les ouvriers dans la société française...*, *op.cit.* - p.201.

<sup>778</sup> *ibid* p.286.

Diverses raisons, qui cependant ne sont pas toujours connues, expliquent ces interruptions volontaires : l'engagement militaire (armée ou marine), les mutations dans d'autres directions ou dans d'autres arsenaux, l'orientation vers d'autres activités professionnelles (gardien de la paix, marin pompier, gendarme par exemple) et l'engagement militant. En 1940, après leur radiation, les ouvriers d'origine étrangère ne sont pas toujours réintégrés.

Dans l'entre-deux-guerres, la formation professionnelle systématique des apprentis à l'école d'apprentissage n'empêche pas l'instabilité ouvrière, comparable à celle de l'époque antérieure. Pour les trois années témoins, près de 40% d'apprentis (en prenant en compte les radiations pour faute ou inaptitude) ne mettent pas à profit l'apprentissage qui leur est donné, soit qu'ils l'abandonnent, soit qu'ils choisissent une autre orientation professionnelle, sans pour autant quitter, pour certains, l'administration de la Marine. Mais 60% des apprentis recrutés (220 apprentis environ) poursuivent dans la voie de la construction navale ou de l'artillerie navale qu'ils avaient choisie (ou qu'on leur avait imposée), pour laquelle ils ont été formés et treize sortent du cadre ouvrier pour devenir agent technique, dont deux par promotion interne. Quand l'ouvrier formé s'engage dans une autre voie professionnelle, il choisit une activité plus prestigieuse que celle de la construction navale, en s'orientant dans une autre Direction de l'arsenal (Intendance, Travaux maritimes) ou il opte pour l'engagement militaire, le service militaire l'y prédisposant. La formation générale et technique reçue à l'école d'apprentissage joue alors un rôle de complément à la formation initiale préalable. Mais il y a aussi ceux qui, mal adaptés à la discipline quasi militaire imposée au personnel civil de l'arsenal, abandonnent.

La majeure partie des apprentis s'engage dans une carrière longue qui se déroule de deux façons : la plus fréquente est celle, ininterrompue, de l'apprenti devenu ouvrier qui espère progresser dans le tableau d'avancement, et la seconde, plus rare, celle de l'apprenti qui devient agent technique, puis ingénieur des Directions des travaux.

Pour les trois promotions des années 1924, 1930 et 1938, quelques carrières ouvrières longues, que nous détaillons, caractérisent la fidélité du plus grand nombre à l'arsenal<sup>779</sup>.

---

<sup>779</sup> Les informations tirées des registres matriculaires s'arrêtent aux années 1954-1955, après quoi ces registres ne sont plus tenus. L'accès aux dossiers personnels, quand ils existent, soumis à autorisation, permettrait un aperçu complet des carrières. Cependant les témoignages oraux confortent les conclusions tirées à partir des renseignements obtenus et l'interruption de carrière a lieu dans la première partie de la carrière professionnelle.

Apprenti 1 : En 1924<sup>780</sup>, Gaston Guiol entre à l'âge de seize ans comme apprenti à la Direction des Constructions navales. En 1926, après deux années de formation à l'école d'apprentissage, devenu ouvrier ajusteur, il est affecté à l'atelier des machines puis en 1935 à la fonderie. Militant syndical actif et membre du Parti communiste, il est interné de juin 1940 à avril 1942 comme « individu dangereux pour la Défense nationale ». En septembre 1944 il est réintégré à l'atelier central comme ouvrier magasinier. En 1945, il obtient deux échelons à titre de Résistance. Ouvrier ajusteur à l'atelier Magasin de l'arsenal du Mourillon en 1946, il prend sa retraite avec pension d'invalidité à soixante-quinze pour cent en 1954.

Apprenti 2 : Entré à l'âge de quinze ans en tant qu'apprenti électricien à la Direction des Constructions navales, Antoine Fermier<sup>781</sup>, après trois ans d'apprentissage, devient ouvrier électricien en 1927. En 1932, il fait son service militaire. Mobilisé en 1939, il réintègre l'atelier électricité avant de passer à l'atelier des machines en 1944. En 1945, il est affecté au service CAN Dakar, puis deux ans plus tard revient au service énergie, puis à l'école d'apprentissage, enfin au dépôt des Arènes. En 1952 il est affecté à la DCAN de Saïgon . En 1954, il réintègre l'atelier d'électricité à l'arsenal de Toulon.

Apprenti 3 : En 1930, Louis Mugnier<sup>782</sup> a seize ans lorsqu'il entre comme apprenti électricien à l'arsenal, puis apprenti ajusteur à la Direction des Constructions navales. Nommé ouvrier à l'atelier des torpilles en 1932, après un an d'apprentissage, il est congédié pendant deux ans pour le service militaire puis réadmis en 1937 avant d'être mobilisé en 1939. Réintégré en 1940 à l'atelier des torpilles, il alterne, à partir de 1943, atelier des réparations et atelier des réparations sous-marins. En 1954, il est muté à la DCAN de Saïgon.

Apprenti 4 : Après trois années d'apprentissage, Camille Pinteville, entré à l'arsenal en 1930 en tant qu'apprenti ajusteur à l'âge de quinze ans, est nommé ouvrier en 1933 à l'atelier des machines. Après son service militaire, il passe à l'atelier des Constructions neuves avant d'être mobilisé en 1939. Pendant la Deuxième Guerre il alterne atelier des machines et atelier des hydravions puis se fait muter à la DCAN d'Oran.

---

<sup>780</sup> SHM Toulon 2G1 140 et GIRAULT (J.), Fiche biographique de Gaston Guiol dans PENNETIER (C.) *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, CDRom, Ed. de l'Atelier, Paris, 1997.

<sup>781</sup> id, 2G1 140.

<sup>782</sup> Ib, 2G1 145.

En 1951, il est affecté à l'atelier réparations sous-marins. Il poursuit sa carrière à la classe VII, 8<sup>e</sup> échelon, en 1955, puis comme chef d'équipe.

Apprenti 5 : Pour la promotion 1938, Jean Sialelli<sup>783</sup> apprenti chaudronnier dès l'âge de quinze ans à l'atelier des bâtiments en fer, est nommé ouvrier chaudronnier sur fer en 1941. En 1942, après une mobilisation de quelques mois, il réintègre l'atelier de chaudronnerie au début de l'année 1943 et le quitte à nouveau pour le camp de jeunesse. En septembre 1944, il est réadmis à l'atelier des Réparations puis à l'atelier Magasin général jusqu'en 1951 et, trois ans plus tard, à l'atelier Machines où il poursuit sa carrière.

Apprenti 6 : Augustin Quilichini, entré à l'arsenal en 1938 en tant qu'apprenti ajusteur à l'âge de seize ans, est nommé aide ouvrier un an plus tard, puis ouvrier en décembre 1940 à l'atelier des machines. En 1943, il part en camp de jeunesse, à son retour il intègre l'atelier du magasin central. Désigné pour le STO en 1944, il réintègre, en 1945, l'atelier des Machines. En 1946, il change de spécialité et devient préparateur simple. Il poursuit sa carrière en tant que chef d'équipe.

Ces exemples de carrières ouvrières ininterrompues mettent en évidence la permanence et l'évolution de la situation professionnelle des ouvriers<sup>784</sup>. Le temps d'apprentissage s'adapte au niveau des apprentis de un à trois ans en attendant qu'ils aient l'âge de 18 ans et qu'ils réussissent à l'essai professionnel. Les apprentis 2 et 6 entrés à seize ans, plus instruits, écourtent leur apprentissage en devenant, au bout d'un an, aides ouvriers puis ouvriers, les autres suivent un apprentissage normal de trois ans. Mais Charles Défendini entré à l'arsenal à quatorze ans, de son propre aveu, ne montre aucun intérêt pour les cours théoriques et les cours d'enseignement général. Il est renvoyé de l'école mais réussit toutefois l'essai professionnel d'ouvrier à dix-huit ans.

---

<sup>783</sup> ib., 2G1 149.

<sup>784</sup> MASSE (J.),...op.cit., p.294.

Recrutés jeunes, ces ouvriers font preuve d'une grande mobilité entre les différents ateliers de l'usine navale. Cette mobilité voulue ou imposée par les besoins des services peut être accompagnée d'un avancement dans les catégories ouvrières hiérarchisées<sup>785</sup>. Elle résulte aussi d'une sanction déguisée de l'encadrement à l'égard d'un militant syndical ou politique : Charles Défendini<sup>786</sup>, militant syndical et membre du Parti communiste, rappelle qu'un ouvrier « docile » pouvait faire toute sa carrière dans le même atelier.

Par ailleurs un séjour dans les arsenaux coloniaux valorise le salaire et l'avancement. Le temps de la Seconde Guerre donne des bonifications supplémentaires à l'ancienneté de service. Mais ces mêmes ouvriers, résistants pendant la Seconde Guerre, à l'instar de Gaston Guiol perdent momentanément une partie des bonifications d'avancement acquises lorsqu'ils sont sanctionnés pour fait de grève après la guerre.

Comme pour la génération précédente, différents facteurs écourtent le temps d'activité pour accéder à la retraite. En revanche, l'ouvrier de l'entre-deux-guerres ne demande plus une mise en congé momentanée pour aller travailler ailleurs, dans le privé, mieux payé. L'hypothèse avancée par Jean Masse de la stabilité des jeunes ouvriers immatriculés engagés après 1900 comme apprentis (non encore scolarisés), se renforce pour notre période. Les apprentis formés méthodiquement adoptent parfois la même attitude que leurs aînés en quittant l'arsenal rapidement pour une autre activité, le service militaire, la Seconde Guerre favorisant ces départs. Mais la plupart d'entre eux optent pour une carrière longue et ininterrompue avec des possibilités d'avancement et d'ascension sociale.

Dans le chapitre précédent nous avons abordé la promotion d'ouvriers devenus agents techniques puis ingénieurs<sup>787</sup>. Pour la promotion des apprentis de 1924, huit ouvriers(4,8%) accèdent à l'encadrement en tant qu'agent technique, un seul pour la promotion de 1930 (1,2%) et cinq (4,3%) pour la promotion de 1938.

Ainsi l'apprenti 7, Aimé Saldo, entré comme apprenti de l'arsenal en 1924 à l'âge de quatorze ans, devient en 1928 ouvrier ajusteur à l'atelier des torpilles puis à l'atelier central. Après sa formation à l'ETE où il obtient le certificat d'études avec mention et à l'ETS dont il sort titulaire du brevet de capacité avec mention, il accède à la fonction d'agent technique en 1935, puis à celle d'IDT 2<sup>e</sup> classe en 1946 et IDT 1<sup>e</sup> classe en 1949. Il termine sa carrière en tant qu'ingénieur principal.

<sup>785</sup> La catégorie des ouvriers est divisée en sept catégories et huit échelons.

<sup>786</sup> Ancien ouvrier de l'arsenal, entré en 1933 en tant qu'apprenti.

<sup>787</sup> chapitre VI et annexes 48, 49, 50, 51.

Le même type de carrière vaut pour l'apprenti 8, Roger Micaelli, de la promotion de 1938. Apprenti ajusteur en septembre 1938, à l'âge de seize ans, il est nommé un an plus tard aide ouvrier puis ouvrier ajusteur en 1940. En février 1942, il devient dessinateur mécanicien. En décembre 1943, à 21 ans, il accède à la sixième catégorie des ouvriers. Admis en 1949 à l'école technique à Toulon, puis à l'ETS à Brest, il obtient une promotion d'agent technique en 1951 à l'âge de 29 ans. Six ans plus tard, il est promu IDT 2<sup>e</sup> classe, et en 1961 IDT 2<sup>e</sup> classe<sup>788</sup>.

Apprenti 8, A.<sup>789</sup>, ingénieur en chef des Directions des travaux, est entré en 1934 à l'âge de quatorze ans comme apprenti à la Direction de l'artillerie navale. Orphelin de père, après avoir suivi l'école primaire à La Valette, commune de l'est toulonnais, il poursuit ses études secondaires au lycée de Toulon jusqu'au milieu de la classe de troisième. Il passe et réussit le concours d'entrée à l'école des apprentis de l'arsenal. Après ses deux années de formation, il intègre le secteur de la pyrotechnie où il poursuit un apprentissage d'artificier dont il sort ouvrier en 1938. Grâce aux cours du soir il réussit le concours d'entrée à l'école technique normale en 1946. Agent technique à la pyrotechnie en 1952, puis chef de travaux, il obtient une promotion d'ingénieur, IDT, en 1964. Il est muté en Algérie, puis à Paris de 1964 à 1967. De 1970 à 1980, il ajoute à sa fonction de directeur de l'école de la pyrotechnie à Toulon l'enseignement des disciplines scientifiques aux ouvriers des cours du soir, les préparant ainsi à l'entrée à l'école technique. Il part en retraite en 1982 à l'âge de 62 ans.

Cette ascension sociale d'anciens apprentis ne touche qu'une petite minorité d'entre eux : sur les 220 carrières longues répertoriées, quatorze bifurquent vers l'encadrement des agents techniques puis celui des ingénieurs des Directions de travaux, le plus souvent en passant par les écoles techniques de la Marine à Toulon et à Brest mais aussi par promotion interne. La promotion rapide des deux premiers apprentis cités, formés dans les écoles techniques, agents techniques à vingt trois ans, ingénieurs à trente et trente quatre ans, devance celle plus lente du troisième exemple de l'ouvrier promu agent technique à trente-quatre ans et ingénieur à quarante quatre ans.

<sup>788</sup> SHM Toulon, 2 G 149 et almanach de la Marine 1962.

<sup>789</sup> Remerciements à M. A.

Parti du bas de l'échelle sociale, celui qui en a la capacité et la volonté, peut donc progresser dans la hiérarchie de l'encadrement. Un jeune apprenti doué y est encouragé par son instructeur. Cet ancien ingénieur en chef des Directions des travaux témoigne de sa brillante carrière<sup>790</sup> : excellent élève de troisième au lycée de garçons de Toulon, de condition modeste et orphelin de père, il présente et réussit le concours d'entrée à l'école des apprentis. Son entourage s'interroge sur l'opportunité pour eux d'entrer à l'arsenal, alors qu'il est déjà inscrit en classe de seconde. « Vous ferez un ingénieur », lui dit l'agent technique responsable de l'école d'apprentissage. Fierté de ceux qui en ont bénéficié, cette promotion sociale est enviée par les uns, tandis que d'autres expriment une certaine réserve à l'égard de « ceux qui sont pires que les autres »<sup>791</sup>. Ce propos abrupt caractérise « l'ouvriérisme » du père de l'essayiste Aurélie Filipetti, et de ses amis : « Quatorze ans. Les instituteurs veulent qu'il continue ses études, mais devenir quoi, ingénieur, passer de l'autre côté, avec ceux qui écrasent, qui n'aiment pas les ouvriers[...]. Meilleurs ouvriers envoyés à l'école des mines. Promotion trahison, réussite reniement. »<sup>792</sup> Au cours d'une carrière longue, l'ouvrier qualifié de l'arsenal espère, à l'intérieur des diverses catégories ouvrières, une promotion sociale qui le mènera à l'échelle la plus élevée de la septième catégorie et peut-être à celle de chef d'équipe. L'engagement syndical, l'action syndicale et politique aident à transcender sa condition ouvrière et à la faire changer.

## **D – Apprentis et militants ouvriers**

Le pôle ouvrier de l'arsenal de Toulon devient le centre moteur du syndicalisme des ouvriers de l'Etat sur le plan national<sup>793</sup>. Le syndicat des travailleurs de la Marine affilié à la CGT compte 4000 adhérents<sup>794</sup> avant la scission syndicale de 1921 qui conduit à l'affaiblissement des organisations. Après la réunification, en 1935, 3000 ouvriers cotisent<sup>795</sup>. Parmi eux se dégagent des militants de diverses natures, depuis le simple collecteur de cotisations jusqu'au dirigeant syndical.

<sup>790</sup> Remerciements à Gabriel Boyer, ingénieur de la Marine, entré à l'arsenal en 1958.

<sup>791</sup> Expression de Charles Défendini désignant d'anciens ouvriers devenus agents techniques et ingénieurs.

<sup>792</sup> FILIPETTI (A.), *Les derniers jours de la classe ouvrière*, Ed Stock, 2003, p.51.

<sup>793</sup> MASSE (J.), *Essai...*, op.cit., p.313. Jusqu'à la Première Guerre, la Fédération nationale des Travailleurs réunis de la Marine de l'Etat, née en 1900, créée officiellement en 1907, a son siège à Toulon qui accueille la rédaction du journal fédéral *L'Emancipateur*.

<sup>794</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...* op. cit., p. 151.

<sup>795</sup> id, p.285. A la veille de la réunification, la CGT compte 350 adhérents et la CGTU 600 adhérents.

Pour la période de l'entre-deux-guerres, nous avons étudié un corpus de militants ouvriers actifs, entrés comme apprentis à l'arsenal, au sein de l'entreprise militaire et navale. Ils côtoient les jeunes apprentis de l'école d'apprentissage formés à leur futur métier mais aussi à la culture ouvrière de ce « monde à part » qu'est l'arsenal.

## 1 - Des militants de l'entre-deux-guerres

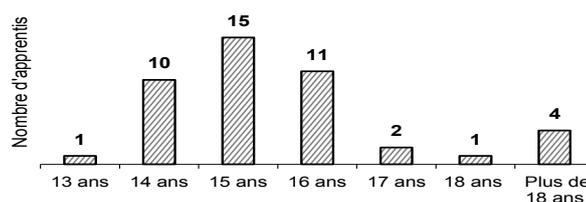
Les fiches des militants répertoriés dans le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français* établissent les itinéraires personnels et l'engagement militant de ces ouvriers<sup>796</sup>. Les cinquante-deux fiches consultées résultent de critères d'un choix de militants : pour la période de 1919-1939, nous avons sélectionné les militants qui ont commencé une carrière en tant qu'apprenti<sup>797</sup>.

Nous avons sélectionné certaines données qui caractérisent ces militants : l'âge d'entrée en apprentissage, le métier du père, leur carrière professionnelle.

### a) L'âge d'entrée en apprentissage

La plupart de ces militants sont nés avant la Première Guerre. 56% d'entre eux ont entre dix-huit et quarante ans pendant la période de l'entre-deux-guerres. Les plus anciens connaissent la longue mobilisation de la Première Guerre.

Tableau 45 : L'âge à l'entrée à l'arsenal des apprentis devenus militants



<sup>796</sup> PENNETIER (C.), (dir.), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, CD Rom, op.cit.

<sup>797</sup> Nous y avons ajouté sept militants connus, plus anciens, qui ont côtoyé ceux qui auront des responsabilités dans l'entre-deux-guerres mais dont la carrière ouvrière à l'arsenal s'est arrêtée au début des années 1920. Auguste Berthon abandonne ses responsabilités syndicales en 1920 ; Toussaint Flandrin, militant syndical et politique actif, ne milite plus au sein de l'arsenal où il n'a pas été réintégré après 1920.

Lorsqu'ils entrent à l'arsenal (tableau 45), 83% d'entre eux ont moins de seize ans. Ils sont plus jeunes que la génération recrutée dans l'entre-deux-guerres. Ils ont suivi une ou deux années de scolarité après l'école primaire obligatoire ou ont déjà travaillé chez un patron avant d'entrer comme apprentis à l'arsenal.

#### b) Le métier du père de l'apprenti (51 répertoriés)

Sur les 51 métiers des pères connus (tableau 46), 25 d'entre eux travaillent à l'Arsenal ou dans la Marine ; divers métiers manuels occupent les autres. Le pourcentage des apprentis fils d'ouvriers à l'Arsenal ou fils de marins corrobore l'hérédité professionnelle, tout en modérant cette idée, car il n'est pas massif. Le père et le grand-père d'Emilien Jauffret<sup>798</sup> (né en 1907) travaillaient à l'Arsenal. Baptistin Bonifay, ouvrier ajusteur né en 1898, suit la voie de son père et de son grand-père, eux-mêmes ouvriers à l'arsenal. La « dynastie » ouvrière seynoise des Coste, militants socialistes, s'est succédée à l'Arsenal : au grand-père Coste et à l'oncle Joseph (né en 1847), succèdent à l'arsenal Jean-Baptiste Coste (né en 1893) et Albert Coste, son fils (né en 1918). Ces exemples concernent de vieilles familles provençales. Par contre, le père de Paul Nicolini (né en 1886) a des origines corses, celui de Joseph Bessone<sup>799</sup> (né en 1912) des origines italiennes. La famille de Paul Mazan (né en 1898) vient des Basses-Alpes, celle d'Albert Lamarque (né en 1885) des Basses-Pyrénées.

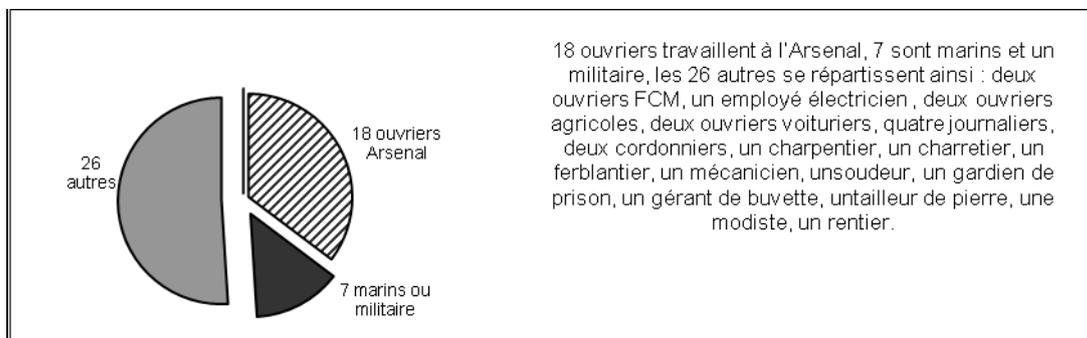
Dans ces cas de figure, les fils suivent les traces de leurs pères installés depuis une génération seulement dans l'aire toulonnaise ou, comme Lamarque ou Mazan, ils sont la première génération à entrer à l'arsenal maritime. Pour ceux-là, les pères (et les mères parfois) exercent une activité de niveau social modeste à la ville ou à la campagne, activité d'ouvrier, de journalier, d'employé, de militaire, d'artisan.

Ces exemples caractérisent la population des ouvriers militants de l'arsenal : une population d'origine sociale modeste, qui n'est pas forcément ancrée depuis longtemps dans la région.

<sup>798</sup> Annexe 67, apprentis dans les ateliers.

<sup>799</sup> idem.

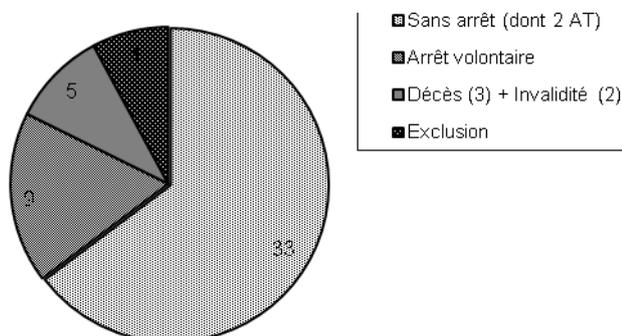
Tableau 46 : Le métier du père des apprentis



### c) La carrière des militants

Sur les 51 carrières répertoriées (tableau 47), 33 militants mènent leur carrière professionnelle à son terme, mais quatorze carrières sont interrompues. Trois militants décèdent et deux deviennent agents techniques.

Tableau 47 : La carrière des militants



Le congé sur demande de l'intéressé concerne les plus jeunes d'entre eux ; pour ceux-ci la période de la Seconde Guerre (de la Résistance et de la Libération) constitue une rupture dans leur histoire personnelle.

Certains s'orientent vers un autre secteur professionnel : Fernand Barrat conserve sa fonction de commandant de compagnie de CRS après la Libération, avant de bifurquer vers une activité administrative universitaire ; Félix Diana, resté dans l'armée en 1945, devient directeur de la société des autobus Etoile à La Seyne, avant de se retirer comme commerçant dans l'île de Porquerolles. Félix Pastoret, élu communiste à Cuers en 1945, travaille dans une entreprise privée en tant que chimiste.

D'autres embrassent une carrière de militants à temps plein : Joseph Bessone, devient en 1947 un permanent du parti communiste ; en 1945, Roger Mistral s'engage complètement dans sa vie de militant de la SFIO, fondateur de la Fédération Léo Lagrange dans le Var. Déjà leur aîné, Albert Lamarque a abandonné ses fonctions syndicales pour se consacrer à sa vie de militant socialiste, d'élu et de journaliste. Des destins plus difficiles, voire tragiques, marquent ces militants : Laurent Roubaud, militant populaire de la CGTU, disparaît à 31 ans dans un accident de voiture. Jean Martin, secrétaire des jeunesses socialistes, se suicide à 18 ans, « victime des manœuvres du Parti Communiste » selon *Le Populaire du Var*, hebdomadaire socialiste SFIO et l'Amicale socialiste de l'arsenal<sup>800</sup>. A 49 ans, des raisons de santé et de famille (consécutives aux sanctions qui ont suivi la grève de 1938) conduisent André Guès à l'abandon. Parmi les plus anciens, deux ouvriers sont exclus : l'un pour propos défaitistes pendant la Première Guerre, l'autre pour antimilitarisme. Après la Seconde Guerre, Vincent Cadamatory, vice-président du COSI( Comité ouvrier de secours immédiat)<sup>801</sup>, est condamné par contumace à la dégradation nationale à vie, interdit de séjour dans le Var.

On constate une plus grande stabilité des ouvriers militants de l'entre-deux-guerres : 27% seulement du corpus d'apprentis interrompent volontairement ou involontairement leur carrière d'ouvrier à l'arsenal maritime, pourcentage inférieur à celui du corpus de ceux entrés à l'arsenal dans l'entre-deux-guerres et inférieur au corpus de l'ensemble des ouvriers de la même génération. Sur les quatorze interruptions, six ouvriers s'en vont pour d'autres activités professionnelles, trois subissent un arrêt imposé et cinq ouvriers poursuivent leur engagement militant politique ailleurs.

<sup>800</sup> GIRAULT (J.), Fiche Biographique de Martin Jean, Etienne, dans *Dictionnaire biographique...*, op.cit.

<sup>801</sup> GUILLON (J.M.), « Le syndicalisme ouvrier varois de l'effondrement à l'apogée (1939-1944) », *Le Mouvement Social*, 1992, n°158. – p. 37-57.

Annexe 67

**Apprentis dans les ateliers de l'école d'apprentissage  
de l'arsenal maritime (1946)**



## 2 - Portraits de militants

« Militer, c'est, pour un ouvrier, agir sur les terrains privilégiés [de l'entreprise et de la cité] avec des tendances à faire coexister plusieurs militances »<sup>802</sup>. De grandes figures du syndicalisme des travailleurs de la Marine caractérisent ce militantisme pluriel. Dans notre corpus de 52 militants<sup>803</sup>, nous en avons répertorié dix-sept qui sont entrés à l'arsenal en tant qu'apprentis dans les années 1920- 1930 et ont suivi les années de l'école d'apprentissage. Nous avons choisi quatre profils de vie de militants, ceux d'Albert Coste, Marcel Durand, Joseph Bessone et d'Emilien Jauffret. Leurs personnalités, la diversité de leur engagement et la possibilité d'avoir un entretien avec l'ancien militant ou un de ses familiers<sup>804</sup> ont guidé notre choix.

Nous ne dissociérons pas Jean-Baptiste Coste (1893-1960) et son fils Albert Coste (1918-2003)<sup>805</sup>, tant leurs parcours se ressemblent. Tous les deux entrés comme apprentis à l'arsenal à l'âge de seize ans et de quinze ans, s'engagent dès leur entrée à l'arsenal, pour le premier dans les Jeunesses syndicalistes de Toulon, pour le second dans les Jeunesses socialistes SFIO. Jean-Baptiste, le père, incorpore la Marine pendant six ans entre 1913 et 1919 : il y effectue son service militaire et y est maintenu pour la période de la Première guerre. De retour à l'arsenal maritime comme soudeur autogène, il est élu au conseil d'administration du syndicat CGT des Travailleurs de la Marine, début de sa vie de militant qui ne s'arrêtera qu'à sa mort. Il devient secrétaire du syndicat CGT en 1926. Parallèlement, il est élu et réélu conseiller municipal dans les municipalités socialistes seynoises successives de 1925 à 1941. Au moment de la scission du parti socialiste SFIO, il reste dans l'autonomie. Les événements de 1934 influencent ses choix politiques et syndicaux. Membre du comité de lutte contre la guerre et le fascisme, il favorise la réadhesion à la SFIO et la réunification CGT-CGTU. Il est élu, en octobre 1934, sur la liste unique CGT-CGTU pour la nouvelle commission locale des salaires. En 1936, il préconise l'aide aux Républicains espagnols.

<sup>802</sup> GIRAULT (J.), « Les militants ouvriers de La Seyne des années 1920 à 1950 », *Nouveaux regards sur l'histoire de La Seyne-sur-mer*, colloque du 4 novembre 2000, p. 81-87.

<sup>803</sup> Annexe 68, militants de l'entre-deux-guerres.

<sup>804</sup> Nous avons rencontré Elodie Coste épouse d'Albert Coste, Marcel Durand et Josette Vincent épouse de Joseph Bessone au cours de l'été 2004.

<sup>805</sup> GIRAULT (J.), Fiche biographique Coste, *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français...*, op. cit. et témoignage de Madame Coste.

Au même moment Albert, son fils, termine un apprentissage de trois ans à l'école des apprentis de l'arsenal, puis s'engage dans la Marine pour son service militaire. Le maintien sous les drapeaux le mène à la mobilisation en 1939. Après sa démobilisation en 1940, le début de son action militante coïncide avec son engagement dans la Résistance : membre du Parti socialiste clandestin en 1941, membre du mouvement de Libération et de l'Armée secrète en 1943, il appartient aux Forces françaises de l'intérieur ; il est membre du syndicat CGT clandestin reconstitué. Son père Jean-Baptiste prend contact avec les socialistes clandestins et le MLN, mais sans activité majeure. En 1947, Albert Coste, syndicaliste de premier plan à l'Arsenal maritime, participe à la création du syndicat CGT-FO dont il assure le secrétariat jusqu'en 1952 et auquel son père adhère peu de temps avant la fin de son activité professionnelle en tant que chef d'équipe. Albert Coste implante le nouveau syndicat au CAN de Dakar où il est muté pendant trois ans. En activité jusqu'en 1969, Coste associe action syndicale, engagement mutualiste et politique. Membre actif de la section seynoise SFIO, il est l'un des fondateurs de la section du Parti socialiste à La Seyne. Il se rapproche des communistes en devenant conseiller municipal socialiste sur une liste à direction communiste qu'il associe à la présidence du cercle des Travailleurs et au secrétariat de la délégation départementale de l'Education nationale. Jean Baptiste et Albert Coste, dans la mouvance socialiste, défenseurs de l'école laïque, divergent dans la relation avec le parti communiste. Le premier souhaite maintenir une relation fraternelle avec le parti communiste, le second, anticommuniste, modifie son jugement au moment où il accède aux responsabilités municipales. Tous deux sont appréciés pour leur générosité (Jean-Baptiste Coste fait décider par le conseil municipal de La Seyne de distribuer gratuitement les livres scolaires aux élèves seynois), leur disponibilité et leur probité (Albert Coste refuse toute prérogative d'emploi municipal aux membres de sa famille). Selon le témoignage d'Elidie Coste, Albert manifestait une grande admiration pour son père qui ne manquait pas de lui prodiguer ses conseils.

Marcel Durand<sup>806</sup>, né cinq ans avant Albert Coste, entre à l'arsenal en 1928, à quinze ans et demi, comme apprenti soudeur, après avoir passé trois années à l'école primaire supérieure Rouvière à Toulon. Bon élève, il espérait devenir instituteur ou professeur (profession qu'embrassera sa fille), mais ses absences liées à des problèmes de santé le mènent à suivre les traces de son père Jean-Baptiste<sup>807</sup>. Dès douze ans, cet enfant unique, choyé par des parents militants syndicalistes et communistes, est membre des jeunesses communistes ; jeune apprenti, il a la responsabilité des jeunes au syndicat CGTU. Ces engagements précoces entravent un début de carrière professionnelle. Les bons résultats obtenus après deux années de formation à l'école d'apprentissage lui font espérer une admission possible à l'école technique mais il est barré une première fois. Il effectue son service militaire non dans la Marine, comme la plupart de ses camarades, mais dans l'Infanterie alpine. Déclaré soldat de première qualité, on lui refuse, pour cause politique, l'entrée à l'école des officiers de réserve<sup>808</sup>. Malgré sa santé momentanément fragile, il devient ouvrier chaudronnier à l'atelier des bâtiments en fer, alors que son niveau scolaire devait lui permettre, selon la hiérarchie officielle établie, d'accéder à la Direction de l'Artillerie puis à l'atelier des Torpilles. Il met ses capacités intellectuelles au service au service du militantisme. Après son service militaire en 1935, il devient secrétaire régional des Jeunesses communistes et, en 1936, entre dans les instances dirigeantes du syndicat CGT réunifié en tant que membre du conseil d'administration. Il y rejoint son père, responsable syndical local, départemental et régional de l'ancienne CGTU puis de la CGT.

---

<sup>806</sup> GIRAULT (J.), Fiche biographique Marcel Durand, *Dictionnaire biographique...*, op. cit., et témoignage de Marcel Durand, été 2004.

<sup>807</sup> Issu d'une famille républicaine de militants mutualistes stéphanois, le grand-père de Marcel Durand présidait la Fédération des sociétés de secours mutuels de la Loire. Son père, titulaire du certificat d'études et formé dans une école professionnelle à Saint-Etienne, travaille d'abord dans diverses entreprises métallurgiques et mécaniques stéphanoises. Le service militaire accompli, il se fait embaucher d'abord à l'arsenal comme ouvrier auxiliaire puis à l'usine Schneider à La Londe. Mobilisé de 1914 à 1919, il passe au Front, puis est maintenu à l'usine des Torpilles. En 1922, il se fait réembaucher à l'arsenal comme ouvrier auxiliaire et quelques mois plus tard devient ouvrier permanent. Jean-Baptiste Durand comme d'autres ouvriers métallurgistes de l'arsenal de sa génération, vient de la région stéphanoise qui fournit une main d'œuvre formée. GIRAULT (J.), Fiche biographique Jean-Baptiste Durand, *Dictionnaire biographique...*, op.cit. Pour la forte mobilité des ouvriers métallurgistes stéphanois, voir LEQUIN (Y.), *Les ouvriers de la région lyonnaise*, tome 1, p. 262- 264 et tableau n°40.

<sup>808</sup> Marcel Durand raconte qu'il a pu accéder à son dossier grâce à un appelé du contingent, instituteur de son métier.

Marcel Durand, sportif complet et de haut niveau<sup>809</sup>, prend en charge, à 23 ans, le secrétariat du club sportif des travailleurs affiliés à la FSGT (Fédération sportive et gymnique du travail)<sup>810</sup>. La Seconde Guerre ne lui permet pas de mener à bien le projet de création de la Société sportive des travailleurs de l'arsenal, concurrente de l'USAM (Union sportive de l'Arsenal Maritime). Après la Seconde Guerre, muté au service de surveillance à Marseille puis à Alger, il entraîne les sections d'athlétisme de l'entreprise des Aciéries du Nord à Marseille où il assure en même temps le secrétariat du syndicat CGT. Puis, à Alger, il entraîne la section FSGT des cheminots. Ses activités syndicales l'obligent à quitter Alger pour rejoindre l'arsenal de Toulon. Il continue à militer dans le mouvement sportif et a des responsabilités au bureau départemental de la FSGT, avant de devenir le président du club FSGT de l'arsenal. Marcel Durand témoignage : « Militer dans le sport, c'est militer de façon pas capitaliste. Aimer les adversaires, jouer d'une façon correcte, ne pas se doper parce que ça existait déjà, développer l'esprit. C'était du sport syndical. ». A l'inverse de son père, il ne s'implique pas dans les élections locales<sup>811</sup>.

Mobilisé en 1939, licencié en 1940 à cause de ses responsabilités syndicales, arrêté en 1941 en tant que dirigeant clandestin du Parti communiste dans la région toulonnaise, il est interné. A la centrale d'Eysses à Villeneuve-sur-Loz, il donne à ses camarades des cours d'instruction militaire de topographie et d'orientation dans le but de rejoindre le maquis. Condamné à cinq ans de travaux forcés et à vingt ans d'interdiction de séjour, il est transféré à Compiègne en mai 1944 puis déporté à Dachau jusqu'en avril 1945. Son intelligence, sa force militante, son esprit de discipline, sa rigueur alliés à la générosité, l'ont sauvé, avec ses camarades, de la déportation. Au début des années 195, il milite dans l'organisation de la FNDRIP dont il deviendra le président à Toulon. Cet ouvrier, apprécié pour ses compétences (on lui confie le contrôle des fabrications), arrêté dans ses possibilités d'ascension sociale au sein de l'entreprise militaire, voue sa vie au sport militant et au militantisme syndical.

<sup>809</sup> Marcel Durand pratique le football, la natation et surtout l'athlétisme. En 1937, il devient le troisième meilleur coureur français du 100m. Aux Olympiades de la FSGT, il est champion olympique de l'épreuve 8- 4-2-1.

<sup>810</sup> La Fédération sportive et gymnique du travail naît en décembre 1934, « prémice athlétique de la démarche unitaire du Front populaire », de la réunification de l'Union des sociétés sportives du travail, socialiste, et de la Fédération sportive du travail dans la mouvance communiste. KSSIS (N.), « L'Union des sociétés sportives et gymniques du travail (USSGT). Echec d'une implantation socialiste dans le mouvement sportif (1924-1934) », *L'implantation du socialisme en France au XXe siècle. Partis, réseaux, mobilisation*, direction GIRAULT (J.).

<sup>811</sup> J. B. Durand se présente en 1925 et en 1929 sur les listes électorales du « Bloc ouvrier et paysan ». En 1930, il est secrétaire du comité du candidat communiste au Conseil général.

Joseph Bessone<sup>812</sup> suit pendant quelques mois les cours de l'école pratique Rouvière et, malgré ses bons résultats scolaires, abandonne pour entrer à l'école des apprentis de l'Arsenal, une « ouverture pour les enfants d'ouvriers ». Son père, ouvrier auxiliaire de l'Arsenal à 27 ans, devient chef d'équipe en 1931 et démissionne de l'association des chefs d'équipe pour adhérer à la CGTU. En 1934 il rejoint le parti communiste. Joseph, le fils, suit le chemin du père et s'engage totalement. Il « entre en militantisme » à la fin des années 1930 en tant que responsable du syndicat CGT dans le secteur d'atelier des tracteurs et des fraiseurs. Il participe à l'organisation de la grève des bras croisés en 1938<sup>813</sup> et est sanctionné. Il a alors vingt-six ans et travaille à l'arsenal depuis onze ans, mis à part l'intermède de son service militaire accompli dans la Marine, dont il sort quartier-maître mécanicien.

Démobilisé en 1940, Joseph Bessone réintègre l'arsenal où il travaille au service de l'entretien puis à l'atelier du traçage. L'occupation allemande du port de Toulon à la fin de l'année 1942 décide de son adhésion au parti communiste clandestin, mais il exerce surtout son activité dans le domaine syndical. Il collabore au triangle (trois militants) qui fabrique et diffuse le journal syndical clandestin *La Cloche*. Membre de la direction de l'Union départementale CGT clandestine, il participe activement au « travail de fourmis » des résistants clandestins. En juillet 1944, il représente la CGT au comité départemental de la Libération et préside la commission municipale du CDL à Toulon. Il est choisi pour son esprit d'ouverture, son absence de sectarisme et sa capacité à écouter l'opinion des autres. En cela il était imprégné de l'esprit de la Résistance, dit Josette Vincent<sup>814</sup>. Après avoir suivi l'école centrale du Parti à Viroflay, il ne réintègre pas son activité à l'arsenal (inscrit pourtant au tableau d'avancement des chefs d'équipe) et, sur sa demande, en est congédié en 1948. Il accède alors aux responsabilités fédérales du Parti communiste. D'abord chargé de la formation des cadres du Parti et de la propagande, Joseph Bessone gère la librairie de la Renaissance puis devient journaliste au *Petit Varois*.

---

<sup>812</sup> GIRAULT (J.), fiche biographique Joseph Bessone, *Dictionnaire biographique...* op. cit et témoignage de Josette Vincent son épouse.

<sup>813</sup> idem.

<sup>814</sup> Josette Vincent participe aux actions des communistes résistants et adhère au Parti communiste à la Libération. Secrétaire départementale de l'Union des femmes françaises, membre du comité fédéral du parti communiste jusqu'en 1959 puis du bureau fédéral, de 1948 à 1981, elle est conseillère municipale puis adjointe au maire chargée des œuvres sociales à La Seyne.

Ces fonctions, moins prestigieuses que celle de responsable fédéral chargé de la formation des cadres du Parti, par exemple, se rapprochent de ses intérêts personnels, de ses goûts pour la lecture et l'écriture, de sa curiosité intellectuelle. Parallèlement il milite dans le Mouvement de la Paix et, en 1981, prend en charge le secrétariat départemental de l'ANACR. Joseph Bessone, un « vrai politique », selon le témoignage de sa compagne, continue à militer malgré des handicaps physiques, mais sacrifiant son bien-être matériel à son idéal communiste.

Principal responsable du syndicat CGT des années de l'immédiat après-guerre, Emilien Jauffret perpétue la tradition militante familiale d'un grand-père libre penseur et d'un père socialisant. En 1924, apprenti ajusteur à l'artillerie navale à dix-sept ans, doué, il est admis comme dessinateur stagiaire. Il devance l'appel pour remplir ses obligations militaires. Après sa réintégration à l'arsenal en 1928, il devient dessinateur à l'Atelier central de la Direction de l'artillerie navale.

Electeur communiste, il n'adhère au parti qu'en 1933 et la même année se syndique au syndicat de la CGTU ; il est alors âgé de 29 ans. Son accès aux responsabilités se fait rapidement. En 1936, il prend en charge la fonction de trésorier adjoint du parti, proche du secrétaire général Flandrin<sup>815</sup> son aîné, puis en 1937, celle de secrétaire-adjoint de la réorganisation régionale du parti communiste. Il reçoit la formation de l'école centrale à Bezons, accède au bureau régional du parti et est membre de la rédaction toulonnaise du journal *Rouge Midi*. Parallèlement, il fait partie du conseil d'administration du syndicat CGT des Travailleurs de la Marine. En 1938, les dirigeants du syndicat subissent de plein fouet les sanctions en conséquence de la grève des bras croisés. Dès lors Emilien Jauffret s'investit dans le militantisme syndical pour en réorganiser la direction ; il en devient le secrétaire général et délaisse ses responsabilités au sein du parti communiste. Comme la plupart de ses compagnons, au début de la guerre Jauffret est mobilisé, puis réintégré à l'arsenal. Arrêté en 1941, il est interné dans les camps de Signes dans le Var et à Saint-Sulpice de Pomte dans le Tarn. Libéré, interdit de séjour dans le Var jusqu'en 1943, il renoue des liens avec des syndicalistes et des communistes clandestins. Il participe en 1944 à la libération de Toulon. Après la guerre, Jauffret retrouve sa place de secrétaire général du syndicat et s'oppose à la scission syndicale.

---

<sup>815</sup> Toussaint FLANDRIN (1853-1953) ; ouvrier à l'Arsenal maritime ; secrétaire général du syndicat des travailleurs de la Marine ; radié de l'Arsenal à la suite de la grève de mai 1920, proche des milieux anarchistes ; secrétaire général de l'Union départementale de la CGTU en 1922 ; membre influent du Parti communiste à Toulon GIRAULT (J.), fiche biographique de Toussaint Flandrin, *Dictionnaire biographique...*op.cit.

Forte personnalité de l'après-guerre, homme disposant de grandes capacités de travail, il devient le personnage-clé de l'arsenal tant pour ses camarades que pour les responsables de l'arsenal. En 1950, il est accusé d'avoir mené des actions contre l'exécution de travaux militaires destinés à l'Indochine en guerre. Il est congédié par mesure disciplinaire et quatre ans plus tard fait valoir ses droits à la retraite proportionnelle. Son action militante se poursuit dans la mouvance communiste, il devient l'un des administrateurs du quotidien *Le Petit Varois*, responsable technique de l'imprimerie du même journal. Quelques années plus tard il travaille dans une entreprise privée, avant de prendre la direction du village de vacances « Tourisme et Travail » à Six-Fours. Il poursuit son action militante comme délégué de l'Education nationale, président de l'association des parents d'élèves à Six-Fours, vice-président de la Fédération varoise de la FNDIRP. Promis à un bel avenir syndical et politique, Emilien Jauffret s'en éloigne, tout en restant fidèle à ses engagements.

Ces quatre figures du militantisme local ou régional restent des militants de base dans la mesure où ils ne s'expatrient pas pour accéder à des responsabilités de niveau plus élevé. Militant politique, militant syndical, militant sportif, militant associatif, ces hommes caractérisent le pluralisme militant. Toutefois chacun d'eux privilégie un type de militantisme : Albert Coste privilégie d'abord l'action syndicale qui débouche pour lui sur l'action politique socialiste ; Marcel Durand s'engage complètement dans le sport militant communiste ; Joseph Bessone, responsable communiste de talent, s'oriente vers le journalisme politique ; Emilien Jauffret choisit l'action syndicale dure dont il pâtit.

Fils d'ouvriers militants, tous les quatre reçoivent un héritage paternel qu'ils prennent à leur compte et qui imprègne leurs propres militances. La forte transmission filiale chez Coste ou Durand évolue chez Jauffret ou Bessone. L'engagement militant pèse sur la vie professionnelle et la vie personnelle de ces hommes, entrés à l'Arsenal au cours de leur adolescence comme apprentis ; le déroulement des carrières de Coste et Durand les amène au mieux à la classe sept de la catégorie des ouvriers.

Jauffret et Bessone interrompent leur activité à l'arsenal involontairement pour le premier et volontairement pour le second. Mariés, pères de famille, ces militants, souvent hors de chez eux<sup>816</sup>, imposent à leurs proches une vie contraignante. Leur engagement les arrête dans leur avancement à l'arsenal, entreprise militaire cependant ouverte à la promotion de ses ouvriers. Marcel Durand n'imagine pas être arrêté dans sa formation lorsqu'il abandonne l'école Rouvière pour entrer à l'école des apprentis de l'arsenal. Bon élève à l'école primaire supérieure Rouvière à Toulon puis à l'école des apprentis de l'arsenal, Marcel Durand comme Louis Fontana qui n'a pas été un militant, n'oublie pas de dire qu'ils auraient été capables de devenir agent technique et ingénieur. Les meilleurs des élèves de l'enseignement post-primaire deviennent agent technique, ingénieur des Directions des travaux, officiers mariniers et militants syndicaux et politiques. Ces derniers mettent leurs capacités intellectuelles au service de leur militantisme : dans les circonstances où ils vivent, ils créent, ils animent, ils entraînent, ils écrivent, ils disent. Après 1945, Emilien Jauffret remet sur pied le syndicat CGT totalement défait. Albert Coste se sépare de la CGT, participe à la création du syndicat CGT-FO qu'il dirige pendant cinq ans. Une mutation dans un autre établissement militaire les conduit à animer ou à créer la section syndicale, comme c'est le cas de Marcel Durand à Alger qu'il doit quitter par mesure disciplinaire.

En même temps Durand dévore journaux, romans policiers, romans d'anticipation et livres d'histoire. Bessone, homme politique mais aussi homme de culture, s'intéresse au cinéma, au théâtre, à l'art. Il lit bien sûr la presse mais aussi les romans des auteurs classiques et de nombreuses publications contemporaines mises à sa disposition au moment de la gestion de la librairie de la Renaissance. Il écrit beaucoup, au service de tous les mouvements dans lesquels il milite.

L'ouvrier qualifié connaît un relèvement de sa condition, mieux payé, mieux considéré, dont l'importance sociale et économique a été révélée par la propagande communiste et syndicale. Il devient une sorte de « seigneur du travail », travail qui exige des connaissances techniques. Sa condition ouvrière ne l'empêche pas d'accéder à un certain nombre de privilèges dont celui de l'instruction, « une condition puissante, puisqu'elle lui permet de peser sur les décisions de l'Etat »<sup>817</sup>.

<sup>816</sup> Remarque de Madame Coste épouse d'Albert Coste et de Madame Durand épouse de Marcel Durand.

<sup>817</sup> ARIES (P.), *Histoire des populations...* op.cit., p.164-165.

Mais pour en arriver là et accéder aux qualifications ouvrières, l'école d'apprentissage est la « planche de salut » de ces jeunes dont la scolarisation ne va guère au-delà de l'école primaire<sup>818</sup> ou se prolonge, pour les ouvriers de l'arsenal de Toulon, par une ou deux années préalables à l'école pratique ou à l'EPS. Ces grands militants, majoritairement du syndicat unitaire de la CGT et communistes, ouvriers qualifiés consciencieux, compétents<sup>819</sup>, autodidactes, accumulent culture scolaire, culture professionnelle et parfois culture acquise à l'école de formation du parti communiste. Les adhérents de base ne suivent pas n'importe qui : le charisme et l'exemplarité de ces responsables syndicaux et politiques locaux emportent l'adhésion du plus grand nombre<sup>820</sup>. La culture acquise par des voies diverses par ces ouvriers militants, d'abord dans leur jeunesse puis dans leur âge adulte, répond aux ambitions des instances politiques et syndicales.

### **E – Le mouvement syndical et la formation professionnelle ouvrière**

L'école des apprentis de l'arsenal se met en place à un moment de réforme des arsenaux de la Marine assimilés à des entreprises industrielles, ce qui induit une modification du statut de son personnel ouvrier et de la question sensible de l'alignement du salaire sur celui des entreprises industrielles régionales, mais l'arsenal connaît aussi des réductions importantes d'effectifs. La question des salaires, non réévalués, amplifie l'action syndicale, au sein de la commission locale des salaires en particulier<sup>821</sup>. Le syndicat des Travailleurs de la Marine, favorable aux minoritaires de la CGT, connaît une intensive activité, fort de ses 4000 adhérents en avril 1920. Le mécontentement s'exprime lors de la célébration du Premier Mai, déjà en 1919 et surtout en 1920, où elle est suivie de mesures de répression à l'encontre des dirigeants du syndicat et de sanctions à l'égard des grévistes de mai 1920. L'affaiblissement syndical qui s'en suit, sur fond de division syndicale, donne plus de poids aux majoritaires de la CGT au sein de l'importante Commission locale des salaires et avive les luttes intestines.

<sup>818</sup> NOIRIEL (G.), *Les ouvriers ...op.cit.*, p.202. L'auteur parle des centres d'apprentissage créés par le gouvernement de Vichy en 1941. A l'arsenal de Toulon, l'école d'apprentissage a vingt ans d'âge.

<sup>819</sup> PENNETIER (A.M.) et (C.), « Les militants communistes du Cher », dans GIRAULT (J.), Chambaz (B.), Depretto (J.P.) et al. *Sur l'implantation du parti communiste français dans l'entre-deux-guerres*. Paris : Editions sociales : 1977. - p. 255.

<sup>820</sup> Témoignage de Charles Galfré, alors journaliste au quotidien *Le Petit Varois*, avant de devenir rédacteur au quotidien *Var Matin*.

<sup>821</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*, op.cit., p.143-144.

En 1922, la scission est consommée. L'organisation de l'apprentissage des jeunes au sein des arsenaux, et de l'arsenal de Toulon, est-elle un des enjeux de la division syndicale entre minoritaires et majoritaires de la CGT et de la rivalité qui en découle?

## 1 - Le statut ouvrier et l'apprentissage

L'organisation des écoles des apprentis dans les ports et établissements de la Marine date de septembre 1919 et leur ouverture s'effectue en octobre 1920<sup>822</sup>.

Pendant les années 1919 et 1920, les ouvriers des arsenaux de la Marine se trouvent confrontés au débat sur le nouveau statut de l'ouvrier d'Etat sur fond de division syndicale. L'industrialisation des arsenaux de la Marine, envisagée dès 1909, remet en cause le statut militaire de l'ouvrier<sup>823</sup>. Afin d'accroître la rentabilité de ces établissements, les dirigeants envisagent d'assimiler les arsenaux à des entreprises industrielles et à industrialiser ceux qui y travaillent. Cette préoccupation rejoint celle des syndicats qui souhaitent que les travailleurs de la Marine aient les mêmes droits que ceux de l'industrie, dont le droit de grève, selon les termes de la loi de 1884.

Cela implique un changement de statut ouvrier accompagné de l'épineuse question du salaire ouvrier, qui, selon les nouveaux principes, doit s'aligner sur celui des ouvriers de l'industrie régionale.

Avant 1920, le recrutement ouvrier se fait selon trois directions : les ouvriers immatriculés, les ouvriers en régie et les ouvrières pour certains ateliers<sup>824</sup>. Les « immatriculés » résultent de l'embauche d'apprentis et d'adultes admis dans la catégorie des ouvriers à l'âge minimum de dix-huit ans après la réussite à l'essai professionnel. Les premiers après trois années d'apprentissage et les seconds expérimentés deviennent « stagiaires », de dix-huit mois à quatre ans, avant de devenir ouvrier permanent. La deuxième catégorie des recrutés, celle des ouvriers « en régie » ou ouvriers « temporaires » répond au besoin de main-d'œuvre pour des travaux urgents. La régie est assurée par l'arsenal ou par des entreprises privées.

---

<sup>822</sup> BO Marine 20 septembre 1919.

<sup>823</sup> MASSE (J.),...op.cit., p.335.

<sup>824</sup> MASSE (J.),...op. cit., p.303-304.

Ces nouveaux « auxiliaires », à partir de 1909, n'ont pas la garantie de l'emploi à l'Arsenal ; mieux rémunérés que les immatriculés, ils se constituent une retraite par versements réguliers<sup>825</sup>. Selon l'étude statistique menée par Jean Masse, entre 1900 et 1914, le rapport entre le recrutement de jeunes apprentis et le recrutement d'adultes immatriculés est largement favorable aux premiers<sup>826</sup>. En même temps, la place des ouvriers auxiliaires devient de plus en plus grande. En 1909, le syndicat des ouvriers en régie disparaît mais cède la place, en 1910, à celui des ouvriers auxiliaires qui syndique 87,5 % des auxiliaires syndiqués<sup>827</sup>. Le syndicat des auxiliaires s'oppose au syndicat des ouvriers du port sur la question de la titularisation des auxiliaires, et il pose le problème du recrutement des immatriculés : il demande que le recrutement se fasse pour moitié parmi les auxiliaires et pour moitié parmi les apprentis.

Albert Lamarque, ancien secrétaire général du syndicat des ouvriers du port, secrétaire adjoint du congrès de la Fédération des travailleurs de la marine, en 1918, présente un projet de réorganisation du statut du personnel ouvrier qui unifie les catégories des auxiliaires et celle des immatriculés qui risquent de perdre leurs avantages<sup>828</sup>.

Entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 1920, le statut unique regroupe les diverses catégories ouvrières : les ouvriers auxiliaires disparaissent, les ouvriers immatriculés « tombés en méses-time et tournés en dérision par la haute autorité »<sup>829</sup> vont vivre jusqu'à leur extinction. Albert Lamarque commente : « C'est une conception industrialiste et civile qui succède à une conception bureaucratique et militaire »<sup>830</sup>.

Le nouveau statut ouvrier emporte l'adhésion globale du syndicat.

Dans ce statut, l'immatriculation, symbole de la militarisation de l'ouvrier, disparaît, le lien avec l'Etat devient alors temporaire<sup>831</sup>. L'ouvrier peut être licencié « par suite de manque de travail ou d'insuffisance de crédits [...] après un préavis d'un mois donné à l'intéressé »<sup>832</sup>.

<sup>825</sup> GIRAULT (J.), *Les Varois et le socialisme...*, op.cit. - p.190.

<sup>826</sup> MASSE (J.), idem, p.301.

<sup>827</sup> idem, p.323.

<sup>828</sup> Albert Lamarque (1885-1970), ouvrier à l'arsenal maritime de Toulon puis journaliste ; militant syndicaliste et socialiste SFIO ; conseiller général (1919-1940) ; adjoint au maire de La Seyne (1919-1941) ; sénateur du Var (1948 – 1959), GIRAULT (J.), Fiche biographique d'Albert Lamarque, *Dictionnaire biographique...*, op.cit.

<sup>829</sup> *Le Petit Var*, 23 février 1920

<sup>830</sup> idem.

<sup>831</sup> GIRAULT (J.), *Les Varois et le socialisme...*, p.189.

<sup>832</sup> BO Marine, 1<sup>er</sup> avril 1920,...op.cit., art.30.

Le salaire varie selon la profession, la catégorie et la région ; l'ouvrier se constitue une retraite par versements mensuels. La question des salaires alimente l'action syndicale et renforce, au début des années 1920, la division syndicale entre « réformistes » et « révolutionnaires ». Les premiers, avec Albert Lamarque, défendent le salaire régional qui doit s'aligner sur celui, plus élevé, des industries marseillaises. Les seconds s'y opposent, au nom des liens de solidarité qui doivent se renforcer entre les différents établissements militaires. La rivalité syndicale s'exerce au moment de l'élection à la commission locale des salaires entre les représentants des syndicats unitaires de la CGTU et confédérés de la CGT<sup>833</sup>. Toutefois les divergences s'atténuent, dans la mesure où le salaire régional devient la cible des syndiqués des deux tendances<sup>834</sup>. En 1919 et 1920, l'élaboration du nouveau statut est accompagnée de licenciements d'ouvrières et d'ouvriers auxiliaires, qui ne provoquent pas de réactions syndicales importantes. Préoccupé par l'avenir des anciens immatriculés, le syndicat des ouvriers du port, en conflit avec le syndicat des auxiliaires sur leur titularisation et donc sur les conditions du recrutement ouvrier, ne peut qu'être favorable aux règles de recrutement de 1920, qui favorisent celui des apprentis<sup>835</sup>.

Le recrutement se fait par l'apprentissage et par celui d'ouvrier« faits ». L'intégration dans le personnel ouvrier, des uns comme des autres, dépend de la réussite à l'essai professionnel des ouvriers. Après six mois de stage, ils sont inscrits dans le personnel ouvrier. Toutefois, parmi les ouvriers embauchés, certains peuvent l'être pour un temps limité mais reconductible. Si bien que les « temporaires » deviennent le plus souvent « temporaires définitifs »<sup>836</sup>. Ils passent alors dans la catégorie des ouvriers réglementés, qui comprend aussi les ouvriers directement embauchés après essai professionnel. Dans ce souci de rentabilité de l'entreprise navale, l'école des apprentis de l'Arsenal répond à un besoin de personnel ouvrier qualifié, adapté à l'entreprise industrielle militaire. Elle les forme aux spécialités de la construction et de l'artillerie navale et elle les fait rentrer dans le moule de l'arsenal.

---

<sup>833</sup> Au sein de la commission, le salaire se négocie entre le ministère, le préfet maritime et les représentants du personnel.

<sup>834</sup> En 1924, Bérenguier, secrétaire général du syndicat confédéré de la CGT des travailleurs de la Marine, prend position contre le salaire régional. GIRAULT (J.), *Les Varois...*, op.cit., p.199.

<sup>835</sup> MASSE (J.)...op.cit., p.323. Le syndicat des auxiliaires demande que le recrutement des immatriculés se fasse pour moitié parmi les auxiliaires et pour moitié parmi les apprentis, alors que le syndicat des ouvriers du port est attaché à un recrutement exclusif parmi les apprentis, en grande partie les enfants des ouvriers immatriculés.

<sup>836</sup> MASSE (J.)...op.cit., p.303.

Nécessaire dans la nouvelle conception industrielle de l'entreprise maritime, réclamée par le syndicat des ouvriers du port à Toulon, l'école des apprentis de l'Arsenal soulève la question de l'éducation ouvrière du point de vue des syndicats.

## 2 - La CGT, la CGTU et la formation professionnelle

Des informations syndicales ponctuelles et inégales issues de la CGT confédérée et de la CGT unifiée, datant des années 1929-1931, nous donnent des éléments de la position du mouvement syndical ouvrier divisé à l'égard de la formation professionnelle.

### a) La CGT, la formation des apprentis et l'enseignement technique

En 1931, plusieurs rapports adoptés par la commission fédérale de l'enseignement et de l'éducation ouvrière font état de la position du syndicat CGT sur l'organisation de l'enseignement professionnel<sup>837</sup>. Ils mettent en forme les propositions de Ludovic Zoretti, secrétaire de la Fédération de l'enseignement CGT<sup>838</sup>.

Le rapport Froideval<sup>839</sup> met en exergue les insuffisances de l'application des différentes lois concernant l'apprentissage et propose un renforcement de certaines dispositions « afin de mettre fin à l'exploitation éhontée de la jeunesse ouvrière ». Les progrès réalisés concernent la mise en place du Conseil supérieur de l'enseignement technique et l'élargissement à des délégués ouvriers des fonctions d'inspecteurs départementaux de l'enseignement technique<sup>840</sup>. Il reste à atteindre le plus important des objectifs : l'organisation et le contrôle de l'apprentissage. Or la législation en donne les moyens puisqu'elle prévoit une participation ouvrière au sein de tous les organismes<sup>841</sup>.

<sup>837</sup> CAMT Roubaix, Fonds Zoretti, 12 WP1, CGT La réforme de l'enseignement et l'éducation ouvrière. Rapports adoptés par la commission confédérale de l'enseignement et de l'éducation ouvrière, 1929-1931, 94 p.

<sup>838</sup> Ludovic Zoretti (1880-1948), professeur ; créateur et fondateur de la Fédération CGT de l'enseignement en 1928 ; fondateur de l'Institut supérieur ouvrier en 1932; militant socialiste, membre de la CAP de la SFIO, fondateur de la tendance « Redressement pour la construction du socialisme et de la paix » en 1938 ; pacifiste favorable aux accords de Munich ; exclu du Parti socialiste pour les propos antisémites tenus à l'égard de Blum ; pendant la guerre délégué du Rassemblement national populaire de Marcel Déat en zone Sud ; mort au camp de Carrère près de Villeneuve-sur-Lot en 1948. RAYMOND (J.), Fiche biographique de Ludovic Zoretti, *Dictionnaire biographique...op. cit.*

<sup>839</sup> CAMT Roubaix, Fonds Zoretti, 12 WP1, CGT La réforme de l'enseignement...op. cit. Rapport Froideval. Les Problèmes de l'apprentissage, p.88-94.

<sup>840</sup> Dans le Var Justin Portalis, ouvrier de l'arsenal, devient, en 1933, inspecteur départemental de l'enseignement technique et annexe 68 p.

<sup>841</sup> Loi Astier en 1919, loi sur la taxe d'apprentissage en 1925, loi sur le contrat d'apprentissage en 1928.

Les militants ont le devoir de ne pas être de simples figurants mais des acteurs compétents pour faire respecter la loi : tout apprenti, sous contrat ou sans contrat, a l'obligation de suivre des cours professionnels élaborés par la commission locale professionnelle sous le contrôle du comité départemental de l'enseignement technique.

Ces cours comportent deux volets : l'enseignement général et l'enseignement professionnel. Or la formation des apprentis se fait à 75% dans les ateliers. L'attitude idéale serait que les jeunes apprentis suivent, pendant une ou deux années après l'école primaire, une école de métiers ou une EPCI afin qu'ils puissent choisir leur métier en connaissance de cause. Devant la réalité de l'apprentissage, les militants doivent en effectuer un contrôle sévère. Le rapport propose la création, dans chaque ville importante, de commissions d'apprentissage tripartites, composées de membres du comité départemental de l'enseignement technique, des représentants patronaux et des représentants ouvriers. Elles prendraient en charge tous les problèmes de l'apprentissage : les conditions de recrutement des futurs apprentis en accord avec les offices départementaux ou municipaux de placement, le nombre de recrutés en fonction des besoins en main d'œuvre par profession et par atelier, et les programmes d'enseignement pratique à l'atelier. Elles donneraient leur avis sur les programmes d'enseignement technique et général des cours et des écoles. Elles établiraient le règlement des contrats d'apprentissage et des commissions de surveillance, elles contrôleraient l'apprentissage dans les lieux où des apprentis travaillent. Ce sont aussi les commissions d'apprentissage qui établiraient les épreuves du CAP et les feraient passer aux apprentis. Elles sont le seul moyen de « soustraire la jeunesse ouvrière de l'autorité patronale et de son emprise plus ou moins tendancieuse »<sup>842</sup>.

Deux points précis retiennent l'attention des congressistes : le contrat d'apprentissage et la taxe d'apprentissage. Jusque-là le contrat d'apprentissage laisse le jeune apprenti sous l'autorité abusive des syndicats patronaux qui octroient des salaires ridicules, n'attribuent aucune vacance annuelle et ne respectent pas l'obligation des cours professionnels. Aussi le contrat d'apprentissage, soumis aux organisations syndicales ouvrières, doit insérer des clauses de défense morale et matérielle de l'apprenti et doit fixer le salaire, la constitution de son pécule, son droit aux vacances et ses devoirs envers son patron.

---

<sup>842</sup> CAMT Roubaix, Fonds Zoretti, 12 WP1, CGT La réforme de l'enseignement...op. cit.

L'obligation est faite à l'apprenti de suivre des cours d'enseignement général et technique et de recevoir l'enseignement pratique à l'atelier, cours sanctionnés par le CAP. La commission remet en cause le système des exonérations de la taxe d'apprentissage, position qui se justifie par le développement de l'enseignement technique. Elle propose, comme le Conseil supérieur de l'enseignement technique, d'accorder des subventions aux institutions jugées valables.

Pour l'enseignement technique, la commission fédérale de l'enseignement formule des propositions de réformes sur la base de l'Ecole unique<sup>843</sup>. Le débat porte sur la nature de l'enseignement professionnel destiné aux ouvriers. La théorie patronale veut que l'apprentissage apprenne un travail qui permette de concourir à la production et de gagner sa vie. A l'inverse, l'apprentissage ne doit pas faire de l'ouvrier « un simple rouage de la machine [...] Il faut au travailleur une instruction solide et plus adéquate aux nécessités de l'heure [sinon les ouvriers deviennent] des automates si ceux-ci ne sont pas armés solidement du point professionnel et intellectuel »<sup>844</sup>. Du côté ouvrier, on réclame un enseignement professionnel accompagné de culture générale, du côté patronal on veut supprimer cette culture générale dont on n'a que faire au profit d'une bonne connaissance de son métier. Mais la classe ouvrière malheureusement a tendance à accepter le point de vue patronal, note Ludovic Zoretti. On ne doit pas dissocier les deux types d'enseignement et « la partie technique de l'enseignement s'envisage par formation du producteur conscient ». Cela se traduit par la volonté de développer, dans le cadre de l'Ecole unique, l'enseignement professionnel à égalité avec l'enseignement général.

Dans le cadre des réformes possibles et en s'appuyant sur les lois existantes, la commission propose « un enseignement complémentaire obligatoire à pleine scolarité de 12 à 14 ou 15 ans d'une part, et d'autre part un enseignement postscolaire également obligatoire de 15 à 18 ans, l'un et l'autre visant à une culture et comprenant un enseignement général et une initiation professionnelle, cette dernière étant organisée en fonction des conditions régionales et locales »<sup>845</sup>.

<sup>843</sup> Le projet de l'Ecole unique présenté en 1925 par la Ligue de l'enseignement et les syndicats d'enseignants réunis et repris par Jean Zay en 1937, prévoit une année commune après l'enseignement du premier degré, à la suite de quoi les élèves seront orientés vers les trois sections de l'enseignement secondaire, classique, moderne et technique. MAYEUR (F.), *Histoire générale de l'enseignement...*, op.cit., p 65-607.

<sup>844</sup> CAMT Roubaix, 12 WP1, Fonds Zoretti, ZORETTI (L.), *Enseignement technique et enseignement général*, 1938, doc. dact. , 46 p.

<sup>845</sup> idem, CGT, *La réforme...* op.cit. p.81-87.

Pour le premier degré, la loi doit rendre obligatoires les cours professionnels de perfectionnement prévus dans la loi Astier. Par ailleurs le contrôle de ces cours, assuré par l'inspection de l'enseignement technique, a le défaut de subordonner l'enseignement culturel à l'enseignement professionnel. L'instruction générale, considérée comme superflue par les intéressés et par leurs familles, risque d'être sacrifiée. Les syndicats ouvriers doivent veiller au respect des horaires. La commission les incite à créer, là où ils n'existent pas, des cours professionnels, subventionnés par l'enseignement technique et les industriels.

Pour former des ouvriers qualifiés destinés à devenir des agents de maîtrise, la commission propose la création d'un enseignement professionnel public de deuxième degré, pour les jeunes de plus de quinze ans, en s'appuyant sur l'exemple des écoles de métiers<sup>846</sup>. Elle incite les Fédérations les plus puissantes et les plus riches à tenter l'expérience.

La CGT confédérée revendique d'abord l'application et le renforcement de la législation existante : apprentis embauchés sous contrat ; cours professionnels pendant trois années pour les jeunes apprentis, pris sur le temps de travail et sanctionnés par le CAP ; cours professionnels de perfectionnement rendus obligatoires pour les plus âgés ; respect de l'horaire d'enseignement général. Le mouvement syndical ne doit pas céder le terrain de la formation ouvrière au patronat, il doit prendre toute sa place et s'imposer dans le paritarisme. Il doit prendre des initiatives qui favoriseront le développement de l'autorité morale des organisations syndicales et le développement de leur puissance<sup>847</sup>. Ce même souhait de contrôle exercé par les représentants syndicaux apparaît chez les Unitaires de la CGTU.

## b) La CGTU et les apprentis

Quelques éléments nous informent sur l'engagement de la CGTU auprès des apprentis<sup>848</sup> : des pistes se dégagent dans les résolutions du cinquième congrès national<sup>849</sup> et dans quelques numéros disponibles, pour l'année 1930, du *Cri de l'Arsenal*, journal éphémère de la CGTU à l'arsenal de Toulon<sup>850</sup>.

<sup>846</sup> Les écoles de métiers, initiées par la loi Astier, sont spécialisées pour une industrie ou un commerce particulier et peuvent être créées par les chambres de commerce ou les associations professionnelles.

<sup>847</sup> CAMT, Fonds Zoretti, 12 WP1, CGT, *La réforme...*, op.cit.

<sup>848</sup> A l'arsenal maritime de Toulon, la CGTU devient majoritaire dans le personnel ouvrier syndiqué.

<sup>849</sup> Arch. dép. du Var 4 M 59 4/2, CGTU. Projets de résolutions de la commission exécutive au 5<sup>e</sup> congrès national ordinaire, 15-21 septembre 1929. Annexe.

<sup>850</sup> idem, 4 M 59 4/1, *Le Cri de l'Arsenal*, numéros de mai, septembre, octobre, novembre 1930.

Les résolutions du cinquième congrès décrivent la situation de la jeunesse : « avec les femmes, les coloniaux, les étrangers, les jeunes forment la couche du prolétariat la plus exploitée par le patronat. [...] La main-d'œuvre juvénile est une source de surprofits pour le patronat »<sup>851</sup>. Dans les grèves, la jeunesse se montre plus radicale, plus combative, à la pointe du combat. Parfois elle entraîne le personnel sur la base de ses propres revendications. Bien sûr la confédération engage les jeunes à rejoindre l'organisation syndicale à côté des adultes, mais elle souhaite leur donner le droit de représentation à tous les échelons des directions syndicales de la CGTU. La section confédérale des jeunes syndiqués et les sections régionales et locales, qui, en 1929, ne regroupent que 3000 jeunes sur les 30 000 syndiqués à la CGTU, répondent à un début d'organisation des jeunes travailleurs<sup>852</sup>. Les sections des jeunes syndiqués, la création de foyers de jeunes, la constitution de clubs sportifs doivent s'opposer à la mainmise de la bourgeoisie qui, « pour l'application de ses nouvelles méthodes de travail, a besoin d'un réseau assez large de cadres techniques, d'un personnel de maîtrise capable d'accélérer toujours plus le rendement des travailleurs [...] Aussi recrute-t-elle parmi les 45 à 50 000 élèves des écoles techniques d'industrie et de commerce, qui sont, en général, composés des fils de l'aristocratie ouvrière : contremaîtres, techniciens, administrateurs, commerçants [...] Elle choisira, sélectionnera parmi ceux qui auront obtenu leur certificat et leur brevet d'étude professionnelle, c'est-à-dire parmi les mieux doués pour servir d'intermédiaire entre les ingénieurs et les travailleurs »<sup>853</sup>.

La CGTU évoque, dans les propositions de sa politique sociale, un cadre culturel et éducatif propre, par la création de bibliothèques, de clubs ouvriers, de cours culturels pour l'éducation des cadres, de groupes sportifs et artistiques etc. Elle revendique pour les apprentis : « 1° A travail égal, salaire égal ; 2° Salaire vital pour les apprentis ; 3° Journée de 6 heures ; 4° Pour les jeunes au-dessous de 16 ans, deux heures d'enseignement technique comprises dans la journée de travail ; 5° Contrôle de l'apprentissage ; 6° Suppression du contrat individuel et remplacement ; 7° Quatre semaines de congé par an »<sup>854</sup>.

<sup>851</sup> idem, 4 M 59 4/2, CGTU...op.cit., Rôle des jeunes, des femmes, de la main d'œuvre étrangère et de la main d'œuvre dans la production et dans les luttes *et annexe 69*.

<sup>852</sup> Ibid.

<sup>853</sup> Ibid.

<sup>854</sup> Arch. dép. du Var, 4M 59 4/2, Bulletin d'information. Rapport d'activité présenté au congrès national ordinaire de la CGTU, 15-21 septembre 1929.

Ces revendications d'ordre général, partiellement acquises par les apprentis de l'arsenal à Toulon, se retrouvent, pour partie, dans la feuille syndicale éphémère de la CGTU, *Le Cri de l'Arsenal*. Sur la petite dizaine de numéros consultés, cinq articles concernent les apprentis. Les sujets abordés touchent les conditions matérielles de travail : « Prend-on nos jeunes camarades pour des cochons ? A quand le blanchissage du local et la tête de loup pour les toiles d'araignée ? Au lavabo, il n'y a pas de tuyau d'écoulement [...] Le cimentage existe seulement autour des robinets. [...] Les rats pullulent. A quand le cimentage total ? La question est posée aux responsables de l'hygiène, nom de Dieu, mais pas seulement sur les circulaires »<sup>855</sup>. Le journal syndical dénonce l'autorité abusive de certains chefs d'atelier à l'égard des apprentis, pour lesquels les rapports et les punitions se multiplient : fouille dans les placards des apprentis ; accusation abusive d'utilisation abusive par les apprentis des douches adultes ; accusation de manque de respect supposé au chef d'atelier en dehors de la journée de travail. « *Le Cri* a déjà signalé comment dans certains ateliers, le personnel de surveillance et d'éducation professionnelle agit avec nos jeunes camarades. Qu'attendent les grands chefs responsables pour rappeler à ceux qui ont la charge d'éduquer professionnellement nos camarades à une meilleure compréhension de leur rôle de chefs et d'éducateurs de la jeunesse ouvrière »<sup>856</sup> ? Le rejet du salaire régional resurgit également pour les apprentis, pour lesquels, selon le journal syndical, c'est pire que pour les adultes. On leur alloue des salaires dérisoires qui ne dépassent pas quatre francs par jour pour les apprentis de quatorze à quinze ans, alors que l'apprenti de la Compagnie PLM, pris en exemple, perçoit quinze francs à quatorze ans et dix-neuf francs trente à quinze ans.

Le rédacteur engage les apprentis à rejoindre leurs aînés, dont ils recevront le soutien, dans le syndicat unitaire : « Nos camarades ont constaté, comme d'ailleurs tout le personnel de l'Arsenal que seul le syndicat unitaire les défendait [...] Non seulement pour les salaires, mais contre les brimades, pour toutes leurs revendications, le syndicat unitaire s'occupe de nos jeunes camarades »<sup>857</sup>.

<sup>855</sup> idem, 4M 59 4/1, *Le Cri de l'Arsenal*, 23 octobre 1930.

<sup>856</sup> ibid, 6 décembre 1930.

<sup>857</sup> Ibid, 14 novembre 1930.

La CGTU locale met en application les directives nationales en contrôlant l'apprentissage, en défendant un salaire établi selon les mêmes règles que pour les adultes, en les encourageant à rejoindre le syndicat unitaire où, avec ceux des autres ateliers, ils constituent une section de jeunes syndiqués armés pour faire valoir leurs propres revendications.

Déjà en 1901, le deuxième congrès du Syndicat des travailleurs de la Marine demande le rétablissement des cours professionnels pour les apprentis, qui rendraient « de grands services tant au point de vue de l'apprenti qu'à celui du développement moral des jeunes gens »<sup>858</sup>. En 1911, la question de la réouverture de l'école des apprentis est à nouveau soulevée au congrès de la Fédération des travailleurs de la Marine<sup>859</sup>. Pour l'administration de la Marine, dans le cadre du nouveau statut ouvrier de 1920, l'école des apprentis devient une école de formation qui relie l'apprenti à l'entreprise. D'une manière générale le mouvement syndical divisé soutient la formation ouvrière mais demande à exercer un pouvoir de contrôle. Pour les confédérés, il faut appliquer toute la législation existante, la renforcer, la faire respecter. Les unitaires mettent en cause la législation existante, outil de domination pour la bourgeoisie, auquel ils ne peuvent opposer que leurs propres organisations de jeunes. A l'arsenal de Toulon, les unitaires de la CGTU, majoritaires, attirent les jeunes apprentis en prenant en compte leurs revendications spécifiques. La rivalité entre les deux tendances syndicales s'exerce davantage dans la syndicalisation des jeunes apprentis.

---

<sup>858</sup> *L'Emancipateur*, juillet 1901.

<sup>859</sup> *Idem*, juin 1911.

## **Conclusion**

L'école des apprentis de l'arsenal devient un moyen privilégié de s'ancrer dans la classe ouvrière d'Etat toulonnaise. Attendue depuis deux décennies, cette école d'apprentissage forme, dans l'entre-deux-guerres, environ 2300 apprentis<sup>860</sup> pour les Directions de l'Artillerie et de la Construction navale, bien qu'une part importante d'entre eux ne poursuivent pas dans la voie dans laquelle ils s'étaient engagés, sans pour autant quitter le ministère de la Marine. Elle accueille traditionnellement les enfants des ouvriers de l'arsenal mais favorise de plus en plus ceux qui sortent diplômés des écoles pratiques. L'école s'adapte à ces élèves plus âgés et plus instruits qui ne suivent qu'une ou deux années d'apprentissage dans le secteur de l'électricité et de la petite métallurgie, spécialités plus sophistiquées dans l'artillerie que dans la construction navale. Dans l'organisation pédagogique de l'école, l'instruction générale et l'instruction professionnelle théorique complètent les nombreuses heures de pratique professionnelle passées dans des ateliers spécifiques et, dans l'évaluation des résultats, la part générale et théorique prend le pas sur la partie pratique. Cela donne à cette école des apprentis une dimension autre que professionnelle. Instruction primaire supérieure et formation professionnelle mènent les meilleurs des apprentis à sortir du statut d'ouvriers pour entrer dans l'encadrement. D'autres mettent leurs compétences au service de la collectivité dans leur engagement syndical et politique. Tandis que les premiers poursuivent leur formation dans les écoles de la Marine, les seconds, militants, autodidactes, passent par les premières écoles partisans ou sont portés par leur idéal d'émancipation collective. En formant son personnel ouvrier dans une école convoitée et réputée, l'arsenal répond à ses besoins propres et implicitement à la demande syndicale d'engagement de l'Etat dans la formation professionnelle, prise en charge, au début du XIXe siècle, par l'Union syndicale à la Bourse du travail de Toulon. Contestée théoriquement par le syndicalisme ouvrier comme outil de la domination patronale, dans les faits, l'école des apprentis de l'arsenal conforte l'identité des ouvriers d'Etat et leur identité syndicale. Structure endogène à l'entreprise d'Etat, elle renforce la séparation des ouvriers du port du monde extérieur. Dans les années 1930, la modeste école des apprentis des FCM à La Seyne envoie ses apprentis, comme dans le passé, à

---

<sup>860</sup> Pour les dix années répertoriées, le nombre d'apprentis recrutés inscrits en début d'année scolaire s'élève à 1131 apprentis soit une moyenne de 113 apprentis par an. De 1920 à 1940, 2260 apprentis entrent à l'école d'apprentissage (sans prendre en compte les ayant droits).

l'école pratique industrielle pour quelques heures hebdomadaires d'enseignement général et théorique.

La période de l'entre-deux-guerres, d'une part période de chômage et de recrutement inégal mais continu des ouvriers et des apprentis à l'arsenal et, d'autre part, période de scission et d'affaiblissement syndical, met en valeur la nouvelle école des apprentis de l'arsenal, la seule du genre, comme un nouveau point de l'ancrage ouvrier, de l'ancrage militant, garante d'une situation professionnelle assurée.

La dynamique syndicale retrouvée dans la deuxième moitié des années 1930, à la faveur de la réunification syndicale et de la mobilisation autour du Front Populaire, du réarmement, accompagne la relance de l'embauche et le recrutement d'apprentis plus nombreux. L'école des apprentis de l'arsenal en tire profit, plus recherchée encore, et assure tout simplement une continuité. L'exemple de deux ingénieurs recrutés à plus de vingt ans de distance le laisse penser. Les débuts de carrière M. A. et de Gabriel Boyer caractérisent des comportements identiques à deux époques différentes. Ces deux ingénieurs entrent à l'Arsenal maritime en tant qu'apprentis, le premier en 1934 à quatorze ans, le second en 1958 à quinze ans. Ces deux bons élèves du lycée de garçons de Toulon abandonnent leurs études secondaires, l'un sans avoir terminé la classe de Troisième, l'autre à la fin de cette classe de Troisième, pour intégrer l'école des apprentis dont ils ont réussi le concours d'entrée. La situation familiale du premier, orphelin de père, explique l'orientation choisie, celle du second l'impose moins, en revanche, elle résulte de l'héritage du père et surtout du grand-père. L'école des apprentis attire autant en période d'activité réduite qu'en période d'expansion de l'arsenal. En même temps elle limite les ambitions des jeunes gens de milieu populaire. Ce déterminisme social s'accroît pour les enfants de militants syndicaux et politiques pour lesquels l'héritage familial s'affirme davantage encore, caractérisé par les grandes figures du militantisme ouvrier toulonnais.

## Conclusion générale

Cette monographie départementale varoise sur l'histoire de l'enseignement technique et professionnel, abordée par l'intermédiaire des acteurs locaux, fait ressortir la relation entre deux institutions principales de formation technique, à l'origine de la réussite de cet enseignement chez les jeunes Varois et Varoises, la Marine d'une part, l'Instruction publique d'autre part. Ces institutions, qui toutes deux relèvent de l'Etat, se complètent, se stimulent, parfois se neutralisent. Elles ne coordonnent pas pour autant le développement de leur enseignement technique et professionnel. L'une s'adapte à l'autre : la Marine prend en compte l'élévation du niveau d'instruction primaire de ses apprentis et de ses ouvriers, puis celui de leur instruction professionnelle acquise dans les écoles publiques ; les établissements de l'Instruction publique orientent leurs sections professionnelles et pratiques vers les débouchés civils et militaires de la Marine tout en se spécialisant, pour les meilleurs de leurs élèves, dans la préparation aux écoles nationales d'Arts et Métiers et à d'autres écoles techniques supérieures.

La Marine à Toulon s'appuie sur une tradition ancienne de formation de son personnel ouvrier. L'école d'art, de dessin et de sculpture, première école professionnelle, demeure pendant deux siècles une pépinière de dessinateurs et de sculpteurs de la construction navale en bois. L'apprentissage du dessin, qui devient industriel, reste l'élément de base de la formation des futurs ouvriers des métiers du fer. Par vocation sociale et par nécessité, l'entreprise navale, au XIXe siècle, alphabétise son personnel ouvrier puis le forme, pour le fidéliser et l'ancrer davantage dans l'entreprise qui a besoin d'ouvriers plus instruits, capables d'affronter les nouveaux métiers du fer.

En même temps, elle met en œuvre son rôle social et éducatif, en alphabétisant des enfants et de jeunes adultes, tôt employés et engagés dans la Marine civile et militaire pour y pratiquer une activité manuelle rudimentaire, et dans l'espoir d'en faire des chefs d'atelier. Les résultats non négligeables acquis par l'école élémentaire des apprentis ne masquent pas les difficultés rencontrées : d'une part, les jeunes ouvriers instruits se dirigent vers l'industrie privée de la construction navale en pleine expansion, plus rémunératrice, d'autre part le niveau scolaire atteint ne suffit pas aux futurs élèves de l'école de maistrance. Le développement, dans les années 1880, de l'école primaire obligatoire condamne l'école élémentaire des apprentis de l'arsenal que rien ne remplace jusqu'en 1919. Une véritable école d'apprentissage se met alors en place pour accueillir tous les apprentis admis à l'arsenal maritime, apprentis occupés, pour les deux tiers du temps toutefois, par la pratique en atelier. L'apprentissage devient le premier rouage du nouveau statut ouvrier de 1920 qui encourage l'hérédité professionnelle familiale et favorise l'admission des apprentis les plus instruits jusqu'à réduire leurs années d'apprentissage. Dans l'entre-deux-guerres, la nouvelle école des apprentis de l'arsenal, école des milieux populaires voulue et soutenue par les syndicats ouvriers, ouvre la voie à une carrière échelonnée d'ouvrier d'Etat et, pour les plus doués d'entre eux, à une promotion possible dans l'encadrement. Néanmoins un bon tiers des apprentis abandonne la voie dans laquelle il s'était engagé, pour rejoindre d'autres activités professionnelles, plus valorisantes que celles de l'artillerie et la construction navale, dans les autres Directions de l'arsenal, ou pour embrasser une carrière militaire ou de fonctionnaire, et parfois un engagement de militant syndical et politique. La qualification ouvrière reçue freine la mobilité professionnelle sans la stopper. L'apprentissage scolarisé se range alors parmi les avantages de l'ouvrier de l'arsenal.

La Marine renforce la fidélité de son personnel ouvrier en s'engageant, très tôt, dans la formation de sa maistrance adaptée à ses ouvriers qualifiés. Dès le XIXe siècle, elle innove et tâtonne pour créer un enseignement général et théorique valorisé associé à un enseignement pratique reçu pendant les longues heures d'atelier. Elle aboutit à une formation écourtée, à plein temps, dans la nouvelle école technique élémentaire en 1912. Malgré plusieurs décennies d'expérience, la Marine n'améliore que tardivement la condition de ces nouveaux ouvriers instruits dans ses propres écoles de maistrance. Aussi est-elle confrontée à sa première concurrente l'école des mécaniciens, école militaire qui attire les meilleurs des élèves et des apprentis, au moment, surtout, de leur service militaire effectué dans la Marine.

Ils y acquièrent une formation de mécaniciens qu'ils utilisent dans un engagement militaire de quelques années. Recherchés dans les entreprises civiles, les mécaniciens de la Marine intègrent ensuite un emploi civil ou le secteur civil de la Marine. Les bonnes conditions matérielles d'enseignement, soutenues par un encadrement nombreux, favorisent le développement de l'école enviée des mécaniciens. L'école de maistrance civile, devenue école technique, d'une part, l'école des mécaniciens militaires d'autre part ouvrent la voie de la promotion au rang d'officier des équipages et, en passant par l'Ecole technique supérieure à Brest, à celui d'officier puis d'ingénieur des Directions des travaux. Non seulement cet ensemble de formations devenu complet fixe la population ouvrière locale, mais il lui donne une perspective d'ouverture et de mobilité à l'intérieur de la vaste entreprise d'Etat, la Marine civile et militaire. Il pèse de tout son poids face à l'Instruction publique, l'autre pôle responsable de l'organisation de l'enseignement professionnel et technique, unifié sous la même tutelle administrative et éclaté à la fois dans plusieurs établissements scolaires.

Le réseau d'écoles de l'Instruction publique, associant section générale et section professionnelle, pour les garçons et pour les filles ne cesse de s'étoffer, sur le littoral varois puis le long d'une ligne située à hauteur du moyen Var. Cette réussite de la Troisième République succède aux échecs de la période précédente. Avant les lois scolaires de 1880, les responsables locaux et départementaux du développement de l'école ne soutiennent pas les initiatives en faveur du nouvel enseignement. Ainsi, au milieu du XIXe siècle, le traitement fait à l'école professionnelle du midi à Toulon révèle les orientations sur les choix des acteurs politiques et administratifs qui ne voient pas l'intérêt de soutenir ce nouveau type d'enseignement jugé trop coûteux. La formation des ouvriers et des chefs d'atelier paraît encore bien prématurée par incompréhension et pour des raisons financières ou idéologiques. Seule la préparation à l'école d'Arts et Métiers d'Aix-en-Provence, école de formation d'ouvriers qualifiés en ses débuts, présente dans une classe spéciale rattachée à l'école municipale toulonnaise, suscite une dynamique durable. Jusqu'à la création de l'école primaire obligatoire et des écoles primaires supérieures, les nombreux cours d'adultes comportant quelques éléments d'enseignement professionnel reflètent les besoins d'éducation générale de la population, et aussi d'éducation professionnelle. Pendant les trois premiers quarts du XIXe siècle, les formations qu'organise la Marine pour son personnel limitent toute initiative civile. Les mesures officielles, mises en place par les instances nationales de l'Instruction publique, ne trouvent que peu d'écho dans le Var.

Sous la Troisième République, il en va autrement. L'école toulonnaise Rouvière, établissement phare, s'adapte à la demande locale et régionale, stimulée par la proximité du port militaire avec son arsenal. Sa section industrielle, qui devient école pratique, a l'ambition de préparer à la fois ses élèves aux « Arts et Métiers » et à d'autres écoles techniques, dont celle des mécaniciens de la Marine. Les candidats malheureux ou les moins ambitieux intègrent l'arsenal qui favorise l'admission des élèves sortis diplômés de la section professionnelle de l'école Rouvière. Dans l'entre-deux-guerres, l'école pratique Rouvière aurait pu devenir, probablement, une école nationale professionnelle. Le mouvement ascendant du niveau scolaire de ses élèves, la forte sélection instaurée à l'entrée en 1<sup>ère</sup> année, la collaboration avec la Marine pour les techniques nouvelles de l'aviation, entre autres, sont des éléments exemplaires de sa notoriété. Parallèlement, l'école primaire supérieure jumelée doit relever le défi du lycée de garçons voisin où certains de ses élèves poursuivent des études secondaires. Mais en même temps, la proximité de l'arsenal limite l'ambition et la motivation d'un bon nombre d'élèves qui se contentent de « rentrer à l'arsenal ». A La Seyne, deuxième foyer industriel, la section professionnelle de l'EPS Martini, tournée vers les chantiers navals, dépend étroitement du dynamisme de la société des FCM qui soutient matériellement l'école supérieure, tant qu'elle en a besoin pour ses apprentis. Ce n'est plus le cas dans les années 1930 : l'école pratique seynoise, en préparant à son tour ses élèves au concours d'entrée à l'école des apprentis de l'arsenal ou à celui de l'école des apprentis mécaniciens de la Marine, retrouve un dynamisme qu'elle avait perdu depuis la fin du XIXe siècle. Les situations originales des EPS de Lorgues et de Bandol ne changent pas leur vocation commune : préparer les élèves au concours d'entrée à l'école d'Arts et Métiers ou à l'école des mécaniciens de la Marine à Toulon. La première réussit mieux que la seconde : l'EPS de Lorgues conserve sa vocation technique alors que l'EPS de Bandol se transforme en cours complémentaire. L'enseignement technique masculin tire profit de circonstances bien plus favorables que l'enseignement technique féminin, qui ne bénéficie qu'indirectement de l'activité navale varoise. Pourtant l'enseignement féminin, d'abord marginal, s'impose ensuite. Mêlé à l'enseignement primaire supérieur déjà bien suivi par les Varoises, l'enseignement professionnel féminin d'avant la Première Guerre se caractérise par des heures de travaux manuels de couture, d'économie domestique et par les premiers cours de sténodactylographie.

Les élèves des sections ménagère et commerciale de l'école primaire supérieure féminine à Toulon, celles du cours complémentaire de La Seyne et de Hyères ou celles de l'EPS de Draguignan n'ont guère d'autres ambitions que de se préparer à être de bonnes mères de famille ou des aides efficaces dans l'activité professionnelle de leur futur mari. L'enseignement technique féminin trouve sa place avec la création de l'école pratique Tessé jumelle de l'EPS, où section technique et section générale se partagent un nombre égal d'élèves. L'école pratique féminine tire profit de la féminisation des emplois dans le fort secteur tertiaire toulonnais et varois, même si les études techniques des filles ne débouchent pas forcément sur une activité rémunérée. L'apprentissage du travail de bureau, de la dactylographie et de la comptabilité, reste le domaine réservé des meilleures élèves. Diplômées, quelques-unes entrent à l'arsenal pour une carrière échelonnée d'ouvrière. Le besoin de formation professionnelle chez les filles se traduit par la multitude de cours professionnels publics et privés, commerciaux surtout, qui compensent les formations proposées aux garçons par la Marine. Cet enseignement commercial féminin, plus économe en moyens matériels, trouve sa place dans les sections modestes des cours complémentaires à La Seyne, à Hyères puis à Draguignan. En même temps les traditionnels bailleurs de fonds publics, moins généreux pour les filles que pour les garçons, sont relayés par les fonds privés de la Chambre de commerce, par exemple, et, dans les locaux des Bourses du travail à Toulon et à La Seyne, par ceux des syndicats.

Malgré des conditions de fonctionnement moins faciles que pour les garçons, l'enseignement technique féminin varois réussit. Sa prospérité résulte de l'implication indispensable du personnel enseignant aussi bien dans les écoles publiques que dans les cours privés. Pour ne parler que des directrices d'école, Marie-Rose Toucas puis Marie-Joséphine Givaudan, mettent en place, avec peu de moyens, les premiers cours techniques ; Valentine Revol, par son charisme et son autorité, entraîne l'adhésion du personnel, des élèves et des parents pour faire de son école un établissement attrayant dont bénéficie la section pratique. Quant à Virginie Clerté, elle adopte une attitude nouvelle mais pas forcément appréciée : elle s'appuie sur les parents d'élèves pour obtenir la reconstruction de son établissement, sans succès ; il prospère cependant dans les années 1930, grâce à la demande générale de scolarisation dans l'enseignement technique.

L'engagement du personnel enseignant masculin s'avère parfois tout aussi indispensable. La forte implication personnelle de l'instituteur Auguste Jaume au milieu du XIXe siècle n'empêche pas l'échec de la première école professionnelle. En revanche, dans la première moitié du XXe siècle, Emile Heyraud crée et développe avec succès la section professionnelle, répartie entre activité industrielle et activité tertiaire, de l'EPS masculine de Lorgues, située dans une région rurale. L'école pratique industrielle seynoise, en déshérence pendant deux décennies, séduit élèves et parents lorsque l'équipe enseignante restaure la discipline et revalorise la section pratique par la nouvelle orientation donnée.

D'Auguste Jaume, instituteur saint-simonien du début du Second Empire, à Jules Baude, chef de travaux formé dans les écoles techniques de la Marine dans les années 1930, en passant par Valentine Revol, professeur de Lettres et directrice de l'école Tessé ou Emile Heyraud, instituteur et directeur de l'EPS de Lorgues, le rôle de ces instituteurs, professeurs et moniteurs d'atelier s'avère essentiel pour le bon fonctionnement et la réussite de l'enseignement technique au sein des établissements scolaires. Installée en un même lieu, l'école pratique féminine et masculine ou la section professionnelle de l'EPS doit d'abord affronter la concurrence de la section générale de l'EPS, sa jumelle, qui attire les meilleurs élèves. Les jeunes gens de milieux populaires, pressés de travailler, n'hésitent pas à abandonner leurs études professionnelles à l'EPS ou à l'école pratique. Aussi les encouragements, la persuasion, la bienveillance de ces maîtres déterminent la persévérance et la stabilité des élèves.

Le constat diffère pour le personnel enseignant militaire et civil des écoles de formation de la Marine et de l'arsenal dans la mesure où l'enjeu éducatif n'est pas le même. Ce personnel issu des rangs de l'entreprise navale, beaucoup plus mobile dans les écoles militaires que dans les écoles civiles, n'est pas soumis à l'enjeu de la notoriété et de la pérennité de l'enseignement technique d'une section professionnelle d'EPS ou d'une école pratique. La Marine a sa logique industrielle, stratégique et de formation. Les officiers supérieurs et les dirigeants civils viennent d'ailleurs et obéissent à des directives nationales. Les établissements de formation d'ouvriers et de techniciens répondent aux besoins directs de l'entreprise navale militaire, à laquelle les instructeurs se soumettent. La transmission entre générations contribue à renforcer l'esprit de corps que la présence syndicale locale entérine.

Toutefois, des individualités émergent lorsque, au XIXe siècle, l'organisation de la formation reste hésitante ou que, comme dans toute structure éducative, des personnalités d'enseignants et d'instructeurs influent sur l'orientation d'un jeune apprenti ou la formation d'un ouvrier.

La réussite de la scolarité post-élémentaire résulte aussi des décideurs locaux, élus du département et de la commune. Ici aucun homme politique d'envergure nationale ne favorise sa circonscription électorale<sup>861</sup>. Depuis le début de la Troisième République, les élus du « Var rouge » renforcent la scolarisation primaire déjà bien développée et soutiennent les écoles primaires supérieures, les cours complémentaires et les écoles pratiques qui les prolongent. Elles sont en quelque sorte le porte-drapeau de ces élus « rouges » et cela se traduit par la construction et l'équipement de beaux établissements scolaires. Mais ces élus doivent aussi se montrer à la hauteur d'un établissement maritime moteur dans le Var.

Notre étude rejoint les travaux monographiques réalisés sur l'histoire de l'enseignement technique et de la formation professionnelle<sup>862</sup>. La confrontation de nos propres résultats à ceux d'autres études même partielles permet de mieux cerner l'originalité varoise. Ce nouvel enseignement technique associe trois systèmes de formation<sup>863</sup>. Le premier, la Marine, à l'avant-garde dès le XIXe siècle, réforme, en 1906, l'école technique de l'arsenal et en 1912 l'école des mécaniciens de la Marine, riche déjà d'une longue expérience. Le second, l'Instruction publique républicaine, soutenue et développée par les républicains socialistes varois se déploie, comme ailleurs, au moment de l'application de la loi Astier après 1920.

Le troisième système regroupe l'ensemble des cours professionnels. D'abord ceux des syndicats qui, dans la dernière décennie du XIXe siècle et dans la première du XXe, tentent avec succès, par nécessité et par idéologie, d'instruire au sein des Bourses du travail ceux qui n'ont pu encore entrer dans les deux autres systèmes. Puis dans l'entre-deux-guerres, les nouveaux cours professionnels publics et les cours professionnels privés des petits patrons de la Chambre de commerce et de syndicats féminins, par exemple, renforcent ce système de formation.

<sup>861</sup> BRIAND (J.P.), *Les inégalités...* op.cit., p.179. Néanmoins Clemenceau est élu député du Var de 1889 à 1892 puis sénateur en 1902.

<sup>862</sup> voir bibliographie.

<sup>863</sup> MARCHAND (P.), « Conclusions » dans *Formation professionnelle et apprentissage...*, op.cit. p. 474 – 489.

L'enseignement technique et la formation professionnelle ne touchent qu'une minorité de jeunes gens et de jeunes filles, minorité qui cependant s'accroît<sup>864</sup>. Ils concernent une élite scolaire<sup>865</sup> ; cette élite confrontée à des contenus où l'enseignement général et l'enseignement théorique se trouvent valorisés au moment de l'évaluation des résultats par l'attribution de diplômes<sup>866</sup>, même si le temps passé dans la pratique en atelier, aux gestes répétitifs, demeure long. Les sections professionnelles de l'EPS de Lorgues, l'école pratique Rouvière de Toulon ou l'école des apprentis de l'arsenal préparent leurs meilleurs élèves au concours d'entrée aux écoles d'Arts et Métiers, ou encouragent les plus doués des apprentis à accéder à l'école technique élémentaire, puis à l'école technique supérieure. En premier lieu, sont admis à l'école d'apprentissage de l'arsenal maritime les élèves sortis diplômés de l'école pratique toulonnaise, tandis que le cours préparatoire à l'entrée en première année de l'école pratique (ou de l'EPS) devient, implicitement, l'année préparatoire à l'entrée à l'arsenal. La hiérarchisation, entre établissements scolaires et à l'intérieur d'un même établissement scolaire, se retrouve dans les écoles de formation d'ouvriers et de techniciens de la grande entreprise navale, chez les civils et chez les militaires. Elle est encouragée par le système des rémunérations et de l'échelonnement. Le temps de l'école d'apprentissage pour l'ouvrier civil ou le mécanicien de la Marine est non seulement une période de formation professionnelle et une période d'intégration, d'identification à l'entreprise d'Etat. La formation à l'école d'apprentissage participe d'abord à la construction de l'identification de l'ouvrier du port<sup>867</sup>, plus reconnu dans son statut socio-professionnel que dans sa qualification<sup>868</sup>. Ensuite il devient définitivement ouvrier de l'arsenal avec l'industrialisation de l'entreprise navale et la qualification professionnelle à l'école des apprentis.

Les résistances à la scolarisation de la formation technique se retrouvent au XIXe siècle chez les responsables locaux de l'Instruction publique et, plus tard, dans la mise en pratique des cours professionnels de la loi Astier, chez les patrons et chez les apprentis.

---

<sup>864</sup> voir tableau 6.

<sup>865</sup> Témoignages de Gabriel Boyer, de M. A., de Louis Fontana, de Jean-Pierre Guiol.

<sup>866</sup> BRUCY ( G.), *Histoire des diplômes...*, op.cit., p.116.

<sup>867</sup> L'expression générique « ouvrier du port » couvre un ensemble de métiers exercés dans le port de Toulon et des situations professionnelles diverses. Le Syndicat des ouvriers du port de Toulon, première mention du syndicat des travailleurs de la Marine en 1900, regroupe les ouvriers titulaires (ou immatriculés), MASSE (J.),...op.cit. p.312. L'expression disparaît dans les sources après la Seconde Guerre.

<sup>868</sup> LEQUIN (Y.), *L'usine et le bureau. Itinéraires sociaux et professionnels dans l'entreprise XIXe et XXe siècles*,...op.cit., p. 16.

Des ouvriers expérimentés de l'arsenal, titulaires d'un métier, accueillent avec réticence, dans les ateliers, des jeunes gens plus instruits qu'eux, formés à l'école de maistrance. En revanche, au début du XXe siècle, le syndicat des ouvriers du port réclame des cours professionnels pour les apprentis.

Après la scission syndicale du début des années 1920, l'école des apprentis, malgré les critiques idéologiques, n'est pas remise en cause, d'autant que, pour les jeunes ouvriers, elle devient un lieu d'instruction et de culture, un lieu de formation pour la vie professionnelle mais aussi syndicale et politique, et un moyen de promotion. Pour les filles, l'enseignement technique, plus commercial qu'industriel, joue ce rôle pour les métiers nouveaux du secteur tertiaire.

En travaillant sur l'histoire de l'enseignement technique varois sur plus d'un siècle, nous avons défriché un champ d'étude inexploré dans le Var, champ d'étude limité dans l'espace et étendu dans le temps. Cet enseignement technique relativement précoce pour certains ouvriers varois en activité, puis pour les apprentis, et mis en place dans un cadre législatif national dès le XIXe siècle par la Marine, crée un mouvement dynamique pris en compte par les élus locaux, les maîtres et les formations syndicales. Dans le port de Brest et son arsenal, la même position de la Marine se retrouve là où les écoles techniques élémentaire et supérieure forment les ouvriers civils et les militaires. Pourtant les taux d'accès à une scolarisation prolongée dans le département du Finistère restent très en retrait par rapport à ceux du Var. Pour les garçons, les taux sont trois fois inférieurs en 1890, et encore inférieurs de plus d'un tiers en 1934. Ce constat conduit à différencier les deux départements<sup>869</sup>. Un constat identique s'applique au taux de passage dans l'enseignement général, en sixième de lycée et à l'EPS, et permet de comparer l'évolution de la scolarisation prolongée dans le Var entre l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire supérieur d'une part et l'enseignement technique d'autre part. A cet effet, l'étude de l'évolution de l'investissement financier entre ces différentes catégories d'enseignement, tant au niveau départemental qu'au niveau communal, permettrait d'affiner nos résultats.

---

<sup>869</sup> BRIAND (J.P.), « Le renversement des inégalités... », op.cit., Toutefois, l'auteur précise que « l'ignorance des évolutions du privé gêne considérablement l'interprétation », idem, p. 174.

Dans le même esprit, l'investissement financier pour l'éducation des jeunes gens de condition modeste s'évalue aussi par la valeur de l'attribution des bourses et portions de bourse, et des aides municipales apportées aux jeunes gens qui ont réussi un concours pour se former dans les écoles techniques hors du département. Ainsi le choix des élus locaux et départementaux serait validé. En dehors des établissements industriels de la Marine, le secteur industriel privé mérite davantage d'attention, et en premier lieu les chantiers navals seynoïses dont un centre d'apprentissage, officiel en 1930<sup>870</sup>, devient en 1942 le Centre privé d'apprentissage. Il se développe à la Libération. Néanmoins des relations originales, mises en partie en évidence, s'établissent, pour toute la période étudiée, entre l'EPS, l'EPI et les FCM<sup>871</sup>. Mais d'autres entreprises privées, de tailles diverses, contribuent à la formation professionnelle, et le comité départemental de l'enseignement technique octroie ou non une exonération de la taxe professionnelle<sup>872</sup>. Si la connaissance de certains des acteurs institutionnels de ce secteur d'enseignement se développe, celle des maîtres de l'enseignement technique et professionnel reste encore en retrait. Les quelques portraits du personnel enseignant varois que nous avons tracés enrichissent ceux qui ont été dressés par d'autres chercheurs, pour d'autres régions, et contribuent à mettre à jour le rôle anonyme et indispensable de ces enseignants.

L'enseignement technique varois bénéficie de l'adhésion de la population varoise. Les deux grandes entreprises varoises s'appuient, chacune à leur manière, sur l'adhésion de la population avec laquelle elles tissent des liens étroits. Les FCM à La Seyne, depuis la fin du XIXe siècle, utilisent les locaux et les compétences du personnel de l'établissement d'enseignement technique local, l'école Martini. Ces liens avec la population se perpétuent au-delà des limites chronologiques de notre sujet et se diversifient dans des relations éducatives, culturelles et syndicales. L'arsenal maritime à Toulon, plus fermé au monde civil, éduque, selon des règles militaires, des générations de jeunes gens qui apprennent à se soumettre, à ne pas « aller trop loin ». Ces principes, intégrés par les ouvriers et les cadres de la Marine, en apparence contradictoires, se libèrent dans des pratiques syndicales jusqu'aboutistes, où l'influence anarchiste est toujours forte.

<sup>870</sup> Informations données par Marius Autran à partir de documents dactylographiés fournis par les anciens CNIM.

<sup>871</sup> Rappelons que les archives de cette grande entreprise ont été détruites avec la destruction des chantiers au moment du départ de l'occupant allemand en 1944.

<sup>872</sup> Arch. dép. du Var, 4T3 - 1, Comité départemental de l'enseignement technique (1921 - 1940).

Les parents des jeunes filles de l'école Tessé se mobilisent pour obtenir la reconstruction de l'école de leurs filles ; ceux des cours complémentaires de La Seyne obtiennent l'amélioration des conditions de leur scolarité. Des enseignants, à Lorgues et à La Seyne par exemple, se mobilisent pour les sections professionnelles ou pratiques et pour leurs élèves, d'autant plus que cet enseignement ne bénéficie pas d'un environnement favorable. De la même manière au XIXe siècle, le directeur de la première école professionnelle à Toulon a tenté, en vain, de la pérenniser.

L'intérêt porté à ce nouvel enseignement technique relève des mentalités varoises forgées à l'école républicaine et dans la tradition de l'engagement individuel dans les cercles et les mouvements non politiques. Ces cercles qui ont pris en charge l'univers culturel et politique « ont tissé des liens solides et durables entre le comportement isolé, personnel, la prise de conscience idéologique, le comportement socialisé, intégré dans un milieu et l'expression passant par la délégation au moment du vote et par l'engagement »<sup>873</sup>. Dans l'entre-deux-guerres, cet état d'esprit se perpétue, bien que les cercles se désagrègent, dans des comportements collectifs et individuels. L'histoire de l'enseignement technique et professionnel dans le Var doit être rattachée à celle de la société industrielle<sup>874</sup> varoise, société industrielle insérée dans une population précocement consciente et instruite. Là se trouve l'une des clés de l'expansion de cet enseignement technique varois dans la période de mise en place, au niveau national, de ce nouvel enseignement.

---

<sup>873</sup> GIRAULT (J.), *Le Var rouge...*op.cit., p.440-441.

<sup>874</sup> DAVIET (J.P.), « Anciens et nouveaux visages de la Business History », dans LEQUIN (Y), *L'usine et le bureau...*op.cit., p.19-37.

Annexe 63 Programme du cours élémentaire, du cours normal, du cours spécial des apprentis<sup>875</sup>

	Cours élémentaire	Cours normal	Cours spécial
<b>Français</b>	(16 leçons) Analyse grammaticale. Grammaire. Dictée ou lecture expliquée. Rédaction sur des sujets simples. Corrections des rédactions. Les sujets de lecture ou de rédaction seront choisis de préférence parmi ceux qui ont trait à la vie professionnelle des apprentis et particulièrement à ce qui touche la construction mécanique et le travail d'atelier.	(15 leçons) Rédactions et dictées sur des sujets simples comme il est dit à propos du cours élémentaire.	(15 leçons) Narrations sur des sujets techniques. Corrections expliquées de ces narrations. Narrations ou dictées sur des sujets simples choisis comme indiqué pour le cours élémentaire.
<b>Dessin Descriptive</b>	(36 leçons) Croquis côtés à main levée de pièces simples, objets et outils se rapportant à la profession de l'apprenti. Devis à l'échelle, exécutés au crayon avec la règle, l'équerre et le compas.  Technologie appliquée Ce cours devra se rapprocher plus des leçons de choses que d'un cours réel de technologie. Il préparera les apprentis à suivre les cours techniques du cours normal.	(30 leçons) Notions préliminaires : constructions géométriques. Mode de représentation des pièces. Projections orthogonales. Perspective. Coupes. Règles et conventions du dessin. Dessins à l'échelle exécutés au crayon avec la règle et le compas. L'outillage à mettre entre les mains des apprentis se composera seulement d'une équerre ordinaire, une équerre à 4 degrés, un compas au crayon et un double décimètre. Tracés divers employés dans chaque profession.	(30 leçons) Croquis à main levée et mise au net au crayon, à l'équerre et au compas de pièces se rapportant à la profession de l'apprenti. (8 leçons) Plans de projection. Représentation du point, de la droite. Droites qui se coupent. Droites parallèles. Distance de deux points. Angle de deux droites. Représentation du plan. Intersection de plans.
<b>Arithmétique</b>	(16 leçons) Numération. Les quatre opérations. Nombres décimaux. Fractions ordinaires et décimales. Système métrique. Règle de trois simple. Mélange. Alliages.	(10 leçons) Numération. Quatre opérations. Nombres décimaux. Opérations sur les nombres décimaux. Principaux cas de divisibilité. Fractions ordinaires et décimales. Carrés et racines carrées. Système métrique. Règle de trois, de mélange ou d'alliage.	
<b>Sécurité et hygiène</b>	(6 leçons) Conférences simples donnant par des exemples choisis dans la pratique courante les principes essentiels de la sécurité et de l'hygiène. Le programme est le même que pour le cours normal, mais simplifié.	(6 leçons) Appareils à vapeur et récipients contenant du gaz sous pression. Transmissions et machines, outils. Installations électriques. Transports. Manœuvres de force. Installations d'ateliers et de chantiers. Hygiène générale. Incendies et explosions. Protection individuelle.	(4 leçons) Révision du cours normal.

<sup>875</sup> Bo Marine, arrêté ministériel 1925, article 26.

	<b>Cours normal</b>	<b>Cours spécial</b>
<b>Algèbre</b>	(12 leçons) Notions préliminaires. Emploi des lettres et des signes. Egalités et inégalités. Expressions algébriques. Opérations algébriques, addition, soustraction, multiplication, division. Fractions algébriques. Equations du premier degré à une ou plusieurs inconnues.	( 16 leçons) Expressions algébriques. Opérations algébriques, addition, soustraction, multiplication, division, fractions algébriques. Equations du 1 <sup>er</sup> degré, résolution de l'équation du 1 <sup>er</sup> degré à une inconnue, à plusieurs inconnues. Opérations pratiques sur les radicaux. Equations du second degré à une inconnue, formule de résolution. Somme et produit des racines de l'équation du second degré. Puissances et exposants. Logarithmes, tables, règle à calcul.
<b>Trigonométrie</b>		(4 leçons) Mesure des arcs. Définition des lignes trigonométriques et leur variation. Relations entre les lignes trigonométriques des angles et les côtés d'un triangle.
<b>Géométrie</b>	(14 leçons) Premier et deuxième livre de géométrie plane. Géométrie dans l'espace (définitions et applications sans démonstrations) Droites et plans perpendiculaires et parallèles. Volumes et surfaces. Prismes, cylindres, pyramides, cônes. Développement des surfaces cylindriques et coniques.	(16 leçons) <b>Géométrie plane : théorie des quatre premiers livres, applications.</b> Géométrie dans l'espace : Droites et plans, parallèles et perpendiculaires. Perpendiculaire commune à deux droites. Prisme, pyramide. Cylindre, cône, sphère. Formules de surface et de volume des corps simples. Applications.
<b>Physique</b>	(8 leçons) Poids d'un corps. Densité. Mesure des poids. Propriétés des solides, liquides, gaz, vapeurs. Elasticité, compressibilité, incompressibilité. Pression. Pression atmosphérique. Loi de Mariette. Manomètre. Principe de Pascal. Presse hydraulique. Principe d'Archimède. Chaleur. Etat des corps. Dilatation. Température. Mesure des températures. Transmission de la chaleur. Conductibilité. Changement d'état. Eau. Vaporisation. Vapeur d'eau. Ebullition. Condensation.	(4 leçons) Révision du programme du cours normal
<b>Mécanique</b>	( 5 leçons) Notions essentielles pratiques sur : Force. Pesanteur. Centre de gravité. Equilibre. Poulies. Moufles. Palans. Manilles. Treuils. Engrenages. Courroies.	( 5 leçons) Révision du programme du cours normal en y ajoutant les premières notions de cinématique. Mouvement uniforme et uniformément varié. Vitesse. Accélération. Translation. Rotation. Glissement.
<b>Technologie appliquée</b>	(10 leçons) Métaux usuels : Fonte, fer, acier. Cuivre, plomb, zinc, étain, bronze, laiton. Propriétés physiques et mécaniques. Emploi des divers métaux. Travail des métaux : étude des outils à main. Instruments de mesure. Calibres. Outils à coupe. Tournage, rabotage, perçage. Moulage et rectification. Moulage, forgeage, chaudronnage. Brasage, soudure. Rivetage.	(6 leçons) Révision du cours normal. Installation de transmission d'atelier. Organisation des ateliers. Salaires.

## Annexe 68

## Annexe 68

**Militants syndicaux et politiques entrés à l'arsenal en tant qu'apprenti (1919-1939)**  
d'après les notices biographiques du *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*<sup>876</sup>.

Nom	Date et lieu de naissance	Profession parents	Situation professionnelle	Militantisme syndical et politique
AGNESE Jean	Né en 1897 à Toulon. marié en 1920, remarié en 1950	père ouvrier du port	1913 apprenti, service militaire, mobilisation, 1919 ouvrier CN. 1942 AT 3 <sup>e</sup> , 1945-48 : DCAN Oran, 1953 : retraite AT 2 <sup>e</sup> classe.	1929 : membre du cercle Victor Brémont, 1936 : trésorier adjoint du Parti d'union socialiste et membre CA syndicat CGT de l'Arsenal. 1945 : candidat SFIO aux Municipales ; 1953 : conseiller municipal SFIO en 1955, en 1959.
AGOSTINI Victor	Né le 5 janvier 1900 à Carcheto (Corse)	cordonnier.	Apprenti tourneur pendant la guerre (Société provençale). En 1925 entre à l'arsenal comme tourneur. Congédié sur sa demande en 1930.	Membre du PC, candidat élections municipales liste communiste ; 1950 : secrétaire de la Fédération PC.
ALBERTINI Etienne	Né le 7 mars 1908 à Toulon.	père ouvrier à l'arsenal (mort en 1914) Mère à la Marine.	Apprenti chaudronnier sur fer en 1923. Ouvrier ferblantier en 1928. Service militaire en Tunisie. Atelier de mécanique à la pyrotechnie en 1930. Mobilisé en 1939. Réembauché à l'Arsenal en 1941. Retraite en 1964.	Membre du Parti Communiste et de la CGTU. Membre de la commission administrative du syndicat CGTU. Secrétaire d'une cellule communiste. Groupe « Emancipation de la Corse ». Quitte le Parti communiste et la CGT en 1938. Après la guerre, syndiqué à la CGT et sympathisant communiste.
ALLAVENA Louis	Né le 29 avril 1898 à Saint-Mandrier.		Apprenti ajusteur en 1913. Marine en 1917, 1920 quartier maître-électricien puis atelier d'électricité arsenal, chef ouvrier en 1942.	Syndicaliste un jour de mise à pied pour grève en 1938.

<sup>876</sup> *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français, Le Maïtron*, CD Rom, Editions de l'Atelier.

Nous avons traité 57 notices sorties en utilisant la requête « apprenti et arsenal et Toulon » pour la quatrième période.

AUDIC Louis	Né le 23 juillet 1902 à Toulon, mort en 1935.		Apprenti de 1917 à 1920 dans l'artillerie navale. Service militaire dans l'aviation. Ouvrier ajusteur auxiliaire à l'atelier central (CN) en 1924. 1927 : atelier des machines.	1932 : soutien à la candidature SFIO aux législatives
BARLATIER Edouard	Né le 18 septembre 1890 à La Seyne. Marié en 1919.	Père charpentier.	Apprenti en 1906. Engagé dans la Marine (armurier) de 1908 à 1911. 1919 ajusteur arsenal. Chef ouvrier en 1938. Retraité en 1941.	Socialiste, franc-maçon 1925 : conseiller municipal liste « rouge du Cartel » 1928 : soutien au candidat SFIO Renaudel 1930 : secrétaire de la section SFIO, 1933 : autonomie. 1934 : réadhesion à la SFIO, 1935 : élu conseiller municipal, révoqué en 1941.
BARRAT Fernand	Né en 1914 à La Garde(83) Marié en 1945	Père contremaître EDF. Conseiller municipal communiste à La Garde en 1945.	1928 apprenti , 1932 ouvrier ajusteur . <i>SM Marine quartier-maître mécanicien.</i> 39-40 mobilisation 1944 : abandon de l'arsenal 1945-47 : commandant de la 155 <sup>e</sup> CRS[...] 1957 : rédacteur d'administration universitaire à Valence puis à la faculté des sciences de Marseille. Vice-président de l'université de Marseille.	1932 : syndiqué CGT 1936 : membre de la SFIO proche des analyses de Blum. 1941- 1944 : FTPF. 1944 : chef départemental des milices patriotiques. 1945 : bureau de la Fédération communiste du Var ; 1953 : élu à Garéout, 1959 : quitte le PCF, réélu jusqu'en 1977 à Garéout. Militant du syndicat national de l'administration universitaire. 1967 : adhésion à la Convention des institutions républicaines puis au parti socialiste.
BASTELICA Antoine	Né le 28 décembre 1896 à Nice. Marié en 1920.	Père ouvrier à l'arsenal. Socialiste.	Apprenti, ouvrier charpentier de Marine. Mobilisé dans l'Infanterie coloniale. Chef ouvrier, puis chef d'équipe à l'arsenal.	Syndiqué à la CGT, délégué atelier bois. Membre de la SFIO, secrétaire du cercle Blanqui (Corses socialistes), membre de la Ligue des droits de l'homme. Résistant, quitte la SFIO en 1948.
BAUD André	Né le 11 mars 1887 à Toulon.	Père charpentier du port.	Apprenti charpentier. Mobilisé dans l'Infanterie en 1914. Retourne à l'arsenal en 1915. Atelier de réparations en 1917. Retraité en 1947.	1919 : receveur syndicat CGT puis passe à la CGTU, membre du conseil syndical et de la commission administrative. 1930 : membre du parti communiste 1940 : arrêté et interné, réintègre l'arsenal en 1946

BERTRAND Antoine	Né le 16 mars 1877, à Lucciana (Corse) Marié.	Père charretier	Apprenti charpentier sur fer en 1892. Service militaire dans les chasseurs à pied de 1898 à 1901. Réintègre l'arsenal. Titulaire en 1902. Petite chaudronnerie, mouvements généraux, bâtiments du fer, réparations en 1925. Retraite en 1925.	Anarchiste ; 1905 membre de l'Association internationale antimilitariste ; 1914 : candidat aux élections législatives ; Militant au syndicat du port, membre du CA du syndicat puis exclu en 1913. 1919 : membre du conseil d'administration du syndicat des travailleurs de la Marine puis secrétaire du syndicat. 1920 : se retire de la CGT. Milite pour le Comité pour l'amnistie intégrale et membre du groupement anarchiste.
BESSONE Joseph	Né le 1 <sup>er</sup> octobre 1912 à Toulon. Marié en 1939.	Fils d'un maçon	Ecole Rouvière puis apprentissage chez un artisan serrurier. Apprenti ajusteur à l'arsenal en 1927. Service militaire dans la Marine comme quartier-maître mécanicien en 1934. Arsenal atelier de traçage en 1940. Licencié pour convenance personnelle en 1948.	1935 : syndiqué à la CGT réunifiée , responsable d'un secteur d'atelier. 1940-42 : démobilisé, adhésion au PC clandestin, diffuse le journal syndical clandestin <i>La Cloche</i> ; représentant de la CGT au CDL. Permanent au PC (librairie Renaissance, CA du Petit Varois), secrétaire section communiste Toulon ville, direction communiste La Seyne, secrétaire départemental de l'ANACR.
BILBRE Jean	Né le 9 juillet 1898 à Toulon.	Père journalier.	Apprenti ajusteur en 1913. Aviation à Bordeaux en 1917. Réintègre l'arsenal en 1920. Congédié sur sa demande en avril 1923 service de nettoyage de la ville. Réadmis à l'arsenal (pyrotechnie) en juillet 1923. Quitte son emploi en 1925.	1922 : secrétaire général du syndicat des travailleurs de la Marine. 1930 : secrétaire adjoint de la section de Toulon du Parti socialiste français ; militant antifasciste actif. 1965 : candidat aux élections municipales sur la liste SFIO.
BŒUF Jules	Né le 29 juillet 1888 à Toulon. Marié en 1926.	Père second-maître armurier, Mère institutrice.	Apprenti armurier en 1903. Ouvrier stagiaire. Service militaire de 1906 à 1908, il termine avec le grade de quartier-maître. Réadmis à l'arsenal comme ajusteur, électricien en 1919. Atelier d'électricité en 1935. Chef ouvrier en 1938. Congédié en 1940 Manœuvre en maçonnerie. Réintègre l'arsenal en 1946.	1918 : membre actif du syndicat des travailleurs de la Marine ; 921 : communiste ; 1922 : trésorier adjoint de la CGTU 1928 : membre du CA de la Bourse du travail 1938 : membre du bureau de la première section communiste de Toulon ; 1940-43 : arrêté et interné 1953- 1959 : candidats aux élections municipales sur les listes communistes.

BONIFAY Baptistin	Né le 9 décembre 1898, à Toulon.	Grand-Père ouvrier forgeron à l'arsenal. Père ouvrier à l'arsenal.	Apprenti en 1914 à l'atelier des machines. Service militaire de 1917 à 1920 puis ajusteur à l'atelier des torpilles. Chef ouvrier en 1943. Retraite en 1949.	1935 : membre de la liste « socialiste d'unité et d'action » 1938 : élu au conseil d'administration de la section socialiste SFIO Toulon.
BRACCO Marius	Né le 23 juin 1906 à Toulon.	Père ouvrier boulangier.	Apprenti gréeur à l'atelier de voilerie en 1920. Congédié en 1940. Réintégré en 1945. Charpentier sur bois. Retraite en 1966.	1938 : participe à la grève des bras croisés, 1940 : congédié pour ses origines étrangères.
BRUN Gonzague	Né le 21 septembre 1903, à Camps.	Père cultivateur, Mère journalière.	EPS Rouvière. Apprenti en 1919. Ouvrier ajusteur en 1921. Service militaire dans l'infanterie alpine. Ouvrier réglementé en 1924, atelier des machines. Atelier central puis atelier des réparations en 1928. Mobilisé en 1939 en Alsace. Réintègre l'arsenal. Radié en 1943. Malade meurt en 1944.	Appartenait au Cercle ouvrier et paysan. En 1930 il fit partie de la commission politique du rayon communiste de Carnoules. Elu conseiller municipal de Carnoules en 1929 sur la liste « Bloc ouvrier et paysan ».
CADAMARTORY Vincent	Né le 12 octobre 1909, à Toulon. Marié à Paris en 1962.	Père marin	Ecole Rouvière. Entre à l'arsenal comme ajusteur en 1925 ; Service militaire dans la Marine comme matelot armurier. Réintègre l'arsenal à la section matériel en 1931. Mobilisé en 1939. Prisonnier, évadé. Arsenal jusqu'en 1943.	SFIO en 1933 . Animateur du groupe des Amis de la Vie socialiste . Commission de la Fédération socialiste varoise dont il est secrétaire fédéral. Secrétaire du comité du Front populaire de Toulon en 1938. 1940 A la tête du comité de Révolution nationale et secrétaire adjoint de la section des Amis du journal L'effort de Déat. Vice-président du COSI à Toulon en 1943. Condamné par contumace « à la peine de dégradation nationale à vie, de la confiscation de tous ses biens et interdiction de séjour ».

CASANOVA Jean	Né le 16 novembre 1905 à Toulon. Marié en 1934.	Père quartier maître.	Apprenti ajusteur mécanicien en 1920. Service militaire. Ouvrier tourneur sur métaux. Cours de l'Ecole technique élémentaire 1931-1932. Chef d'équipe en 1933. Agent technique en 1937.	1939 : secrétaire adjoint du syndicat CFTC des ouvriers de l'Arsenal.
CASSABEL Laurent	Né le 6 septembre 1900 à Six-Fours.	Père aux Forges et Chantiers de la Méditerranée	Apprenti à l'Arsenal en 1917. Muté à la Pyrotechnie. Brevet supérieur d'artificier en 1930. Chef d'équipe. Retraite en 1949.	Membre du Parti socialiste SFIO, non syndiqué. 1947 : conseiller municipal à Six Fours, 2 <sup>e</sup> adjoint en 1949, 1 <sup>er</sup> adjoint en 1959.
CASSABEL Léon	Né le 26 octobre 1904 à Six Fours.	Père aux F.C.M.	Apprenti en 1918. Atelier d'électricité. SM dans la Marine. Puis atelier de réparations. Atelier d'électricité. Mobilisé au début de la guerre. Radié de l'arsenal . Devient agriculteur. Bûcheron à Rians. Réintégré à l'Arsenal en 1944 . Retraite en 1960.	1920 : membre du PC., cellule de Six Fours, membre du CA de la CGT U. 1941-42 : interné, reprend ses activités syndicales après la guerre.
CASSEGRAIN Ange-Marie	Né le 22 février 1899 à Ajaccio.	Père gardien de prison.	Apprenti en 1915, Infanterie en 1918. Réformé. Atelier des bâtiments, atelier des réparations en 1938. Mobilisé en 1939 puis congédié. Réintègre l'Arsenal en 1944. Retraite en 1945.	1937 : militant communiste et syndical 1940-42 : arrêté et interné, réintégré en 1944
CHEYLA Clément	Né le 17 janvier 1912 à Arles. Marié en 1933.	Père gérant de cave coopérative vinicole.	Apprenti ajusteur en 1928. Service militaire dans l'artillerie à Verdun.	Syndiqué à la CGTU puis à la CGT. 1931 : secrétaire des jeunes communistes de Puget-Ville 1938 : membre du PC , actions de Résistance à l'arsenal, responsable CGT ; 1970 : secrétaire de la cellule de Puget-ville ; membre du collectif CGT de la commune.

COLLOMP Emile	Né à La Motte-du-Caire le 23 février 1891. Marié en 1912.	Père ouvrier agricole.	Apprenti ajusteur en 1907. Aide ouvrier en 1909. S M (Infanterie), 1915 ouvrier ajusteur. Atelier électricité en 1919. Chef-ouvrier en 1937	1917 : secrétaire adjoint du Syndicat des travailleurs de la Marine ; 1918 : secrétaire adjoint de la Bourse du travail de Toulon. 1919 : premier secrétaire de la section de l'ARAC ; candidat aux élections législatives sur une liste « communiste ». A partir de 1921, militant actif de la CGTU.
CONTI Sylvestre	Né à Toulon, le 2 mars 1872.	Père quartier-maître canonnier.	Apprenti en 1888. Ouvrier armurier . En 1890 engagement Marine. Quartier maître, puis second maître. Commis de Marine à la direction des travaux. Commis principal en 1919.	1920 membre du conseil d'administration du Syndicat des commis du personnel administratif de la Marine. Puis Président de la section syndicale des commis de la Marine. Socialiste SFIO. En 1925 quatrième adjoint aux régies municipales. 1933 membre du Parti Socialiste de France.
COSSA Toussaint	Né à Toulon le 15 avril 1902.	Père ouvrier de l'arsenal.	Apprenti en 1916. Ouvrier charpentier en 1920, chef d'équipe en 1938. Mobilisé en 1939 dans l'aviation. Réintègre l'Arsenal en 1944. Retraite en 1950.	Membre de la cellule communiste. 1955 soutien à la liste communiste aux élections municipales.
COSTE Jean-Baptiste	Né à La Seyne en 1893 Epouse : née Caluri secrétaire adjointe du groupe femmes SFIO.	Père chaudronnier en fer à l'arsenal	Certificat d'études, apprenti tôlier en 1909, 1913-1919 SM comme matelot mécanicien puis mobilisation guerre ; soudeur autogène	1919 : trésorier des jeunesses syndicalistes , 1926 : secrétaire du syndicat CGT puis secrétaire adjoint en 1930. Membre de la section socialiste de La Seyne ; conseiller municipal en 1925 ; en 1934 : participe au comité de lutte contre la guerre et le fascisme ; 1935 : secrétaire adjoint de la section SFIO La Seyne, conseiller municipal. Membre actif du CA du syndicat réuni. Activités de Résistance. Membre non militant de la CGT FO, délégué cantonal.
COSTE Albert	Né le 18 avril 1918 à La Seyne.	Père chaudronnier à l'arsenal	Apprenti ouvrier ajusteur en 1933. 1938 atelier des réparations. S M Marine en 1938. Démobilisé en 1940. Muté à la DCAN de Dakar en 1953. Atelier d'aviation de Cuers jusqu'en 1969.	Membre du Parti socialiste clandestin, du mouvement de Libération et de l'AS. FFI en 1943, arrêté puis relâché..Syndicat CGT à l'arsenal dans la clandestinité. Sanctionné pour avoir consulté les travailleurs pour une grève en 1947. Secrétaire du syndicat CGT-FO de l'Arsenal jusqu'en 1952. Un des fondateurs de la section seynoise du Parti socialiste après le congrès d'Epinau. Président du Cercle des Travailleurs. Conseiller municipal en 1977. .

DIANA Félix	Né le 27 juillet 1922 à La Seyne. Marié en 1963.	Père chaudronnier puis commerçant.	Apprenti puis ouvrier à la pyrotechnie à partir de 1936. Reste dans l'armée après la guerre puis devint directeur de la Société des autobus Etoile à La Seyne. Commerçant dans l'île de Porquerolles en 1949.	1943 : FTP du maquis des Maures, membre de l'O S. 1944 : 1 <sup>e</sup> compagnie FTPF Provence ; 1945 : participe à la libération de Marseille en tant que commandant.
DUDON	Né le 15 novembre 1913 à La Farlède. Marié en 1937.	Père ouvrier voiturier.	Apprenti puis ouvrier ajusteur à la gare de Carnoules Compagnie du PLM. Service militaire dans le Génie. Ajusteur dans une entreprise sous-traitante de l'arsenal. Embauché à titre temporaire en 1936 à l'arsenal (Artillerie navale). En 1939 affecté dans le Génie à Toul. Rayé des contrôles de l'arsenal en 1940. Réintègre l'arsenal à la libération. Muté à la base de Cuers. Retraite en 1958 comme chef d'équipe.	Adhère au parti communiste. Membre de la cellule de La Farlède. Prisonnier de guerre ; syndiqué à la CGT, sympathisant communiste.
DURAND Marcel	Né le 15 décembre 1913 à Toulon. Marié en 1940.	Père ouvrier à l'arsenal	Apprenti en 1928 atelier des bâtiments du fer . S M chasseurs alpins en 1934-35. Ouvrier chaudronnier. Mobilisé 1939. Reprend son service à l'Arsenal en 1940. Réadmis à l'Arsenal en 1944 comme ouvrier chaudronnier. 1945 service de surveillance à Marseille. Réintègre la DCAN à Toulon en 1950 ouvrier chaudronnier. Réformé en 1966.	Membre des jeunesses communistes, responsable des jeunes du syndicat CGTU. Secrétaire régional des jeunesses communistes. 1936 : membre du CA du syndicat des travailleurs de l'Arsenal ; 1937 : secrétaire adjoint de la 2 <sup>e</sup> section communiste de Toulon. 1940 : dirigeant clandestin du PC. Arrêté en 1941, déporté à Dachau jusqu'en 1945. Responsable du syndicat CGT à Marseille. Militant sportif, membre du bureau départemental de la FSGT. Secrétaire de la section toulonnaise de la FNDRIP. En 1978 il est président du club FSGT de l'Arsenal.
FATTICCI Paul	Né à Calvi (Corse) Marié en 1935.	Père marin	Apprenti en 1926. Chaudronnier en fer. Mobilisé en 1939. Affecté à l'arsenal en 1940. Remobilisé.	1936 : militant communiste ; 1939-41 : mobilisé puis interné

GUES André	Né en 1890 à Toulon. Marié en 1917.	Père maître fourrier dans la Marine.	Apprenti puis ouvrier électricien au Central téléphonique. Serv. milit. dans le Génie. Blessé pendant la guerre 14-18.	hérent à la CGT puis à la CGTU, secrétaire de la CGT en 1935 puis du bureau provisoire du syndicat des Travailleurs réunis du port . 1937 : comité toulonnais du Front populaire. Secrétaire général adjoint de la Fédération nationale CGT des employés de l'Etat . Militant socialiste SFIO proche des communistes. 1938 : président du congrès de la Paix et de la Liberté ; déplacé après la grève de 1938. 1939 : membre du Parti socialiste ouvrier et paysan ; 1943, sinistré se retire à Craon.
GUEIT Auguste	Né en 1902 à Toulon.	Père ferblantier	Serv. milit. Marine, manœuvre à l'Arsenal en 1926 puis ouvrier charpentier tôle ; congédié après 1938 puis réintégré.	1938 : membre du CA de la CGT travailleurs de la Marine. 1941 : licencié pour activité politique et syndicale. Participe à la Libération de Toulon. Membre de la direction du Syndicat.
GUEIT Jean	Né à Hyères le 4 décembre 1910. Marié en 1943.	Père rentier	Dessinateur à l'Arsenal.	En 1939 membre du Parti socialiste ouvrier et paysan. Délégué aux jeunes, membre de la commission de propagande et de contrôle du Parti
GUGLIERI Victor	Né le 22 février 1912 à La Seyne.	Père chaudronnier sur fer .	Apprenti chaudronnier sur fer en 1925. Ouvrier à l'Artillerie navale en 1930. SM DCA à Toulon de 33 à 34. Mobilisé en 1939. Prisonnier en 1940 s'évade. Réintègre l'Arsenal et renvoyé en 1941. Mobilisé dans la Marine en 1943. Ouvrier à l'Arsenal jusqu'en 1945. Travaille dans une société de renflouement à Bastia. Puis entreprise de T.P. Embauché en 1968 aux CNIM. Retraité en 1977.	1934 : adhésion à la CGT ; 1935 : membre du PC ; 1937 : secrétaire des jeunes communistes. 1939- 1941 : mobilisation ,arrestation, évasion, arrestation. 1943 : adhésion au Front national et participation aux luttes de la Libération . 1946 : sympathisant communiste. 1972-78 : secrétaire adjoint du syndicat CGT des retraités. trésorier de la section locale de la FNDRIP.
GUIOL Gaston	Né le 4 décembre 1908 à Toulon.	Père facteur.	Apprenti ajusteur en 1924. Ouvrier ajusteur à l'atelier des machines en 1926. Affecté à l'atelier central en 1941. Ouvrier magasinier en 1946. Retraite en 1954 avec pension d'invalidité.	Trésorier de la CGTU des travailleurs de la Marine puis de la CGT. Membre du CA de la Bourse du travail. Candidat communiste aux élections municipales en 1935. 1941-1942 : interné. Actions Résistance au PC et Front national.

JAUFFRET Emilien	Né le 29 mai 1907 à Toulon. Marié , deux enfants.	Père et grand-père ouvriers à l'arsenal	Certificat d'études primaires, un mois à l'école Rouvière, apprenti serrurier, apprenti ajusteur à l'arsenal en 1924. 1925 : ouvrier ajusteur. 1926 : stagiaire dessinateur puis Serv. milit. infanterie alpine. 1928 : atelier d'ajustage et dessinateur à l'atelier central, rang de chef d'équipe.	1933 : adhésion au PC et à la CGTU. Président de la fédération des comités d'intérêt local de l'Ouest toulonnais. Membre du bureau régional communiste. 1939 , s'investit dans le militantisme syndical de la CGT décimée par la grève de 1938. En devient le secrétaire administratif. 1940 : mobilisé puis interné, libéré en 1942. En 1944, il renoue avec les communistes et les syndicalistes clandestins. Participe à la Libération de Toulon, secrétaire général du syndicat. Contre la scission au sein de la CGT, actions contre la guerre en Indochine. Dans les années 1950 devient administrateur du Petit-Varois. Candidat sur liste municipale, gestionnaire d'un village Tourisme et Travail ; vice-président de la FNDIRP.
LEGRAND Frédéric	Né le 29 août 1897 à Toulon. Marié	Père ouvrier ajusteur à l'arsenal.	Apprenti forgeron en 1912. Aide-ouvrier en 1915. Engagé pour la durée de la guerre. Ouvrier spécialisé en 1919. Chef d'équipe en 1942.	Un des dirigeants du syndicat CGT des travailleurs de la Marine, années 1930.
LAMARQUE Albert	Né le 14 octobre 1885 à Pau (Basses-Pyrénées).	Père tailleur de pierre. Mère couturière.	Apprentissage chez un serrurier. Apprenti armurier à l'arsenal en 1890. Ouvrier. Engagement de cinq ans dans la Marine en 1903. Quartier-maître fourrier. Instituteur de la flotte en 1907. Réadmis en 1908 à l'arsenal en tant qu'ouvrier armurier. Agent de magasin en 1919. Démissionne en 1932.	1910 : secrétaire général du syndicat de l'agglomération ouvrière seynoise. collaborateur du journal <i>L'Emancipateur</i> . Membre du secrétariat général du syndicat des travailleurs réunis du port. 1913 : adhésion à l'Union départementale CGT. 1915 : adhésion à la section socialiste SFIO. 1918 : CA de la CGT dép. contre la voie révolutionnaire. 1920 : exclu du syndicat pour acte antisyndical. Elu conseiller général SFIO, principal collaborateur du président du CG . 1933 : rallie le Parti Socialiste de France. 1934 : réadhère à la SFIO . Actions de résistance mais refuse son siège d'élu municipal à La Seyne en 1944. Secrétaire administratif de la fédération socialiste SFIO . 1948-1952 : sénateur au Conseil de la République.
MARTIN Jean	Né le 28 déc. 1920 à Motiers-sur-Saulx (Marne)	Père ouvrier électricien à l'arsenal.	Apprenti à l'arsenal.	CA syndicat CGT, secrétaire des jeunesse syndicalistes, sympathisant socialiste ; « affaire Martin » : accusé d'agir contre le syndicat, écarté du bureau syndical. Se suicide en 1938, « victime des manœuvres du PC ». Affaire ébranle la vie politique et syndicale à Toulon

MAZAN Paul	Né le 2 août 1898 à La Seyne.	Père ouvrier journalier	Apprenti charpentier en bois et fer en 1912. Service militaire comme matelot charpentier. Réintègre l'arsenal en 1917. Tout en continuant à travailler à l'arsenal, il exploite en association la ligne d'autocars entre La Seyne et Toulon en 1936. Admis à la retraite en 1942.	1928 : CGT, 1932 : secrétaire adjoint ; 1930 : jeunesses socialistes et SFIO. Militant syndical actif en 1934-1935 ; pour un pacte d'unité entre jeunesses communistes et jeunesses socialistes. Nommé par le CG au comité départemental des sports et loisirs en 1936 ; après la réunion syndicale en 1935 il donne la priorité à son action politique. Elu communal à La Farlède , maire en 1938. Conseiller général en 1937. Membre de la Ligue des droits de l'homme et Franc-maçon. 1940 : actions de résistance, responsable des Francs-tireurs à Hyères. Arrêté et libéré il regagne les FFL par l'Espagne, débarquement de Provence en 1944 puis retrouve son poste de maire jusqu'en 1971. Délégué au conseil national du parti SFIO, membre du comité directeur. 1951 : mise en place de la Fédération Léo Lagrange et vice-président. 1956 : Président Fédé Léo Lagrange Var Participe à tous les congrès de la SFIO. Membre du nouveau parti socialiste.
MISTRAL Roger	Né le 3 mars 1909 à Alger.	Père sous- officier d'un régiment de zouaves. Mère lingère	Apprenti boucher, puis nickeleur dans un garage. Poseur de rail, frappeur forgeron, serrurier. 1928 : Ouvrier auxiliaire serrurier à l'arsenal serv. milit. Marine. 1935 : ouvrier aux écritures à l'atelier de peinture. Sanction en 1939. Affecté à l'atelier des machines.	1928 : CGT, 1932 : secrétaire adjoint ; 1930 : jeunesses socialistes et SFIO. Militant syndical actif en 1934-1935 ; pour un pacte d'unité entre jeunesses communistes et jeunesses socialistes ; nommé par le CG au comité départemental des sports et loisirs en 1936 ; après la réunion syndicale en 1935 il donne la priorité à son action politique. Elu communal à La Farlède , maire en 1938. Conseiller général en 1937. Membre de la Ligue des droits de l'homme et Franc-maçon. 1940 : actions de résistance, responsable des Francs-tireurs à Hyères. Arrêté et libéré, il regagne les FFL par l'Espagne, débarquement de Provence en 1944 puis retrouve son poste de maire jusqu'en 1971. Délégué au conseil national du Parti SFIO, membre du comité directeur. 1951 : mise en place de la Fédération Léo Lagrange, vice-président puis Président Fédé Léo Lagrange Var en 1956. Participe à tous les congrès de la SFIO. Membre du nouveau parti socialiste.

NICOLINI Paul	Né le 19 septembre 1886 à Toulon.	Père forgeron à l'arsenal.	Apprenti en 1901. Atelier des machines. Congédié en 1920. Travaille à l'usine à gaz comme électricien en 1922. Réintégré comme ajusteur à l'atelier d'optique en 1926. Réintégré à l'arsenal à la Libération. Retraite en 1946.	Anarchiste, militant syndical, secrétaire adjoint du syndicat en 1919 ; un des dirigeants de la grève de 1920, révoqué. Membre de la commission exécutive de la CGTU en 1922. Adhérent du parti communiste, membre du bureau fédéral ; militant à la Ligue des droits de l'homme.
PASTORET Félix	Né 24 février 1908.	Père confiseur.	BEPI . Apprenti puis ouvrier électricien à l'arsenal. Service militaire dans l'infanterie alpine. Mobilisé puis arrêté en 1940. Libéré en 1941. Chimiste dans une entreprise privée en 1947.	Années 1930 : militant au PC. 1940-41 : interné Conseiller municipal communiste jusqu'en 1947 à Cuers.
PORTALIS Justin	Né le 15 mai 1897 à Ollioules.		Apprenti serrurier en 1912. Mobilisé en 1916. Ajusteur à l'atelier des machines en 1919. Chef-ouvrier en 1942. Après deux ans sans salaire réintègre l'arsenal à l'atelier central en 1947. Retraite en 1949.	1919 : groupe local des jeunesses socialistes SFIO. 1920 : militant au syndicat CGT des travailleurs de la Marine. 1923 : secrétaire adjoint. 1925 : élu municipal SFIO ; 1929 : délégué sénatorial. 1928-29 : secrétaire de la section socialiste SFIO Ollioules. 1933 : inspecteur départemental de l'enseignement technique. 1934 : réunion inter-organisations à la Bourse du travail. 1934 : dirige les négociations de la réunification CGT-CGTU ; 1937 : secrétaire Union départementale, comité départemental du Front Populaire. 1940-44 : actions de résistance, représente la CGT au Comité départemental de la Libération. Elu au Conseil municipal en 1947 ; dirigeant de la CGT-FO. 1949 : retrait à Néoules et membre de la section socialiste.
REVEST Fernand	Né le 6 mars 1903 à Bandol.	Mère journalière.	Apprenti ajusteur à l'atelier des machines en 1919. Service militaire arsenal en 1924. Atelier des torpilles en 1929. Mobilisé en 1939, démobilisé en 1940. Congédié en 1941. Evadé en 1944. Réintègre l'arsenal avec effet rétroactif . Retraite en 1958.	1930-1939 : secrétaire adjoint du syndicat CGTU . 1932 : secrétaire cellule communiste arsenal. Conseiller municipal communiste à Toulon. 1935 : bureau du comité du Front populaire, secrétaire adjoint de l'UD CGT. Principal responsable communiste arsenal ; 1941-1944 : interné puis régiment des FTPF Sud. 1944-1958 : secrétaire CGT ; conseiller municipal communiste ; responsable du syndicat CGT des retraités de l'arsenal à la Bourse du Travail.

ROCHILD Marius	Né le 4 avril 1900 à La Seyne. Marié en 1926.	Père ouvrier ajusteur à l'arsenal Mère modiste	Cours supérieur à EPI Martini. Apprenti à l'arsenal en 1914. Ouvrier ajusteur pyrotechnie en 1918. Serv. mil. Marine, quartier-maître armurier. Déplacé d'office à l'arsenal de Brest en 1939. Mobilisé et envoyé en Algérie. Interné en 1940. Libéré après le débarquement en 1943 en Algérie. Réintégré à l'arsenal en 1947, mais demeure à Paris jusqu'à sa retraite en 1949.	1925 : adhérent à la CGTU ; 1928 : Parti communiste. Trésorier du syndicat jusqu'en 1935. Secrétaire adjoint du syndicat réunifié. Trésorier du bureau départemental de Front populaire. 1940-43 : interné en Algérie ; 1944 : secrétaire fédéral des arsenaux et Etablissements de la Marine à la CGT. 1959-77 : conseiller municipal communiste à La Seyne.
ROUBAUD Laurent	Né le 22 avril 1899 à Toulon. Mort en 1930.	Père journalier.	Apprenti chaudronnier en fer et cuivre en 1917. S'engage dans l'aviation de 1918 à 1921. Atelier des Constructions neuves en 1922, puis en 1923, bâtiments en fer.	1922 : membre du CA du syndicat CGTU puis secrétaire adjoint de la CGTU. Pour l'indépendance du syndicat à l'égard du parti communiste. A donné une audience de masse au syndicat.
SAULI Julien	Né en 1907 à Toulon	Père chef- ouvrier à l'arsenal	Apprenti forgeron à l'arsenal en 1921. Serv. milit. de 1927 à 1929 comme matelot mécanicien. Atelier des forges jusqu'à la guerre, puis service général à l'arsenal de 1945 à 1948. Rayé des cadres en 1948 avec pension d'invalidité. Travaille dans une entreprise de plomberie.	Adhérent aux jeunesses socialistes SFIO et aux jeunesses syndicalistes CGT. 1933 : animateur de la reconstruction du parti ; Membre du CA du syndicat CGT ; 1937 : bureau socialiste SFIO ; pacifiste, favorable aux accords de Munich. Pour l'unification syndicale et l'affaiblissement de l'influence communiste. Non mobilisé. En 1941- 42 participe à la reconstitution clandestine du syndicat. 1945 : conseiller municipal à Toulon . 1948 : cesse son activité syndicale ; 1947 lance la Mutuelle de la Marine . Adhérent au parti communiste ; réélu sur la liste d'union entre communiste et socialiste à Toulon jusqu'en 1956. Candidats à plusieurs reprises sur la liste d'Union, candidat communiste au CG
VINCENT Louis	Né en 1885 à La Seyne Marié en 1911.	Père menuisier aux FCM	Apprenti puis ouvrier à l'Arsenal Agent Technique	Syndiqué à la CGTU, responsable du comité Amsterdam-Pleyel, responsable association Radio-Liberté. Membre du PC. 1940-41 : déplacé à Brest. Activités de résistance.

## Militants syndicaux et politiques terminant leur carrière militante dans les années 1920

BERTHON Auguste Né en 1860 à Valence		ouvrier tourneur arsenal	Secrétaire du syndicat des ouvriers du port ; député socialiste (1914- 1919) Adjoint au maire de Toulon
DORIA Marius Né en 1865		ouvrier arsenal puis dans industrie privée	Secrétaire du syndicat des ouvriers des métaux ; secrétaire général de la Bourse du travail à Toulon.
FLANDRIN Né en 1877 à Toulon	père ouvrier calfat à l'arsenal	ouvrier arsenal	Membre du groupe anarchiste « Jeunesse libre ». Militant syndicaliste et communiste.
FRES Pierre Né en 1864 à Toulon	père charpentier mère blanchisseuse	ouvrier fondeur arsenal maritime	fondateur du syndicat de la Marine ; rédacteur en chef de l' <i>Emancipateur</i> ; secrétaire de la Fédération des travailleurs de la Marine(1905-1918) ; conseiller municipal socialiste puis communiste (1919- 1925).
LAYET Marius Né en 1878 à Toulon	père ouvrier forgeron à l'arsenal	apprenti arsenal en 1893 ; ouvrier permanent en 1901 ; chef ouvrier en 1935	secrétaire de la Jeunesse syndicale ; membre actif du syndicat des travailleurs de la Marine ; membre de l'association antimilitariste à Toulon.
MARTINO Denis Né en 1881	journalier	ouvrier arsenal	membre de la section socialiste SFIO et de la CGT réformiste ; conseiller municipal SFIO(1925- 1929).
RONCAGLILOLO Antoine, né en 1846 à Toulon	Chaudronnier (venu du Piémont)	ouvrier ajusteur à l'arsenal	Président Chambre syndical des métallurgistes. Un des fondateurs du syndicat des travailleurs du port. Administrateur de l' <i>Emancipateur</i> . Membre de la section socialiste SFIO
TAFARANI Désiré Né en 1873 à Nonza(Corse)	père préposé aux douanes	ouvrier mécanicien Entre à l'arsenal après 1927	délégué du syndicat CGT des métallurgistes puis secrétaire du syndicat CGT des métaux à Toulon. Membre section socialiste SFIO puis du parti communiste et de la CGTU. A nouveau militant socialiste actif de la SFIO.

## Annexe 69

**CGTU. Projets de résolution présentés pour la majorité de la Commission Exécutive Confédérale au 5°  
congrès national ordinaire, le 15-21 septembre 1929<sup>877</sup>**

Rôle des jeunes, des femmes, de la M.-O.E. et de la M.-O.C.  
dans la production et dans les luttes.

=====

La jeunesse

-----

Le congrès de Bordeaux a marqué avec force la nécessité de la conquête de la jeunesse ouvrière, le rôle important qu'elle joue dans la production. Depuis, le IV° Congrès de l'I.S.R. nous en a tracé les plus grandes lignes.

La rationalisation capitaliste, le modernisme du machinisme, l'instauration des nouvelles méthodes de travail entraînent de plus en plus de masses importantes de jeunes ouvriers dans la production. Contrairement à la période d'avant-guerre où les jeunes entraient chez un artisan, dans un petit atelier, subissaient un apprentissage qui durait deux à trois ans, dans la période actuelle, par suite de l'élimination de la main d'œuvre qualifiée, avec les femmes, les coloniaux, les étrangers, ils forment la couche du prolétariat la plus exploitée du patronat.

Environ 600 000 jeunes, tant fils de paysans que d'ouvriers, sortent des écoles primaires chaque année. Plus de la moitié d'entre eux vont grossir l'armée prolétarienne. Parmi ces jeunes ouvriers, 9/10 sont de suite spécialisés dans une branche d'industrie. Au bout de quelques jours, le jeune est mis au courant, il devient un automate, il est une des bielles de la machine qu'il a à conduire.

Une des conséquences pour la jeunesse, c'est son épuisement, sa mutilation par l'augmentation accrue du rendement et le manque de protection des rouages dangereux de ces machines. Jamais, en France, il n'y a eu autant d'accidents du travail suivis de cas mortels dont la proportion atteint environ 45 à 55%.

Dans les mines de la région parisienne, la production a doublé, triplé et quadruplé avec un personnel réduit : la main d'œuvre juvénile y est une source de surprofits pour le patronat. Des jeunes métallurgistes touchent encore des salaires de 0 fr 60 de l'heure, tandis que dans le Textile du Nord quelques uns gagnent 3 francs par jour. Que ce soit dans n'importe quelle branche d'industrie, ils touchent des salaires de famine.

Les longues journées, le travail aux pièces ou à la prime sont généralisés et, par l'appât du gain, le patronat intensifie le rendement et viole la loi bourgeoise (code du travail).

<sup>877</sup> Arch. dép. du Var, 4 M 59 4/2, Projets.

## Son importance politique

L'exploitation renforcée que subit la jeunesse la rend plus combattante. Elle se radicalise. Dans les mouvements de grève, elle joue un rôle important. Aussi la voit-on à la pointe du combat. Dans les grèves du Nord, des mineurs de la Loire et du Gard, c'est elle qui s'adapta le mieux et comprit plus vite les nouvelles méthodes d'action à employer.

La bourgeoisie qui saisit très bien que c'est de la jeunesse que dépend en grande partie son sort, met tout en œuvre pour l'avoir entre ses mains. Pour cela elle exerce une politique sociale, crée des œuvres philanthropiques, en vue de briser sa combativité. Ce n'est pas par hasard que ses organisations spéciales englobent plusieurs millions de jeunes ouvriers : jeunesse catholique, 300 000 membres ; organisations sportives et gymniques, plus de 4 millions. C'est en vue de briser l'action du prolétariat, de faire de la masse des jeunes ouvriers des jaunes et aussi en vue du maintien de la paix industrielle dont elle a besoin pour pousser plus à fond sa rationalisation et ses préparatifs de guerre.

Pour l'application de ces nouvelles méthodes de travail, il faut à la bourgeoisie un réseau assez large de cadres techniques, un personnel de maîtrise capable d'accélérer toujours plus le rendement des travailleurs. Aussi recrute-t-elle parmi les 45 à 50 000 élèves des écoles techniques d'industrie et de commerce qui sont, en général, composées de l'aristocratie ouvrière : contremaitres, techniciens, administrateurs, commerçants. Comme ces écoles ne peuvent en fournir assez, elle oriente son recrutement parmi les 200 000 jeunes de 13 à 18 ans qui suivent les cours professionnels institués par la loi Astier. Elle choisira, sélectionnera par ceux qui auront obtenu leur certificat et le brevet d'étude professionnelle, c'est-à-dire parmi les mieux doués pour servir d'intermédiaire entre les ingénieurs et les travailleurs.

C'est pour cette raison que la bourgeoisie a mis à l'ordre du jour la question de l'apprentissage et de la taxe, dont le revenu doit lui donner la possibilité d'agrandir les écoles professionnelles déjà existantes et d'en construire de nouvelles, à raison de six par an et cela pendant cinq ans comme le prévoit le projet gouvernemental.

Dans la prochaine guerre impérialiste, c'est de la position de la jeunesse que dépend en grande partie la victoire ou la défaite de la bourgeoisie.

1° Dans la préparation morale de la guerre ;

2° Dans la préparation militaire physique de la jeunesse.

Les écoles d'apprentissage, les cours professionnels en y ajoutant la presse, le cinéma, la T.S.F., l'éducation chauvine des enfants à l'école sont autant de facteurs pour les préparer à la haine contre l'Union soviétique.

Les organisations sportives bourgeoises, les sociétés de préparation militaire, etc, sont la base même de la militarisation de la jeunesse ouvrière.

Nous avons aussi les camps de vacances organisés par la bourgeoisie dont plusieurs fonctionnent régulièrement, tels que le camping de la chambre syndicale patronale du groupe de la métallurgie de la région parisienne présidé par Richemond du Comité des Forges.

Ce ne sont pas des jeunes métallurgistes anémiés qui y vont, ni ceux qui auraient besoin de repos, mais au contraire les jeunes qui sont les plus robustes. La manœuvre patronale est donc facile à deviner.

Malgré tout, à l'intérieur de ces organisations, les jeunes manifestent, comme cela s'est produit dans un camping du Jura où les jeunes ont chanté *l'Internationale* et ont ainsi manifesté contre la préparation à la guerre.

### Les jeunes dans les luttes économiques

La participation des jeunes dans les grèves s'accroît sans cesse.

Ce n'est pas seulement l'entrée des jeunes dans les mouvements adultes, mais nous avons enregistré ces derniers mois une dizaine de *grèves de jeunes*. Elles furent victorieuses en entraînant, comme dans le Nord et les Vosges, tout le personnel sur la base de ses revendications.

Les grèves de jeunes nécessitent une tâche nouvelle dans les sections de jeunes syndiqués. Celle de préparer et d'organiser de telles grèves.

En se mettant à la tête de ces grèves de jeunes, les syndicats unitaires doivent chercher à les élargir à l'ensemble des travailleurs. Cela permettra d'utiliser la combativité plus grande de la jeunesse ouvrière sans les séparer des adultes.

La section confédérale des jeunes syndiqués devra veiller avec la commission exécutive de la CGTU à ce que les syndicats ne sous-estiment pas la lutte des jeunes travailleurs. Nous avons rencontré une telle incompréhension dans plusieurs cas, comme celui de la grève chez Dumas, à Montreuil, avec le syndicat du Livre-Papier et les grèves de Retras et d'Albi avec la fédération du verre.

La section confédérale des jeunes a pris une part très active dans les derniers mouvements qui se sont déroulés. Au cours des grandes grèves, elle a réagi fortement contre les déviations réformistes et anarcho-syndicalistes. En même temps, elle a dirigé la lutte des jeunes grévistes. C'est par sa participation qu'elle a pu préciser sa tactique et résoudre le problème du travail des sections de jeunes syndiqués.

Jusqu'à ces derniers temps, nous faisons adopter par le comité de grève, les revendications des jeunes ouvriers et deux ou trois jeunes entraînent dans le comité de grève.

Maintenant, nous faisons participer davantage les jeunes ouvriers à la lutte, à sa préparation, à sa direction. C'est pour cela que nous organisons des conférences ou congrès pour donner les revendications et fixer raisons de les faire aboutir. Une fois la bataille déclenchée, nous nous tenons en liaison permanente avec les jeunes grévistes.

Dans la grève des mineurs de la Loire, des jeunes ont travaillé au redressement du mouvement, se sont efforcés de constituer le plus grand nombre de sections de jeunes syndiqués, malgré les faiblesses importantes de la grève et une incompréhension très grande du travail parmi les jeunes de la part des cadres syndicaux. Un congrès de jeunes

mineurs a lieu à la fin de la grève : ce congrès quoique faible, nous a permis de préciser le travail des jeunes, de rendre publique l'autocritique et de consolider dans une certaine mesure nos positions, en particulier à Roche-la-Molière et à La Ricamarie où les fautes les plus graves avaient été commises et où auparavant nous n'avions aucune organisation.

Dans le Gard, des résultats très importants furent obtenus. Le délégué jeune désigné par la Section confédérale trouve l'appui le plus complet de la direction du mouvement. Des assemblées de jeunes mineurs organisées dans des localités importantes comme à La Bourboule, la Grand Combe, nous permirent de toucher plusieurs centaines de jeunes et d'indiquer les méthodes d'action à mener pour la chasse aux jaunes ainsi que pour l'aboutissement des revendications spéciales des jeunes. Un congrès de jeunes mineurs eut lieu à Alès, en plein déroulement de la grève. 130 délégués y assistaient, représentant effectivement l'ensemble des jeunes mineurs. Le cahier de revendications, le rôle du syndicat, les faiblesses de la grève furent expliquées par les différents rapporteurs et un camarade du comité de grève au nom des adultes, y prit la parole.

Pour clôturer la campagne de recrutement où les trois quarts des adhérents nouveaux furent des jeunes, une assemblée-fête fut organisée au Martinet. Une pièce fut interprétée par les jeunes grévistes où les faits essentiels de la grève étaient relatés avec beaucoup de sens critique. Nous devons tendre à donner de plus en plus un caractère solennel aux adhésions collectives de jeunes grévistes pendant les mouvements.

Avec les sections des jeunes syndiqués du Gard qui éditent les premiers journaux syndicaux de puits, la dernière grève de Bordeaux où nous avons enregistré 50 adhésions de jeunes de 14 à 16 ans, la démonstration est faite que nous avons raison de poser le problème du recrutement des jeunes en pleine bataille gréviste.

#### La nécessité de l'organisation des jeunes

Après un examen sérieux de la situation de la jeunesse, de ses conditions de travail, il apparaît que nous devons mobiliser toutes nos forces pour une organisation dans la CGTU. D'une part, parce qu'elle constitue une fraction énorme du prolétariat parce qu'elle travaille dans des conditions déplorables et aussi parce qu'elle est une fraction très combative ; d'autre part, au point de vue de notre lutte contre la guerre, la jeunesse est pour nous un appui très sérieux.

Les méthodes qu'emploie la bourgeoisie pour en faire son alliée en lui donnant une éducation patriotique, en faisant sa préparation militaire, ne doivent pas laisser indifférentes les organisations unitaires. C'est en très grande partie de la position de la jeunesse ouvrière que dépend l'efficacité de notre mot d'ordre : lutte contre la guerre. Il ne faut donc, en aucun moment, la laisser entre les mains de la bourgeoisie. Déjà, c'est par millions, en France, que la bourgeoisie a réussi à organiser les jeunes. Il n'y a donc plus de temps à perdre pour les amener dans à nous.

Aux méthodes qu'emploie la bourgeoisie, nous devons répondre par les méthodes de la CGTU, c'est-à-dire par le groupement des jeunes dans les sections de jeunes syndiqués, par la création des foyers de jeunes, par la constitution de clubs corporatifs qui prépareront la jeunesse à la lutte de classe, à la lutte révolutionnaire.

Où nous en sommes ?

Le Congrès de Bourges condamna énergiquement la jeunesse syndicaliste qui ne correspondait nullement à la situation. Le Congrès de Bordeaux appela les jeunes à rejoindre les organisations syndicales aux côtés des adultes en leur donnant le droit de représentation à tous les échelons des directions syndicales de la CGTU.

C'est depuis cette date que nous nous sommes orientés vers la constitution de commissions de jeunes syndiqués. Les commissions de jeunes telles qu'elles furent comprises et formées à la suite de la Conférence nationale des jeunes syndiqués de Bordeaux, ne correspondaient pas un seul instant aux besoins de la jeunesse et nous devons reconnaître franchement que cette forme d'organisation est complètement périmée.

Depuis, le IV<sup>e</sup> Congrès de l'ISR a apporté une solution à ce problème important. Dans une de ses résolutions, il est dit : « *Il faut créer des organismes de jeunes dans les syndicats, sans toutefois isoler les jeunes des travailleurs adultes* ».

Pendant toute cette période, il y eut de nombreuses discussions sur ce problème qui est aujourd'hui résolu et est entré dans la voie des réalisations pratiques.

Actuellement fonctionne la section de la 3<sup>e</sup> Union Régionale, plusieurs actions auprès d'autres régions et des syndicats locaux. Nous avons aussi quelques sections sur la base de l'usine que nous devons renforcer et développer ; nous devons créer des sections de jeunes à tous les échelons, dans la mesure où tous les syndiqués travailleront à la réalisation de ces tâches.

Malgré un assez bon développement de nos organismes de base, notre travail est encore très faible : il y a actuellement à peu près 3 000 jeunes groupés dans nos sections sur 30 000 environ que compte la CGTU.

Déjà une bonne partie de sections de jeunes diffusent des journaux, mais leurs faiblesses c'est que ce sont pour la plupart des journaux locaux ; très peu de journaux d'entreprises existent. Sur ce point très important, le Congrès confédéral devra prendre les mesures nécessaires en vue d'un véritable travail pour l'organisation des jeunes.



## SOURCES

### Sources nationales

#### Archives nationales

Hors du département du Var, les dossiers personnels de la série F 17 ont donné des informations inégales, mais riches parfois, tant sur les enseignants que pour la vie des établissements. Quelques autres dossiers traitent du Var.

Série F 17 3 118 à 3 121 : Situation matérielle des écoles primaires.

11 700 : Réponses à la circulaire ministérielle du 26 mai 1880 demandant une enquête sur le nombre des écoles d'apprentissage, des écoles professionnelles, des écoles dites ménagères dans chaque département ; correspondance relative aux écoles d'apprentissage de Rouen et du Havre, 1885 ; procès verbal de la séance du 12 mai 1890 de la commission mixte chargée de la rédaction d'un programme d'études pour les écoles primaires supérieures professionnelles.

11 701 et 11 702 : Documents relatifs à la gestion des écoles professionnelles de Toulon, 1853- 1857; du Nord à Lille, 1855 - 1862; de Mulhouse, 1859- 1864.

11 703 à 11 707 : Réponses à la circulaire ministérielle du 22 novembre 1886 relative aux établissements d'instruction publics ou privés, dans lesquels une part est faite à l'enseignement technique ou professionnel.

11 708 : Ecoles professionnelles de Lille, Lyon, Ménars, Montivilliers, Mulhouse, Orléans, Paris (école d'apprentissage de la rue Tournefort, école normale supérieure du travail manuel, rue des Ursulines), Toulon, 1843- 1886.

Série F 17    Dossiers personnels

22 006 : Joseph Gasquet.

22 097 : Louis Bourrilly.

22 105 : Marie-Joseph Givaudan.

22 155 : Joséphine Bonny.

22 444b : Emile Faivre.

22 543b : Mathilde Sarbach.

23 183 : Victor Aubert

23 418 : Joseph Mangin.

23 729 : Clément Thaon.

23 737b : Pierre Bernard.

24 086 : Xavier Mariani.

24 176 : Théophile Azibert.

24 180 : Philippe Bonnefoy.

24 325 : Valentine Revol née Arnal.

24 603 : Julien Isnard.

24 862 : Virginie Clerté née Bœuf.

24 864 : Léon Condroyer.

24 974 : Henri Romanet.

25 215 : Maurice Hermelin.

25 443 : Paul Emile Malsert.

25 996 : Charles Hermitte.

- 26 307 : Etienne Gueirard.  
26 308 : Emile Héraud.  
26 437b : André Granet.  
26 526 : Pauline Rivière.  
26 650 : Philippe Giraud.  
26 657 : Alfred Leblanc.  
26 671 : Raoul Tabouriech.  
26 727 : Joseph Coulomb.  
26 780 : David Mendez.  
26 837 : Valentine Besset.  
26 886 : Léontine Jouet  
27 262 : Jeanne Bausset née Fauchier.  
27 281 : Georges Deligne.  
27 287 : Victor Falgas.  
27 531 : Jean Joanin.  
27 708 : Victor Fabre.  
27 792 : Dominique Aitelli.  
27 799 : Jules Baude.  
27 836 : Jean Baptiste Fascio.  
27 854 : Guillaume Jouet.  
28 026 : Charles Navetti.  
28 205 : Ferdinand Ramognino.  
28 334 : Juliette Lorette née Crabalona  
28 385 : Antoinette Tavera.

## Service historique de la Marine, Vincennes

### Série 6DD1 :

6DD1 46 : Rapports de fin d'année des directeurs des constructions navales ; Toulon, 1850-1851 et 1861-1864.

6DD1 48 : Rapport d'inspection de Dupuy de Lôme, 1864.

6DD1 75 : Ecoles élémentaires et de maistrance, 1819-1840

Projets, rapports, comptes rendus dans les écoles des ports, 1858-1879.

6DD1 85 : Admission comme apprentis libres sans solde des élèves lycées et collèges, 1862-1867.

Rapports d'inspection générale, inspecteur général Cros, 1866-1871.

6DD1 112 : questions relatives à l'organisation du personnel ouvrier, rapport du directeur des constructions navales de Toulon, Gervaise, 1872.

6DD1 179 : Rapports d'inspection 1884, inspecteur général Marielle, Indret, Guérigny, Toulon, Rochefort, Brest et Cherbourg.

6DD1 201 : Rapports de fin d'année 1885-1886, Toulon.

6DD1 203 : Cercles des dessinateurs et des élèves de maistrance, Rochefort, Toulon, 1887.

6DD1 224 : Rapports de fin d'année 1887-1888, Toulon.

6DD1 225 : Rapports d'inspection 1890-1892, inspecteur général Peschart d'Ambly.

6DD1 285 : Rapports de fin d'année 1891, cinq ports et Guérigny.

6DD1 322 : Ecoles de dessin des apprentis, 1897.

6DD1 347 : Rapports de fin d'année 1896, Guérigny, Brest, Toulon, Lorient.

6DD1 407 : Réouverture des écoles d'apprentis, création des cours préparatoires aux écoles de maistrance, 1894-1912.

6DD1 526 : Conditions d'admission des apprentis, 1885-1912.

6DD1 631 : Ecoles de dessin de Brest et de Toulon, 1862-1911.

### **Centre des archives du monde du travail (Roubaix)**

12 WP 1 et 2 : archives privées, fonds Zoretti. Deux boites contiennent des brochures et des dossiers sur l'enseignement, l'éducation ouvrière, la CGT et l'école unique, la fédération de l'enseignement. L'essentiel des documents concerne la période 1919-1939.

### **Archives de l'ENSIETA (Brest)**

Les archives de l'école renferment un ensemble de documents relatif aux écoles techniques de Toulon transférées à Aurillac de 1943 à 1949. Les documents les plus anciens datent de 1910 mais les plus nombreux appartiennent à la période de l'entre-deux-guerres. Ils regroupent des listes d'élèves, les promotions annuelles et des rapports d'examen.

### **Archives de l'Institut de recherches historiques sur le syndicalisme dans les enseignements du second degré**

Les archives de l'IRHSES renferment quelques numéros de la revue syndicale *L'Enseignement technique* devenue *Le Travailleur de l'enseignement technique* pour les années 1930.

## **Sources départementales**

### **Archives départementales**

#### Série M :

4M 56/7 et 8 : Grèves de Toulon et de La Seyne

4M 59/ 4 1 à 4 : Partis politiques

14M2/ 1 à 9 : Enseignement agricole. Enseignement agricole itinérant, 1859-1897.  
Ecole d'horticulture d'Hyères (1896-1935)

15 M 5/1 à 3 : Chambre de commerce et chambre des métiers, 1833-1947

16M 1/5 à 11 : Statistique industrielle par commune

16 M 5/1 : Industries diverses

16 M 10/1 : Apprentissage (1851- 1889). Apprentissage agricole, (1936 -1940)

16 M 18 /1 : Conseil supérieur du travail (1881 -1936)

16 M 19 /1 à 6 : Syndicats professionnels

16 M 20 /1 : Bourses du travail

16 M 21/1 : Sociétés et Associations professionnelles

Série N :

1 N 75 à 180 : Délibérations du Conseil Général, 1880 à 1939

Série O :

2 O 140 /2 : Toulon, Rouvière Biens, Revenus, Travaux.

2 O 129 /2 : La Seyne, Collèges techniques.

2 O 69/2 : Hyères, Collèges communaux 1861-1864.

2O 072/2 : Lorgues EPS. Groupe scolaire.

2O 23 2/2 : Brignoles EPS filles.

2O 140 2/2 13 : Collège Rouvière 1882-1992.

2O 140 2 2/4 : Toulon Champ de Mars(1930-1931). Collège de jeunes filles (1913-1957).

3 O 63 : Externat Saint-Joseph.

Série T :

1T1 : Affaires générales. Organisation de l'enseignement public. Personnel et établissement, An 6 - 1940.

1Tp 1 à 3: Répertoires de l'école Rouvière.

2 T1 : Enseignement secondaire . Ecoles secondaires de Draguignan, Hyères Enseignement secondaire : Toulon. Ecole secondaire et classique (An 11- 1813). Lycée (1853-1895).

Enquête sur les établissements établis antérieurement à la Révolution.

2T2 : Ecole centrale

3T1/6 : Enseignement primaire - Correspondance et rapports (1834 - 1938).

3T1/1 à 10 : Etats de situation des écoles primaires et salles d'asile (1821 - 1889).

3T6 /1 : Cours d'adultes(1867- 1896).

3T8/1 : Enseignement mutuel : statistiques et correspondance (1817-1835).

3T9/1 : Enquête sur la salubrité scolaire (1888), l'enseignement primaire (1807), les écoles de filles (1867), (1807-1888).

3T10/1 : Ecoles normales (1831 -1897).

3T11/1 : Comités de l'Instruction primaire : Brignoles, Draguignan, Toulon, PV des délibérations (1820-1850).

3T11/2 : Comité départemental. PV des délibérations (1850-1874).

3T11/3 : Conseil départemental de l'enseignement primaire (1888-1891).

3T12/1 : Rapports avec les municipalités, plaintes, félicitations (1903 -1934).

3T13 /1 à 11 : Ecoles primaires par communes (1854 - 1908).

3T14/1 : Enseignement primaire : personnel notices et rapports politiques (1850-1852).

4T1 : Enseignement technique. Instructions (1928-1946). Commissions locales Toulon, La Seyne (1922-1944) Inspections régionale et départementale (1933- 1944). Conseil départemental (1946). Ecole professionnelle de Toulon (1853 –1857).

4T2 : Statistiques des cours professionnels (1926-1946).

4T3 : Comité départemental de l'enseignement technique (1921-1940).

4T4 : Procès verbaux de l'examen du CAP (1925-1940).

5T/1 à 10 : Enseignement privé. Statistiques (An 13 -1900). Dossiers par communes (1851-1936). Fermes, écoles congréganistes (1880-1925).

### Série Z : Fonds de la sous-préfecture de Toulon

3 Z 129 : Enseignement agricole, (1890-1920)

3 Z 131 à 133 : Commerce, (1820 -1940)

3 Z 132 : Sociétés coopératives. Chambre des métiers, 1941. Chambre de commerce, (1829 -1934)

3 Z 157 : Affaires commerciales

3 Z 183 : Enseignement primaire (1819-1939)

3Z 184 : Enseignement libre, cours d'adultes, enseignement mutuel, enseignement secondaire, enseignement technique. 1820 - 1939.

3Z 185 : Presse (1820-1942)

3Z187-188 : Cultes, police du culte, état des congrégations et associations religieuses.

3 Z 189 : Congrégations et associations religieuses, 1819 – 1935

3 Z 195 : Sociétés de bienfaisance, statistiques, (1823- 1923)

3 Z 196 : Sociétés de bienfaisance laïques et privées, (1829- 1938)

Série W :

14 47 W 1 à 16 : dossiers des personnels

1447 W 1 à 164 : idem

1447 W 1 à 60 : idem

1493 W 1 à 123 : idem

**Fonds anciens**

Fonds Castinel

**Service historique de la Marine, Toulon**

Série A :

2A 1 / 221 à 537 : Constructions navales, 1845 à 1902.

2A 3 / 124 à 569 : Lettres du Préfet maritime au ministre de la Marine, 1845 à 1901.

3A 1 / 27 à 86 : Délibérations du Conseil de Marine, 1824 à 1898.

Série E :

1 E 9 : Questions diverses intéressant le personnel

2 E 4 : Service de la solde.

Série G :

1G 2 / 1 à 634 : Constructions navales. Ordres du préfet maritime.

1G 3 / 147 à 170 : Inspections générales 1824 à 1909.

1G 5 : Ordres du directeur, provisoires et permanents

1 à 80, 1904 à 1943.

2 G 1 / 47 à 180 : Matricules du personnel ouvrier des CN et de l'AN, 1850 à 1948.

2 G 1 / 190 à 191 : Apprentis ouvriers.

Série M :

1 M 3 / 1 à 189 : Matricules des officiers et assimilés et entretenus civils et militaires.

Série S :

5 S 15 à 21 : Fonds Davin.

32 S : Fonds Girault.

**Archives municipales Toulon**

Série R : Enseignement.

1 R : Enseignement : fonctionnement, personnel, écoles, lycées et collèges.

1 R I : Généralités. Organisation, fonctionnement, personnel.

1 R I 4 : Aperçu sur l'enseignement primaire supérieur, 1855.

1 R I 5 : Divers (1825 - 1940). Ecoles professionnelles du Var, école professionnelle de Toulon

Cours spéciaux : Géométrie et mécanique appliquées aux arts. Cours faits par des ingénieurs de la marine

Ecole spéciale de commerce. Ecole du soir pour militaires. Cours d'adultes (1845 - 1898)

1 R I 12 : Enseignement technique : création de diplômes. Personnel enseignant. Organisation des cours (1920 - 1943)

1 R II 4 : (1807 - 1910), Personnel enseignant.

1 R II 5 : (1814 - 1907), Personnel enseignant ( écoles de la ville).

1 R II 6 : (1924 - 1932), Personnel enseignant (écoles de garçons, de filles, mixtes).

1 R IV 2 (1811 -1911), Ecoles primaires. Ecoles congréganistes de garçons. Ecole communale des frères de la doctrine chrétienne. Ecole des frères des Savonnières.

1 R IV 3 (1864-1904) : Ecoles primaires. Ecole professionnelle du Mourillon. Cours d'adultes.

1 R IV 4 (1805-1896) : Ecoles primaires. Ecoles congréganistes de filles.

1 R V 1a à 1d : Le collège de Toulon. 1810 à 1867.

1 R V 3 : Ecole Rouvière (1879 - 1927),. Construction de l'école ; legs Rouvière, legs Vargeot. Règlement.

1 R V 4 : Ecole Tessé. Ecole professionnelle de jeunes filles, 1940-1867 - 1960). Commission de l'enseignement technique, 1936 - 1940 .

1 R : Brochures

n°57 : Projet de transfert du lycée de Toulon.

n°97 : Construction du lycée impérial.

n°122 : Agrandissement de la ville de Toulon, 1846.

n°136 : 50 ans d'activités sociales : De l'Oeuvre des Cercles au secrétariat social.

Série B : Actes de l'administration départementale :

1 B : Arrêtés préfectoraux relatifs à Toulon, (1842-1871), (1867-1870), (1883 -1887).

Série D : Administration générale de la commune

1 D : Délibérations du Conseil municipal de 1816 à 1944 .

1D II : Dossiers préparatoires aux séances du Conseil municipal, (1934 - 1964).

2 D I : Arrêtés du Maire

Série F : Agriculture et météorologie :

3 F I 2 : Société et enseignement agricole (1819 –1908).

Série H : Marine

Ecole subdivisionnaire (1893 - 1894) .

Série M/N : Edifices et monuments appartenant à la commune, à l'état et au département.

1 M/N 14 : 1923 - 1958 : Collège Rouvière.

1 M/N 15 : 1811 - 1898 : Collège de Toulon, lycée de Toulon.

1 M/N 17 : 1934 - 1957 . Ecoles secondaires et supérieures.

1 M/N 18 : Etablissements scolaires, photographies.

9 M/N 2 : Aménagement de l'ancien Palais de justice en Bourse du Travail, (1828 - 1929).

10 M/N 11 : Bourse du travail(1933-1945)

Série P : Culte catholique .

2 P 1 et 2 : (1815 - 1901) : Archives ecclésiastiques, divers.

Série Q :

2 Q : Oeuvres charitables et Institutions diverses.

3 Q : Etablissements hospitaliers.

3 Q : (1857 -1882) Instruction des enfants des hospices.

### **Archives municipales La Seyne**

Série D :

1 D 16 à 49 : Délibérations du Conseil municipal de 1876 à 1846

### **Archives de la Chambre de commerce de Toulon**

Pour la période traitée, les archives de la Chambre de commerce ont en grande partie. Deux cartons d'archives et de notes regroupées par Edgard Roman en sont les seules traces.

### **Archives du Centre d'instruction navale (CIN Saint-Mandrier)**

Nous avons pu accéder aux archives du CIN à Saint-Mandrier, peu nombreuses jusqu'à la Seconde Guerre. Toutefois des documents de seconde main nous ont été très utiles.

### **Centre de documentation de l'ENSAM (Aix-en-Provence)**

Des listes d'anciennes promotions d'élèves de l'ENSAM ont été mises à notre disposition ainsi que des photographies anciennes.

### **Archives de l'école de la pyrotechnie (Toulon)**

Des archives conservées par Gérard Moussin, alors directeur de l'école, ont été déposées à Chatelleraut. Non classées, Nous avons pu consulter des documents disparates, non classés, dans les locaux de l'ancienne école.

## SOURCES IMPRIMEES

### Almanach, annuaires, bulletin officiel de la Marine

Almanach de Provence. Annuaire de l'Amicale de l'Ecole technique supérieure de la marine, 1934.

Annuaire de la Marine.

Bulletin officiel de la Marine.

Indicateur du Var.

Revue Maritime.

### Presse

-*L'Emancipateur*, journal syndical de l'arsenal de Toulon (1897-1919).

-*L'Etrave*, revue des apprentis de l'arsenal de Toulon.

-*Cols bleus*.

-*Le Toulonnais*.

-*Le Petit Var*

### Ouvrages, brochures, articles

ABBONA Paulin et MARIA René, *Jausiers. Souvenirs et Mémoires*, document dactylographié, s.d.  
- 127 p.

ALLEAUME Charles, *La loi Falloux sur l'enseignement 1850, et son application dans le Var*.  
Draguignan, Olivier Joulian, 10 p.

ARIES Lieutenant De Vau J. D, *Essai sur l'organisation des arsenaux de la marine*. Brest,  
Imprimerie le Blois, 1850, 100 p.

ASTIER I., « Limites et préfecture du département du Var depuis 1789 ». *Annales du Sud-Est Varois*, p.79-90.

ASTIER P., « L'enseignement technique et l'enseignement général ». Paris, *Revue politique et parlementaire*, 1913.

BOURRILLY Louis, *Historique du collège de Toulon depuis sa fondation jusqu'à son érection en lycée 1625 - 1867*. Toulon Bech , 1870. - 143p.

BOURRILLY Louis, *L'instruction publique dans la région de Toulon de la restauration à la 3<sup>ème</sup> République*. Toulon, Imprimerie du *Petit Var*. - 1895.

BOURRILLY Louis, « Histoire du collège de Toulon, 1625 -1867 *Bulletin de l'Académie du Var*, 1901. – 143 p.

BUISSON Ferdinand, *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (sous la direction). Paris, 1882-1887. - 4 vol.

CASSAGNE, Ingénieur du génie maritime, *La pratique de l'organisation à l'atelier des machines à Toulon*.

CGT. *La réforme de l'enseignement et l'éducation ouvrière. Rapports adoptés par la commission confédérale*. 1929- 1931.

CGTU. *Projets de résolutions de la commission exécutive au cinquième congrès national ordinaire, 15-21 septembre 1929*.

COMBESCURE, Commissaire principal, « Esquisse d'une réforme de l'organisation actuelle des arsenaux de la marine ». *Revue maritime*, 1924-1925.

CORBON, *De l'enseignement professionnel*. Paris, 1862 (2<sup>e</sup> édition).

DAGNAUD G, *La condition des ouvriers dans les arsenaux de la marine*. Paris, Giard et Brière, 1904. - 189 p.

*Décret portant réorganisation du personnel ouvrier des arsenaux et des établissements de la marine du 13 Juin 1907*. Paris, Imprimerie Nationale, 1907.

DELPY Félix, *Etude sur l'organisation administrative des Arsenaux Maritimes*. Pièce autographiée, 1911.

DUBIEF F, *L'apprentissage et l'enseignement technique*. Paris, 1910.

DURUY Victor, *Notes et souvenirs, 1811-1894*. – 1901, 2 vol.

*Ecole des mécaniciens chauffeurs et scaphandriers*. Paris-Levallois, Ed. Tourte et Petitin, 1930 à 1941. – 7 vol, illustrations.

*Ecole des électriciens et radiotélégraphistes*. Paris-Levallois, Ed. Tourte et Petitin, 1919. – illustrations.

*Ecole Rouvière. Livre d'or des anciens élèves morts au champ d'honneur (1914-1918)*. Brochure, 1927.

« Enseignement technique et patronat. Rapport Grangé » ; *L'enseignement technique*, mai 1933, p.9-15.

FICHET César, *Mémoire sur l'apprentissage et sur l'éducation industrielle*. Paris, 1847.

GINOUX Charles, *Les musées d'art à Toulon (ville et marine)*. Paris, Plon, 1889.

GINOUX Charles, *Peintres, sculpteurs, architectes et autres artistes nés à Toulon ou y ayant vécu de 1366 à 1895*. Paris, 1895.

GIRARD R, « La formation professionnelle et la rénovation de l'école », *La vie ouvrière*, 19 oct. 1944.

GREARD Octave, *L'enseignement secondaire spécial. Mémoire présenté au conseil académique de Paris dans la séance du 22 juin 1881*. Paris : 1881.

GREARD Octave, *Des écoles d'apprentis. Mémoire adressé à M. le Préfet de la Seine*, Paris. - 1872.

GOUGEARD M., *Les arsenaux de la marine*. Paris, Berger- Levrault, 1882. – 2 vol. Tome 1 : *Organisation administrative*. - 156 p. Tome 2 : *Organisation économique*. - 378 p.

HENSELING Louis, *En zig-zag dans le Var. Promenades, châteaux, oratoires. Histoires et traditions. Légendes*. Toulon : Imprimerie Maritime : 1929-1939. - 9 vol.

JULLIEN, commissaire en chef de la Marine, « Le personnel mécanicien de la marine militaire. Officiers et équipages ». *Revue maritime*, 1939. – p. 769-799.

JULLY A., « Les classes de préapprentissage ». Supplément au *Bulletin de l'union des instituteurs et institutrices publics de la Seine*, Paris. - 1917.

KREBS Louis, *Les arsenaux et établissements de la Marine. Condition de salaire et rentabilité du travail*. Thèse : Droit : Paris : 1912-1913. - 116 p.

KULA C., « Avant l'apprentissage », *Revue pédagogique*, février 1919. - p.116 - 121.

LA PINELAIS B. de, *L'arsenal de Toulon*. Paris, Ludovic Baschet, s.d.

LEBLANC René, *L'enseignement professionnel en France au début du XXe siècle* Paris. - 1905.

LEBLANC René, *La réforme des écoles primaires supérieures*. Paris. - 1907 .

LE MARQUAND H., *La question des arsenaux (Guerre et marine)*. Paris, Plon, 1923. - 180 p.

LE MONNIER Alphonse, *Historique du Conseil Général et des Conseils d'Arrondissement du département du Var avec les biographies des membres de ces assemblées et des parlementaires. Accompagné de la relation dans tous les journaux quotidiens du Var et de la région depuis leur création*. Draguignan, 1933. - 354 p.

LUC Hypolite, « Les problèmes actuels de l'enseignement technique ». *L'enseignement technique*, n°1, 1938. - p. 8-35.

« Le nouveau statut du personnel ouvrier ». *Revue maritime*, 1<sup>er</sup> semestre 1920.

LESUEUR, *Toulon, nouveau guide du voyageur* (réédition). Ed. du Bastion : 1862. – 282 p.

MAS François, « Les sommes versées par les armateurs au titre de la taxe d'apprentissage », *Journal de la Marine Marchande*, janvier 1928.

PARES A. Jacques, « Sources manuscrites de l'histoire du département du Var dans les bibliothèques publiques de Paris et des départements ». *Bulletin de l'Académie du Var*, 1937, pp1-48 et idem 1939. - p 3-18.

PREVOT, Ingénieur d'art naval, « L'économie de la main d'œuvre dans les arsenaux », *Revue maritime et coloniale*, 2<sup>ème</sup> semestre 1925. - p. 344.

PRUDON Louis, LEVY- SAVADOR P, *Travaux maritimes*. Paris, Dunod, T 1 et 4, 1930-1939 ; 528 et 396 p.

« Rapport sur la question des jeunes » et « rapport sur l'organisation actuelle des écoles de l'enseignement technique », *L'enseignement technique*, février 1935.

« Rapport sur le recrutement des écoles pratiques », *Le Travailleur de l'enseignement technique*, congrès du syndicat du personnel de l'enseignement technique à Paris, avril-mai 1936.

« Rapport sur l'apprentissage », Congrès du Syndicat du personnel des Ateliers, des écoles publiques d'Enseignement technique, *Le Travailleur de l'enseignement technique*, juin 1936.

«La réforme de l'enseignement commercial», *Le Travailleur de l'enseignement technique*, janvier, février, mars 1939.

« Réformes dans les sections commerciales des EPG », *Le Travailleur de l'enseignement technique*, année 1937- 1938.

*La réforme des arsenaux de la marine. Les usines industrielles et les arsenaux.* Marseille, Imprimerie générale, Achard, 1892, 48 p.

ROUSSIN Alfred, « Les arsenaux de la marine. Réformes de leur organisation administrative », *Revue des Deux-mondes*, 15 mai 1897.

« Scarssezze di laboratori addestrati nei cantieri », *Rivista Marittima*, Gennaio, 1936.

SPINA, « La crise de l'arsenal de Toulon », *La marine française*, 1906.

TRAVERS Serge, *Le statut du personnel ouvrier et le problème de la main d'œuvre dans les arsenaux de la marine française.* Paris, Les Presses modernes.

TURGAN Jules, *Les grandes usines. Etude industrielle en France et à l'étranger.* Paris, édition Michel Levy. – 1868 à 1884, tome 7.

ZORETTI Ludovic, *Enseignement technique et enseignement général.* Document dactylographié, s.l., s.n. - 46 p.

## **Sources orales**

Entretiens avec les historiens (1 999-2 004) :

Marius Autran, Emilien Constant, Bernard Cros, Charles Galfré, René Merle.

Entretiens avec les acteurs et les témoins (2000-2004) :

Paul Abbona, Padoue Berretti, Gabriel Boyer, Louis Brémond, Georges Cadic, Auguste Capra, Maurice Chesta, Charles Défendini, Marcel Durand, Louis Fontana, Jean-Pierre Guerrazzi, Jean-Pierre Guiol, Emile Jardet, André Lebescond, Louis Montallier, Jean Passaglia, Jean Piana, Reiche, Marcel Treguer.

Mesdames Blanc, Coste, Tournier, Guigues, Resplandin, Tognotti, Vincent.

## Sources électroniques

*Histoire de la tuilerie de La Coudoulière*, CD Rom, collège Font-de-Fillol 83140 Six-Fours, 2004-2005.

PENNETIER Claude (sous la direction de), *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français. Le Maïtron. Deux siècles d'histoire sociale*, CD Rom Mac/PC, Editions de l'Atelier, Paris, 1997.

### Sites Web :

Association 1851 : [http:// perso-wanadoo.fr/negrel](http://perso-wanadoo.fr/negrel)

Marius Autran : [http:// site-marius-autran.com](http://site-marius-autran.com)

La Seyne : [http:// laseyne.fr.st](http://laseyne.fr.st) ; Toulon : [www.toulon.com](http://www.toulon.com)

Lorgues : [www.ac-nice.fr/etabs/lorgues](http://www.ac-nice.fr/etabs/lorgues) ;

Marine : [www.netmarine.net](http://www.netmarine.net)

René Merle : [www.rené-merle.com](http://www.rené-merle.com)

Musée marine : [www.musée-marine.fr](http://www.musée-marine.fr)

Lycée Rouvière : [www.ac-nice.fr/etabs/rouvière](http://www.ac-nice.fr/etabs/rouvière)

Service d'histoire de l'éducation : [www.inrp.fr/she](http://www.inrp.fr/she)



## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Liste des sigles et abréviations.....	3
Introduction - <b>Former les jeunes varois à l'époque de la révolution industrielle, la spécificité du Var</b> .....	6
<b>A - Une économie dominée par des activités tributaires de l'Etat</b>	<b>16</b>
1 – La prépondérance du port militaire de Toulon.....	17
a) Une démographie en expansion.....	17
b) Une main d'œuvre nombreuse et spécialisée.....	19
c) Toulon et les bénéfices de la colonisation.....	20
2 - Les chantiers navals seynoïses tributaires des commandes de l'Etat.....	22
a) Des chantiers navals innovants.....	22
b) Une main d'œuvre nombreuse et adaptable.....	24
<b>B - Le renouveau industriel, agricole, tertiaire au détriment des activités traditionnelles</b>	<b>25</b>
1 – Des activités traditionnelles en pays varois.....	25
a) De la petite métallurgie à la confection d'uniforme.....	25
b) De l'extraction de la bauxite à la tannerie.....	27
2 - Un secteur tertiaire vigoureux et féminisé.....	28
3 – Un monde rural en déclin.....	28
a) un déclin agricole à nuancer.....	29
b) L'enseignement agricole contre le déclin des campagnes.....	30

## **C – Le rôle prépondérant des acteurs locaux du « Var rouge »..... 32**

1 - Le Var rouge.....	34
a) Un Var républicain.....	34
b) La radicalisation du Var républicain.....	36
2 - Le Var rouge et l'école.....	37
a) Un Var laïque.....	37
b) Les élus varois ardents soutiens de l'instruction.....	38
c) La France du Sud, celle de l'école.....	38

CONCLUSION.....	39
-----------------	----

## **CHAPITRE II - LES PREMIERES FORMATIONS PROFESSIONNELLES VAROISES : VOLONTARISME DE LA MARINE, BALBUTIEMENTS DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU AU XIXE SIECLE..... 42**

### **A – Un panel diversifié d'écoles de formation de la Marine à Toulon..... 43**

1 – L' école de sculpture navale de l'arsenal : de l'art à l'industrie.....	43
a) Une école d'art à Toulon.....	43
b) De l'art à l'industrie.....	46
2 - L'école élémentaire des apprentis de l'Arsenal.....	48
a) L'alphabétisation des jeunes apprentis.....	48
b) Le besoin de main d'œuvre à satisfaire.....	50
c) Organisation et résultats de l'école élémentaire.....	55
d) Le recrutement d'une main d'œuvre formée.....	55
3 – La première école professionnelle de la marine : l'école de maistrance de la Marine (1819-1912).....	57

- a) Les difficultés de recrutement et de formation et des ouvriers destinés à la maistrance .....57
- b) Vers la valorisation de la formation des agents techniques..... 61
- c) Le va-et-vient entre les secteurs civils et militaires de la Marine .....65

4 – Le difficile recrutement des mécaniciens de la marine, 1840 -1906.....**Erreur !  
Signet non défini.**67

- a) Des gadzarts aux premiers mécaniciens de la Marine.....
- b) Vers la simplification des recrutements..... 69

5 – Une école spécifique de formation pour l'artillerie de la pyrotechnie (1840 - 1895) 70

- a) Une autre école militaire de maistrance.....70
- b) Enseignement théorique et formation technique sur le tas..... 71

**B – Les tentatives sans lendemain de scolarisation intermédiaire dans l'Instruction publique..... 72**

1 – Le difficile développement des écoles primaires supérieures (1833-1850).... 72

- a) Les difficultés d'Emmanuel Curel directeur de l'école communale supérieure à Toulon 722
- b) L'école communale supérieure seynoise plus en difficulté encore.....74

2 - Les premiers cours d'adultes, prometteurs (1825-1850).....75

3 - Les nouvelles initiatives d'enseignement post-primaire du Second Empire 77

- a) Les classes supérieures et spéciales, premières réponses aux besoin de formation 77
- b) L'enseignement secondaire spécial de lycée et les classes du soir pour adultes. 77
- c) L'école professionnelle du midi à Toulon, 1853-1857, à l'épreuve de l'engagement total de son directeur saint-simonien Auguste Jaume.....79

**CONCLUSION..... 94**

## **CHAPITRE III – LE ROLE DES ECOLES PRIMAIRES SUPERIEURES DANS LE DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION TECHNIQUE DE 1880 A 1940..... 103**

### **A - Les conditions varoises de la mise en place de l'enseignement technique dans le Var 105**

- 1- L'installation des divers établissements varois à partir des années 1880 103
- 2- La répartition géographique déséquilibrée des premiers établissements varois 105
  - a) Les prémices de l'enseignement professionnel dans les écoles des communes littorales 1065
  - b) Un équilibre relatif établi entre les villes du littoral et celles du moyen Var..... 107
- 3 L'enseignement post-élémentaire à l'aune de ses effectifs.....108
  - a) Des effectifs en expansion..... 109
  - b) La répartition filles/garçons..... 110
  - c) La vocation professionnelle des EPS..... 111

### **B- Les écoles primaires supérieures à Toulon et l'enseignement technique.....113**

- 1- L'école primaire supérieure et industrielle de garçons, dite école Rouvière.....113
  - a) La création enthousiaste de l'école Rouvière ..... 113
  - b) Des effectifs en constante progression..... 114
  - c) Une école d'enseignement technique et d'enseignement général ?..... 119
  - d) Un recrutement au-delà de Toulon et du Var ..... 123
  - e) Des élèves plus jeunes, des parents aux professions plutôt manuelles.....125
  - f) Une école adaptée aux besoins locaux.....125
  - g) L'engagement des personnels dans le succès de l'école.....126
- 2 - L'attrait et la réussite de l'EPS féminine Tessé..... 131
  - a) Les décideurs locaux à l'origine de l'attrait de l'EPS féminine..... 131
  - b) Un enseignement général attractif, des cours professionnels en progression 133
  - c) Valentine Revol, une directrice charismatique 138

**C- Hors de Toulon, le maillage des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires dans le Var..... 140**

- 1 - Les établissements du littoral varois très peuplé..... 140
  - a) EPS et cours complémentaires dans la ville ouvrière de La Seyne 140
  - b) Une EPS dans une commune bien desservie par le chemin de fer, Bandol 143
  - c) Les cours complémentaires à Hyères.....144
  
- 2 - Le réseau d'établissements plus modestes du moyen Var..... 146
  - a) La petite EPS rurale de Lorgues.....146
  - b) Des EPS pour les filles à Draguignan et à Brignoles, tournées vers les formations générales.....150

**CONCLUSION..... 151**

**CHAPITRE IV - LES ECOLES PRATIQUES MASCULINES DE INSEREES DANS LE TISSU ECONOMIQUE DE L'AGGLOMERATION TOULONNAISE..... 154**

**A - La prestigieuse école Rouvière à Toulon.....155**

- 1 - L'école pratique Rouvière, une école en expansion..... 156
  - a) La nécessaire agrandissement des locaux 156
  - b) une population croissante attirée par la section industrielle..... 160
  - c) Les cours professionnels publics et l'atelier-école 16363
  
- 2 – Evolution de l'offre scolaire à l'EPCI Rouvière et la demande sociale dans l'entre-deux-guerres..... 168
  - a) L'évolution de l'offre scolaire dans les années 1920-1930 .....168
  - b) Les diplômés de l'école pratique valorisés..... 172
  - c) Les réussites gratifiantes pour l'EPI au concours d'entrée aux écoles nationales d'Arts et Métiers..... 174

**B – L'école pratique Martini à La Seyne, une école en voie d'émancipation.....177**

1 – L'école pratique Martini, une école de ville ouvrière.....	178
a) La « ville en chantiers ».....	178
b) Des locaux étroits pour trois écoles.....	179
c) La croissance des effectifs de l'école pratique Martini.....	180
2 – Offre scolaire et demande sociale à l'école pratique Martini.....	183
a) L'école Martini tributaire de l'embauche locale.....	183
b) Le rôle de l'équipe Emile Malsert et Jules Baude.....	186

**C – Les enseignants de l'enseignement technique, une nouvelle catégorie professionnelle 189**

1 – Des enseignants en petit nombre.....	189
2 – un profil de vie et de carrière professionnelle divers.....	190
3 – Rivalité enseignante au sein du « groupe scolaire » de l'école primaire supérieure et de l'école pratique jumelées .....	193
4 - Les compétences professionnelles et les qualités humaines demandées au personnel des établissements techniques .....	194

**CONCLUSION .....198****CHAPITRE V - L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES FILLES (1919-1940).....202****A – L'école pratique féminine Tessé, dominante à Toulon .....203**

1 – L'expansion de l'école Tessé.....	203
a) des effectifs croissants malgré l'exiguïté des locaux.....	203
b) Les inégalités de traitement entre les filles et les garçons toulonnais .....	206
c) Les cours professionnels publics moins fréquentés « Tessé ».....	210

2 – Offre scolaire et demande sociale à l'école Tessé.....	213
a) L'offre scolaire de l'école pratique de filles adaptée aux besoins .....	214
b) Les diplômes préparés par les élèves .....	216
c) La fonction sociale de l'école Tessé à Toulon et dans sa région.....	218

3 – Des enseignantes engagées à l'école pratique Tessé.....	222
a) Valentine Revol et Virginie Clerté, directrices à l'origine des la réussite de l'EPS et de l'école pratique féminine jumelées.....	222
b) Deux professeurs et une maîtresse d'atelier de l'école pratique Tessé.....	226

## **B – La nébuleuse de l'enseignement technique féminin dans le Var.....229**

1 – Les sections professionnelles des cours complémentaires féminins à La Seyne et à Hyères.....	229
--	-----

2 – Les cours professionnels de la Chambre de commerce de Toulon.....	234
a) Une première décennie jugée difficile pour les cours professionnels.....	234
b) Réussite et limites des cours de la Chambre de commerce dans la décennie des années 1930.....	236

3 – Des cours professionnels privés féminins à Toulon et ailleurs.....	238
--	-----

## **CONCLUSION.....242**

## **CHAPITRE VI : LES ECOLES TECHNIQUES DE L'ARSENAL ET DE LA MARINE DE 1906 A 1943, ENTRE PERMANENCE ET EVOLUTION..... ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.**

### **A - L'Ecole technique élémentaire de l'arsenal maritime (1912-1943).....247**

1 – Ecole technique de la marine et formation professionnelle : les nécessaires réajustements.....	247
a) Un enseignement technique à la recherche de plus de spécialisation.....	247

b) L'adaptation des enseignements techniques et pratiques et les finalités de l'école..	250
c) Les professeurs ingénieurs et agents techniques à l'école technique.....	253
2 – Recrutement et devenir des élèves de l'école technique élémentaire....	256
a) D'un recrutement difficile à l'affluence des candidats.....	256
b) Le devenir des élèves de l'ETE et de l'ETS.....	262
c) Etude d'un corpus d'ouvriers sortant de l'Ecole technique supérieure de la Marine..	266

## **B – L'attrayante école des mécaniciens de la Marine à Toulon (1906-1942).....273**

1 – Toulon, centre de formation des mécaniciens de la marine.....	273
2 - L'école des apprentis mécaniciens de la Marine à Toulon, 1919-1942.....	275
a) Les apprentis mécaniciens à Toulon dans les années 1920.....	275
b) L'école des apprentis mécaniciens de la flotte, de 1930 à 1942, une école dynamique.....	280
3 – Du matelot à l'officier marinier, les formations de l'école de spécialités des mécaniciens, chauffeurs et scaphandriers, 1906 – 1942.....	288
a) Un niveau supérieur : l'école de maîtrise des mécaniciens.....	286
b) L'école des mécaniciens, une école de spécialités de la Marine.....	290

## **C – Des écoles de spécialités aux écoles techniques supérieures : des réponses aux besoins de la Marine .....296**

1 – Des écoles de spécialités : la pyrotechnie, l'électricité et la radiotélégraphie....	296
a ) L'école des artificiers de la Marine.....	296
b ) L'école de TSF et d'électricité.....	299
2 – Des écoles techniques supérieures éphémères établies à Toulon.....	302
a) L'Ecole supérieure de l'Artillerie navale.....	302
b) L'Ecole technique supérieure de la Marine à Toulon, 1940-1943.....	303

## **CONCLUSION.....309**

**CHAPITRE VII - DE L'APPRENTI A L'OUVRIER, L'ECOLE D'APPRENTISSAGE CREUSET  
DE LA CLASSE OUVRIERE VAROISE.....312**

**A – Les premières formations ouvrières à la Bourse du travail.....313**

1 – Les principes..... 314

2 – La mise en pratique à la Bourse du travail à Toulon..... 315

**B - Apprentissage et apprentis à l'arsenal de Toulon dans l'entre-deux-guerres ...317**

1 - Le recrutement des apprentis : principes et réalité.....319

a) L'âge des apprentis recrutés .....319

b) Le nombre d'apprentis recrutés en fonction des besoins.....321

2 - L'école des apprentis de l'arsenal, école professionnelle des futurs ouvriers d'Etat 323

**C - Des profils de carrières d'apprentis entrés à l'arsenal entre 1920 et 1939.....331**

1 - Le lieu de naissance des apprentis de l'arsenal pour les années témoins 1924, 1930, 1938..... 332

2 - Les spécialités des apprentis recrutés.....332

3 - Des carrières courtes et des carrières longues.....334

**D – Apprentis et militants ouvriers.....341**

1 - Des militants de l'entre-deux-guerres.....342

a) L'âge d'entrée en apprentissage.....342

b) Le métier du père de l'apprenti .....343

c) La carrière des militants.....344

2 - Portraits de militants.....	346
<b>E – Le mouvement syndical et la formation professionnelle.....</b>	<b>355</b>
1 - Le statut ouvrier et l'apprentissage.....	356
2 - La CGT, la CGTU et la formation professionnelle .....	359
a) La CGTU, la formation des apprentis et l'enseignement technique.....	359
b) La CGTU et les apprentis.....	362
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>366</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>368</b>
<b>ANNEXES 63, 68, 69.....</b>	<b>379, 381, 394</b>
<b>SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>400</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>419</b>